



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Rapport annuel du Conseil national de l'industrie 2013



Remerciements

Le secrétariat général du CNI remercie vivement tous les contributeurs à ce rapport.

Directeur de la publication : Jean-François Dehecq, vice-président du CNI

Directrice éditoriale : Odile Kirchner, secrétaire générale du CNI

Coordinatrice éditoriale : Gwenaëlle Solignac, Dgcis, sous-direction de la Prospective, des Études économiques et de l'Évaluation

Secrétaires de rédaction : Gilles Pannetier, Nicole Merle-Lamoot, Dgcis, sous-direction de la Prospective, des Études économiques et de l'Évaluation

Création graphique : Sircom

Maquette : Hélène Allias-Denis, Brigitte Baroin, Dgcis, sous-direction de la Prospective, des Études économiques et de l'Évaluation

La partie « Situation de l'industrie » a été rédigée par la Dgcis, sous-direction de la Prospective, des Études économiques et de l'Évaluation

Rédacteur en chef : François Magnien, Dgcis, sous-directeur de la Prospective, des Études économiques et de l'Évaluation

Contributeurs : Raymond Heitzmann, Christian Cazalda, Julien Fraichard, Christophe Bellégo, Vincent Lapègue, Thibault Cruzet, Annaïck Rolland, Alice Tchang, Dgcis, sous-direction de la Prospective, des Études économiques et de l'Évaluation

ISBN : 978-2-11-138740-9

Dépôt légal : 2014

DGCIS - 67, rue Barbès, 94200 Ivry-sur-Seine

contact.cni@finances.gouv.fr

www.conseil-national-industrie.gouv.fr

Rapport annuel du Conseil national de l'industrie

2013





Sommaire

Avant-propos	7
Le CNI, acteur de la transformation de l'industrie française	7
Contributions complémentaires d'organisations membres du CNI	23
Les avis du Conseil national de l'industrie	27
Situation de l'industrie	37
Synthèse	41
Production industrielle	51
Échanges de produits manufacturés et compétitivité	57
Emploi industriel	67
Investissements corporels et investissements directs étrangers	73
R & D et innovation	79
Énergie et développement durable	85
Prix de la production industrielle	89
Salaires et coûts salariaux	93
Résultats des entreprises industrielles en 2012	97
Développement démographique des entreprises	101
Douze secteurs industriels en 2013	105
Dossier : les relocalisations	113
Activités 2013 et priorités 2014 des comités stratégiques de filière et des sections thématiques	119
CSF Aéronautique	123
CSF Alimentaire	127
CSF Automobile	131
CSF Biens de consommation	135
CSF Bois	139
CSF Chimie et Matériaux	141
CSF Éco-industries	149
CSF Ferroviaire	153
CSF Industries extractives et de première transformation	157
CSF Industries et Technologies de santé	163

CSF Mode et Luxe	167
CSF Naval	171
CSF Nucléaire	175
CSF Numérique	181
Tableau de correspondance des 34 plans industriels et des CSF	185
Section thématique Concours publics à l'industrie	187
Section thématique Emploi et compétences	259
Section thématique Europe	267
Section thématique Financement	269
Section thématique Réglementation et Simplification	271
Annexes	273
Membres du Conseil national de l'industrie	273
Bureau du Conseil national de l'industrie	275
Vice-présidents des comités stratégiques de filière et des sections thématiques	276
Décret n° 2010-596 du 3 juin 2010 relatif au Conseil national de l'industrie	277
Arrêté du 27 janvier 2014 portant nomination au Conseil national de l'industrie	281

Rapport annuel du Conseil national de l'industrie

2013





Sommaire

Avant-propos	7
Le CNI, acteur de la transformation de l'industrie française	7
Contributions complémentaires d'organisations membres du CNI	23
Les avis du Conseil national de l'industrie	27
Situation de l'industrie	37
Synthèse	41
Production industrielle	51
Échanges de produits manufacturés et compétitivité	57
Emploi industriel	67
Investissements corporels et investissements directs étrangers	73
R & D et innovation	79
Énergie et développement durable	85
Prix de la production industrielle	89
Salaires et coûts salariaux	93
Résultats des entreprises industrielles en 2012	97
Développement démographique des entreprises	101
Douze secteurs industriels en 2013	105
Dossier : les relocalisations	113
Activités 2013 et priorités 2014 des comités stratégiques de filière et des sections thématiques	119
CSF Aéronautique	123
CSF Alimentaire	127
CSF Automobile	131
CSF Biens de consommation	135
CSF Bois	139
CSF Chimie et Matériaux	141
CSF Éco-industries	149
CSF Ferroviaire	153
CSF Industries extractives et de première transformation	157
CSF Industries et Technologies de santé	163

CSF Mode et Luxe	167
CSF Naval	171
CSF Nucléaire	175
CSF Numérique	181
Tableau de correspondance des 34 plans industriels et des CSF	185
Section thématique Concours publics à l'industrie	187
Section thématique Emploi et compétences	259
Section thématique Europe	267
Section thématique Financement	269
Section thématique Réglementation et Simplification	271
Annexes	273
Membres du Conseil national de l'industrie	273
Bureau du Conseil national de l'industrie	275
Vice-présidents des comités stratégiques de filière et des sections thématiques	276
Décret n° 2010-596 du 3 juin 2010 relatif au Conseil national de l'industrie	277
Arrêté du 27 janvier 2014 portant nomination au Conseil national de l'industrie	281



Le Conseil national de l'industrie, acteur de la transformation de l'industrie française

Une évolution positive de certains indicateurs, mais la reprise industrielle n'est pas encore établie en France

Dans un contexte macroéconomique européen peu porteur, la situation de l'industrie en France ne s'est pas encore redressée 9

Un renouveau de la politique économique en faveur de l'industrie

L'industrie est désormais au centre des préoccupations des pouvoirs publics français et fait l'objet de politiques ambitieuses. Leur efficacité doit être renforcée par la conduite de politiques transversales résolument tournées vers la croissance et l'emploi des entreprises et par une simplification des dispositifs..... 12

Le Conseil national de l'industrie identifie cinq axes prioritaires pour les politiques publiques en faveur de l'industrie..... 14

- 1. Assurer en France un coût de l'énergie compétitif et conduire une politique de transition énergétique porteuse, pour l'industrie et l'emploi en France, de performance et d'opportunités dans la compétition mondiale*
- 2. Créer un cadre favorable à l'entreprise industrielle et à la création d'emplois industriels en France, assorti d'une stabilité et visibilité à moyen terme*
- 3. Amplifier et accélérer la simplification de la réglementation française impactant l'industrie et la conduite des affaires*
- 4. Maintenir des filières de formation dans les métiers de base de l'industrie, dessiner les formations et les qualifications des compétences de demain, déployer une gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences*
- 5. Faire prévaloir dans les instances européennes une politique de soutien à l'industrie*

Les actions du Conseil national de l'industrie conduites en 2012 et 2013..... 15

Les actions prioritaires du Conseil national de l'industrie en 2014..... 21

Contributions complémentaires d'organisations membres du Conseil national de l'industrie

CFTC 23

CGT..... 25

Avis du Conseil national de l'industrie sur la transition énergétique..... 27

Avis du Conseil national de l'industrie sur l'Europe..... 32



Le Conseil national de l'industrie, acteur de la transformation de l'industrie française

*Par Jean-François Dehecq, vice-président
et les membres du bureau du CNI¹*

Le vice-président et les membres du bureau¹ présentent à la validation du Conseil le rapport 2013 du Conseil national de l'industrie, second en date après le rapport 2011 publié mi-2012. Créé en 2010 à la suite des États généraux de l'industrie, le CNI entame sa quatrième année d'existence. Sous la désignation de Conseil national de l'industrie, sa composition a été élargie² par le décret du 22 février 2013 et sa mission confortée et renforcée. Par arrêté en date du 27 janvier 2014³, le Premier ministre a procédé au renouvellement des membres des trois collèges « entreprises industrielles », « salariés de l'industrie », « personnalités qualifiées », nommés pour trois ans.

En sus de son rôle d'éclairage des pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et de recommandations d'actions visant à soutenir la compétitivité de l'industrie et l'emploi en France, le CNI s'est vu confier une fonction opérationnelle d'animation transversale des comités stratégiques de filière et de suivi de l'avancement des plans d'actions définis dans les « contrats de filière ». Celle-ci est fidèle à l'objectif du CNI de créer une vision partagée sur le renforcement de l'industrie française, grâce à un dialogue et une gouvernance tripartite entre industriels, organisations syndicales et pouvoirs publics, qu'il s'agisse de son assemblée plénière ou de chacun de ses comités de filière. Le CNI compte désormais 14 comités stratégiques de filière (CSF) – dont 12 ont validé leur contrat de filière – et 5 groupes de travail sur des thématiques transversales.

Le rapport rassemble dans sa deuxième partie une contribution de chaque CSF et de chaque section thématique transversale, qui fait un point d'avancement de son plan d'actions à fin 2013 et présente ses priorités pour 2014.

La première partie du rapport est consacrée à un état des lieux de la situation de l'industrie réalisé par la DGCIS⁴. Force est de constater que si elle commence à se stabiliser depuis fin 2013, la situation de l'industrie et de l'emploi industriel en France ne s'est globalement pas améliorée depuis 2011, alors qu'elle renoue nettement avec la croissance chez nos principaux partenaires. La situation économique générale reste mal orientée en France, le climat des affaires est marqué par de l'attentisme, le risque de déflation inquiète. Politiques publiques transversales et politiques de filière doivent se conjuguer

pour restaurer compétitivité, croissance industrielle et création d'emplois. Renforcer les atouts industriels de la France et reconstruire la confiance dans l'avenir de son industrie, tel est le sens de l'action menée par le CNI et les nombreux contributeurs bénévoles aux CSF et aux sections thématiques, qu'ils soient chefs d'entreprise, membres de fédérations professionnelles, d'organisations syndicales, universitaires ou chercheurs, membres des administrations d'État ou des administrations territoriales.

Une évolution positive de certains indicateurs, mais la reprise industrielle n'est pas encore établie en France

Dans un contexte macroéconomique européen peu porteur, la situation de l'industrie en France ne s'est pas encore redressée

La baisse de la production industrielle s'est poursuivie en 2012 et semble se stabiliser en 2013, à un niveau qui reste inférieur de 15 % à sa valeur d'avant-crise. La contraction de l'emploi industriel s'est poursuivie

Selon les derniers chiffres de l'Insee, l'indice de production manufacturière a baissé de 1,0 % en moyenne annuelle en 2013, après - 3,4 % en 2012. En glissement du dernier trimestre 2012 au dernier trimestre 2013, l'indice a toutefois augmenté de 0,9 %, ce qui semble augurer d'un retour sur une tendance plus positive en 2014. La production a progressé significativement dans les matériels de transport (+ 7,5 %) et dans les équipements électriques, électroniques et informatiques (+ 3,4 %).

¹ Parmi les organisations membres du bureau, s'associent à cet avant-propos : le GFI, la CGPME, la FIM, l'UIC, la CFTD, la CFE-CGC, la CTEC avec une contribution complémentaire en annexe, la CGT sous réserve d'une contribution complémentaire en annexe.

² La composition du CNI a été étendue à l'ensemble des ministres concernés par un secteur industriel (15 ministres) et la liste des « membres de droit », responsables administratifs et élus, a été élargie (décret en annexe du rapport).

³ Voir en annexe du rapport la liste complète des membres du Conseil national de l'industrie.

⁴ Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services.

L'année 2013 restera toutefois une année sombre pour l'emploi avec une réduction de 60 000 emplois industriels⁵ (directs et intérimaires, - 1,8 % sur un an) et des défaillances qui se sont poursuivies au rythme stabilisé d'environ 4 400 entreprises par an⁶. Le cabinet Altares note pourtant que les entreprises industrielles ont beaucoup mieux résisté que le commerce et que de nombreux services, l'industrie manufacturière hors agroalimentaire s'inscrivent dans une meilleure tendance qu'en 2012, notamment sur le dernier trimestre.

La production industrielle de nos principaux partenaires a dans le même temps renoué avec la croissance : c'est notamment le cas, dans l'Union européenne, en Allemagne (hausse de la production industrielle de 2,7 %) entre T4 2012 et T4 2013) et en Espagne (+ 0,8 % pour le même indicateur) sous l'effet d'un fort ajustement en termes de compétitivité-coût. En revanche, la production industrielle a baissé en Italie de 0,3 %.

Dans les pays tiers, les États-Unis ont retrouvé en quelques années un avantage compétitif considérable sur le coût de l'énergie qui a un effet majeur sur la reprise de la croissance. Ils tirent également parti de la reprise de leur demande intérieure et du dynamisme des échanges mondiaux, grâce à la parité du dollar. Le Japon a bénéficié en 2013 d'un effet de change favorable et a retrouvé un trend soutenu de croissance industrielle.

L'industrie française ne doit pas manquer les opportunités de cette reprise, en s'appuyant sur le dynamisme de la demande de ses principaux marchés à l'exportation, et en faisant valoir ses atouts dans l'industrie de haute technologie qui s'est nettement redressée en 2013⁷.

Les parts de marché à l'exportation se sont stabilisées mais l'industrie française doit amplifier ses efforts pour améliorer le rapport qualité/prix de ses produits

Selon l'étude Coe-Rexecode d'octobre 2013 sur la compétitivité française⁸, « en 2013, les exportations françaises ont regagné des parts de marché relativement aux exportations de l'ensemble des pays de la zone euro pour quelques produits (produits pharmaceutiques, biens d'équipement autres que matériels de transport notamment) et quelques marchés (zone euro, Amérique latine, PECO...). Elles en perdent encore en revanche en ce qui concerne les exportations de matériels de transport, les marchés africains et moyen-orientaux ».

La part des exportations françaises dans les échanges mondiaux est stabilisée en 2013 à 3,1 % comme en 2012, soit, sous l'effet d'un bouleversement majeur de la dynamique économique mondiale, moitié moins de ce qu'elle était en 1990 (6,3 %). Leur part dans les exportations manufacturières de la zone euro atteint 13,3 % sur 11 mois

en 2013 (13 % en 2012). L'étude Coe-Rexecode confirme que l'écart de performance relative, en forte chute entre 1998 et 2008, a cessé de se dégrader depuis 2010. L'écart continue toutefois de se creuser avec l'Allemagne, dont la part de marché a encore fortement progressé en 2013 (35,2 % sur 11 mois 2013 pour 33,6 % en 2012). L'Italie et l'Espagne connaissent aussi un trend positif⁹.

L'enquête annuelle de Coe-Rexecode auprès de 500 importateurs européens souligne qu'en dépit d'un niveau de qualité reconnu, la France souffre toujours d'un mauvais positionnement en termes de rapport qualité/prix. Comme l'Allemagne, et dans une moindre mesure les États-Unis, la France se situe aux derniers rangs des appréciations sur le critère prix et la satisfaction sur la compétitivité hors coût est encore insuffisante pour conférer aux produits français un bon rapport qualité/prix.

L'enquête auprès de 500 importateurs européens souligne que la qualité des produits français en biens intermédiaires et biens d'équipement mécanique est appréciée (3^e rang derrière l'Allemagne et le Japon, devant les États-Unis) ; mais la France est mal placée sur l'ergonomie et le design, la notoriété et très mal placée sur la variété des fournisseurs, avec une dégradation notable sur ces trois critères pour les biens d'équipement électrique et électronique.

Cette étude a le mérite de rappeler les enjeux majeurs de transformation de l'industrie française sur lesquels tous les efforts des politiques transversales comme des politiques de filière doivent être portés : une amélioration des conditions générales de compétitivité-coût, portant sur toutes les composantes (coûts salariaux, coût de l'énergie et des matières premières, coût du capital, fiscalité, coût de la réglementation excessive) et un redressement drastique, déployé dans l'ensemble du tissu productif français et notamment auprès des PME, de la compétitivité hors coût, avec des produits de meilleur design et de qualité accrue, mieux ciblés, des interactions accrues entre les attentes clients et la conception des produits et des services, une mise à niveau en termes d'excellence opérationnelle, une évolution des compétences et une montée en qualité des emplois, ainsi qu'un travail sur l'ensemble de la chaîne de valeur avec une attention portée aux services associés.

On ne peut toutefois passer sous silence le handicap pour les exportations françaises de la valeur de l'euro. Une étude récente du Cepii¹⁰ évalue qu'une dépréciation de 10 % entraînerait un accroissement des exportations françaises de 7,5 % en valeur (6,7 % en volume) en moyenne, avec un effet plus fort dans l'automobile (8,4 %), et les matériels et équipements électriques (7,6 %), moindre dans l'agroalimentaire (4,6 %), à

⁵ Insee - En 2012, la perte dans l'industrie était de 29 200 emplois directs plus 41 100 emplois intérimaires, soit 70 300 au total.

⁶ Altares, bilan 2013, 16 janvier 2014.

⁷ Eurostat. voir chapitre « Situation de l'industrie, Production industrielle ».

⁸ Coe-Rexecode, la compétitivité française en 2013, octobre 2013.

⁹ Eurostat, Italie 12,3 % (11 mois 2013) et 11,6 % en 2012, Espagne 6,7 % (11 mois 2013) et 6,1 % en 2012.

¹⁰ La lettre du Cepii, n°340, janvier 2014.

la moyenne pour la chimie. La sensibilité à une dépréciation de 10 % vs la monnaie du pays d'accueil se différencie fortement selon la destination des exportations, avec un effet maximum dans le cas d'exportations vers les États-Unis (+ 9,2 % en valeur) et vers le Royaume-Uni (+ 8,2 %) alors que la hausse n'atteindrait que 5,7 % pour les exportations vers la Chine. Cette étude éclaire l'enjeu de la parité euro/dollar sur les capacités de l'industrie française à tirer parti de la reprise américaine.

Après une très forte dégradation, le taux de marge de l'industrie manufacturière se stabilise sur une valeur faible et très inférieure aux économies concurrentes. L'investissement productif ne se redresse pas encore

Après avoir atteint un point bas au 2^e trimestre 2012 à 19,2 %, soit une baisse de 9,5 points en cinq ans, le taux de marge de l'industrie manufacturière (excédent brut d'exploitation sur valeur ajoutée) se redresse tendanciellement. Il a atteint 22,7 % au 3^e trimestre 2013, ce qui a permis de regagner en cinq trimestres près de 30 % des pertes enregistrées au cours de la période 2007-2012.

Mais cette amélioration des marges en 2013 ne s'est pas accompagnée d'une reprise de l'investissement (- 2,3 % en 2013), même si la FBCF des entreprises non financières rebondit au quatrième trimestre (+ 0,9 % après - 0,3 % au troisième trimestre 2013). La faiblesse de l'investissement productif perdure et il est très inférieur à son point haut d'avant la crise. L'utilisation des capacités de production se maintenant à un niveau particulièrement bas (80 % au premier trimestre 2013 vs 83,5 % en moyenne sur longue période), c'est à la modernisation et au renouvellement que sont consacrés les investissements, peu se portent avec un effet positif sur l'emploi, sur l'extension d'installations ou le lancement de nouveaux produits selon l'enquête réalisée par l'Insee sur les motivations des dépenses d'équipement des industriels.

L'évolution des emplois et des compétences reste une question majeure, avec, paradoxalement dans un contexte de chômage très élevé, des difficultés de recrutement de certaines filières et des manques cruciaux de certaines compétences métier

L'industrie continue à souffrir en France d'une insuffisante attractivité de ses métiers, bien qu'ils soient globalement mieux rémunérés que dans d'autres secteurs d'activité, les formations professionnalisantes demeurant insuffisamment considérées. En 2013, les entrées en alternance en entreprise régressent sensiblement, alors que ce dispositif, qui concerne toutes les qualifications des opérateurs aux ingénieurs et étudiants en master, a fait les preuves de son efficacité en termes d'accès à l'emploi.

De façon plus générale, le système éducatif français, aux dires des enquêtes internationales, a perdu en performance et ne parvient pas à intégrer et à former

un nombre croissant de jeunes qui « décrochent » du système scolaire. Cette évolution va à l'encontre des besoins de l'industrie de montée en compétences et de diversification des parcours. C'est une question majeure qui doit être au centre des politiques publiques, en s'appuyant sur la création du Conseil national éducation-économie. Le lien entre le système éducatif et l'industrie dans la formation initiale secondaire est à repenser. Les avancées dans l'enseignement supérieur dans le sens d'une plus grande proximité sont à conforter.

Évolution des compétences, adaptation de l'offre de formation, organisation de dispositifs de passerelles entre filières, entreprises et métiers au sein d'un même territoire en anticipation des mutations économiques, ces sujets sont centraux pour le CNI et les CSF. Ils conditionnent les capacités effectives de l'industrie française à rebondir.

Sur la période 2011-2013, 15 % des chefs d'entreprise de l'industrie manufacturière déclarent connaître des **difficultés de recrutement** de techniciens et de cadres et 11 % l'indiquent pour les embauches d'ouvriers spécialisés¹¹. Les métiers en tension sont bien connus : ouvriers qualifiés des industries mécaniques et du travail des métaux, techniciens de l'électricité et de l'électronique, métiers de la maintenance, ingénieurs en développement informatique. Il convient de susciter, en s'appuyant sur les meilleures pratiques d'autres pays, l'intérêt des jeunes générations pour des métiers qui ont profondément évolué en termes de contenu. Il s'agit de reconstruire le sens d'une fierté des métiers industriels. L'enjeu devient crucial. Au-delà des compétences manquantes, des générations de salariés de l'industrie vont être à remplacer au cours des prochaines années en raison de la déformation progressive de la pyramide des âges de la population active.

Les enjeux industriels sont insuffisamment pris en compte dans les politiques européennes ; le sommet européen de mars 2014 doit être l'occasion d'affirmer une nette inflexion

La compétition dans laquelle est engagée l'industrie européenne a profondément changé depuis les actes fondateurs de l'Union européenne, que ce soit au sein du marché intérieur ou sur les marchés des pays tiers. À l'occasion de la crise de 2008 et dans le contexte d'une réorganisation majeure des systèmes productifs et des dynamiques de marché à l'échelle mondiale, toutes les puissances économiques ont renforcé leurs mesures de soutien à la restructuration, à l'innovation, à la maîtrise de leur marché intérieur ou à la conquête de marchés internationaux par leurs appareils productifs nationaux, notamment dans les secteurs stratégiques. Pour atteindre l'objectif fixé par la Commission européenne de retrouver en 2020 une part de l'industrie à 20 % du PIB, l'industrie européenne doit pouvoir se battre à armes égales avec ses concurrents mondiaux.

¹¹ Rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi, « Emplois durablement vacants et difficultés de recrutement », 30 septembre 2013.

L'Union européenne s'est prioritairement attachée à garantir des règles de concurrence et des démarches d'exemplarité, parfois sans contrepartie de la part des pays tiers, visant à protéger l'intérêt du consommateur. Préserver le producteur, soutenir l'emploi et renforcer la compétitivité des entreprises demandent d'opérer un changement de paradigme. L'Union européenne doit procéder rapidement à une adaptation profonde de ses politiques publiques, politique commerciale, politique de la concurrence, politique énergétique, marché intérieur, réglementation des aides d'État, pour tenir compte des impératifs de compétitivité industrielle, de croissance et d'emploi.

Un renouveau de la politique économique en faveur de l'industrie

L'industrie est désormais au centre des préoccupations des pouvoirs publics français et fait l'objet de politiques ambitieuses. Leur efficacité doit être renforcée par la conduite de politiques transversales résolument tournées vers la croissance et l'emploi des entreprises et par une simplification des dispositifs

Les États généraux de l'industrie avaient en 2009 généré une première prise de conscience : la France ne peut construire son avenir sans industrie. L'industrie est désormais au centre des politiques publiques : pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi en novembre 2012 à la suite du rapport de Louis Gallois, assises de l'entrepreneuriat début 2013, présentation des 34 plans de la Nouvelle France industrielle à l'Élysée en septembre 2013 où l'État réaffirme qu'il a un rôle en matière de politique industrielle nationale et en redéfinit les contours : « un rôle de stratège, qui définit un cadre, accompagne et stimule l'initiative des industriels, qui affiche des priorités et dégage autant qu'il est possible des financements ».

Une politique industrielle à court, moyen et long terme se déploie avec **l'articulation de trois niveaux ou perspectives : le Conseil national de l'industrie**, chargé de mettre en œuvre avec les comités stratégiques de filière (CSF) **des actions structurantes de renforcement des filières** sur l'ensemble du territoire national ; **les 34 plans** qui, sous le pilotage d'industriels chefs de projets, construisent une offre industrielle nouvelle et compétitive : la réalisation de nouveaux produits ou le développement de nouvelles activités sur des segments de marché à forte croissance autour de trois défis majeurs

dans lesquels la France dispose déjà d'atouts significatifs¹²; **le dispositif « Innovation 2030 »**, portant sur 7 grandes priorités retenues par la commission présidée par Anne Lauvergeon et destinées à préparer l'industrie d'après-demain¹³.

Afin de doter la France de façon solide et pérenne d'atouts industriels dans la compétition mondiale, cette politique industrielle doit de façon déterminée s'attacher à renforcer et à développer des capacités de production, seules à même d'ancrer durablement l'avenir de l'industrie au cœur des territoires, de maintenir la créativité industrielle et l'innovation et de faire progresser les compétences industrielles. Elle doit également déployer de façon déterminée un programme de modernisation de l'appareil productif français, qui souffre d'obsolescence et d'un retard important de robotisation.

Si les efforts développés pour déployer une politique industrielle méritent d'être soulignés, ils ne sauraient avoir des résultats sans la mise en œuvre de politiques transversales apportant une amélioration profonde et rapide des conditions de compétitivité des entreprises et de développement de leur activité, en France et sur les marchés à l'exportation.

Un dispositif solide de soutien à la recherche et à l'innovation et d'aides à l'industrie, mais dont la complexité peut poser problème aux PME

L'innovation et la recherche et développement sont clairement ciblés comme des enjeux majeurs ; ce sont des leviers forts pour gagner en compétitivité hors coût. Les initiatives publiques ont été nombreuses : sanctuarisation du crédit d'impôt recherche, création en complément d'un crédit impôt innovation pour les PME, nouvelle phase du programme des investissements d'avenir, obtention du programme Horizon 2020 de l'Union européenne doté de 79 Md€, amélioration du statut de JEI¹⁴, prolongation du dispositif des pôles de compétitivité avec un recentrage de leur objectif sur l'obtention de résultats en termes de mise sur le marché des produits ou services innovants, plan « nouvelle donne pour l'innovation », accompagnement des instituts Carnot pour amplifier leur apport de R & D aux PME françaises à l'image des Fraunhofer.

La diversité et la complexité des dispositifs posent cependant question. L'effort de repérage et d'apprentissage est trop lourd pour les PME, cible privilégiée. L'efficacité des interventions publiques en termes d'impact sur la croissance et l'emploi doit être mieux mesurée, à l'image du programme d'investissements d'avenir qui a mis en place un dispositif de pilotage et d'évaluation.

¹² La transition énergétique et écologique, la révolution numérique et les nouveaux modes de production.

¹³ Stockage de l'énergie, recyclage des métaux rares, dessalement de l'eau de mer et exploitation des ressources des fonds marins, protéines végétales et chimie du végétal, médecine individualisée, silver économie et exploitation massive des données (« big data »).

¹⁴ Jeune Entreprise Innovante.

Le groupe de travail sur les aides à l'industrie créé par le CNI parvient à une estimation précise du montant des aides perçues par l'industrie¹⁵ mais indique que des progrès sont à apporter à l'évaluation de leur impact en termes d'effets sur l'activité et l'emploi, une consolidation des résultats comme devrait le faire le CNI en application de sa mission étant très difficile.

Rationaliser, simplifier, intervenir dans la durée, contractualiser *ex ante* avec l'entreprise les objectifs – en nombre limité – de chaque aide à l'industrie, telles sont les recommandations émises par ce rapport pour progresser dans cette voie. Cette contractualisation doit s'inscrire dans une relation de confiance entre les pouvoirs publics et l'entreprise, et associer, dans la droite ligne de la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, les instances représentatives du personnel à l'analyse menée *in fine* sur le respect des contreparties. Avec des dispositifs resserrés et des contreparties clairement affichées *ex ante*, les évaluations seront facilitées et une consolidation des résultats atteints par dispositif/type d'objectif sera possible. Elles devront être conduites pour chaque dispositif après un temps de recul suffisant pour permettre un réel retour d'expérience¹⁶.

Des écosystèmes régionaux se structurent, mais là aussi le foisonnement des structures freine beaucoup la dynamique

Le territoire est un niveau essentiel pour créer des effets d'entraînement porteurs de croissance entre grandes entreprises, ETI et PME. Cette dimension est d'autant plus importante que ce sont fortement les ETI, et dans une moindre mesure les PME, qui génèrent aujourd'hui un solde net de création d'emplois, tandis que les grandes entreprises dégagent un solde significativement négatif¹⁷, comme le confirme l'étude de l'observatoire de Trendeo sur l'évolution de l'emploi en 2013. Cette tendance, qu'il faut considérer comme structurelle, s'est amplifiée avec les cessions ou externalisations d'activités (notamment de services) par les grands groupes industriels. De même les territoires sont le niveau pertinent pour développer la recherche collaborative ou pour déployer des dispositifs d'accompagnement à la mobilité professionnelle et aux évolutions des emplois et des compétences.

Or, dans chaque région, les intervenants envers les entreprises se sont multipliés, qu'il s'agisse de soutien à l'innovation ou d'accompagnement à la création et au développement des PME : services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, régions, métropoles, municipalités, agences régionales de développement, pôles de compétitivité, bpifrance, réseaux consulaires, centres techniques industriels, initiatives privées soutenues par des financements publics.... C'est un frein à

la lisibilité et à l'efficacité des dispositifs, et une complexité génératrice de surcoût pour les dépenses publiques.

La clarification du rôle économique respectif des régions et de l'État tarde. Elle mériterait de s'accompagner d'une simplification et d'une concentration des acteurs. Un mouvement de déconcentration de la prise des décisions est également à impulser. Le rôle de l'Hausbank allemande dans l'accompagnement financier dans la durée de la croissance des PME est bien connu. Les réseaux bancaires français ont à progresser dans cette voie, et bpifrance doit amplifier le niveau de délégation donné à ses directions régionales.

La dynamique de clusters et de constitution d'offres industrielles intégrées entre PME doit être encouragée.

La taille des PME françaises handicape souvent leur capacité à obtenir des marchés auprès de grandes entreprises françaises ou étrangères. Les faire grandir en les encourageant à se regrouper capitalistiquement prend du temps et se heurte parfois à des stratégies patrimoniales familiales. Leur donner la possibilité de se regrouper momentanément, sans formalisation juridique, pour constituer des offres industrielles intégrées est une voie pragmatique à développer. Une réflexion doit être conduite en ce sens, pour mettre au point un dispositif reconnu par les clients et par les banques lors de demandes de financement. Les initiatives de mutualisation entre PME de certaines fonctions (marketing, connaissance clients, business développement, RH ...) et le recrutement de cadres partagés sont également à encourager.

La construction d'un dialogue social de qualité dans l'entreprise progresse et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences se diffuse

L'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 et sa transposition dans la loi de sécurisation de l'emploi du 16 juin 2013 constituent de réelles avancées d'exercice d'un dialogue social de qualité et de son déploiement dans un nombre plus large d'entreprises. Particulièrement attaché à la construction d'une vision partagée sur les enjeux industriels du pays, le CNI s'en félicite. De même est à saluer l'encouragement des entreprises à déployer de façon négociée des outils efficaces de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, qui allient sécurisation des parcours professionnels et mobilité des salariés.

L'image de l'industrie en France commence à s'améliorer ; elle doit s'accompagner d'une valorisation durable de l'entrepreneuriat

Bien que les Français soient fiers de leurs grandes

¹⁵ 2,9 Md€ en 2013 de concours publics ciblés sur l'industrie (7 % du total d'interventions économiques en faveur des entreprises évalués à 110 Md€) et 15 Md€ (soit 14 % du total) en incluant les aides transversales tous secteurs perçues par l'industrie (CIR, CICE, formation) voir rapport de la ST concours publics à l'industrie, chapitre II ci-après.

¹⁶ À cet égard, le dispositif du CIR a suffisamment de maturité pour qu'une évaluation pertinente sur son impact puisse être menée prochainement, le CNI recommandant, compte tenu de l'enjeu financier, la constitution d'un comité d'évaluation tripartite ad hoc.

¹⁷ Trendeo, L'emploi et l'investissement en France en 2013, cumul des emplois créés et supprimés entre 2009 et 2013 : environ + 77 000 pour les ETI, + 11 000 pour les PME, - 47 000 pour les grandes entreprises, - 2 500 pour les TPE (données non exhaustives).

entreprises nationales champions mondiaux, l'industrie souffre en France d'une image négative, que ce soit en termes de qualité de ses emplois ou de son impact sur l'environnement. C'est un handicap français qu'on ne peut négliger. Il contribue aux manques de préparation des générations futures à des compétences métiers indispensables et aux difficultés de recrutement évoquées ci-dessus, il nuit à l'attraction des talents. À l'inverse, l'image positive de l'industrie dans les pays émergents, ou même plus proche de nous en Allemagne et en Italie, concourt de façon évidente à son dynamisme. Des initiatives se multiplient pour mieux faire connaître l'industrie, les sites industriels et les métiers de l'industrie et actualiser leur perception. Les pouvoirs publics doivent être particulièrement vigilants pour conforter dans la durée cette réhabilitation encore fragile de l'image de l'industrie, de l'entrepreneuriat et du rôle des chefs d'entreprise.

C'est une question de société qui dépasse largement l'industrie elle-même, elle concerne tout autant les médias, l'école, les parents et les enfants. Des initiatives se multiplient pour mieux faire connaître l'industrie et les sites industriels : déploiement de nombreux événements en direction d'une large population sur le territoire national lors de la Semaine de l'industrie¹⁸, initiative annuelle impulsée par les États généraux de l'industrie, train de la Nouvelle France industrielle et présentation régulière d'innovations de PME ou de grands groupes lors de soirées « Objets de la Nouvelle France industrielle », colloques et think tanks sur le thème de l'industrie et des entreprises. L'industrie devient vigilante à mettre plus fortement en avant dans sa propre communication les actions qu'elle conduit en termes de développement durable, de transition énergétique, d'économie circulaire et de responsabilité sociétale d'entreprise. Elle est acteur et moteur de ces transformations, elle doit le faire savoir. Le numérique et les nouvelles générations d'entreprises innovantes diffusent également une autre vision de l'industrie et la remettent au goût du jour du XXI^{ème} siècle.

Le Conseil national de l'industrie identifie cinq axes prioritaires pour les politiques publiques en faveur de l'industrie

Les neuf propositions¹⁹ qu'a formulées le CNI dans son rapport 2011 sont toujours d'actualité. Certaines ont commencé à être mises en œuvre, sur l'innovation, la sécurisation des parcours professionnels et la mise en place de plates-formes territoriales d'appui aux mutations et à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'amélioration des rapports grands groupes-PME avec la mise en place d'une médiation, l'accompagnement financier de PME industrielles par

bpifrance, l'accompagnement des PME à l'export, la nécessité d'accélérer la simplification de l'environnement réglementaire et administratif des entreprises, le renforcement de la compétitivité avec l'introduction du CICE. D'autres restent à initier.

Il y a urgence à agir sur de nombreux fronts, le diagnostic de la situation de l'industrie en France présenté ci-dessus et son risque de décrochage de l'évolution qu'elle connaît dans les pays partenaires et concurrents l'exigent. La plupart des axes des politiques publiques nécessaires au redressement sont tracés. L'action doit aujourd'hui être amplifiée et consolidée dans la durée.

Le bureau du CNI s'est volontairement livré à un exercice difficile de priorisation, pour, dans un esprit de coopération et d'engagement des acteurs parties prenantes, recommander de façon convergente aux pouvoirs publics les cinq axes sur lesquels de réelles avancées doivent être accomplies en 2014.

1. Assurer en France un coût de l'énergie compétitif et conduire une politique de transition énergétique porteuse, pour l'industrie et l'emploi en France, de performance et d'opportunités dans la compétition mondiale

Le bureau du CNI retient cet axe en priorité ; c'est un enjeu majeur pour l'industrie en France, aujourd'hui insuffisamment pris en compte. La France est en train de perdre significativement son avantage compétitif sur ce facteur de production, que ce soit vis-à-vis des États-Unis ou de partenaires européens. Ses industries intensives en énergie sont menacées. Dans son avis rendu en juillet 2013²⁰, le CNI a formulé six recommandations à prendre en compte dans la réflexion en cours. Elles visent à ce que la transition énergétique constitue un atout pour l'industrie française en confortant durablement la compétitivité de l'énergie, en accélérant les efforts d'efficacité énergétique, et en capitalisant sur le savoir-faire et la compétence reconnue de la France dans les industries matures de l'énergie pour développer dans les énergies renouvelables de nouvelles filières d'excellence. Cet avis souligne également la nécessité de renforcer la coordination européenne en élaborant rapidement un cadre énergie-climat pour 2020-2030 garantissant stabilité, clarté et prévisibilité sur le long terme et qui s'accompagne d'un accord international assurant que l'ensemble des principaux émetteurs mondiaux participent à l'effort de réduction des gaz à effet de serre sur des bases comparables à l'Europe.

2. Créer un cadre favorable à l'entreprise industrielle et à la création d'emplois industriels en France, assorti d'une stabilité et visibilité à moyen terme

Pacte national pour la croissance, la compétitivité et

¹⁸ 2 760 événements organisés lors de la Semaine de l'industrie 2013.

¹⁹ Partie 1 pages 15 à 25 du rapport 2011, disponible sur le site internet du CNI.

²⁰ Voir partie II du rapport ci-après.

l'emploi, mise en place du CICE, initiative du pacte de responsabilité, ouverture du chantier sur la fiscalité, financement de ces mesures et diminution du déficit public structurel, des réformes structurelles d'ampleur sont en cours. Elles doivent aboutir rapidement et se traduire par des impacts économiques significatifs implémentés dans la durée. Le rebond de l'industrie française en dépend. Il n'y aura pas de reprise de l'investissement, pas de modernisation et de montée en gamme du tissu productif, pas de retour sur une tendance positive de créations nettes d'emplois dans l'industrie, ni de regain durable de parts à l'exportation sans cette remise à plat structurelle, que, pour leur part, nombre de pays occidentaux, comme le Canada et la Suède, ont récemment accomplie. Elle conditionne également la reprise de l'attractivité de la France envers les investissements industriels étrangers.

3. Amplifier et accélérer la simplification de la réglementation française impactant l'industrie et la conduite des affaires

Cet axe mérite une mention spécifique. Là aussi le mal est connu, l'ampleur de la tâche aussi. Mais les résultats sont pour le moment décevants. La méthode doit évoluer, pour gagner en envergure et en réactivité. Le Conseil de la simplification nouvellement créé doit dans l'année faire la preuve de son efficacité. Le CNI fait également de la simplification l'un de ses axes prioritaires de travail en 2014.

4. Maintenir des filières de formation dans les métiers de base de l'industrie, dessiner les formations et les qualifications des compétences de demain, déployer une gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences

L'enjeu a été rappelé. Le manque d'entrées en formation dans ses métiers de base illustre la désaffection dont souffre l'industrie. Qu'il s'agisse d'attractivité des métiers et d'adaptation de l'offre de formation, ou de la mise en place de dispositifs d'anticipation des mutations des activités et des emplois, la solution se trouve dans la construction d'une dynamique territoriale à conduire, sous l'impulsion de l'État, avec tous les acteurs : entreprises, fédérations professionnelles, organisations syndicales, systèmes éducatifs, administrations territoriales et services déconcentrés de l'État.

5. Faire prévaloir dans les instances européennes une politique de soutien à l'industrie

L'objectif collectif du relèvement de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de l'UE à 20 % en 2020 a beau avoir été affiché, l'industrie et l'emploi industriel ne sont pas au cœur des préoccupations des politiques européennes. Or ils sont au centre des politiques

publiques américaine, chinoise, sud-coréenne, brésilienne. Comme il l'a souligné dans son avis rendu en février 2014²¹, le Conseil national de l'industrie attend du Conseil européen de mars 2014 des signaux forts de recentrage des politiques européennes sur l'objectif prioritaire d'un soutien à l'industrie, à la croissance et à l'emploi en Europe, tant dans les politiques de compétitivité qui y seront débattues qu'en se prononçant pour un cadre énergie et climat 2030 compatible avec cet objectif. Une attention toute particulière doit être portée à la parité monétaire euro-dollar afin qu'elle reflète les réalités économiques et les différentiels de compétitivité des marchés pertinents.

Les actions du Conseil national de l'industrie conduites en 2012 et 2013

Le Conseil national de l'industrie n'a pas seulement changé de nom en février 2013. C'est un rôle élargi que le gouvernement lui a confié, sous l'impulsion du ministre du Redressement productif, en lui demandant, comme « lieu de mouvement des filières », d'animer l'élaboration par chaque comité stratégique de filière (CSF) de « contrats de filière ». À partir d'un dialogue entre les industriels, les organisations syndicales et l'État, il s'agit d'identifier de façon convergente les principaux enjeux de la filière et de définir les actions prioritaires à mettre en œuvre pour la structurer, renforcer sa compétitivité et son positionnement international, redynamiser l'emploi en France et accompagner l'évolution des compétences.

Cette mission à caractère opérationnel complète son rôle de conseil et d'éclairage des pouvoirs publics, d'avis et de recommandations que le CNI a exercé notamment ces derniers mois sur trois sujets majeurs : la transition énergétique, l'efficacité des concours publics à l'industrie, la prise en compte des enjeux industriels dans les politiques européennes.

Des huit objectifs de la feuille de route annoncée pour 2012 dans le rapport 2011 du CNI, cinq ont été atteints : la pérennisation de l'esprit de dialogue facteur de cohésion sociale du CNI, la mise en œuvre des propositions des CSF, la création d'un CSF dédié aux matières premières, la réflexion sur le développer et produire en France et la mise en place de deux groupes de travail sur les aides publiques à l'industrie et au financement des entreprises. Le déploiement d'actions sur l'emploi et la formation au plus près des bassins d'emploi, le renforcement de la communication du CNI et l'articulation des travaux avec les régions ont en revanche été insuffisamment déployés par manque de moyens et font l'objet des actions prioritaires en 2014.

²¹ Cf. pages suivantes l'avis du CNI « Recentrer les politiques européennes sur l'objectif prioritaire d'un soutien à l'industrie, à la croissance et à l'emploi en Europe ».

Le CNI est un lieu d'élaboration et de conduite d'actions de transformation du tissu productif français

En complément des politiques transversales de renforcement de la compétitivité et de soutien à l'emploi menées par le gouvernement, le CNI porte l'objectif de structuration des filières : améliorer le fonctionnement collectif des entreprises, grands groupes, ETI et PME d'une même filière et les inciter à « jouer collectif », travailler en synergie sur les priorités de R & D, renforcer les atouts de l'industrie française dans la compétition internationale et regrouper les forces pour développer des segments d'activités manquantes, s'accorder sur les besoins d'évolution de compétences et améliorer l'attractivité des métiers industriels.

Les contrats de filière

Deux comités stratégiques de filière (CSF) complémentaires ont été créés en 2013 sur les industries extractives et de première transformation et les industries du bois. Le CNI compte aujourd'hui **14 comités stratégiques de filière²²**, couvrant la presque totalité de l'industrie française. Présidés par le ministre du Redressement productif, et selon les cas par les autres ministres concernés, ils sont opérationnellement pilotés par un industriel, regroupant les acteurs de la filière selon la configuration tripartite propre au CNI (industriels, organisations syndicales, administrations) et sont animés avec l'appui de la Dgcis et, selon les cas, des autres administrations concernées.

Chaque CSF présente dans les pages suivantes du rapport les grands axes de son contrat de filière et fait le point de l'avancement de son plan d'actions. En synthèse, les douze contrats de filière aujourd'hui finalisés (les deux derniers

CSF créés préparent leur contrat pour les prochains mois) rassemblent 275 actions, conduites en 2013 et pour la plupart en 2014 et 2015. Elles s'organisent sur 7 axes : 24 % des actions concernent le développement de la filière, 15 % l'amélioration de la performance des entreprises, notamment des PME, 16 % l'emploi et les compétences, 13 % le développement à l'export et à l'international, 13 % le soutien à l'innovation, 11 % les relations entre grands groupes et PME, 8 % l'accès au financement.

À fin 2013, 10 % des actions ont été réalisées, 45 % sont en cours, 3 % se heurtent à des freins qu'il convient de lever, 42 % sont à lancer en 2014.

Les défaillances nombreuses d'entreprises en 2013 sont malheureusement là pour le rappeler. On ne peut attendre un effet immédiat de ce travail de fond. Il s'agit d'actions structurelles et c'est dans la durée que les résultats pourront se faire sentir. Afin d'accompagner les CSF dans la mise en œuvre de ces plans d'actions et dans le suivi de l'avancement, un reporting transversal (*joint en cahier annexe au rapport*) est largement diffusé tous les deux mois, pour partager les bonnes pratiques entre les différents CSF et créer des effets de synergie, donner de la visibilité aux actions engagées et aux résultats obtenus, alerter en cas de difficultés et mobiliser les acteurs en mesure de lever les freins.

Les thématiques transversales

Cinq groupes de travail transversaux, appelés sections thématiques, complètent le dispositif. Ils ont été constitués soit pour réaliser une étude et formuler des propositions sur des sujets précis (concours publics à l'industrie, accès au financement), soit pour traiter de façon permanente une problématique transversale à l'ensemble des CSF (emploi et compétences, réglementation et simplification, Europe).

Les plans d'actions des CSF mobilisent toutes les catégories d'acteurs²³ (les CSF rassemblent 800 contributeurs volontaires environ) et visent à une transformation en profondeur du tissu productif français des PME et ETI :

- mise en place d'outils communs à la filière, notamment à l'export,
- création d'offres industrielles intégrées à plusieurs PME,
- évolution de la réglementation,
- définition des axes prioritaires de R & D partagés avec l'ensemble des entreprises de filières, et développement de l'innovation collaborative des PME,
- accompagnement de PME dans des actions de performance et de diversification, amélioration de la compétitivité de plates-formes industrielles, développement de nouvelles activités de la filière,
- intégration de la dimension design, connaissance des attentes clients et appel à des approches marketing,
- réflexion et aide à la relocalisation d'activités, soutien au fabriqué en France,
- diffusion de bonnes pratiques dans les relations grandes entreprises-PME et nomination de référents médiation dans la filière avec l'appui de la médiation interentreprises,
- développement de l'alternance, et mise en place de viviers communs d'apprentis entre PME et grands groupes,
- création de portails pour améliorer l'attractivité des métiers de la filière,
- analyse des besoins d'évolution de compétences et de recrutements, recensement des besoins en matière de formation,
- accompagnement des PME dans leurs demandes de financement, création de fonds d'avances remboursables pour apport de fonds propres, appui financier à la consolidation de PME et à la constitution d'ETI.

²² Aéronautique, alimentaire, automobile, biens de consommation, bois, chimie et matériaux, éco-industries, ferroviaire, industries extractives et de première transformation, industries et technologies de santé, mode et luxe, naval, nucléaire, numérique.

²³ Fédérations industrielles, entreprises, organisations syndicales, administrations de l'État (DGCIS et autres administrations concernées), administration des régions, pôles de compétitivité, bpiFrance, CGI, universités ou laboratoires publics, médiateurs...

Deux sections thématiques du CNI ont été missionnées sur des sujets précis :

- la première sur **les concours publics à l'industrie**, pilotée par Philippe Jurgensen, inspecteur général des finances qui a également participé à la mission MAP sur le sujet des aides aux entreprises, a remis ses conclusions en décembre 2013. Le rapport fait 36 propositions pour recentrer vers l'industrie les concours financiers de l'État aux entreprises afin de soutenir la compétitivité et l'emploi, renforcer et rationaliser les aides et améliorer l'évaluation de leurs résultats en termes d'impact, aujourd'hui très imparfaitement mesurés. Il s'est tout particulièrement penché sur la question des conditionnalités et des contreparties aux aides à l'industrie, étudiant avant l'heure un sujet depuis devenu au centre de l'actualité avec le pacte de responsabilité. Les industriels et certaines organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC) participants au groupe de travail ont convergé dans un esprit de concession réciproque sur une série de recommandations précises (*voir ci-après au chapitre II*) ;

- la seconde a été lancée en septembre 2013 sous la présidence de Jeanne-Marie Prost, Médiatrice nationale du crédit aux entreprises, et porte sur **le financement des entreprises industrielles**, PME notamment, afin de parvenir à un diagnostic partagé entre industriels et monde financier et faire des recommandations pour améliorer l'accès des PME et TPE à des financements répondant à leurs différents types de besoins, aux différents moments de leur développement. Il remettra ses conclusions fin 2014, après un premier rapport d'étape avant l'été.

Trois sections thématiques travaillent de façon permanente sur des sujets transversaux à tous les CSF :

- l'une est chargée d'élaborer des propositions de **simplification de la réglementation**, notamment en sollicitant les CSF, et de les transmettre au CIMAP. Il s'est pour le moment consacré aux cas de surtransposition en droit français de directives communautaires (31 propositions de simplification ont été remises en juin 2013²⁴) et s'oriente également vers un rôle plus anticipatif d'analyse en amont de projets de lois ou règlements pour faire intervenir si besoin le CNI, conformément à sa mission, sur les projets de réglementation impactant l'industrie. La simplification de la réglementation est fortement attendue des industriels. Cette action est primordiale, le rôle du CNI peut être par sa transversalité particulièrement efficace, pour peu qu'il soit mieux intégré comme interlocuteur dans les processus de consultation pour les nouveaux textes et dans la démarche sur la simplification ;

- un groupe travaille sur les questions **d'emploi et compétences**, de façon à transversaliser les bonnes pratiques et à amplifier par des effets de synergie les plans d'actions sur cet axe majeur, commun à tous les CSF. La DGEFP participe à son animation de façon à assurer une pleine cohérence avec les différentes actions menées par l'État. Trois sujets ont été retenus de façon prioritaire : les transitions professionnelles et les passerelles entre métiers industriels, la formation par alternance, l'identification de besoins en formation non ou insuffisamment couverts. La ST Emploi et compétences du CNI a également été sollicitée par la conférence sociale de juin 2013 pour identifier les éléments prospectifs d'analyse des emplois et des compétences utiles aux CSF et aux acteurs des filières ;

- un groupe consacré aux **questions européennes** a été créé en novembre 2013 afin de rassembler les points de vue et prises de position des différentes parties prenantes au CNI (fédérations professionnelles, organisations syndicales notamment). Un premier avis du CNI sur la prise en compte des enjeux industriels dans les politiques européennes vient d'être adressé au gouvernement dans la perspective du Conseil européen de mars 2014 sur la compétitivité. Il figure ci-après.

Le CNI est un lieu de recherche de convergence entre industriels, organisations syndicales, administrations de l'État et des collectivités territoriales sur les priorités et l'action pour renforcer l'industrie en France

Un dialogue tripartite

Dans un contexte où la France a besoin de se réformer en profondeur, le CNI constitue, grâce à son caractère tripartite qui constitue sa marque de fabrique, un lieu précieux de dialogue et de construction d'une vision partagée car l'État ne saurait aujourd'hui élaborer des stratégies industrielles nationales sans s'appuyer fortement sur les industriels et les salariés de l'industrie eux-mêmes. Le CNI est le lieu d'un tel dialogue pérenne, reposant sur la construction d'une confiance solide. Il porte sur l'intérêt de l'ensemble de la filière, a vocation à faire croître les synergies au sein des filières, et ne traite

pas des questions spécifiques à telle ou telle entreprise. Le dialogue doit s'étendre aux collectivités territoriales et aux élus, à travers des relations plus étroites avec les régions et le Parlement.

Le CNI n'est pas un lieu de négociation sociale et ne doit pas l'être. C'est un espace de dialogue sur l'avenir des filières et de partage sur les actions prioritaires, dans lequel les organisations syndicales s'impliquent et apportent leur profonde connaissance de la situation des filières industrielles. Le CNI participe ainsi à la construction en France d'un dialogue social de qualité.

Grandes entreprises – ETI-PME

Le CSF joue un rôle central pour structurer les acteurs industriels de la filière quand celle-ci n'a pas de fédérations professionnelles préexistantes, c'est le cas de l'industrie du nucléaire, ou quand il existe de multiples fédérations

²⁴ Remises au député Thierry Mandon, qui en a intégré 17 dans son rapport de juillet. Une a été adoptée, deux ont été refusées, la plupart sont en cours d'instruction par l'administration (*cf. rapport de la section thématique chapitre II*).

Regroupant grandes entreprises, ETI et PME, fédérations professionnelles et chefs d'entreprise, les CSF sont aussi le **lieu de construction de relations plus équilibrées entre grands groupes et PME**, dans un contexte favorable à ces dernières. À l'instar de l'Allemagne ou du Japon, il s'agit de développer en France le « jouer collectif ». En effet, nombreux sont les grands groupes français, y compris de la sphère publique ou parapublique, qui, dans une compétition internationale pour le leadership dans leur activité, choisissent leurs partenaires et fournisseurs avant tout dans des démarches globales et des stratégies de compétitivité industrielle mondiale sans critère de préférence nationale ou européenne, à l'exception de contraintes ou optimisations liées à la proximité des sites en France. Les PME françaises indiquent fréquemment qu'elles sont plus facilement accueillies par les grandes entreprises étrangères que par les françaises quand elles proposent leurs innovations. En Allemagne, la PME bénéficie toujours d'un *a priori* favorable et d'une image de qualité de la part des grandes entreprises qu'elle approche. C'est beaucoup moins le cas en France. On constate que depuis 15 ans certains grands groupes français ont de moins en moins d'effet d'entraînement sur l'activité du tissu productif français de PME. Les PME ont du mal à grandir, à s'internationaliser. Le nombre d'entreprises intermédiaires est insuffisant, le tissu productif se cristallise en deux groupes de plus en plus éloignés, grands groupes d'un côté, PME de l'autre, ce qui rend de plus en plus difficiles les interactions qui sont au cœur du dynamisme industriel d'un pays.

Une prise de conscience de ce handicap français s'est opérée. Ce sujet a fait l'objet de nombreuses études et débats. L'attention et l'action des politiques publiques sont fortement recentrées sur les PME et les ETI, à travers les pôles de compétitivité, l'intervention de bpf France, les actions des territoires portés par les régions et les services de l'État, DIRECCTE et commissaires au redressement productif. Accompagner les PME dans leur croissance et consolider des ETI est devenu l'objectif central de nombreux dispositifs d'accompagnement : financements, fonds propres, export. Les travaux collaboratifs entre grands groupes, PME et ETI sont encouragés dans la R & D et les projets industriels (PIA, 34 plans de la Nouvelle France industrielle). Les grands groupes ont pris conscience de l'apport des PME innovantes, plus créatives et plus agiles, et de l'enjeu que représente le renforcement d'écosystèmes locaux de fournisseurs stratégiques. Ils s'engagent dans des démarches d'amélioration de la qualité de leurs relations avec leurs fournisseurs, avec le soutien de la médiation interentreprises ou d'associations comme Pacte PME.

Le médiateur interentreprises participe activement aux CSF et y déploie ses outils d'intervention : charte des relations interentreprises, médiation de filière. Mais force est de constater que les pratiques restent éloignées des engagements ; les progrès restent insuffisants, la dernière enquête publiée dans *Challenges* l'a montré²⁵. Les délais légaux de paiement ne sont pas toujours respectés, ce qui pèse fortement sur la trésorerie des PME. Lieux de renforcement de synergies entre les entreprises de la filière, quelle que soit leur taille, les CSF peuvent faire concrètement avancer ce sujet.

professionnelles, comme pour les industries de biens de consommation. Dans d'autres cas, le CSF voisine des fédérations professionnelles fortes qui ont déjà structuré la filière : c'est l'exemple du GIFAS dans l'aéronautique, du GICAN dans le naval. Le pilotage du CSF a été confié dans ce cas à la fédération, par souci de cohérence et d'efficacité. Celle-ci est amenée dans le cadre du CSF à élargir son approche en intégrant les organisations syndicales et l'administration. Il convient de veiller à l'équilibre collaboratif et à l'implication permanente de ces acteurs dans la conduite des plans d'actions du contrat de filière.

CNI a travaillé plus particulièrement sur deux sujets qui ont donné lieu à la rédaction d'un avis transmis au gouvernement : la transition énergétique d'une part, avec le mérite d'avoir réussi à établir une position convergente rassemblant toutes ses parties prenantes, les industriels et les cinq organisations syndicales ; la prise en compte de l'industrie dans les politiques européennes d'autre part (*voir synthèses en encadrés et textes complets des avis en annexe*). C'est l'une des missions essentielles du CNI qui contribue à asseoir son rôle institutionnel et son indépendance par rapport aux pouvoirs publics.

Le CNI s'attache à exprimer la « voix de l'industrie » auprès des autorités publiques et doit, avec une dynamique renforcée, faire connaître plus largement son action et ses recommandations

Le CNI « voix de l'industrie »

Dans son rôle d'éclairage des pouvoirs publics sur les sujets majeurs impactant l'industrie, en sus du rapport sur les concours publics à l'industrie cité plus haut, le

²⁵ Pour 86 % des fournisseurs interrogés, leurs relations avec les grandes entreprises se sont détériorées ou n'ont pas changé. 57 % d'entre eux estiment que les délais de paiement ont augmenté par rapport à 2012.

Avis du CNI sur la transition énergétique

« L'industrie française acteur et moteur de la transition énergétique »

Avec l'accord unanime de ses membres fédérations industrielles et organisations syndicales, le CNI recommande au gouvernement de mettre l'accent, dans sa politique de transition énergétique, sur 6 axes majeurs :

- conforter la performance du système énergétique français, facteur de compétitivité de l'industrie et de l'économie en France.

Le prix de l'électricité constitue en France globalement un facteur primordial de la compétitivité-coût. Or cet avantage est aujourd'hui menacé. Le renchérissement du coût de l'énergie pénaliserait fortement non seulement les industries intensives en énergie, fortement exposées à la concurrence internationale, mais aussi l'ensemble de l'industrie pour laquelle la compétitivité du prix de l'énergie est un enjeu central ;

- construire un mix énergétique qui réponde progressivement et pragmatiquement aux enjeux de la transition énergétique, de façon flexible et ouverte aux évolutions technologiques à venir.

L'évolution de la part du nucléaire, sur lequel le débat s'est à tort cristallisé, ne doit pas conduire à dégrader le bilan carbone de l'énergie consommée en France, ni sa compétitivité et sa balance commerciale, dans lesquels le nucléaire joue aussi un rôle positif. Le recours à toutes les énergies sera nécessaire pour satisfaire à la fois la demande de demain et les exigences environnementales. Le développement des énergies renouvelables à potentiel de compétitivité constitue un impératif de politique énergétique et de politique industrielle, mais le débat en cours doit également examiner de manière objective les gaz et pétrole de schiste et reposer sur une démarche scientifique avec des arguments étayés. L'enjeu du coût de l'énergie pour la compétitivité globale de l'économie, la croissance et l'emploi est trop important pour que toutes les opportunités ne soient pas étudiées à fond, si elles peuvent être exploitées de façon rentable dans des conditions respectueuses de l'environnement ;

- accroître l'effort de recherche et d'innovation dans les industries déjà présentes et favoriser l'émergence de nouvelles activités et filières énergétiques compétitives par une politique continue de soutien à l'investissement et à l'innovation.

Enjeu central en termes d'emploi, de commerce extérieur, de puissance de R & D et de rayonnement international de la France, les industries de réseaux électriques et la filière nucléaire constituent des atouts qu'il convient de conforter, tout en développant concomitamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la gestion intelligente de l'énergie pour faire de la France un leader mondial dans la maîtrise de la demande d'énergie et dans la production d'électricité à bas carbone compétitive. Au sein des nouvelles activités associées à la transition énergétique, devront être privilégiées celles qui peuvent générer le développement de filières rentables et de fabrications françaises compétitives, celles qui ont le plus de potentiel en termes de création d'emplois en France, qui donneront à la France des avantages concurrentiels durables dans la compétition mondiale et auront le plus d'impact positif sur la balance commerciale énergétique ;

- faire de la transition énergétique une stratégie au service de l'emploi, notamment en anticipant et en accompagnant l'évolution des compétences.

Ces nouvelles activités dans le secteur de l'énergie et les activités associées de production de matériel et d'équipement sont l'un des gisements où le potentiel de création d'emplois en France à court terme est le plus grand. La dimension sociale de l'emploi doit être prise en compte pour faire de ces nouveaux emplois des emplois de qualité, attractifs dans la durée ;

- encourager les industriels dans leur démarche de transition énergétique en leur donnant de la visibilité et en stabilisant le cadre réglementaire et fiscal.

L'industrie française a déjà réduit significativement depuis 20 ans sa contribution aux émissions de gaz de serre, évolution qu'elle poursuit de façon résolue. Toutes les filières se préoccupent de l'amélioration de leur efficacité énergétique, souvent en réorganisant les procédés de fabrication et les flux logistiques. Ces transformations nécessitent des investissements importants qui ne peuvent se décider que dans un cadre réglementaire et fiscal stable.

Le CNI recommande ainsi qu'à l'issue du débat sur la transition énergétique soit établi un cadre réglementaire et fiscal simple, clair et stable, avec un engagement de pérennité dans le temps. Les risques d'incitation à la délocalisation ne doivent pas être négligés et le « verdissement » de la fiscalité doit se faire à impact fiscal global inchangé ;

- renforcer la coordination européenne et faire avancer la concertation mondiale.

La France ne pèse que pour 1,2 % des émissions mondiales en 2010. L'interconnexion des réseaux européens rend indispensable la coordination des politiques nationales en matière de recherche, émissions de CO₂, contrats d'approvisionnement à long terme, fiscalité énergétique et environnementale, même si le choix du mix énergétique relève de décisions nationales.

La transition énergétique doit pouvoir devenir un facteur de compétitivité pour les économies européennes et compter pour ce faire sur l'appui de politiques réglementaires et financières européennes. Il paraît essentiel que la négociation d'un accord mondial sur le climat pour l'après 2020 soit rapidement engagée et que l'Union européenne s'attache dès maintenant à la négociation d'un nouveau paquet climat-énergie à l'horizon de 2030.

Avis du CNI sur les politiques européennes

« Recentrer les politiques européennes sur l'objectif prioritaire d'un soutien à l'industrie, à la croissance et à l'emploi en Europe »

Le CNI invite l'Union européenne à procéder à une adaptation profonde de ses politiques publiques pour répondre à l'urgence de la situation de l'industrie et de l'emploi en Europe, en mobilisant dix leviers d'action :

- réviser la politique de la concurrence pour tenir pleinement compte des impératifs de performance des entreprises sur le territoire européen et à l'international,
- conduire une politique commerciale soucieuse de réciprocité et de défense des intérêts industriels européens,
- déployer une politique énergétique, climatique et environnementale, facteur de compétitivité de l'industrie, de croissance et d'emploi en Europe, et assurer un accès abordable et sécurisé aux matières premières,
- prendre en compte dans le processus réglementaire les enjeux de compétitivité industrielle et d'impact sur l'emploi,
- soutenir la R & D et l'innovation, y compris dans sa phase de mise sur le marché, afin de tirer parti des opportunités de croissance,
- approfondir et étendre les politiques de filières industrielles,
- accompagner les évolutions de l'industrie par un renforcement des efforts en matière d'adaptation des compétences,
- faire évoluer le marché unique au service de la compétitivité industrielle,
- assurer une meilleure orientation des financements vers les besoins de l'industrie,
- revaloriser la dimension sociale, fondamentale dans le développement de l'industrie.

Par cette contribution, et celle élaborée en juillet dernier sur la transition énergétique, le Conseil national de l'industrie exprime ses attentes du Conseil européen de mars 2014 pour que, dans les politiques de compétitivité comme dans le cadre énergie et climat 2030, des signaux forts soient donnés à la priorité accordée aux impératifs de compétitivité industrielle, de croissance et d'emploi en Europe.

Une dynamique renforcée, une communication à déployer

La dynamique du CNI a été renforcée avec la nomination d'un secrétaire général. Le bureau du CNI se réunit mensuellement, dans un rôle à la fois de pilotage de l'ensemble du dispositif et de suivi de l'avancement des plans d'actions, de réflexion et d'élaboration collective des recommandations et avis. Une animation transversale régulière des CSF et des sections thématiques est mise en place autour de partage de bonnes pratiques, de recherche de synergies, d'association de tous les acteurs aux échanges sur les sujets majeurs.

Le CNI ne pourra toutefois réussir sa mission que si sa crédibilité est confortée par l'intérêt qu'y accorde le gouvernement. La tenue régulière de deux réunions plénières par an en serait la manifestation et permettrait de porter au Premier ministre, au gouvernement, aux représentants des élus et aux « membres de droit » représentant les pouvoirs publics les préoccupations de l'industrie sur lesquelles leur mobilisation est nécessaire, tout en soulignant les avancées réalisées par le déploiement des actions menées par les CSF et les sections thématiques.

Il est aussi essentiel que le rôle des CSF dans la mise en œuvre des politiques de filière, socle de la politique industrielle, soit pérennisé et valorisé et que l'attention des ministres à leur action continue à être manifeste ; la programmation d'un rendez-vous annuel de chaque CSF avec le(s) ministre(s) qui le préside(nt) pour faire le point sur la situation et les enjeux de la filière, suivre l'avancement des plans d'actions, valoriser les résultats

obtenus et signaler les freins à lever répondra à cette attente.

D'autres initiatives montrent que le CNI commence à être intégré dans le paysage administratif et politique français :
- le bureau du CNI et les CSF ont été associés à l'identification des sujets à retenir pour l'initiative des **34 plans de la Nouvelle France industrielle**. Devant chacun déboucher à court ou moyen terme sur la réalisation d'un produit ou le développement d'une nouvelle activité, ces plans industriels ont un objectif différent des actions de structuration des filières menées par les CSF. Les initiatives ne doivent toutefois pas être menées de façon séparée ; des synergies sur les actions R & D, les financements à mettre en place, les évolutions réglementaires à impulser, la formation à déployer sont à exploiter. Les chefs de projet de chacun des 34 plans industriels ont ainsi été invités à échanger sur leur feuille de route avec les CSF principalement concernés, selon la matrice croisée qui figure au *chapitre II*. Dans le cas du plan « usine du futur », particulièrement transversal et piloté avec l'appui des régions, c'est le bureau du CNI lui-même qui jouera le rôle d'interface.

Le vice-président du CNI participe au comité de pilotage des plans de la Nouvelle France industrielle présidé par le Premier ministre ; le bureau du CNI sera régulièrement tenu informé de l'avancement des plans.

- le CNI a été chargé par la conférence environnementale de piloter transversalement la préparation des plans d'actions volontaires des industriels sur l'économie circulaire. Chaque CSF prépare d'ici fin 2014 une feuille de route économie circulaire qu'il intégrera à son contrat de filière, en identifiant les items sur lesquels vont porter

son plan d'actions : économie des ressources (matière, eau, énergie), prévention des déchets (quantitative et qualitative, réduction de toxicité), augmentation de la durée de vie des produits, écoconception des produits et des procédés, incorporation, autant que possible, de matières recyclées dans les produits, réparabilité, réutilisation/réemploi de matières et de produits, augmentation du taux de recyclage des matières...

- **le CNI et la Commission nationale des services**, nouvellement créée, se tiennent mutuellement informés de leurs travaux et ont identifiés des sujets à travailler en synergie, notamment sur les anticipations des mutations économiques et la gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences ;

- enfin, les **CSF ont été auditionnés pour la première fois par le député Jean Grellier**, membre du CNI, dans le cadre de son rapport sur les crédits à l'industrie du PLF 2014.

Mais le CNI manque de visibilité et est encore insuffisamment connu des médias et des structures administratives et politiques. Il dispose maintenant d'un site internet mais ne communique pas suffisamment de façon large. Il n'est pour le moment, par exemple, pas intégré en amont aux préparations des projets de loi ou de règlement impactant l'industrie, alors que cela relève pleinement de la mission qui lui a été confiée. Il a une dimension interministérielle (plus de la moitié des CSF sont coprésidés par le ministre du Redressement productif et par au moins un autre ministre) et devrait être davantage reconnu comme interlocuteur par les administrations autres que la DGCIIS. Faire connaître son action, communiquer à l'occasion de la remise de ses recommandations font partie des actions prioritaires qu'il a été décidé d'engager en 2014.

Pour acquérir cette dimension, jouer pleinement son rôle et mettre en œuvre les priorités identifiées pour 2014, le CNI a besoin de disposer de moyens renforcés.

Les actions prioritaires du CNI en 2014

Le premier axe de travail concerne **la mise en œuvre concrète des plans d'actions des CSF**, selon les priorités décrites ci-après par chaque CSF. Toute la dynamique CNI doit être tournée vers la priorité donnée à l'obtention de résultats.

Pour ce qui concerne **les actions transversales**, le bureau du CNI a retenu pour 2014 les priorités suivantes :

1. l'emploi et les compétences

L'année 2014 doit être celle de la réalisation d'expériences pilotes pour tester sur quelques territoires des dispositifs opérationnels avant de les déployer plus largement dans toutes les filières et les territoires concernés. Menées à partir d'une mobilisation d'entreprises industrielles et de

fédérations professionnelles en relation avec les CSF, et d'une implication de la DGEFP²⁶, de la DGCIIS et, sur les territoires, des services administratifs et acteurs locaux de l'emploi et de la formation, des DIRECCTE²⁷ et des conseils régionaux, des organisations syndicales, elles concerneront :

- **l'encouragement à la mobilité professionnelle entre filières et entre entreprises au sein d'un territoire**, dans des démarches d'anticipation de mutations économiques et de gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences ;

- **le recrutement de jeunes en alternance**, pour tout type de diplôme, avec la mise en place de viviers d'apprentis partagés entre grands groupes, ETI et PME et de parcours de formation opérés au sein de plusieurs entreprises. Une attention particulière sera apportée à l'encouragement à la mixité des métiers ;

- **le recensement des offres locales de formation** qu'il est prioritaire de mettre en place pour les besoins des filières.

2. la simplification de la réglementation

En continuant à jouer un rôle de relais des comités stratégiques de filière, la section thématique continuera à identifier des mesures de simplification des réglementations existantes et développera une intervention dans le flux des nouvelles réglementations, en amont des projets de loi (transition énergétique notamment) et de textes réglementaires, en relation avec les différentes administrations. Elle poursuivra également son action de suivi des propositions déjà transmises.

Il serait pertinent de faire de ce groupe de travail du CNI un interlocuteur privilégié du Conseil de simplification. Dans sa position d'interface avec toutes les filières industrielles et dans son rôle de dialogue entre industriels et organisations syndicales, il a tous les atouts pour être utilement force de propositions.

3. le déploiement régional du CNI en mettant en place une articulation pertinente entre les CSF et les CSFR (Comités stratégiques de filière régionaux)

Le déploiement des plans d'actions des filières nécessite une articulation forte avec les territoires pour la plupart des axes, afin d'impacter réellement le tissu productif, des PME notamment, et les bassins d'emploi. Des comités stratégiques de filière régionaux²⁸ (CSFR) ont été créés à l'initiative des préfets et des présidents de conseils régionaux mais n'ont pour le moment pas ou peu de relations avec les CSF nationaux. Le CNI mettra en place en 2014 une articulation entre les CSFR et les CSF nationaux en cherchant à construire des synergies à caractère opérationnel, sur la base des actions menées, et en impliquant, selon un mode de fonctionnement **quadrupartite**, les services de l'État en région, les conseils régionaux, les industriels et les représentants locaux des organisations syndicales. Il conviendra de s'assurer que

²⁶ Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

²⁷ Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

²⁸ 62 CSFR sont aujourd'hui recensés.

toutes les interactions pertinentes entre les territoires et les CSF nationaux sont en place pour déployer efficacement les actions de transformation des filières.

4. le financement de l'investissement productif

Le CNI attend beaucoup de l'analyse et des recommandations du groupe de travail qu'il a récemment créé sur le financement des PME industrielles. La faiblesse de l'investissement productif en France est un handicap fort à la reprise d'une activité industrielle soutenue ainsi qu'à la modernisation et à l'amélioration de l'excellence opérationnelle des PME. La France dispose d'un appareil bancaire et financier solide, qui doit pleinement jouer son rôle de soutien à l'activité industrielle. Il peut être accompagné si besoin par la banque publique d'investissement, qui a été dotée de moyens d'intervention importants avec tout type d'instruments financiers, garanties, crédits à court ou moyen terme, fonds propres. Le financement ne doit pas être un obstacle à la reprise de l'investissement productif.

5. l'accompagnement des 34 plans de la Nouvelle France industrielle

Les CSF, et le bureau du CNI pour le plan « usine du futur », examineront les projets de feuilles de route des 34 plans industriels, afin d'assurer leur cohérence avec les stratégies de filière. Plus globalement, le CNI s'attachera à suivre l'avancement des plans et leur bonne articulation avec les travaux des filières.

6. l'élaboration de plans d'actions portant sur l'économie circulaire et la transition énergétique

Conformément à la mission que lui a confiée la conférence environnementale, le CNI pilotera la préparation d'ici fin 2014 par chaque CSF d'un plan d'actions « économie circulaire ». Les filières ne sont pas aujourd'hui au même niveau de maturité sur ce sujet : pour certaines filières, comme la chimie et les matériaux, l'alimentaire, les industries extractives et de première transformation, les industries du bois, l'aéronautique ou l'automobile, le recyclage, l'utilisation de matières premières recyclées et l'éco-conception sont au cœur des processus industriels. D'autres sont pour le moment moins avancées dans

ces démarches. Il convient donc de laisser chaque CSF identifier son propre plan d'actions et le rythme de son déploiement, définir quels pourraient être les engagements volontaires de la filière pour faire progresser en son sein ces pratiques. Le CNI animera transversalement la démarche et consolidera les feuilles de route. Il s'efforcera de donner de la visibilité aux actions conduites sur l'économie circulaire et la transition énergétique, afin de mettre en valeur que l'industrie française est acteur et moteur de ces transformations.

7. la recommandation de mesures propres à accroître, dans toutes les filières, l'achat public innovant

L'État s'est engagé dans le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi à porter à 2 %, d'ici 2020, la part des achats de l'administration et des hôpitaux publics à des PME françaises innovantes. L'enjeu est significatif, car il accompagnerait la mise sur le marché des innovations, qui reste pour beaucoup de PME une étape difficile à franchir en dépit du succès technologique de la phase R & D. L'acheteur public constitue une référence client majeure dont peut se prévaloir la PME pour conquérir de nouveaux clients et contribue à consolider la croissance de ces entreprises et à la pérenniser dans la durée.

L'achat public joue ainsi dans de nombreux pays, États-Unis, Canada et Corée du Sud notamment, le rôle de soutien au lancement industriel et commercial par les entreprises nationales de produits et de solutions innovantes, qu'elles proviennent de grandes entreprises, d'ETI ou de PME. L'industrie française ne peut se passer de cet effet de levier en termes de chiffre d'affaires et d'emploi, dans des conditions compatibles avec la réglementation européenne. Toutes les filières sont concernées.

En liaison avec chaque CSF, le CNI se rapprochera du Médiateur des marchés publics et des administrations concernées pour identifier des mesures propres à augmenter significativement l'achat public innovant, de façon pertinente pour chaque filière.

Cette identification de sept sujets prioritaires ne fera pas obstacle à la prise en compte d'autres thèmes de travail sur lesquels le CNI pourrait être conduit à se mobiliser.

Contributions complémentaires des organisations membres du CNI au rapport 2013 du CNI



V2 SB/JT/13 février 2014

Observations de la CFTC sur le rapport 2013 du Conseil national de l'industrie

La CFTC s'associe depuis l'origine (États généraux de l'industrie en 2010, poursuivis par la Conférence puis le Conseil national de l'industrie) aux efforts en faveur de l'industrie nationale et y contribue très activement.

Elle souligne l'intérêt stratégique de la collaboration mise en place au sein des filières industrielles (14 à ce jour) pour rapprocher tous les acteurs concernés, développer l'esprit de coopération et s'engager dans des projets novateurs. De plus, en 2013, 34 plans industriels ont été initiés en vue de la création de produits nouveaux ou de nouvelles activités.

Le CNI mène aussi des études et élabore des rapports ainsi que des avis sur les grands sujets intéressant l'industrie. En particulier, le rapport sur les concours publics à l'industrie, auquel la CFTC a pris une grande part, a permis un recensement et une étude critique de ces aides.

Une politique industrielle pour l'Europe. Une Europe au service des Européens

La CFTC approuve les orientations de l'avis rendu par le CNI sur les questions européennes. Elle défend la nécessité, vis-à-vis des partenaires extérieurs à l'Union, de la réciprocité des avantages consentis. Trop souvent, l'Europe apparaît comme un partenaire désarmé, faute d'une volonté commune. Les droits de douanes de l'Union sont parmi les plus bas du monde et si ses marchés publics sont ouverts à tous, elle est loin de bénéficier de la réciprocité. Par exemple, s'agissant de l'automobile, un accord de libre échange conclu en 2011 avec la Corée du Sud a permis l'explosion de la vente de voitures coréennes en Europe, tandis que la Corée du Sud maintenait à l'encontre des importations toutes sortes de barrières non tarifaires (normes de sécurité ou antipollution spécifiques...). L'existence d'un « socle fiscal-social » commun au sein de l'Union nous paraît indispensable ; face aux doutes croissants des opinions publiques, l'Europe se doit d'être plus protectrice des Européens - contrairement au visage qu'elle présente aujourd'hui -, elle se doit aussi d'assurer les solidarités indispensables et de mener les politiques communes volontaristes qui s'imposent.

Prendre en compte l'impératif de la transition énergétique mais sans *a priori* idéologique

Le CNI a rendu, sur ce sujet, un avis dont les conclusions sont proches de celles du rapport « Réinventer la croissance » (mai 2013) établi en commun par les organisations patronales et trois organisations de salariés (CFTC, CFDT et CFE-CGC). Sur le nucléaire comme sur le gaz de schiste, le traitement de ces questions doit d'abord prendre en considération le maintien et le développement futur de l'emploi mais sans négliger la sécurité et la préservation de l'environnement. Il ne s'agit pas d'ignorer ou de sous-estimer l'indispensable impératif du développement durable mais d'aménager les transitions requises sans nuire à l'activité et donc à l'emploi. Le coût de l'énergie est également décisif pour notre compétitivité, comme le souligne justement l'avis du CNI, et il convient de préserver cet avantage. Mais le développement des énergies renouvelables permettra d'accroître l'indépendance énergétique et d'être présents sur des marchés en croissance, en France comme à l'exportation. En particulier, le potentiel français en matière d'énergies marines est considérable.

Les aides publiques aux entreprises et la difficile question de la conditionnalité

La CFTC s'est beaucoup investie dans les travaux ayant abouti au rapport récemment publié. Tout d'abord, la constatation principale est que, sur l'ensemble des soutiens aux entreprises, la part des concours ciblés uniquement sur l'industrie est faible, de l'ordre de 19 %. Assez adaptés aux phases de création et d'innovation initiales, ils sont dramatiquement insuffisants pour répondre aux besoins de financement lors de l'industrialisation d'un projet innovant, c'est-à-dire quelques années après la création de l'entreprise. Les interventions de bpfiance apparaissent comme pas assez consacrées à l'industrie, au profit par exemple de la distribution. À partir de comparaisons internationales menées par les antennes de la direction générale du Trésor, le groupe de travail s'est intéressé aux modalités les plus efficaces de mise en œuvre d'une conditionnalité des aides publiques aux entreprises. Il faut noter que toutes les organisations syndicales de salariés – y compris la CFTC – réclament à cor et à cri, depuis toujours, une conditionnalité effective et contrôlée de ces aides. L'exigence était donc présente à l'esprit de tous. Cependant, pour prendre l'exemple des aides à l'innovation qui représentent le cas le plus extrême, il est patent qu'une large part des essais d'innovation technologique se soldent par des échecs – ce qui explique que le marché étant hors d'état de tous les financer, le financement public est largement accepté et utilisé, y compris dans les économies les plus libérales –, aussi une aide sans contrepartie effective est-elle, dans ces cas

précis, à admettre. Par ailleurs, une fraction considérable des aides aux entreprises, industrielles ou non, s'attache à compenser, sans condition autre que le niveau des salaires versés, les prélèvements sociaux sur les plus bas salaires afin d'encourager l'emploi des moins qualifiés ; cette « aide » ne saurait avoir d'autre conditionnalité que le niveau constaté des salaires.

Il reste que des cas particuliers de détournement des aides publiques devraient être traités avec plus de sévérité. La CFTC a proposé la mise en place d'une Autorité à caractère juridictionnel pour en juger (voir les observations de la CFTC sur le rapport « Aides publiques »). Sa proposition n'a pas été retenue par le groupe de travail.

La variété des aides, tant par leurs natures très diverses que par la grande multiplicité des bénéficiaires qui exercent chacun une autonomie de gestion dans des environnements mouvants, rend difficile la question de leur conditionnalité et du contrôle de celle-ci. Problèmes pratiques qu'il faut résoudre en prenant en compte les réalités du terrain et sans se limiter à de faciles refus de principe.

Le renforcement du droit de regard des salariés sur les orientations de l'entreprise (présence dans les conseils d'administration et de surveillance, pour les plus grandes) ainsi que l'accroissement du rôle des institutions représentatives du personnel, dans la logique de l'ANI de janvier 2013, sont les principales solutions préconisées aujourd'hui par la CFTC.

Contributions complémentaires des organisations membres du CNI au rapport 2013 du CNI



Contributions de la CGT

Comme pour le rapport annuel de 2011, celui de 2013 reste enfermé dans un positionnement de compétitivité des entreprises, alors que la CGT reste convaincue qu'il ne peut avoir de reconquête de l'industrie sur la base des logiques de rentabilité, avec des visions court-termistes. Depuis 4 ans la CGT participe au sein du CNI et de ses 14 CSF et groupes de travail. Mais force est de constater que l'essentiel des remarques et propositions alternatives faites sont trop souvent restées sans réponses.

Malgré les différentes mesures prises par le gouvernement, répondant favorablement aux exigences du patronat, notamment en termes de compétitivité-coût, avec réduction fiscale, transfert des cotisations sociales, le rapport met en évidence que l'activité et l'emploi industriel sont mal en point.

On peut lire, dans le rapport, que dans la plupart des pays on constate une meilleure reprise du fait « de leur demande intérieure et du dynamisme des échanges mondiaux ». Alors qu'en France la politique menée se résume à plus d'austérité et de pression sur les salaires et le pouvoir d'achat. D'ailleurs le transfert des cotisations sociales des entreprises, par un impôt injuste comme la TVA, pèse sur la consommation des ménages comme des collectivités.

La CGT approuve pleinement l'enjeu que représente les « capacités de production, seules à même d'ancrer durablement l'avenir de l'industrie, au cœur des territoires, de maintenir la créativité industrielle et l'innovation et faire progresser les compétences industrielles ». Cela doit se traduire par une politique d'investissement significative, sachant que la France a le parc de machines le plus vieillissant d'Europe. Or celui-ci a diminué de 7 % dans l'industrie en 2013.

À cela se rajoute un risque grandissant de perte de savoirs et de qualifications nécessaires pour porter et développer des projets innovants technologiquement, comme les 34

projets lancés par le gouvernement qui risquent de ne pas se traduire par un développement industriel sur le territoire et d'emploi conséquent.

Pour la CGT une nouvelle politique de niches d'innovation, avec l'appui de fonds publics importants, se dessine au détriment d'une politique de filière cohérente. Certes on peut comprendre la volonté affichée de se concentrer sur des segments « porteurs d'avenir », mais c'est insuffisant pour construire un projet industriel cohérent. Se restreindre à quelques niches pour délaisser l'essentiel, c'est faire fausse route.

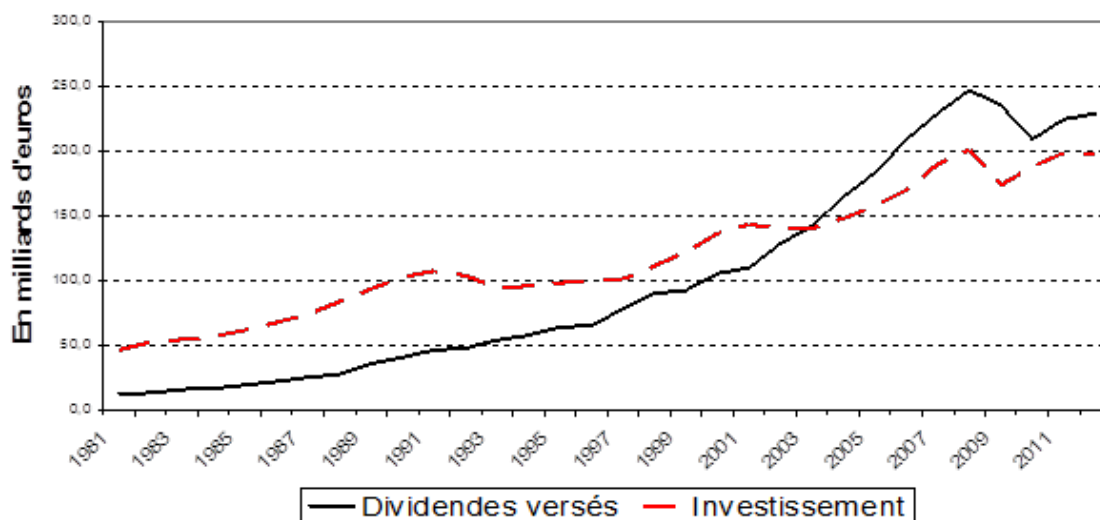
La question de l'accès au crédit pour les PME en particulier reste d'actualité et ceci malgré la mise en place de la Banque Publique d'Investissement. La CGT est toujours favorable à la mise en place d'un « livret épargne industrie ». Le rapport du CNI sur l'efficacité des aides aux entreprises n'a pas répondu à une plus grande transparence sur leur utilisation et leurs effets en termes d'activité et d'emploi. Un début d'approche sur d'éventuels contreparties ou droits nouveaux pour les représentants des salariés. Cela demande à être approfondi.

Par contre la CGT désapprouve l'analyse qui considère que seule l'augmentation des marges des entreprises va permettre de relancer l'activité industrielle, l'investissement et donc l'emploi.

Concernant le taux de marge des entreprises, l'Insee note qu'en 1981 il était de 23 % et de 33 % environ en 2005. Il est aujourd'hui à 28,4 % et non à 22,7 % comme le laisse entendre le rapport du CNI.

La vraie question est de savoir ce qu'ont fait les entreprises lorsque les marges se sont améliorées ? Investir, créer des emplois, développer la recherche, la formation qualifiante. La réponse est dans l'ensemble non, sachant que toutes les entreprises de l'industrie ne se retrouvent pas dans la même situation, selon le secteur d'activité et leur taille.

Dividendes versés et investissement



Depuis des années maintenant, la CGT dénonce les causes du régulier recul de l'industrie et le résultat d'une financiarisation excessive dans les choix stratégiques et de gestion des entreprises en particulier des grands groupes. Le rapport du CNI ignore la question du coût du capital dans les politiques menées. La pression des actionnaires, des marchés financiers, le niveau de rentabilité exigé dans toute la chaîne de la valeur asphyxient l'efficacité sociale et économique des entreprises.

La CGT estime nécessaire un changement de cap qui donne la priorité à une politique de l'offre et de la demande. Cela passe par la valorisation du travail, par plus d'investissement dans la recherche, par la prise en compte des enjeux environnementaux, et donc un autre modèle de production, par responsabiliser le secteur bancaire pour financer l'industrie, par faire rentrer la démocratie dans l'entreprise, par plus de transparence sur l'utilisation des aides publiques, par une participation publique dans les entreprises en difficultés, comme PSA, avec des droits nouveaux aux représentants des salariés, par un service public de l'énergie.

Au niveau de l'Europe, elle porte également la proposition faite par la CES d'investir sur une période de 10 ans l'équivalent de 2 % du PIB de l'Europe chaque année dans les capacités et l'innovation de l'industrie avec comme objectif de créer de l'emploi qualifié et stable.

Le CNI est certes une instance de dialogue, mais le risque est bien réel pour qu'il devienne un outil de mise en œuvre des politiques décidées par le gouvernement, qui ne sont que des réponses aux exigences du patronat. Ce qui interroge sur son rôle opérationnel que l'on veut lui donner avec les contrats de filière dans l'optique d'un renforcement de la compétitivité des entreprises.

La CGT estime qu'il y a là un risque d'instrumentalisation du CNI aux thèses libérales, au détriment d'une relance d'une politique ambitieuse pour le développement de l'industrie et de l'emploi en France.



Avis du Conseil national de l'industrie sur la transition énergétique²⁹ - juillet 2013

L'industrie française, acteur et moteur de la transition énergétique

L'industrie française ne vit pas la transition énergétique comme une contrainte, elle souhaite contribuer à la définir – l'énergie est pour elle un enjeu essentiel – et y jouer un rôle moteur. Elle est au centre de cette transformation, à la fois comme apporteur de nouvelles solutions, grâce aux efforts de R & D et aux innovations portées par les grands groupes et à la créativité et à la vitalité du tissu de PME françaises du secteur énergétique, et comme consommateur avisé et responsable qui place la consommation énergétique et plus globalement le respect de l'environnement au centre de ses démarches de conception et d'amélioration de ses process. La performance énergétique et la performance environnementale sont aujourd'hui comme les questions sociales indissociables de la performance et du développement industriels.

L'industrie française est mondialement reconnue dans l'énergie nucléaire et compte des entreprises de premier rang dans l'exploration, la production et le transport d'hydrocarbures, les réseaux électriques, les services et l'efficacité énergétiques. Elle a déjà accompli depuis une vingtaine d'années une réduction de l'intensité de sa consommation en énergie. L'industrie manufacturière figure aujourd'hui au quatrième rang des contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre (17,7 % en 2010³⁰, derrière les transports (26,3 %), l'agriculture et la sylviculture (20 %) et le bâtiment résidentiel, tertiaire et commercial (19,6 %), l'industrie de l'énergie générant 12,7 % des émissions.

Faisons du débat sur la transition énergétique l'occasion de refonder une politique énergétique française intégrant l'apport des avancées technologiques, les nouveaux enjeux mondiaux et les évolutions d'usage du XXI^e siècle, assurant à la population et à l'industrie l'accès à une énergie sûre, fiable, compétitive, à faible contenu de CO₂ et qui conforte la dynamique et le leadership mondial de la France dans ce domaine.

I - Les enjeux de la transition énergétique

La France se positionne clairement dans le débat européen et mondial sur le respect de l'environnement, la

préservation des ressources naturelles et les engagements en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Conseil national de l'industrie partage ces engagements pour un développement durable, et, dans l'objectif général d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'une croissance respectueuse de l'environnement et de l'Homme, identifie 4 enjeux majeurs pour la transition énergétique :

- « moins et mieux consommer » en améliorant l'efficacité énergétique globale de l'économie française dans les usages collectifs, industriels, personnels, de produits comme de services, notamment dans les secteurs du logement et des transports,
- maîtriser le coût et le prix de l'énergie en France, facteur primordial de la compétitivité-coût des entreprises comme du pouvoir d'achat des français et de l'accès à l'énergie des populations en situation de précarité³¹,
- maintenir le niveau de performance reconnu mondialement des industries françaises matures dans le secteur de l'énergie et positionner la France aux premiers rangs des industries, activités et technologies nouvelles de l'énergie, en s'attachant à développer celles qui auront le plus d'impact en termes d'emplois en France et de contribution positive à la balance commerciale,
- sécuriser l'approvisionnement, réduire la dépendance à l'égard des énergies fossiles importées et améliorer la balance commerciale.

Conscient de ces enjeux, le Conseil national de l'industrie souhaite contribuer de façon active à la définition de la feuille de route de la transition énergétique pour que celle-ci soit un atout pour l'industrie française en confortant durablement la compétitivité de l'énergie, en accélérant les efforts d'efficacité énergétique, et en capitalisant sur le savoir-faire et la compétence reconnue de la France dans les industries matures de l'énergie pour développer dans les énergies renouvelables de nouvelles filières d'excellence.

²⁹ Cet avis a recueilli l'accord de tous les membres du CNI, notamment du collège des entreprises industrielles et des cinq organisations syndicales, sous réserve du commentaire complémentaire de la CGT en annexe.

³⁰ Citepa, inventaire CCNUCC, janvier 2012.

³¹ La CGT indique que 8 millions de français, dont 2/3 se chauffent au fuel, sont aujourd'hui en situation de précarité énergétique.

II – Dans cet objectif, le Conseil national de l'industrie recommande l'attention aux 6 axes directeurs suivants dans la réflexion en cours sur la transition énergétique

Ces recommandations s'inscrivent dans la continuité des conclusions des différents rapports établis récemment sur la compétitivité et la croissance en France et en Europe. Elles ont été élaborées collectivement par le bureau du CNI et, sous réserve des compléments spécifiques indiqués en annexe, ont recueilli l'accord de tous les membres du CNI nommés au titre du collège des entreprises industrielles, du collège des salariés de l'industrie et du collège des personnalités qualifiées.

1. Conforter la performance du système énergétique français, facteur de compétitivité de l'industrie et de l'économie en France

Dans un contexte général de hausse du coût de l'énergie (pétrole, gaz, électricité), le prix de l'électricité constitue en France globalement un facteur primordial de la compétitivité-coût, au regard des autres pays de l'UE ou de l'OCDE³², notamment grâce au nucléaire, à l'hydraulique et à l'optimisation technico-économique que procure une organisation nationale du système électrique. Cet avantage de compétitivité est aujourd'hui menacé : les mécanismes de soutien aux industries électro-intensives mis en place en Allemagne (exemptions de taxes de réseau et de contributions au financement des énergies renouvelables...) se traduisent pour ces entreprises par des coûts complets inférieurs de plus de 20 % à la France. L'exploitation du gaz de schiste dans des conditions locales favorables procure aux États-Unis du gaz à un prix de 3 à 4 fois inférieur à l'Europe.

La chimie de base, dont l'énergie constitue près de 62 % de la valeur ajoutée, le raffinage de pétrole brut, la production d'aluminium par électrolyse, le papier carton et le bois, la sidérurgie, la fonte, les matières plastiques, les fibres et textiles, toutes les industries intensives en énergie et parfois consommatrices d'hydrocarbures comme matières premières, sont fortement exportatrices et exposées à la concurrence internationale. Le renchérissement du coût de l'énergie les pénalisera fortement. Au-delà de ces industries les plus concernées, **la compétitivité du prix de l'énergie est un enjeu central transversal à toute l'industrie française, aux entreprises, administrations et ménages, avec des effets indirects sur le pouvoir d'achat** dans des budgets déjà handicapés par des coûts de l'immobilier particulièrement élevés. Le poste énergie (logement et transport) mobilise 15 % du revenu des ménages (net d'IR) pour près de 20 % de la population³³.

Les prix de chaque type d'énergie doivent être transparents et refléter les coûts, ce qui n'exclut pas en parallèle de mettre en place des compensations ciblées pour les consommateurs vulnérables, ménages en situation précaire ou secteurs industriels particulièrement exposés au coût de l'énergie.

2. Construire un mix énergétique qui réponde progressivement et pragmatiquement aux enjeux de la transition énergétique, de façon flexible et ouverte aux évolutions technologiques à venir

L'énergie finale consommée en France provient du pétrole à 46,2 %, de l'électricité à 22,1 %, du gaz à 19,8 %, des énergies renouvelables à 8,5 % et du charbon et coke à 3,3 %³⁴. **Grâce aux parcs nucléaire et hydraulique et au recours aux énergies renouvelables, l'électricité produite et consommée en France est très peu carbonée** ; la France est le deuxième pays le moins émetteur de CO₂ en Europe pour la production d'électricité, juste après la Suède. Ce sont avant tout les hydrocarbures fortement émetteurs de CO₂ et à l'origine d'un important déficit de la balance commerciale qu'il faut réduire par des économies (isolation, efficacité énergétique...) ou remplacer par d'autres sources d'énergie.

Le débat sur le mix énergétique s'est à tort cristallisé sur le nucléaire. Celui-ci est un atout pour accroître la part de l'énergie décarbonée dans le mix énergétique total. L'évolution de la part du nucléaire ne doit pas conduire à dégrader le bilan carbone de l'énergie consommée en France, ni sa compétitivité et sa balance commerciale, dans lesquels le nucléaire joue aussi un rôle positif. Le recours à toutes les énergies sera nécessaire pour satisfaire à la fois la demande de demain et les exigences environnementales.

Le développement des énergies renouvelables à potentiel de compétitivité constitue un impératif de politique énergétique et de politique industrielle : sécurité d'approvisionnement et indépendance énergétique, production décentralisée sur le territoire, protection de l'environnement, potentiel important de développement industriel sur les marchés en croissance, en France et à l'exportation.

La diversification du mix énergétique est à la fois un objectif – porter à 23 % en 2020 la part d'énergies renouvelables dans la consommation³⁵ – et un résultat, produit des options qui seront prises dans le soutien accordé au développement de telle ou telle source d'énergie renouvelable : photovoltaïque, éolien terrestre, éolien offshore, hydrolien et autres énergies marines,

³² La France est la 4^e pays le plus compétitif de l'UE en matière de prix de l'électricité payé par les entreprises : 80,1 € par MWh hors TVA contre 110 € hors TVA en moyenne UE, Rapport « Réinventer la croissance », juin 2013 ; prix moyen de l'électricité pour les industriels dans l'OCDE – France : 1413 \$ la tonne équivalent pétrole pour 1744 \$ en moyenne OCDE, 2011, Agence internationale de l'énergie.

³³ Insee.

³⁴ Bilan de l'énergie, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

³⁵ Engagement pris par la France dans le Paquet énergie-climat européen adopté en 2008.

géothermie, biocarburants, biomasse, méthanisation. Cette évolution devra être accomplie dans la durée, en fonction des maturités technologiques, et guidée par 3 critères impératifs : maintenir la compétitivité-prix globale ; sélectionner les filières d'énergies renouvelables économiquement rentables à moyen terme, créatrices d'emplois industriels en France et ayant un impact positif sur la balance commerciale ; s'assurer des gains réels en termes de réduction des gaz à effet de serre sur toute la chaîne de production.

Le débat en cours doit également examiner de manière objective les gaz et pétrole de schiste et reposer sur une démarche scientifique avec des arguments étayés. Il suppose avant toute décision une évaluation des ressources potentielles de la France, une analyse scientifique de l'impact environnemental des techniques utilisées aux États-Unis, mais aussi de l'impact des techniques alternatives les plus récemment mises en œuvre dans le monde. La recherche menée en France sur la sécurisation des techniques actuelles et sur de nouvelles techniques d'exploitation respectueuses de l'environnement doit être poursuivie. L'enjeu du coût de l'énergie pour la compétitivité globale de l'économie, la croissance et l'emploi est trop important pour que toutes les opportunités ne soient pas étudiées à fond, si elles peuvent être exploitées de façon rentable dans des conditions respectueuses de l'environnement. L'hydroélectricité constitue également une opportunité à travailler dans notre pays.

Enfin, relevons que les technologies et les usages, de la production de l'énergie à sa distribution, sa gestion de l'amont à l'aval des dispositifs de comptage et son stockage, sont dans une telle dynamique de recherche et d'innovation qu'il convient de veiller tout particulièrement à adopter des orientations ouvertes qui permettront à l'avenir de tirer bénéfice des avancées technologiques.

3. Accroître l'effort de recherche et d'innovation dans les industries déjà présentes et favoriser l'émergence de nouvelles activités et filières énergétiques compétitives par une politique continue de soutien à l'investissement et à l'innovation

La France a un véritable savoir-faire dans les industries d'énergies fossiles, elle dispose des réseaux énergétiques et de communication parmi les plus modernes des pays de l'OCDE, et constitue un exemple d'infrastructures énergétiques performantes en Europe et dans le monde. L'excellence de la filière nucléaire française est mondialement reconnue et son effort particulièrement soutenu de R & D doit être conforté. Forte de son leadership, la France doit poursuivre les travaux sur la sûreté, le retraitement des déchets et la nouvelle génération de réacteurs et promouvoir les plus hauts standards de sûreté au niveau international.

Enjeu central en termes d'emplois, de commerce extérieur, de puissance de R & D et de rayonnement international de la France, les industries de réseaux électriques et la filière nucléaire constituent des atouts qu'il convient de conforter, tout en développant concomitamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la gestion intelligente de l'énergie pour faire de la France un leader mondial dans la maîtrise de la demande d'énergie et dans la production d'électricité à bas carbone compétitive.

La France a la chance de disposer d'une diversité géographique propice à la recherche et à la mise en œuvre de nombre d'énergies renouvelables. De nombreuses filières sont concernées par le développement des nouvelles activités associées à la transition énergétique : dans la production, les énergies renouvelables, notamment marines, la méthanisation, la cogénération, les pompes à chaleur ; dans la distribution, la consommation et les usages, l'efficacité énergétique passive et active dans les infrastructures, l'industrie et le bâtiment, les réseaux énergétiques intelligents, le management de l'énergie, l'audit énergétique, le stockage de l'électricité, les véhicules et la mobilité électriques, la propulsion GNL dans le transport maritime et fluvial ...

Pour autant, toutes n'ont pas le même effet d'entraînement sur l'économie française. **À l'évidence devront être privilégiées celles qui peuvent générer le développement de filières rentables et de fabrications françaises compétitives, éolien offshore ou hydrolien par exemple, celles qui ont le plus de potentiel en termes de création d'emplois en France, efficacité énergétique notamment, qui donneront à la France des avantages concurrentiels durables dans la compétition mondiale et auront le plus d'impact positif sur la balance commerciale énergétique.**

Les cycles d'investissement énergétique sont des cycles longs. Optimiser les retombées économiques, la dynamique d'innovation des PME et des grands groupes et les succès de la France à l'international dans ces nouvelles activités demandent qu'une vision stratégique à long terme soit définie, des choix et des priorités clairement établis et déclinés de façon pérenne et cohérente dans des politiques coordonnées investissement/innovation/évolution des compétences.

Faisons des nouvelles activités dans le secteur de l'énergie et des activités associées de production de matériels et d'équipements un pôle central de la politique industrielle nationale en le priorisant en matière d'allocation de soutiens à l'investissement des entreprises et des ménages, de financement de projets et de démonstrateurs, d'allocation de financements publics. La commande publique des administrations,

des collectivités territoriales, et des hôpitaux doit également jouer un rôle d'entraînement moteur dans le développement de ces activités sur l'ensemble du territoire national.

Le CNI s'engage pour sa part à veiller au sein des différentes filières concernées à l'effet d'entraînement et à la solidarité entre les grands groupes et les PME pour amplifier la dynamique et optimiser les retombées économiques, notamment à l'exportation, à encourager le développement d'approches cohérentes et intégrées industrie-services et à s'assurer de la diffusion des programmes d'évolution des compétences.

4. Faire de la transition énergétique une stratégie au service de l'emploi, notamment en anticipant et en accompagnant l'évolution des compétences

Ces nouvelles activités dans le secteur de l'énergie et les activités associées de production de matériels et d'équipements sont l'un des gisements où le potentiel de création d'emplois en France³⁶ à court terme est le plus grand. Il est tiré à la fois par la demande mondiale et par la demande intérieure (citons à titre d'exemples le potentiel lié à l'isolation et à la rénovation du parc immobilier existant et la mise en place de dispositifs de gestion des usages énergétiques). De nombreuses filières sont également concernées par le « verdissement » de leurs métiers.

Pour réaliser ce potentiel de création d'emplois et optimiser le solde net positif, il convient de s'assurer de la capacité des activités nouvelles à répondre à la demande et, pour cela, anticiper l'évolution des compétences des salariés. Les observatoires prospectifs des métiers et des qualifications mis en place par les branches avec les partenaires sociaux y contribueront. En cohérence avec les choix de technologies et activités retenues comme prioritaires, des programmes de formation doivent être établis dans les différents dispositifs (formation initiale, alternance et apprentissage, formation continue, reconversion) et adaptés avec une forte réactivité aux besoins, qualitativement et quantitativement. L'orientation des jeunes et des salariés vers ces métiers porteurs doit être encouragée. Enfin il convient de prendre en compte la dimension sociale de l'emploi en adoptant une vision globale (conditions de travail et pénibilité, évolution de carrière, niveau des salaires...) pour faire de ces nouveaux emplois des emplois de qualité, attractifs dans la durée.

5. Encourager les industriels dans leur démarche de transition énergétique en leur donnant de la visibilité et en stabilisant le cadre réglementaire et fiscal

L'industrie française a déjà réduit sa contribution aux émissions de gaz de serre, de 36 % entre 1990 et 2010 pour l'industrie manufacturière et de 11 % pour

l'industrie de l'énergie, alors que dans le même temps les émissions liées au transport et au bâtiment progressaient significativement. Pour autant, l'industrie reste soucieuse de poursuivre l'amélioration de son efficacité énergétique. L'énergie est un poste de coût important, et c'est une démarche en ligne avec les engagements de nombreuses entreprises en termes de responsabilité sociale.

Toutes les filières se préoccupent du déploiement de plans d'actions dans ce domaine. Améliorer l'efficacité énergétique, diversifier ses sources d'énergie exigent souvent de repenser et de réorganiser les procédés de fabrication et les flux logistiques. Ces transformations nécessitent des investissements importants qui ne peuvent se décider que dans un cadre réglementaire et fiscal stable.

Le CNI recommande ainsi qu'à l'issue du débat sur la transition énergétique soit établi un cadre réglementaire et fiscal simple, clair et stable, avec un engagement de pérennité dans le temps. Les risques d'incitation à la délocalisation ne doivent pas être négligés et le « verdissement » de la fiscalité doit se faire à impact fiscal global inchangé. L'effet de retour – allouer les recettes de la fiscalité écologique prélevées sur les industriels aux mesures de soutien à la transition énergétique des industriels – aurait du sens. La cogénération, le management de l'énergie, les dispositifs d'effacement nous semblent devoir être particulièrement encouragés.

6. Renforcer la coordination européenne et faire avancer la concertation mondiale

L'interconnexion des réseaux européens rend indispensable la coordination des politiques nationales en matière de recherche, émissions de CO₂, contrats d'approvisionnement à long terme, fiscalité énergétique et environnementale, même si le choix du mix énergétique relève de décisions nationales.

Est-il nécessaire de le rappeler ? C'est du secteur de l'énergie qu'est née, avec la création de la CECA en 1951, l'Union européenne. **La transition énergétique doit à son tour pouvoir devenir un facteur de compétitivité pour les économies européennes** et compter pour ce faire sur l'appui de politiques réglementaires et financières européennes. Des programmes européens de R & D sur les énergies nouvelles et les hydrocarbures non conventionnels, notamment sur les techniques d'exploration et exploitation respectueuses de l'environnement, conforteraient la position de l'Europe dans la compétition mondiale. Sur d'autres aspects des politiques énergétiques, une coordination européenne ferait grand sens. Une approche européenne modifierait les conditions de négociation des grands contrats gaziers : par exemple, à l'image d'autres régions du monde, en apportant un soutien aux industries fortement intensives en énergie

³⁶ Le comité stratégique de filière COSEI - Énergies renouvelables évalue à 100 000 le nombre d'emplois actuels dans les énergies renouvelables (source : Ademe, 2011) et à 125 000 le potentiel de création d'emplois d'ici 2020.

par l'autorisation de dispositifs comme les contrats d'approvisionnement à long terme. Plus largement, c'est une politique volontariste de soutien à la constitution de filières énergétiques décarbonées de dimension européenne que devrait porter l'Europe, en adaptant les principes de construction du marché intérieur de l'énergie qui ont prévalu jusqu'à aujourd'hui.

La France ne pèse que pour 1,2 % des émissions mondiales en 2010. La réduction des émissions de gaz à effet de serre n'est pas un combat qui se mène à l'échelle d'un seul pays ou d'un seul continent. Pour l'efficacité de cette action, et pour minimiser les effets de distorsions de concurrence et les phénomènes de « fuite carbone » handicapant nos industries nationales, il nous paraît essentiel que la négociation d'un accord

mondial sur le climat pour l'après 2020 soit rapidement engagée et que l'Union européenne s'attache dès maintenant à la négociation d'un nouveau paquet climat-énergie à l'horizon de 2030.

Le Conseil national de l'industrie éclaire et conseille les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie, peut être consulté sur les projets de texte ayant un impact sur l'industrie et peut proposer des actions visant à soutenir sa compétitivité et son développement, ses emplois et ses compétences. Les enjeux de la transition énergétique sont stratégiques pour l'industrie. C'est pourquoi le CNI demande à être pleinement associé à la définition des objectifs et à l'élaboration des dispositions de la future loi de programmation afin de contribuer à faire de la transition énergétique un atout pour l'industrie française.

Position spécifique exprimée par des membres du CNI, en complément de leur accord sur l'avis commun

Confédération Générale du Travail

En complément de cet avis collectif, les membres du CNI au titre de la CGT considèrent qu'aux enjeux de la transition énergétique il convient d'ajouter l'accroissement de l'effort de recherche pour atteindre l'objectif de Lisbonne de 3 % et la constitution d'un pôle public de l'énergie pour avoir une réelle maîtrise publique de ce secteur.

Sur la filière nucléaire française, tout en soulignant son excellence, ils relèvent que la politique de sous-traitance dans ce secteur doit faire l'objet d'une vigilance toute particulière, notamment sur les questions des conditions et d'organisation du travail.

Enfin, la CGT souhaite que la politique énergétique française revienne sur les directives de déréglementation du secteur.

Position du COSEI sur l'avis du CNI sur la transition énergétique

Nous avons étudié de façon très attentive le document que vous nous avez soumis.

Nous partageons un certain nombre d'attendus du document comme le problème réel du coût de l'énergie pour notre compétitivité industrielle, notamment pour les secteurs électro-intensifs, et pour l'accès à l'énergie de tous nos concitoyens. Nous partageons également le souhait de disposer d'une visibilité pour les industriels engagés dans la transition énergétique et celui de renforcer la coordination internationale.

Nous préférons cependant aborder la transition énergétique non pas comme le maintien du système énergétique en place mais de façon plus dynamique par une accélération résolue de notre efficacité énergétique et par un développement soutenu des énergies renouvelables, qui sont de plus en plus compétitives et constituent le grand marché de demain sur lequel nous devons construire une ambition nationale.

Ainsi, nous privilégions un mix énergétique intégrant une réduction de nos consommations d'énergie importée, améliorant mécaniquement notre balance commerciale, et offrant une place conséquente pour les énergies renouvelables qui constituent un réservoir important en termes de création d'emplois.

Malgré ses qualités, nous pensons que ce document doit être conçu différemment.

Le 9 Juillet 2013

Jean-Claude ANDREINI
vice-président du COSEI

Antoine de FLEURIEU
président de la filière Efficacité énergétique du COSEI

Jean-Louis BAL
président de la filière ENR du COSEI



Avis du Conseil national de l'industrie³⁷ sur l'Europe

Recentrer les politiques européennes sur l'objectif prioritaire d'un soutien à l'industrie, à la croissance et à l'emploi en Europe

L'industrie européenne connaît depuis une dizaine d'années un recul significatif. Le secteur manufacturier ne représente plus que 15,1 % du PIB de l'Union européenne. Plus de 3,8 millions d'emplois (soit 11 % des emplois de ce secteur) ont été détruits depuis 2008, portant ainsi le taux de chômage de l'Union européenne à 10,9 % de la population active en novembre 2013. À l'inverse, aux États-Unis, on peut observer une reprise très nette de la production manufacturière depuis 2009 et une baisse du taux de chômage (7,2 % en octobre 2013 contre 7,9 % en octobre 2012).

L'Europe est soumise à une rude concurrence venant, non seulement des pays développés (États-Unis, Japon et Corée du Sud), mais également des économies émergentes. Entre 1995 et 2011, la part de la Chine sur le marché mondial des exportations de produits manufacturés à valeur ajoutée a quadruplé pour atteindre 20 %, talonnant ainsi celle de l'Union européenne (UE). La perte de vitesse de l'industrie européenne est sensible sur le dynamisme économique, l'emploi, les exportations, mais aussi sur l'investissement dans la recherche et le développement.

L'Union européenne a pourtant des atouts : première zone économique mondiale, elle dispose d'un grand marché intérieur, d'une avance technologique dans de nombreux secteurs³⁸, d'une main-d'œuvre qualifiée et productive, de grands groupes puissants au niveau mondial et d'un tissu de PME au savoir-faire reconnu. Il est crucial que l'UE puisse les exploiter en se dotant de véritables instruments de politique industrielle. Elle doit pouvoir se battre à armes égales avec ses concurrents mondiaux. À l'occasion de la crise de 2008 et dans le contexte actuel d'une réorganisation majeure des systèmes productifs et des dynamiques de marché à l'échelle mondiale, toutes les puissances économiques ont renforcé leurs mesures de soutien à la restructuration, à l'innovation, à la maîtrise de leur marché intérieur ou à la conquête de marchés internationaux par leurs appareils productifs nationaux, notamment dans les secteurs stratégiques. Le plan de relance américain de 2009 atteint 800 Mds USD. Le Brésil

a lancé en 2013 un plan qui mobilise 12,4 Mds € sur 2 ans afin de renforcer la compétitivité sur 7 secteurs clés. La Chine soutient fortement sa recherche et développement.

La compétition dans laquelle est engagée l'industrie européenne a profondément changé depuis les actes fondateurs de l'Union européenne, que ce soit au sein du marché intérieur commun comme à l'extérieur ou sur les marchés des pays tiers. Un renouveau profond des politiques européennes à l'égard de l'industrie s'impose. L'Europe ne renouera pas avec la croissance et l'emploi sans dynamiser son industrie. Le chômage, les drames sociaux et la perte de vision d'avenir pour les jeunes consécutifs au déclin industriel génèrent une méfiance et une désaffection croissante des citoyens à l'égard de l'Europe. Une Europe dynamique, solidaire, porteuse d'avenir pour toute sa population, forte dans le monde a besoin de s'appuyer sur un tissu industriel performant, diversifié sur tout le territoire, qui exerce des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'activité économique.

L'urgence à agir nécessite un engagement fort au niveau européen

L'industrie, qui représente 80 % des exportations européennes et 80 % des investissements en R & D du secteur privé, contribue significativement à la création de valeur et d'emplois. Elle exerce un effet d'entraînement majeur sur toute l'activité économique, et notamment sur le secteur des services. L'émergence de nouveaux foyers de consommation dans les pays en développement et l'apparition de nouveaux besoins liés aux défis environnementaux et sociétaux créent de vastes opportunités que l'Europe doit saisir. Le redressement industriel sur l'ensemble du territoire doit être une priorité de l'UE.

L'UE doit se doter d'une ambition industrielle forte reposant sur deux piliers :

- la définition d'un cap, grâce à l'adoption en Conseil européen d'un objectif collectif de relèvement de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de l'UE

³⁷ S'associent à cet avis les organisations suivantes membres du bureau du CNI : FIM, UIC, GFI, CGPME, CFDT, CFE-CGC, CFTC, et CGT sous réserve d'un commentaire complémentaire sur « la nécessité de créer un pôle public européen de l'énergie ».

³⁸ L'UE compte par exemple un tiers des brevets des technologies clés génériques au niveau mondial : micro et nanoélectronique, matériaux avancés, photonique, biotechnologie, systèmes de production avancés.

à 20 % en 2020. Cet objectif commun doit être atteint par un renforcement de l'industrie dans chacun des États membres, à commencer par la France, en veillant à l'équilibre des tissus industriels des différents pays.

- l'adoption d'une stratégie industrielle combinant des mesures transversales pour la compétitivité et l'emploi et des mesures de soutien ciblé aux secteurs identifiés comme clés pour l'économie européenne.

Redynamiser l'industrie européenne pour la croissance et l'emploi nécessite de changer de paradigme

L'UE s'est prioritairement attachée à garantir des règles de concurrence et des démarches d'exemplarité, parfois sans contrepartie de la part des pays tiers, visant à protéger l'intérêt du consommateur. Préserver le producteur, soutenir l'emploi et renforcer la compétitivité des entreprises demandent d'opérer un changement de paradigme consistant à :

- compléter le principe d'exemplarité, souvent pratiqué de manière unilatérale par l'UE, par un principe de réciprocité, dans les relations avec les pays tiers. Cela passe notamment par la promotion de normes communes à l'international, un accès symétrique et équitable aux marchés publics, la promotion de la convergence en matière environnementale et sociale, la mise en place d'une réglementation des aides d'État non handicapante pour les industries nationales européennes en comparaison à celles dont bénéficient leurs concurrents mondiaux ;
- étudier le contenu des politiques de l'UE (politiques de concurrence, commerciale, énergétique, environnementale, de R & D & I, fiscale et sociale) à la lumière de leur impact sur la compétitivité de l'industrie européenne, dans tous ses aspects³⁹, sur la croissance et sur l'emploi dans les pays européens concernés ;
- se préparer pour l'avenir, en inscrivant la politique industrielle dans une démarche de long terme, en anticipant et en soutenant les technologies et filières stratégiques et à fort potentiel de croissance, l'innovation de produits comme de services, en développant les compétences correspondantes, et en accompagnant, au-delà des investissements de R & D, leur mise sur le marché et leur expansion commerciale sur le marché mondial ;
- impliquer davantage les partenaires économiques et sociaux, en approfondissant les consultations *via* le recours accru au dialogue social et à la concertation avec les acteurs économiques.

La mobilisation des dix leviers d'actions suivants nous paraît prioritaire :

1. Réviser la politique de la concurrence pour tenir pleinement compte des impératifs de performance des entreprises sur le territoire européen et à l'international

Il est essentiel que l'UE veille à ce que sa politique de concurrence, dont celle sur les aides d'État, intègre les exigences de compétitivité et de croissance des entreprises européennes, dans un contexte de concurrence internationale accrue et de déploiement dans bon nombre de pays tiers de politiques d'aides volontaristes au profit de leurs entreprises.

2. Conduire une politique commerciale soucieuse de réciprocité et de défense des intérêts industriels européens

L'UE doit se doter d'une politique commerciale ambitieuse, soucieuse de préserver la compétitivité des entreprises européennes, notamment en négociant des accords de libre-échange équilibrés, guidés par la recherche de réciprocité, et ciblés sur les pays les plus prometteurs. Leur impact économique et social doit pouvoir être évalué préalablement, en lien avec les partenaires économiques et sociaux.

Il est important qu'un nouveau règlement robuste sur les instruments de défense commerciale soit adopté et mis en œuvre dans les meilleurs délais afin que l'UE puisse, dans le respect des règles de l'OMC, combattre efficacement et de manière réactive les pratiques déloyales dans le commerce international. Ceci doit s'accompagner, en outre, d'une discussion approfondie et exigeante entre États membres sur l'éventualité de l'octroi à la Chine en 2016 du statut d'économie de marché, qui conditionne la mise en œuvre de ces instruments de défense commerciale, ainsi que sur les contreparties à obtenir.

La politique commerciale doit également s'attacher à l'harmonisation des normes (standards internationaux) et des codes douaniers, à la protection efficace des droits de propriété intellectuelle et au renforcement des législations anticontrefaçon et anticorruption.

Enfin, la ratification des normes sociales des conventions OIT sur le travail forcé et sur la liberté syndicale devrait être un prérequis à l'accès des pays tiers aux marchés publics européens.

3. Déployer une politique énergétique, climatique et environnementale, facteur de compétitivité de l'industrie, de croissance et d'emploi en Europe et assurer un accès abordable et sécurisé aux matières premières

La politique de transition énergétique en Europe doit répondre à un triple enjeu :

- l'enjeu climatique, tout en veillant à l'équilibre de l'engagement de tous les acteurs mondiaux dans la lutte contre le changement climatique⁴⁰;
- la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité des prix de l'énergie, alors que l'augmentation durable du prix des énergies fossiles aggrave la dépendance énergétique extérieure de l'UE et que l'écart des prix de l'énergie se creuse au bénéfice des principaux pays tiers concurrents ;

³⁹ Coût et hors coût, sur les marchés européen et international.

⁴⁰ L'UE contribue aujourd'hui largement plus que son poids économique : en 2012, l'UE a réduit ses GES de 18 % et ne représentait qu'environ 11 % des émissions mondiales (contre 16 % aux États-Unis et 24 % en Chine). En 2030, elle ne devrait représenter plus que 4 % de ces émissions.

- **la mise en œuvre de nouveaux modèles de croissance plus respectueux de l'environnement.** La transition énergétique est une réelle opportunité pour l'industrie européenne qui doit être conciliée avec l'objectif de garantir aux entreprises européennes des **conditions de concurrence mondiale équitables**.

Comme il l'a souligné dans son avis sur la transition énergétique (*joint en annexe*), le CNI invite les décideurs européens à élaborer rapidement un **cadre énergie-climat pour 2020-2030, garantissant stabilité, clarté et prévisibilité sur le long terme, qui :**

- **garantisse, pour les secteurs intensifs en énergie, un cadre permettant d'assurer des conditions de concurrence mondiale équitables** tout en encourageant les programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique et en minimisant le phénomène de fuites de carbone ;
- **fasse de la transition énergétique une opportunité de déploiement dans les différents pays d'Europe de nouveaux relais de croissance**, en encourageant l'industrie européenne à devenir leader mondial dans les énergies renouvelables, en suscitant le développement dans toute l'industrie de technologies propres et économes en énergie et en développant les emplois associés grâce à des programmes d'évolution des compétences adéquats. Plus largement, l'UE devrait porter, avec transparence, une politique volontariste de soutien à la constitution de filières énergétiques décarbonées de dimension européenne en adaptant les principes de construction du marché intérieur qui ont prévalu jusqu'à présent ;
- **s'accompagne d'un accord international assurant que l'ensemble des principaux émetteurs mondiaux participent à l'effort de réduction des émissions sur des bases comparables à l'Europe.**

Les questions d'approvisionnement en matières premières non énergétiques sont également un véritable enjeu pour l'industrie européenne, notamment pour le secteur de la chimie, de la métallurgie et de l'ensemble des secteurs utilisateurs en aval. Compte tenu des tensions existantes sur les prix et les volumes, ainsi que de la raréfaction de certaines matières premières non énergétiques, l'action de l'UE devrait être menée sur trois fronts :

- **conduire une politique commerciale déterminée et volontariste vis-à-vis des pays riches en ressources primaires essentielles ou minéraux rares** pour garantir l'accès de l'industrie européenne aux matières premières, qui puisse être le pendant de l'offensive de pays émergents dans ce domaine (Chine notamment) ;
- **encourager l'utilisation des matières premières renouvelables, principalement d'origine agricole, au moyen de la bioéconomie** et promouvoir un pacte mondial sur les matières premières comme un bien commun à gérer dans le cadre d'un objectif de développement durable ;
- **promouvoir le développement du recyclage**, la valorisation des déchets et l'utilisation de matières

recyclées, ainsi que l'utilisation de produits et processus innovants plus sobres en matières premières.

4. Prendre en compte dans le processus réglementaire les enjeux de compétitivité industrielle et d'impact sur l'emploi

L'élaboration d'un processus réglementaire de l'UE favorable aux entreprises industrielles exige d'instaurer **un cadre réglementaire stable et prévisible sur le long terme**, ainsi que de renforcer et généraliser le recours aux outils d'évaluation en amont et en aval de l'adoption des textes (tests de compétitivité, bilans de qualité sectoriels), avec si besoin des clauses de rendez-vous d'adaptation des réglementations.

5. Soutenir la R & D et l'innovation, y compris dans sa phase de mise sur le marché, afin de tirer parti des opportunités de croissance

L'UE doit **orienter davantage la politique de soutien à la R & D & I vers l'industrialisation de ses résultats et ce jusqu'à la mise sur le marché de produits, procédés ou services compétitifs**, en adaptant à cet objectif les programmes de financement européens (Horizon 2020 et fonds structurels) et en veillant à leur impact en termes d'activités et d'emplois en Europe. La réglementation européenne des aides d'État doit être revue pour soutenir les entreprises européennes par rapport à leurs compétiteurs mondiaux largement soutenus par leurs États nationaux et optimiser les impacts en termes d'activité, de croissance et d'emploi du potentiel d'innovation des entreprises européennes, y compris PME.

6. Approfondir et étendre les politiques de filières industrielles

Une stratégie en faveur des grands domaines industriels doit être mise en œuvre afin d'accompagner les mutations, en poursuivant les initiatives dans ce sens (exemples du secteur automobile, de la construction navale, de la sidérurgie et de la chimie), et de renforcer les activités à fort potentiel de croissance qui répondent aux défis sociétaux. Quand c'est pertinent, il convient d'encourager la structuration de véritables filières européennes.

7. Accompagner les évolutions de l'industrie par un renforcement des efforts en matière d'adaptation des compétences

L'Union européenne doit **renforcer les efforts de formation au regard de l'évolution des besoins de l'industrie et des enjeux de demain**, notamment en mettant en œuvre, dès que possible, les initiatives du « paquet emploi », en particulier celles relatives à l'identification et à l'anticipation des besoins et compétences, en promouvant l'apprentissage et la formation tout au long de la vie, en accompagnant les PME dans l'élaboration de stratégies de gestion des ressources humaines. Il est ainsi proposé d'orienter prioritairement les fonds disponibles vers le soutien des thématiques et initiatives susmentionnées.

8. Faire évoluer le marché unique au service de la compétitivité industrielle

Le marché unique doit assurer aux entreprises une protection efficace contre les contrefaçons et la concurrence déloyale des produits à risque ou non conformes à la réglementation, et par là même assurer aux consommateurs une sécurité en termes de qualité et fiabilité des produits.

En matière de mobilité et protection des travailleurs, il conviendrait de poursuivre le renforcement des conditions d'application et de contrôle de la directive « détachement des travailleurs » de 1996 afin de lutter contre le dumping social s'exerçant au sein même de l'Union dans certaines branches.

Dans le cadre de la politique monétaire et des changes, l'UE devrait s'assurer que la parité monétaire, notamment euro-dollar, reflète les réalités économiques et les différentiels de compétitivité des marchés pertinents. L'évolution des échanges internationaux et la place prise par les nouveaux acteurs appellent à une meilleure prise en compte des enjeux de compétitivité à l'export de l'industrie européenne.

9. Assurer une meilleure orientation des financements vers les besoins de l'industrie

Grâce à une mobilisation optimale des instruments européens disponibles (programmes Cosme et Horizon 2020, fonds structurels et instruments de la BEI), l'UE doit s'attacher à diversifier les moyens de financement à la disposition des entreprises industrielles, notamment PME et ETI, et contribuer au développement des modes

de financement alternatifs. En particulier, le capital-risque reste encore très insuffisant en Europe en comparaison des États-Unis, alors qu'il est essentiel à l'émergence et à la croissance dans la durée des PME et ETI innovantes.

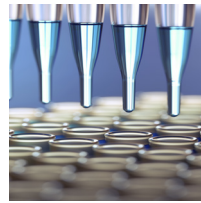
10. Revaloriser la dimension sociale, fondamentale dans le développement de l'industrie

L'UE ne pourra faire progresser l'industrie sur de nouvelles technologies et projets innovants sans déployer des politiques sociales s'attachant à l'élévation de la connaissance et au déploiement de la formation professionnelle tout le long de la vie du salarié. Les questions de rémunération et de conditions de travail sont des éléments de reconnaissance indispensables à l'implication et à l'adhésion des salariés. Le rôle des organisations syndicales ne peut être limité au contexte des processus de restructuration, la démocratisation du dialogue social jouant un rôle essentiel dans la création d'une dynamique de relance de l'industrie en Europe.

Dans une économie mondiale fortement concurrentielle et évolutive, l'Union européenne doit procéder rapidement à une adaptation profonde de ses politiques publiques pour tenir compte des impératifs de compétitivité industrielle, de croissance et d'emploi.

Le Conseil national de l'industrie attend du Conseil européen de mars 2014 des signaux forts en ce sens, tant dans les politiques de compétitivité qui y seront débattues qu'en se prononçant pour un cadre énergie et climat 2030 compatible avec cet objectif.

Situation de l'industrie





Sommaire

*Cette partie a été réalisée par
la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services*

Synthèse	41
L'industrie en France doit confirmer en 2014 la légère amélioration constatée fin 2013	41
L'environnement économique international en 2013	47
Production industrielle	51
Échange de produits manufacturés et compétitivité	57
Emploi industriel	67
Investissements corporels et investissements directs étrangers	73
R & D et innovation	79
Énergie et développement durable	85
Prix de la production industrielle	89
Salaires et coûts salariaux	93
Résultats des entreprises industrielles en 2012	97
Développement démographique des entreprises	101
Douze secteurs industriels	105
Dossier : les relocalisations	113

L'industrie en France doit confirmer en 2014 la légère amélioration constatée fin 2013

Le recul de la production industrielle amorcé en 2011 s'est poursuivi en 2012 et 2013 ; cependant, un léger redressement se dessine en fin d'année

En 2013, la situation économique s'est légèrement améliorée en France, avec une croissance de 0,3 % du PIB, après une stagnation en 2012. Néanmoins, la production de l'industrie manufacturière a continué de se replier (- 1,0 %) en moyenne sur l'année 2013, malgré une tendance haussière au cours de l'année. C'est une amélioration par rapport au recul de la production industrielle (- 3,4 %) constaté en 2012, après deux années de hausse (+ 3,9 % en 2011). En 2013, la production automobile a continué de baisser en moyenne annuelle (- 6,2 %), mais à un rythme moindre qu'en 2012 (- 11,6 %), le quatrième trimestre 2013 marquant un *trend* plus positif. Par ailleurs, la production de la construction de matériels de transport (aéronautique, ferroviaire et naval) a gagné en vigueur (+ 8,2 % après + 2,5 % en 2012). Le taux d'utilisation des capacités de production industrielle est resté à un niveau bas, pesant sur l'investissement.

En 2014, la production devrait se redresser lentement, sous l'effet d'une légère hausse de la demande intérieure et de la demande européenne adressée à la France.

Le déficit manufacturier se réduit et la part des exportations dans les échanges mondiaux confirme sa stabilisation

Le commerce mondial se caractérise sur la période récente par un fort ralentissement des exportations de produits manufacturés, dans un contexte de décélération de la croissance mondiale.

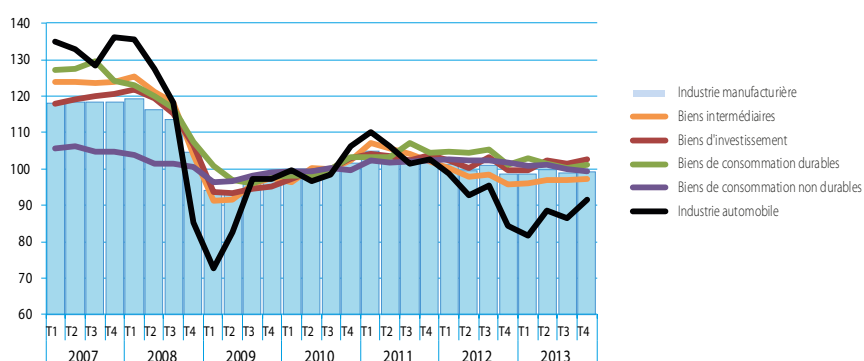
En 2013, le déficit commercial (CAB-FAB) de l'industrie manufacturière française (- 35,9 milliards d'euros) a poursuivi son *trend* de contraction engagé depuis 2011. Les importations ont reculé au même rythme que les exportations (- 1,8 %).

La part des exportations françaises dans les échanges mondiaux de marchandises se maintient (3,1 %) au niveau des années 2012 et 2013.

Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive, la hausse du nombre d'entreprises exportatrices s'est poursuivie (+1,2 %).

Graphique 1 : Production de l'industrie manufacturière en France

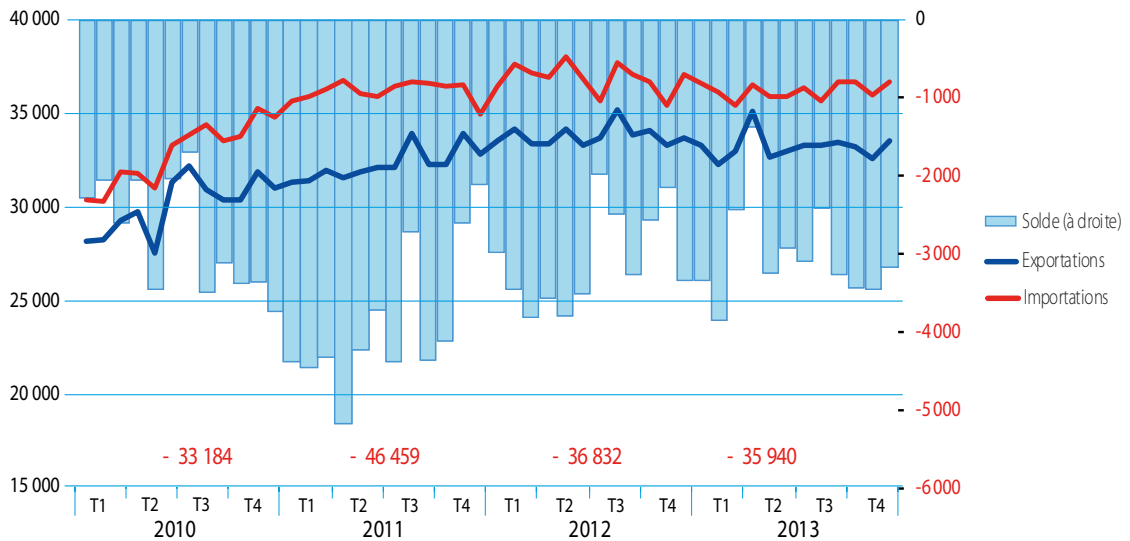
Indice base 100 en 2010, CVS-CJO



Source : Insee, indice de la production industrielle (IPI).

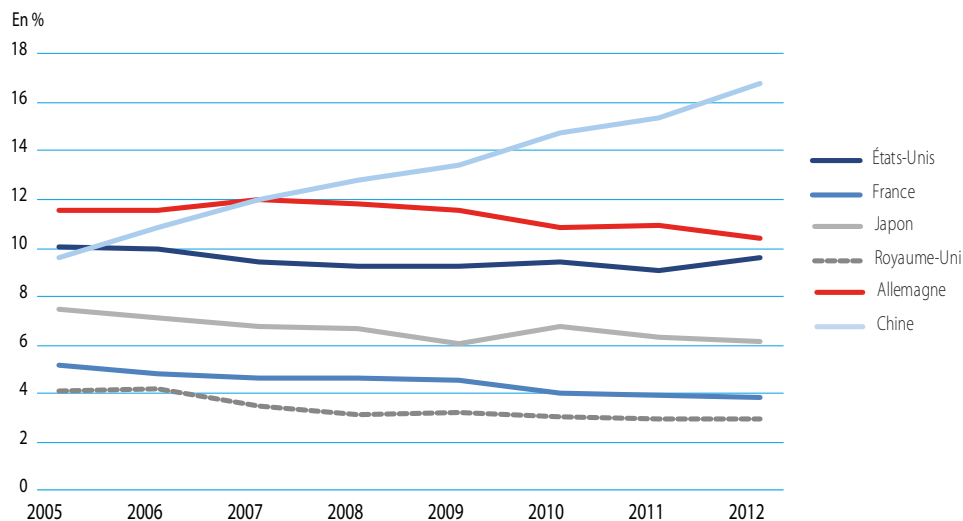
Graphique 2 : Exportations, importations et solde manufacturier français

Exportations FAB et importations CAF en valeur, millions d'euros, CVS-CJO



Source : Insee.

Graphique 3 : Parts de marché mondial des exportateurs de produits manufacturiers



Source : OMC.

Les données de l'OMC montrent la très forte croissance de la part des exportations manufacturières chinoises qui grimpent de 9,6 % en 2005 à 16,8 % en 2012, dépassant l'Allemagne, dont la part recule de 11,6 % à 10,4 %, et les États-Unis dont la part diminue de 10,0 % à 9,6 %. La part des exportations manufacturières du Japon passe de 7,5 % à 6,2 %, celle de la France passe de 5,2 % à 3,8 % et celle du Royaume-Uni de 4,1 % à 2,9 %.

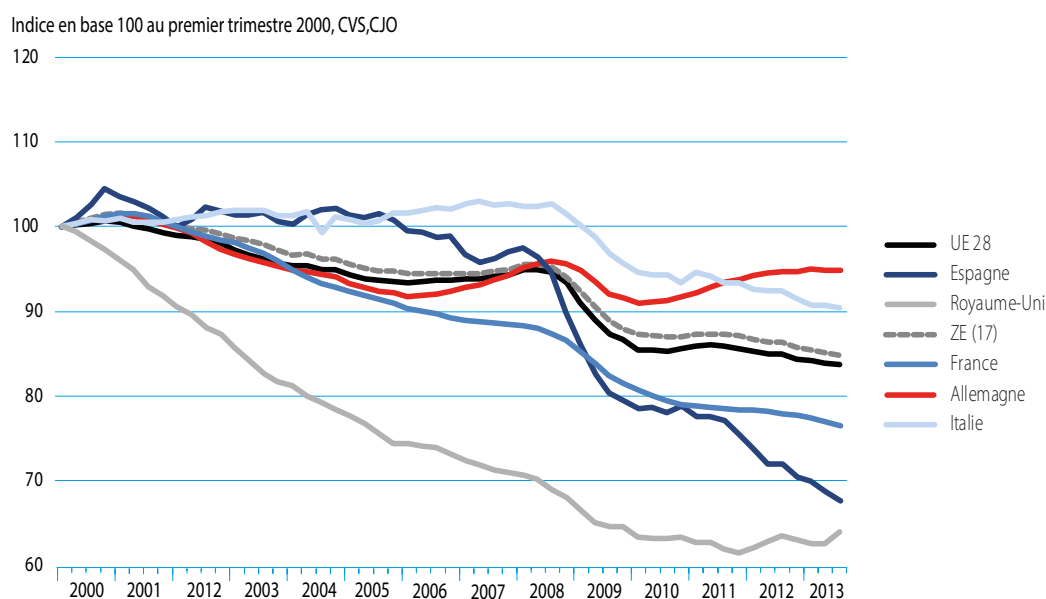
La compétitivité hors prix reste à renforcer et la montée en gamme à développer

Pour faire face à la concurrence et conserver des prix compétitifs, l'industrie manufacturière française a été

contrainte de rogner ses marges : elles ont baissé de 30 % à 21 % sur la période 2000 à 2011 alors qu'elles progressaient de 7 points en Allemagne. Cette dernière a pu ainsi investir davantage dans les facteurs hors prix de sa compétitivité (Rapport de Louis Gallois, novembre 2012).

Outre une compétitivité-prix et une compétitivité-coût défavorables, l'industrie manufacturière française souffre d'un positionnement de produits manufacturiers situés trop souvent en « milieu de gamme » et pas assez différenciés. L'industrie française doit donc sortir d'une spécialisation internationale qui la prend en tenaille entre des industries « haut de gamme » d'un côté, et des industries à « bas coût » de l'autre.

Graphique 4 : Emploi salarié dans l'industrie manufacturière par pays



Source : Eurostat.

Elle ne pourra le faire qu'en montant en gamme et en travaillant sur sa structure de coûts pour dégager les marges nécessaires. Une étude récente de la direction du Trésor¹ (Lettre du Trésor-éco n°122, janvier 2014) a examiné le positionnement « hors prix » de la France parmi les économies avancées en soulignant son positionnement hors prix médian, qui l'expose à la fois à la concurrence sur les prix et sur le hors prix.

La perte d'emplois dans l'industrie se poursuit

Sur l'ensemble de l'année 2013, l'industrie a perdu en France 60 000 emplois (- 1,8 %), avec un recul de 14 800 emplois (- 0,5 %) au quatrième trimestre. La presque totalité des secteurs industriels a été touchée. Les secteurs les plus affectés ont été l'automobile, la métallurgie, le bois-papier-imprimerie et la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique. Deux secteurs ont continué à créer des emplois sur la période, la construction de matériels de transport (aéronautique, ferroviaire et naval) et le secteur de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et de la dépollution. Jusqu'au deuxième trimestre 2011, l'intérim a partiellement compensé les pertes d'emplois directs dans l'industrie. Depuis, il accompagne le recul des emplois industriels.

Dans tous les grands pays de l'OCDE, le poids de l'emploi manufacturier dans l'emploi total a baissé depuis le milieu des années 1990, en raison, selon les pays, de gains de productivité importants, d'un niveau de coût salarial trop

élevé par rapport au niveau de gamme des produits, de la concurrence des pays émergents, de l'externalisation des services de l'industrie.

Après le rebond de 2011, l'investissement dans l'industrie a ralenti en 2012 et aurait reculé en 2013

En 2013, l'investissement dans l'industrie manufacturière aurait baissé de 7 % selon les enquêtes de l'Insee auprès des chefs d'entreprise. Pour 2014, les industriels prévoient désormais une augmentation de leurs investissements (+ 3 %).

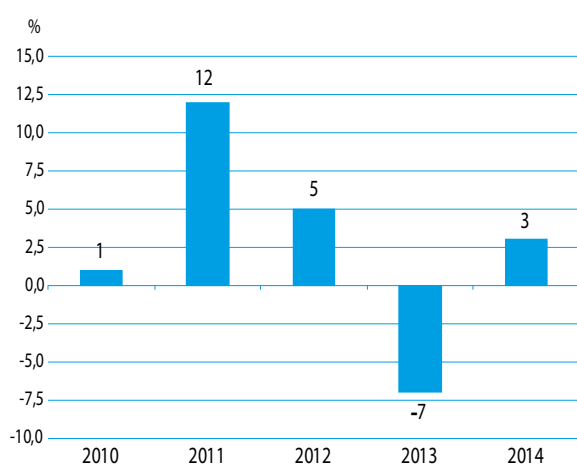
Pour le quatrième trimestre 2013, les comptes nationaux trimestriels indiquent un rebond de la formation brute du capital fixe (FBCF) de l'ensemble des entreprises non financières (+ 0,9 %). De plus, la reprise des dépenses en biens manufacturés des entreprises non financières se confirme (+ 1,2 % au quatrième trimestre). La reprise et le rebond précités peuvent laisser augurer un *trend* plus positif pour les investissements manufacturiers en 2014. Pour l'année 2012, les données des comptes nationaux indiquent une stagnation de la formation brute du capital fixe (FBCF) des entreprises de la branche de l'industrie manufacturière qui s'élevait à 32,5 milliards d'euros (- 0,3 %). En 2011, l'investissement corporel du secteur de l'industrie manufacturière avait nettement rebondi (+ 11,5 %), selon les dernières statistiques structurelles d'entreprises publiées (Esane 2011).

¹<http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/395568>

Plus préoccupante est la progression plus dynamique de l'investissement de renouvellement par rapport à l'investissement d'extension ou d'innovation. Le caractère insuffisamment productif de l'investissement dans l'industrie manufacturière se confirme également avec le faible nombre de robots industriels. En 2013, la France ne compte que 33 000 robots dans ses usines, contre 58 600 en Italie et 165 800 en Allemagne (*International Federation of Robotics*).

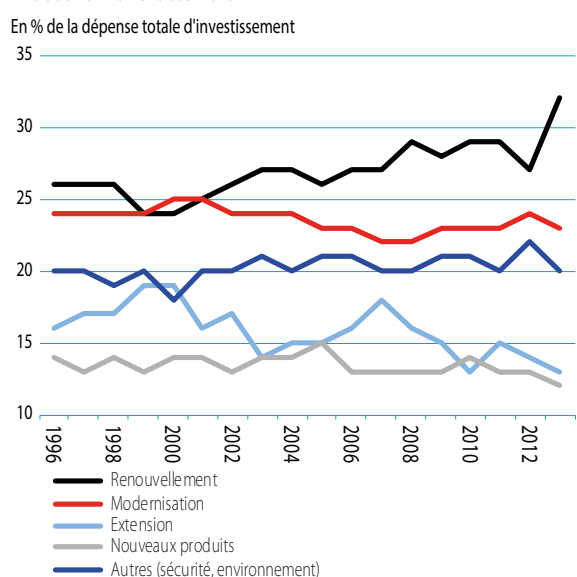
S'agissant de la dynamique de l'investissement étranger en France, créatrice d'emplois, celle-ci s'est maintenue en 2013, alors que les investissements directs français à l'étranger ont été en retrait par rapport à 2011. Selon l'Afi,

Graphique 5 : Variations annuelles de l'investissement en valeur dans l'industrie (enquête auprès des industriels)



Source : Insee, enquête sur les investissements dans l'industrie, janvier 2014.

Graphique 6 : Motivations économiques des investissements dans l'industrie manufacturière



Source : Insee, enquête de conjoncture sur les investissements dans l'industrie, octobre 2013.

les décisions d'investissement (685 en 2013, après 693 en 2012) ont porté sur 29 631 emplois, contre 25 908 en 2012 (+ 14,5 %).

L'effort de R & D et d'innovation des entreprises se maintient

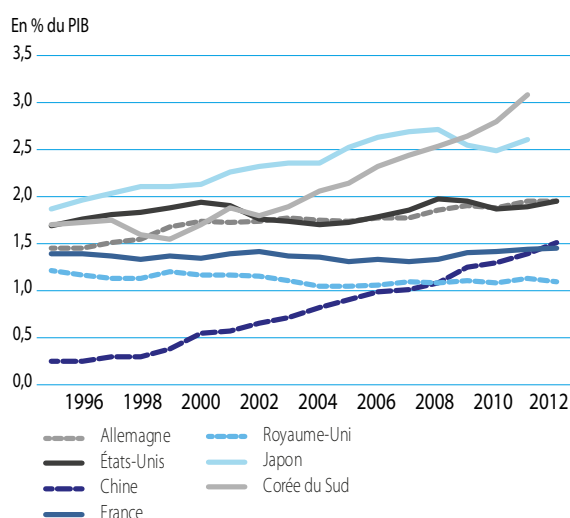
Dans un contexte macroéconomique difficile, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) a progressé de 3,4 % en volume en 2011, atteignant 28,8 milliards d'euros. Néanmoins, la DIRDE devrait ralentir sa progression en 2012 (+ 1,1 % en volume), pour atteindre 29,5 milliards d'euros. Ce rythme de croissance est nettement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE.

Les branches industrielles ont représenté 81 % des efforts de R & D des entreprises en 2011, soit 23,3 milliards d'euros. En particulier, la DIRDE s'est concentrée à hauteur de 37 % autour de trois branches industrielles : l'industrie automobile, l'industrie pharmaceutique et la construction aéronautique et spatiale.

L'effort de R & D s'est maintenu dans un contexte macroéconomique morose, notamment à la faveur de la réforme du crédit d'impôt recherche (CIR) en 2008 qui a simplifié et renforcé le soutien public aux efforts de R & D des entreprises. En 2011, le CIR a bénéficié en majorité à l'industrie manufacturière, à hauteur de plus de 3 milliards d'euros, soit près de 63 % du montant total du CIR.

L'effort d'innovation et de recherche doit être poursuivi et amplifié. Il faut pour cela une reconstitution des marges des entreprises.

Graphique 7 : Dépenses de R & D des entreprises par rapport au PIB



Source : OCDE, principaux indicateurs des sciences et technologies.

Les prix de la production industrielle n'ont augmenté que faiblement en 2012 et se stabilisent en 2013

Bien que tirés à la hausse par les industries agroalimentaires, les prix à la production de l'industrie manufacturière se stabilisent depuis 2012. Leur rythme s'est progressivement ralenti : + 4,4 % en 2011, + 1,8 % en 2012, + 0,1 % au premier semestre 2013. Ce tassement alimente l'inquiétude sur le risque de déflation en zone euro. Il convient de relever que, cherchant à conserver leurs parts de marché à l'exportation par une compression de leurs marges, les industriels augmentent moins les prix à l'export que sur le marché intérieur.

Le coût du travail s'est accru dans l'industrie, même pendant la crise ; le CICE infléchit la tendance en 2013

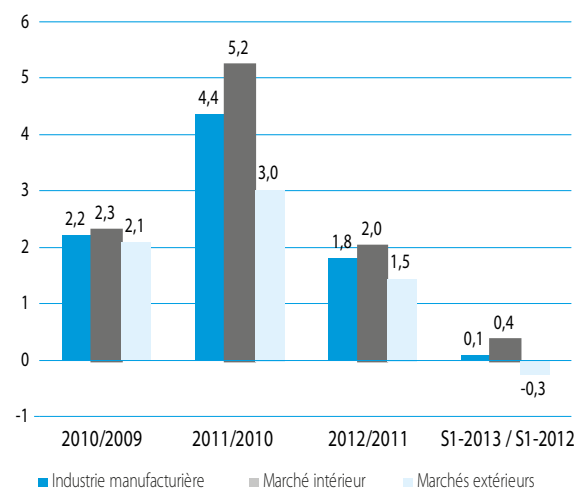
L'industrie manufacturière a connu une hausse constante du coût du travail entre 1998 et 2008, de l'ordre de 3 % par an. Avec la crise, le coût de travail s'est stabilisé, puis est reparti à la hausse en 2011 et 2012. Le coût du travail continue depuis de progresser dans l'industrie, mais à un rythme plus faible en 2013. Des effets de composition peuvent expliquer cette croissance soutenue : la part des postes des entreprises et des secteurs où les salaires sont les plus élevés a pu augmenter, faisant mécaniquement augmenter le coût moyen du travail sans que les salaires connaissent individuellement une hausse.

La convergence des salaires dans l'UE, autrefois vue comme inéluctable, n'est plus de mise : la croissance des salaires et charges se poursuit dans les pays du Nord alors qu'on assiste à une stabilisation, voire à un décrochage des salaires dans les pays du Sud. La France se situe devant l'Allemagne et parmi les pays à salaires et charges les plus élevés.

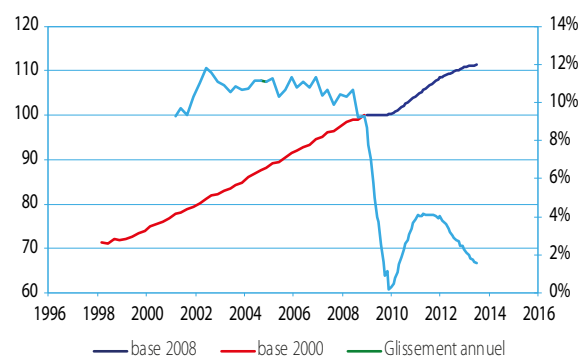
Les taux de marge de l'industrie manufacturière, en recul depuis des années, sont en hausse mais demeurent à un niveau historiquement bas

La valeur ajoutée de l'industrie manufacturière a diminué de 2,7 % en 2012 après deux années de progression. Compte tenu de la hausse des salaires, l'excédent brut d'exploitation s'est dégradé de façon marquée. Le taux de marge dans l'industrie manufacturière atteint ainsi un bas niveau (18,1 % en 2012, après 22,2 % en 2011 et 22,9 % en 2007, selon la Banque de France). Ce recul a conduit les entreprises à limiter leurs investissements. Le taux de marge s'est nettement amélioré depuis le milieu de l'année 2012 et atteint 22,7 % au 3^e trimestre 2013 selon les données des comptes nationaux trimestriels.

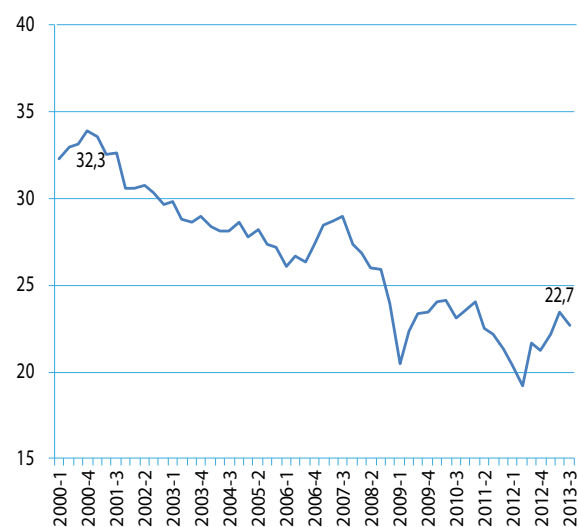
Graphique 8 : Prix à la production dans l'industrie manufacturière sur les marchés intérieur et extérieur



Graphique 9 : Indice du coût du travail* - salaires et charges - dans l'industrie manufacturière



Graphique 10 : Taux de marge dans la branche de l'industrie manufacturière



La création d'entreprises ralentit et les défaillances s'accroissent

L'année 2013 a été difficile pour beaucoup d'entreprises du secteur manufacturier. Le nombre de créations (y compris les auto-entrepreneurs) a nettement ralenti (+ 1,1 % après + 5,5 %). Par ailleurs, selon la Banque de France, le nombre de défaillances d'entreprises dans l'industrie en 2013, cumulées sur douze mois, s'élevait à 4 736, en hausse de 1,5 % sur un an, après + 1,0 % en 2012.

Selon la société Altares, le nombre de défaillances d'entreprises dans l'industrie a progressé de 0,7 % en 2013. Depuis trois ans, les défaillances d'entreprises industrielles s'équilibrent aux environs de 4 400 par an. Le secteur agroalimentaire est cependant moins bien orienté (+ 3,6 % en 2013). En revanche, l'industrie manufacturière s'inscrit sur de bonnes tendances (- 0,6 %).

Tableau 1 : Créations et défaillances d'entreprise dans l'industrie

	2009	2010	2011	2012	2013
Créations (y compris auto-entrepreneurs)	22 843	23 850	22 360	23 600	23 859
Créations	9 156	9 563	9 124	8 363	nd
Défaillances	5 462	4 847	4 620	4 668	4 736

Sources : Insee (créations) et Banque de France (défaillances).

L'environnement économique international en 2013

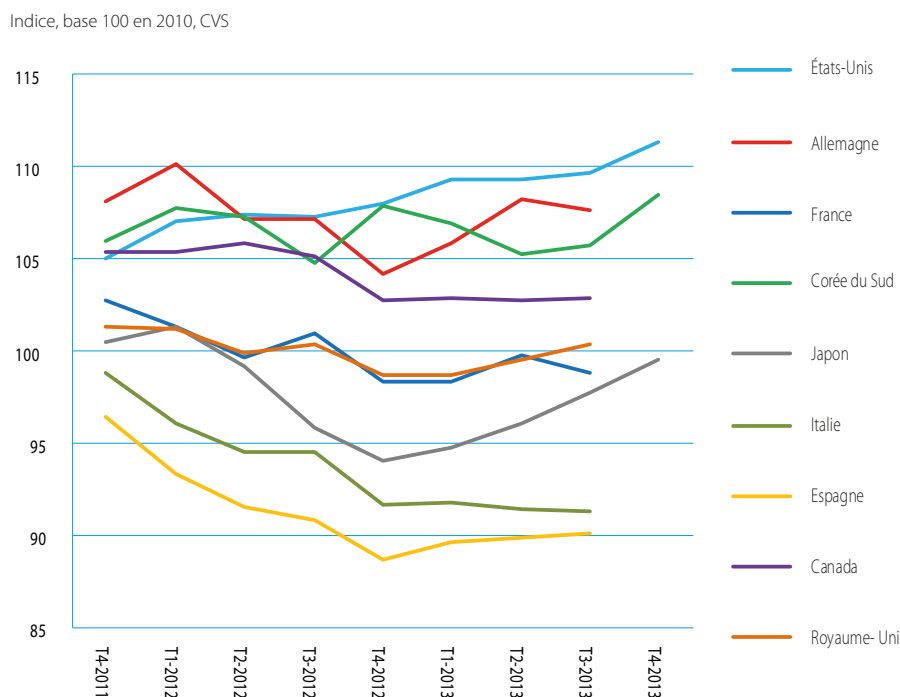
Une décélération de la croissance mondiale en 2013

Après un début d'année poussif, un renforcement de l'activité économique mondiale est intervenu au printemps, se confirmant pendant l'été. Le PIB mondial a ainsi progressé de 3,1 % en 2013, après + 3,9 % en 2012. Cette progression a bénéficié de l'accélération de l'activité aux États-Unis et au Royaume-Uni, du redressement de l'économie nipponne, de la sortie de la récession de la zone euro et de la résistance de l'économie chinoise. Le rythme de croissance a toutefois été bridé par le ralentissement de certaines économies émergentes (Brésil, Russie, Indonésie, Afrique du Sud).

L'industrie a redémarré dans plusieurs grands pays

Depuis le début de l'année 2013, l'activité est mieux orientée dans la majorité des pays avancés. Les industries de plusieurs grands pays ont contribué à ce réveil de l'activité. Il peut être constaté tout d'abord en Corée du Sud et au Japon qui s'éloignent de son point bas de fin 2012. Une nouvelle vigueur industrielle s'affirme aux États-Unis et au Royaume-Uni. La reprise de la production industrielle dans la zone euro apparaît moins affirmée.

Graphique 11 : Production des secteurs manufacturiers dans le monde (2011/2013)



Source : OCDE.

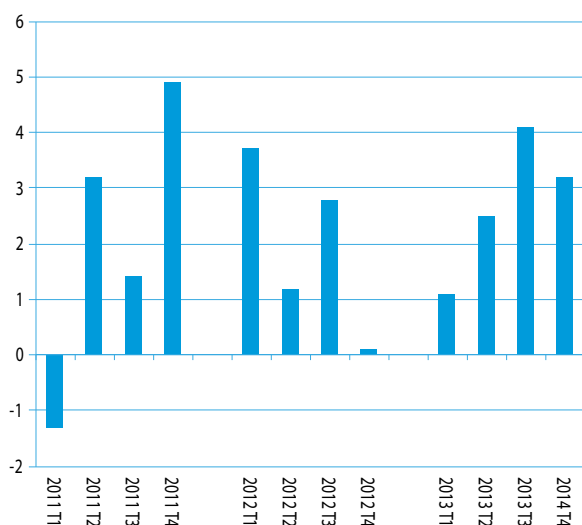
L'industrie américaine a gagné en compétitivité

Outre-Atlantique, la croissance s'est raffermie au cours de l'année, le volume du PIB ayant augmenté au rythme de 3,2 % l'an au quatrième trimestre. Au total, la croissance a atteint 1,9 % en 2013, une performance inférieure aux 2,8 % affichés en 2012. La vigueur de l'activité est due au dynamisme de la consommation des ménages et à une spectaculaire accélération des exportations. Les exportations sont en progression de 3 % en volume sur les quatre derniers trimestres connus et les importations ont nettement ralenti. Le déficit extérieur s'est ainsi réduit à 370 milliards de dollars, contribuant positivement à

concurrer de 1,3 point à l'avance du PIB au 4^e trimestre 2013. Les entreprises américaines ont bénéficié de facteurs favorables : une monnaie faible, des prix de l'énergie au plus bas et des salaires stagnants. Leurs exportations vers la Chine, le Canada et le Mexique ont bondi en 2013.

Parallèlement, si le volume de l'investissement productif s'est accru au rythme de 3,8 % l'an au quatrième trimestre, il avait quasiment stagné sur l'ensemble du premier semestre 2013. L'investissement productif ne s'est donc pas vraiment redressé en 2013, malgré les taux de marge record, le parc d'équipements vieillissant et le bénéfice de taux d'intérêt bas.

Graphique 12 : La croissance : variation du PIB en rythme annualisé en %



Source : US Department of commerce.

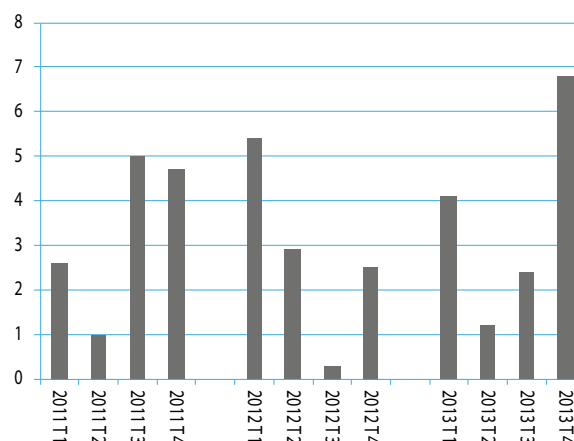
Certains secteurs industriels se sont rétablis comme celui de l'automobile. Par ailleurs, les industries traditionnelles (métallurgie et chimie) bénéficient, outre de coûts salariaux stables, de la baisse du coût de l'énergie (gaz de schistes) et ont fortement gagné en compétitivité.

L'industrie européenne a confirmé son redémarrage en fin d'année 2013

La zone euro est sortie de la récession au deuxième trimestre 2013, après six trimestres consécutifs de contraction, pour entrer dans une phase de stabilisation. En moyenne, le PIB recule de 0,4 % en 2013, après - 0,7 % en 2012. Les derniers mois de l'année, en particulier le mois de novembre, confirment un *trend* positif de la production industrielle dans les principaux pays. Toutefois, la plupart des pays de la zone euro restent pénalisés par un euro se maintenant à un niveau très élevé (à 1,35 dollar).

Après les États-Unis et le Japon, l'industrie européenne reprend un *trend* positif. Mais, derrière cette inflexion commune, les industries nationales récupèrent à des rythmes divers sur un marché intérieur encore atone. Peu de pays (Autriche, Belgique..) ont pu retrouver leur niveau de production industrielle d'avant la crise. Si le recul de l'activité industrielle en juillet 2013 est venu tempérer la croissance surprise du deuxième trimestre, le rebond de la production industrielle au mois de novembre laisse augurer un infléchissement plus favorable pour 2014. Le soutien à la croissance est principalement venu du commerce extérieur avec le redressement modéré du volume des exportations, conjugué à la stagnation de celui des importations. Des pays traditionnellement

Graphique 13 : Variation trimestrielle de la production industrielle en %



Source : Réserve fédérale.

Tableau 2 : Taux de croissance du PIB en volume (CVS)

% de variation par rapport au trimestre précédent	2012		2013		
	T4	T1	T2	T3	T4
Union européenne	1,1	-0,5	0,5	0,1	-0,4
Zone euro	0,8	-0,9	1	-0,2	-0,7
France	-1,3	-0,7	0,8	-0,5	-0,3
Allemagne	2,3	-1,2	1,7	-0,7	-1,1
Italie	0,5	-0,9	-0,1	0,3	0,5
Espagne	0,2	-0,3	0,6	0,3	-1
Royaume-Uni	1,3	0,1	-1	0,8	0,2

Source : Eurostat.

déficitaires, comme l'Espagne, l'Italie, le Portugal et l'Irlande ont renoué avec des excédents courants en 2013. Le potentiel de rebond de l'activité reste cependant modeste. La demande interne est restée bridée par la poursuite généralisée de la consolidation budgétaire ainsi que par un marché du travail toujours très dégradé : le taux de chômage concerne plus de 12 % de la population active de l'ensemble de la zone euro.

Un rebond de l'investissement est toujours attendu en 2014

En 2014, le redressement progressif de l'activité devrait être alimenté principalement par les exportations, la faiblesse de l'inflation et la modération de la consolidation budgétaire. Le potentiel de rebond paraît cependant limité.

Le catalyseur d'une véritable reprise de l'économie devrait résider dans la dynamique de l'investissement

Tableau 3 : Production industrielle hors construction

Variation par rapport au mois précédent	Juin 2013	Juillet 2013	Août 2013	Septembre 2013	Octobre 2013	Novembre 2013	Décembre 2013
Union européenne	1,1	-0,5	0,5	0,1	-0,4	1,3	-0,7
Zone euro	0,8	-0,9	1	-0,2	-0,7	1,6	-0,7
France	-1,3	-0,7	0,8	-0,5	-0,3	1,2	-0,3
Allemagne	2,3	-1,2	1,7	-0,7	-1,1	2,6	-0,7
Italie	0,5	-0,9	-0,1	0,3	0,5	0,3	-0,9
Espagne	0,2	-0,3	0,6	0,3	-1	0,8	-0,2
Royaume-Uni	1,3	0,1	-1	0,8	0,2	-0,1	0,4

Source : Eurostat.

productif. Mais des freins à son redressement perdurent. L'appréciation par les chefs d'entreprise de leur situation de trésorerie, comme de leurs anticipations d'évolution du résultat d'exploitation, reste médiocre. Par ailleurs, la montée des créances douteuses dans les bilans bancaires européens pourrait freiner le financement de l'investissement, notamment des entreprises.

L'économie allemande a été en croissance modérée en 2013 et la production industrielle a stagné

En 2013, l'économie allemande a progressé de 0,4 % en volume selon les premiers calculs de l'office statistique allemand (De Statis). La croissance du PIB avait été plus élevée en 2012 (+ 0,7 %) et en 2011 (+ 3,3 %). L'économie allemande a été pénalisée par la récession dans quelques pays européens et par une croissance économique mondiale réduite.

Deux composantes du PIB seulement ont contribué positivement à la croissance en 2013 : la consommation de l'État (pour 0,2 point de PIB) et la consommation des ménages (pour 0,5 point). C'est la consommation qui a tiré l'économie : les dépenses des ménages ont augmenté de 2,5 %, les allemands utilisant leur épargne puisque leurs revenus disponibles n'ont progressé que de 2,1 %.

La contribution du commerce extérieur à la croissance a été négative en 2013 (- 0,3 %), les exportations ayant progressé moins vite que le reste de l'économie, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

Par ailleurs, la poursuite du recul des investissements des entreprises (- 0,3 % en 2013) reste un sujet d'inquiétude.

Le secteur économique qui enregistre une progression élevée de la production est celui des services aux entreprises (+ 3,4 %), chiffre corrigé des variations de prix. Le secteur de l'industrie maintient son niveau de 2012 et le secteur de la construction a reculé (- 1,2 %).

L'emploi n'a pas beaucoup souffert de cette médiocre conjoncture. Le nombre de personnes ayant un travail n'a

jamais été aussi élevé (41,8 millions). Le taux de chômage s'élève à 5,1 % (2,15 millions).

Les principaux instituts prévoient une meilleure conjoncture en 2014, avec une croissance supérieure à 1 %. Le gouvernement table, quant à lui, sur une croissance de 1,8 %. Une majorité de branches professionnelles tablent sur une augmentation de leur activité en 2014, selon l'institut IW de Cologne. Ainsi, par exemple, le secteur de la construction de machines (qui emploie près d'un million de personnes) prévoit une croissance de 3 % en 2014.

Au Royaume-Uni, l'industrie a contribué à la croissance de l'économie

En 2013, la croissance du PIB au Royaume-Uni s'est accélérée au cours des trois premiers trimestres et elle a légèrement décéléré au quatrième trimestre 2013. Sur un an, l'économie britannique affiche une croissance de 1,9 % sur l'ensemble de l'année 2013 (après + 0,3 % en 2012), la plus forte enregistrée depuis 2007.

Au-delà du secteur des services (près de 78 % du PIB) qui a le plus contribué à la croissance du PIB, le secteur de l'industrie n'est pas en reste. La production de l'industrie manufacturière a augmenté de 2,8 % entre novembre 2012 et novembre 2013, avec une augmentation de la production dans 11 sous-secteurs manufacturiers sur 13. L'activité, inférieure de 12,3 % à son pic du début de 2008, enregistre ainsi sa quatrième hausse consécutive. L'industrie britannique se caractérise notamment par une certaine renaissance de l'industrie automobile. L'investissement productif a redémarré pendant l'été, après un recul marqué au printemps. Le nombre d'entreprises déclarant travailler à pleine capacité a bondi.

Toutefois, sur le plan extérieur, le déficit commercial a continué de se creuser tandis que le déficit courant s'affiche toujours au-dessus de 3 % du PIB.



Production industrielle

Dans l'Union européenne, le recul de la production de l'industrie manufacturière s'est réduit en 2013 : - 0,4 % après - 2,3 % en 2012. En France, la production de l'industrie manufacturière a également continué de reculer : - 1,0 % en 2013 après - 3,4 % en 2012. La production automobile a enregistré la baisse la plus marquée (- 11,6 %) en 2012, qui s'est poursuivie en moyenne (- 6,2 %) en 2013. Le taux d'utilisation des capacités de production industrielle reste à un bas niveau, pesant sur l'investissement. En 2014, la production devrait se redresser lentement, sous l'effet notamment d'une légère hausse de la demande intérieure.

En récession jusqu'au premier trimestre 2013, l'économie européenne a amorcé une reprise au deuxième trimestre. Sur l'ensemble de l'année 2013, le taux de croissance de la production intérieure brute (PIB) de l'Union européenne est positif (+ 0,1 %), alors que le taux de croissance du PIB de la zone euro reste négatif (- 0,4 %). En France, le PIB progresse de 0,3 % en moyenne annuelle en 2013, après une stagnation en 2012. La production industrielle européenne, quant à elle, a continué de décliner légèrement : - 0,4 % dans l'UE. En novembre 2013, l'industrie européenne avait repris des couleurs (+ 1,3 %), ce qui n'a pas été confirmée en décembre (- 0,7 %).

La production de l'industrie manufacturière dans l'Union européenne et dans le monde

Comme le reste de l'économie française, l'industrie manufacturière a été durement touchée par la crise économique depuis 2008, et la production n'a toujours pas retrouvé son niveau antérieur. Après la phase de

reprise progressive entre 2009 et 2010, la production de l'industrie manufacturière diminue tendanciellement depuis le début 2011 (*graphique 1*). Le ralentissement de la production manufacturière est observé dans la quasi-intégralité des branches.

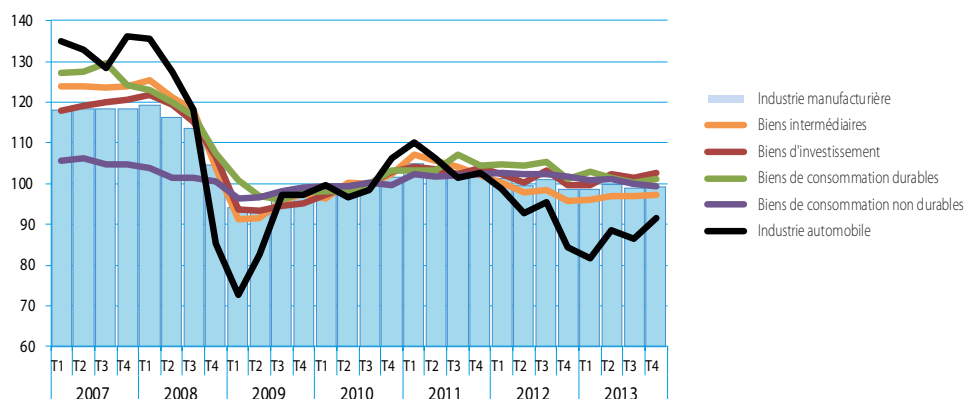
En 2012, l'industrie française est entrée en récession, les services ont résisté

En 2012, la production industrielle a reculé de 3,4 % après deux années de hausse (+ 3,8 % en 2011, *tableau 1*). La production industrielle est donc restée très en deçà de son plus haut niveau atteint en 2007 : l'écart atteint près de 20 points d'indice (*graphique 1*).

Toutes les grandes branches manufacturières se sont repliées sauf les biens de consommation non durables (+ 0,1 %). Après une forte croissance en 2011, la production du secteur de l'automobile recule fortement (- 11,7 %) ainsi que celle des biens intermédiaires (- 6,3 %).

Graphique 1 : Production de l'industrie manufacturière en France

Indice base 100 en 2010, CVS-CJO



Note : T4 - 2013 : moyenne des mois d'octobre et de novembre.
Source : Insee, indice de la production industrielle (IPI).

Le recul de la production des biens d'investissement est plus modéré (- 2,0 %) et celui des biens de consommation durables est minime (- 0,6 %).

Tableau 1 : Évolution de la production de l'industrie manufacturière en France

Évolution en moyenne annuelle, en %

	2011/2010	2012/2011	2013 / 2012
Biens intermédiaires	5,0	-6,3	-1,3
Biens d'investissement	3,6	-2,0	0,1
Biens de consommation durables	4,7	-0,6	-2,3
Biens de consommation non durables	2,4	0,1	-1,9
Automobile	4,8	-11,6	-6,2
Industrie manufacturière	3,8	-3,4	-1,0

Source : Insee, indice de la production industrielle (IPI).

En 2013, l'activité de l'industrie manufacturière s'est stabilisée

Au premier trimestre 2013, la production manufacturière française s'est stabilisée (+ 0 % par rapport au quatrième trimestre 2012) ; elle a légèrement progressé au second trimestre (+ 0,7 % par rapport au premier trimestre), notamment dans l'automobile (+ 5,6 %) et, dans une moindre mesure, dans les biens d'investissement (+ 2,6 %). Au cours du dernier trimestre 2013, la production a légèrement augmenté (+ 0,5 %). Sur cette période, la production augmente nettement dans les équipements électriques, électroniques, informatiques (+ 2,6 %) et dans les matériels de transport (+ 1,3 %).

Sur l'ensemble de l'année 2013, l'activité dans l'industrie manufacturière s'est encore repliée mais modérément (-1,0 %).

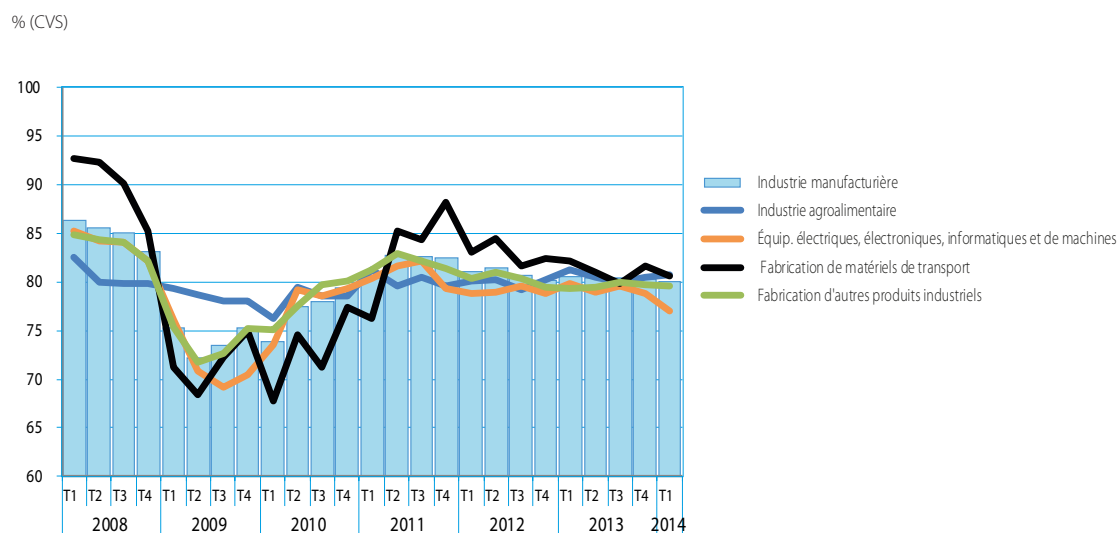
Toutes les grandes branches de l'industrie manufacturière, à l'exception des biens d'investissement (+ 0,1 %), ont contribué à ce recul. En particulier, la branche de l'automobile recule (- 6,2 %), ainsi que celle des biens de consommation durables (- 2,3 %). Enfin, la production des biens intermédiaires est en retrait (- 1,3 %) ainsi que la production des biens de consommation non durables (- 1,9 %).

Le taux d'utilisation des capacités de production est toujours inférieur à sa moyenne de longue période

Le taux d'utilisation des capacités de production (TUC) est un indicateur qui reflète le cycle conjoncturel de l'industrie manufacturière et rend compte de l'intensité avec laquelle l'appareil de production est utilisé. Le TUC a fortement reculé dès les premières manifestations de la récession au quatrième trimestre 2008 (*graphique 2*) et a atteint un niveau plus bas au deuxième trimestre 2009 à 72,2 %, soit près de 14 points d'écart par rapport à son niveau de long terme. Le TUC s'est redressé dans la phase de reprise pour atteindre 82,7 % au 2^e trimestre 2011. Il reste à des niveaux bas, passant à 81,5 % au 2^e trimestre 2012 puis à 80,3 % au 4^e trimestre 2013, toujours inférieurs à sa moyenne de longue période (85 %).

Les capacités excédentaires de production n'incitent guère les entreprises à investir, compte tenu des perspectives

Graphique 2 : Taux d'utilisation des capacités de production (TUC)



Source : Insee, enquête trimestrielle de conjoncture.

d'évolution de la demande globale et étrangère. Cette période prolongée de faiblesse du TUC est coûteuse pour l'industrie manufacturière car elle correspond à du capital sous-utilisé, ce qui détériore sa rentabilité.

La production de l'industrie manufacturière dans l'Union européenne et dans le monde

L'industrie manufacturière repart, tirée par l'industrie allemande

En 2011, la production industrielle avait progressé de 4,7 % dans l'UE (*tableau 2*). Cette croissance avait été tirée par la forte progression des biens d'investissement (+ 8,8 %). La croissance de la production industrielle avait été marquée en Allemagne (+ 8,8 %) et à un degré moindre en France (+ 3,8 %). Elle avait été limitée en Italie (+ 1,6 %) et en recul en Espagne (- 1,1 %).

En 2012, la production de l'industrie manufacturière de l'Union européenne a reculé (- 2,3 %), tirée vers le bas par les biens intermédiaires (- 3,7 %). La baisse de la production a été très limitée en Allemagne (- 0,6 %). En France, le recul a été plus important (- 3,4 %, *cf. supra*), moins toutefois qu'en Italie (- 6,9 %) et en Espagne (- 7,8 %).

En 2013, dans l'ensemble de l'Union européenne, la production industrielle a baissé de 0,4 %. En Allemagne, la production industrielle s'est stabilisée (+ 0,2 %) après - 0,6 % en 2012. En France, la production industrielle baisse à un rythme ralenti (- 1,0 %) ; il en est de même en Espagne (- 1,4 %). En Italie, la production diminue de façon plus marquée (- 2,7 %).

Pour 2014, l'activité économique de la zone euro devrait bénéficier d'un raffermissement graduel de la demande extérieure. En outre, les effets de l'amélioration générale observée sur les marchés financiers depuis l'été 2012 se font sentir sur l'économie réelle, et il devrait en aller de même des progrès réalisés en matière d'assainissement budgétaire. De plus, les revenus réels ont récemment bénéficié d'une hausse plus faible des prix de l'énergie.

Si l'on considère l'industrie manufacturière de haute technologie (aéronautique, pharmacie, électronique, etc.), l'évolution récente de la production apparaît plus dynamique, particulièrement en France (malgré un fléchissement au cours du 3^e trimestre 2013) et en Italie, mais aussi, dans une moindre mesure, en Allemagne et en Espagne (*graphique 4*).

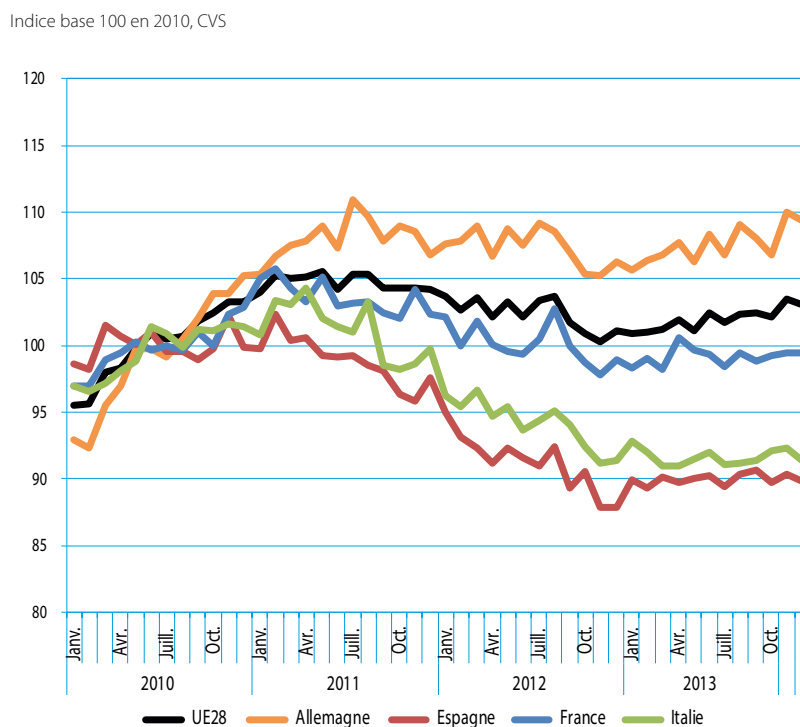
Tableau 2 : Évolution de la production de l'industrie manufacturière en Europe

Évolution en moyenne annuelle, CVS, en %

	UE 28	Allemagne	France	Espagne	Italie
2011/2010					
Biens intermédiaires	4,1	7,5	5,0	-2,4	1,6
Biens d'investissement	8,8	12,9	3,6	0,7	5,0
Biens de consommation	1,0	2,3	2,6	-1,5	-1,5
Industrie manufacturière	4,7	8,8	3,8	-1,1	1,6
2012/2011					
Biens intermédiaires	-3,7	-2,2	-6,3	-9,1	-9,2
Biens d'investissement	-0,8	1,4	-2,0	-11,0	-6,4
Biens de consommation	-2,0	-1,9	0,1	-4,9	-4,5
Industrie manufacturière	-2,3	-0,6	-3,4	-7,8	-6,9
2013/2012					
Biens intermédiaires	-0,6	-0,0	-1,3	-2,5	-1,3
Biens d'investissement	-0,1	0,4	0,1	0,9	-4,8
Biens de consommation	-0,2	0,3	-2,0	-2,2	-2,0
Industrie manufacturière	-0,4	0,2	-1,0	-1,4	-2,7

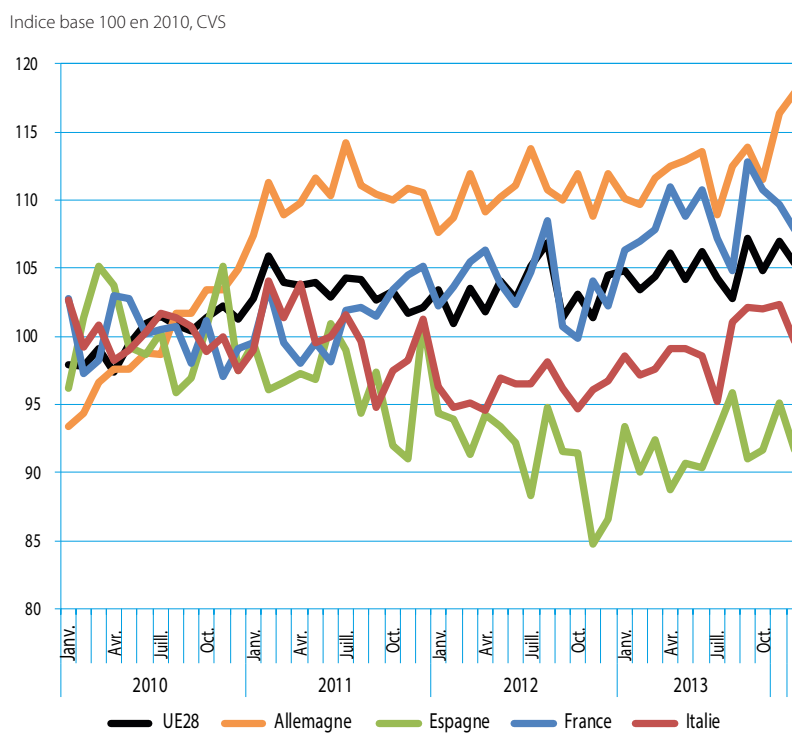
Source : Eurostat, indice de la production industrielle (IPI).

Graphique 3 : Évolution de la production de l'industrie manufacturière dans l'Union européenne



Source : Eurostat, indice de la production industrielle (IPI).

Graphique 4 : Production de l'industrie manufacturière de haute technologie dans l'Union européenne



Source : Eurostat, indice de la production industrielle (IPI).

Dans le monde, l'activité de l'industrie manufacturière est contrastée

La production est repartie à la hausse aux États-Unis, mue par la demande intérieure et l'accélération des échanges commerciaux (*graphique 5*). Elle dépasse pour la première fois le niveau de décembre 2007, avant la récession. L'industrie du Royaume-Uni a également redémarré en 2013.

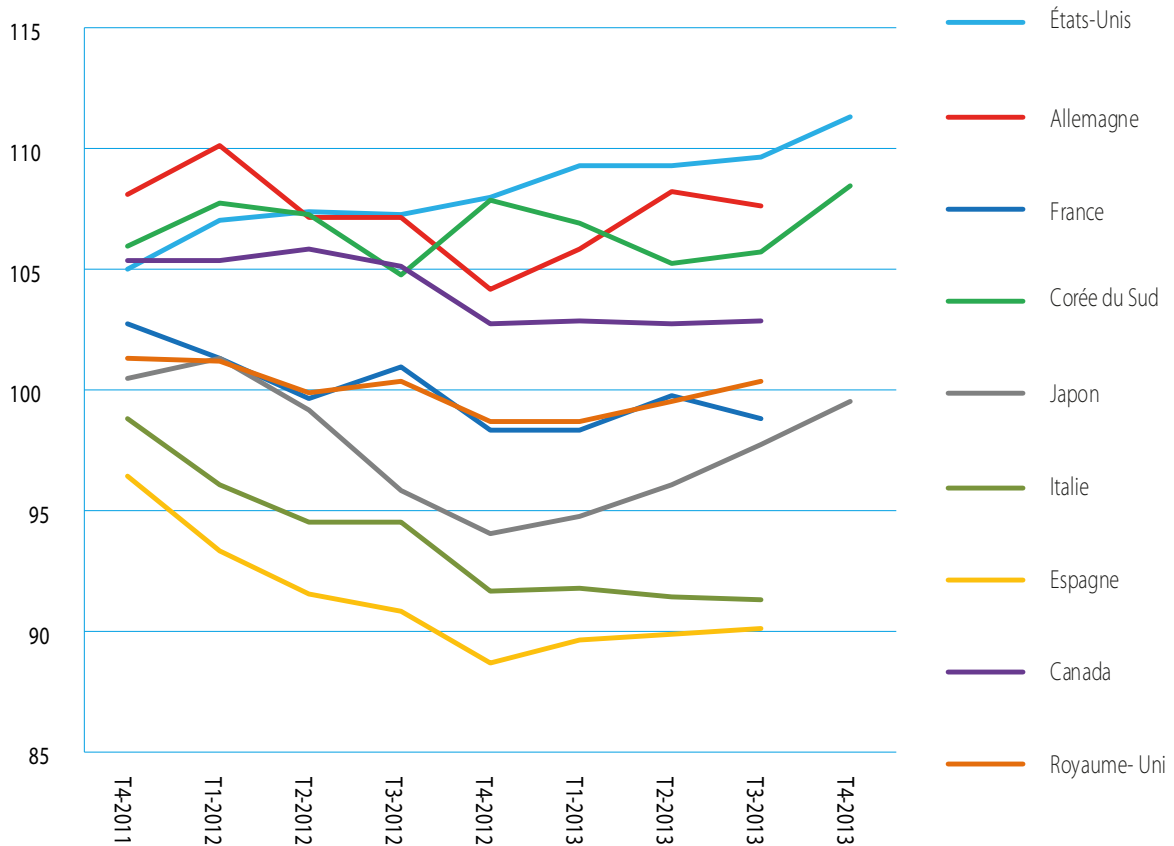
Au Japon, l'industrie a augmenté de 1,7 % au cours du troisième trimestre 2013. L'industrie japonaise, comme l'ensemble de l'économie, repart à partir d'un niveau bas, bénéficiant de la baisse du yen.

En Chine, la production industrielle a progressé de 9,7 % en 2013, contre une croissance de 10 % en 2012. Tous les secteurs majeurs ont progressé, en particulier l'industrie automobile (+ 14,9 %) et l'industrie chimique (+ 12,1 %). La production d'ordinateurs, de produits de télécommunication et de produits électroniques a augmenté de 11,3 %. En revanche, la production des industries textiles et d'acier a augmenté de 8,7 % et 7,5 %.

En Corée du Sud, la production industrielle a augmenté de 1,3 % en 2013. Une évolution plus favorable se dessine en fin d'année. En décembre 2013, la production des industries extractives et manufacturières augmente de 3,4 % par rapport au mois précédent et de 2,6 % par rapport au même mois de l'année 2012.

Graphique 5 : Production de l'industrie manufacturière dans le monde

Indice base 100 en 2010, CVS

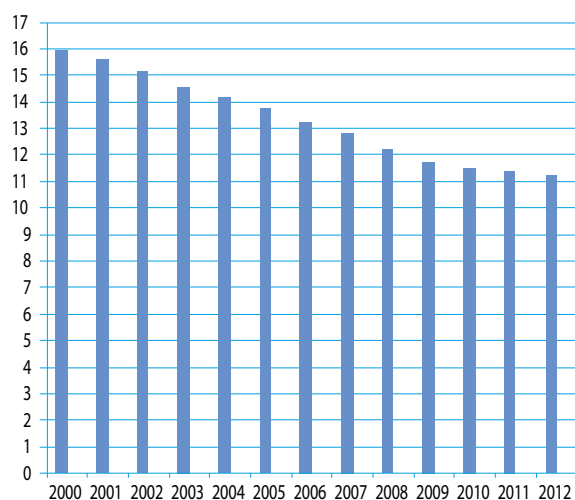


Source : OCDE.

Le poids de l'industrie dans l'économie décline

En France, la part de l'industrie ¹ dans le PIB en valeur est passée de 16 % en 2000 à 13,8 % en 2005 et à 11,2 % en 2012, loin de l'Italie, de la Suède ou de l'Allemagne.

Graphique 6 : Poids de l'industrie dans le PIB

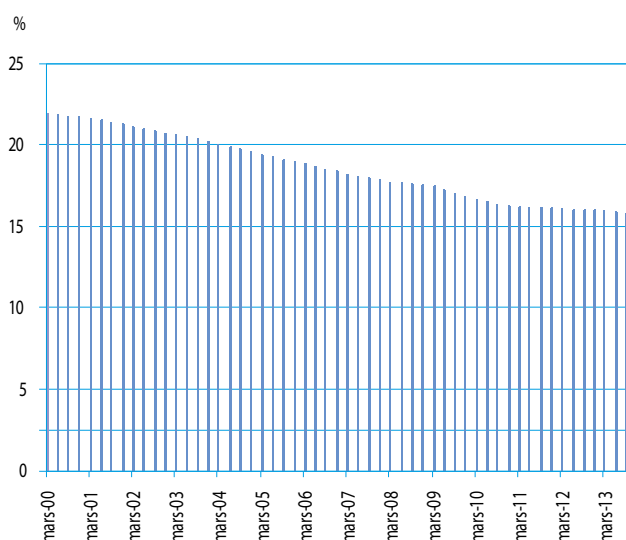


Source : Insee, comptes nationaux, base 100 en 2005.

La part de l'emploi industriel s'est également continuellement réduite : elle est passée de 23,8 % de l'emploi salarié total des secteurs marchands en 2000 à 21,0 % en 2005 puis à 17,9 % en 2012. L'accroissement de la concurrence étrangère, celle des pays européens comme celle de plus en plus présente des pays émergents, expliquerait entre un tiers et la moitié des destructions d'emplois sur la période récente (2000-2007).

Deux autres facteurs ont également joué un rôle dans une phase antérieure : la déformation de la structure de la demande au cours du temps (notamment liée aux gains de productivité dans les différents secteurs de l'économie) et l'externalisation de certaines tâches de l'industrie vers le secteur des services.

Graphique 7 : Part de l'emploi de l'industrie manufacturière² dans l'emploi du secteur concurrentiel de l'industrie



Source : Insee, comptes nationaux, base 100 en 2005.

¹ Industrie : industries extractives, industrie manufacturière et autres industries.

² Industrie manufacturière : fabrication de biens.



Échanges de produits manufacturés et compétitivité

Le commerce mondial se caractérise sur la période récente par un fort ralentissement des exportations de produits manufacturés, dans un contexte de décélération de la croissance mondiale.

En 2013, le déficit commercial de l'industrie manufacturière française a continué de diminuer (- 35,9 milliards d'euros), poursuivant son trend de contraction depuis 2011. Les importations ont reculé au même rythme que les exportations (- 1,8 %).

L'année 2012 avait été marquée par l'essoufflement des échanges extérieurs de produits manufacturés de la France, notamment avec l'Union européenne. Le déficit manufacturier français s'était cependant réduit en 2012, à 36,8 milliards. Cette amélioration du solde s'explique en 2012 par une faiblesse plus marquée des importations que des exportations. Les exportations ont cessé de croître, sous l'effet des contre-performances de l'industrie automobile en 2012. Enfin, le nombre total d'entreprises exportatrices, reparti à la hausse en 2012 (+ 2,6 %), continue à augmenter globalement (+ 1,2 % en 2013).

La part des exportations françaises dans les échanges mondiaux de marchandises (3,1 %) se stabilise en 2013, alors que la part des exportations françaises de produits manufacturés dans le commerce mondial s'est située à 3,8 % en 2012.

Les échanges mondiaux ralentissent

L'OMC s'attend à une reprise progressive du commerce mondial malgré une révision à la baisse des prévisions du commerce pour 2013. Ainsi, le commerce mondial des marchandises (produits agricoles, combustibles, matières premières et produits manufacturés) devrait augmenter de 2,5 % en 2013, un taux très proche de celui de 2012 (2,3 %). En 2014, l'augmentation pourrait atteindre 4,5 %.

S'agissant des seuls produits manufacturés, les exportations mondiales n'ont progressé que de 2,5 % en 2012 (*tableau 1*). Elles ont pâti du ralentissement de l'économie mondiale, avec, ce qui leur est propre, un effet multiplié. Ainsi, entre 2010 et 2012, la croissance des exportations mondiales de produits manufacturés est passée de 14,0 % à 2,5 % alors que la croissance du PIB mondial a reculé de 4,0 % à 2,0 %.

En 2012, le déficit commercial américain en produits manufacturés atteint 516 milliards de dollars (*tableau 2*), 130 milliards pour le Canada et 33,7 milliards pour la France (*tableau 2*). Sur la même période, la Chine et l'Allemagne ont dégagé respectivement des excédents commerciaux à hauteur de 866 et 394 milliards de dollars. La part de la France dans les exportations mondiales de marchandises était en 2012 de 3,1 %, contre 7,7 % pour l'Allemagne, 8,4 % pour les États-Unis et 11,1 % pour la Chine. La France occupe le 6^e rang mondial en termes d'exportations et le 5^e en termes d'importations en 2011.

Parmi les secteurs français les plus compétitifs sur le marché mondial en 2011 (*source : CEPII*) figurent l'aéronautique et l'espace, les produits pharmaceutiques, les produits de toilette, les boissons, les éléments de véhicules automobiles, les céréales.

Tableau 1 : Croissance du volume des exportations, de la production mondiale de marchandises et du PIB

En %

	2005/2012	2010	2011	2012
Exportations mondiales de marchandises	3,5	14,0	5,5	2,5
Produits agricoles	4,0	7,5	6,0	2,0
Combustibles et produits des industries extractives	2,0	5,5	2,5	2,5
Produits manufacturés	4,0	18,0	7,0	2,5
Production mondiale de marchandises	2,0	6,5	2,5	2,0
Agriculture	2,0	0,0	2,0	1,5
Industries extractives	1,0	2,0	1,5	3,0
Industries manufacturières	2,5	9,0	3,0	2,0
PIB mondial	2,0	4,0	2,5	2,0

Source : OMC, rapport sur le commerce mondial, juillet 2013.

Tableau 2 : Commerce mondial de produits manufacturés

Soldes en milliards de US\$
Données corrigées de variations saisonnières à prix courants

	2011	2012	2012 / 2011
Canada	-121,0	-129,8	-8,8
France	-52,6	-33,7	18,9
Allemagne	382,5	393,9	11,4
Italie	79,9	112,6	32,7
Japon	322,5	291,8	-30,7
Royaume-Uni	-99,8	-98,6	1,2
États-Unis	-475,9	-515,8	-40,0
Brésil	-78,8	-81,3	-2,5
Russie	-143,9	-149,4	-5,6
Inde	-7,3	-8,2	-0,9
Chine	738,9	866,1	127,2
Afrique du Sud	-26,1	-27,7	-1,6

Source : OMC.

À l'inverse, la France est moins bien positionnée sur les secteurs des matériels informatiques, des automobiles particulières, des vêtements de bonneterie et de confection, des meubles, de l'électronique grand public.

Le solde manufacturier de la France s'améliore en 2012 et au premier semestre 2013 du fait de la faiblesse des importations

Le déficit manufacturier s'est réduit en 2012

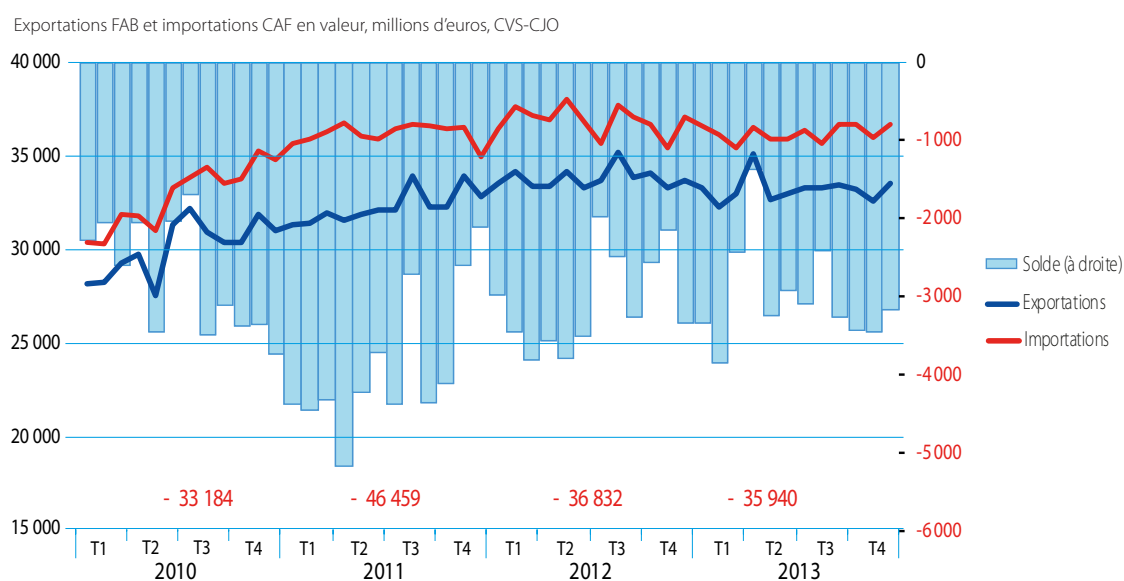
Le déficit manufacturier s'est réduit à - 36,8 milliards en 2012, après - 46,4 milliards en 2011 (tableau 3) alors même que les exportations ont ralenti. Ceci s'explique par la stagnation des importations (graphique 1). Les exportations ont été marquées par des livraisons

aéronautiques et spatiales qui ont atteint un niveau record et des ventes pharmaceutiques qui ont vivement repris. Les importations ont faiblement progressé, en raison du recul des achats de produits métallurgiques et de machines et équipements.

Sur l'ensemble de l'année 2012, les exportations ont ralenti, notamment celles d'automobiles et de produits agricoles. Les ventes de biens intermédiaires ont décéléré, du fait des produits métallurgiques. Les ventes de machines industrielles et agricoles ont progressé plus faiblement. En revanche, les exportations correspondant aux points forts de la spécialisation française ont été très dynamiques : les livraisons aéronautiques ont atteint un niveau record et les ventes pharmaceutiques ont repris après un trou d'air en 2011. Les ventes de boissons et de certains produits de luxe ont aussi été bien orientées. Les importations, en baisse au second semestre, ont ralenti sur l'ensemble de l'année 2012. Les reculs les plus prononcés concernent l'informatique et l'électronique et les produits métallurgiques notamment. À l'opposé, la croissance des importations aéronautiques et pharmaceutiques, soutenue notamment par d'importants échanges intragroupes, a accéléré.

En 2012, le principal soutien à la croissance des exportations est venu des pays tiers (tableau 4), alors que les ventes ont ralenti fortement vers l'UE. Les ventes se sont essouffées vers l'Allemagne et ont fléchi vers les pays de l'Europe du Sud entrés en récession (Espagne, Italie, Portugal). S'agissant des pays tiers, les exportations (aéronautique, boissons, pharmacie) ont accéléré vers les États-Unis, dans un contexte de vigueur de l'activité et de dépréciation de l'euro face au dollar en moyenne sur l'année.

Graphique 1 : Exportations, importations et solde manufacturier français



Source : Insee.

Les exportations ont également été très dynamiques vers l'Asie, grâce notamment au bond des livraisons aéronautiques. Les achats ont décéléré depuis l'UE et les pays tiers. Les importations ont baissé depuis l'Europe hors UE suite au recul des achats énergétiques. Elles ont ralenti depuis l'Asie, notamment depuis la Chine. En revanche, les importations des États-Unis ont progressé fortement, portées par des achats aéronautiques et de produits pharmaceutiques.

En 2013, le déficit commercial de l'industrie manufacturière a continué de diminuer

En 2013, les exportations ont légèrement reculé (- 1,8 %). Il s'agit du premier recul depuis 2009. Cette baisse concerne principalement les produits métallurgiques et produits métalliques, les machines industrielles et agricoles, les machines diverses, les matériels de transport et les produits chimiques, parfums et cosmétiques. En revanche, les exportations de produits pharmaceutiques et de produits agricoles et agroalimentaires ont progressé, mais moins qu'en 2012.

Parallèlement, les importations ont baissé également (-1,8 %). Cette baisse concerne surtout les achats de produits pharmaceutiques et chimiques qui se sont nettement repliés. Par contre, les achats de produits agricoles et des industries agroalimentaires ont continué de progresser.

Au total, le déficit commercial de l'industrie manufacturière atteint - 35,9 milliards d'euros en 2013, poursuivant son trend de contraction depuis 2011.

En ce qui concerne l'orientation géographique, l'année 2013 est marquée par une baisse des exportations vers l'UE. Leur recul est sensible vers les pays de l'UE15, plus particulièrement vers l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas. Les ventes vers les nouveaux États membres, portées par les exportations du secteur de l'automobile, n'ont pas suffi à compenser ce recul. Vers les pays tiers, les exportations se sont également repliées, principalement vers l'Asie, et ce pour la première fois depuis début 2009, du fait notamment d'une baisse des ventes de machines industrielles et agricoles (Chine, Inde) et de produits chimiques (Japon). Les ventes ont également décéléré vers l'Amérique, dans un environnement marqué par l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar.

Les importations se sont nettement repliées en provenance de l'UE (Italie, Allemagne), alors qu'elles progressaient depuis les nouveaux États membres (automobile). Vis-à-vis des pays tiers, le repli des importations s'est accentué, notamment avec Singapour (chimie), le Japon (automobile, électronique).

Le déficit bilatéral avec la Chine s'est très légèrement réduit (- 25,9 milliards).

En 2013, malgré le recul des montants exportés, le nombre total d'entreprises exportatrices (120 700) continue à augmenter, globalement (+ 1,2 % après + 2,6 % en 2012) et dans toutes les tranches de taille. La hausse résulte d'un afflux significatif d'entreprises entrantes, constituées en majorité des primo-exportateurs. Le nombre d'exportateurs progresse vers l'Amérique mais reflue vers la plupart des autres zones.

Tableau 3 : Soldes commerciaux par produit de la France

Millions d'euros, CVS-CJO

Produits	2011	2012	2013
Industrie manufacturière	-46,5	-36,8	-35,9
Matériels de transport, dont :	10,4	16,9	15,5
produits de la construction automobile	-8,5	-6,0	-9,1
produits de la construction aéronautique et spatiale	17,1	20,8	21,4
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	7,3	7,7	9,4
Produits des industries agroalimentaires (IAA)	6,7	7,8	7,2
Produits pharmaceutiques	1,8	2,9	4,5
Machines industrielles et agricoles, machines diverses	-3,8	-2,1	-3,0
Équipements électriques et ménagers	-2,8	-2,8	-3,2
Bois, papier et carton	-4,6	-4,4	-4,1
Produits métallurgiques et produits métalliques	-6,5	-5,2	-6,3
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	-5,3	-5,3	-5,4
Produits manufacturés divers	-7,9	-8,2	-7,4
Textiles, habillement, cuir et chaussure	-12,4	-11,5	-11,6
Produits informatiques, électroniques et optiques	-16,4	-14,2	-14,0
Produits pétroliers raffinés et coke	-13,5	-18,4	-17,2

Source : Insee.

Tableau 4 : Soldes commerciaux manufacturiers par pays de destination de la France

Milliards d'euros, données brutes

	2011	2012	2013
Brésil	1,5	2,4	2,6
Chine	-27,9	-26,3	-25,9
Royaume-Uni	5,7	7,3	8,8
Japon	-3,0	-1,8	-1,3
Corée du Sud	0,5	0,2	0,2
USA	-4,9	-5,6	-5,4
Belgique	-2,0	0,9	1,4
Allemagne	-17,1	-16,9	-13,9
Espagne	-1,0	-2,6	-2,7
Italie	-7,5	-8,7	-8,5
Pays-Bas	-4,1	-4,5	-4,5
Portugal	-1,2	-1,5	-1,3

Source : Douanes.

La part des exportations françaises dans les échanges mondiaux se stabilise

Les parts de marché de la France dans le commerce mondial se réduisent depuis de nombreuses années, comme cela est le cas pour la grande majorité des pays développés du fait de l'arrivée de nouveaux acteurs au sein du commerce mondial, la Chine notamment. La mondialisation a profondément modifié la hiérarchie des pays exportateurs. Depuis 2000, trois pays se sont succédés à la place de premier exportateur mondial : les États-Unis, touchés par la crise de 2001, laissent la première place à l'Allemagne en 2003 ; la Chine, classée seulement quinzième en 1990, prend la première place en 2007 avec 11,3 % de parts de marché mondial et 13,7 % en 2011.

Concernant les exportations de marchandises (produits agricoles, combustibles et produits manufacturiers), la

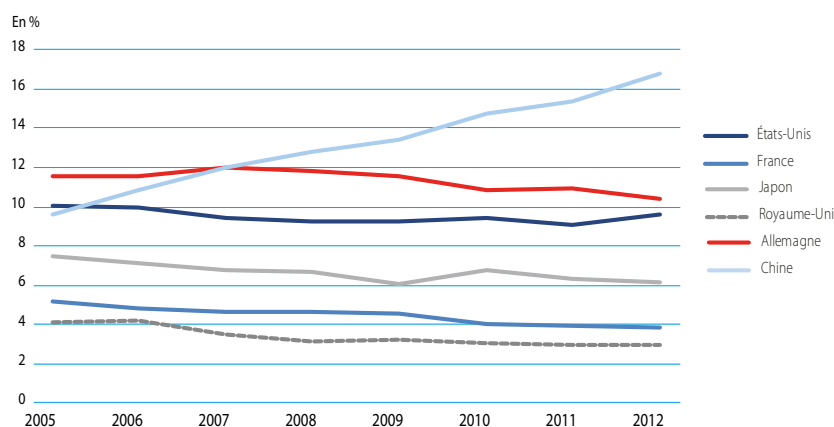
part des exportations françaises dans le commerce mondial est passée de 6,3 % à 3,1 % entre 1990 et 2013. C'est un recul parmi les plus importants avec celui du Japon. Cette part s'est stabilisée à 3,1 % en 2013, selon *Coe-Rexecode*¹. Le rythme du recul de la part de marché de la France s'est ralenti, après une période de net recul (1998 à 2008).

Pour les produits manufacturés, la part des exportations françaises dans le commerce mondial a reculé de 5,2 % à 3,8 % entre 2000 et 2012, selon les dernières données de l'OMC. Cette part française des exportations manufacturières mondiales s'était bien stabilisée à 4,0 % en 2010 et 2011, mais elle a de nouveau fléchi à 3,8 % en 2012.

Par ailleurs, les données de l'OMC montrent la forte croissance de la part des exportations manufacturières chinoises qui grimpe de 4,7 % en 2000 à 16,8 % en 2012, dépassant les États-Unis dont la part recule de 13,8 % à 9,6 %. Le recul du Japon est encore plus marqué (de 9,6 % à 6,2 %). En Europe, si l'Allemagne maintient ses positions dans les exportations manufacturées mondiales (de 10,3 % en 2005 à 10,4 % en 2012), en revanche la part de marché mondial du Royaume-Uni est passée de 4,1 % à 2,9 % entre 2005 et 2012 et celle de l'Italie de 4,4 % à 3,5 % sur la même période.

Ce positionnement global recouvre des performances contrastées selon les marchés et les produits. En 2013, les exportations françaises ont regagné des parts de marché relatives pour quelques produits (produits pharmaceutiques, biens d'équipement autres que matériels de transport notamment) et quelques marchés (zone euro, Amérique latine, PECO...). Elles en perdent encore en revanche sur les exportations de matériels de transport, les marchés africains et moyen-orientaux.

Graphique 2 : Parts de marché mondial des exportateurs de produits manufacturés



Source : OMC.

¹ Coe-Rexecode, « La compétitivité française en 2013 », document de travail n°44, octobre 2013.

La compétitivité de la France s'affaiblit

La détérioration des performances à l'exportation de la France s'explique notamment par la montée en puissance de la Chine et des autres pays émergents et par la concurrence sur les prix. De façon sous-jacente, cette évolution est déterminée par des facteurs coûts (coûts salariaux, importations, coût du capital, etc.) et des facteurs hors prix (gamme, qualité des produits, service après-vente, dépenses « de développement » pour la R & D, formation, etc.).

La compétitivité-prix de la France par rapport aux pays de l'OCDE a reculé de 7,3 % entre 2000 et 2008, parallèlement à une appréciation de l'euro en termes réels de plus de 10 %. Bénéficiant à l'inverse de la dépréciation de l'euro depuis 2009, elle s'est améliorée ensuite revenant en 2012 au niveau de 2000.

Une étude économétrique récente du Conseil d'analyse économique² (CAE) montre qu'une dépréciation de l'euro de 10 % élèverait globalement (avec entrée de nouvelles entreprises sur les marchés internationaux) la valeur des exportations hors zone euro de l'ordre de 7 à 8 %. Cependant, elle renchérirait les importations d'environ 3,5 %, sans baisse à court terme des volumes importés. Dans le détail, il n'est pas observé d'importantes différences d'élasticité selon les grands secteurs manufacturiers. En revanche, les exportations vers les pays de l'OCDE sont plus sensibles aux variations de taux de change que celles vers les pays émergents. À noter que pour les entreprises exportatrices, une dépréciation de 10 % de l'euro par rapport à un partenaire hors zone euro relève la valeur des ventes d'un exportateur moyen vers ce pays d'environ 6 %.

La compétitivité-coût salarial³ est en 2012 inférieure de 11,7 % à celle de 2000 ; elle s'est dégradée plus rapidement que la compétitivité-prix entre 2000 et 2008 (- 15,5 %) et se

redresse un peu plus lentement depuis. Mais, depuis trois ans, l'augmentation du coût salarial unitaire en France est devenue supérieure à celle observée en Espagne. Le risque est désormais que la France perde des parts de marché, notamment relativement à l'Espagne.

Pour faire face à la concurrence et conserver des prix compétitifs, l'industrie manufacturière française était contrainte de rogner ses marges : elles ont baissé de 30 % à 21 % sur la période 2000 à 2011 alors qu'elles progressaient de 7 points en Allemagne. Cette dernière a pu ainsi investir davantage dans les facteurs hors prix de sa compétitivité. Le positionnement des produits français, situés trop souvent sur le « milieu de gamme », est un facteur explicatif des efforts de modération sur leurs prix que les entreprises françaises ont dû consentir. Comme le souligne le rapport de Louis Gallois (novembre 2012), l'industrie française doit donc sortir d'une spécialisation internationale insuffisamment différenciée, qui la prend en tenaille entre les industries « haut de gamme » d'un côté et les industries à « bas coûts » de l'autre. Elle ne pourra le faire qu'en montant en gamme et en travaillant sur sa structure de coûts pour dégager les marges d'investissement nécessaires.

La « compétitivité-hors prix », facteur de différenciation des produits, revêt ainsi une importance croissante dans le commerce international. Ainsi, la qualité, le contenu en innovation technologique, l'ergonomie ou le design d'un produit sont autant de facteurs qui permettent à une entreprise de gagner des parts de marché. De même, d'autres critères hors prix tels que la performance des réseaux de distribution (efficacité des services commerciaux, rapidité et respect des délais de livraison) constituent des facteurs importants dans la compétition internationale.

Tableau 5 : Classement de quatre pays fournisseurs par l'acheteur européen (3 secteurs étudiés en 2013)

	France			Allemagne			Japon			États-Unis		
	Biens intermédiaires	Biens d'équip. mécanique	Biens d'équip. électrique et électronique	Biens intermédiaires	Biens d'équip. mécanique	Biens d'équip. électrique et électronique	Biens intermédiaires	Biens d'équip. mécanique	Biens d'équip. électrique et électronique	Biens intermédiaires	Biens d'équip. mécanique	Biens d'équip. électrique et électronique
Qualité				2	1	1	1	2	2	5	5	4
Ergonomie-design	5	5	7	4	2	4	1	1	2	3	4	1
Contenu innovation	5	3	4	1	2	1	2	1	2	3	4	3
Notoriété	3	5	4	1	1	1	4	4	3	2	2	2
Délais de livraison	2	3	5	1	1	1	5	2	3	4	7	4
Services associés	5	4	5	1	1	1	2	3	2	3	6	4
Variété des fournisseurs	7	8	10	2	1	1	5	5	4	4	3	2
Prix	9	8	10	10	9	8	5	3	4	8	10	6
Rapport qualité-prix	6	4	4	5	3	3	1	1	1	8	10	5

Lecture : classement de 1 à 10, du meilleur au moins apprécié.

Source : COE-Rexecode, enquête « compétitivité ».

² Note du Conseil d'analyse économique, n°11, janvier 2014, L'euro dans la « guerre des monnaies », et lettre du Cepii, n°340, janvier 2014, Les exportateurs français face aux variations de l'euro.

³ Insee, Les entreprises en France (compétitivité), édition 2013.

Les produits français : une qualité reconnue mais des prix jugés trop élevés

Depuis vingt ans, Coe-Rexecode procède à une enquête auprès des importateurs européens sur les raisons qui les poussent à s'approvisionner dans un pays plutôt qu'un autre. Cette enquête originale permet d'établir un classement des grands concurrents mondiaux sur les critères «prix» et «hors prix» de la compétitivité (qualité, design, innovation, services, etc.).

La dernière enquête réalisée en 2013, qui porte sur les biens intermédiaires, les biens d'équipement mécanique et les biens d'équipement électrique et électronique, montre que, dans l'ensemble, les produits français sont positionnés par les acheteurs au-dessus de la moyenne du marché pour leur qualité, leur contenu technologique et leur notoriété, et que leur position sur ces critères est restée plutôt stable depuis une dizaine d'années, voire en légère amélioration.

Elle révèle en revanche une tendance à la dégradation des services qui accompagnent la vente. Le point le plus saillant des enquêtes est la dégradation du jugement des acheteurs sur le rapport qualité-prix des produits français. Les importateurs considèrent que les produits « made in France » sont de bonne qualité, mais qu'ils sont devenus de plus en plus chers par rapport à la moyenne du marché.

L'enquête 2013 montre que les biens intermédiaires et les biens d'équipement mécanique français sont positionnés au 3^e rang sur 10 concurrents mondiaux en termes de qualité, derrière l'Allemagne et le Japon (*tableau 5*). Pour ces deux catégories de produits, les scores obtenus en 2013 sur ce critère sont proches de ceux obtenus en 2011. Pour les autres critères de compétitivité hors prix (ergonomie-design, notoriété, contenu en innovation technologique, délais de livraison, services associés aux produits), ces produits sont classés en général légèrement au-dessus de la moyenne.

En revanche, le jugement des importateurs se dégrade sur les critères hors prix pour les biens d'équipement électrique et électronique. Ils ne sont ainsi classés qu'à la 5^e place pour la qualité et même à la 7^e place pour l'ergonomie et le design.

Pour les trois types de produits, deux critères sont clairement jugés insuffisants. D'une part, la variété des fournisseurs, qui permet d'apprécier l'étendue de la base industrielle, est jugée faible, systématiquement au-delà du 7^e rang mondial sur 10. D'autre part, l'appréciation du niveau des prix est défavorable et elle se dégrade par rapport à 2011 : les biens d'équipement électrique et électronique sont classés au dernier rang mondial sur le niveau de prix, les biens intermédiaires au 9^e rang sur 10 et les biens d'équipement mécanique au 8^e rang sur 10. De ce fait, la qualité-prix des biens intermédiaires et d'équipement français est globalement jugée comme moyenne.

Concernant l'évolution de la concurrence européenne, les produits allemands dominent toujours nettement leurs concurrents par leur qualité, mais leur classement sur les prix s'est nettement dégradé depuis 2011. Les biens italiens sont jugés de moindre qualité que les produits français mais leurs prix ont également fortement augmenté. Enfin, l'appréciation de la qualité des produits espagnols se dégrade, sans que les prix relatifs, à l'exception de ceux des biens intermédiaires, ne baissent significativement.

Trois autres constats complémentaires peuvent être soulignés.

Alors que pour l'Allemagne et le Japon on constate une assez grande homogénéité de l'appréciation des produits des trois secteurs examinés, pour la France un écart défavorable existe entre l'appréciation des biens d'équipement électrique et électronique et celle des deux autres types de produits (biens intermédiaires et biens d'équipement mécanique) mieux appréciés. Ceci

Tableau 6 : France : Rang dans les classements des enquêtes 2011 et 2013

	Biens intermédiaires		Biens d'équipement mécanique		Biens d'équipement électrique et électronique	
	2011	2013	2011	2013	2011	2013
Qualité	1	3	4	3	3	5
Ergonomie-design	4	5	7	5	2	7
Innovation	3	5	3	3	4	4
Notoriété	6	3	4	5	2	4
Délais de livraison	2	2	3	3	1	5
Services	3	5	4	4	5	5
Variété des fournisseurs	6	7	6	8	4	10
Prix	7	9	4	8	5	10
Rapport qualité-prix	3	6	6	4	5	4

Lecture : classement de 1 à 10, du meilleur au moins apprécié.
Source : Coe-Rexecode, *La compétitivité française en 2011 et 2013*.

constitue un handicap français s'agissant d'un secteur où la demande mondiale est forte.

Par ailleurs, quand on compare les appréciations de la notoriété des produits à celle du rapport qualité-prix, elles apparaissent pour l'Allemagne et surtout les États-Unis

nettement décalées vers le haut, alors que ce n'est pas le cas pour la France. Il y a donc un effet d'image *a priori* sur les produits américains qui reste prégnant.

Enfin, le meilleur rapport qualité-prix qui est attribué au Japon provient à la fois des qualités des produits japonais et du positionnement actuellement favorable du yen.

La nouvelle stratégie de la France pour l'export

Vieillesse de la population, urbanisation galopante... Aujourd'hui, dans le monde, de nouveaux défis se profilent. À la demande de Mme Nicole Bricq, la direction générale du Trésor a conduit une analyse économique inédite, dont l'objectif visait à coupler l'offre commerciale française avec les demandes des différents pays du monde à l'horizon 2022.

D'un point de vue géographique, l'étude montre que les pays développés devraient rester les principaux acteurs du commerce mondial car, même si leur poids dans les importations mondiales décroît, il reste le plus important. L'Europe est la première zone géographique en termes d'importations en 2012 mais devrait être dépassée par les autres pays développés en 2022.

D'un point de vue sectoriel, les secteurs les plus porteurs seraient les produits électroniques, l'automobile et les produits chimiques hors pharmacie qui devraient représenter chacun d'ici 2012 un potentiel d'importations de plus de 1 000 milliards de dollars.

Une analyse fine des services économiques, appuyés des bureaux d'Ubifrance au niveau de chaque pays, a permis de mettre en avant quatre thématiques porteuses pour les exportations françaises : la santé, l'agroalimentaire, les NTIC et la ville durable. Ces thématiques, incluant des activités de services, devraient atteindre un potentiel mondial d'importations de près de 4 750 Md\$ en 2022, dont plus de 3 500 dans les 47 pays sélectionnés dans cette étude.

De cette analyse a découlé la nouvelle stratégie de la France pour l'export, à savoir une offre commerciale répartie entre quatre secteurs : l'agroalimentaire, la santé, la ville durable et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Ces quatre familles d'activités associent biens d'équipement, produits destinés aux consommateurs et services. Elles correspondent chacune à de nouveaux besoins qui émergent aujourd'hui autour du « mieux vivre » : « mieux se nourrir », « mieux se soigner », « mieux vivre en ville » et « mieux communiquer ».

Tableau 7 : Potentiel d'importations de la France

	2017	2022	Principaux pays cibles
Mieux se nourrir	864	1 010	Chine, États-Unis, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, etc.
Alimentation, boissons et produits agricoles	817	954	
Machines agricoles	47	56	
Mieux se soigner	564	649	Chine, États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, Japon, Corée du sud, etc.
Produits pharmaceutiques	377	432	
Cosmétiques	75	89	
Appareils médicaux	112	128	
Mieux vivre en ville	282	333	Chine, Inde, États-Unis, Indonésie, Vietnam, Brésil, etc.
Ferroviaire	47	54	
Éco-produits	153	182	
Services : construction	82	97	
Mieux communiquer	1 558	1 861	Chine, États-Unis, Corée du Sud, Allemagne, Royaume Uni, etc.
Produits électroniques	947	1 149	
Matériel informatique	410	474	
Services : informatique et information	201	238	

Taux de change USD/€ 2004 = 1,24 (source : Oanda).

Sources : CEPII-Mirage, CEPII-CHELEM, OMC, Trade in commercial services, calculs DG Trésor 13/02/2014.

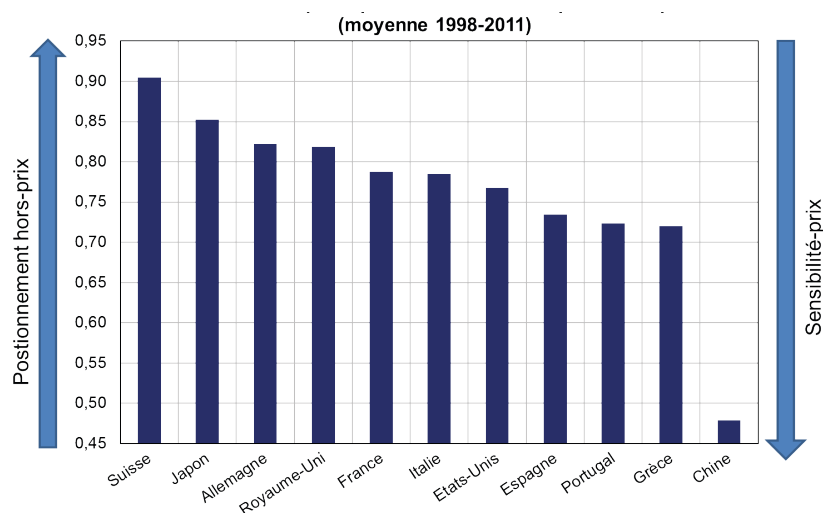
Le positionnement hors prix de la France parmi les économies avancées

Afin d'appréhender le positionnement « hors prix » de la France et des économies avancées, une approche non économétrique de la sensibilité-prix des exportations, basée sur la théorie des préférences révélées du consommateur, a été développée par la DGT (Trésor-éco, n°122, janvier 2014). Cette étude a permis de construire un indicateur classant les pays selon le degré de sensibilité-prix de leurs exportations. Le positionnement hors prix de la France (comme celui de l'Italie ou des États-Unis) s'avère médian par rapport aux principaux pays développés. En revanche, le Japon, l'Allemagne et le Royaume-Uni apparaissent comme les pays ayant les exportations les moins sensibles aux prix.

Les résultats obtenus dans l'étude contribuent en partie à expliquer la faiblesse des performances à l'exportation de la France sur la décennie 2000 (en comparaison avec l'Allemagne notamment), mais reflètent également ses avantages comparatifs structurels. Les trajectoires similaires de l'Allemagne et de la France en termes de compétitivité-prix n'ont pas les mêmes implications sur leurs performances à l'exportation : en Allemagne, pays relativement peu sensible à la compétitivité-prix, l'amélioration continue de la performance à l'exportation semble provenir essentiellement d'un avantage de compétitivité hors prix ; en France, pays davantage sensible à la compétitivité-prix, la même légère dégradation de la compétitivité-prix observée avant-crise a pu induire un effet plus défavorable sur sa performance à l'exportation.

La décomposition du solde commercial français (hors énergie), selon la contribution des produits à dominance « qualité », « prix » ou « intermédiaire », montre que sa dégradation depuis le début des années 2000 est essentiellement liée à la détérioration de la balance des produits « prix », et dans une moindre mesure à celle des produits « intermédiaires ». Le doublement de l'excédent sur les produits « qualité » ne suffit pas à compenser la dégradation des autres composantes. Ces évolutions confirment que si la France est relativement bien positionnée sur le hors prix et les produits de haute technologie (aéronautique, pharmacie et chimie), elle ne l'est pas suffisamment pour résister à une dégradation de sa compétitivité-prix.

Graphique 2 : Indice de sensibilité-prix/positionnement hors prix des exportations



« Le positionnement hors prix médian » de la France l'expose à la fois à la concurrence sur les prix et sur le « hors prix », ce qui appelle une action sur les deux plans.

L'importance des services dans les exportations de marchandises

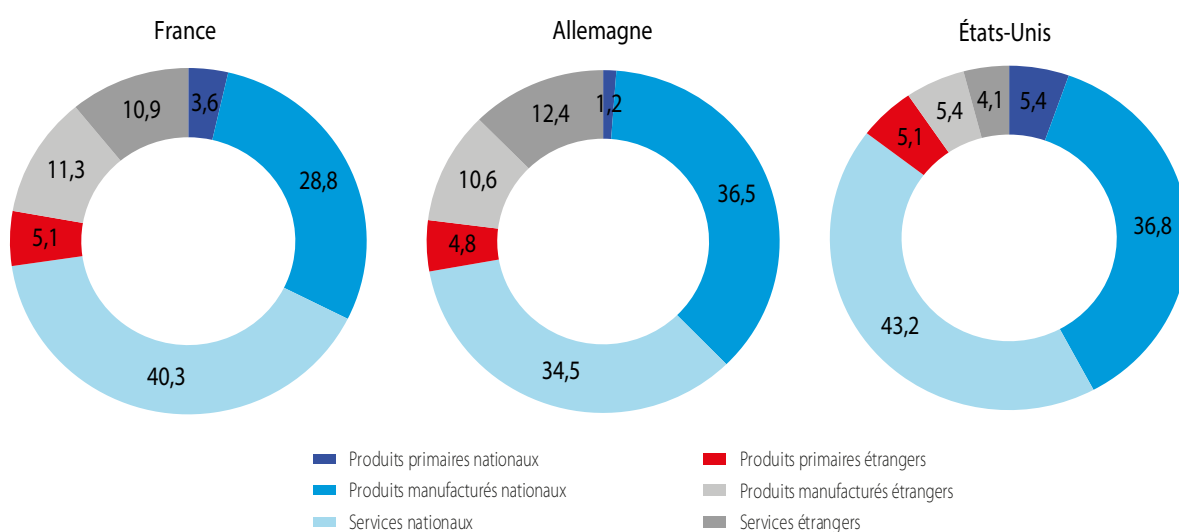
Les entreprises répartissent leurs opérations dans le monde entier, créant ainsi des chaînes de valeur mondiales. L'imputation de la totalité de la valeur commerciale au dernier pays d'origine peut fausser les statistiques. La mesure du commerce mondial en valeur ajoutée vise à corriger cette distorsion.

La part des services dans le commerce mondial est beaucoup plus élevée et s'élève à 42 %, contre environ 20 % lorsqu'on la mesure en termes d'échanges bruts (d'après la balance des paiements). Cette différence est due au fait que de nombreux services nécessaires dans le processus de fabrication sont inclus dans le prix de vente des marchandises, et donc dans le commerce international des marchandises. Pour l'Union européenne, la part des services s'élève à 51 % en France.

La part de la teneur en valeur ajoutée provenant de produits primaires (d'origine nationale ou étrangère) est très élevée pour les pays n'appartenant pas à l'UE (58 %), et seulement de 8,8 % dans l'UE et en France, 5,9 % en Allemagne.

Cela tient dans une certaine mesure à la compétitivité des pays de l'UE dans la production de valeur ajoutée dans le secteur manufacturier et dans le secteur des services.

Graphique 3 : Teneur des exportations brutes en valeur ajoutée en 2008 (en %)



Source : OMC.



Entre 2012 et 2013¹, l'industrie a perdu en France 62 000 emplois directs et 45 000 emplois intérimaires. La presque totalité des secteurs industriels a été touchée. Les secteurs les plus affectés ont été le bois-papier-imprimerie, la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, l'automobile et la métallurgie. Deux secteurs ont continué à créer des emplois sur la période, la fabrication d'autres matériels de transport (que des automobiles) et les secteurs de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et de la dépollution. Jusqu'au deuxième trimestre 2011, l'intérim a partiellement compensé les pertes d'emplois directs dans l'industrie. Depuis il accompagne le recul des emplois industriels. Dans tous les grands pays de l'OCDE, le poids de l'emploi manufacturier dans l'emploi total a baissé depuis le milieu des années 1990 en raison, selon les pays, de gains de productivité importants, d'un niveau de coût salarial trop élevé par rapport au niveau de gamme des produits, de la concurrence des pays émergents, de l'externalisation des services de l'industrie.

L'évolution globale et par grands secteurs

La baisse de l'emploi industriel est tendancielle

D'un point de vue structurel, l'industrie perd des emplois depuis 2001. Après une stabilisation entre 1995 et 2000, les emplois directs ont décliné dans l'industrie de - 1,5 % l'an en moyenne entre 2000 et 2007 et, dans l'industrie manufacturière de - 1,7 % l'an. Sur la période 2008-2012, le recul de l'emploi direct dans l'industrie est de - 2,1 % l'an et dans l'industrie manufacturière de - 2,4 % l'an. 313 000 emplois directs ont été perdus dans l'industrie entre 2008 et 2012 (tableau 1), et 37 000 dans l'intérim industriel (tableau 2).

La presque totalité des secteurs ont été touchés, notamment ceux :

- de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines (- 62 600) ;
- de la métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements (- 52 100) ;

- de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (- 40 400) ;
- du travail du bois, industries du papier et imprimerie (- 35 600) ;
- de l'industrie automobile (- 35 500).

Deux secteurs seulement ont créé des emplois : les industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution (+ 11 600) et la fabrication d'autres matériels de transport (+ 5 200).

En 2012, la quasi-totalité de l'activité a perdu des emplois

Sur l'ensemble de l'année 2012, l'industrie a perdu près de 55 000 emplois, dont 35 800 intérimaires. Dans l'industrie, la quasi-totalité des activités ont perdu des emplois directs. C'est le cas notamment de la métallurgie et fabrication de produits métalliques où le recul de l'emploi direct atteint 4 200 salariés sur 2012. Il en est de

Tableau 1 : Emploi salarié par secteur industriel

	Effectifs CVS en milliers, moyennes annuelles		
	2008	2012	2008-2012
Industrie manufacturière	3 199	2 885	-313
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	560	549	-10
Cokéfaction et raffinage	13	10	-2
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	511	449	-63
Fabrication de matériels de transport	400	370	-30
Fabrication d'autres produits industriels	1 716	1 507	-208
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	359	371	12
Ensemble de l'industrie	3 558	3 256	-302

Source : Insee, estimations d'emploi.

¹ Trois premiers trimestres

Tableau 2 : Emploi intérimaire par secteur industriel

Effectifs CVS en milliers, moyennes annuelles

	2008	2012	2008-2012
Ensemble de l'industrie, dont :	269	232	-37
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	19	19	-1
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	45	43	-2
Cokéfaction et raffinage	1	0	-0
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	43	35	-8
Fabrication de matériels de transport	33	29	-4
Fabrication d'autres produits industriels	128	107	-21

Source : Insee, estimations d'emploi.

même pour l'industrie automobile : - 3 100 sur l'ensemble de l'année 2012. Dans le travail du bois, les industries du papier et l'imprimerie, le repli s'élève à 6 800 sur l'année alors que pour la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, les chiffres sont voisins (- 6 500). De plus, les effectifs ont continué à diminuer dans la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (- 1 500 salariés). L'industrie chimique a vu ses effectifs baisser de 1 300 salariés. 500 salariés ont été supprimés dans l'industrie pharmaceutique.

La fabrication de matériels de transport (hors automobile) fait figure d'exception : ce secteur a créé près de 6 500 emplois directs sur l'ensemble de l'année 2012. Seules deux autres activités industrielles peuvent afficher un bilan positif en matière d'emploi : les activités liées aux industries extractives, à l'énergie, à l'eau, à la gestion des déchets et à la dépollution avec 6 000 emplois supplémentaires et la fabrication de machines et équipements qui a regagné des emplois (+ 1 500 salariés).

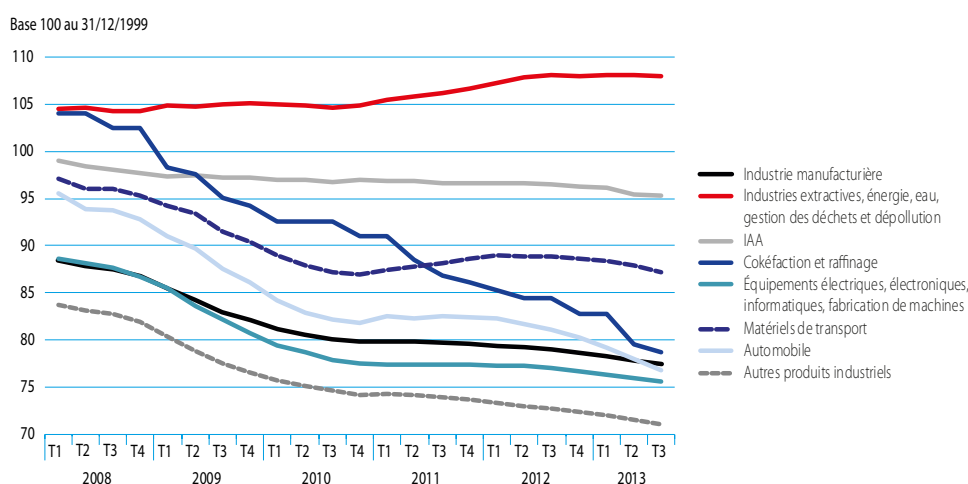
En 2013, les incertitudes conjoncturelles pèsent sur l'emploi industriel

Autour de cette tendance baissière, l'emploi industriel s'ajuste avec un certain délai aux fluctuations de la valeur ajoutée (« cycle de productivité »).

De janvier à septembre 2013, l'emploi intérimaire dans l'industrie s'est contracté (- 14 300 salariés). Dans le même temps, l'emploi direct dans l'industrie a perdu 47 600 salariés. Au total, on compte 61 900 salariés en moins dans l'industrie sur l'année.

Cette réduction concerne tous les secteurs. C'est le cas notamment de l'industrie automobile (- 10 300), de la métallurgie et fabrication de produits métalliques (- 8 300), du travail du bois, des industries du papier et de l'imprimerie (- 7 400), de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (- 7 200), de la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (- 5 600).

Graphique 1 : Effectifs salariés directs par secteur industriel



Source : Insee.

La fabrication de matériels de transport (hors automobile), qui crée des emplois depuis fin 2010, fait toujours figure d'exception : les effectifs salariés directs y ont augmenté de 5 900. À noter également que le secteur de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, a enregistré 1 200 salariés supplémentaires (graphique 1).

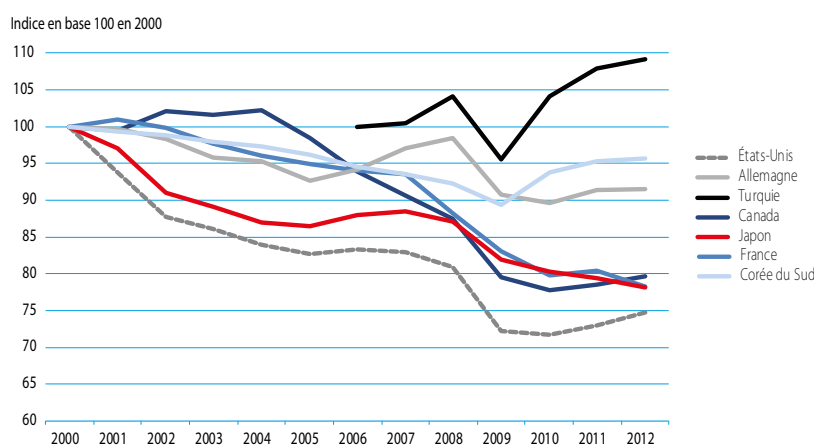
L'emploi manufacturier a reculé en Europe et dans le monde

Il y a peu de pays au monde où l'emploi industriel résiste. Dans tous les pays, l'emploi industriel a été le plus durement touché par la crise économique mondiale. L'activité manufacturière étant plus sensible et plus réactive à la conjoncture, dans tous les pays l'emploi industriel a subi le plus durement et plus rapidement l'impact de la crise que l'emploi total. Sur la période

2008-2012, l'emploi manufacturier a reculé de 7,7 % aux États-Unis (- 1,2 million), de 10,3 % au Japon (- 1,2 million), mais a progressé *a contrario* en Corée du Sud de 3,6 % (+ 0,1 million), et en Turquie de 4,8 % (+ 0,2 million) (graphique 2).

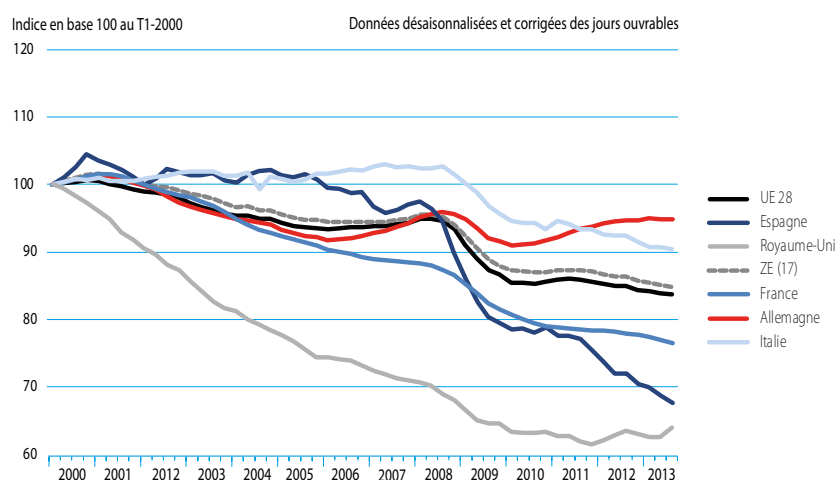
Au sein de l'Union européenne, le nombre de salariés² dans l'industrie manufacturière a diminué de 9,2 % dans la zone euro (17 pays) et de 10,1 % dans l'Union européenne, selon les estimations basées sur les comptes nationaux publiés par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. Ce sont 3,4 millions d'emplois supprimés sur la période au sein de l'Union européenne (10,1 % du total), dont 593 000 en Espagne (23,9 %), 408 000 en Italie (9,8 %), mais à peine 78 000 en Allemagne (1,1 %). Au premier semestre 2013, l'emploi industriel recule en glissement annuel de 1,4 % dans la zone euro mais progresse de 0,6 % en Allemagne (graphique 3).

Graphique 2 : Emploi dans l'industrie manufacturière dans le monde



Source : U.S. Bureau of Labor Statistics.

Graphique 3 : Emploi salarié dans l'industrie manufacturière par pays



Source : OMC, rapport sur le commerce mondial, juillet 2013.

² Salariés qui travaillent dans des unités de production résidentes (concept de l'emploi intérieur).

Difficultés de recrutement de l'industrie manufacturière

En moyenne sur la période 2011-2013, 15 % des chefs d'entreprise de l'industrie manufacturière déclaraient connaître des difficultés de recrutement de techniciens ou cadres et 11 % d'ouvriers spécialisés. La situation est préoccupante pour le recrutement de techniciens ou cadres dans la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines, et d'ouvriers spécialisés dans les IAA (*graphique 4*).

Selon qu'une activité industrielle est plus ou moins sensible aux cycles conjoncturels, des difficultés de recrutement peuvent surgir : secteurs où les activités ont des cycles longs (construction navale, nucléaire, aéronautique), activités en émergence, activités de niche ou encore activités à cycles très courts.

La mobilisation des différentes sources disponibles au niveau national (l'enquête annuelle sur les besoins de main-d'œuvre Credoc - Pôle Emploi), les indicateurs de tension sur les métiers (Dares), les travaux d'identification des compétences difficiles à pourvoir menés par les branches professionnelles et les filières ont permis d'identifier en 2013 de manière convergente les métiers de l'industrie les plus en tension dans les métiers de l'industrie (cf. : Rapport du COE du 30 septembre 2013, Emplois durablement vacants et difficultés de recrutement) :

- métiers des industries mécaniques et du travail des métaux (ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal (régleurs qualifiés d'équipements de fabrication) et autres ouvriers qualifiés d'équipements de fabrication (moulistes, usineurs, etc.) ; ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal (tuyauteurs, chaudronniers, tôliers, traceurs, serruriers, métalliers, forgerons) ; techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques (dessinateurs en mécanique et travail des métaux et agents de maîtrise et assimilés en fabrication mécanique) ;
- métiers de l'électricité et de l'électronique : techniciens et agents de maîtrise (dessinateurs en électricité et électronique) ;
- métiers des industries graphiques : ouvriers qualifiés de l'impression et du façonnage des industries graphiques ;
- métiers de la maintenance : techniciens et agents de maîtrise de la maintenance ;
- métiers de l'informatique : ingénieurs et cadres d'études et développement en informatique.

Tableau 4 : Difficultés de recrutement dans l'industrie manufacturière

% d'entreprises concernées, CVS, moyenne sur la période 2011-2013

	Techniciens ou cadres	Ouvriers qualifiés et contremaîtres	Ouvriers spécialisés
Ind. automobile	9,1	5,9	4,6
IAA	11,6	14,4	15,9
Fab. d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines	18,3	11,0	6,3
Fab. de matériels de transport	15,3	7,8	8,6
Fab. d'autres produits industriels	14,5	16,3	10,6
Industrie manufacturière	14,7	14,0	10,7

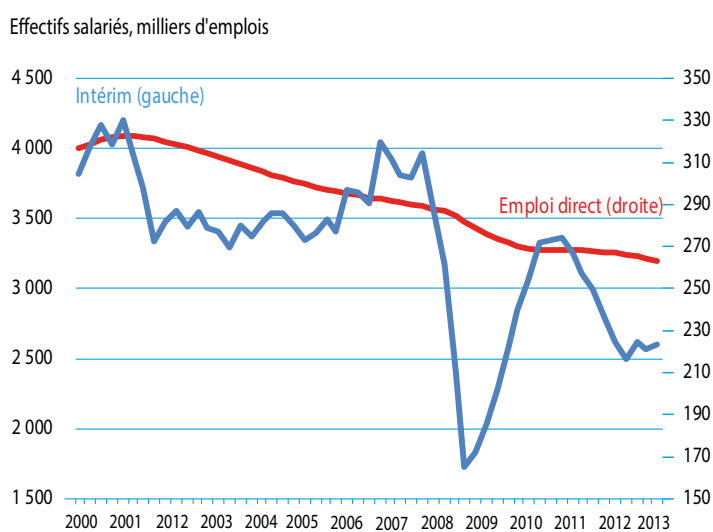
Source : Insee.

L'emploi intérimaire

L'emploi intérimaire constitue une des variables d'ajustement privilégiées par les industriels pour adapter à court terme le volume d'emploi aux inflexions du cycle d'activité. Ainsi, entre le deuxième trimestre 2008 et le premier trimestre 2009, le volant d'intérimaires utilisés par l'industrie manufacturière a été fortement réduit : 150 000 contrats d'intérim ont été résiliés.

L'ajustement de l'intérim a donc pu contribuer à la résistance de l'emploi salarié de l'industrie manufacturière au début de la crise. L'emploi intérimaire a rebondi ensuite jusqu'au 2^e trimestre 2011 (+ 109 000) alors que l'industrie manufacturière perdait 203 000 salariés. Depuis la tendance est à la baisse (- 51 000 intérimaires, - 80 000 emplois directs) (*graphique 5*).

Graphique 5 : Dynamique comparée de l'emploi direct et de l'intérim dans l'industrie manufacturière



Source : Insee estimations d'emplois.



Investissements corporels et investissements directs étrangers

En 2013, l'investissement dans l'industrie manufacturière aurait baissé de 7 % selon les chefs d'entreprise. En 2012, la formation brute de capital fixe (FBCF) dans la branche industrie manufacturière avait atteint 32,5 milliards d'euros, soit une stagnation par rapport à l'année antérieure, selon les comptes nationaux. En revanche, en 2011 l'investissement corporel s'était nettement redressé (+ 11,5 %).

Plus préoccupant, ce sont les investissements de renouvellement et non d'extension, de modernisation ou d'innovation qui prédominent. L'investissement apparaît insuffisamment productif.

En 2012, la dynamique de l'investissement étranger en France, créatrice d'emplois, s'est maintenue alors que les investissements directs français à l'étranger ont été en retrait par rapport à 2011.

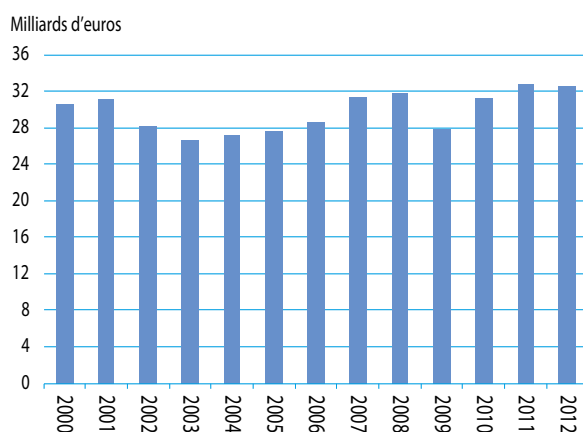
L'investissement réagit généralement plus fortement que la production aux retournements conjoncturels. Ainsi, face à la dégradation de la demande et de la récession en 2008, les entreprises ont fortement réduit leurs stocks et reporté leurs investissements. Après le recul important lors de la récession de 2009, l'investissement dans l'industrie manufacturière s'est stabilisé en 2010 et a rebondi en 2011.

Un investissement qui est insuffisamment productif

En 2012, la formation brute de capital fixe (FBCF) de la branche de l'industrie manufacturière a stagné

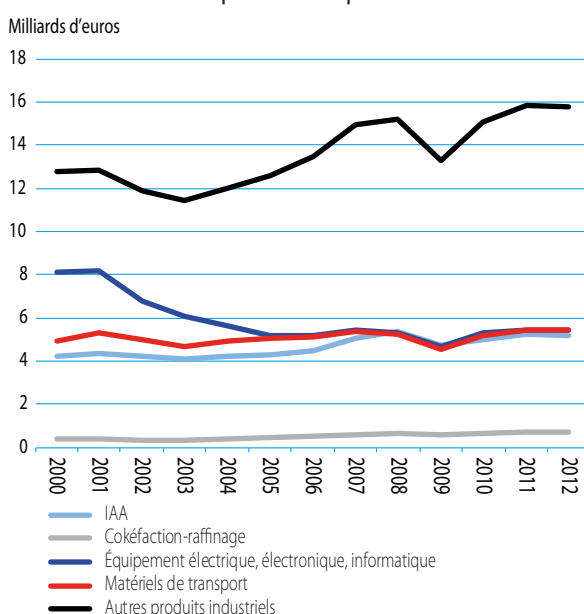
Les données annuelles des comptes nationaux 2012 permettent d'observer l'évolution de la formation brute de capital fixe (FBCF) des sociétés non financières, selon les branches. En 2012, la FBCF dans la branche industrie

Graphique 1 : Formation brute de capital fixe - branche industrie manufacturière



Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

Graphique 2 : Formation brute de capital fixe de l'ensemble des secteurs institutionnels par branche à prix courants



Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

manufacturière s'est élevée à 32,5 milliards d'euros (- 0,3 %), soit un montant comparable à celui de l'année 2011 (graphiques 1 et 2). Pour 2013, les comptes nationaux trimestriels indiquent un recul de 2,3 % de la FBCF pour l'ensemble des entreprises non financières (ENF), avec toutefois un rebond (+ 0,9 %) au quatrième trimestre. Par ailleurs, une reprise des dépenses en biens manufacturés de l'ensemble des branches est constatée (+1,1 % au quatrième trimestre 2013). Le rebond et la reprise précités peuvent laisser augurer un trend plus positif pour les investissements manufacturiers en 2014.

Pour l'année 2012, le montant de l'investissement corporel des entreprises du secteur de l'industrie manufacturière, issu de la statistique structurelle d'entreprise (Esane), n'a

pas encore été publié par l'Insee. En 2011, l'investissement corporel hors apports des entreprises de l'industrie manufacturière s'était élevé à 32 milliards d'euros, en progression de plus de 10 % par rapport à 2010 (Esane 2011).

Selon les enquêtes de conjoncture, l'investissement corporel aurait perdu en vigueur en 2012 et reculé en 2013

Selon l'Insee, les investissements auraient augmenté de 5 % dans l'industrie manufacturière en 2012 (graphique 3). Cette augmentation a été tirée par la progression des investissements dans le secteur des matériels de transport (+ 22 %). En 2013, les investissements auraient diminué de 7 % dans l'industrie manufacturière, selon la dernière enquête sur les investissements de l'Insee (janvier 2014). Pour l'année 2014, les industriels prévoient une augmentation de leurs dépenses d'équipement de 3 % par rapport à 2013. Une augmentation est attendue dans le secteur des industries agricoles et alimentaires (+ 7 %), dans celui des équipements électriques, électroniques, informatiques, machines (+ 7 %). Dans ces secteurs, la hausse intervient après une baisse des investissements en 2013. Dans le secteur des matériels de transport, les industriels prévoient une diminution des investissements pour 2014, mais cette baisse (- 4 %) s'atténuerait. Dans le secteur de l'automobile, l'atténuation est encore plus marquée (- 2 % après - 22 %).

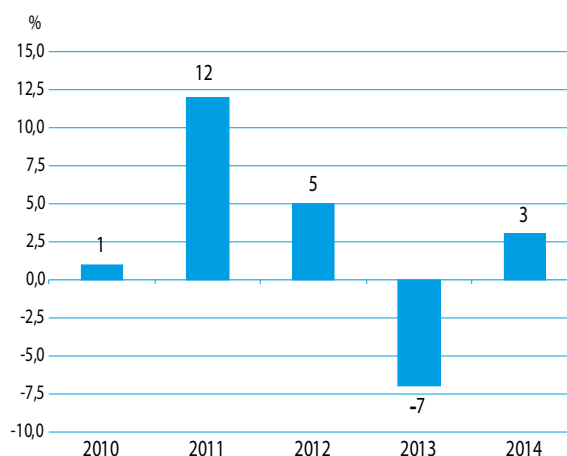
Les motivations d'investissement (graphique 4) des chefs d'entreprise seraient semblables en 2014 à celles de 2013 et proches de leur moyenne de long terme. La moitié des investissements soutient le renouvellement et la modernisation des équipements (53 %) légèrement au-dessus de la moyenne sur vingt ans (de 2 points). La part des investissements destinés à l'extension des capacités de production ou à l'introduction de nouveaux produits (27 % en 2014) reste plus faible que sa moyenne sur vingt ans (- 3 points).

Le dernier rapport de « l'Observatoire du financement des entreprises » souligne que ces enquêtes permettent de montrer que l'investissement est de plus en plus consacré au renouvellement de capacités existantes sans être suffisamment productif.

La part de l'investissement consacré à l'extension des capacités de production et à l'introduction de nouveaux produits baisse au profit d'un investissement de renouvellement de capacités existantes qui constitue désormais la première motivation pour investir et, dans une moindre mesure, d'autres investissements (sécurité, environnement, conditions de travail, etc.).

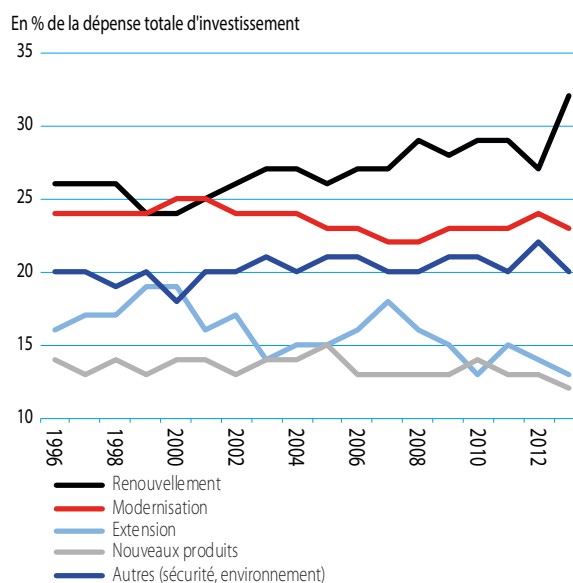
En comparaison internationale (graphique 5), cette baisse de la part de l'investissement dédié à l'extension des capacités de production et à l'introduction de nouveaux produits ne se retrouve pas en Allemagne. Elle se retrouve en revanche en Italie.

Graphique 3 : Variations annuelles de l'investissement dans l'industrie manufacturière



Source : Insee, enquête sur les investissements industriels.

Graphique 4 : Motivations économiques des investissements dans l'industrie manufacturière



Source : Insee, enquête sur les investissements industriels.

Le taux d'investissement de l'industrie manufacturière française est élevé comparativement aux autres grands pays de l'Union européenne. La croissance de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, nettement plus faible en France qu'en Allemagne en 2010 et 2011, accentue cette disparité

Le taux d'investissement, qui rapporte l'investissement corporel brut hors apport à la valeur ajoutée, atteint 19,9 % dans l'ensemble des secteurs d'activité en 2011,

une valeur proche de celle d'avant-crise (19,7 % en 2007). Les taux de la plupart des secteurs sont en croissance ces deux dernières années.

Pour l'industrie manufacturière, le taux d'investissement s'élève à 14,7 %, alors que pour l'ensemble de l'industrie le taux s'élève à 22,9 %. Ce taux varie très fortement selon les branches industrielles.

Par rapport aux pays membres de l'UE 28, l'effort consenti en France par les entreprises de l'industrie manufacturière apparaît supérieur à celui du Royaume-Uni et de l'Allemagne (graphique 6). Dans la plupart des pays européens pris en compte, le taux d'investissement n'a cessé de diminuer jusqu'en 2010. Il est reparti à la hausse en 2011 en Allemagne et aux Pays-Bas.

L'Observatoire du financement des entreprises indique que le niveau du taux d'investissement depuis 2000 semble être lié à celui de l'investissement en construction et en services marchands. Hors construction et services marchands, le taux d'investissement actuel des entreprises non financières aurait été inférieur à son niveau de 2000.

Dans les principaux pays de l'Union européenne, l'investissement corporel a fortement chuté en 2009, de plus de 20 % en Allemagne et au Royaume-Uni et bien plus encore en Espagne et en Italie (tableau 1). Sauf au Royaume-Uni, où il était relativement bas, l'effort d'investissement ne s'est pas rétabli à son niveau de 2008.

Tableau 1 : Investissement corporel de l'industrie manufacturière dans les principaux pays de l'Union européenne

Milliards d'euros

	2008	2009	2010	2011
Allemagne	59,2	46,1	44,9	54,7
France		27,7	28,6	31,5
Italie	33,0	13,7	20,4	16,0
Espagne	20,2	13,7	10,8	11,8
Royaume-Uni	14,2	10,6	11,3	14,3

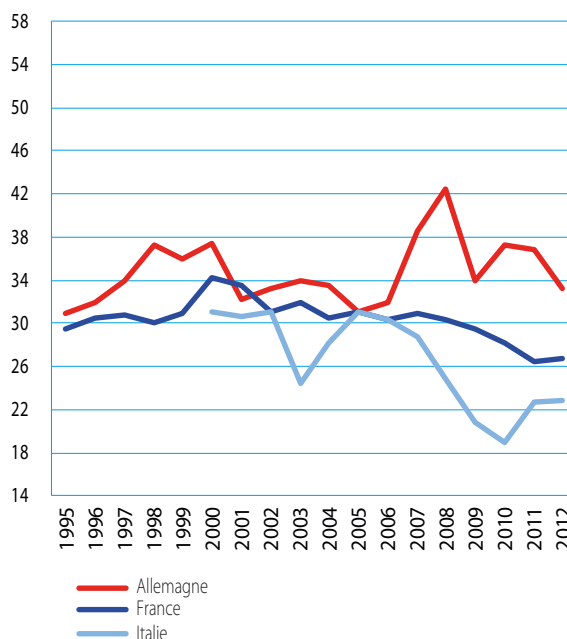
Note : les données pour la France n'ont pas été rétropolées dans le cadre de la refonte par l'Insee du dispositif de statistiques structurelles d'entreprises.
Source : Eurostat.

Afin de stimuler les investissements en France, il convient de soutenir le décollage des nouvelles entreprises innovantes (capital-risque) et de conduire une politique d'accueil aux investissements directs étrangers en France.

Les flux d'investissements directs se soldent par une sortie nette de capitaux d'un peu moins de 10 milliards d'euros en 2012

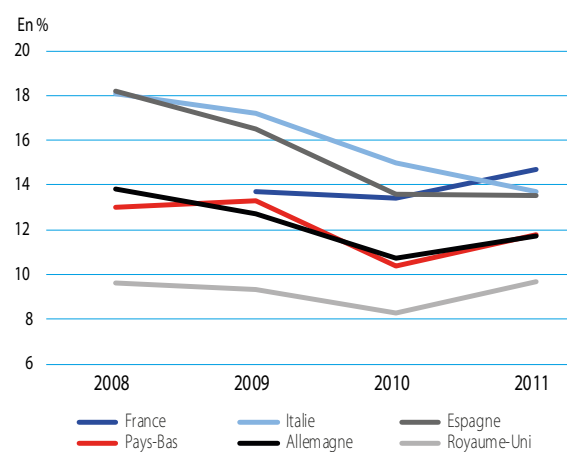
Ce montant est plus faible qu'en 2010 et 2011. Ce retour du solde vers l'équilibre tient à une baisse significative des flux d'investissements directs français à l'étranger (IDFE), tandis que les flux d'investissements étrangers en France (IDEF) s'établissent à un niveau proche de celui de l'année

Graphique 5 : Investissement relatif à l'extension des capacités de production et à l'introduction de nouveaux produits dans les entreprises industrielles en Europe



Source : Eurostat, Bureau of Economics Analysis, Federal Reserve Board of Governors.

Graphique 6 : Taux d'investissement de l'industrie manufacturière dans les principaux pays de l'Union européenne



Source : Eurostat.

2011, nettement supérieur à ceux du creux des années 2009 et 2010.

Les investissements directs français à l'étranger sont en retrait en 2012

En 2012, les flux annuels des investissements sortant de France (IDFE) ont représenté 28 milliards d'euros (graphique 7), en retrait de 7 milliards par rapport à 2011, dans un contexte de forte réduction des flux d'IDE

au niveau mondial. Ces chiffres font de la France le 11^e investisseur mondial sur l'année et le 3^e au sein de l'Union européenne, derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Les stocks des IDFE ont atteint 914 milliards d'euros en 2012. Les groupes investissant à l'étranger appartiennent d'abord au secteur de la finance et de l'assurance et à celui de l'industrie manufacturière (28 %) ; toutefois la part du premier diminue régulièrement depuis 2008 au profit du second. Pour ce dernier, il s'agit surtout de la pharmacie (5 %), des IAA (4 %) et de l'automobile (3 %).

Les investissements directs étrangers en France sont restés stables en 2012

Les IDEF sont stables, à 19 milliards d'euros en 2012 (*graphique 7*). Les investissements immobiliers (7,1 milliards d'euros) progressent et se situent au niveau le plus élevé depuis 2007. Parmi les secteurs qui attirent les IDEF en 2012 figurent notamment les activités immobilières, avec près de la moitié des flux, les activités de services administratifs et de soutien (20 %), les activités financières et d'assurances mais à un niveau bien moindre qu'auparavant. Avec 6 % des flux nets, l'industrie manufacturière subit des désinvestissements dans les industries agroalimentaires, le raffinage et l'industrie pharmaceutique.

Les stocks IDEF en France progressent, pour s'établir à 503 milliards d'euros en 2012. Les investisseurs étrangers privilégient les investissements dans les activités financières et d'assurances (29 %), dans les activités manufacturières (28 %), dans l'immobilier (22 %).

La dynamique de l'investissement étranger créateur d'emploi s'est maintenue en 2012 et 2013

Avec 685 investissements décidés dans des activités créatrices d'emploi en 2013 (*tableau 2*), les résultats

Tableau 2 : Type d'investissement en 2013 et 2012

	Projets 2012	Emplois 2012	Projets 2013	Emplois 2013
Création	344	8 641	341	10 506
Extension	303	12 358	260	11 855
Reprise	29	4 627	65	6 934
Reprise-extension	17	282	19	336
Total	693	25 908	685	29 631

Source : Agence française des investissements internationaux (Afi).

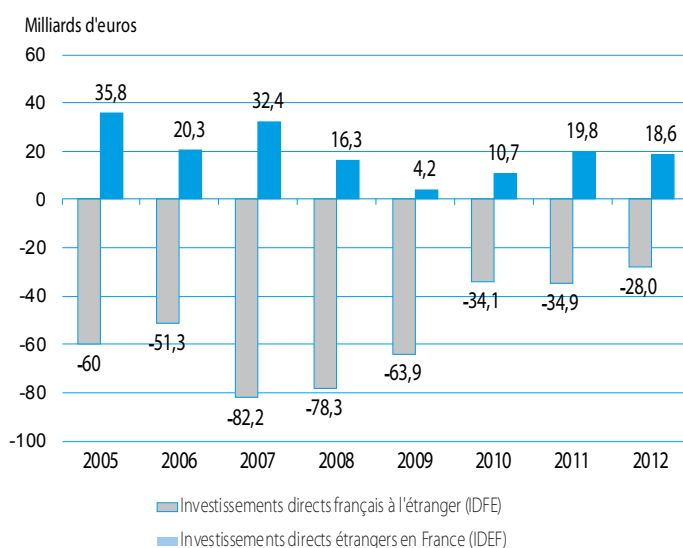
annoncés par l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) confirment le maintien de l'attractivité de la France dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale et de concurrence accrue entre pays pour accueillir les investissements internationaux. Comparable à celui de 2012 (-1,2 %), ce résultat est l'un des quatre meilleurs depuis dix ans.

Témoignant de la volonté des entreprises étrangères de faire le choix de la France et d'y inscrire leur développement dans la durée, 341 projets ont concerné en 2013 des créations, 260 des extensions et 65 des reprises. Au total, les décisions d'investissement portent sur 29 631 emplois, contre 25 908 en 2012 (+14,5 %).

Le nombre des investissements dans les activités de production/réalisation, qui était en baisse depuis 2010, repart à la hausse, avec 209 décisions, contre 194 en 2012. Ces projets représentent un enjeu de 11 829 emplois, soit 40 % de l'emploi total.

En 2012, 428 décisions d'investissement sur 693, soit 62 %, ont été prises par des entreprises opérant dans le secteur manufacturier. Les entreprises étrangères du secteur des services sont, elles, à l'origine de 38 % des projets (265),

Graphique 7 : Investissements directs français et investissements directs étrangers en France



Source : Eurostat.

contre 34 % en 2011. Les décisions d'investissement prises par des entreprises étrangères des secteurs des matériels aéronautiques et ferroviaires ont augmenté de 52 % en 2012 par rapport à 2011 : 41 projets en 2012, contre 20 projets sur la période antérieure.

Au cours des dernières années, la structure des investissements étrangers en France s'est modifiée au profit de projets dans les activités intensives en technologie et en valeur ajoutée, qu'il s'agisse d'activités

de services (conseil et ingénierie) ou de certaines activités industrielles (composants et matériels électroniques, énergie, chimie, matériels aéronautique, naval et ferroviaire, par exemple). En particulier, un nombre élevé d'investissements ont été réalisés dans des activités de recherche et développement (51 projets en 2013, après 45 en 2012 et 297 dans les dix dernières années), reflétant la qualité de l'écosystème (CIR) qu'offre la France dans ce domaine.

En France, l'investissement des entreprises repartira-t-il en 2014 ?

Certains analystes craignent que l'investissement ne tarde à repartir en France pour plusieurs raisons : le « site France » ne serait plus compétitif, les entreprises n'auraient pas les moyens d'investir (baisse de leur taux de marge depuis 2008 et du resserrement du crédit bancaire), et enfin les entreprises seraient en mesure de satisfaire la demande nouvelle avec les capacités déjà installées, aujourd'hui peu sollicitées.

La pertinence de ces différents arguments a été évaluée par l'Insee, dans un dossier de la note de conjoncture de décembre 2013, au vu notamment de la performance de l'investissement des entreprises françaises depuis le début des années 2000.

Les éléments présentés permettent de tirer les conclusions suivantes :

- le taux d'investissement des entreprises en France croît légèrement depuis la fin des années 1990 au-delà des fluctuations cycliques. Ainsi, il se situe aujourd'hui au-dessus de sa moyenne de long terme, alors qu'il s'agit vraisemblablement du point bas de ce cycle. Cette tendance à la hausse peut être rapprochée de la forte baisse du coût de financement des entreprises depuis le début des années 1990 ;
- depuis 2008, l'investissement des entreprises semble en ligne avec les seules évolutions de la demande, comme si les facteurs défavorables (baisse du taux de marge, resserrement des conditions de crédit, incertitude sur les perspectives d'activité à moyen terme) avaient été compensés par des facteurs favorables tels que la faiblesse des coûts de financement des entreprises et, à un moindre degré, les mesures de soutien à l'investissement prises depuis 2008 (suppression de la taxe professionnelle, extension du crédit d'impôt recherche, soutien de la trésorerie des entreprises au pic de la crise, médiation du crédit) ;
- d'ailleurs, l'investissement des entreprises en France a connu depuis le début des années 2000 une évolution favorable comparée à celle des autres économies européennes. En Allemagne, au Royaume-Uni, en Italie, en Espagne, le taux d'investissement (rapporté à la valeur ajoutée) est aujourd'hui entre 2 et 7,5 points inférieurs à son niveau de 2000, alors qu'il est au même niveau en France ;
- si l'on restreint le champ à l'investissement hors construction, la situation de la France reste favorable. De 2000 à 2007, les évolutions sont comparables entre les grandes économies européennes, excepté au Royaume-Uni où la baisse du taux d'investissement est marquée. Mais depuis 2007, l'ajustement a été moins prononcé en France, la baisse dans les autres économies étant de deux à quatre fois plus forte ;
- comment expliquer cette meilleure performance française depuis 2008 ? Par rapport à l'Italie et l'Espagne, elle s'explique naturellement par le fait que la crise y a été de moindre ampleur, en particulier depuis 2011 : en effet, l'investissement surréagit à court terme aux évolutions de l'activité, c'est l'effet « accélérateur ».

Elle est plus surprenante par rapport à l'Allemagne, qui a connu une conjoncture plus favorable, dont la compétitivité extérieure, tant en niveau qu'en évolution, semble meilleure, et dont les entreprises ont une situation financière préférable. L'évolution divergente, depuis la fin des années 1990, des coûts du travail entre la France et l'Allemagne pourrait avoir induit des comportements de substitution capital/travail en faveur du capital en France ;

• pour 2014, le scénario le plus probable semble être que l'investissement des entreprises françaises repartira mais à un rythme voisin de celui du PIB. D'une part, les dernières données disponibles, ainsi que l'analyse des reprises précédentes, accèdent une reprise de l'investissement dans le sillage de la demande. D'autre part, la résistance relative de l'investissement hors construction ces dernières années ne laisse pas attendre un phénomène de rattrapage particulièrement marqué.

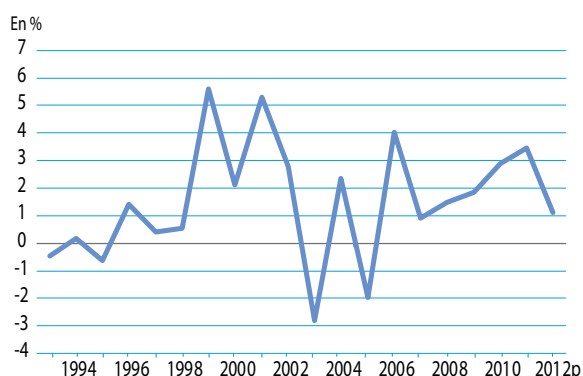
Source : Insee – Note de conjoncture de décembre 2013 – dossier.

En 2012, les dépenses de R & D des entreprises devraient atteindre 29,5 milliards d'euros (+ 1,1 % en volume). En 2011, ces dépenses avaient progressé de 3,4 % en volume par rapport à 2010, atteignant 28,8 milliards d'euros selon les derniers résultats publiés. Les branches industrielles ont représenté 81 % des efforts de R & D des entreprises en 2011. Néanmoins, la R & D ralentirait sa progression en 2012 (+ 1,1 % en volume), pour atteindre 29,5 milliards d'euros. Le crédit d'impôt recherche, principal dispositif public d'aide à la R & D des entreprises (5,1 milliards d'euros sur un total d'aides publiques à la R & D privée de 7,7 milliards d'euros en 2010), a bénéficié à l'industrie à hauteur de 63 % en 2011.

La progression des dépenses de recherche et développement s'accélère

Dans un contexte macroéconomique difficile, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) a progressé de 3,4 % en volume en 2011, atteignant 28,8 milliards d'euros. La DIRDE a progressé de plus en plus rapidement entre 2007 et 2011 (*graphique 1*).

Graphique 1 : Croissance de la DIRDE en volume en France entre 1993 et 2012



Rupture de série : à partir de 2006, les entreprises employant moins d'un chercheur en équivalent temps plein sont incluses dans les résultats. Cette rupture est susceptible d'avoir augmenté artificiellement la croissance de la DIRDE en 2006.

2012p : prévision pour l'année 2012.

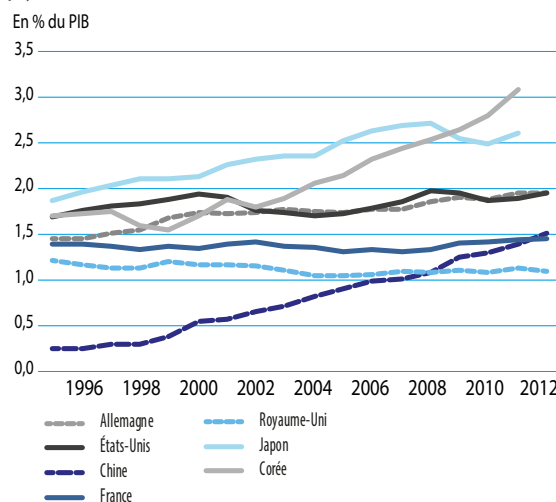
Source : calcul des auteurs, données du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Insee.

Néanmoins, elle devrait ralentir sa progression en 2012 (+ 1,1 % en volume), pour atteindre 29,5 milliards d'euros.

En 2011, les branches industrielles ont contribué à 81 % des efforts de R & D des entreprises, soit 23,3 milliards d'euros. En particulier, la DIRDE s'est concentrée à hauteur de 37 % autour de trois branches industrielles : l'industrie automobile, l'industrie pharmaceutique et la construction aéronautique et spatiale.

Les PME ont massivement contribué à l'augmentation de la DIRDE entre 2008 et 2010. Corrigées de l'évolution des prix, leurs dépenses intérieures de R & D ont augmenté de 26 % pendant cette période. Sur les 4,5 % de croissance des dépenses intérieures de R & D des entreprises entre 2008 et 2010, 3,2 % sont attribuables aux PME (*tableau 1*).

Graphique 2 : Dépenses intérieures de R & D des entreprises de différents pays industrialisés entre 2000 et 2012



Remarque : chiffres manquants pour le Japon et la Corée du Sud en 2012.

Source : principaux indicateurs de la science et de la technologie (OCDE), 2013.

La DIRDE oscille entre 1,3 % et 1,5 % du PIB depuis 2000, soit un niveau supérieur à la moyenne de l'Union européenne de 1,2 % (*graphique 2*), mais inférieur en 2011 à celui de pays comme l'Allemagne (2 % en 2012 contre 1,7 % en 2000), les États-Unis (1,9 % en 2012), le Japon (2,6 % en 2011) ou la Corée du Sud (3,1 % en 2011).

L'effort de R & D de la France peut être également mesuré par le nombre de chercheurs dans la population active. Ainsi, la part des chercheurs dans l'emploi des entreprises industrielles est plus élevée en France qu'en Allemagne et qu'en Italie (*graphique 2*).

Tableau 1 - Dépenses intérieures de R & D en 2008 et 2010, selon la catégorie d'entreprises en 2009

	en milliards d'euros		
	2008 (Md€)	2010 (Md€)	Contribution à l'évolution 2008/2010 en volume (%)
Petites et moyennes entreprises (PME)	3,2	4,1	3,2
Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	6,5	6,9	0,9
Grandes entreprises	16	16,4	0,3
Catégorie inconnue *	<0,1	<0,1	0,1
Ensemble	25,8	27,4	4,5

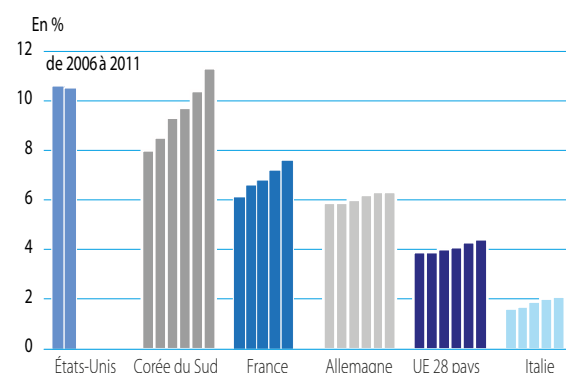
* Il peut s'agir d'entreprises actives en 2008 et cessées en 2009, ou à l'inverse d'entreprises créées en 2010.
Source : Note d'information du MESR n°13-01, « Les PME, des acteurs méconnus de la recherche en France », février 2013.

Le crédit impôt recherche a bénéficié presque aux deux tiers à l'industrie

Le dynamisme des efforts de R & D des entreprises dans un contexte macroéconomique morose peut être relié à la réforme du crédit d'impôt recherche (CIR) en 2008, qui a simplifié et renforcé le soutien public aux efforts de R & D des entreprises. En 2011, la créance du CIR s'est élevée à 5,2 Md€, contre 5,1 milliards d'euros en 2010 et 4,7 milliards d'euros en 2009 (les données 2012 ne sont pas encore disponibles). Il a bénéficié en majorité à l'industrie manufacturière en 2011, à hauteur de plus de 3 milliards d'euros, soit près de 63 % du montant total du CIR (tableau 2). Les secteurs ayant le plus bénéficié du CIR en 2011 ont été l'industrie électrique et électronique (16,2 % du CIR), le conseil et l'assistance en informatique (11,7 %), la pharmacie, parfumerie et entretien (11,2 %) et les services d'architecture et d'ingénierie (10,4 %).

À partir de 2013, le crédit d'impôt innovation (CII) est venu compléter le CIR pour les PME indépendantes, afin de couvrir des activités complémentaires de la recherche et développement : les dépenses d'innovation, technologique ou non technologique, y compris les dépenses de design, dépenses de conception de prototypes et installations pilotes, qui contribuent à produire et commercialiser un

Graphique 3 : Taux de chercheurs en entreprises par rapport à l'ensemble des effectifs des entreprises de différents pays industrialisés entre 2006 et 2011



Remarque : chiffres manquants pour la France en 2011 et pour les États-Unis entre 2008 et 2011.
Source : principaux indicateurs de la science et de la technologie (OCDE), 2013.

produit nouveau pour le marché. Le CII diminue de 20 % le coût des dépenses réalisées en faveur de l'innovation, dans la limite d'un plafond de 400 000 euros de dépenses éligibles.

Les pôles de compétitivité, qui incitent les entreprises et les laboratoires publics à mener des projets de R & D collaboratifs, sont entrés en 2013 dans leur troisième

Tableau 2 : Dépenses de R & D déclarées et montant de CIR selon les secteurs d'activité en 2011

	% du total			
	Selon la nomenclature des déclarations		Après réaffectation des secteurs holdings et R & D*	
	Dépenses déclarées	CIR	Dépenses déclarées	CIR
Industries manufacturières	55,4	62,9	64,2	61,1
Services	43,3	36,5	33,9	36,8
Autres secteurs**	1,3	0,6	1,9	2,0
Total	100	100	100	100

* « Agriculture, sylviculture et pêche », « Bâtiment et travaux publics » et activité non indiquée (0,1%).

** Dans le cas des groupes fiscalement intégrés, la holding reçoit la totalité du CIR des filiales qui effectuent la R & D. En outre, certaines filiales spécialisées dans la R & D sont classées dans le secteur « recherche et développement », alors qu'elles réalisent la R & D d'un groupe industriel d'un autre secteur. Les deux colonnes de droite indiquent les montants de dépenses de R & D et de CIR par secteur d'activité après correction de ces deux effets.

Source : base GECIR, mai 2013, MESR-DGRI-C1.

Tableau 3 : Les dispositifs de soutien public à la R & D en 2010

en milliards d'euros

	Petites et moyennes entreprises (PME)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes entreprises	Ensemble
Soutien direct (contrats, subventions)	0,5	0,3	1,6	2,5
dont soutien direct pour la Défense	<0,1	0,1	1,3	1,4
Soutien indirect (CIR, JEI)	1,4	1,4	2,3	5,2
Soutien public total	2,0	1,8	4,0	7,7
Soutien public total en proportion de la R&D privée	49 %	27 %	24 %	28 %

Source : note d'information du MESR n°13-01, « Les PME, des acteurs méconnus de la recherche en France », février 2013.

phase (2013-2018), avec pour objectif de devenir des « usines à produits d'avenir » et ainsi accroître leur impact économique. Pour y parvenir, 100 millions d'euros de prêts bonifiés issus des investissements d'avenir seront consacrés à l'industrialisation et la commercialisation de produits, services ou procédés directement issus des résultats des projets de R & D des pôles ayant bénéficié d'un financement de l'État. Le recueil des demandes de prêts est ouvert depuis le 1er novembre 2013.

Autre soutien indirect à la R & D des entreprises, le dispositif en faveur des jeunes entreprises innovantes (JEI) est réservé aux PME âgées de moins de huit ans intensives en R & D (les dépenses de R & D doivent représenter au moins 15 % des charges totales). Il consiste en des exonérations de charges patronales sur le personnel participant à l'activité de R & D et des exonérations fiscales, notamment sur l'impôt sur les sociétés (les deux premières années de bénéfice). Depuis sa mise en place en 2004, les entreprises concernées par ce dispositif ont bénéficié de 890 milliards d'euros d'exonérations sociales (dont 91 millions d'euros en 2012) et de plus de 110 millions d'euros d'exonérations fiscales (dont 20 millions d'euros en 2012). En 2011, près de 2 800 entreprises relevaient du statut JEI.

Le projet de loi de finances pour 2014 prolonge le dispositif JEI au 31 décembre 2016 (jusqu'ici, le Code général des impôts prévoyait l'arrêt du dispositif au 31 décembre 2013). Il supprime la dégressivité des exonérations de cotisations sociales patronales (mise en place à partir de 2011). Enfin, il assouplit le critère de réalisation de dépenses minimales de R & D en incluant dans le champ des dépenses la partie aval des efforts d'innovation (conception de prototypes ou d'installations pilotes de nouveaux produits). Selon

l'étude d'impact du projet de loi de finances, l'ensemble de ces mesures diminuerait de près de 58 millions d'euros les charges des PME innovantes en 2014.

En tenant compte des aides directes et indirectes, le soutien public total à la R & D des entreprises s'est élevé à 7,7 milliards d'euros en 2010, dont 2 milliards d'euros pour les PME (tableau 3), soit près de la moitié de leurs dépenses intérieures de R & D.

La part des entreprises innovantes se situe dans la moyenne européenne

Entre 2008 et 2010, près de la moitié des entreprises françaises de 10 salariés ou plus ont développé au moins une innovation (tableau 4), technologique (innovation de produit ou de procédé, pour 28 % des entreprises) ou non technologique (innovation d'organisation, pour 35 % des entreprises, ou de marketing, pour 24 % des entreprises). Les entreprises de l'industrie sont plus nombreuses à avoir développé des innovations technologiques (40 % de l'ensemble des entreprises industrielles) que les autres, mais à peu près autant en termes d'innovations non technologiques (36 % d'entreprises industrielles innovantes en termes d'organisation, 23 % innovantes en marketing).

La part des entreprises innovantes en France se situe dans la moyenne européenne (UE à 27 membres) ; elle est inférieure à celle de l'Allemagne (près de 80 % d'entreprises innovantes), des Pays-Bas ou de l'Italie, mais supérieure à celle du Royaume-Uni ou de l'Espagne (graphique 3).

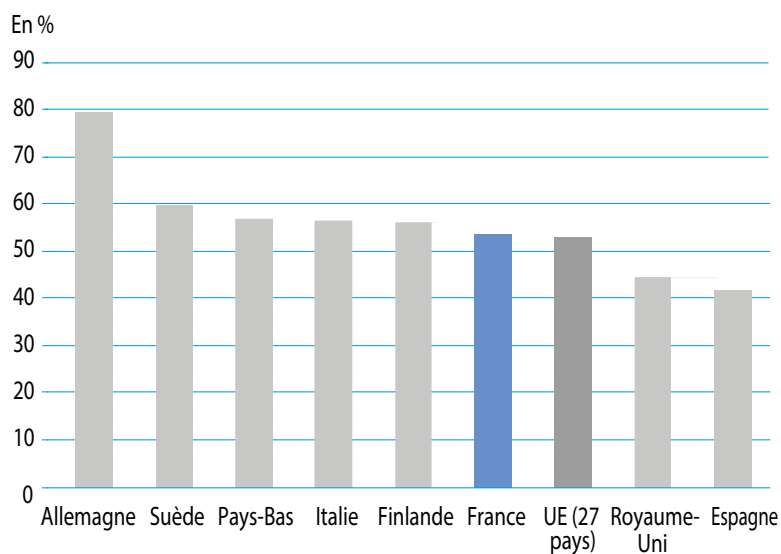
Tableau 4 : Part de sociétés innovantes entre 2008 et 2010 par catégorie d'innovation

en %

	Tous types d'innovations	Innovations technologiques			Innovations non technologiques	
		Produits	Procédés	Ensemble	Organisation	Marketing
Ensemble	49	19	20	28	35	24
dont industrie	56	28	27	40	36	23

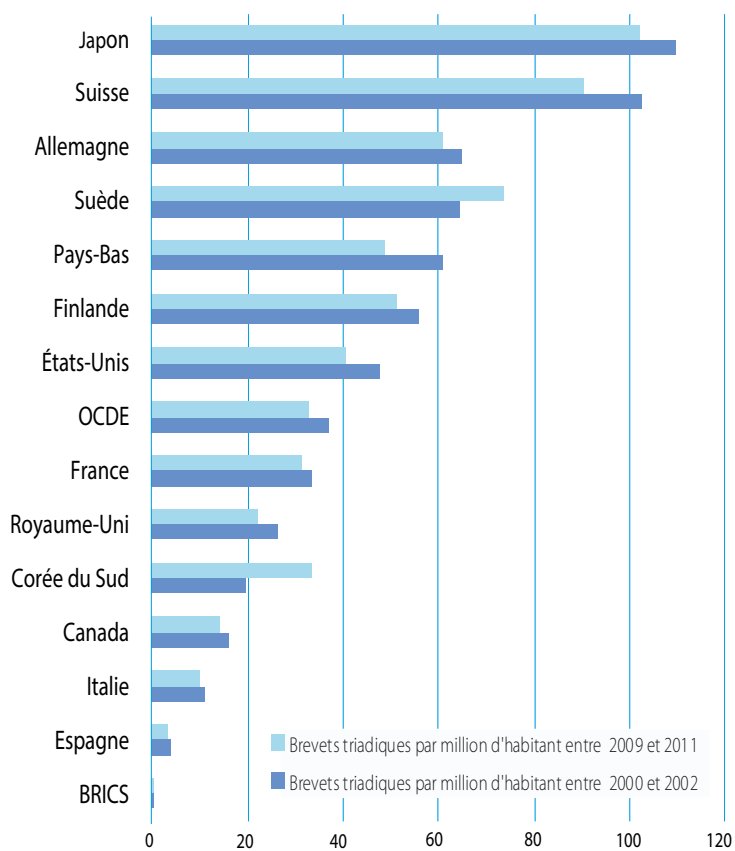
Source : Insee - Enquête CIS 2010.

Graphique 4 : Part des entreprises ayant eu une activité d'innovation entre 2008 et 2010



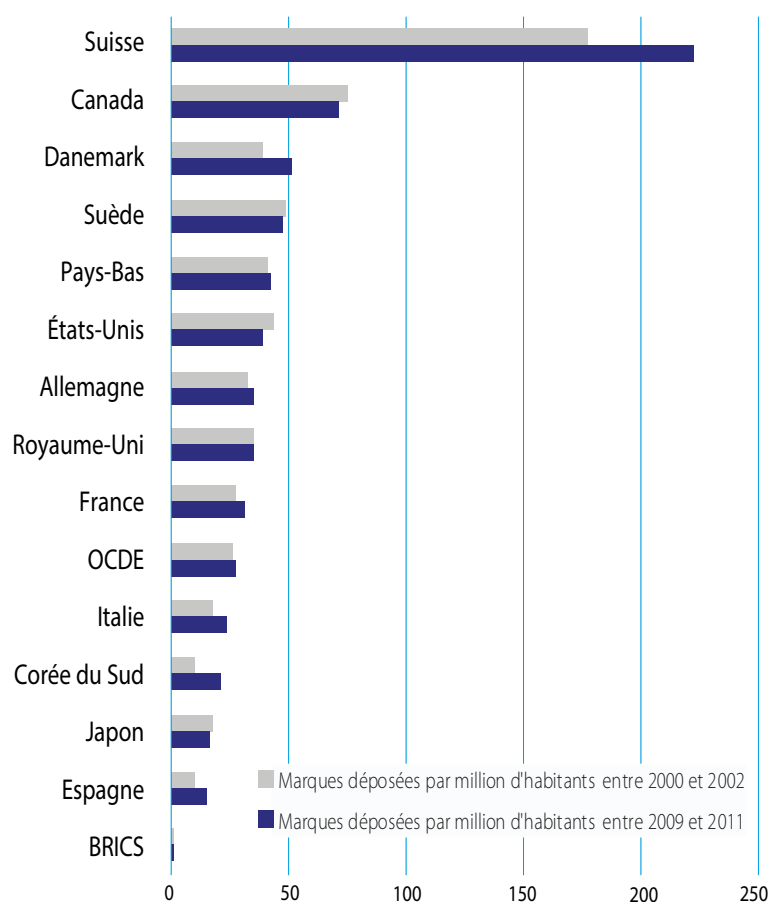
Source : Eurostat, enquête CIS 2010.

Graphique 5 : Nombre de brevets triadiques déposés par million d'habitants (2000-2002 et 2009-2011)



Source : OCDE, tableau de bord science, technologie, industrie 2013.

Graphique 6 : Nombre de marques déposées par million d'habitants (2000-2002 et 2009-2011)



Source : OCDE, tableau de bord science, technologie, industrie, 2013.

Les efforts d'innovation des entreprises se traduisent par le dépôt de brevets, de modèles ou de marques qui permettent de distinguer et protéger les produits ou procédés mis nouvellement sur le marché. Tandis que les brevets protègent les seules innovations techniques de produits ou de procédés, et sont particulièrement utilisés dans l'industrie manufacturière et les technologies de l'information et de la communication (TIC), les marques ou les dépôts de design peuvent plus généralement protéger des innovations non technologiques (design, etc.).

Au cours des années 2000, le nombre de brevets et de marques déposés par des entreprises ou des laboratoires français au niveau international a évolué de manière analogue à la moyenne européenne (graphique 4), à

la baisse pour les brevets, à la hausse pour les marques. Selon l'OCDE, entre 2009 et 2011, près de 31 brevets triadiques (c'est-à-dire enregistrés auprès des offices des brevets européens, américains et japonais) par million d'habitants ont ainsi été déposés, contre 33 brevets par million d'habitants entre 2000 et 2002, soit une baisse d'environ 6 %.

En revanche, le nombre de marques déposées par million d'habitants a augmenté de 14 % sur la même période, passant de 26 à 30 (graphique 5). Ces indicateurs témoignent également du niveau de spécialisation des pays dans l'industrie et les TIC : le Japon, premier pays dépositaire de brevets triadiques par habitant, dépose relativement peu de marques.

Le plan « Nouvelle donne pour l'innovation »

Afin d'encourager l'innovation, le plan « Nouvelle donne pour l'innovation », lancé par le gouvernement en novembre 2013, vise à lever les barrières dans les entreprises, les laboratoires, les administrations et les mentalités, à travers quatre axes stratégiques :

- l'innovation par tous : mobiliser toutes les formes d'innovation, tous les talents de la société française, en agissant sur les freins culturels et pour l'égalité des chances, en encourageant l'initiative, la créativité, le travail en projet, le goût de l'industrie et de l'entrepreneuriat, dans toutes les étapes de la formation et dans la société ;
- l'innovation ouverte : soutenir la dynamique des écosystèmes, le transfert de connaissances et de technologies entre la recherche et les entreprises, et la rencontre entre les grands groupes et les PME sur nos territoires ;
- l'innovation pour la croissance : dynamiser les entreprises innovantes et procurer l'environnement favorable à leur croissance pour devenir les champions de demain ;
- l'innovation publique : mener une politique publique de l'innovation coordonnée, cohérente et efficace, et ouvrir les politiques publiques à une innovation au service des citoyens.

Cette « nouvelle donne pour l'innovation », fondée sur 40 mesures transverses, complète et renforce la démarche sectorielle des 34 plans de la Nouvelle France industrielle et des 7 ambitions de la commission « Innovation 2030 ». Elle s'appuiera notamment sur le Fonds national d'innovation, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir.

En 2012, la consommation d'énergie de l'industrie baisse légèrement (- 1,5 %). De son côté la facture énergétique continue d'augmenter (+ 2,5 %). L'industrie française se place en 2011 à la 2^e place des plus grandes consommatrices d'énergie en Europe, juste après l'industrie allemande.

Différentes mesures en faveur des entreprises industrielles intensives en énergie ont été prises, comme la création du statut d'entreprise électro-intensive, gazo-intensive ou bien encore la mise en place d'exonérations de CSPE. Ainsi, 462 entreprises étaient répertoriées comme électro-intensives en 2011 et consommaient près de la moitié de l'électricité de l'industrie.

En 2011, les dépenses de l'industrie en faveur de l'environnement s'élevaient à 1,6 milliard d'euros, prioritairement dans le domaine de l'air et du climat. Les entreprises du secteur de l'énergie investissent plus du tiers des investissements et études de l'industrie.

La consommation d'énergie de l'industrie manufacturière baisse légèrement en 2012

En 2012, la consommation brute¹ d'énergie de l'industrie manufacturière s'est établie à 34,2 millions de tep, soit une baisse de 1,5 % par rapport à 2011 (tableau 1). Le gaz et l'électricité restent les énergies les plus consommées par l'industrie manufacturière (respectivement 35,2 % et 33,8 % de la totalité des énergies consommées hors matières premières). En 2011, l'industrie française avait consommé 34,7 millions de tep d'énergie. Elle était la 2^e plus grande consommatrice d'énergie en Europe après l'industrie allemande (60 millions de tep d'énergie) et avant l'Italie (30,1 millions de tep).

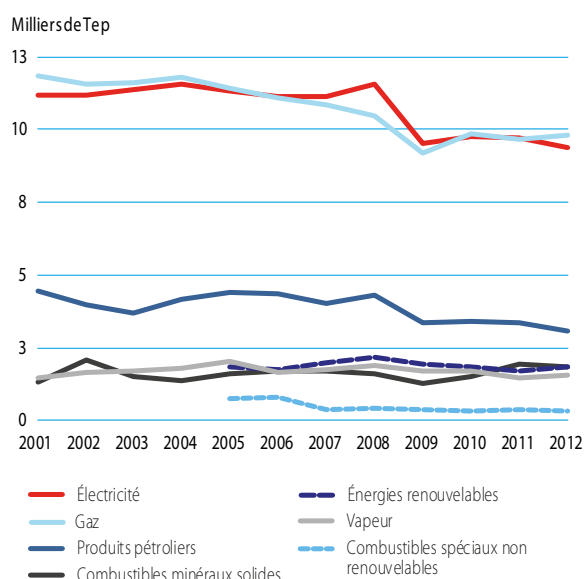
Les industries chimiques et métallurgiques sont les plus consommatrices d'énergie

Près de 3 % de la consommation d'électricité est de l'autoproduction consommée. Les produits pétroliers (coke de pétrole, butane-propane, fioul lourd ou domestique) sont de moins en moins consommés : 3,5 millions de tep hors matières premières en 2012 contre 10,7 millions de tep en 1983. Ils ne représentent ainsi que 7,1 % de l'énergie consommée en 2012 alors que ces produits étaient la première grande famille d'énergie dans le début des années 1980 (35,5 % de l'énergie totale consommée hors matières premières en 1983) (graphique 1).

L'industrie chimique et la métallurgie sont les secteurs les plus consommateurs d'énergie avec respectivement 24,7 % et 22,9 % de la consommation nette. Les entreprises de l'industrie alimentaire sont elles aussi très intensives en énergie : elles consomment 13,9 % de la consommation nette d'énergie.

La facture énergétique a continué d'augmenter en 2012 et a atteint 15,3 milliards d'euros, soit une hausse de 2,5 % par rapport à 2011. Le prix moyen de l'électricité en 2012 s'est établi à 62,5€/MWh, soit une hausse de 2 % par rapport à 2011. De son côté, le prix moyen du gaz s'est établi à 31€/MWh, soit une hausse de 8 %.

Graphique 1 : Évolution de la part des grandes familles d'énergie dans la consommation totale de l'industrie manufacturière



Champ : industrie manufacturière.
Source : EACEI 2012.

¹ La consommation brute est égale à la somme des consommations d'énergie. La consommation nette est calculée à partir de la consommation brute, diminuée des ventes de vapeur produites et de la part des énergies utilisées pour l'autoproduction d'électricité. Ces définitions incluent l'utilisation de certaines sources d'énergie comme matière première (bois dans l'industrie du papier et carton, CMS, etc.).

Tableau 1 : Consommation d'énergie (y compris matières premières) par type et par secteur en 2012 (hors industries agroalimentaires)

en kTep

	Gaz	Électricité	Combustibles minéraux solides	Produits pétroliers	Énergies renouvelables	Vapeur	Combustibles spéciaux non renouvelables	Total brut*	Total net*
Total industrie manufacturière	10 705	9 401	5 425	4 788	1 889	1 542	367	34 117	32 628
Biens intermédiaires	7 819	6 677	5 168	4 346	1 788	1 252	361	27 411	26 136
Biens de consommation non durables	2 149	1 770	250	372	80	250	6	4 878	4 681
Biens d'investissement	684	881	5	61	4	5	5	1 676	1 660
Biens de consommation durables	52	73	5	9	17	5	5	152	152

* La consommation brute est égale à la somme des consommations d'énergie.

La consommation nette est calculée à partir de la consommation brute, diminuée des ventes de vapeur produites et de la part des énergies utilisées pour l'autoproduction d'électricité.

S : « secret statistique ».

Ces définitions incluent l'utilisation de certaines sources d'énergie comme matière première (bois dans l'industrie du papier et carton, CMS, etc.).

Champ : industrie manufacturière

Source : Insee - EACEI 2012.

L'industrie française est la troisième consommatrice européenne d'électricité

L'industrie française a consommé 118 TWh d'électricité en 2011. Elle est la troisième consommatrice d'électricité en Europe, derrière les industries allemande (231 TWh) et italienne (128 TWh). Ainsi le prix de l'électricité est un élément très important pour la compétitivité, notamment pour les industriels allemands et français (pour les entreprises françaises, la facture d'électricité représente 4,4 % de la valeur ajoutée en 2011).

Le prix de l'électricité hors taxes pour les industriels français est plus bas que pour les industriels allemands ou bien encore que la moyenne européenne (tableau 2). Le prix du gaz hors taxes pour les industriels français est plus bas que pour les industriels allemands mais plus élevé que la moyenne européenne (tableau 2).

Les coûts du système électrique sont moins élevés en France qu'en Allemagne², ce qui conduit à des prix de l'électricité en moyenne sensiblement inférieurs en 2012, notamment pour les ménages et la très grande majorité des entreprises françaises. L'Allemagne s'est engagée dans la transition énergétique et, pour protéger la compétitivité des grandes consommatrices d'électricité, elle fait porter ce coût aux autres entreprises et aux ménages.

Dans l'industrie manufacturière, les investissements pour protéger l'environnement sont très développés dans la chimie et l'alimentaire

Les dépenses de l'industrie (industrie manufacturière, énergie et certaines industries extractives) en faveur de l'environnement s'élèvent à 1,6 milliard d'euros en

Tableau 2 : Prix du gaz et de l'électricité pour les industriels de taille moyenne en 2011

	Prix de l'électricité (en €/KWh)	Prix du gaz (en €/GJ)
UE (28 pays)	0,093	8,97
Finlande	0,069	9,34
France	0,072	9,86
Pays-Bas	0,082	7,55
Suède	0,089	11,70
Allemagne	0,09	11,58
Royaume-Uni	0,094	6,47
Belgique	0,098	8,72
Espagne	0,108	8,09
Italie	0,115	8,24

Gaz : prix hors taxes national moyen en euro par Giga joule (GJ) au premier semestre de chaque année pour des industriels de taille moyenne (bande de consommation I3 correspondant à une consommation annuelle de 10 000 à 100 000 GJ).

Électricité : prix hors taxes national moyen en euro par KWh au premier semestre de chaque année pour des consommateurs industriels de taille moyenne (bande de consommation I1 correspondant à une consommation annuelle de 500 à 2 000 MWh).

Source : Eurostat.

2011. Parmi ces dépenses, près des deux tiers sont consacrés aux investissements entièrement dédiés à la protection de l'environnement (filtres, etc.). Les études représentent plus de 20 % des dépenses, le reste des dépenses étant constitué des investissements pour changement de procédé (machines plus respectueuses de l'environnement, etc.).

Les entreprises du secteur de l'énergie réalisent plus du tiers des investissements et études de l'industrie (tableau 2). Elles investissent en grande partie pour protéger les sites, les paysages et la biodiversité (26 %).

² Cf. Comparaison des prix de l'électricité en France et en Allemagne, Les Cahiers de la DG Trésor, n° 2013-05, novembre 2013.

Tableau 3 : Total des investissements et études selon le secteur et le domaine en 2011

en millions d'euros

	Air et climat	Eaux usées	Sols, eaux souterraines et de surface	Déchets, hors radioactifs	Autres (rayonnements, R & D sur l'environnement...)	Sites, paysages et biodiversité	Bruits et vibrations	Total
Total industrie manufacturière et énergie	423	244	204	175	174	142	30	1 392
Biens d'investissement	29	23	27	14	19	2	3	117
Biens de consommation durables	4	1	0	1	S	S	0	8
Biens de consommation non durables	67	85	25	20	S	S	6	217
Biens intermédiaires	209	125	86	50	38	15	14	537
Énergie	115	9	66	90	105	121	7	513

S : « secret statistique ».

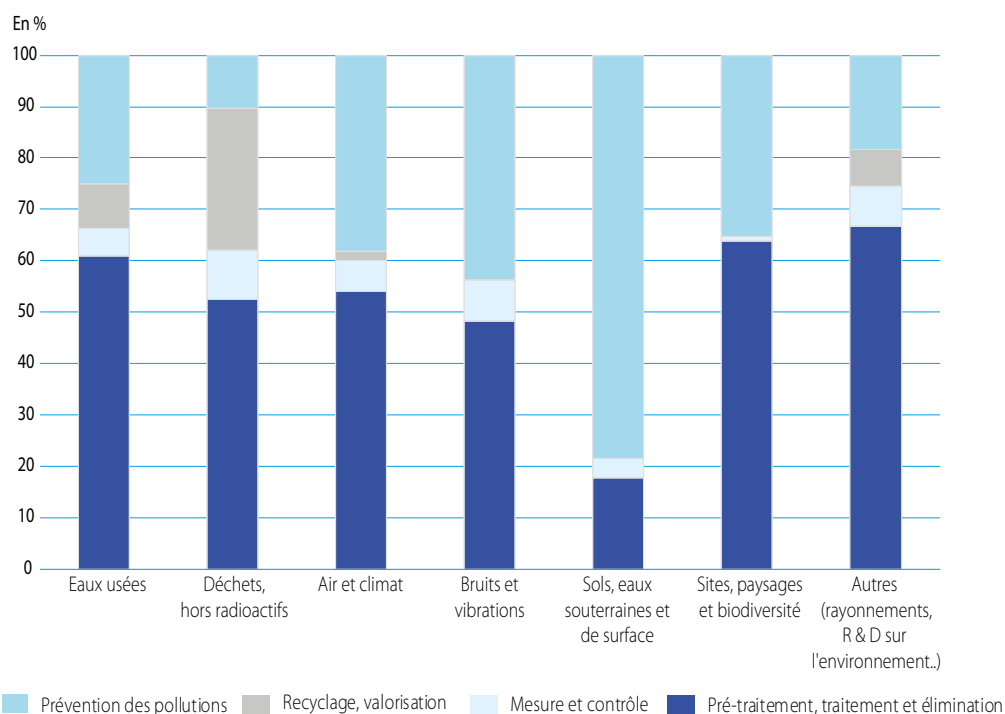
Champ : industrie manufacturière et énergie.

Source : Insee - Antipol 2011.

Pour les investissements spécifiques, le domaine de l'air et du climat représente un poste important de dépenses (24 %), notamment les investissements de prétraitement, traitement et élimination (graphique 2).

Dans l'industrie manufacturière, ce sont les entreprises de l'industrie chimique et de l'industrie alimentaire qui investissent le plus en faveur de l'environnement avec respectivement 16 % et 11 % des investissements et études de l'industrie. Elles investissent en particulier dans les domaines de l'air et du climat ainsi que des eaux usées.

Graphique 2 : Part des investissements matériels en 2011 par domaine et par nature



S : « secret statistique »

Champ : industrie manufacturière et production d'énergie.

Source : Insee - Antipol 2011.

Les mesures en faveur des entreprises industrielles intensives en énergie

Les entreprises électro-intensives

La loi de finances rectificative de 2005 autorisant la mise en place du consortium Exeltium permet à des industriels fortement consommateurs d'électricité d'acheter environ 150 TWh d'électricité à long terme, à des prix inférieurs à ceux du marché. D'après la loi de finances, une entreprise est considérée comme électro-intensive lorsque sa consommation d'électricité est supérieure à 2,5 kWh par euro de valeur ajoutée. En 2011, 462 entreprises de l'industrie manufacturière (hors industries agroalimentaires) entrent dans ce critère. Elles représentent 5 % des effectifs salariés et consomment 48 % de l'électricité de l'industrie.

Les entreprises gazo-intensives

Les articles L. 461-1 et L. 461-2 du code de l'énergie prévoient que les entreprises intensives en gaz naturel bénéficient de conditions particulières d'accès aux réseaux de gaz naturel.

Le décret n° 2013-972 du 30 octobre 2013 définit les critères que doivent satisfaire, pendant au moins deux ans au cours des trois dernières années civiles, les entreprises et leurs sites afin d'être éligibles au statut de « **gazo-intensif** ». Les conditions requises portent sur l'exposition à la concurrence internationale, la répartition mensuelle de la consommation de gaz et enfin sur la consommation de gaz qui doit être supérieure à 4 kWh par euro de valeur ajoutée. En 2011, 518 entreprises vérifiaient le critère de consommation, dont 265 dans les secteurs soumis à la concurrence internationale. Ces dernières consomment 52 % de la consommation de gaz de l'industrie manufacturière.

Exonérations de CSPE

La contribution au service public de l'électricité (CSPE) est acquittée par les consommateurs d'électricité afin de financer les énergies renouvelables, la cogénération, la péréquation tarifaire et les tarifs sociaux de l'électricité. Afin de préserver la compétitivité du secteur de l'industrie manufacturière, les entreprises bénéficient d'exonérations de CSPE à plusieurs titres : produits autoconsommés dans un plafond de 240 GWh, plafonnement de la contribution à 570 k€ par site, plafonnement à 0,5 % de la valeur ajoutée par société.

Dans le cadre du projet de lignes directrices communautaires relatives aux aides d'État en matière d'environnement et d'énergie, la Commission européenne propose d'harmoniser au niveau communautaire le régime d'exonérations de CSPE que les États membres peuvent octroyer actuellement au secteur de l'industrie. Selon les estimations de la Dgcis, à partir de données relatives à l'année 2011, le montant de CSPE des entreprises de l'industrie manufacturière net des exonérations doublerait de 400 M€ selon les critères actuels à 800 M€ selon le projet de la Commission européenne. Le montant de CSPE acquittée par l'industrie pour 2014 augmenterait de 0,6 Md€ à 1,5 Md€. Les secteurs les plus touchés par cette réforme seraient la chimie, la métallurgie et les industries alimentaires.

En Allemagne, les entreprises industrielles bénéficient aussi d'allègements importants sur la contribution au soutien des énergies renouvelables selon leurs consommations d'électricité. Ainsi, pour une entreprise consommant moins de 1 GWh, le niveau de EEG (Erneuerbare-Energien-Gesetz) est de 52,8 €/MWh en 2013 contre 13,5 €/MWh de CSPE. Les entreprises industrielles, dont la consommation dépasse 1 GWh et dont les coûts d'approvisionnement en électricité représentent au moins 14 % de la valeur ajoutée brute de l'entreprise, payent la contribution totale de 52,8 €/MWh uniquement sur le premier GWh d'électricité consommé. Elles ne payent ensuite que 10 % de la contribution totale pour l'électricité consommée entre 1 et 10 GWh et 1 % de la contribution totale pour l'électricité consommée entre 10 GWh et 100 GWh. Enfin, la contribution est plafonnée à 0,5 €/MWh pour les entreprises dont la consommation est supérieure à 100 GWh et dont les coûts d'approvisionnement en électricité représentent au moins 20 % de la valeur ajoutée brute de l'entreprise. Au final, en Allemagne, les entreprises bénéficiant d'exonérations représentent 54 % de la consommation¹.

¹ Comparaison des prix de l'électricité en France et en Allemagne, Les Cahiers de la DG Trésor, n° 2013-05, novembre 2013.



Prix de la production industrielle

Les prix des matières premières industrielles sont en baisse depuis 2011. Bien que tirés à la hausse par les industries agroalimentaires, les prix à la production de l'industrie manufacturière se stabilisent depuis 2012. Ce tassement alimente l'inquiétude sur le risque inflationniste en zone euro. Les industriels cherchent à conserver leurs parts de marché à l'exportation par une compression de leurs marges, et augmentent donc moins les prix à l'export que sur le marché intérieur.

L'évolution des cours du pétrole et des matières premières

Volatilité des cours du pétrole sur fond de tensions géopolitiques

Le prix du baril de pétrole est par nature très volatil (*graphique 1*). Le contexte international se caractérise d'un côté par une part des économies émergentes dans la consommation mondiale de pétrole en forte croissance, et d'un autre par des intensités pétrolières (*i.e.* la quantité de pétrole utilisée pour produire une unité de PIB en parité de pouvoir d'achat) qui ont nettement baissé depuis trente ans dans les économies occidentales et émergentes.

En 2012, le pétrole de la mer du Nord (Brent) a fluctué autour de 87 € par baril, alternant trimestres de hausse et de baisse. 2012 marque la fin de plus de trois ans consécutifs de hausse du prix du baril de Brent et le début d'une baisse durable, même si elle est d'intensité plus

modérée que celle de la précédente hausse. Il est à noter qu'à 94,2 €/baril, le maximum de mars 2012 dépasse celui de juillet 2008 (85,2 €), ce qui en fait le prix le plus élevé depuis 2000. Le premier semestre 2013 marque une nette tendance baissière (82,2 € par baril en moyenne, - 7,6 % entre janvier et juin).

Les cours des matières premières industrielles sont en baisse

Les prix des matières premières industrielles sont en forte baisse depuis début 2011. Le rythme de cette baisse diminue en 2012, mais reprend en 2013. Ainsi, l'indice perd 7,3 % en 2012 et 5,7 % au premier semestre 2013. Toutefois, à 156,8 en juin 2013, l'indice reste bien au-dessus de sa moyenne de long terme.

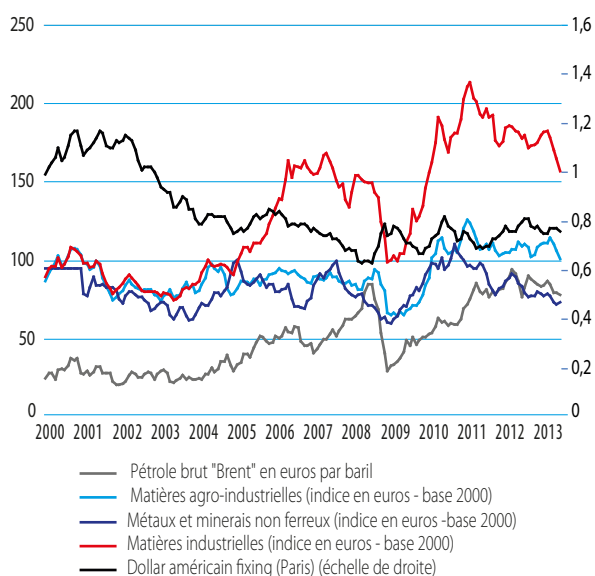
Après une année 2011 où les prix des matières agro-industrielles avaient progressé de 4,2 %, notamment en début d'année, les prix ont reculé de 3,6 % en 2012. L'indice repart à la hausse de 1,4 % en glissement au premier semestre 2013.

La tendance de l'indice des prix des métaux et minerais non ferreux est à la baisse depuis septembre 2010. L'indice se redresse entre octobre 2011 et mars 2012, puis repart à la baisse jusqu'à la fin du premier semestre 2013. Ainsi, l'indice perd 10 % en 2011, 7,7 % en 2012 et 13,8 % au premier semestre 2013.

En 2013, les évolutions de prix ont été disparates

Les prix des matières premières ont accusé en 2013 leur première baisse depuis la récession de 2008. Sur l'année 2013, les évolutions de prix ont été très disparates selon les différentes matières premières (*graphique 2*). Après des années de fluctuations au gré des marchés d'action, l'offre est redevenue le principal facteur d'évolution des cours. Tandis que les cours de l'or, du nickel et du titane ont plongé de plus de 10 %, ceux du palladium ont progressé de 12,7 %. Les excédents apparus sur certains marchés

Graphique 1 : Prix du pétrole et des matières premières importées en euros



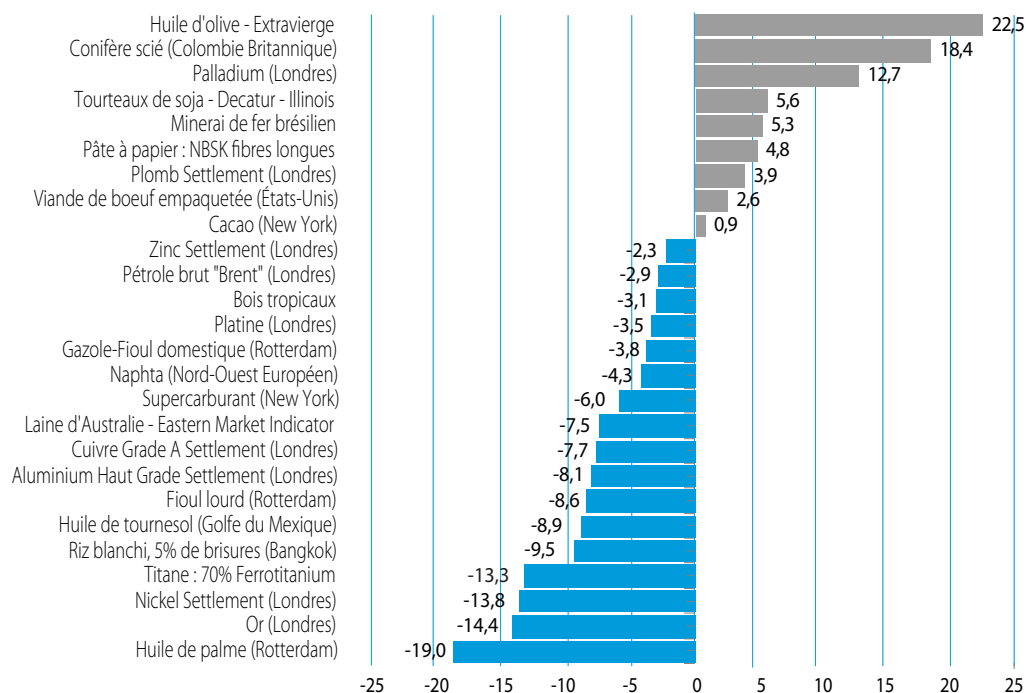
Source : Insee.

comme le sucre, le nickel, les prévisions de récoltes record pour le blé, le maïs ou le café ont créé une pression à

la baisse des cours. À l'inverse, ceux du cacao ont été propulsés à la hausse en raison de crainte de pénuries.

Graphique 2 : Cours des matières premières importées en 2013

Taux de croissance 2012-2013 (%), dollars courants



Source : Insee.

Les prix à la production dans l'industrie manufacturière se stabilisent en 2013

Les prix à la production dans l'industrie manufacturière ont suivi la même tendance, car leur hausse s'est stoppée : + 4,4 % en 2011, + 1,8 % en 2012, + 0,1 % au premier semestre 2013 (*graphique 3*).

Les prix à la production de l'industrie manufacturière ont pourtant été tirés à la hausse par ceux des industries agroalimentaires (IAA) (*graphique 4*). Ces derniers, en forte progression depuis 2011, ont compensé la légère décroissance des prix de la fabrication d'équipements et machines, depuis octobre 2012.

Au premier semestre 2013, la progression des prix ralentit (fabrication d'équipements et machines), voire repart à la baisse pour les matériels de transport et autres produits industriels. Dans les IAA, les prix continuent à progresser.

Entre 2011 et 2012, les prix à la production sur le marché intérieur ont progressé dans les produits chimiques, les textiles, habillement, cuir et chaussures et les produits en caoutchouc et en plastique. Pour le bois, papier,

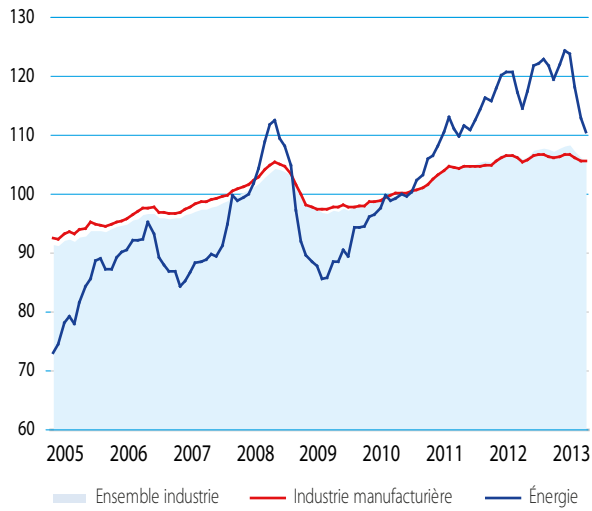
carton et les produits métallurgiques et métalliques les prix ont baissé. Début 2013, la tendance est à la baisse généralisée, à l'exception des produits en caoutchouc et en plastique.

Alors qu'en 2010, les prix à la production dans l'industrie manufacturière avaient évolué de manière similaire sur le marché intérieur et à l'exportation, ils ont progressé plus fortement sur le marché intérieur qu'à l'exportation en 2011, et dans une moindre mesure en 2012 et 2013. Les industriels cherchent à conserver leurs parts de marché à l'exportation au prix d'une réduction de leurs marges (*graphique 5*). Les prix des exportations ont augmenté au même rythme en France et en Allemagne, plus vite en Espagne et en Italie qu'en Allemagne.

Par secteur, on constate que les prix à l'exportation de la fabrication d'équipements et machines ont stagné en 2011 et 2012 et commencé à baisser significativement au premier semestre 2013 (*graphique 6*). En revanche, les prix dans la fabrication de matériels de transport ont connu une évolution soutenue depuis 2011. Les prix des IAA croissent continuellement et fortement sur la période.

Graphique 3 : Prix à la production dans l'industrie

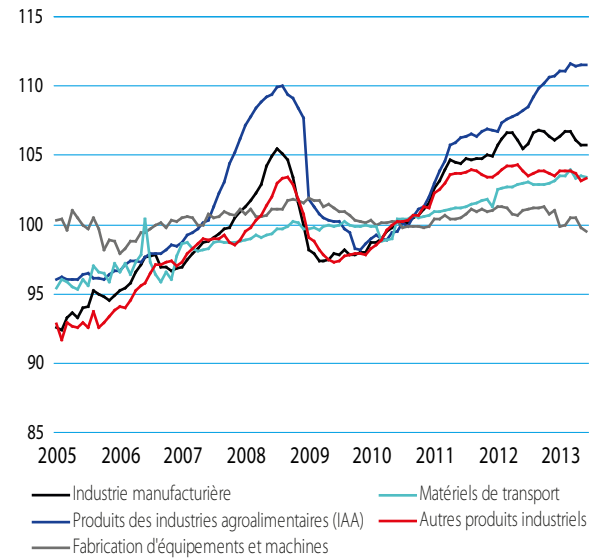
Indices, base 100 en 2010



Source : Insee.

Graphique 4 : Prix à la production par secteur

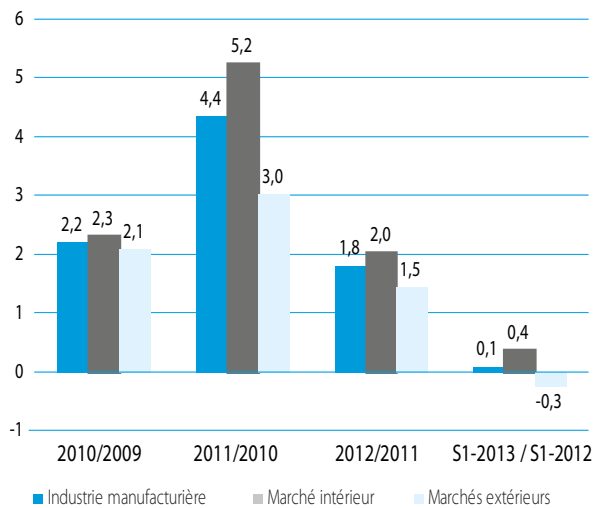
Indices, base 100 en 2010



Source : Insee.

Graphique 5 : Prix à la production dans l'industrie manufacturière sur les marchés intérieur et extérieur

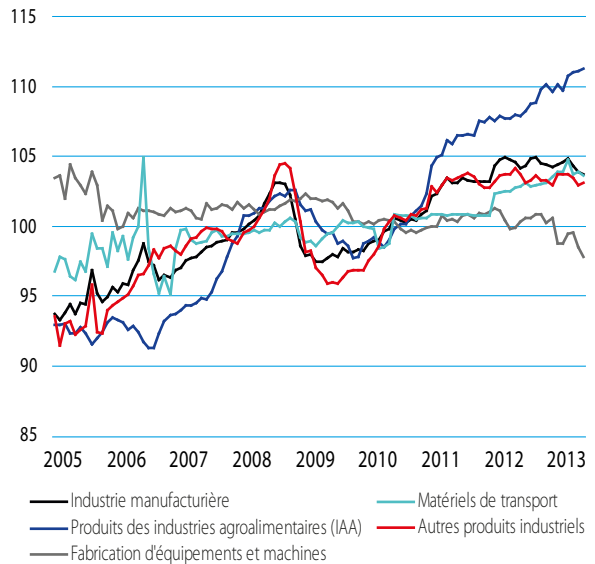
En %



Source : Insee.

Graphique 6 : Prix à l'exportation par secteur

Indices, base 100 en 2010



Source : Insee.

Enjeux économiques des métaux stratégiques pour les filières automobile et aéronautique

En 2012, le Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (Pipame) a lancé une étude sur les « enjeux économiques des métaux stratégiques pour les filières automobile et aéronautique ». Des analyses prospectives ont notamment été conduites pour chacun des métaux sélectionnés en fonction des deux filières examinées.

Pour la filière automobile, les métaux retenus sont : le néodyme, le dysprosium, le platine, le palladium et le lithium (application batteries).

Pour la filière aéronautique, les métaux retenus sont : le chrome métal (application superalliages), le molybdène, le niobium, le vanadium et le lithium (application alliages aluminium-lithium).

Les analyses prospectives visent à élaborer des scénarios d'évolution à dix ans de la situation du marché pour chacun des métaux sélectionnés, afin de déterminer si des risques élevés de pénurie ou d'augmentation importante de prix existent dans la chaîne de production. Pour chaque métal étudié, différents scénarios d'évolution ont été envisagés pour la demande globale, l'offre globale et la balance offre-demande globale.

À travers cette analyse des couples offre/demande, trois groupes de métaux peuvent être distingués :

un groupe pour lequel les métaux peuvent faire l'objet d'un déficit de l'offre d'ici 2022 : palladium, dysprosium, platine ;

un groupe pour lequel les métaux sont proches d'un équilibre de l'offre et de la demande à l'horizon 2022 : vanadium, néodyme, niobium, chrome ;

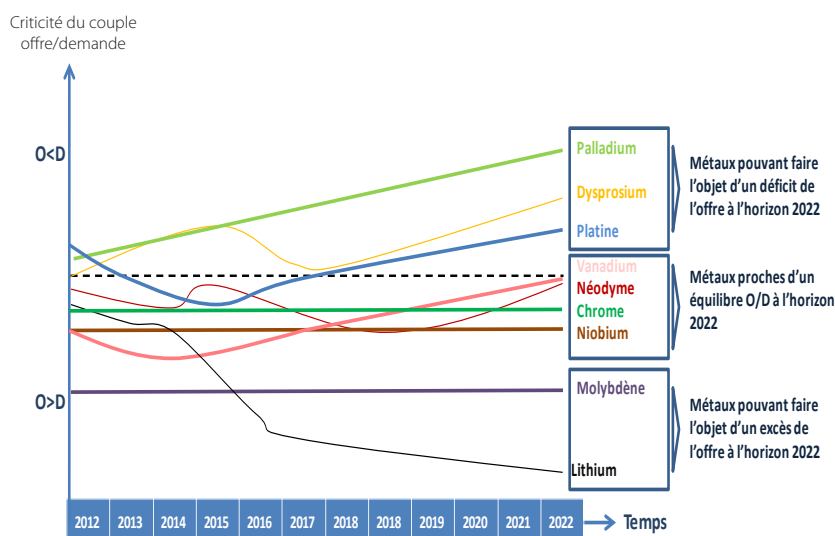
un groupe pour lequel les métaux peuvent faire l'objet d'un excédent d'offre à l'horizon 2022 : molybdène, lithium.

Les auteurs de l'étude soulignent cependant la sensibilité des résultats des scénarios aux différentes hypothèses de jeu des acteurs envisageables, et sont ainsi conduits à bâtir plusieurs scénarios pour un même métal.

Il convient par exemple de noter que le rythme de démarrage de nouveaux marchés peut influencer fortement les équilibres offre-demande : c'est notamment le cas du vanadium avec les nouvelles batteries de stockage de masse d'électricité ; un démarrage massif et très rapide de leur utilisation pourrait conduire à un déficit de l'offre globale. Par ailleurs, un métal pour lequel l'offre et la demande semblent devoir être relativement équilibrées n'est pas pour autant à l'abri de situations passagères de surcapacité ou de déficit. En effet, il y a toujours des fluctuations de l'offre et de la demande, et les ajustements de capacité ne peuvent être instantanés. Quelle que soit la situation offre-demande globale sur un métal donné, il est vraisemblable que les pays émergents, et plus particulièrement la Chine, vont développer leur demande à la fois sur un plan qualitatif et quantitatif. Cette tendance devrait se traduire par un accroissement important de leur consommation en métaux d'addition des aciers (vanadium, niobium, chrome, molybdène) et en métaux plus spécifiquement destinés aux filières aéronautique et automobile. La Chine a déjà commencé à mettre la main sur des ressources minières et métallurgiques dans le monde entier. Cette tendance va se poursuivre. Les producteurs occidentaux vont donc se trouver confrontés à une très forte concurrence de la Chine et des autres pays émergents pour se procurer les matières premières dont ils ont besoin.

Le détail des « analyses prospectives par métal » conduites dans le cadre de cette étude figure dans le document publié sur le site :

<http://www.dgcis.gouv.fr/etudes-et-statistiques/enjeux-economiques-des-metaux-strategiques-pour-filieres-automobile-et-aerona>



Source : Insee.

Salaires et coûts salariaux

Le coût du travail continue de progresser dans l'industrie, mais à un rythme plus faible. Des effets de composition peuvent expliquer cette croissance soutenue : la part des postes, des entreprises et des secteurs où les salaires sont les plus élevés a pu augmenter, faisant mécaniquement croître le coût moyen du travail sans que les salaires connaissent individuellement une hausse.

La convergence des salaires dans l'UE, autrefois vue comme inéluctable, n'est plus de mise : la croissance des salaires et des charges se poursuit dans les pays du Nord alors qu'on assiste à une stabilisation, voire à un décrochage, des salaires dans les pays du Sud. La France se situe devant l'Allemagne et parmi les pays à salaires et charges les plus élevés.

Le coût du travail s'est accru dans l'industrie, même pendant la crise ; le CICE infléchit la tendance en 2013

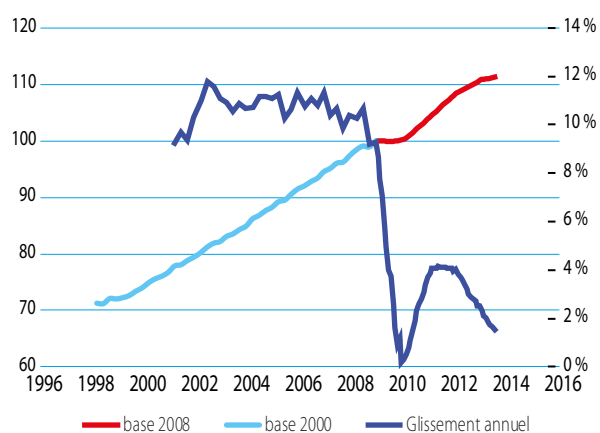
L'industrie manufacturière a connu une hausse constante du coût du travail entre 1998 et 2008, de l'ordre de 3 % par an (*graphique 1*). Plusieurs mécanismes sont à l'œuvre : l'augmentation des salaires (convergence des SMIC, augmentation générale des salaires), des effets de composition avec l'augmentation de la part de l'activité dans les secteurs les plus technologiques, où salaires et qualifications sont les plus élevés, au détriment des autres secteurs, où ils sont plus faibles. La poursuite de l'externalisation des activités annexes moins qualifiées (entretien, réparation, logistique), où les salaires sont plus faibles, a pu également avoir un effet sur la moyenne des salaires dans l'industrie. Enfin, l'accroissement des charges a également poussé à la hausse des coûts salariaux (formation, transport).

En 2008, la crise mondiale a mis un coup d'arrêt brutal à cette hausse. Ensuite, à partir de 2010, les coûts salariaux sont repartis à la hausse, de telle sorte que la tendance des deux décennies précédentes a quasiment été rejointe en 2012. Encore une fois, les effets de composition ont pu jouer d'autant plus qu'avec les nombreuses défaillances et restructurations d'entreprises industrielles le tissu industriel a évolué significativement pendant cette période.

En 2012, on observe un nouveau point d'inflexion, avec un début de stagnation de la courbe du coût du travail. Modération salariale, stabilisation de la composition sectorielle, puis CICE à partir de 2013 sont cette fois à l'œuvre.

Le CICE (*cf. encadré infra*) est pris en compte dans l'indice du coût du travail à partir de 2013. Si les premiers effets sur la trésorerie (hors mécanisme d'avance mis en place par BPI-France) n'auront lieu qu'en 2014, les bases de calcul sont sur 2013, ce qui a justifié sa prise en compte statistique à

Graphique 1 : Indice du coût du travail - salaires et charges - dans l'industrie manufacturière



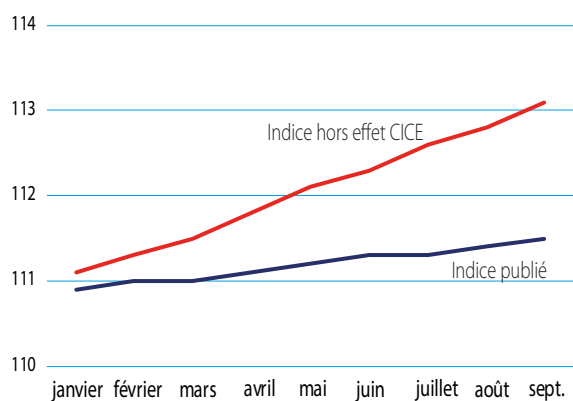
Source : Insee, comptes, indice 100, janvier 2008.

partir de 2013. Le CICE aura permis à l'indice du coût du travail de ne croître que de 0,5 % entre décembre 2012 et août 2013 (*graphique 2*), alors que ce même indice aurait crû de presque 2 % en l'absence du dispositif.

Ces trois périodes sont particulièrement identifiables par l'observation des variations trimestrielles du coût unitaire salarial et de ses composantes (*graphique 3*) :

- Les coûts salariaux unitaires progressent fortement en 2008-2009 en raison de la chute de la production, et donc de la productivité. Les salaires n'augmentent alors que très légèrement, la situation des entreprises industrielles se dégradant alors fortement.
- Ensuite, la productivité reprend, même si ce n'est qu'un rattrapage par rapport à la situation d'avant-crise, et les coûts salariaux unitaires baissent, mais les salaires moyens augmentent à nouveau (effet de composition et augmentation réelle).

Graphique 2 : Effet du CICE sur l'indice du coût du travail dans l'industrie manufacturière



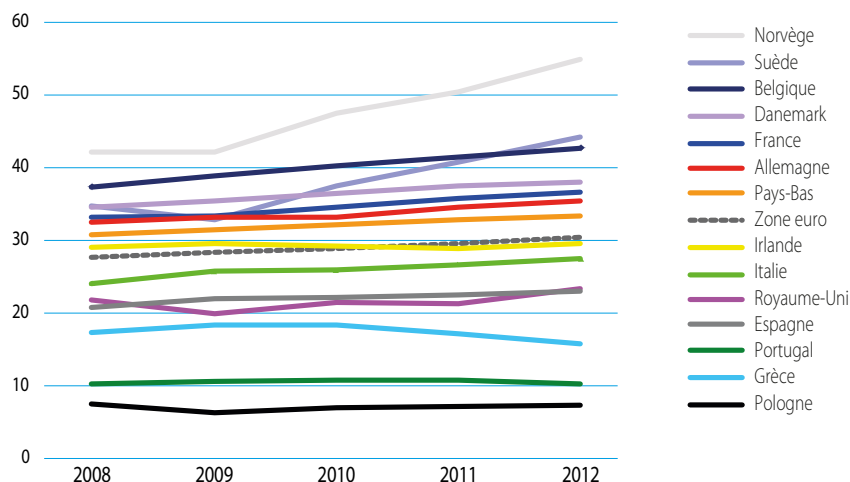
Sources : Acoess, Dares, Insee.

• Depuis 2011, les salaires stagnent, la productivité stagne (en restant très volatile), et, par voie de conséquence, les coûts salariaux unitaires stagnent également en moyenne sur la période.

La divergence entre pays se poursuit, avec les salaires des pays du Sud de l'Europe qui s'ajustent tandis que ceux des pays industriels du Nord poursuivent leur progression

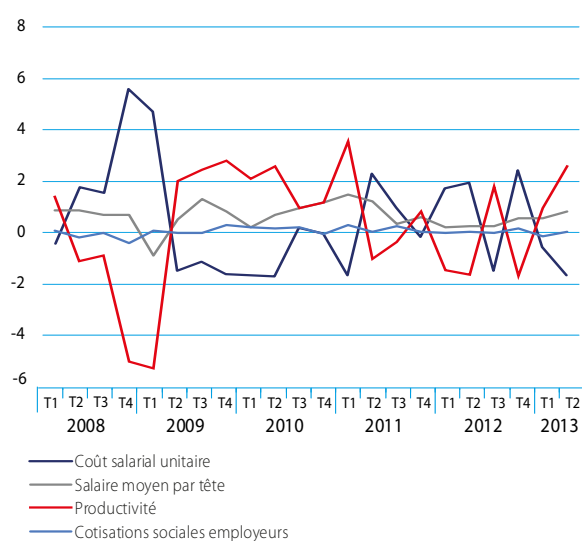
Parmi les grands pays industriels européens, la France se classe au cinquième rang des coûts horaires du travail industriel les plus élevés, après la Norvège, la Suède, la Belgique et le Danemark (graphique 4). Il se monte à 36,7 euros par heure, contre 35,4 €/h pour l'Allemagne, et 30,4 €/h pour la moyenne de la zone euro. Selon des travaux réalisés par COE-Rexecode

Graphique 4 : Coût horaire du travail dans l'industrie des pays européens



Détail : coût horaire du travail en euros (salaires et charges nets des subventions) dans les entreprises de 10 salariés ou plus de l'industrie hors construction. Source : Eurostat.

Graphique 3 : Variations trimestrielles des coûts de la branche manufacturière



Source : Insee, comptes trimestriels.

prolongeant l'enquête ECMO par les indices du coût de la main-d'œuvre, le coût horaire moyen s'établit dans l'industrie manufacturière à 37,1 euros au troisième trimestre 2013.

Après la stagnation consécutive aux réformes Harz-4, l'Allemagne connaît enfin une progression des salaires et une remontée du coût horaire du travail dans l'industrie. Les tensions sur le marché du travail allemand dans le cadre d'un chômage faible et d'une croissance industrielle forte sont les moteurs de cette évolution. La Suède et la Norvège connaissent également des fortes progressions de leur coût horaire du travail.

Inversement, la crise qui a touché la Grèce, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne a conduit à une stagnation des salaires et des coûts horaires, voire à une baisse (Grèce).

La France connaît une croissance continue du coût du travail jusqu'en 2012, avec notamment un trend similaire à celui de l'Allemagne, pourtant en bien meilleure forme économique. Les effets de composition cités précédemment sont à l'œuvre, avec un maintien ou même un développement des industries de pointe (aéronautique, nucléaire, informatique), très présentes en France, et une diminution des activités

traditionnelles (biens de consommation, sidérurgie). Au sein des entreprises, le recours à l'intérim et la concentration de l'emploi sur les métiers stratégiques (ingénieurs, techniciens) peuvent également expliquer en partie cette croissance indépendamment de la situation difficile de l'industrie française.

Le CICE, pris en compte en 2013 dans l'indice du coût du travail, interviendra à partir de 2014 sur les comptes des entreprises

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) se calcule à partir de l'ensemble de la masse salariale des salariés dont les rémunérations brutes au sens du code de la Sécurité sociale (article L. 242-1) n'excèdent pas 2,5 fois le montant annuel du SMIC. Ces rémunérations sont celles qui servent au calcul des cotisations de Sécurité sociale.

Le CICE s'élève à 4 % de la masse des salaires inférieurs à 2,5 SMIC pour ce qui concerne les rémunérations versées en 2013. À partir de 2014, cette proportion sera de 6 %. Peuvent bénéficier du CICE :

- les entreprises employant des salariés et soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR) d'après leur bénéfice réel ;
- les entreprises dont le bénéfice est exonéré transitoirement, en vertu de certains dispositifs d'aménagement du territoire ou d'encouragement à la création et à l'innovation ;
- les organismes partiellement soumis à l'IS, comme les coopératives ou les organismes HLM, uniquement au titre de leurs salariés affectés à une activité soumise à l'IS. Dans un second temps, si la Commission européenne l'autorise, ces organismes pourront également bénéficier du CICE pour leurs salariés affectés à des activités exonérées.

Le mécanisme de base du CICE veut que les entreprises imputent le crédit d'impôt dont elles bénéficient au titre des salaires versés une année donnée sur le solde d'impôt qu'elles déclarent l'année suivante. Cependant, un système de préfinancement, piloté par la banque publique d'investissement (Bpifrance), a été mis en place pour permettre aux entreprises qui en ont besoin, notamment les petites et moyennes entreprises, de bénéficier d'un apport de trésorerie dès l'année du versement des salaires.



Résultats des entreprises industrielles en 2012

Après deux années d'expansion soutenue, l'activité des entreprises françaises décélère nettement en 2012, sur le marché national comme à l'exportation. Le ralentissement s'étend à la plupart des secteurs de l'économie. Il affecte tout particulièrement l'industrie manufacturière et pèse sur la création de valeur ajoutée. L'érosion des marges, engagée depuis la crise financière, se poursuit, avec un taux de marge dans l'industrie manufacturière à un niveau particulièrement bas (18,1 % en 2012, contre 22,9 % en 2007). Rentabilité économique et rentabilité financière s'affaiblissent de concert. Les taux d'épargne et d'autofinancement s'affichent à un niveau historiquement faible.

En 2012, une dégradation des performances des entreprises mais une consolidation de leurs équilibres financiers

L'examen des performances et des résultats des entreprises non financières en 2012 a fait l'objet d'une étude de l'Observatoire des entreprises de la Banque de France¹. Elle permet de situer les entreprises de l'industrie manufacturière par rapport à l'ensemble des entreprises et apporte un éclairage particulier sur les PME.

En 2012, l'activité ralentit et la rentabilité courante se dégrade

En 2012, le chiffre d'affaires des entreprises françaises n'augmente que de 2,5 % en valeur, après + 7,8 % en 2011. La croissance du chiffre d'affaires est soutenue par la bonne tenue de la production vendue de services (+ 4,5 %), tandis que les ventes de l'industrie manufacturière ralentissent fortement (+ 0,4 % contre 9,3 % en 2011).

Le ralentissement de l'activité se traduit par un plafonnement de la valeur ajoutée, qui diminue même dans l'industrie manufacturière (- 2,7 % contre + 2,9 % en 2011). Cette baisse traduit le recul de la production dans la fabrication automobile et la branche cokéfaction et raffinage.

L'excédent brut d'exploitation régresse en valeur absolue en 2012 (- 7 %, après + 2,9 % en 2011). La dégradation est très accentuée dans l'industrie manufacturière (- 24,8 % après - 0,2 % en 2011).

Le taux de marge (excédent brut d'exploitation sur valeur ajoutée) poursuit ainsi son repli. Pour l'ensemble des entreprises françaises, le taux de marge atteint 22 % en 2012 après 24,2 % en 2011. Celui-ci reste très inférieur à son niveau d'avant-crise (26,4 % en 2007) et atteint son plus bas niveau depuis quinze ans. Pour l'industrie manufacturière, le taux de marge s'élève à 18,1 % en 2012, après 22,2 % en 2011.

La baisse du taux de marge résulte plus du ralentissement de l'activité que d'une progression des charges de personnel.

La baisse de l'EBE affecte directement la capacité d'autofinancement de l'ensemble des entreprises (- 6,5 %) et encore plus celle des entreprises de l'industrie manufacturière (- 8,3 %).

Une structure financière qui reste équilibrée, la faiblesse de l'investissement limitant les besoins de financement

Les entreprises renforcent globalement l'équilibre de leur bilan. Cette amélioration concerne autant les grandes

Tableau 1 : Évolution de l'activité des entreprises

En %

	Chiffre d'affaires			Valeur ajoutée			Excédent brut d'exploitation		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Toutes entreprises	5,3	7,8	2,5	5,2	4,5	0,7	13,8	2,9	-7,0
Industrie manufacturière	8,9	9,3	0,4	8,2	2,9	-2,7	45,8	-0,2	-24,8

Champ : entreprises non financières définies au sens de la LME.
Source : Banque de France, base FIBEN, novembre 2013.

¹ Bulletin de la Banque de France n°194 du 4^e trimestre 2013.

entreprises, qui diminuent leur endettement bancaire, que les PME, qui reconstituent leur trésorerie nette. L'endettement financier progresse moins vite en 2012 qu'en 2011 : + 2,8 % après + 5,2 %.

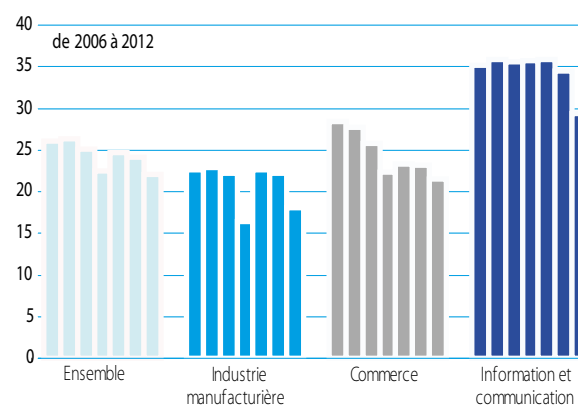
Dans l'industrie manufacturière l'endettement s'est stabilisé (+ 0,5 % après + 6,5 % en 2011). Ce ralentissement s'explique par la faible hausse en valeur des besoins en fonds de roulement, couplée à la réduction des investissements productifs qui ont limité les besoins de financement des entreprises.

Le ralentissement de l'activité pèse sur la rentabilité des PME en 2012

L'activité des PME décélère

Dans un environnement économique difficile, affecté par le recul des principales composantes de la demande interne et la contraction de l'activité en Europe, l'activité des PME françaises accuse un net ralentissement en 2012. Leur chiffre d'affaires augmente ainsi de 3,3 % après une croissance de 7,9 % en 2011. Cette décélération concerne toutes les catégories de PME. Dans l'industrie manufacturière, la hausse du chiffre d'affaires est trois fois moins rapide qu'en 2011, passant de + 9,2 % à + 3,0 %. Les exportations demeurent un élément moteur notamment pour les PME de l'industrie manufacturière (+ 4,8 % en 2012 après + 12,9 % en 2011) et leur croissance est supérieure à celle des ventes en France (+ 2,5 % en 2012). La part de leur chiffre d'affaires réalisé à l'exportation atteint en moyenne 19,5 % (+ 0,3 point). Cependant, ce taux d'exportation reste concentré sur une faible proportion d'entités : un peu moins de 30 % des PME déclarent une activité exportatrice.

Graphique 1 : Taux de marge : excédent brut d'exploitation sur valeur ajoutée (%)



Champ : entreprises non financières définies au sens de la LME.
Source : Banque de France, base FIBEN, novembre 2013.

Conséquence de la moindre progression du chiffre d'affaires et de la production, la valeur ajoutée dégagée par les PME décélère également. Dans l'industrie manufacturière, elle s'accroît de 2,3 %, contre + 6,2 % en 2011.

L'excédent brut d'exploitation et le taux de marge se contractent

L'augmentation modérée de l'activité ne profite pas à la rentabilité courante. L'excédent brut d'exploitation dans l'industrie manufacturière régresse de 4,0 % sous l'effet d'un alourdissement des charges de personnel (+ 3,7 %), dont toutes les composantes progressent davantage que la valeur ajoutée.

Tableau 2 : Évolution de l'endettement

En %

	Endettement financier			dont 1 - dettes bancaires			dont 2 - obligations			dont 3 - autres dettes		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Ensemble des entreprises	2,3	5,2	2,8	-5,9	0,7	-5,9	9,8	8,4	12,5	6,1	4,2	2,1
dont industrie manufacturière	2,3	6,5	0,5	-10,4	1,5	-16,6	8,0	13,0	25,1	6,6	2,8	0,4

Champ : entreprises non financières définies au sens de la LME.
Source : Banque de France, base FIBEN, novembre 2013.

Tableau 3 : Activité des PME de 2009 à 2012

En %

	Répartition CA	Variation chiffre d'affaires				Variation valeur ajoutée			
		2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
Ensemble PME	100	-5,2	3,5	7,9	3,3	-3,5	3,3	5,8	2,5
dont industrie manufacturière	19	-9,9	4	9,2	3	-9,4	3,3	6,2	2,3

Champ : entreprises non financières définies au sens de la LME.
Source : Banque de France, base FIBEN, juillet 2013.

Tableau 4 : Charges de personnel et impôts à la production

En %

	Charge de personnel				Impôts à la production				Excédent brut d'exploitation			
	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
Ensemble PME	0	3,1	5,8	4,1	0,4	-10,5	3,2	5,5	-15,1	8	6	-3,3
dont industrie manufacturière	-3,5	2	5,9	3,7	-1,7	-14,5	1,3	5,6	-29,8	15	8	-4

Champ : entreprises non financières définies au sens de la LME.
Source : Banque de France, base FIBEN, juillet 2013.

En particulier, les cotisations sociales et les frais de personnel extérieur (+ 4,5 %) absorbent les deux tiers du supplément de richesses créé par les PME industrielles. S'y ajoute le rebond des impôts et taxes liés à la production (+ 5,6 %), en raison notamment du relèvement du forfait social.

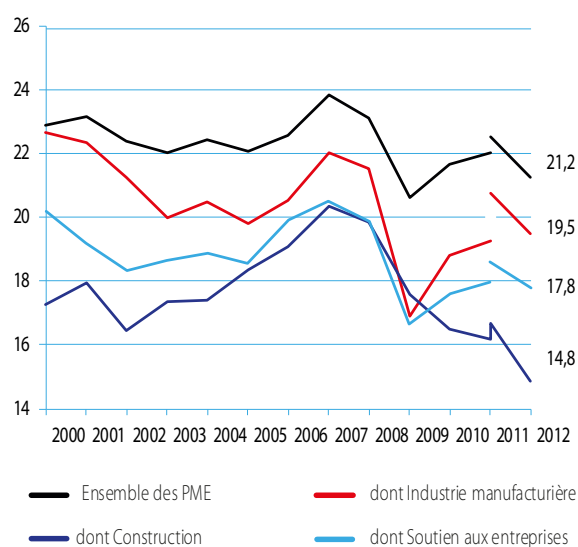
Dans ces conditions, le taux de marge (excédent brut d'exploitation sur valeur ajoutée) de l'ensemble des PME se replie à 21,2 %, loin de son niveau d'avant-crise (plus de 24 % en 2007), et se situe à un niveau historiquement bas et en deçà de sa moyenne de 1996-2011. Le décrochage du taux de marge des entreprises non financières, amorcé en 2008, reste donc d'actualité. Le recul est général et prononcé pour les PME de l'industrie manufacturière (19,8 % contre 20,5 % en 2011).

Les besoins de fonds de roulement diminuent, l'investissement se replie

Le besoin en fonds de roulement (BFR) des PME augmente de 5,6 % sous l'influence de ses deux principales composantes. Les stocks progressent de 3,5 % (deux fois moins vite qu'en 2011), pour l'essentiel dans l'industrie manufacturière, le commerce et la construction. Le crédit interentreprises augmente de 5,7 %, principalement dans les PME de la construction et des services. Dans l'industrie manufacturière, le besoin en fonds de roulement augmente de 2,5 % en 2012, après + 5,6 % en 2011.

L'investissement des PME dans leur ensemble baisse de plus de 8 %, dans un environnement de moins en moins porteur, obéré par des perspectives de demande défavorables et des capacités productives peu sollicitées. Les dépenses diminuent plus particulièrement dans deux secteurs : le commerce et les activités immobilières. Dans l'industrie manufacturière, elles ralentissent fortement mais continuent de progresser légèrement (+ 0,9 %). Il faut néanmoins souligner que l'effort d'investissement ne concerne chaque année qu'une faible proportion de PME.

Graphique 2 : Taux de marge des PME de 2000 à 2012



Champ : PME non financières définies au sens de la LME.
Source : Banque de France, base FIBEN, juillet 2013.

La rentabilité et le taux d'épargne se contractent

La contraction du taux de marge se répercute mécaniquement sur la rentabilité des PME dans leur ensemble. Après comptabilisation des dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation, l'excédent net d'exploitation recule de 6,9 %. Rapporté au capital d'exploitation (BFRE et immobilisations d'exploitation), le ratio de rentabilité économique perd 1 point en 2012, à 7,8 %.

Tableau 5 : Besoins de financement et investissement

En %

	Variation du besoin en fonds de roulement				Variation de l'investissement			
	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
Ensemble PME	-4,2	-0,7	5,3	5,6	-15,1	-6,8	10	-8,4
dont industrie manufacturière	-8,1	0,3	5,6	2,5	-14,2	-0,2	10	0,9

Champ : entreprises non financières définies au sens de la LME.
Source : Banque de France, base FIBEN, juillet 2013.

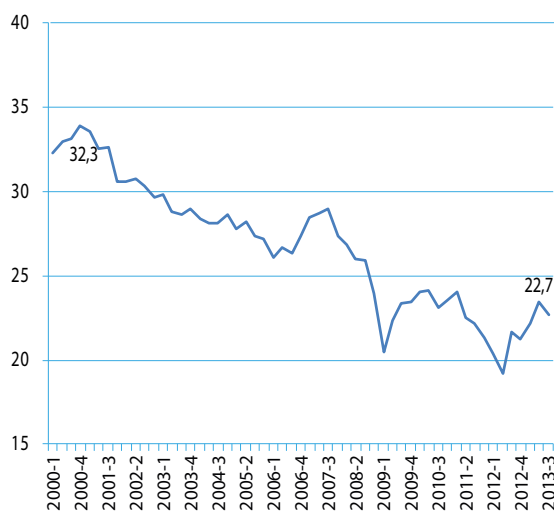
Évolution du taux de marge des entreprises dans l'industrie manufacturière

La baisse du taux de marge s'observe pour les PME comme pour les autres catégories d'entreprises. Les niveaux des taux de marge sont très hétérogènes. On observe ainsi des différences en fonction de la taille de l'entreprise et du secteur d'activité. On constate notamment que les taux de marge des PME sont globalement plus faibles que ceux des ETI et des grandes entreprises (GE). Ces différences traduisent notamment des modes de production différents, plus ou moins capitalistiques.

Les réalités sectorielles sont également contrastées. Ainsi, le taux de marge dans l'industrie a constamment baissé depuis 2000, alors que la branche de la construction a augmenté.

Il est à souligner qu'après avoir atteint un point bas (19,2 %) au deuxième trimestre 2012, le taux de marge des entreprises dans la branche de l'industrie manufacturière est remonté pour atteindre 22,7 % au troisième trimestre 2013, selon les données des comptes nationaux trimestriels.

Graphique 3 : Taux de marge dans l'industrie manufacturière



Champ : entreprises non financières définies au sens de la LME.
Source : Banque de France, base FIBEN, juillet 2013.



Développement démographique des entreprises

L'industrie manufacturière pâtit, comme les autres secteurs, des effets de la crise économique actuelle, avec une accélération du nombre de défaillances d'entreprises, ce qui ne fait qu'accroître la contraction du nombre d'entreprises et des effectifs.

L'industrie manufacturière se caractérise par une forte concentration, avec d'un côté un grand nombre de microentreprises et de PME dont le poids en termes de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée se réduit ; de l'autre un nombre limité d'ETI et de grandes entreprises dont le poids économique reste prépondérant.

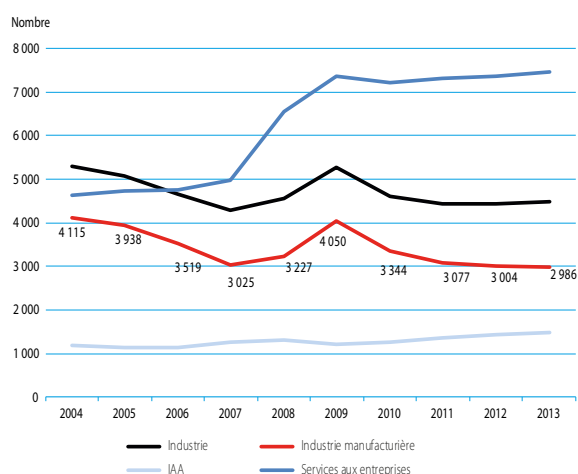
Les tendances démographiques dans l'industrie manufacturière restent mal orientées pour l'année 2013

L'année 2013 a été difficile pour beaucoup d'entreprises du secteur manufacturier (*tableau 1*). Le nombre de créations (y compris les auto-entrepreneurs) a nettement ralenti (+ 1,1 % après + 5,5 %) alors que, selon la Banque de France, le nombre de défaillances s'est élevé à 4 736 (soit une hausse de 1,5 % après + 1,0 % en 2012).

L'analyse par région, effectuée par la Banque de France sur le nombre de défaillances en 2012, respecte le poids relatif des régions : Île-de-France (626), Rhône-Alpes (523), Paca (373), Nord-Pas-de-Calais (286), Pays de la Loire (256).

Selon Altarex, le nombre de défaillances d'entreprises dans l'industrie a progressé de 0,7 % en 2013. Depuis trois ans, les défaillances d'entreprises industrielles s'équilibrent aux environs de 4 400 par an. L'agroalimentaire est moins bien orienté avec 1 486 redressements judiciaires ou liquidations judiciaires directes prononcés (+ 3,6 %), alors que les défaillances dans l'industrie manufacturière (*graphique 1*) se stabilisent (- 0,6 %). Les services aux

Graphique 1 : Défaillances d'entreprises dans l'industrie



Données brutes en date de jugement.
Sources : Altarex

entreprises enregistrent environ 7 400 défaillances par an depuis cinq ans. En 2013, cela se traduit par une augmentation de 1,4 %.

Tableau 1 : Créations et défaillances d'entreprises dans l'industrie

	2009	2010	2011	2012	2013
Créations (y compris AE)	22 843	23 850	22 366	23 600	23 859
Créations	9 156	9 563	9 124	8 363	n.d.
Défaillances	5 462	4 847	4 620	4 668	4 736

Source : Insee (créations) et Banque de France (défaillances).

Note : les statistiques se rapportant aux créations et aux défaillances d'entreprises ne se réfèrent pas au concept d'entreprise au sens de la LME, mais à des unités légales.

Par ailleurs, si les créations d'entreprises se rapportent bien au secteur manufacturier *stricto sensu*, les défaillances sont quant à elles relatives à l'industrie (donc y compris industries extractives ; production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ; production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution).

Le secteur manufacturier reste concentré et organisé autour de grandes entreprises et d'ETI

Dans le cadre d'une analyse par catégorie d'entreprises, dans laquelle nous distinguons les microentreprises, les PME (hors microentreprises), les ETI et les grandes entreprises (GE), nous nous référons au concept d'entreprise au sens de la LME (cf. *encadré méthodologique* rappelant la définition légale des catégories d'entreprises). Sont exclues de l'analyse les auto-entreprises (sauf mention contraire).

Le secteur manufacturier a une activité très concentrée : en 2011, 86 % des entreprises manufacturières étaient des microentreprises, elles ne contribuaient que pour 9,2 % de l'emploi salarié, 7,1 % de la valeur ajoutée et 3,6 % du chiffre d'affaires ; à l'opposé, les grandes entreprises comptaient pour moins de 0,1% des entreprises manufacturières mais pour 47,9 % du chiffre d'affaires, 36,4 % de la valeur ajoutée et 27,9 % de l'emploi salarié.

Seul le nombre de PME (y compris les microentreprises) a baissé de 2009 à 2011

Sur la période 2009-2011, on assiste à une baisse continue du nombre d'entreprises dans l'industrie manufacturière (*tableau 2*). La baisse annuelle moyenne est de 1,6 %. Cette tendance est néanmoins différenciée selon les différentes catégories d'entreprises : elle est plus marquée pour les PME hors microentreprises (- 2,1 %), alors que le nombre d'ETI reste quasiment inchangé et que celui des grandes entreprises progresse. On assiste donc à un phénomène de concentration.

Les effectifs salariés des grandes entreprises se sont stabilisés de 2009 à 2011

À l'instar du nombre d'entreprises, les effectifs salariés de l'industrie manufacturière diminuent (*tableau 3*). La baisse est cependant beaucoup plus marquée pour les PME (y compris microentreprises) et pour les ETI, alors que les effectifs salariés des grandes entreprises se sont davantage stabilisés. Ainsi, la progression de la part des

Tableau 2 : Nombre d'entreprises selon la catégorie d'appartenance

	2009	2010	2011
Microentreprise	161 575	158 306	156 482
PME (hors micro)	24 997	24 458	23 949
ETI	1 516	1 475	1 514
Grande entreprise	64	67	75
Total	188 152	184 306	182 020

Champ : industrie manufacturière (hors auto-entreprises).
Source : Insee (base Lifius).

grandes entreprises dans l'emploi salarié manufacturier (de 26,9 % en 2009 à 27,9 % en 2011) s'est effectuée au détriment des ETI (respectivement 36,2 % et 35,6 %) et des PME hors microentreprises (respectivement 27,7 % et 27,3 %).

Les effectifs salariés moyens (*tableau 4*) restent constants pour les PME (y compris les microentreprises), alors qu'ils baissent pour les grandes entreprises et dans une moindre mesure pour les ETI.

Seul le chiffre d'affaires des microentreprises a diminué en 2009-2011

Sur la période 2009-2011, l'évolution du chiffre d'affaires varie fortement selon la catégorie d'appartenance (*tableau 5*). Alors qu'il progresse fortement pour les grandes entreprises (+ 9,1 % en croissance annuelle moyenne), il croît entre 2009 et 2011, de manière significative pour les ETI (+ 4,8 %) mais nettement moins pour les PME (+ 2,2 %) et décroît même pour les microentreprises (- 0,5 %).

Corrigée de l'évolution démographique, la progression du chiffre d'affaires moyen (*tableau 6*) est plus importante pour les PME (hors microentreprises) et pour les ETI (un peu moins de 5 % en croissance annuelle moyenne), alors que les évolutions sont beaucoup plus faibles aux deux extrémités, pour les microentreprises d'une part, pour les grandes entreprises d'autre part (environ + 1 %).

Tableau 3 : Total des effectifs salariés selon la catégorie d'appartenance

	2009		2010		2011	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Microentreprise	273 937	9,2	269 944	9,3	262 588	9,2
PME (hors micro)	826 899	27,7	796 362	27,3	781 042	27,3
ETI	1 080 007	36,2	1 030 612	35,4	1 019 366	35,6
Grande entreprise	801 191	26,9	814 926	28,0	797 537	27,9
Total	2 982 034	100,0	2 911 844	100,0	2 860 533	100,0

Source : Insee (créations) et Banque de France (défaillances).

Les tendances en matière d'évolution de la valeur ajoutée sont assez comparables à celles observées pour le chiffre d'affaires

L'évolution de la valeur ajoutée, totale et moyenne (tableaux 7 et 8) est assez comparable à celle du chiffre d'affaire. Ainsi, le dynamisme en termes de nombre des grandes entreprises se traduit par une hausse soutenue de leur valeur ajoutée totale (+7,0 % en croissance annuelle moyenne) alors que leur valeur ajoutée moyenne baisse sur l'ensemble de la période.

Tableau 4 : Effectifs salariés moyens selon la catégorie d'appartenance

	2009	2010	2011
Microentreprise	2	2	2
PME (hors micro)	33	33	33
ETI	712	699	673
Grande entreprise	12 519	12 163	10 634
Total	13 266	12 897	11 342

Champ : industrie manufacturière (hors auto-entreprises).
Source : Insee (base Lifius).

Tableau 5 : Chiffre d'affaires total

	2009		2010		2011		Évolution 2009/2010	Évolution 2010/2011
	M d'€	% du total	M d'€	% du total	M d'€	% du total		
Microentreprise	40,1	4,1	39,7	3,9	39,6	3,6	-1,0 %	-0,1 %
PME (hors micro)	148,4	15,3	152,3	14,8	155	14,2	2,6 %	1,8 %
ETI	342,5	35,3	355,8	34,7	376,3	34,4	3,9 %	5,8 %
Grande entreprise	440,3	45,3	478,4	46,6	524,1	47,9	8,6 %	9,6 %
Total	971,2	100,0	1 026,0	100,0	1 095,0	100,0	5,6 %	6,7 %

Champ : industrie manufacturière (hors auto-entreprises).
Source : Insee (base Lifius).

Tableau 6 : Chiffre d'affaires moyen

millions d'euros

	2009	2010	2011
Microentreprise	0,2	0,3	0,3
PME (hors micro)	5,9	6,2	6,5
ETI	225,9	241,2	248,5
Grande entreprise	6 880,1	7 139,6	6 987,5
Total	5,2	5,6	6,0

Champ : industrie manufacturière (hors auto-entreprises).
Source : Insee (base Lifius).

Tableau 7 : Valeur ajoutée totale

milliards d'euros

	2009	2010	2011
Microentreprise	15,4	15,4	15,5
PME (hors micro)	43,2	45,5	45,6
ETI	74,6	76,9	78,3
Grande entreprise	69,5	84,2	79,6
Total	202,8	222,0	219,0

Champ : industrie manufacturière (hors auto-entreprises).
Source : Insee (base Lifius).

Tableau 8 : Valeur ajoutée moyenne

millions d'euros

	2009	2010	2011
Microentreprise	0,1	0,1	0,1
PME (hors micro)	1,7	1,9	1,9
ETI	49,2	52,2	51,7
Grande entreprise	1 086,5	1 256,9	1 061,3
Total	1,1	1,2	1,1

Champ : industrie manufacturière (hors auto-entreprises).
Source : Insee (base Lifius).

Les catégories d'entreprises

L'article 51 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (dite « loi LME ») énonce :

« Pour les besoins de l'analyse statistique et économique, les entreprises peuvent être distinguées selon les quatre catégories suivantes :

- les microentreprises ;
- les petites et moyennes entreprises ;
- les entreprises de taille intermédiaire ;
- les grandes entreprises. »

Le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique précise, dans son article 3, les critères à retenir pour chacune des catégories :

« La catégorie des microentreprises est constituée des entreprises qui :

- d'une part occupent moins de 10 personnes ;
- d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui :

- d'une part occupent moins de 250 personnes ;
- d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

La catégorie des entreprises de taille intermédiaire (ETI) est constituée des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des petites et moyennes entreprises, et qui :

- d'une part occupent moins de 5 000 personnes ;
- d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.

La catégorie des grandes entreprises (GE) est constituée des entreprises qui ne sont pas classées dans les catégories précédentes ».

La notion d'entreprise utilisée pour l'application de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie susvisée est celle du règlement (CEE) du Conseil du 15 mars 1993 susvisé, c'est-à-dire la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Cette notion d'entreprise peut être approchée par celle de groupe reposant sur le contrôle à plus de cinquante pour cent d'un ensemble de sociétés par une même tête de groupe.

À défaut de disposer des données consolidées pour les groupes, on calcule les données du groupe par simple addition des données relatives aux sociétés membres, sans prendre en compte les flux intragroupes.

Les sources administratives disponibles fournissent des données relatives à l'activité sur le seul territoire français (effectif, chiffre d'affaires, bilan...) et les catégories d'entreprises sont déterminées à partir de cette seule trace sur le sol français des groupes multinationaux.



Douze secteurs industriels en 2013

Les difficultés économiques que traverse l'industrie manufacturière en France affectent de façon différenciée les secteurs industriels. Cette variabilité découle notamment de leur plus ou moins grande exposition à la concurrence internationale ou à la situation de leur marché. Les performances économiques des douze secteurs industriels, en 2013, permettent de les classer dans trois groupes.

Le premier groupe comprend les secteurs de la fabrication de matériels de transport (aéronautique, ferroviaire et naval), des industries informatiques et électroniques et de l'industrie chimique qui se sont distingués par la croissance de leur production en 2013.

Le second groupe rassemble les secteurs qui ont limité le recul de leur production en 2013, en sauvegardant le niveau de leurs exportations ou en limitant leurs pertes d'emplois. Dans ce groupe figurent l'industrie pharmaceutique, la fabrication d'équipements électriques, la fabrication de machines et équipements et les industries agroalimentaires. Dans le troisième groupe se retrouvent les secteurs ayant connu en 2013 un net recul de leur activité, une diminution de leurs exportations et des pertes d'emplois les plus prononcées. Dans ce groupe se trouvent la métallurgie, les secteurs des produits minéraux non métalliques, des produits en caoutchouc ou en plastique, des industries extractives et de l'industrie automobile.

Pour l'année 2013, les douze secteurs industriels pris en compte ont été regroupés en fonction de leurs performances économiques d'ensemble concernant leur production, leurs exportations, leur emploi et leur investissement. Le premier groupe comprend trois secteurs qui ont développé leur production industrielle en 2013, le deuxième groupe se compose de quatre secteurs ayant résisté et limité le recul de leur activité et de leur emploi. Enfin, dans le troisième groupe figurent les cinq secteurs industriels ayant décroché et subi un recul prononcé de leurs performances économiques (activité et emploi notamment).

Les secteurs industriels qui se développent (matériels de transport, chimie et électronique)

En 2013, la fabrication de matériels de transport (aéronautique, ferroviaire et naval) est en pleine croissance

La production a très vigoureusement rebondi (+ 8,2 %) en 2013, après une croissance plus faible en 2012 (+ 2,5 %) et 2011 (+ 4,2 %).

En 2013, les exportations, notamment aéronautiques, ont stagné (- 0,4 %) en 2013, après un fort rebond en 2012 (+ 20,8 %). Les importations ont nettement reculé (- 2,9 %) en 2013, après leur rebond (+15,9 % en 2012). Cette baisse s'explique essentiellement par le recul des échanges avec l'Allemagne, dans le cadre de la fabrication coordonnée des Airbus. Cette diminution des achats explique l'amélioration de l'excédent commercial (21,1 milliards d'euros), le plus élevé de tous les secteurs.

Concernant l'évolution de l'emploi, le secteur de la fabrication d'autres matériels de transport fait figure d'exception. En effet, c'est le seul des douze secteurs analysés à continuer à embaucher en 2012 et en 2013, et à un niveau soutenu : + 4,8 % et + 4,2 %.

Le montant des investissements n'a pas été publié dans le respect des règles du secret statistique.

L'industrie chimique a renoué avec la croissance en 2013

La production a renoué avec la croissance (+ 2,5 %) en 2013, après un recul (- 1,6 %) en 2012 et un fort rebond (+ 7,2 %) en 2011. L'industrie chimique fait partie des quatre secteurs en expansion en 2013.

En 2013, les exportations de produits chimiques, qui constituent un des pôles de la spécialisation française (51,7 milliards d'euros en 2013) après les matériels de transport (aéronautique, ferroviaire, naval), ont diminué de 2,0 % en 2013, après une augmentation de 2,6 % en 2012. Les importations sont en très net recul (- 6,1 %) en 2013. Au total, l'excédent commercial a augmenté en 2013, pour s'élever à 9,5 milliards d'euros, soit le deuxième excédent derrière la construction de matériel de transport et avant ceux des industries agroalimentaires et de l'industrie pharmaceutique.

Après une baisse limitée de l'emploi (- 0,9 %) en 2012, celui-ci s'est quasi stabilisé (- 0,1 %) en 2013, autour de 141 000 salariés.

L'industrie chimique est un secteur qui génère les investissements les plus importants. En 2011, les investissements corporels bruts hors apports se sont

élevés à 4,7 milliards d'euros. Il s'agit du deuxième montant le plus élevé de l'industrie manufacturière. Le taux d'investissement du secteur est très important (28,7 %).

Reprise de l'activité pour la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques en 2013

En 2013, la production a retrouvé une nouvelle vigueur (+ 5,5 %), alors que la production avait baissé de 2,8 % en 2012. En 2011, l'augmentation de la production avait atteint 2,7 % en 2011 (+ 2,7 %).

En 2013, les exportations du secteur se sont contractées (- 2,4 %). Le repli est notable pour les appareils de communication et les équipements électro-médicaux après une croissance soutenue l'année précédente. Les importations, très élevées (41,8 milliards d'euros), ont diminué (- 2,2 %), de façon moins importante qu'en 2012. Au total, le déficit commercial se stabilise autour de 14 milliards d'euros et figure toujours parmi les plus élevés.

L'emploi dans ce secteur a diminué (- 1,7 %) en 2013, le recul de l'emploi s'accroissant légèrement par rapport à celui de 2012 (- 1,0 %).

En 2011, les investissements corporels hors apports se sont élevés à 0,9 milliard d'euros. Le taux d'investissement est de seulement 8,4 %.

Les secteurs de l'industrie manufacturière qui résistent (pharmacie, machines et IAA)

Exportations et excédent commercial en hausse dans l'industrie pharmaceutique

En 2013, la production a été en léger recul (- 0,7 %), alors que la production avait augmenté de 4,2 % en 2012, après la baisse (- 2,8 %) en 2011.

En 2013, les exportations de produits pharmaceutiques ont poursuivi leur progression (+ 2,0 %), grâce au dynamisme des ventes de vaccins vers l'Union européenne. La progression est cependant moins importante (+ 13,9 %) qu'en 2012. Les importations de produits pharmaceutiques ont baissé de 3,9 %. En 2013, après une forte hausse l'année précédente (+ 10,5 %), l'excédent commercial augmente, atteignant 4,5 milliards d'euros en 2013 (+ 1,6 %).

En 2013, la diminution de l'emploi se poursuit (- 0,9 %), comme en 2012 (- 0,6 %).

Le montant des investissements corporels hors apports s'élève à 1,16 milliard d'euros. Le taux d'investissement s'élève à 11,7 % en 2011.

Légère progression de la production mais recul de l'emploi en 2013 dans le secteur de la fabrication d'équipements électriques

La production s'est rétablie et a progressé (+1,0 %) en 2013, alors que la production avait nettement baissé (- 5,2 %) en 2012. En 2011, la production du secteur avait crû de 3,3 %.

En 2013, les exportations d'équipements électriques ont baissé (- 1,9 %) plus fortement que les importations (- 0,3 %). Le déficit commercial s'est ainsi creusé (3,2 milliards d'euros) en 2013. En 2012, les exportations et les importations avaient augmenté chacune de 1,4 % en 2012, générant un déficit commercial de 2,8 milliards d'euros.

En 2013, la diminution de l'emploi s'accroît (- 2,6 %). L'emploi s'élevait à 118 000 salariés en 2012, en recul de 1,6 % par rapport à 2011.

Un peu moins de 0,8 milliard d'euros a été investi dans ce secteur en 2011, soit un taux d'investissement de 9,3 %.

La fabrication de machines et équipements limite le recul de sa production et de son emploi en 2013

En 2013, la production du secteur a diminué (- 2,8 %), après une très légère progression (+ 0,4 %) en 2012, alors que la plupart des autres secteurs étaient en recul. En 2011, la production avait été en croissance forte (+ 6,2 %). Les exportations du secteur ont fortement reculé en 2013 (- 4,1 %), alors qu'elles avaient été dynamiques (+ 4,0 %) en 2012. Les importations de machines et équipements ont baissé de 1,3 % en 2013, après une baisse comparable en 2012. Le déficit commercial s'est accru à nouveau en 2013, s'élevant à 3,0 milliards d'euros en 2013.

Si le secteur a été l'un des deux seuls qui a continué à embaucher en 2012 (+ 0,8 %), cette tendance ne s'est pas confirmée en 2013 (- 0,9 %).

En 2011, le secteur des machines et équipements a réalisé presque 1,6 milliard d'euros d'investissements corporels hors apports. Pour l'année, le taux d'investissement du secteur est de 11,1 %.

Développement des échanges extérieurs et limitation des baisses d'emploi dans les industries agroalimentaires

En 2013, le recul de la production s'accroît (- 3,0 %), après avoir légèrement baissé (- 0,4 %) en 2012. En revanche, la production avait augmenté (+ 2,9 %) en 2011.

En 2013, les exportations de produits agroalimentaires (céréales et boissons) ont ralenti en raison d'une baisse

sensible des prix des céréales, mais au total (y c. boissons) les exportations ont augmenté de 1,4 %. En 2012, les exportations agroalimentaires avaient continué de progresser (43,3 milliards d'euros) avec des ventes très dynamiques de produits de terroir (cognac, champagne, vins et fromages) mais en revanche des ventes de produits agricoles (céréales) en retrait. Les importations de produits agricoles continuent leur progression (+ 3,4 % après + 4,5 % en 2012). Au total, l'excédent commercial (7,2 milliards d'euros) diminue légèrement. C'est le troisième excédent par son importance.

Pour l'emploi, le secteur des IAA totalise 549 500 salariés à la fin 2012. L'emploi du secteur a reculé de 1,0 % en 2013, après une baisse de 0,3 % en 2012. L'emploi direct a pourtant mieux résisté dans l'industrie agroalimentaire que dans de nombreux autres secteurs industriels. Les investissements corporels hors apports des industries agroalimentaires ont atteint 5,2 milliards d'euros en 2011. Le taux d'investissement (14,5 %) se situe dans la moyenne de l'industrie.

Les secteurs de l'industrie qui décrochent (industries extractives, métallurgie, automobile, etc.)

Dans la métallurgie, la production et surtout l'emploi sont en recul

L'activité de la métallurgie a légèrement ralenti (- 1,0 %) en 2013. Le ralentissement de la production avait plus été marqué (- 8,3 %) en 2012. En 2011, la production avait progressé de 2,6 %.

La diminution des exportations métallurgiques s'est accentuée (- 9,5 %) en 2013, après la forte baisse (- 4,5 %) intervenue en 2012. Seules les industries extractives ont connu une plus forte baisse (- 14,8 %). Les importations du secteur de la métallurgie sont en recul (- 4,2 %), de façon moins prononcée (- 8,3 %) qu'en 2012. En 2013, le déficit commercial s'alourdit (- 2,7 milliards d'euros).

La destruction d'emplois est moins marquée dans la métallurgie que dans les autres secteurs. Elle s'amplifie cependant (- 2,1 %) en 2013, après une baisse de 2,1 % en 2012.

En 2011, les industriels du secteur ont réalisé un peu plus de 2,1 milliards d'euros d'investissements corporels hors apports, ce qui porte le taux d'investissement du secteur à 38,1 %.

Les produits minéraux non métalliques ont affiché des pertes d'emplois en 2012 et 2013

En 2013, la production du secteur a reculé modérément (- 1,4 %), après des variations très importantes les deux

années antérieures : - 13,2 % en 2012 et + 9,2 % en 2011. Les exportations diminuent légèrement (-1,9 %) en 2013, alors qu'elles étaient restées stables à 4,9 milliards d'euros. De façon plus marquée, les importations de produits minéraux ont diminué (- 2,4 %) après un recul de 1,5 % en 2012. En 2013, le déficit commercial diminue légèrement (1,7 milliard d'euros).

Avec une réduction d'effectifs de 2,5 %, la diminution des effectifs se poursuit en 2013. En 2012, la baisse de l'emploi avait été prononcée (- 2,4 %).

En 2011, les investissements corporels hors apports se sont élevés à presque 2,6 milliards d'euros. Le taux d'investissement du secteur est ainsi de 27,6 %.

Dans l'industrie du caoutchouc et du plastique, l'activité et l'emploi sont en recul en 2013

Le ralentissement de la production industrielle s'est poursuivi modérément (- 2,0 %) en 2013. En 2012, la production avait chuté de 5,8 % en 2012. En revanche, en 2011, la production avait augmenté de 4,0 %.

Les exportations du secteur d'un montant de 12,6 milliards d'euros ont stagné (- 0,2 %) en 2013, après une très légère augmentation (+ 0,8 %) en 2012. Il en est de même pour les importations, avec des variations à peine plus marquées : 16,3 milliards d'euros d'achats (+ 0,7 %), soit une stagnation en 2013 après une légère progression (+ 1,6 %) en 2012. Le déficit commercial s'est élevé à 3,7 milliards d'euros en 2013, en légère progression.

En 2012, l'industrie du caoutchouc et du plastique a perdu 2,5 % de ses emplois, après une perte de 2,1 % en 2012.

En 2011, l'industrie a réalisé des investissements corporels bruts hors apports à hauteur de 1,7 milliard d'euros, soit un taux d'investissement au niveau de la moyenne à 14,7 %.

Dans les industries extractives, les exportations chutent et l'emploi recule

La production des industries extractives a souvent été en baisse depuis 1990. En 2013, le recul de la production du secteur s'est réduit (- 0,7 %), alors que la production avait reculé de 3,5 % en 2012.

Les exportations ont chuté (-14,8 %) en 2013, alors que les ventes avaient légèrement reculé (-1,0 %) en 2012. Parallèlement, les importations ont diminué de 5,6 % en 2013, après une légère progression des achats en 2012, ce qui s'explique par le besoin peu compressible de carburants et de matériaux de chauffage. En 2013, le déficit commercial s'élève à un montant très élevé (53,1 milliards d'euros).

La baisse de l'emploi s'est nettement accentuée (- 3,2 %) en 2013, alors que l'emploi s'était réduit de 1,1 % en 2012. En 2011, les investissements corporels dans ce secteur ont atteint près d'un milliard d'euros. Ceci correspond à un taux d'investissement de 30,4 %.

Dans l'industrie automobile, le très fort ralentissement de l'activité affecte l'emploi

La tendance baissière de la production de l'industrie automobile (- 6,2 %) s'est confirmée en 2013. La production de l'industrie automobile en France avait déjà nettement diminué (- 11,6 %) en 2012, par rapport à une année 2011 plutôt dynamique (+ 4,8 %).

La contraction des exportations de véhicules automobiles se poursuit (- 4,0 %) en 2013, s'élevant à 38,4 milliards d'euros. C'est le quatrième taux de baisse après les

industries extractives (- 14,8 %) et la métallurgie (- 9,5 %). En revanche, en 2013, les importations d'automobiles rebondissent (+ 2,9 %) après la baisse marquée (- 7,8 %) de 2012. Au total, le déficit s'élève à 6,2 milliards d'euros contre 3,4 milliards d'euros en 2012 et 5,4 milliards en 2011.

La perte d'emplois dans l'industrie automobile s'est accentuée en 2013, pour atteindre 4,5 % ; c'est le secteur le plus touché en 2013, précédant les industries extractives (- 3,2 %). Comme la plupart des autres secteurs, les effectifs de l'industrie automobile avaient déjà diminué (- 1,3 %) en 2012.

En 2011, les investissements corporels (hors apports) de l'industrie automobile se sont élevés à 2,8 milliards d'euros. Le taux d'investissement correspondant est de 19,3 %.

Tableau 1 : Production industrielle par secteur

Taux de croissance en %, indices CVS-CJO (base et référence 100 en 2010)

Secteurs industriels	2011/2010 (%)	2012/2011 (%)	2013/2012 (%)
Fabrication d'autres matériels de transport	4,2	2,5	8,2
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	2,6	-2,8	5,5
Industrie chimique	7,2	-1,6	2,5
Fabrication d'équipements électriques	3,3	-5,1	1,0
Industries extractives	0,6	-3,5	-0,7
Industrie pharmaceutique	-2,8	4,2	-0,7
Métallurgie	2,6	-8,3	-1,0
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	9,2	-13,2	-1,4
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	4,0	-5,8	-2,0
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	6,2	0,4	-2,8
IAA	2,9	-0,4	-3,0
Industrie automobile	4,8	-11,6	-6,2

Source : Insee, calculs Dgcis.

Tableau 2 : Exportations par secteur industriel

Milliards d'euros et taux de croissance en %, données CAF-FAB, hors matériel militaire

	2011	2012	2011/2010 (%)	2012/2011 (%)	2013/2012 (%)
Industrie pharmaceutique	25,4	28,9	29,5	13,9	2,0
IAA	40,7	43,3	43,9	6,3	1,4
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	12,6	12,7	12,6	0,8	-0,2
Fabrication d'autres matériels de transport	44,6	53,9	53,7	20,8	-0,4
Fabrication d'équipements électriques	18,4	18,6	18,3	1,4	-1,9
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	4,9	4,9	4,8	-0,0	-1,9
Industrie chimique	51,5	52,8	51,7	2,6	-2,0
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	27,8	28,5	27,8	2,6	-2,4
Industrie automobile	41,7	40,0	38,4	-4,0	-4,0
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	34,7	36,1	34,6	4,0	-4,1
Métallurgie	23,5	22,5	20,3	-4,5	-9,5
Industries extractives	3,1	3,0	2,6	-1,0	-14,8

Source : Douanes.

Tableau 3 : Importations par secteur industriel

Milliards d'euros et taux de croissance en %, données CAF-FAB, hors matériel militaire

	2011	2012	2011/2010 (%)	2012/2011 (%)	2013/2012 (%)
IAA	34,0	35,5	36,7	4,5	3,4
Industrie automobile	47,1	43,4	44,7	-7,8	2,9
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	16,0	16,2	16,3	1,6	0,7
Fabrication d'équipements électriques	21,1	21,4	21,5	1,3	0,3
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	38,5	38,1	37,6	-1,0	-1,3
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	44,2	42,7	41,8	-3,4	-2,2
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	6,8	6,7	6,6	-1,5	-2,4
Fabrication d'autres matériels de transport	28,9	33,5	32,6	15,9	-2,9
Industrie pharmaceutique	23,6	26,0	25,0	10,5	-3,9
Métallurgie	26,2	24,0	23,0	-8,3	-4,2
Industries extractives	58,3	59,0	55,7	1,2	-5,6
Industrie chimique	44,2	45,0	42,3	2,0	-6,1

Source : Douanes.

Tableau 4 : Emplois salariés par secteur industriel

Effectifs CVS en milliers et taux de croissance en %

	2011	2012	2012/2011 (%)	2013/2012* (%)
Fabrication d'autres matériels de transport	135,1	141,6	4,8	4,2
Industrie chimique	142,6	141,4	-0,9	-0,1
Industrie pharmaceutique	82,2	81,7	-0,6	-0,9
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	191,7	193,1	0,8	-0,9
IAA	550,9	549,5	-0,3	-1,0
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	139,1	137,6	-1,0	-1,7
Métallurgie	94,3	93,1	-1,3	-2,1
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	180,8	177,0	-2,1	-2,5
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	113,1	110,4	-2,4	-2,5
Fabrication d'équipements électriques	119,9	118,0	-1,6	-2,6
Industries extractives	24,3	24,0	-1,1	-3,2
Industrie automobile	231,1	228,0	-1,3	-4,5

* trois premiers trimestres.

Sources : Insee, Acoss, calculs Dgcis.

Tableau 5 : Investissements par secteur industriel en 2011

Milliards d'euros

	Investissements incorporels
IAA	0,9
Industrie chimique	0,7
Métallurgie	0,6
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0,6
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0,5
Industrie pharmaceutique	0,4
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	0,3
Industrie automobile	0,2
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,2
Fabrication d'équipements électriques	0,1
Industries extractives	0,1
Fabrication d'autres matériels de transport	n.d.

n.d. : non disponible.

Source : Insee, Esane 2011.

La « Nouvelle France industrielle »

Au terme d'un an de travail au sein du Conseil national de l'industrie (CNI), le gouvernement a engagé une réflexion stratégique destinée à déterminer les priorités de politique industrielle de la France. Ce travail a été mené en lien avec les pôles de compétitivité et les comités stratégiques de filière.

À l'issue des réflexions, trois priorités ont été dégagées :

- se situer sur un marché de croissance ou présentant des perspectives de croissance forte dans l'économie mondiale ;
- se fonder essentiellement sur des technologies que la France maîtrise, sur leur diffusion dans l'économie et leur développement, ainsi que sur l'industrialisation d'une offre industrielle nouvelle ;
- occuper une position forte sur ce marché avec des entreprises leaders, ou disposer d'un écosystème académique, technologique, économique et industriel permettant d'y occuper une place forte.

Présentées le 12 septembre 2013 à l'Élysée par François Hollande, ces priorités sont le résultat d'une analyse approfondie des marchés mondiaux en croissance et d'un examen précis de la place de la France dans la mondialisation pour chacun de ces marchés. Elles prennent la forme de 34 plans industriels. Leur objet est d'unir les acteurs économiques et industriels autour d'un objectif commun et d'aligner pour plus d'efficacité les outils de l'État. Le potentiel estimé en valeur ajoutée et en emploi de ces 34 plans est important. Ils concernent potentiellement 480 000 emplois à dix ans et représentent 45,5 milliards d'euros de valeur ajoutée dont près de 40 % à l'export. Le tableau ci-dessous associe les secteurs industriels aux plans industriels et objectifs de ces plans.

Tableau 6 : Secteurs et plans industriels

Secteurs	Plans industriels	Objectifs des plans
Industrie chimique	Chimie verte et biocarburants	Industrialiser les biocarburants. Soutenir le développement des bioraffineries et des biotechnologies blanches ainsi que la mise sur le marché de molécules et de matériaux à forte valeur ajoutée
	Textiles techniques et intelligents	Produire des tissus biosourcés, des fibres intelligentes captant l'énergie solaire ou donnant des informations corporelles, des vêtements aux vertus curatives ou à mémoire de forme
	Qualité de l'eau et gestion de la rareté	Augmenter la performance des stations d'épuration
Industrie pharmaceutique	Biotechnologies médicales	Renforcer les positions françaises en matière de biotechnologie de synthèse et de thérapie cellulaire
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	Rénovation thermique des bâtiments	Fournir une offre intégrée et développer la compétitivité des industriels et des artisans français
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, métallurgie	Recyclage et matériaux verts	Favoriser l'éco-conception, le recyclage et la valorisation des déchets
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	Logiciels et systèmes embarqués	Consolider le secteur, notamment dans le domaine de l'édition de ces logiciels, et soutenir l'innovation
	Big data, cloud computing, e-education, objets connectés, réalité augmentée	Se doter de serveurs et plus généralement d'outils permettant de maîtriser les nouveaux domaines technologiques
	Hôpital numérique	Développer et mettre en place les outils numériques afin d'accroître la qualité de l'offre de soins (à l'hôpital et à domicile) et de mieux maîtriser les dépenses de santé
	Cybersécurité	Mieux structurer la demande, mettre en place des projets vitrines et développer nos entreprises sur les nouvelles technologies de souveraineté
Fabrication d'équipements électriques	Nanoélectronique	Créer des outils (ou en améliorer) grâce aux nano-composants et aux nano-objets. Domaines : santé, énergie, communication, contrôle de qualité, traçabilité, etc.
	Les bornes électriques de recharge	Favoriser la généralisation des véhicules électriques tout en développant de nouvelles activités créatrices d'emplois
	Autonomie et puissance des batteries	Développer une technologie française permettant de produire des batteries sur notre territoire de manière compétitive et étendre l'électrification des moyens de transport
	Réseaux électriques intelligents	Intégrer des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les réseaux électriques afin de mieux mesurer la consommation et rendre les réseaux davantage adaptables
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	Satellites à propulsion électrique	Concevoir, développer et maîtriser la technologie des plates-formes à propulsion électrique, ainsi que des processus industriels associés
	Dispositifs médicaux et nouveaux équipements de santé	Positionner l'offre industrielle française sur les segments à haute valeur ajoutée et à forte croissance des dispositifs médicaux, comme l'imagerie médicale ou la e-santé
	Souveraineté des télécoms	Équiper le territoire des supports physiques des technologies de pointe et de demain (transport optique terrestre et sous-marin, 5G, etc.)
	Services sans contact	Passer de l'expérimentation locale au déploiement national
	Supercalculateurs	Renforcer les compétences et la compétitivité des branches industrielles de haute technologie comme l'aéronautique, l'automobile, l'énergie, la santé ou le multimédia
	Robotique	Fédérer les acteurs pour développer des solutions et des produits qui pourront être industrialisés et exportés à l'international
Industrie automobile	Usine du futur	Devenir compétitif dans les domaines du prototypage rapide, de l'hyperconnexion des entreprises, des interfaces homme-machine, de la robotique, de la réalité augmentée, du numérique, de l'impression 3D, de l'intelligence artificielle et du design
	La voiture consommant moins de 2 litres aux 100 km	Développer de nouvelles technologies économes en carburant en associant l'hybridation des moteurs, l'allègement des véhicules, la réduction des pertes mécaniques et de roulement
	Véhicule à pilotage automatique	Adapter la réglementation et développer des véhicules qui contribuent à améliorer la sécurité routière et qui aident les personnes à mobilité réduite
Fabrication d'autres matériels de transport	Avion électrique ; nouvelle génération d'aéronefs	Créer de nouvelles générations d'avions, d'hélicoptères et de moteurs moins chers, moins bruyants, plus sobres et moins polluants
	Dirigeables - charges lourdes	Permettre le transport point à point de charges lourdes, notamment en zones d'accès difficile. Autres applications : grues aérostatique, plates-formes d'observation des espaces souverains ou sécurité publique
	Tgv du futur	Augmenter la vitesse de croisière (320 à 350 km/h) tout en consommant moins d'énergie (- 20 à - 30 %) et en embarquant plus de passagers
	Navires écologiques	Diminuer de 50 % l'ensemble des impacts environnementaux du navire, en améliorer la sécurité, la sûreté et le confort et embarquer des innovations pour en optimiser le fonctionnement
IAA	Produits innovants pour une alimentation sûre, saine et durable	Améliorer la qualité des aliments, leur cycle de vie et leur traçabilité et anticiper les évolutions réglementaires prévisibles, notamment sur les intrants ou les allergènes
Divers	Énergies renouvelables	Diminuer les prix de revient des énergies les plus matures comme l'éolien terrestre ou le photovoltaïque ; développer un leadership technologique sur les énergies marines, la géothermie ou le solaire photovoltaïque à concentration



Dossier : les relocalisations

La régénération d'avantages comparatifs dans les pays développés suscite un mouvement de relocalisations qui, sans être de grande ampleur, peut être considéré comme prometteur. L'étude approfondie d'une trentaine de cas d'entreprises ayant relocalisé récemment une partie de leur activité en France montre que ces entreprises souhaitent ainsi surtout améliorer la logistique et la qualité de leur production, et bénéficier d'une meilleure image, notamment du Made in France. Le choix de la zone géographique où elles se relocalisent est simple : très souvent à proximité d'un site existant. Trois logiques économiques différentes sont à l'origine des relocalisations : l'optimisation internationale de la localisation d'activité à haute valeur ajoutée, la prise en compte après délocalisation de l'ensemble des coûts au lieu du seul coût du travail, et enfin le choix d'une montée en gamme après une phase de lancement dans un pays à bas coût. Résultant d'un calcul économique des entreprises, les relocalisations sont compatibles avec une économie de marché et ne renchérissent pas la consommation des ménages.

Entre 2000 et 2011, les salaires moyens mensuels réels ont augmenté de près de 25 %, selon l'OIT, dans son rapport mondial sur les salaires de 2012-2013. Ce chiffre cache cependant d'importantes disparités : en Asie, les salaires ont à peu près doublé, tandis qu'ils n'ont augmenté que de 5 % dans les pays développés.

Cette tendance devrait se poursuivre : un certain nombre d'études prévoient que, dans les vingt prochaines années, les salaires dans les économies émergentes pourraient encore se rapprocher de ceux des pays développés : selon le *Medium-Term Projection Framework* (MPF-2014) de l'OCDE, dans son scénario le plus optimiste, la Chine pourrait devenir d'ici vingt ans un pays à « hauts revenus (un pays où le revenu national brut par habitant est supérieur à 12 000 dollars américains en 2013 selon la Banque mondiale).

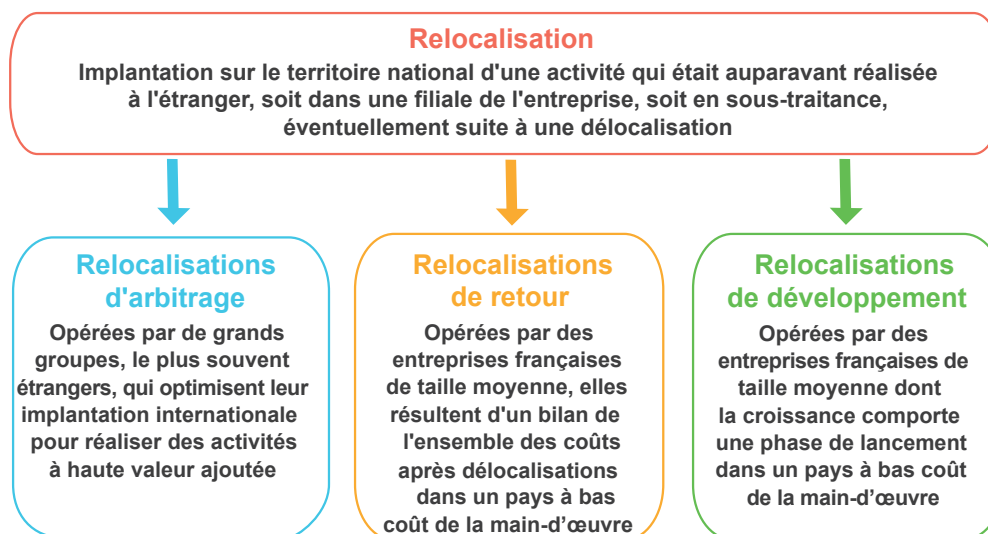
Ainsi, le fondement de certaines délocalisations – les bas salaires dans les pays émergents – est aujourd'hui remis en

cause, les entreprises intégrant ces projections de salaires dans leurs décisions d'investissements. Les gains de productivité du travail dans les pays en développement atténuent certes ces effets ; cependant les entreprises qui délocalisent dans les pays à bas coût sont à la recherche d'une main-d'œuvre à faible productivité. Désormais, dans leurs stratégies de développement, les entreprises mènent des analyses plus globales de leur appareil de production, tenant compte des coûts totaux, et non des seuls coûts salariaux.

Aux États-Unis, la *Reshoring Initiative*

De fait, l'augmentation du coût du travail dans les pays émergents, le prix élevé du transport de marchandises, les problèmes de qualité de production, le manque de protection de la propriété intellectuelle, l'appréciation des devises des pays à bas salaire et les risques d'instabilité politique ont favorisé le phénomène des « relocalisations » (*graphique 1*).

Graphique 1 : Les trois logiques de relocalisation



Il semble que ce soit le cas aux États-Unis, dont l'attractivité s'est améliorée : hausse de la productivité du travail, avec une augmentation modérée des salaires, et diminution du coût de l'énergie grâce au développement de la production de gaz et de pétrole de schiste, laquelle favorise la réindustrialisation dans certains secteurs très consommateurs en énergie (papeterie, métallurgie...). La démarche *Reshoring Initiative*, initiative privée qui a obtenu le soutien de l'État fédéral, permet aux entreprises d'obtenir une étude de cas sur le bien-fondé d'une relocalisation et met à leur disposition les outils pour les aider dans leurs démarches administratives, *via* un site internet.

En France, l'outil Colbert 2.0

En France, l'outil Colbert 2.0, développé par le ministère du Redressement productif, est en place depuis juillet 2013 sur le site <https://www.colbert2-0.fr/>. Inspiré de la *Reshoring Initiative*, cet outil permet aux entreprises d'examiner la pertinence de la relocalisation d'une partie de leur activité sur le territoire national. Par contre, sa logique est qualitative plutôt que reposant sur un calcul comparatif de coûts, dans le cas de la *Reshoring Initiative*.

Cet outil a été construit à partir de l'analyse approfondie d'une trentaine de cas récents de relocalisations par le ministère du Redressement productif en 2013. Les relocalisations d'activité en France des entreprises interrogées sont variées : en moyenne de 7,5 millions d'euros, les projets varient entre 30 000 euros et 40 millions d'euros. 60 % de ces entreprises déclarent avoir perçu une aide de l'État. Les entretiens ont permis d'analyser leur organisation, leurs marchés, leur activité réalisée auparavant

à l'étranger, et leur processus de relocalisation, notamment leurs motivations.

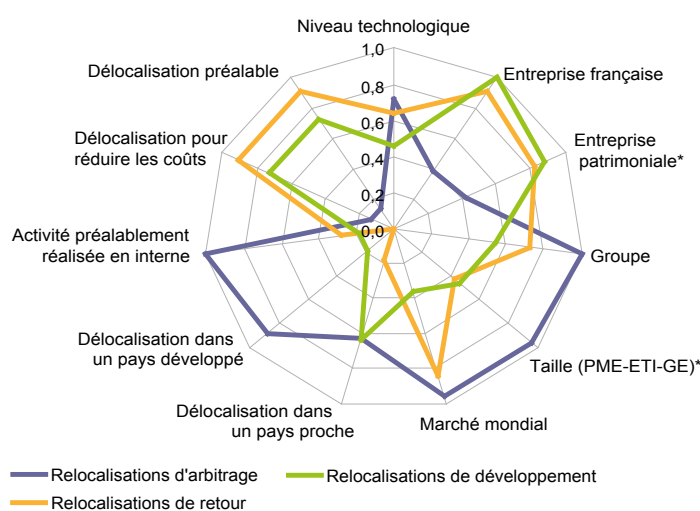
Améliorer la logistique, la qualité des produits et leur image

La réduction des coûts était de loin le premier motif de délocalisation, cité par deux tiers des entreprises ayant délocalisé. Cependant, l'avantage comparatif des pays à bas coût s'infléchissant, l'écart de salaire subsistant n'est plus un critère essentiel pour les entreprises relocalisant en France.

Ainsi, de multiples motifs de relocalisation ont été identifiés dans le cadre des entretiens menés avec les trente entreprises interrogées. L'amélioration de la logistique est le premier d'entre eux, avancé par deux tiers des entreprises (*tableau 1*). Ces entreprises ont en effet souvent « déchanté » du fait des délais et des coûts de transport entraînés par la localisation d'une activité à l'étranger. L'amélioration de la qualité de leurs produits et de leur image sont les deux motifs suivants les plus cités : les entreprises relocalisent en France pour réduire les défauts de fabrication, qui engendrent des reprises ou des rebuts importants, pour mieux adapter la production aux demandes des clients et pour améliorer le « service après-vente ». Parmi les raisons liées au marketing, le Made in France et les différents labels écologiques de développement durable sont souvent mis en avant.

Parmi les autres motifs de relocalisation régulièrement mentionnés, la recherche de synergie est citée par 4 entreprises sur 10 : elles exploitent la proximité entre différentes unités de la chaîne de valeur, notamment par

Graphique 2 : Les trois types d'entreprises ayant relocalisé en France



Lecture : parmi les trente cas étudiés, les relocalisations de développement sont toutes le fait d'entreprises françaises.

* Ces variables ayant plus de 2 modalités, leurs valeurs ne peuvent pas se lire comme un pourcentage mais comme une indication approximative de leur niveau.

Sources et calculs : Dgci, Datar.

Tableau 1 : Les huit premiers motifs de relocalisation

Motifs de relocalisation	en %
Logistique	67
Image/Marketing	53
Qualité des produits	53
Recherche de synergies	40
Proximité client/fournisseur	30
Développer des innovations de produit	30
Qualification main-d'œuvre	27
Économies d'échelle	27

Sources et calculs : Dgcis, Datar.

le rapprochement de la conception et de la fabrication. De même, elles sont 30 % à avoir voulu se rapprocher d'un client ou d'un fournisseur. Elles sont aussi 3 sur 10 à avoir relocalisé pour monter en gamme et, plus largement, pour produire de nouveaux produits pour l'entreprise. Enfin, un quart des entreprises déclare avoir relocalisé leur activité pour bénéficier d'économies d'échelle – en augmentant le taux d'utilisation de sites existants en France – et pour tirer parti du savoir-faire de la main-d'œuvre en France.

Les entreprises se relocalisent à proximité d'un site existant

Le choix de la zone géographique où relocaliser une activité est d'abord la proximité avec les autres sites de l'entreprise. Ainsi, huit sur dix entreprises interrogées ont choisi d'installer l'unité relocalisée en France sur un site existant ou sur un nouveau site à proximité d'un site opérationnel de l'entreprise (tableau 2). L'attractivité du territoire oriente finalement peu le choix de la zone géographique de réimplantation.

Trois logiques économiques sont à l'origine des relocalisations

Une analyse statistique plus approfondie (encadré 1) des trente cas de relocalisation étudiés fait émerger trois groupes d'entreprises correspondant à trois logiques de relocalisation (graphique 1). Ces groupes rassemblent les entreprises selon la proximité de leurs caractéristiques (taille, nationalité, etc.), la situation du site relocalisé avant cette opération (dans un pays en développement, en sous-traitance, avec délocalisation préalable, etc.) et les motifs (qualité, logistique, etc.) et les conditions (difficulté de recrutement, difficulté relationnelle avec les salariés/syndicats, etc.) de cette relocalisation.

Cette analyse conforte les trois schémas de relocalisations identifiés dans une étude préalable pilotée par le ministère du Redressement productif et la Datar en 2013. Les « relocalisations d'arbitrage » sont opérées par de grands groupes à l'issue d'une optimisation entre

Tableau 2 : Le choix du lieux où se réimplanter

Critères géographiques	en %
Relocalisation à proximité d'un site existant	83
Relocalisation dans un local existant	60
Opportunité foncière	23
Achat d'entreprise	10
Qualité des infrastructures	10
Bassin d'emploi qualifié	7
Autre	13

Sources et calculs : Dgcis, Datar.

différents sites envisageables. Les « relocalisations de retour » sont à l'opposé des relocalisations d'arbitrage : elles proviennent d'entreprises échaudées par leurs délocalisations préalables et par l'évolution des marchés. Les « relocalisations de développement » sont le fait d'entreprises qui ont lancé leur croissance dans un pays à bas coût et qui reviennent en France pour se développer dans une gamme plus élevée de produits.

Les relocalisations d'arbitrage

Les relocalisations d'arbitrage sont opérées par de grands groupes étrangers (graphique 2), à un niveau de technologie élevé, visant les marchés mondiaux, à l'issue d'une réflexion aboutie. Les groupes recherchent une optimisation de site dans la gestion de leur implantation internationale. La recherche d'un faible coût du travail n'entre pas dans leur stratégie. Le site relocalisé en France est d'ailleurs fréquemment situé initialement dans un pays développé, dans lequel le coût de la main-d'œuvre ne constitue pas un avantage.

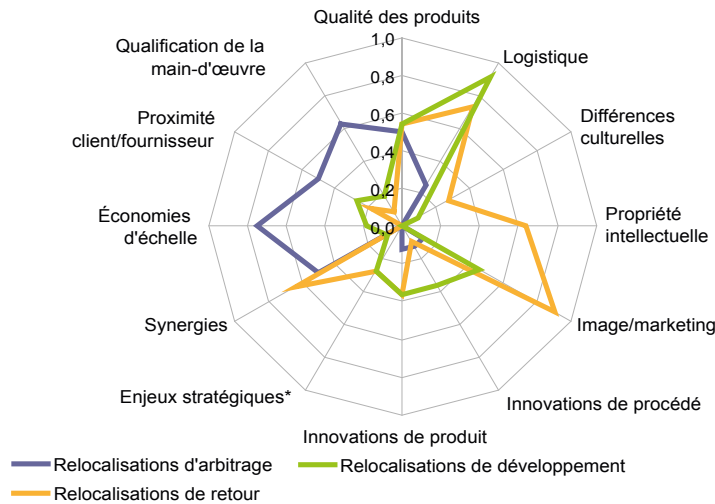
D'ailleurs, parmi les causes de relocalisation pour ces groupes (graphique 3) figurent la recherche d'une main-d'œuvre qualifiée pour réaliser des activités à haute valeur ajoutée, ainsi que le rapprochement avec les fournisseurs ou les clients, et les économies d'échelle. L'image des produits, déjà fortement établie pour ces groupes, ne constitue pas un motif de relocalisation.

Ces groupes ne rencontrent que peu de difficultés, notamment dans le domaine des ressources humaines, lors de leur relocalisation (graphique 4). Ces relocalisations sont fréquemment réalisées sur des sites existants du groupe, et elles concernent relativement plus souvent les activités de R & D que de production.

Les relocalisations de retour

Les relocalisations de retour sont à l'opposé des relocalisations d'arbitrage. Elles résultent des déceptions, révélées au fil du temps, relatives au transfert à l'étranger de sites de production préalablement implantés en France. En premier lieu, la recherche de moindres coûts de production s'avère

Graphique 3 : Les motifs de relocalisation en France



Lecture : parmi les trente cas étudiés, 91 % des relocalisations de retour ont été réalisées pour des raisons d'image ou de marketing (Made in France, label écologique de développement durable).

* Exemples : sécurisation des approvisionnements, maîtrise du savoir-faire, maintien de l'activité.

Sources et calculs : Dgci, Datar.

décevante du fait de coûts cachés engendrés par des défauts de fabrication et d'un coût de transport de marchandises élevé. Ces entreprises sont également confrontées à des problèmes de contrefaçon. Elles veulent, en outre, profiter d'une meilleure image pour communiquer sur un label écologique ou sur le Made in France. Elles souhaitent par ailleurs mieux maîtriser leurs innovations en termes de propriété intellectuelle. Leur relocalisation peut avoir aussi pour déclenchement une opportunité d'investissement en France.

Ces entreprises, françaises pour la plupart, sont de plus petite taille que les groupes qui opèrent des relocalisations d'arbitrage. Elles ont un caractère patrimonial plus marqué. Elles sont plus souvent confrontées à des difficultés lors de leur relocalisation.

Les relocalisations de développement

Enfin, les relocalisations de développement concernent des PME françaises patrimoniales opérant sur le marché national ou sur des marchés à proximité. Elles ont initialement recherché des localisations dans des pays émergents à bas coûts de main-d'œuvre (graphique 2).

Il s'agit fréquemment du cas d'entreprise dont la croissance comporte une phase de lancement à l'étranger avant que la relocalisation puisse être envisagée dans une étape de maturité et d'approfondissement des positions de marché ainsi établies. En relocalisant, ces entreprises cherchent notamment à développer leurs produits, monter en gamme et améliorer la logistique par une réduction des coûts et du

temps de transport ainsi que des innovations de procédés (graphique 3). Les sites relocalisés sont essentiellement des sites de production, rarement de R & D, et sont implantés à proximité de sites existants de l'entreprise (graphique 4).

Au-delà de l'effet sur l'emploi, la maîtrise des savoir-faire technologiques

Les pertes d'emplois liées aux délocalisations sont souvent inférieures à ce qui est généralement supposé. Ainsi, l'Insee estime à seulement 15 000 le nombre moyen d'emplois industriels supprimés par an en France entre 2000 et 2003 du fait des délocalisations. Cela ne représente que 0,37 % de l'emploi industriel ou 16 % des pertes d'emplois industriels (évaluées à 90 000 en moyenne sur cette période).

À l'inverse, le potentiel de création d'emplois venant des relocalisations est difficile à estimer. À ce stade, si le mouvement des relocalisations est prometteur, leur nombre reste pour l'instant limité pour avoir des conséquences fortes sur l'emploi. En effet, sur la trentaine de cas de relocalisation étudiés ici (cf. supra), les emplois créés en première année varient entre 0 et 185, pour une médiane de 10. Les trente cas de relocalisation étudiés totalisent 800 nouveaux emplois. En outre, les relocalisations concernent souvent des activités de production pour lesquelles l'automatisation permet de faire face au coût du travail plus élevé en France, limitant ainsi le nombre d'emplois créés. Les relocalisations

d'arbitrage pourront cependant avoir une influence sur l'emploi qualifié.

Par ailleurs, les trois logiques de relocalisation semblent fortement liées à la maîtrise des savoir-faire technologiques : le maintien au sein de l'entreprise de ces savoir-faire pour les relocalisations de retour et de développement, le rapprochement d'unités de conception et de fabrication pour mieux maîtriser l'innovation dans le cas des relocalisations d'arbitrage et de développement, et la recherche d'un personnel qualifié avec les relocalisations d'arbitrage.

L'image des produits : autre enjeu fort des relocalisations

La qualité des produits, motif important des relocalisations (cf. tableau 1), est complexe à apprécier : elle recouvre des éléments comme le design, la durabilité, ou les services associés. Mais d'autres caractéristiques moins tangibles peuvent intervenir dans l'appréciation des produits par les consommateurs.

Ainsi, la consommation d'un produit fabriqué en France est nettement plus économe en énergie qu'un produit fabriqué dans un pays émergent, principalement en raison

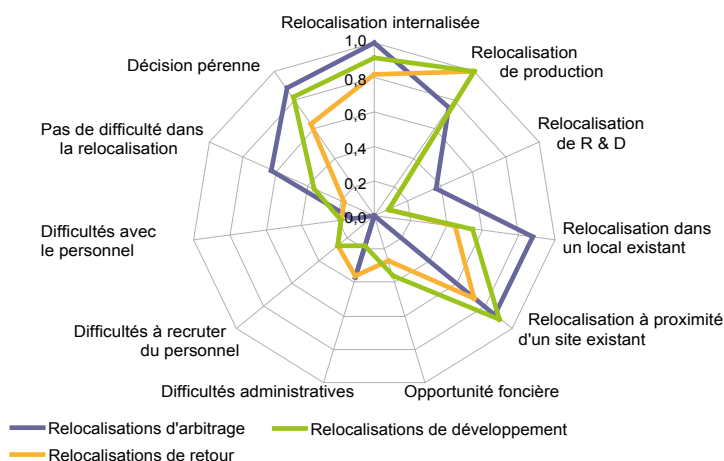
d'un transport beaucoup plus court et éventuellement en raison d'une technique de production plus économe en énergie et moins émettrice de CO₂.

Par ailleurs, la moitié des produits importés des pays à bas coût provient de Chine, Inde et Bangladesh. Or, les conditions de travail sont très différentes en France et dans ces pays émergents (droit du travail, protection sociale, travail des enfants, etc.). Un produit fabriqué en France a un « contenu social » bien meilleur qu'un produit fabriqué au Bangladesh, par exemple.

Les consommateurs français attachent de plus en plus d'importance à ces caractéristiques des produits. Ainsi, selon une enquête du Crédoc en 2010, deux tiers des Français se sont déclarés prêts à payer plus cher des produits industriels fabriqués en France alors qu'ils étaient moins de la moitié en 2005. Cela provient en partie d'une amélioration de la perception de la qualité des produits industriels fabriqués en France, selon la même enquête.

Ainsi, l'image des produits constitue un fort enjeu des relocalisations. Les entreprises effectuant une relocalisation d'arbitrage sont même 90 % à citer comme motif l'image de leurs produits, dont le Made in France.

Graphique 4 : Nature et conditions des relocalisations d'activité en France



Lecture : Parmi les trente cas étudiés, 88 % des relocalisations d'arbitrage ont été réalisées dans un local existant et 19 % ont concerné des relocalisations de R & D. Sources et calculs : Dgci, Datar.

Relocalisations et Made in France sont compatibles avec une économie de marché

Le mouvement de relocalisation des entreprises et les attentes nouvelles des consommateurs ont fait émerger la politique du Made in France. Ce concept doit être bien compris sans quoi il prête à des critiques infondées. Ainsi, certains économistes rapprochent implicitement le Made in France de la fermeture des frontières aux importations en provenance des pays à bas coût. C'est notamment le cas d'une étude récente du CEPII selon laquelle le Made in France augmenterait les dépenses par ménage de 100 à 300 euros par mois. Cette analyse ne peut être retenue notamment parce qu'elle repose sur un calcul dans lequel les biens de consommation importés des pays dits « de délocalisation », avec des prix bas, sont intégralement remplacés par des biens produits en France, de qualité jugée équivalente mais de prix plus élevé.

Or, outre que cette équivalence entre qualité des produits ne tient pas compte de leur contenu environnemental

et social, le Made in France ne correspond ni à la consommation exclusive de produits français, ce qui serait impossible et néfaste à l'économie nationale, ni à la relocalisation de l'ensemble des activités réalisées dans les pays de délocalisation par des filiales ou par sous-traitance des entreprises françaises.

Les relocalisations résultent de l'initiative privée des entreprises, même si elles peuvent prendre en compte l'existence d'aides publiques dans leurs décisions. Par ailleurs, la relocalisation en France de la production de biens de consommation n'oblige pas les ménages français à acheter ces produits : les ménages choisissent leur « panier de consommation » en maximisant sous contrainte budgétaire l'utilité qu'ils peuvent en tirer. S'ils consomment plus de produits français, cela provient d'un calcul économique tenant compte du prix et des caractéristiques de l'ensemble des produits présents sur le marché, importés ou fabriqués en France.

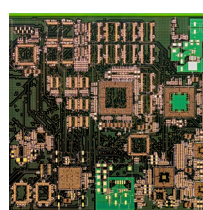
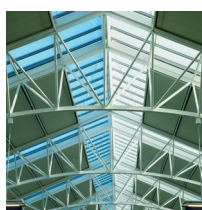
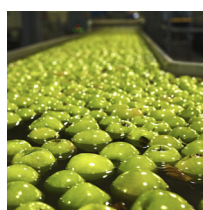
Encadré 1 : Une méthode statistiques permet d'identifier trois grands types de relocalisations

Le contenu des trente entretiens menés avec les entreprises ayant relocalisé en France a été standardisé afin d'identifier rigoureusement une liste de variables décrivant certains aspects des relocalisations. L'ensemble des variables identifiées dans les entretiens est détaillé précisément dans un dictionnaire en annexe de cette étude sur le site <http://dgcis.gouv.fr>. Toutes les variables ont le même poids dans cette analyse statistique : les entreprises n'ont pas hiérarchisé les motifs par importances économiques.

Les méthodes statistiques de classification permettent de regrouper les entreprises interrogées dans des classes, de sorte que les entreprises d'une même classe se ressemblent au maximum et que les entreprises de classes différentes présentent le moins de ressemblance possible. Ces ressemblances sont déterminées à partir d'un ensemble de variables caractérisant les entreprises. Le rapprochement des entreprises s'effectue par l'utilisation d'une distance euclidienne pour les variables continues, et d'un coefficient de similarité binaire « simple » pour les variables discrètes. L'algorithme utilisé ici est la méthode de classification hiérarchique. C'est une classification emboîtée qui construit des classes de façon incrémentale. Au départ, il y a autant de classes que d'entreprises dans l'échantillon. L'algorithme rapproche alors les deux entreprises les plus proches parmi les N entreprises, et on obtient N-1 classes dont une seule à deux éléments. Puis on recommence la procédure. Pour calculer la distance de la nouvelle classe composée de deux éléments aux autres classes, on utilise l'ultra-métrique supérieure minimale (*complete linkage*). La même procédure est répétée jusqu'à un nombre optimum de classes. Le choix optimal des classes résulte d'un arbitrage entre deux objectifs : un nombre minimum de classes et des classes homogènes. Cet arbitrage est laissé à l'appréciation du statisticien à l'aide d'un outil graphique, le « dendrogramme », qui visualise à la fois le nombre de classes fournies par l'algorithme et leur homogénéité.

Trois classes émergent naturellement et partitionnent bien l'ensemble des entreprises. Les trois groupes d'entreprises sont de taille comparable. Du fait du nombre réduit d'entreprises étudiées, les résultats présentés dans cette étude expriment plus des ordres de grandeur que des statistiques précises. Ils confortent la mise en exergue de trois types de délocalisations par l'étude « Relocalisations d'activités industrielles en France ».

Activités 2013 et priorités 2014 des comités stratégiques de filière et des sections thématiques





Sommaire

CSF Aéronautique	123
CSF Alimentaire	127
CSF Automobile	131
CSF Biens de consommation	135
CSF Bois	139
CSF Chimie et Matériaux	141
CSF Éco-industries	149
CSF Ferroviaire	153
CSF Industries extractives et de première transformation	157
CSF Industries et Technologies de santé	163
CSF Mode et Luxe	167
CSF Naval	171
CSF Nucléaire	175
CSF Numérique	181
Tableau de correspondance des 34 plans industriels et des CSF	185
Section thématique Concours publics à l'industrie	187
Section thématique Emploi et Compétences	259
Section thématique Europe	267
Section thématique Financement	269
Section thématique Réglementation et Simplification	271



Comité stratégique de filière Aéronautique

La filière aéronautique française : situation et principaux enjeux

Situation

Chiffre d'affaires et emploi

L'industrie aéronautique française est entrée depuis quelques années dans un cycle de croissance forte, portée par le développement continu du transport aérien. Elle s'est imposée comme un leader mondial et l'un des piliers de l'économie française.

En 2012, son chiffre d'affaires a crû de 16 % à périmètre constant pour atteindre 44,4 Md€. L'exportation a représenté 80 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les prises de commandes ont atteint 51,2 Md€, soit un niveau encore supérieur au chiffre d'affaires.

Ces résultats prouvent que, malgré les incertitudes économiques qui affectent certaines zones du monde, le recours à l'avion comme moyen de transport continue de progresser.

Ces résultats ont également confirmé la performance des nouveaux produits développés par la filière qui répondent aux attentes des clients (A320Neo, moteur Leap...). En 2012, grâce à cette compétitivité, l'industrie aéronautique a dégagé à nouveau le premier solde excédentaire de la balance commerciale nationale.

2012 a également été une nouvelle année record en termes de création d'emplois et d'embauches en France. La profession a procédé à 15 000 recrutements correspondant à 8 000 créations nettes d'emplois en France réparties sur l'ensemble du territoire.

Au total, les effectifs ont atteint 170 000 personnes (+ 5 %). Si l'on ajoute les effectifs indirects, ce sont au total 310 000 personnes qui travaillaient en 2012 pour l'industrie aérospatiale française.

Les données pour l'année 2013 ne sont pas encore disponibles, mais la bonne tenue des livraisons constatée auprès des avionneurs et motoristes devrait se traduire par une nouvelle progression du chiffre d'affaires de la profession.

Les produits

Dans le domaine des avions de transport, Airbus a établi un nouveau record en termes de livraisons après celui de 2011 avec 588 appareils livrés (+ 10 %) dont 30 A380. Pour la quatrième année consécutive, Airbus a livré plus de 400 avions monocouloirs. La société a enregistré 833 commandes nettes et a franchi la barre des 9 000 monocouloirs commandés. Fin 2012, Airbus déclarait un

carnet de commandes de 4 682 avions, ce qui constituait un record pour la profession.

Au plan industriel, 2012 a vu la poursuite du programme A350 XWB, qui a franchi une étape importante le 14 juin 2013 avec la réalisation du premier essai en vol.

Sur le marché des avions régionaux, ATR a enregistré 115 commandes dont 41 options. Le carnet de commandes comprenait 221 avions fin 2012 et représentait 61 % du marché mondial des avions régionaux. ATR a livré 64 avions neufs (54 en 2011) ce qui constitue un nouveau record. L'ATR 42-600 a obtenu sa certification en cours d'année.

Sur le marché des avions d'affaires, Dassault Aviation a livré 66 Falcon (63 en 2011). La société a enrichi sa gamme avec le lancement du Falcon 2 000 LXS et du Falcon 5X en 2013.

La situation a continué de s'améliorer pour les commandes puisque Dassault a enregistré 58 commandes nettes (36 en 2011).

Sur le marché des hélicoptères, Eurocopter a livré 475 machines (503 en 2011), dont le 500^e EC145 et le 1 000^e EC135. La société a enregistré 469 commandes nettes. Elle a maintenu sa position de numéro un mondial dans le secteur public et parapublic.

Eurocopter a continué à renforcer sa gamme, avec la poursuite du programme de démonstrateur technologique X4, et celle de l'EC175 qui a effectué son premier vol.

Safran a enregistré 1 096 commandes pour le LEAP qui équipera l'A320Neo, le B737 MAX et le C919. Le carnet de commandes était de 9 943 moteurs, dont 4 352 LEAP. Les livraisons ont été en hausse à 1 406 moteurs (1 308 en 2011), ce qui représente un nouveau record.

Safran a lancé le développement du Silvercrest pour avion d'affaires qui équipera le Falcon 5X présenté par Dassault Aviation au salon NBAA en octobre 2013.

Dans le domaine des hélicoptères, Turbomeca a livré 1 173 turbines contre 922 en 2011.

Les principaux enjeux

La R & T

Le succès de la filière est étroitement lié à la mise en œuvre d'une stratégie partagée avec l'État concentrée sur la recherche de la performance, et au volontarisme des industriels qui mènent en permanence un effort d'innovation intense.

La préservation de cette position de leader passe par la capacité à produire les avions dont les compagnies aériennes ont besoin aujourd'hui, tout en préparant les générations futures qui voleront dans 20 ans.

Les enjeux de recherche sont couverts par le Corac (Conseil pour la recherche aéronautique civile) qui, sous la présidence du ministre en charge des Transports, permet depuis 2009 d'élaborer et de faire évoluer la feuille de route technologique de la filière dont découlent les plates-formes de démonstration technologique soutenues dans le cadre du Programme des investissements d'avenir. Six démonstrateurs ont été retenus : Hélicoptère du Futur, Avion Composite, Avionique Modulaire Étendue, Turbopropulseur Hybride, Propulsion avancée, Gestion de l'énergie bord (Genome). Ces plates-formes technologiques associent très largement les équipementiers et PME de la filière. Au stade actuel du processus de contractualisation, 15 à 25 % de l'activité est confiée à des PME ou équipementiers en tant que partenaires (*i.e.* co-investissant dans le projet). Au total, si l'on inclut les sociétés intervenant comme sous-traitants, plus de 350 PME/ETI sont aujourd'hui engagées dans ces plates-formes.

Les démonstrateurs lancés dans ce cadre ont d'ores et déjà permis des avancées majeures dans le domaine des structures d'avion en composite, de la gestion optimisée de l'énergie embarquée, de l'avionique modulaire et de la propulsion.

Trois nouveaux programmes structurants issus de la feuille de route technologique du Corac ont été retenus dans le cadre du nouveau Programme d'investissements d'avenir : Usine aéronautique du futur ; Systèmes embarqués et fonctionnalités avancés ; Nouvelles configurations d'aéronefs.

Le ministre chargé des Transports coprécide le CSF avec le ministre du Redressement productif, tandis que le président du comité de pilotage du Corac en est membre de droit.

Les compétences

Les compétences dans la filière aéronautique sont longues à acquérir. Elles requièrent, au-delà de la formation de base dispensée en école, un apprentissage sur la durée en participant aux phases de développement des produits, qui allient la théorie et la pratique.

La phase d'achèvement du développement d'un programme représente de ce fait un moment toujours délicat, car l'absence de relais rapide peut engendrer des pertes de compétences spécifiques. Plus la phase de transition est longue, plus le risque de perdre ces compétences est grand, car une fois que les personnels ont été affectés à d'autres tâches, ils cessent d'entretenir ces compétences spécifiques qui sont alors irrémédiablement perdues.

C'est la raison pour laquelle un effort important a été engagé par le CSF pour faciliter les recrutements dans la filière, tant au niveau des ouvriers qualifiés que des ingénieurs, dans un contexte d'embauches important. De 2009 à 2012, 43 000 embauches ont ainsi été réalisées, ce qui représente 30 % des effectifs directs constatés en 2009.

Le renforcement de la *supply chain*

Dans un contexte de montée en cadence de l'ensemble des avionneurs et motoristes, français et étrangers, et l'arrivée de nouveaux modèles (A350 XWB ; B787 ; Falcon 5X ; LEAP), il est apparu indispensable à la filière d'engager des actions de fond pour renforcer la *supply chain*. Ces actions concernent aussi bien l'aspect financier, afin de permettre aux industriels d'engager des opérations de croissance externe ou de leur donner davantage de visibilité, que l'amélioration de l'outil de production. En particulier, des opérations ont été lancées pour mieux utiliser les outils numériques ainsi que pour fluidifier les cycles de production.

Avancement des actions du CSF

Support au déploiement de Boost Aero Space

Boost Aero Space est un portail sécurisé d'échanges aéronautique européen développé et financé par les cinq grands maîtres d'œuvre de la filière Airbus, Dassault Aviation, EADS, Safran et Thales. Cette plate-forme numérique est destinée à l'échange des informations logistiques pour la gestion des productions, des données dans le cadre de conceptions collaboratives et des informations dans les projets.

L'objectif du projet « support au déploiement » est d'aider les entreprises françaises à s'approprier les outils de BoostAeroSpace, non seulement en apprenant à les utiliser, mais aussi en apprenant à en tirer le meilleur profit dans leurs processus internes. Il consiste, dans un premier temps, en l'organisation de conférences et de formations à destination des PME et ETI.

Depuis le lancement du déploiement, près de 300 personnes ont suivi des conférences et formations, à Paris et en province :

- 4 conférences (Clermont-Ferrand, Nantes, Paris et Toulouse) ;
- 10 formations « *Sell side simple* » ;
- 5 formations « *Sell side machine to machine* » ;
- 1 formation « *Buy side* » (Paris).

Performances industrielles

Le projet performances industrielles vise à améliorer la performance opérationnelle de chacun des maillons de la filière et à optimiser les interfaces tout au long de la *supply chain*, afin d'améliorer la performance globale de l'ensemble de la filière. Il va permettre aux fournisseurs de

rang 2 et plus de mieux gérer et organiser leur production, avec en particulier l'objectif d'augmenter le taux moyen de livraison à l'heure, condition essentielle à la réussite de la montée en cadence des maîtres d'œuvre. Le projet met, par ailleurs, l'accent sur l'amélioration des conditions de travail des compagnons, ainsi que sur la pénibilité, afin de tenir compte des retours d'expérience dans d'autres secteurs industriels et d'assurer l'adhésion de tous à la démarche.

Centré sur 400 PME prioritaires regroupées en grappes régionales, ce projet constitue une première étape vers l'amélioration durable des performances de la *supply chain*. Le financement en est assuré par le GIFAS, l'État dans le cadre de l'appel à projets filières du PIA 1 (Programme d'investissements d'avenir), les régions pour le volet formation, et les donneurs d'ordres dans le cadre de leur participation aux actions des grappes.

Le projet est porté par le GIFAS via un comité de pilotage national, tandis que la maîtrise d'œuvre est assurée par l'association Space dans le cadre d'un contrat signé avec le GIFAS.

Filière thermoplastique

Cinq sous-filières ont été identifiées et cartographiées du point de vue de la maturité technologique et industrielle, afin de préciser pour chacune d'elles le niveau de dépendance extérieure et les vulnérabilités existantes. Ce constat partagé a permis de poser la problématique et doit permettre de décider des actions à lancer.

Les travaux sont conduits au sein d'un groupe dédié de 40 personnes représentatif de l'ensemble des acteurs de la filière (fournisseurs de matières premières et semi-produits, fabricants d'outillages, utilisateurs finaux, centres de recherche ...).

Le développement de l'alternance

Le CSF s'est engagé à développer l'alternance, en portant le nombre d'alternants dans le périmètre GIFAS de 4 000 fin 2010 à 6 000 fin 2015.

Cet objectif quantitatif, qui est en passe d'être dépassé puisque l'on comptait plus de 5 000 alternants dans le périmètre GIFAS début 2013, se double d'un objectif qualitatif visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes alternants au sein des PME du secteur qui rencontrent des difficultés de recrutement de personnels qualifiés.

Pour atteindre ce dernier objectif, les quatre principaux maîtres d'œuvre du GIFAS participant au CSF s'engagent, d'une part, à mettre à la disposition des PME des alternants en cours de formation et, d'autre part, à accompagner les alternants non embauchés à l'issue de leur contrat en vue de faciliter leur insertion professionnelle dans le secteur.

À ce jour, les principaux maîtres d'œuvre déclarent un taux voisin de 4 % d'alternants. Les parcours partagés sont initiés pour les jeunes alternants, et une première



© Andrew Lewis/Thinkstock

expérience est en cours. À fin 2013, 50 contrats d'apprentissage en parcours partagés ont été signés, pour un total de 110 initiés sur un objectif de 300 impliquant 64 fournisseurs équipementiers et PME.

Les référents PME

Une liste de 60 interlocuteurs/référents au sein des DRH des grandes entreprises dans les principaux bassins d'emplois aéronautiques a été diffusée aux PME adhérentes au GIFAS, pour faciliter le développement des collaborations sur l'alternance, et plus largement sur toutes les questions d'emploi et de formation (action conduite par la commission des relations du travail du GIFAS).

La transférabilité des compétences

La filière aéronautique a décidé d'explorer avec la filière automobile la possibilité de mettre en place des passerelles entre les deux secteurs. Dans un contexte difficile pour l'emploi dans la filière automobile, cette initiative vise à favoriser les mobilités en mettant à profit la proximité de nombreuses compétences entre les deux filières. Elle se traduit notamment par la mise à disposition des outils d'information métiers/recrutement mis en

place par le GIFAS au profit du secteur automobile (plateforme internet emploi/formation aeroemploiformation.com, espace orientation Airemploi...).

À l'occasion du Salon du Bourget, l'espace « Emploi Formation » et l'exposition « Avion des métiers » ont été utilisés comme points de rencontre privilégiés entre les professionnels RH et les salariés des deux filières sur le thème des mobilités et des passerelles de formation existantes ou à créer. Cette action a été pilotée en partenariat GIFAS/Plate-forme Automobile.

Les priorités 2014

Performances industrielles

La phase d'exécution du programme va débuter en 2014 et s'étendra jusqu'en fin 2016. Les premières régions concernées seront Aquitaine, Île-de-France, Midi-Pyrénées et Normandie puis, mi-2014, Centre, PACA, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes. La troisième vague, composée des régions Auvergne, Bretagne, Pays de la Loire et Picardie, débutera mi-2015.

Filière thermoplastique

Les travaux préparatoires vont être poursuivis, dans le cadre d'un groupe de travail élargi à des acteurs non membres de la filière aéronautique mais concernés par les problèmes que pose l'actuelle dépendance vis-à-vis de l'extérieur, afin de définir la faisabilité d'une action concertée, et ses modalités de mise en œuvre.

Les démonstrateurs technologiques

Les travaux de R & T menés dans le cadre des démonstrateurs issus du PIA 1 et des projets transverses (givrage, cabine, etc.) soutenus sur le budget annuel de la DGAC vont se poursuivre en 2014. Le Corac va par ailleurs se consacrer pleinement à la préparation du lancement des trois démonstrateurs issus du PIA 2.

Mutualisation des moyens de formation

Parcours partagés d'apprentissage

Un argumentaire sur les avantages et le retour d'expérience très positif des parcours partagés d'apprentissage sera rédigé et proposé par le GIFAS afin de convaincre un plus grand nombre d'entreprises, et notamment les PME, d'expérimenter le dispositif. Cela facilitera l'atteinte de l'objectif quantitatif de 300 parcours. La convention qui sert de support juridique sera complétée par l'UIMM et le GIFAS pour améliorer la sécurisation juridique du dispositif. Un groupe de travail transversal a été mis en place sur ce sujet dans la ST emploi et compétences du CNI. Il sera piloté par le responsable emploi et compétences du CSF aéronautique, pour faire profiter de cette expérience l'ensemble des CSF travaillant sur ce sujet.

Mise en place de plans de formation communs

De nouvelles expériences de mutualisation des sessions de formation organisées par un donneur d'ordres avec des PME locales vont être menées en 2014, notamment via l'action des référents PME (cf. paragraphe ci-dessous).

Mise en œuvre du réseau des référents PME

Dans un premier temps centré sur l'apprentissage, le champ d'action des référents PME va être élargi pour apporter, à partir d'une sollicitation des PME, un support sur diverses problématiques de gestion des ressources humaines : développement des compétences en s'appuyant sur leur catalogue interne des formations continues des maîtres d'œuvre, développement à l'export avec la mise en place de contrats VIE, pilotage des ressources de l'entreprise sur le moyen terme, via un soutien à l'élaboration du plan de recrutement et de formation...

La réussite de l'opération est notamment conditionnée à l'expression d'une demande des PME. Un effort de promotion du réseau des référents sera donc réalisé en 2014 auprès des PME tant de la part des maîtres d'œuvre que du GIFAS.

Transférabilité des compétences

La profession aéronautique va poursuivre ses efforts pour promouvoir les mobilités et les passerelles de formation vers l'aéronautique auprès des entreprises et des salariés de l'automobile.

Exportation : poursuite des actions de soutien aux ETI et PME

Le GIFAS et UbiFrance vont poursuivre l'organisation de Pavillons France sur les principaux salons aéronautiques à l'étranger, ainsi que les missions auprès des donneurs d'ordres étrangers, qui donnent l'opportunité aux ETI et PME françaises de présenter leurs savoir-faire.

Financement de la filière

Des travaux ont été initiés début 2013 avec la direction générale du Trésor et la Coface pour mettre au point un nouvel outil de couverture dollar pluriannuel destiné aux PME et ETI. Ces travaux vont être poursuivis en 2014 avec l'objectif de mettre à disposition des entreprises un produit simple et compétitif, basé sur la mutualisation des risques.

Boost Aero Space

Le déploiement du module « Air Design » devrait commencer en avril 2014.



Comité stratégique de filière Alimentaire

Situation de la filière en 2012-2013

2013 a été une année particulièrement complexe pour la filière alimentaire française, en raison de la combinaison d'incidents d'ordre conjoncturel et de la culmination de difficultés structurelles. Représentant la première industrie du pays, le maillon manufacturier de la filière a notamment pâti d'une nouvelle année sans croissance. De fait, après une stagnation du PIB en 2012, l'économie française était de nouveau à l'arrêt en 2013, avec un épisode récessif en début d'année. Résultat, la consommation des ménages s'est montrée une fois de plus hésitante, malgré le rebond du pouvoir d'achat venant corriger la chute historique enregistrée l'année précédente (- 0,9 %, record négatif de 1984 égalé). Ce contexte macroéconomique a un impact déterminant dans les difficultés de la filière, dans la mesure où 80 % du chiffre d'affaires des entreprises industrielles (et bien plus encore, par nature, pour l'artisanat commercial) sont générés sur le marché domestique.

Aux difficultés économiques est venue se greffer la crise de la fraude à la viande de cheval au mois de février 2013 (qui par suite a donné lieu à l'élaboration d'une charte antifraude qui fait partie des engagements forts du contrat de filière alimentaire), laquelle a conduit à une baisse brutale des ventes de plats préparés et perturbé l'image du secteur auprès des consommateurs.

Au total, il est vraisemblable que l'année 2013 se soit soldée au mieux par une stagnation, au pire par une baisse de la consommation alimentaire des Français en volume, ce qui n'a pu que fragiliser les performances de l'ensemble des entreprises de la filière.

Du côté de la demande extérieure, le tableau est tout autant complexe. Le maillon industriel de la filière continue de dégager un excédent commercial important : autour de 8,5 milliards d'euros en 2013 contre 9,2 milliards en 2012. Il convient toutefois d'apporter trois nuances à cette vision bilancielle et potentiellement trompeuse. D'une part, la vigueur des échanges s'est nettement ralentie depuis fin 2011, aussi bien sur les importations que les exportations, témoignant d'une certaine atonie des demandes étrangère et domestique. D'autre part, les excédents commerciaux sont limités à un nombre restreint de catégories de biens, essentiellement les boissons, les produits laitiers et les produits à base de céréales. Enfin, l'exportation est *in fine* l'affaire de peu d'opérateurs : un peu moins d'un demi-millier – sur les 13 500 entreprises industrielles – réalise l'écrasante majorité des échanges.

En d'autres termes, le commerce extérieur ne saurait constituer le remède miracle pour se prémunir contre une réforme durable du marché hexagonal.

Au final, ce contexte conjoncturel maussade aura servi de révélateur aux handicaps structurels dont les divers maillons de la filière souffraient :

- d'une part, une structuration de filière en forme de pyramide inversée : une très grande atomocité en amont et des acteurs de plus grande envergure en aval. Cette disposition des acteurs confère un certain pouvoir de marché aux clients (en l'occurrence, essentiellement la grande distribution française) par rapport aux fournisseurs. Or, depuis plusieurs années (et notamment depuis 2008-2009), les acteurs de la grande distribution se livrent une concurrence accrue en particulier sur les prix. Cette recherche de compression des coûts se traduit à tous les niveaux par des tensions sur les marges et sur les trésoreries, d'autant que les cours des matières premières agricoles sont non seulement élevés, mais aussi particulièrement volatils ;
- d'autre part, la dégradation de la rentabilité moyenne des entreprises de la filière alimentaire (baisse du taux de marge brute de 5 points sur la décennie avec peu de moyens d'ajustement) a non seulement constitué un frein à la croissance organique ou externe des entreprises renforçant d'autant l'atomocité du secteur, mais s'est également traduite par un déficit d'investissement compromettant la croissance actuelle et future. En 2013, les industriels anticipaient ainsi un repli de 3 % de leurs dépenses d'investissement en valeur ;
- enfin, certaines filières, notamment animales, ont pâti plus que d'autres du vieillissement de leur outil industriel et de la forte concurrence exercée par les voisins européens, en particulier l'Allemagne. Dans l'abattage, ce pays bénéficie de fait d'un avantage coût particulièrement pénalisant pour les acteurs français.

Cette superposition de problématiques purement conjoncturelles et celles plus structurelles ont fait de 2013 une année éprouvante pour les acteurs de la filière. C'est dans ce contexte que les acteurs se sont mobilisés avec l'objectif d'identifier les axes stratégiques permettant de répondre à l'exigence du renforcement du socle productif français et d'identifier des engagements réciproques entre les entreprises, les représentants des salariés et les pouvoirs publics. Ces engagements ont été formalisés lors de la signature d'un contrat de filière ambitieux, le 19 juin 2013, sous la présidence des ministres Arnaud Montebourg, Stéphane Le Foll et Guillaume Garot.

Actions 2013 et priorités 2014

Ce contrat s'est articulé autour de cinq axes forts qui s'appuyaient sur les travaux des groupes de travail constitués au moment de l'installation, dans sa forme renouvelée, du comité stratégique de filière en février 2012. Les contributions issues des Rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois ont également constitué une base solide pour chacun de ces axes. Pour chaque item, il était mentionné des engagements forts à trois niveaux : l'État, les régions et les acteurs de la filière. Le contrat s'articule autour des axes suivants :

1. L'emploi

L'ambition dans le volet emploi se situe à quatre niveaux :

- la consolidation et la création d'emplois et notamment chez les jeunes ;
- la sécurisation des parcours professionnels ;
- l'amélioration de l'attractivité du secteur et des métiers de l'alimentaire ;
- le renforcement du dialogue social dans les territoires, dans les branches et dans les entreprises.

Le groupe de travail Emploi a proposé que soient portés au contrat de filière cinq engagements forts au nom de la filière concernant la formation et le recrutement de 150 000 jeunes en alternance entre 2014 et 2017, la formation de 5 000 salariés supplémentaires aux savoirs fondamentaux à l'horizon 2017, la signature d'un accord interbranches sur les contrats de génération, des travaux sur la qualité de vie au travail ou encore une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en direction des PME/TPE.

Ces travaux ont notamment abouti dès le 22 octobre 2013 à la signature d'un accord sur les contrats de génération. Une action forte sur l'attractivité des métiers de l'alimentaire et la fidélisation des collaborateurs a également été finalisée au quatrième trimestre 2013 avec le lancement du portail www.alimetiers.com visant à regrouper dans un lieu unique toutes les informations et les offres sur les emplois de la filière et les formations afférentes.

Le groupe Emploi s'est par la suite réuni le 12 décembre 2013, sur le thème de la qualité de vie au travail, sous la présidence de Guillaume Garot. L'objectif est d'élaborer un plan national d'actions visant à améliorer les conditions de travail dans la filière Alimentaire, qui devra être finalisé et rendu public en juin 2014. Quatre groupes de travail ont été mis en place dans ce cadre :

- l'environnement physique de travail et la santé des travailleurs ;
- le dialogue professionnel dans l'entreprise ;
- la conception des organisations et des systèmes de travail ;
- l'enseignement et la formation à la qualité de vie au travail.

2. Le financement et l'innovation dans les entreprises alimentaires

Les objectifs fixés par la filière concernent :

- la mise en place d'une plate-forme de coordination unique sur l'innovation dans le secteur alimentaire sur la base de la plate-forme FoodForLife France ;
- la mobilisation des fédérations et des entreprises sur la modernisation de l'outil productif et de l'innovation. Le groupe de travail s'est rapproché du CGI au troisième trimestre 2013 pour étudier les modalités de financement de l'action.

Un point saillant ressorti des travaux concerne la dispersion des informations relatives aux financements dont disposent les chefs d'entreprise qui sont, dans la majorité écrasante des cas, des PME ou des TPE. C'est dans cet esprit, et sous l'égide du contrat de filière, qu'a été signé le 17 juillet 2013 un partenariat avec le Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, concrétisé par la publication d'un guide des dispositifs adaptés aux entreprises alimentaires et qui prévoit une série de réunions en région à partir de 2014.

3. Le défi vert ou « faire de la transition écologique une source de performance économique »

La filière s'est engagée à trois niveaux :

- les critères d'amélioration quantifiables de l'efficacité de l'utilisation des ressources ;
- l'orientation des investissements avec une logique de performance économique et écologique et l'accompagnement des entreprises aux démarches de RSE ;
- la poursuite des travaux sur l'affichage environnemental en veillant à l'harmonisation des travaux en cours à l'échelle européenne.

Le groupe, qui s'est réuni en instance plénière le 2 novembre 2013, souhaite notamment s'engager dans un projet désormais dénommé « filière économe » dont l'objectif est d'optimiser l'usage des ressources par le secteur alimentaire. Par ailleurs, le contrat a prévu un travail qui devrait démarrer prochainement sur des mesures de simplification et de modernisation du droit de l'environnement spécifique à l'alimentaire.

4. L'export et la promotion du modèle alimentaire français

Parmi les engagements majeurs de la filière figuraient :

- la hausse de deux milliards d'euros des exportations de la filière Alimentaire vers l'Asie du Nord ;
- la hausse de 40 % du nombre de VIE dans les entreprises à l'horizon 2017 ;
- des engagements collectifs pour l'amélioration de la qualité des produits pour de nombreux secteurs alimentaires en 2013 ;
- la diffusion d'une charte antifraude ;
- la participation au pavillon France de l'exposition de Milan 2015 ;

- la promotion du dispositif des Entreprises du Patrimoine Vivant ;
- la définition d'une approche stratégique homogène et partagée pour la promotion des produits alimentaires, des entreprises et des savoir-faire.

Cette rubrique assez large du contrat de filière n'en demeure pas moins fondamentale : dans la seule partie industrielle de la filière, seuls 20 % du chiffre d'affaires sont réalisés à l'international, ce qui laisse augurer d'un potentiel de croissance important à condition de définir une stratégie de promotion homogène et partagée autour de produits de qualité. Les travaux du comité Asie ont notamment été associés à ce contrat de filière et les groupes de travail y afférant ont déjà été mis en place : l'objectif est d'améliorer substantiellement les performances à l'export vers la Chine, la Corée du Sud, le Japon, Hong Kong, Taïwan et Singapour.

5. Améliorer les relations au sein de la filière et créer de la valeur ajoutée

Sur cet axe, la filière a souhaité s'engager sur les points suivants :

- la mutualisation des connaissances des attentes du marché, des outils de veille économique et des études prospectives sur les comportements des consommateurs ;
- la promotion des outils de la Médiation interentreprises.

Le groupe de travail Relations au sein de la filière a jugé prioritaire la déclinaison à la filière Alimentaire du label Relations Fournisseurs Responsables de la Médiation interentreprises. À cette fin, un comité de pilotage *ad hoc* a été mis sur pied à partir de septembre 2013 et s'est réuni au rythme d'au moins une rencontre par mois. L'objectif est d'avoir finalisé la déclinaison du label en janvier 2014 pour des appels à candidatures pour le processus de labellisation à partir de fin février 2014. Ce dispositif sera présenté lors de la réunion du comité stratégique de filière Alimentaire en séance plénière en février 2014. Début janvier 2014, il sera également fait appel à candidatures pour les comités de pilotage des autres engagements issus de ce groupe de travail avec comme



© Béatrice Preve/Thinkstock

priorité un travail sur les indices et cotations des produits alimentaires pour les produits (et notamment ceux issus de la seconde transformation) qui ne seraient pas encore couverts. Ce travail doit permettre de réduire l'asymétrie d'information entre les parties amont et aval de la filière.

D'autres grands chantiers inscrits dans le cadre du contrat de la filière Alimentaire restent à ouvrir, sachant que les groupes de travail se sont globalement peu réunis en mode plénier depuis le 19 juin dernier. De fait, le contrat spécifiait nombre d'actions qui requéraient la mise en place de comités de pilotage spécifiques avec des objectifs de préfinalisation en décembre 2013 (notamment dans les GT Défi Vert, Financement et Innovation et Relations au sein de la filière). Toutefois, d'ici la mi-janvier 2014, tous les groupes de travail se seront réunis en mode plénier à au moins une reprise afin de déterminer les modes de pilotage des actions non encore démarrées du contrat de filière.

Après l'effervescence de la signature du contrat de filière, 2014 s'annonce comme l'année des premières concrétisations au service de toutes les entreprises de l'amont jusqu'à l'aval.

La déclinaison régionale du contrat de filière, déjà démarrée en Bretagne, sera mise en place en 2014.



Comité stratégique de filière Automobile

Marché et production automobiles : une situation préoccupante en Europe, qui accélère la crise structurelle en France

Marché automobile : une croissance mondiale soutenue par l'émergence des BRICS (notamment la Chine) mais un nouveau recul des marchés matures d'Europe de l'Ouest et du Sud, et notamment en France

Le marché automobile mondial a augmenté de 3,9 % en 2013, à 82,3 millions de VP et VUL. Les analystes du cabinet IHS estiment que les pays BRIC¹ (Brésil, Russie, Inde et Chine) tirent vers le haut les ventes d'automobiles mondiales, avec notamment la Chine, dont les ventes d'automobiles devraient augmenter de 10 % en 2013 (estimations Moody's) et sont appelées à doubler entre 2012 et 2019.

Dans ce contexte de croissance globale des marchés, l'Europe reste une exception et, après les reculs enregistrés au cours des cinq derniers exercices, le marché des véhicules particuliers affiche en 2013 une nouvelle baisse de 1,7 %. En 2013, le groupe PSA enregistre un net recul (environ - 8,5 %), alors que le groupe Renault est en progression, notamment grâce à sa marque Dacia (+ 22,8 %), qui compense la légère baisse de la marque mère Renault (environ - 1,5 %). Pour les VUL, les immatriculations sur la zone UE 27 sont proches de la stabilité (environ - 0,4 %). En revanche, le marché des véhicules industriels (camions, bus, autocars) est en nette reprise (+ 8,6 % pour les véhicules de plus de 16 tonnes).

Les derniers mois de 2013 font toutefois apparaître une légère reprise des marchés européens, et laissent espérer que l'exercice 2014 marquera un tournant, avec un marché stabilisé voire en progression limitée succédant à six années consécutives de recul.

En France, le marché affiche un nouveau recul (en données brutes : - 5,7 % pour les VP et près de - 4,4 % pour les VUL en 2013), avec des ventes de VP en deçà de 1 800 000 unités, plus mauvais résultat depuis plusieurs dizaines d'années. Cette situation résulte du contexte économique

général, mais aussi des effets de la forte augmentation du marché sous l'effet des incitations financières, qui ont porté les immatriculations de VP à des niveaux record en 2008, 2009 et 2010 (respectivement 2 302 398, 2 251 669 et 2 204 229 unités).

Production automobile : le repli de l'activité automobile en France se poursuit et menace de nombreuses entreprises

La production mondiale de véhicules a augmenté de 5,1 % en 2012 (84,1 millions d'unités VP + VUL) et de 1,8 % sur les 6 premiers mois de 2013 (43,7 millions d'unités), avec une estimation sur l'année 2013 à 82,6 millions. Le marché des équipementiers automobiles s'est déplacé, mais il est en croissance et les prévisionnistes s'accordent à penser qu'il le restera à horizon visible. Pour les acteurs mondiaux, l'automobile reste donc un secteur porteur.

La production européenne (UE 27) a, de son côté, enregistré les évolutions à la baisse suivantes :

- sur l'ensemble de l'année 2012 : 16,2 millions d'unités (- 8,2 %) pour les VP + VUL ;
- sur les 6 premiers mois de 2013 : 8,3 millions d'unités (- 4,2 %).
- Estimation 2013 : 15,9 millions d'unités.

L'Allemagne elle-même connaît depuis 2012 une baisse de sa production, avec - 10,5 % en 2012 et - 3,1 % au 1er semestre 2013. Ce contexte européen représente une menace pour les exportations françaises d'équipement automobile, qui occupent historiquement une part majoritaire dans les ventes totales.

En France, la production de véhicules légers (VP + VUL) a été de 1,967 million en 2012, en retrait de 12,3 % par rapport à 2011 et très loin du niveau atteint dix ans auparavant (production en 2002 de 3,7 millions d'unités). Pour 2013, le constat est une nouvelle contraction avec un niveau proche de 1,74 million d'unités. Cette production est sensiblement éloignée du volume durable de 2,2 millions de véhicules par an, envisagé en 2009. Un effet de seuil est à craindre, avec une menace sur l'existence du tissu industriel équipementier et sur l'ensemble de la filière automobile.

¹ Toutefois, les BRIC dans l'ensemble ne sont plus nécessairement les seuls à représenter l'avenir de l'industrie automobile, puisque 15 autres pays en développement composés de la Turquie, la Malaisie, le Mexique, l'Indonésie, la Thaïlande, l'Égypte, l'Iran, l'Argentine, le Pérou, le Maroc, l'Ukraine, l'Afrique du Sud, le Nigéria, les Philippines et le Vietnam offrent des perspectives importantes de marché et représentent déjà le troisième marché automobile mondial (en classement par régions), avec plus de 8,5 millions de véhicules vendus en 2012.

Pour rappel, la production mondiale de VP + VUL des constructeurs français en 2012 a représenté 5,57 millions d'unités (- 13 %). Respectivement classés aux 9^e et 10^e rangs des constructeurs mondiaux, PSA et Renault (avec Dacia et Samsung) ne représentent toutefois que 7 % de la production mondiale de véhicules légers.

Cette situation se traduit, pour les usines françaises d'équipement automobile, par :

- une baisse des ventes de 13,4 % à 16,15 milliards d'euros en 2012 ;
- une baisse des ventes de 9,4 % à 7,8 milliards d'euros fin juin 2013.

Selon une étude réalisée par la Coface, le nombre d'entreprises en difficulté dans le secteur automobile a progressé de 2,8 % entre novembre 2012 et octobre 2013 **avec 62 431 entreprises ayant rencontré des difficultés les obligeant à déposer le bilan**. Parmi elles, la filière aval est particulièrement affectée : 58 % étaient des distributeurs contre 24 % des sous-traitants, et 7 % (soit 4 119 sociétés) du secteur automobile et du transport. Ces défaillances sont directement liées à la baisse d'activité engendrée par la chute du marché français et plus globalement du marché européen.

La filière automobile est ainsi confrontée à une crise structurelle durable avec une baisse des marchés national et européen depuis plusieurs années et **un volume de production en France qui ne devrait pas dépasser 2 millions de véhicules sur les prochaines années**. Cette crise affecte la rentabilité des entreprises de la filière, notamment pour celles encore fortement dépendantes du marché national et des constructeurs nationaux et sans perspectives à l'international, et menace la durabilité des plus fragiles d'entre elles avec une baisse de leurs marges qui nécessite d'abaisser leurs coûts avec des conséquences sur l'emploi, tant dans la partie amont de la filière que dans les activités distribution et entretien.

Le contrat de filière automobile : accompagner les entreprises de la filière confrontées à la crise

Près d'un an après l'adoption du contrat de filière automobile par le comité stratégique de filière en octobre 2012, **un premier bilan de l'action de la PFA et des parties prenantes au contrat** permet de constater des avancées sur les 4 axes stratégiques :

Dégager une vision commune à la filière pour anticiper

Plusieurs outils ont été mis en place tant en termes de visibilité industrielle (base de données prévisionnelle IHS, définition par les grands acteurs réunis au sein de la PFA des axes prioritaires de R&D), qu'en termes de GPEC et d'accompagnement des salariés (étude BIPE UIMM,

charte automobile) pour répondre aux besoins des entreprises de la filière. Ces différents outils ont été mis à la disposition des entreprises de la filière, notamment les PME présentes dans les territoires.

Le déploiement de ces outils nécessite à la fois une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs et une promotion auprès des entreprises de la filière pour les accompagner de manière effective dans leurs orientations stratégiques.

Innovation

Au sein de la plate-forme automobile, le CTA, comité technique Automobile (composé d'un conseil de la recherche Automobile, le CRA, et d'un conseil de la standardisation technique Automobile, le CSTA) regroupe les principaux responsables de la R & D et d'innovation des donneurs d'ordres français de la filière et associe les pôles de compétitivité dédiés à l'automobile. Le CTA s'est ainsi affirmé au niveau national comme l'enceinte de définition des priorités en matière d'innovation, avec notamment l'impulsion apportée à plusieurs plans industriels intégrés dans l'initiative Nouvelle France industrielle du gouvernement :

- de la voiture pour tous consommant 2 litres aux 100 km, qui nécessite de développer les briques technologiques permettant de produire des ruptures en termes de réduction des émissions CO₂ à coût acceptable pour le client, avec comme objectif une consommation homologuée de l'ordre de 2l/100 km, et de répondre aux attentes des consommateurs (aides à la conduite, connectivité, ...). Parmi les axes prioritaires, figurent notamment l'hybridation des chaînes de traction, l'amélioration du rendement GMP, l'amélioration du rendement véhicule (traînée aérodynamiques, pertes mécaniques et de roulement) et la réduction des masses, par l'utilisation de matériaux nouveaux ;
- du véhicule à pilotage automatique, qui s'appuie sur des outils d'aide à la conduite déjà disponibles ou en développement, comme le régulateur-limiteur de vitesse, l'antiblocage des roues, l'aide au parking, le voiturier automatisé généralisé... L'intégration des dispositifs de « suivi de lignes », comme l'avertisseur en cas de franchissement des lignes au sol et les radars permettant de maintenir les distances de sécurité, permettra à terme de concrétiser un véhicule autonome, où le conducteur peut « lâcher le volant », notamment dans les embouteillages ou pendant les longs trajets, tout en bénéficiant d'un haut niveau de sécurité ; outre les aspects de R&D et d'innovation, ce plan impose une évolution forte des réglementations, avec une implication forte des administrations concernées ;
- du déploiement des bornes électriques sur la voie publique, afin de favoriser l'essor du véhicule électrique, relevant de la responsabilité de la puissance publique, avec l'objectif de créer les conditions d'un accès populaire et d'un usage sans contrainte de ces voitures. Pour cela,

l'installation des infrastructures de recharge doit couvrir l'ensemble du territoire national.

La filière est également impliquée dans d'autres projets, comme Valdriv PLM², système de management des informations techniques, des processus et des compétences associées, qui permet à tous les acteurs intervenant sur le cycle de vie d'un produit ou d'un service d'accéder instantanément aux bonnes données, au bon endroit et au bon moment, en fonction de leurs droits et de leur métier. La filière est aussi très concernée par le plan industriel Usine du futur, qui doit notamment permettre de développer et déployer de nouveaux outils de production, avec l'objectif de préserver l'emploi industriel sur le territoire.

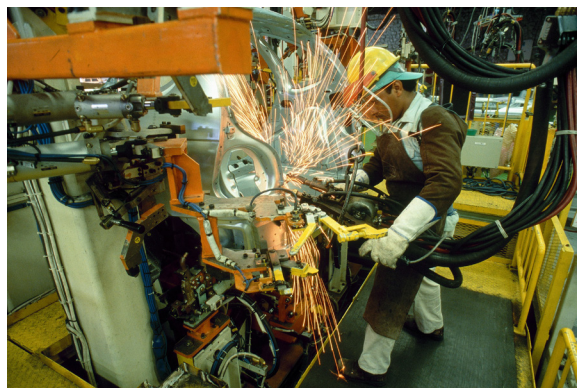
Pour que ces projets d'avenir soient structurants pour l'ensemble de la filière, il convient d'y associer au mieux à la fois les grands acteurs et les PMI-ETI, ainsi que les entreprises étrangères disposant de centres de R&D implantés sur le territoire national. La plate-forme automobile s'y emploie, notamment par l'organisation de séminaires et réunions, au plus près des entreprises dans les régions.

Solidarité de filière

Si la prolongation du FMEA pour trois ans a été actée, force est de constater les difficultés dans l'émergence et le renforcement d'acteurs stratégiques au sein de la filière. L'accompagnement des sous-traitants par les grands acteurs doit être renforcé.

Le déploiement d'un programme d'excellence opérationnelle et une application plus effective du code de performance et de bonnes pratiques, à travers notamment un rapprochement/coopération renforcé avec la médiation interentreprises, doivent permettre de créer les conditions d'une véritable culture de solidarité de la filière, avec des échanges « gagnant-gagnant » pour tous.

L'enquête réalisée par OpinionWay entre le 15 juillet et le 10 octobre 2013 pour la médiation interentreprises pointe la dégradation des relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants dans la filière, notamment en matière de délais de paiement excessifs et de ruptures de contrat abusives. Le secteur automobile représente 25 % des interventions de la médiation nationale. La morosité du marché et la baisse des volumes n'ont en général pas permis d'améliorer les relations et de s'engager sur des relations de confiance, notamment avec les fournisseurs en bas de la chaîne, peu enclins à s'exprimer vis-à-vis des instances de la filière, et ont au contraire renforcé les tensions et exigences des donneurs d'ordres. Au-delà de la communication sur une application plus effective du code de performance et de bonnes pratiques de la PFA, une démarche ambitieuse, plus proactive, semble



© Renault

nécessaire pour réellement faire évoluer les cultures des directions achats des donneurs d'ordres.

Internationalisation

La signature d'une convention entre la PFA et Ubifrance pour l'accompagnement à l'international de 20 PME-ETI constitue une première étape pour promouvoir l'internationalisation de la filière. D'autres actions comme les clubs France automobiles, les missions d'études et la participation groupée à des salons constituent un travail de fond sur la durée que les grands acteurs se doivent d'accompagner de manière continue et plus engagée pour offrir des opportunités à l'ensemble des sous-traitants de la filière.

Enjeux et priorités de la filière pour 2014 : maintien de la compétitivité et d'une dynamique d'innovation produits

La France est confrontée à un double enjeu de compétitivité, d'une part par la concurrence des pays à bas coût au niveau de la main-d'œuvre et d'autre part sur la compétitivité hors coût, ses constructeurs généralistes positionnés sur des produits de milieu de gamme ne pouvant rivaliser avec les « marques premium », notamment allemandes.

Face à ces défis, **la conclusion d'accords de compétitivité** au sein des grands constructeurs nationaux constitue une avancée importante, démontrant la capacité des partenaires sociaux à se mobiliser dans une vision « gagnant-gagnant », permettant de préserver l'emploi.

La différenciation des produits français doit être mieux valorisée notamment à travers l'innovation technologique. À cet égard, les enjeux de réduction d'émission de CO₂ à l'horizon 2020 et au-delà constituent des opportunités majeures pour la filière, qui peut y trouver matière à conforter un positionnement de

² Product Lifecycle Management.

gamme lui permettant de reconstituer des marges et de continuer à investir durablement dans son capital humain et technologique.

Priorités du CSF pour 2014

Le bureau du CSF a identifié plusieurs axes de réflexion prioritaires, notamment :

- mieux appréhender au sein du CSF les problématiques et les besoins de la filière aval et du véhicule industriel ;
- engager des réflexions sur les nouvelles mobilités partagées et les services ;
- **mieux fédérer les acteurs de la filière** à travers le partage en réseau, notamment entre les niveaux national

et régional, et le renforcement de la solidarité au sein de la filière avec des actes/outils mieux formalisés et engageants pour les donneurs d'ordres à travers notamment des chartes, indicateurs et objectifs concrets d'accompagnement des fournisseurs ;

- **améliorer la consolidation de la filière et poursuivre le déploiement international** : accompagner les restructurations surcapacitaires, les diversifications clients, produits/secteurs et marchés géographiques avec internationalisation vers les marchés de croissance ;
- préserver l'avenir à travers l'attractivité vers les métiers de la filière et développer les nouvelles compétences liées aux technologies de demain.



Comité stratégique de filière Biens de consommation

Organisation et principaux enjeux de la filière Biens de consommation

Les industries de biens de consommation correspondent à un périmètre large et diversifié de 61 branches d'activité regroupant les équipements de la personne, l'équipement de la maison, les produits de loisirs et les emballages. Les entreprises du secteur, au nombre de 46 000, représentent un chiffre d'affaires cumulé de 84 milliards d'euros en 2009. Avant tout des TPE pour plus de 30 % d'entre elles, elles emploient 401 000 personnes à temps plein.

S'il ne s'agit pas d'une filière homogène (les marchés comme les circuits d'approvisionnement sont séparés), ces industries ont comme points communs de produire des biens destinés au marché grand public, avec une forte intensité de main-d'œuvre pour une part significative d'entre elles, souvent distribués à travers des réseaux indépendants des fabricants.

Bien que composé d'industries créatives disposant d'atouts bien identifiés, tirés de la culture, de l'histoire économique et de la structure industrielle de la France, ce secteur est confronté à la concurrence des pays à bas salaires et aux délocalisations.

Il est marqué par des dynamiques communes :

- la mutation des modes de consommation, qui tend à passer d'un marché de masse à une somme de niches ;
- la forte concurrence internationale qui fait pression sur les coûts, en particulier sur les produits non ou peu différenciés ;
- la nécessaire différenciation des produits par l'innovation en conception et en design qui permet de ne pas se limiter à une concurrence par les prix exclusivement ;
- l'émergence d'une classe moyenne dans les grands pays émergents, qui ouvre de nouveaux marchés de masse à l'export.

Création, innovation et développement à l'international sont ainsi les facteurs de croissance sur lesquels les entreprises françaises des biens de consommation et spécialement les marques s'appuient pour augmenter leurs parts de marché voire, pour certaines d'entre elles, acquérir une position dominante sur les marchés internationaux.

C'est sur ces dynamiques communes qu'ont travaillé ensemble au sein du comité stratégique de filière « Biens

de consommation » des branches *a priori* disparates. Grâce à cet espace de discussion, elles ont pu avancer de concert sur les nombreux points qui les rapprochent. La pertinence de ce regroupement est mise en valeur par la qualité des travaux des trois groupes de travail du comité de filière : « consommateur », animé par M. Loïc Armand de l'Oréal France, « relation fabricant/distributeur », animé par M. Stéphane Laflèche de SEB, et « fabriqué en France », animé par Mme Emmanuelle Butaud du Climo.

Un contrat de filière a été élaboré entre les mois de septembre 2012 et mai 2013, sous la responsabilité de M. Jean-Claude Ricomard. Les travaux des trois groupes ont abouti à la rédaction d'un contrat de filière, qui a fait l'objet d'une présentation aux membres du comité stratégique de filière, réunis sous la présidence de M. Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, lors d'une réunion plénière organisée le 23 mai 2013 dans les locaux de l'usine SEB de Selongey.

Ce contrat s'articule autour de quatre axes clés :

- Anticiper les attentes des clients, en renforçant l'accès des PME aux ressources marketing ;
- S'appuyer sur l'innovation et le design et miser sur les objets connectés, en amplifiant les travaux d'innovation technologique et non technologique, et en accroissant les actions de communication vers les jeunes, afin d'attirer les futurs talents ;
- Mieux produire en France, en valorisant l'atout que peuvent représenter nos normes sociales et environnementales et en améliorant la traçabilité des approvisionnements et des processus ;
- Consommer « Made in France », en accompagnant la mutation des modes d'achat.

Avancement du plan d'action du CSF à la fin 2013

L'année 2013 a été marquée par la mise en place d'actions structurantes pour la filière.

Renforcer l'accompagnement individuel de PME au design

Le design a été identifié comme un levier majeur de compétitivité hors coût pour les entreprises. Or les PME éprouvent souvent des difficultés à accéder au design. Afin de les accompagner dans cette démarche, l'État a chargé trois structures de médiation et de promotion

du design (Lieu du design, APCI, Cité du design de Saint-Étienne) de conduire des actions de sensibilisation et d'introduction au design des PME sous forme d'ateliers, de « rendez-vous d'affaires » et d'accompagnement individuel sur un projet.

Intégrer les dépenses de design « amont » dans l'assiette du crédit d'impôt innovation

Afin de soutenir le recours au design par les PME de manière générale, l'État a décidé de faire entrer les dépenses de design « amont » dans l'assiette du crédit d'impôt innovation. Cette prise en compte a été inscrite dans l'instruction fiscale précisant les modalités du crédit d'impôt innovation diffusée le 7 novembre 2013.

Soutenir un renouvellement de l'offre

Pour soutenir les acteurs, l'État a lancé un appel à projets à destination des industries des biens de consommation (en particulier des biens d'équipement de la personne et de la maison) visant à valoriser et renouveler une offre innovante qui réponde à l'attente des consommateurs et des donneurs d'ordres, afin de préserver les savoir-faire et l'appareil productif emblématiques du « Fabriqué en France ».

Cet appel à projets a connu un grand succès auprès des entreprises de la filière : 66 projets ont été déposés. Les projets sélectionnés pourront lancer leurs travaux dès fin 2013.

Créer des indications géographiques

Le gouvernement a intégré la création d'indications géographiques au projet de loi « Consommation ». Celles-ci permettront de valoriser les savoir-faire spécifiques et la qualité des productions françaises ancrées sur un terroir, en France comme à l'export. Le vote définitif de la loi est attendu pour début 2014.

Réaliser une étude sur la cartographie et l'amélioration de la lisibilité des labels d'origine

Afin d'impulser une dynamique de valorisation de l'offre française dans les industries de biens de consommation, à la fois dans l'intérêt des consommateurs, mais aussi dans celui des entreprises participant à leur production et à leur distribution, l'État souhaite accompagner les industriels dans la maîtrise de leur chaîne d'approvisionnement, dans la promotion de l'origine et de la qualité françaises de leurs produits : il favorise la mise en place d'indications, labels et marques d'origine qui peuvent en attester, et, parallèlement, valorise en créant, par une information de qualité, la confiance nécessaire à leur appropriation par les consommateurs.

Pour ce faire, l'État a lancé une étude sur la cartographie et l'amélioration de la lisibilité des différentes indications, labels et marques, de niveau national ou local attestant l'origine et la qualité françaises des produits, présents sur le marché. Cette étude devrait aboutir à la réalisation d'une cartographie détaillée et d'un guide pratique des indications, labels et marques d'origine (française ou locale) existants, ainsi qu'à des recommandations pour leur valorisation d'ici début 2014.

Les actions à mener en 2014

Afin de poursuivre la dynamique impulsée en 2013, certaines actions inscrites dans le contrat de filière devraient être lancées en 2014.

Mettre en réseau les différents observatoires de la consommation

La mise en réseau des différents observatoires de la consommation dans une plate-forme unique devrait permettre de mutualiser les travaux d'analyse sur les tendances de consommation et les marchés, notamment des pays émergents, et pérenniser le travail effectué en 2011 par le Credoc sur l'évolution des modes de vie.

Les professions volontaires disposant de ce type d'observatoire, avec l'appui de l'État, chercheront à mettre en place une plate-forme commune, afin de partager les résultats des enquêtes, voire mutualiser les moyens pour augmenter leur ampleur et affiner les analyses. Cette plate-forme devra en particulier permettre aux PME de développer leur marketing stratégique et d'anticiper les mutations, sans surcoût inapproprié.

Mettre en lumière le travail de rapprochement entre observatoires et instituts

Le Climo organisera début 2014 une manifestation permettant de mettre en lumière ce travail de rapprochement entre observatoires et instituts sur trois sujets clés relatifs aux évolutions dans les comportements des consommateurs : l'émergence de la RSE, la demande du « Fabriqué en France » et la nouvelle donne introduite par les outils du numérique.

Soutenir le recrutement de « designers en résidence » dans les pôles de compétitivité

L'État appuiera l'intégration d'une dimension design dans la politique des pôles de compétitivité : facteur d'accélération et d'amplification du succès commercial d'une innovation, le design doit faciliter la transition des pôles vers le modèle d'« usines à produits ». Pour ce faire, il soutiendra le recrutement de « designers en résidence » dans les pôles volontaires. Ces designers

auraient pour mission de créer une dynamique design dans l'environnement de leur résidence : entreprises, institutions, organisations professionnelles, collectivités territoriales, grâce à des actions de sensibilisation, par un accompagnement dans le processus d'intégration du design (conseil, assistance) et par un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le lancement de projets de design.

Renforcer le programme de visites lors de la Semaine de l'industrie

La Semaine de l'industrie, moment privilégié de partage entre entreprises, partenaires, citoyens, devra offrir une vitrine élargie aux opportunités existantes et faire la démonstration de l'extraordinaire diversité de celles-ci, notamment à destination des enseignants et des élèves. Pour ce faire, les entreprises de la filière chercheront à renforcer le programme de visites et à accroître le nombre de visiteurs.

Panorama et enjeux de la filière Bois

Le bois génère aujourd'hui en France une filière économique de 60 milliards de chiffre d'affaires et 440 000 emplois. Le « cœur de la filière », soit 220 000 emplois directs, est composé de 60 000 entreprises, de la première transformation (trituration, sciage) et de la deuxième transformation du bois.

Le point commun de ces entreprises est de partager la même matière première, le bois. Cette ressource biologique est disponible en France dont le tiers de la surface est boisée. Le potentiel de notre forêt, renouvelable (grâce à la photosynthèse), est loin d'être surexploité puisqu'on ne prélève que 60 % de la croissance annuelle des arbres. Cette forêt, la troisième de l'Union européenne, est un atout insuffisamment valorisé.

Ainsi parle-t-on souvent de « paradoxe » lorsque l'on évoque la balance commerciale de la filière, déficitaire de 6,5 milliards d'euros en raison d'importations de semi-produits (construction, pâte) et de produits à valeur ajoutée (meubles essentiellement), alors que la filière exporte peu de produits à valeur ajoutée (panneaux de particules, tonneaux ...).

Ce paradoxe a de multiples causes, notamment historiques et culturelles. Le rapport Pipame sur l'avenir des marchés du bois (2012) fait le diagnostic « *d'une filière complexe marquée par une multiplicité d'actions hétérogènes et par un ensemble d'interactions industrielles manquant de synergie* ».

Créer cette synergie, c'est le défi que les organisations professionnelles veulent relever au sein du CSF bois.

Une multiplicité de marchés et d'acteurs

La multiplicité des acteurs est liée à la multiplicité des marchés. La 1^{ère} transformation produit 6,5 milliards d'euros de pâte, panneaux de particules, placages, sciages, rabotage, plaquettes. La 2^e transformation avec 31 milliards d'euros s'adresse aux marchés traditionnels de l'emballage, la tonnellerie, la charpente-menuiserie-ossature, les parquets, meubles en bois, papier et cartons. Enfin la distribution et la mise en œuvre (charpente, menuiserie et agencement) produisent 16 milliards de chiffre d'affaires. Le bois énergie commercialisé avec un chiffre d'affaires de 3 milliards est en forte croissance.



© Atlanbois/Thinkstock

Un fonctionnement en économie circulaire

Traditionnellement, l'ensemble de ces activités fonctionnent dans une économie circulaire, des grumes sorties de forêt à la chaudière utilisant le bois, à la fin de sa vie passée dans la construction ou comme bien de consommation. Les usages de la ressource forestière sont complémentaires, les écorces pouvant alimenter les chaudières, et les « chutes » du bois de sciage étant utilisées par les usines de panneaux de particules par exemple. Enfin, une autre caractéristique de cette filière est son ancrage solide dans les territoires, certaines entreprises s'appuyant sur la proximité de la ressource, les autres sur la proximité des marchés finaux.

Faiblesses et menaces

Cette cohérence économique forgée par le temps montre des failles structurelles aujourd'hui. L'approvisionnement en matières premières et en produits semi-transformés est un point faible de la compétitivité des entreprises françaises. D'une part, les marchés demandent aujourd'hui 75 % de résineux, notamment pour la construction, alors que notre forêt est composée à 65 % de feuillus. D'autre part, la qualité des sciages français est encore hétérogène. Cette situation peut s'expliquer par le retard pris par le bois dans la construction française alors que les bois du nord entrent dans des systèmes constructifs qui font référence depuis plusieurs décennies. Enfin, la taille des entreprises de transformation est un frein à leur capacité d'investissement et d'exportation. Les deux tiers des entreprises de la transformation sont non employeurs.

Ainsi la filière a-t-elle perdu, depuis une dizaine d'années, 25 % de valeur ajoutée et d'emplois. À cette tendance défavorable s'ajoutent des menaces sur l'approvisionnement des entreprises telles que l'impact du changement climatique sur la forêt et le déficit de plantation (six fois moins de plantations en France qu'en Allemagne). Des tensions sur la ressource sont à anticiper alors que le bois-énergie, bénéficiant d'aides publiques, fait son entrée sur ce marché très européen. Mal synchronisé avec la mobilisation de ressources, le développement du bois-énergie peut avoir des conséquences néfastes sur le tissu industriel de la trituration et par la suite sur la compétitivité du bois dans la construction et l'ameublement. « *Le bois en tant que source d'énergie doit être considéré comme la valorisation ultime de la ressource* » (Pipame 2012). Se priver des différentes vies du bois, c'est se priver d'activités qui génèrent 5 à 7 fois plus d'emplois. Dans un contexte de crise, de ralentissement d'activité du bâtiment, d'internationalisation de la production de meubles, la rupture de la chaîne de valeur de cette filière circulaire est une menace réelle : « *Le contexte concurrentiel de plus en plus pressant pourrait à terme entraîner un décrochage de la France si une taille critique d'acteurs n'est pas atteinte* » (Pipame 2012). On constate en 2013 le doublement des exportations en matières premières vers nos voisins ou vers la Chine. Seule une stratégie cohérente entre « l'amont » et « l'aval » de la filière, en phase avec les politiques publiques conduites par chacun des ministères concernés (Industrie, Agriculture, Logement et Écologie), peut endiguer la perte de valeur ajoutée et l'exportation de matières premières.

Atouts et opportunités

Dans ce contexte qui pourrait sembler très défavorable, la filière est pourtant promise à un développement certain en raison de son rôle naturellement vertueux dans la lutte contre le changement climatique et dans le remplacement des ressources fossiles.

La filière séquestre le carbone par la feuille de l'arbre, le stocke dans le bois durant toutes ses vies, le recycle à chaque étape de sa transformation. Le matériau bois est renouvelable, peu énergivore à produire, isolant thermique, économe à mettre en œuvre, agréable à vivre, et produit de l'énergie en fin de vie. Ainsi la filière permet-elle d'éviter l'émission de 94 millions de tonnes de CO₂ (23 % des émissions françaises), tout en produisant 440 000 emplois dans les territoires.

Cette équation vertueuse explique la demande sociétale de plus en plus importante de bois dans le cadre de vie. À cela s'ajoutent les marchés futurs de la xylochimie basés sur la recombinaison de la matière, de la fibre de bois ou de la molécule de carbone biogénique dont les applications sont infinies. En bref, la filière bois, en créant conjointement de la valeur économique et écologique

à grande échelle, est un pilier de la croissance verte française.

La mission du comité stratégique de filière Bois

Les recommandations de nombreux rapports, les décisions interministérielles récentes, l'engagement du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du ministère du Redressement productif ainsi que la volonté des fédérations professionnelles convergent vers les objectifs suivants :

- construire une « vision stratégique nationale » interministérielle et interprofessionnelle ;
- valoriser la ressource française sur tous les marchés et les marchés du futur ;
- développer la construction qui est le 1^{er} moteur immédiat pour mobiliser la ressource ;
- rétablir la chaîne de valeur de la production française de sa ressource au produit.

Si « *l'innovation est un levier critique pour développer la filière Bois, elle doit également être de nature organisationnelle et structurelle* » (Pipame 2012).

C'est pourquoi, avec le plan national d'actions pour l'avenir des industries de transformation du bois (17 octobre 2013), la création du CSF Bois a pour objectif de mettre en œuvre les actions suivantes, très attendues, pour redynamiser la filière :

- structurer le segment industriel de la filière, favoriser l'émergence de leaders ou la coopération interentreprises ;
- renforcer l'innovation et la recherche tant au plan technologique que marketing et design ;
- accompagner les entreprises au changement tant sous l'angle financier qu'humain avec le souci de l'évolution des compétences et du développement des emplois ;
- sécuriser les approvisionnements à chaque maillon de la filière ;
- participer à la transition écologique.

Le CSF Bois coprésidé par les ministres de l'Industrie et de l'Agriculture est sur le point d'être lancé. Il sera composé des organisations professionnelles et d'industriels représentatifs de la diversité de la filière, ainsi que de quelques représentants de « l'amont », des représentants des organisations syndicales membres du CNI, de personnes qualifiées, des établissements publics et administrations de l'État concernés.

Il devra proposer les modalités d'articulation avec les régions dont les politiques ont un impact certain sur l'avenir de la filière.

Le contrat de la filière Bois, très attendu, est programmé pour l'été 2014.



Comité stratégique de filière Chimie et Matériaux

La filière Chimie et Matériaux pèse d'un poids essentiel dans l'économie nationale, avec plus de 950 000 emplois directs et induits, une valeur ajoutée d'environ 32 milliards d'euros, plus de 7 000 entreprises dont 95 % de PME/ETI. La filière subit depuis plus de 10 ans une forte érosion de son activité et de sa rentabilité (perte de 36 % de ses effectifs entre 2000 et 2011, perte de 8 points de taux de marge sur la même période).

Par les solutions innovantes qu'elle développe pour ses clients aval, l'existence d'une filière Chimie et Matériaux forte et compétitive est cependant essentielle à l'existence d'une industrie forte et compétitive en France.

Environnement concurrentiel mondial

Les métiers de la filière Chimie et Matériaux s'exercent de façon mondiale et le secteur est l'objet d'une concurrence internationale extrêmement vive. Au cours des années récentes, malgré des performances à l'export qui restent notables, la filière Chimie et Matériaux en France a régulièrement perdu en compétitivité par rapport à ses concurrents étrangers, du fait de coûts du travail élevés, d'une surréglementation qui la pénalise et surtout, plus récemment, d'un prix de l'énergie devenu trois fois plus cher que celui des USA pour ce qui concerne le gaz.

Il est très urgent de porter remède à cette situation faute de quoi des secteurs importants de la filière pourraient être mis en danger, avec des menaces corrélatives importantes sur l'emploi.

Au niveau mondial, la consommation de produits chimiques et de matériaux est liée à l'évolution du PIB.

Les principaux facteurs influençant le secteur sont :

- l'accès aux ressources (matières premières et énergie en quantité et à prix compétitifs) ;
- l'accroissement des réglementations ;
- l'augmentation des demandes sociétales avec une demande croissante de produits et services durables.

La volatilité s'est accrue : cycles économiques plus courts, prix des matières premières plus volatils et influencés par des actions étatiques (Chine,...). L'Asie sera le centre de gravité au niveau de l'accroissement de la production avec la poursuite du développement de nouvelles très grandes sociétés, pour beaucoup entreprises d'État (avec une très grande influence sur la compétitivité).

Pour ce qui concerne l'évolution de la demande, ce n'est plus l'Europe qui détermine toutes les tendances. Les industries consommatrices sont plus localisées dans les pays émergents, où se créent souvent les innovations et des besoins différents de ceux de l'Europe. Les flux commerciaux sont marqués par beaucoup d'instabilité et une inversion entre Moyen-Orient, Chine, Europe.

Les principales tendances suivantes sont à prendre en compte :

1. Le développement se fera sur les sites industriels ayant accès à des matières premières et à de l'énergie à prix compétitifs. Pour la pétrochimie, l'accès à des matières premières autres que le naphta (e.g. l'éthane à bas prix favorisé par le développement des hydrocarbures non conventionnels) est devenu clé à court et moyen-long terme. Pour l'Europe, cela implique d'étudier la possibilité d'exploiter les hydrocarbures non conventionnels, dans un contexte répondant à des défis importants : densité de population, problèmes logistiques et administratifs, questions environnementales etc.

2. Les nouvelles implantations se feront surtout là où il y a de la croissance, c'est-à-dire à proximité des zones de demande forte. Pour certains produits la proximité du client présente un avantage compétitif.

Deux types de développement possibles :

- global : production compétitive mais éloignée des marchés ; c'est le cas des grandes commodités (exemple du Moyen-Orient) mais aussi des produits à forte valeur ajoutée ;
- régional : près des clients, le plus probable.

3. Tendance à voir se développer des méga-sites industriels intégrés dans l'amont chimie et matériaux qui assurent la compétitivité. Ces nouveaux sites se développeront au détriment des sites anciens et petits de l'Europe. La croissance des entreprises d'État dans certains pays émergents ou développés va dans ce sens.

4. Les chaînes de valeur vont continuer à se reconfigurer géographiquement et technologiquement, ce qui impliquera des changements importants dans les portefeuilles des grands acteurs industriels. Là aussi les entreprises d'État des pays émergents vont jouer un rôle important.

5. La pression réglementaire et fiscale sur la chimie, les matériaux, l'énergie en Europe et en France, va continuer

de provoquer une baisse de compétitivité relative si l'écart avec l'environnement réglementaire mondial se poursuit.

6. L'une des clés du développement de la chimie et des matériaux est l'innovation.

On prévoit un développement continu des biotechnologies industrielles et une pénétration accrue des nouveaux matériaux. Les microtechnologies (procédés et nano) connaîtront plus de développements en rupture dont l'arrivée sur le marché reste indéterminée. La chimie et les matériaux continueront cependant à se développer dans un avenir prévisible sur les ressources fossiles : charbon, hydrocarbures conventionnels et non conventionnels, métaux et minéraux avec une plus grande efficacité et efficacité énergétique et matière. L'économie circulaire (recyclage, écologie industrielle, etc.) contribuera à cet objectif.

La chimie et les matériaux issus du végétal (biomasse) constitueront un complément significatif. Leurs développements sont fonction du prix relatif des matières premières, des économies de procédés innovants et de l'impact environnemental (l'analyse du cycle de vie est clé). Ils concerneront en priorité des produits de spécialités à forte valeur ajoutée. Les aspects marketing sont importants (un taux de pénétration en chimie organique de l'ordre de 20 à 30 % – ratio carbone renouvelable/ carbone total – est envisageable à l'horizon 2030).

7. Les nouveaux talents seront source d'avantages compétitifs (importance de la formation et du développement des compétences tout au long de la vie).

8. Changements dans les comportements des consommateurs du fait de la nature finie et donc coûteuse des ressources : passage progressif à une économie circulaire plus orientée vers une gestion optimisée de la ressource.

En termes quantitatifs prospectifs, en conservant la tendance actuelle, on prévoit d'ici l'horizon 2030 :

- une croissance moyenne mondiale de 4 à 5 % par an tirée par l'Asie dont la part de marché passera de 45 % (en 2009) à 65 % (en 2030) ;
- une croissance moyenne en Europe de l'ordre de 1 à 1,5 % par an tirée essentiellement par les produits de consommation et une baisse des activités amont de la Chimie et des Matériaux, en particulier production de la chimie organique et des grands polymères.

La perspective d'une croissance annuelle moyenne de 1 %, limitant fortement la capacité à investir, se traduirait, sur la base des évolutions constatées sur les 10 dernières années, par une perte d'environ 30 % des emplois de la filière (voir les indicateurs économiques joints) en intégrant également des gains de productivité. L'évolution des emplois sera marquée également par un besoin de renforcement des qualifications pour jouer la carte de l'innovation.

Objectif et stratégie du comité stratégique de filière Chimie et Matériaux

Les grands enjeux de la filière Chimie et Matériaux en France identifiés par le CSF sont :

- restaurer la compétitivité (coûts : accès à l'énergie et aux matières premières, technologies, infrastructures logistiques et industrielles) ;
- maintenir son rôle moteur de pourvoyeur de solutions innovantes aux grands secteurs de l'industrie manufacturière répondant aux grands défis du développement durable ;
- mieux faire connaître le rôle de la filière dans le développement durable.

Le périmètre du CSF est large mais cohérent (industries de transformation de la matière) : chimie, caoutchouc, papier, cartons, plasturgie.

La compétitivité de cette filière repose sur un ensemble de facteurs endogènes et exogènes et pas simplement sur l'innovation.

Il faut redonner de l'attractivité :

- d'une part, au territoire français dont les atouts de compétitivité doivent soutenir la comparaison avec les autres pays ;
- d'autre part, aux activités elles-mêmes pour leurs qualités intrinsèques, afin d'inciter les industriels à investir durablement en France ;
- identifier les domaines qui seront porteurs demain et anticiper les besoins pour assurer la présence de la France dans les nouveaux marchés.

Les facteurs les plus essentiels pour redonner des atouts à la filière Chimie et Matériaux et l'inscrire résolument dans une perspective de développement et de compétitivité durables sont :

- obtenir l'énergie à un coût compétitif ;
- sécuriser l'accès aux matières premières, à un coût compétitif ;
- assurer un environnement réglementaire comparable et stable ;
- améliorer et développer les infrastructures ;
- soutenir et favoriser l'innovation et les transferts technologiques ;
- développer des chaînes complètes de récupération et valorisation ainsi que l'utilisation des matières premières renouvelables et recyclables ;
- former les compétences qui seront nécessaires demain ;
- améliorer sensiblement l'image et la perception de la filière Chimie et Matériaux.

Plus généralement, à l'instar de l'ensemble de l'industrie manufacturière, des prélèvements fiscaux excessifs, y compris européens au regard de ce qui se passe dans d'autres pays, et un coût du travail très élevé grèvent durement la compétitivité de la filière.

En matière de nouveaux produits/nouveaux projets de développement, le point clé est aujourd'hui le « *time to market* ». C'est sur ce point que l'Europe continuera ou non à défendre l'attractivité de son territoire et réussira ou non à conserver des projets d'investissements industriels significatifs. Dans ce contexte, la question fondamentale n'est plus de continuer à apprécier les aides à la R & D et à l'innovation à l'aune de la concurrence intraeuropéenne – comme le fait la Commission – mais d'identifier les facteurs qui conduiront les groupes industriels – grands, moyens ou petits – ayant une stratégie mondiale à choisir de localiser un projet de recherche et un projet industriel en Europe plutôt qu'ailleurs.

À cet égard, un renversement complet de paradigme est indispensable : il faut que les règles communautaires autorisent désormais l'accompagnement des projets industriels eux-mêmes par des aides appropriées et à un niveau significatif (30 % voire 50 % selon les cas), comme le font les États-Unis et les émergents sur des technologies-clés et des segments de marché stratégiques (ENR, technologies « vertes »...), sans s'arrêter aux seuls pilotes ou démonstrateurs.

Par ailleurs, la sélectivité des aides ne doit pas se faire au profit des seules PME car il existe le risque précité de localisation des projets hors UE. Les projets les plus structurants – et notamment les projets de filières tels que celui de Lacq cluster chimie 2030 (filiale Fibre de carbone) – ne peuvent être portés que par des grands groupes.

Le CSF recommande que ces orientations soient exprimées explicitement dans la position du CNI sur la révision à venir de l'encadrement communautaire des aides d'État¹.

En termes d'innovation, l'une de nos forces, outre notre capacité de recherche et nos savoir-faire scientifiques et industriels éprouvés, est de pouvoir s'appuyer sur un réseau de pôles de compétitivité (Axelera, IAR, Maud, Plastipolis, Xylofutur, Fibres) et de centres techniques, à compétences chimie/matériaux/environnement. Ce réseau a été complété par la création récente d'IEED² et d'IRT³ pour le développement industriel et le renforcement des capacités de recherche publiques/privées jusqu'à la démonstration et le transfert de technologies.

Comment le CSF fonctionne-t-il ?

Le CSF rassemble 50 membres environ : 18 industriels, 6 pôles de compétitivité, 5 syndicats de salariés, principaux organismes de financement et de soutien aux entreprises (BPI⁴, Médiation, CGI, FSI⁵, MRP, MEDDE⁶,



© Total

MSR, OSEO), organismes de R & D publics (Ademe, ANR, CNRS), représentants des ministères, 5 fédérations professionnelles. Le CSF Chimie et Matériaux, présidé par le ministre du Redressement productif, est piloté opérationnellement par Philippe Goebel, président de l'Union des industries chimiques, entouré d'un comité de pilotage (8 réunions en 2013), de deux rapporteurs en lien avec le CNI et qui s'appuie sur 5 groupes de travail :

- économie circulaire et recyclage ;
- emplois et compétences ;
- infrastructures industrielles et logistiques, énergie ;
- dynamique de filière – Relations PME/ETI-GG ;
- innovation « chimie et matériaux durables ».

Une feuille de route stratégique a été élaborée avec des recommandations et 71 propositions formulées pour le court et le long terme avec les pouvoirs publics.

- un contrat de filière avec le MRP⁷ : 11 actions à court terme soutenues par l'État ;

¹ Recherche, Développement et Innovation

² Instituts d'excellence pour des énergies décarbonées

³ Instituts de recherche technologique

⁴ Banque publique d'investissement

⁵ Fonds stratégique d'investissement

⁶ Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

⁷ Ministère du Redressement productif

- un plan industriel prioritaire horizon 2020 (des projets soutenus dans le cadre du PIA⁸) : « chimie verte et biocarburants » ;
- une vision à long terme pour orienter la R&D (Commission innovation 2030) : « Chimie innovation 2030 ».

La plupart des 11 actions opérationnelles lancées en 2013 (réunion plénière du 4 février 2013 à Lyon en présence du ministre) sont en voie d'achèvement (voir ci-dessous).

Le CSF met en place des mesures visant à faire évoluer la filière Chimie et Matériaux vers une filière plus durable et plus attractive avec l'innovation comme moteur de cette transition :

- une filière en amont qui agit de manière proactive au sein des filières utilisatrices pour répondre à leurs besoins ;
- une filière qui fait appel aux ressources renouvelables et aux biotechnologies quand cela fait sens (ACV⁹, bilans énergétiques) ;
- une filière qui ne fait pas le pari du « tout technologique » : orientation marquée vers l'économie circulaire et le recyclage qui amène une réflexion sociologique forte ;
- une filière qui se donne les moyens de gérer les antagonismes : compétition usage des sols, OGM, toxicité, bilan énergétique.

Dans le cadre du CSF, un comité innovation vient d'être créé afin de mieux coordonner les actions des différents acteurs, définir les « caps technologiques » de la filière, et, au final, de renforcer par l'innovation la compétitivité de la filière « Chimie et Matériaux ». Ce comité est formé d'experts de haut niveau (entreprises, pôles de compétitivité, IEED, organismes de recherche publics et privés) avec une volonté de définir les actions à mettre en place pour renforcer la durabilité de la filière.

État d'avancement des actions du contrat de filière

Principaux points de progrès :

Développement de l'économie circulaire et recyclage, accès compétitif aux matières premières et à la biomasse végétale

Développement en France d'une filière de recyclage des matières premières afin de permettre aux entreprises d'avoir une visibilité sur le potentiel technico-économique offert par la filière de recyclage des matières plastiques. Une étude sur la chaîne de valeur du recyclage des plastiques en France est en cours d'élaboration. Le cabinet qui a été choisi pour mener cette étude est le cabinet Deloitte.

Emplois et compétences

Création de maison de l'apprenti : dès à présent la région Rhône-Alpes est candidate à la réalisation de la maison pilote.

Publication d'un décret relatif à l'évolution du code du travail pour permettre sous conditions l'accès des mineurs aux sites à risques.

Développement des infrastructures (transports et logistique) et des plates-formes industrielles, accès compétitif à l'énergie

Améliorer la performance énergétique par la formation sur le management de l'énergie. Le GT poursuit la rédaction d'un guide sur l'efficacité énergétique et s'appuie sur l'Ademe qui a développé des outils de formation sur l'efficacité énergétique. Un outil de sensibilisation sera proposé et une opération collective éventuellement montée avec diagnostic ou prédiagnostic pour un ensemble d'entreprises (objectif de 300 entreprises formées entre 2013-2016).

Soutenir le maintien du parc des installations de cogénération industrielles pour permettre aux entreprises de garder l'énergie à un coût compétitif. Après l'amendement présenté par Mme Batho le 17 mai 2013, les discussions de mise en œuvre par le biais d'un arrêté sont en cours.

Création d'un statut d'entreprise « gazo-intensive ». Un amendement a été adopté en mai 2013 sur le modèle du statut de consommateur électro-intensif pour permettre aux industriels éligibles l'accès à des taux d'acheminement préférentiels et aux capacités de transport et les critères d'éligibilité ont été précisés dans un décret du 30 octobre 2013.

Amélioration de la compétitivité des unités existantes par la modernisation ou la reconversion des outils industriels. Une liste d'investissements innovants proposés par les industriels de la filière a été établie avec des thèmes répondant aux objectifs de modernisation et de durabilité. Ces investissements représentent un montant de 1,4 Md€. La création d'un plan industriel « chimie verte et biocarburants », dont l'objectif recouvre en partie cette action, nécessite une répartition des projets entre le plan et d'autres mesures de soutien. Il conviendra d'intégrer dans cette réflexion les possibilités offertes au niveau européen par les PPP (Public Private Partnership) SPIRE et BIC (ex : BRIDGE).

⁸ Programme d'investissements d'avenir

⁹ Analyse du cycle de vie

Établir des modalités de mise en œuvre de la réglementation relative aux PPRT qui permettent le développement des plates-formes industrielles mutualisées. La circulaire du MEDDE a été publiée le 25 juin 2013. Elle concerne une vingtaine de plates-formes en France qui pourront adapter les règles relatives à l'élaboration des PPRT compte tenu de leur vocation et de la culture sécurité des entreprises qui les constituent. Elle exige la mise en place d'une gouvernance incluant :

- la création d'un statut pour chaque plate-forme auquel adhéreront les différents opérateurs de la plate-forme : GIE (très spécifique à OSIRIS), préférentiellement ASL ou contrat ;
- l'adhésion à une charte HSE. Les industriels demandent que le règlement type proposé par l'administration leur laisse la possibilité de prendre en compte leurs spécificités locales.

Étude de benchmark des plates-formes industrielles françaises. L'étude a été lancée le 9 octobre pour une durée maximale de 6 mois. Elle concerne une dizaine de plates-formes françaises et 5 plates-formes européennes (analyse forces/faiblesses, recommandations). Le cabinet Advancy a été retenu. Un séminaire de conclusion est en cours d'organisation pour janvier 2014.

Dynamique de filière (soutien du tissu PME-ETI) avec comme principaux sous-thèmes : fonds d'investissement filière, bonnes pratiques commerciales et médiation interentreprises, soutien à l'exportation. Partage de données et d'informations.

Étude de faisabilité en vue de la création d'un fonds d'investissement Chimie et Matériaux pour aider les PME/ETI à renforcer leurs fonds propres. L'étude de faisabilité est terminée et elle conclut à un abandon du projet par absence de réels besoins au sein de la filière et l'impossibilité de mobiliser des fonds suffisants.

Étude prospective pétrochimie sur la filière polymère emballage Ernst and Young. Les conclusions définitives de l'étude seront rendues mi-décembre 2013. Les pré-rapports confirment le bien-fondé de l'ensemble des actions lancées dans le cadre du CSF et la prégnance de l'approvisionnement en matières premières et énergie à prix compétitifs sur la compétitivité.

Soutien à l'innovation de la filière (Chimie et Matériaux innovants) : comité de concertation (pilotage), sous-groupes centrés sur l'atteinte des caps technologiques identifiés (exemple : chimie-énergie, chimie du végétal...)

Mise en place d'un comité de l'innovation, rattaché au sein du CSF Chimie et Matériaux, pour coordonner les actions d'innovation.

Son objectif est :

1. de proposer au CSF une vision et des caps technologiques à court-moyen et long terme en accord avec la feuille de route stratégique et les objectifs du CSF ;
2. d'entraîner les acteurs dans une dynamique positive au sein de la filière en renforçant la cohérence des actions et en délivrant plus sûrement les briques nécessaires aux marchés en aval en diminuant le « *time to market* » ;
3. d'améliorer la visibilité des axes stratégiques de développement de la filière vis-à-vis des acteurs des autres filières et de la scène européenne.

Pour le moment les axes de travail retenus pour démarrer ce comité sont :

- bâtiments durables ;
- transports du futur ;
- stockage de l'énergie ;
- substitution pour répondre à l'obsolescence, la disparition ou la raréfaction de substances et matériaux.

Mise en place d'un CTI dans le domaine de la plasturgie.

Le projet sera prêt pour être présenté à la rentrée à un panel de 200 chefs d'entreprise.

Orientations pour 2014

Les actions précédentes à caractère pluriannuel seront poursuivies. Citons notamment :

- poursuivre les actions permettant un accès compétitif à l'énergie : stratégie d'accès aux gaz et aux hydrocarbures à prix compétitif, actions sur l'efficacité énergétique, valorisation du potentiel d'interruptibilité et d'effacement, fonctionnement continu des cogénérations (faire une étude de benchmark européen), développement de l'énergie biomasse, valorisation énergétique des déchets ;
- utiliser les résultats de l'étude de benchmark des plates-formes industrielles françaises pour le renforcement de leur compétitivité et leur développement, en cherchant à réduire les faiblesses identifiées dans le cadre de cette étude. Par ailleurs assurer leur promotion en s'appuyant sur les points forts (fournir à l'AFII des outils pour attirer les investisseurs étrangers) ;
- mettre en place dans quelques régions industrielles (PACA, Rhône-Alpes, Lorraine,...) des groupes de concertation pour accélérer le développement des plates-formes industrielles mutualisées et l'écologie industrielle territoriale ;
- innover : définition et atteinte des caps technologiques et cohérence avec les plans industriels. Favoriser la participation au concours organisé dans le cadre de la commission innovation présidée par Mme Anne Lauvergeon ;
- recycler : étude des mécanismes d'amortissement des fluctuations de cours des matières premières recyclées pour sécuriser les investissements à long terme nécessaires (cahier des charges de l'étude en cours) ;
- poursuivre la création de maisons de l'apprenti ;

- promouvoir la charte clients/fournisseurs ;
- clarifier le rôle des acteurs dans la mise en œuvre des actions.

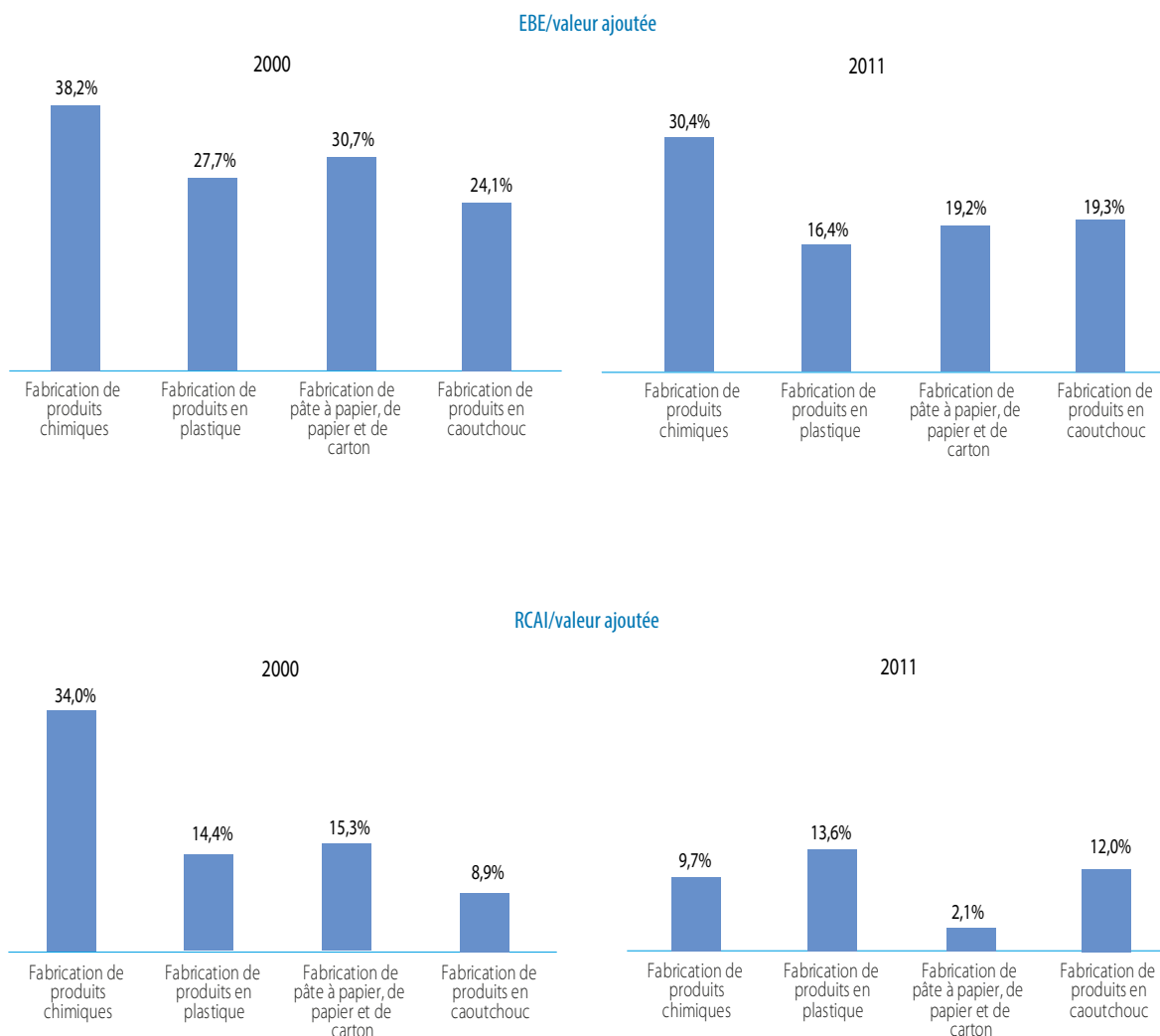
Par ailleurs mettre en place des actions concernant :

- l'économie circulaire : l'action du CSF continuera de s'inscrire dans les enjeux définis par la Conférence environnementale qui n'impliquent pas seulement le développement du recyclage mais aussi une utilisation plus efficace des ressources, en modifiant les modes de production et de consommation, en allongeant la durée de vie de la matière, en promouvant l'écoconception de produits réutilisables et recyclables, etc ;
- l'accès aux matières premières issues de la biomasse : mobilisation de la ressource en particulier au niveau forestier, segmentation des usages, gestion durable des ressources, accès à un prix compétitif de matières

premières issues de la première transformation (ex : éthanol, glycérol) ;

- le développement du transport durable : ferroviaire, fluvial, pipelines. Lancement d'une étude sur le fluvial avec Voies navigables de France (VNF) ;
- le développement de la performance et de l'excellence industrielle au travers des normes d'efficacité énergétique de la métrologie et des systèmes de management ;
- le développement de l'exportation : l'accès aux nouveaux outils de financement, l'instauration de véritables guichets uniques régionaux à l'exportation, l'accompagnement par UbiFrance des PME innovantes, le portage des PME par les grands groupes (avec la création d'une plate-forme de portage export sectorielle), le développement de programmes de formation export dédiés spécifiquement aux PME, la communication : la filière doit faire la promotion de ses réussites à l'international.

Indicateurs économiques 2000-2011



Source : Esane, Insee

L'un des 34 plans de la Nouvelle France industrielle est consacré à la « chimie verte et biocarburants »

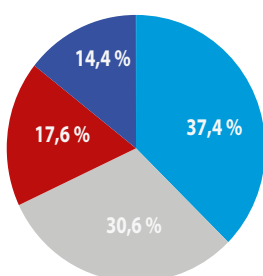
L'équipe projet a été constituée sous le pilotage de Pascal Barthélémy, dga de l'IFPEN. Il réunit sept industriels, des représentants de l'État et du CNI, la BPI, le CGI, l'Ademe. La feuille de route est en cours d'élaboration et sera présentée prochainement au CSF.

L'objectif du plan est de proposer des objets industriels à l'horizon 2015-2020 qui soient créateurs d'emplois sur

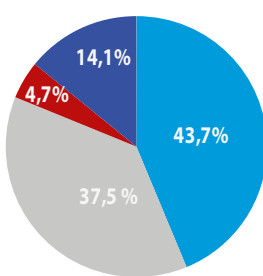
le territoire national et qui soient d'envergure (plusieurs dizaines de millions d'euros, voire plusieurs centaines). Il s'agit également d'une opportunité d'aider à structurer une filière ou une interface entre filières. Le plan industriel doit entrer en cohérence avec les réflexions du CSF Chimie et Matériaux qui sera consulté sur sa feuille de route. Il faut faire émerger des projets concrets et ambitieux avec une mise rapide sur le marché et identifier, le cas échéant, le cadre collectif nécessaire à leur réalisation.

Effectifs salariés

31 décembre 2000 : 528 770 personnes

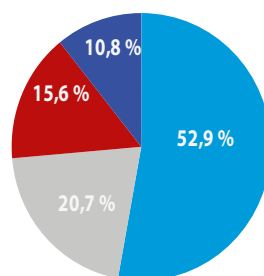


31 décembre 2011 : 339 248 personnes

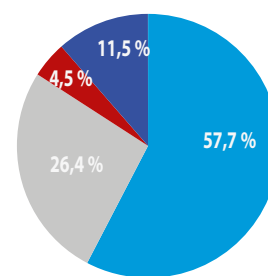


Valeur Ajoutée - hors autres produits et autres charges

33 618 M€ en 2000

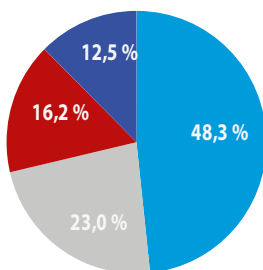


31 767 M€ en 2011

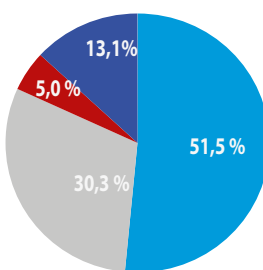


Frais de personnel

20 005 M€ en 2000

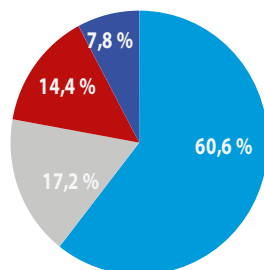


20 196 M€ en 2011

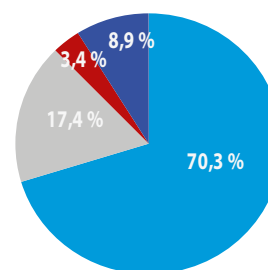


Excédent brut d'exploitation

11 196 M€ en 2000

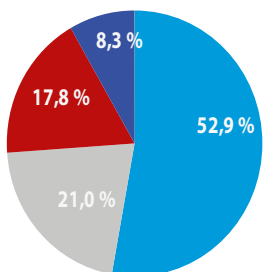


7 915 M€ en 2011

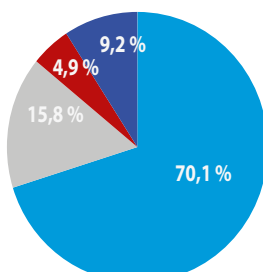


Investissements corporels bruts hors apports

7 013 M€ en 2011

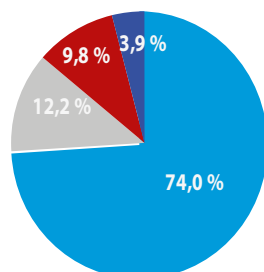


5 608 M€ en 2000

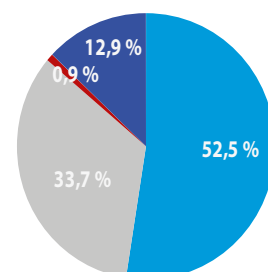


Résultats courants avant impôts

8 180 M€ en 2000



3 380 M€ en 2011



■ Fabrication de produits en caoutchouc ■ Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
 ■ Fabrication de produits en plastique ■ Fabrication de produits chimiques

Source : Esane, Insee



Comité stratégique de filière Éco-Industries

Créé en 2008, le COSEI regroupe les secteurs industriels stratégiques de l'économie verte, du domaine de la prévention et du traitement des pollutions (eau, génie écologique, gestion des déchets et économie circulaire, métrologie environnementale) ou des domaines liés à la transition énergétique (production d'énergies renouvelables, efficacité énergétique, stockage de l'énergie, bâtiment à faible impact environnemental, optimisation des procédés industriels).

Compte tenu de la diversité des sujets, il s'articule autour de quatre secteurs industriels (eau, valorisation industrielle des déchets, énergies renouvelables, efficacité énergétique) et de groupes de travail transverses. L'existence et les travaux du COSEI sont indissociables des enjeux de la transition énergétique et écologique.

L'année 2013 a été prioritairement consacrée à l'élaboration de quatre contrats de filières spécifiques des secteurs qui composent le COSEI tout en accompagnant les grandes échéances nationales touchant son périmètre, à savoir le débat national sur la transition énergétique, tenu de février à juillet 2013, et la préparation de la conférence environnementale du 30 septembre 2013, pour lesquels le COSEI a structuré et catalysé les contributions des industriels des filières concernées sur ces enjeux majeurs pour la compétitivité durable de notre industrie.

Trois contrats (énergies renouvelables, eau, valorisation et recyclage des déchets) ont été validés le 9 octobre 2013 par le ministre du Redressement productif et le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Ils proposent des actions visant à mettre les entreprises à la pointe de la transition écologique et énergétique et à accroître à la fois la valeur ajoutée réalisée sur le territoire et la compétitivité à l'exportation.

Les groupes de travail transverses traitent de sujets communs à toutes les composantes thématiques du COSEI : financement, formation, international, relations PME-grands groupes, innovation. Ce dernier a notamment mené, au cours de l'année 2013, une réflexion sur la simplification des dossiers de demande d'aide publique aux projets et un travail permettant de mieux valoriser les impacts indirects dans l'évaluation des projets d'innovation dans le secteur des éco-industries.

COSEI - Eau

Situation de la filière et ses principaux enjeux à fin 2013

La filière Eau regroupe l'ensemble des entreprises engagées dans l'étude, la conception, la construction des installations et ouvrages, la gestion des services d'eau et d'assainissement des collectivités et des industries, ainsi que celles du génie écologique et de la métrologie de l'eau et des milieux. Le contrat de filière Eau validé le 9 octobre 2013 s'organise autour de cinq axes principaux : l'innovation, la solidarité entre grands groupes et PME, l'internationalisation des PME, le financement et la formation.

État d'avancement du plan d'action du contrat de filière

- **Action 1** : des actions sont menées pour identifier les freins réglementaires et proposer des évolutions en termes de simplification administrative. Un groupe s'est constitué, notamment sur la problématique des ACS (attestation de conformité sanitaire). Les travaux sur l'ANC (assainissement non collectif) et notamment au sein du comité consultatif du Pananc (plan d'actions nationales relatives à l'ANC) sont aussi suivis avec grand intérêt au sein du groupe réglementation.
- **Action 2** : pour maintenir et développer les outils de financement et de soutien publics, un appel à projets éco-industries a été lancé fin 2013 par bpifrance, auquel la DGClS a contribué. La phase d'instruction des projets est en cours.
- **Action 3** : il s'agit de soutenir le développement de démonstrateurs de grande ampleur. La mise en place du plan industriel « qualité de l'eau et gestion de la rareté » s'inscrit dans cette action.
- **Action 4** : des travaux ont été initiés par les pilotes (Syntec et UIE) pour favoriser le choix de solutions innovantes dans le cadre de la procédure des marchés publics (participation à la rédaction du guide sur les marchés publics innovants).

Le Groupe miroir ETV a été construit en vue d'harmoniser les orientations prises au niveau national. Il rassemble l'Adem, les experts techniques nationaux des groupes techniques européens, les organismes évaluateurs, la

DGCIS et le CGDD. L'objectif de cette procédure est d'encourager l'achat de technologies innovantes en faisant vérifier par un organisme tiers indépendant les allégations de performance de l'équipement évalué.

Priorités du CSF pour 2014

La première réunion du comité Eau aura lieu en janvier 2014 et c'est alors que seront définies les priorités. Des actions prioritaires pourraient être : les financements (notamment pallier l'absence d'investissements privés) et la formation (recenser les formations existantes).

COSEI - Valorisation industrielle des déchets

La filière de la « Valorisation industrielle des déchets » regroupe les acteurs positionnés sur les activités de collecte, d'exploitation des sites de tri et de traitement de déchets de l'industrie, de préparation et de transformation des matières premières, de recyclage ou de matières valorisées, ainsi que les fédérations professionnelles, des universitaires, des pôles de compétitivité, les équipementiers, des représentants des filières de l'air et des sites et sols pollués.

Suite à la validation du contrat de filière Valorisation industrielle des déchets du COSEI, les professionnels se sont réunis le 20 novembre 2013 pour travailler à la mise en oeuvre dans un contexte de changement de gouvernance.

Les professionnels ont pris bonne note de la feuille de route sur l'économie circulaire issue des travaux de la Conférence environnementale de septembre 2013. Ils se sont réjouis de l'importance donnée au contrat de filière Déchets. L'annonce de la mise en place d'une cellule interministérielle de lutte contre les sites illégaux a été très bien reçue.

Avancement du plan d'action du contrat de filière

- Le « Pacte recyclage et valorisation dans une démarche d'économie circulaire » a été écrit au printemps 2013 par les professionnels du groupe de travail. Cette action, déjà bien avancée, doit être poursuivie avec le suivi des futurs développements du Pacte.
- Les actions de lutte contre les sites illégaux ont également avancé et seront poursuivies. Les professionnels ont suivi avec intérêt l'action des services des ministères contre les sites VHU non agréés.
- L'action « Soutenir l'État pour identifier les cas de transfert transfrontalier anticoncurrentiel, notamment de sols pollués » n'a pas encore été mise en oeuvre, les professionnels des sites et sols pollués ayant rejoint le groupe de travail récemment.

Les priorités du CSF pour 2014

- L'action « Identifier un réseau d'installations de référence pour promouvoir l'image et l'excellence des équipementiers et des industriels de la filière » démarrera en 2014 comme indiqué dans le contrat de filière.
- Les actions « Relations grands groupes-PME » devront être également engagées par les professionnels.
- La formation « Identifier et mettre en place des formations adaptées aux besoins du métier » et « Mettre en oeuvre l'action de développement de l'emploi et des compétences sur les métiers du recyclage pour accompagner l'évolution des compétences des employeurs et des salariés ».
- L'identification et l'analyse de problématiques ciblées sur la valorisation (matière et/ou énergie) de certains déchets (ex. : pneus, plastiques, etc.).
- Dynamiser les filières sols et air pollués.

COSEI - Énergies renouvelables

Point sur la situation de la filière et ses principaux enjeux à fin 2013

La filière regroupe l'ensemble des acteurs positionnés sur les secteurs suivants : éolien (terrestre et maritime), solaire (photovoltaïque, thermodynamique, thermique), biogaz, biocarburants, biomasse solide pour chaleur, électricité et carburants, hydroélectricité, énergies renouvelables marines, pompes à chaleur et géothermie.

Les documents relatifs au contrat de filière ont été adoptés en séance plénière du groupe de travail le 17 mai 2013. Sa validation officielle est intervenue le 9 octobre 2013. Le contrat de filière engage les partenaires dans des actions communes au bénéfice de l'ensemble des acteurs, dans le contexte de la préparation du projet de loi sur la transition énergétique auquel il apporte la contribution collective des industriels. Il marque deux inflexions majeures dans les relations entre les acteurs industriels et les pouvoirs publics en la matière.

D'une part, le contrat affirme la volonté de la filière d'organiser par elle-même son évolution vers la maturité économique pour passer d'un mode de développement subventionnel vers une logique de marché. D'autre part, le contrat concentre les attentes et propositions de la filière sur le processus de simplification administratif, qui représente un gisement inédit et considérable d'amélioration des performances (réduction des coûts et délais de procédures, lisibilité accrue, réduction des risques, etc.).

Le groupe de travail s'est réuni le 19 décembre 2013 pour démarrer la mise en oeuvre des actions définies dans ce

contrat et organiser la contribution du COSEI aux travaux du plan industriel « énergies renouvelables ».

État d'avancement des travaux de la filière

- Les acteurs se sont engagés, dans le cadre de la construction du contrat de filière, à développer une filière compétitive, progressivement indépendante des soutiens publics à l'horizon 2020.
- Dans le cadre du chantier sur la simplification, le groupe de travail a réalisé une analyse des verrous réglementaires au développement de la filière et a formulé des propositions visant à alléger les procédures administratives liées notamment à l'éolien et au biogaz.

Les priorités du CSF pour 2014

- Être force de propositions dans le cadre du projet de loi sur la transition énergétique.
- Poursuivre sa contribution au chantier de simplification de la réglementation.
- Contribuer au plan industriel « énergies renouvelables ».

COSEI - Efficacité énergétique

Point sur la situation de la filière et ses principaux enjeux à fin 2013

Les deux ministres de l'Écologie et du Redressement productif ont décidé, le 28 novembre 2012, de fusionner les deux groupes de travail antérieurs du COSEI « Bâtiment à faible impact environnemental » et « Systèmes électriques intelligents et stockage de l'énergie », en un seul groupe de travail « Efficacité énergétique ». La spécificité de cette filière de l'efficacité énergétique est sa transversalité par le croisement des technologies du numérique et de l'électrique en vue d'optimiser des objets existants ; que ce soit dans la production d'énergie, les infrastructures, les procédés industriels et les bâtiments afin de conduire l'ensemble du système économique vers une rationalisation des utilisations finales de l'énergie.

État d'avancement des travaux de la filière

La priorité de la filière « Efficacité énergétique » est double : améliorer la productivité de l'amont compteurs (production, transport, distribution de l'énergie), et rendre connectable en aval compteurs les différents « objets » consommateurs d'énergie dans les bâtiments et l'industrie pour une meilleure compétitivité globale. Les travaux de l'année 2013 ont permis d'aboutir à une proposition de recomposition du groupe de travail prenant en compte ces différents enjeux qui sera soumise à l'ensemble des acteurs concernés en début d'année 2014.



© Sircom

Les priorités du CSF pour 2014

La première réunion du groupe de travail « Efficacité énergétique » est prévue au premier trimestre 2014. Elle aura pour objectifs de valider la composition du groupe de travail et de relancer ses travaux. Les deux priorités du groupe de travail seront :

- D'être force de proposition dans le cadre du projet de loi sur la transition énergétique et des initiatives connexes (comme la consultation sur l'autoconsommation) ;
- De contribuer à la démarche de la Nouvelle France industrielle en se positionnant par rapport aux différents plans industriels concernant la filière (notamment « Réseaux électriques intelligents », « Autonomie et puissance des batteries », « Usine du futur » et « Rénovation thermique du bâtiment ») en tant qu'organe consultatif et surtout en tant que relais de l'impulsion donnée par les plans aux travaux nécessitant le concours de l'ensemble de la filière.



Comité stratégique de filière Ferroviaire

La situation de la filière industrielle ferroviaire française à la charnière 2013-2014

Cette situation est des plus contrastées :

- **d'une part, beaucoup de points positifs**

Une filière qui se structure dans le cadre de son comité stratégique, qui essaye de se constituer en équipe de France à l'international à travers Fer de France, des *clusters* industriels en plein essor et, cela est essentiel, des pouvoirs publics (ministère du Redressement productif, ministère des Transports ou du Commerce extérieur), ainsi que des régions qui se battent pour soutenir la filière.

Le démarrage d'un grand plan de modernisation du réseau ferré, le lancement du Grand Paris, les premiers investissements annoncés pour les trains d'équilibre du territoire sont autant de manifestations significatives de ce soutien public. On peut aussi évoquer la dynamique du transport ferroviaire urbain et périurbain, que ce soit aujourd'hui avec les investissements de la RATP en métro et RER ou ceux des agglomérations pour le tramway.

- **d'autre part, beaucoup d'interrogations, voire d'inquiétudes subsistent ou apparaissent**

Un point essentiel est celui portant sur la capacité de financement des grands projets. On constate depuis bientôt deux ans que l'on n'a pas encore trouvé de solutions en termes d'ingénierie financière pour pouvoir financer tout ou partie des levées d'options concernant les TER Regiolis (Alstom) et Regio 2N (Bombardier), dans le cadre de marchés portant sur plus de 1 500 rames. On constate également qu'au-delà de la tranche de 400 millions d'euros annoncés pour les trains d'équilibre du territoire, l'État n'a pas encore trouvé de solutions de financement dans la durée pour les besoins de renouvellement d'un parc Corail de la SNCF à bout de souffle.

Il faut aussi rappeler que la commission Mobilité 21 a dû faire des choix drastiques et douloureux en matière de priorité des projets d'infrastructures de transport, tout particulièrement ferroviaires. Ceci a conduit à ajourner la quasi-totalité des projets de lignes à grande vitesse qui figuraient dans l'ancien SNIT à l'horizon 2030, pour des raisons avant tout financières.

Un autre point essentiel porte sur l'absence de perspectives du fret ferroviaire en France. La faiblesse

de notre fret ferroviaire, au-delà de ses conséquences extrêmement graves en matière d'aménagement du territoire, a aussi pour effet de priver la filière industrielle ferroviaire d'un débouché qui représente chez nos voisins allemands, bon an mal an, plus d'un milliard d'euros par an. Une des conséquences directes est pour la France le risque de perte de compétences et la disparition de l'outil industriel pour les locomotives.

Un autre motif d'inquiétude est la pression de plus en plus forte qu'exerce le marché mondial vis-à-vis non seulement de nos leaders industriels français mais aussi des équipementiers et sous-traitants. Il est clair que la concurrence de pays comme la Pologne ou la Chine, en passant par la Corée du Sud, est plus que dévastatrice, dans la mesure où elle s'exerce d'abord sur les prix mais aussi sur les conditions de financement. Dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale, les règles du jeu ne sont pas non plus les mêmes, au point que ces pays refusent de signer les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Il y a cinq ans, la Chine n'était pas dans le « Top 10 » des exportateurs industriels ferroviaires mondiaux. Aujourd'hui elle est devenue numéro un mondial devant l'Allemagne et très loin devant la France.

Les PME-PMI françaises souffrent beaucoup actuellement d'une exacerbation de la concurrence. Elles manquent de trésorerie pour beaucoup d'entre elles et n'ont plus les moyens matériels et humains pour suivre les exigences de plus en plus drastiques de leurs grands clients. Elles sont parfois dépassées par la vitesse de mutation des marchés. Un dernier motif d'inquiétude porte sur la réforme ferroviaire en cours et l'incidence négative qu'elle pourrait avoir sur le développement d'une concurrence sur le rail faite à la SNCF. L'analyse du contexte allemand met en lumière deux phénomènes intéressants. D'une part, l'existence d'une concurrence effective s'est accompagnée d'une forte croissance des trafics, que ce soit dans le fret ou dans le transport régional, sans que la Deutsche Bahn ne soit confrontée à des difficultés quant à son avenir dans ces deux domaines d'activité. D'autre part, cette concurrence apporte des débouchés considérables pour la filière industrielle ferroviaire allemande (autour de 2 milliards d'euros par an sur un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros sur le marché allemand).

Les actions du comité stratégique de la filière Ferroviaire (CS2F) en 2013

L'année 2013 a été structurante. Le comité stratégique de filière s'est réuni le 11 janvier à Valenciennes, sous la présidence d'Arnaud Montebourg et en présence également de Frédéric Cuvillier et de Nicole Bricq. Cette réunion a d'abord permis de valider officiellement le rapport du comité stratégique de filière : « Ambition 2020 ». Ce rapport exhaustif, préparé par un travail collectif en 2011-2012, définit le projet d'ensemble pour la filière, caractérisé par cinq axes stratégiques assortis de 24 objectifs à atteindre au cours des sept années à venir.

Au-delà d'une « radioscopie » de la filière industrielle ferroviaire présentant ses points forts et faibles, ses opportunités et ses menaces, les acteurs industriels de la filière et les organisations syndicales représentatives se sont fixés des objectifs à la fois ambitieux et réalistes qui constituent, à leurs yeux, une ardente obligation de résultat pour faire de la filière industrielle ferroviaire une filière à la fois structurée, solidaire et pérenne.

C'est aussi au cours de cette réunion du 11 janvier 2013 qu'a été validé le contrat de filière passé entre l'État et les principaux acteurs de la filière, à commencer par la Fédération des industries ferroviaires (FIF), qui a en charge le pilotage d'une part significative des actions structurantes qui y figurent :

- **accélérer la structuration de la filière en s'appuyant sur les clusters d'industriels ;**
- **améliorer la transparence des relations entre donneurs d'ordres et fournisseurs et sous-traitants ;**
- **inventer des modes de déplacement du futur.**

D'autres actions incluses dans le contrat de filière impliquent aussi la FIF, notamment :

- au sein de l'association Fer de France : **créer une équipe de France export ;**
- avec les pouvoirs publics (ministère du Redressement productif et ministère des Transports) : **créer un outil financier permettant aux régions de financer les TER ;**
- **créer un fonds de modernisation des équipementiers ferroviaires (Croissance Rail) de 40 millions d'euros pour soutenir le développement des PMI et la création d'ETI.**

À la fin de cette année 2013, le bilan des actions effectuées dans le cadre du contrat de filière apparaît très clairement positif.

Ainsi, au niveau des actions pilotées par la FIF, on peut constater que :

1. Le **groupement des clusters industriels** a été mis en place, groupement particulièrement dynamique et porteur d'innovations qui sont autant de promesses de création d'emplois.
2. Une équipe dédiée à la **Médiation interindustrielle ferroviaire** a été constituée, en appuyant le médiateur

national délégué à la filière ferroviaire, Maurice Perrault, désigné par Bercy, par deux conseillers désignés par la FIF. Cette équipe a déjà commencé à travailler, à peine installée. Son existence, ses missions, son organisation et ses principes déontologiques sont désormais connus de l'ensemble de la profession.

3. Le premier **séminaire interindustriel de la filière Ferroviaire**, à destination principalement de ses PME-PMI, s'est tenu en octobre 2013, en coopération avec la Fédération des industries mécaniques (FIM). Ce séminaire a permis de présenter à une bonne centaine d'entreprises les perspectives d'activité à moyen terme sur le marché national du matériel roulant, de l'infrastructure et de la signalisation ferroviaire. Au-delà, il a donné lieu à des présentations des nouveaux outils d'appui pour ces entreprises, que ce soient les *clusters*, la médiation, les mécanismes de support à l'innovation ou encore le fonds « Croissance Rail ».

Concernant les actions non pilotées directement par la FIF, des résultats tangibles ont pu être enregistrés notamment dans les actions communes avec les pouvoirs publics.

Ainsi, au printemps 2013, le ministère de l'Économie a accepté de rendre éligibles les dépenses consacrées aux matériels roulants ferroviaires dans le cadre des fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations.

Le lancement du fonds dédié de bpifrance « Croissance Rail », fonds doté de 40 millions € qui est opérationnel dès à présent, a eu lieu le 26 novembre à Bercy.

Dans le contexte « Inventer des modes de déplacement du futur », le TGV du futur a été retenu comme l'un des 34 plans industriels de la Nouvelle France industrielle. L'IRT Railenium a été créé en début d'année. Railenium constituera, en partenariat avec d'autres grands acteurs de la recherche et innovation, tel que le pôle i-Trans, la colonne vertébrale de nos développements futurs dans le domaine de l'infrastructure ou de la signalisation.

Ainsi, tous les engagements pris dans le cadre du contrat de filière ont été honorés. Ce qui ne signifie pas pour autant que tout s'arrête en 2013, bien au contraire. Les réalisations engrangées au cours de cette année sont autant de tremplins vers de nouveaux développements propices à la structuration de notre filière et à l'amélioration de son efficacité.

Au-delà de ces actions, la FIF est porteuse du dossier **FIRST** (le Ferroviaire, une Industrie Réactive et Structurée au service des Transports durables), **programme d'action centré sur la performance des PME-PMI** de l'industrie ferroviaire et le développement de leur capacité exportatrice. Ce projet portant sur 1 500 PME intervenant dans la filière reposait initialement sur une demande de financement public-privé de 8 millions d'euros, dans le

cadre de l'appel à projets pour la structuration des filières industrielles.

Une participation du programme des investissements d'avenir (PIA) a été notifiée début 2014, en net retrait par rapport à la demande, avec un montant de 1,06 million. Le programme d'actions qui avait reçu l'aval du comité stratégique de la filière va donc devoir être revu.

Les priorités pour 2014

2014 verra d'abord la poursuite et la consolidation des actions lancées, soit dans le cadre du contrat de filière soit à l'initiative de la FIF.

Sans que la liste en soit exhaustive, on peut en particulier citer :

- la poursuite des séminaires permettant de partager au sein de la filière une vision à long terme des marchés et des plans de charge ;
- la mise en place d'un ou deux nouveaux *clusters* d'industriels, et la réalisation des premières actions collectives au sein du réseau de *clusters* (image, export...) ;
- la définition de conditions contractuelles et de clauses-types équilibrées applicables dans la filière, en liaison avec la Médiation interindustrielle ;
- la consolidation du tissu de fournisseurs et sous-traitants, avec l'appui des grands donneurs d'ordres et de Croissance Rail ;
- au-delà du projet « TGV du Futur », la définition d'une stratégie nationale de recherche et innovation, en particulier à travers Railenium, en liaison avec les initiatives de l'industrie européenne (JTI/Shift2Rail), et l'intensification des processus d'innovation dans les PME-PMI en amont des pôles de compétitivité.

Un deuxième volet sera la mise en œuvre des actions retenues dans le cadre du projet « First », revues et redimensionnées pour tenir compte de la limitation du financement obtenu et des choix de sujets associés :

- la mise en place d'un démonstrateur d'EDI (Échange de données informatiques), incluant l'évaluation économique ;
- la définition et la mise en place d'un plateau technique export, mutualisé, pour structurer et développer l'offre des PME-PMI sur des marchés extérieurs ciblés, en amont des actions commerciales (Ubifrance, CCI internationales...).

En ce qui concerne les actions non retenues dans le cadre de First, comme la formation ciblée des cadres et dirigeants de PME-PMI à une démarche stratégique, le déploiement d'actions collectives au sein du réseau de *clusters* d'industriels, la mise en place d'un observatoire des métiers et d'une plate-forme pédagogique ou l'accélération des démarches d'innovation technologique propres aux PME-PMI, nous aurons à définir si et comment elles pourront être poursuivies en 2014.



©Vitaly Edush/Thinkstock

En conclusion

Le potentiel de la filière industrielle ferroviaire française, aujourd'hui numéro trois dans le monde, reste entier. Mais conserver cette place va demander des efforts concertés. Cela ne se fera qu'au prix d'une restructuration basée sur un renforcement du rôle des PME-PMI et sur des solidarités beaucoup plus grandes entre les acteurs nationaux. Il faudra que la filière soit capable de se battre encore mieux qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent sur les marchés mondiaux, mais pour cela il faudra aussi qu'elle puisse s'appuyer sur une base nationale solide et dynamique.

Les points positifs évoqués précédemment sont importants mais ils ne suffiront pas, loin s'en faut, si une ingénierie financière performante pour les projets ferroviaires n'est pas mise en place. Un nouveau système ferroviaire performant doit voir le jour, créateur d'une véritable dynamique engendrant un cercle vertueux « plus de trafic-plus d'investissements ».

La filière industrielle ferroviaire en 2013

- CA de la filière : 5 milliards € facturés à partir des établissements français, dont 1,5 milliard € à l'export.
- Troisième rang mondial après la Chine (11 milliards €) et l'Allemagne (11 milliards €).
- Des grands clients nationaux : SNCF, RFF, RATP, régions et communautés urbaines.
- 30 000 emplois, dont plus de 10 000 dans les PME-PMI.
- Des « têtes de filière » reconnues et implantées mondialement, avec des entreprises comme Alstom Transport, Bombardier Transport, Siemens Mobility, Thalès, Vossloh-Cogifer, Faiveley, NGE-TSO...
- 1 500 entreprises, essentiellement PME-PMI, mais un déficit marqué en ETI par rapport aux autres pays concurrents, en particulier l'Allemagne.



Comité stratégique de filière Industries extractives et de première transformation

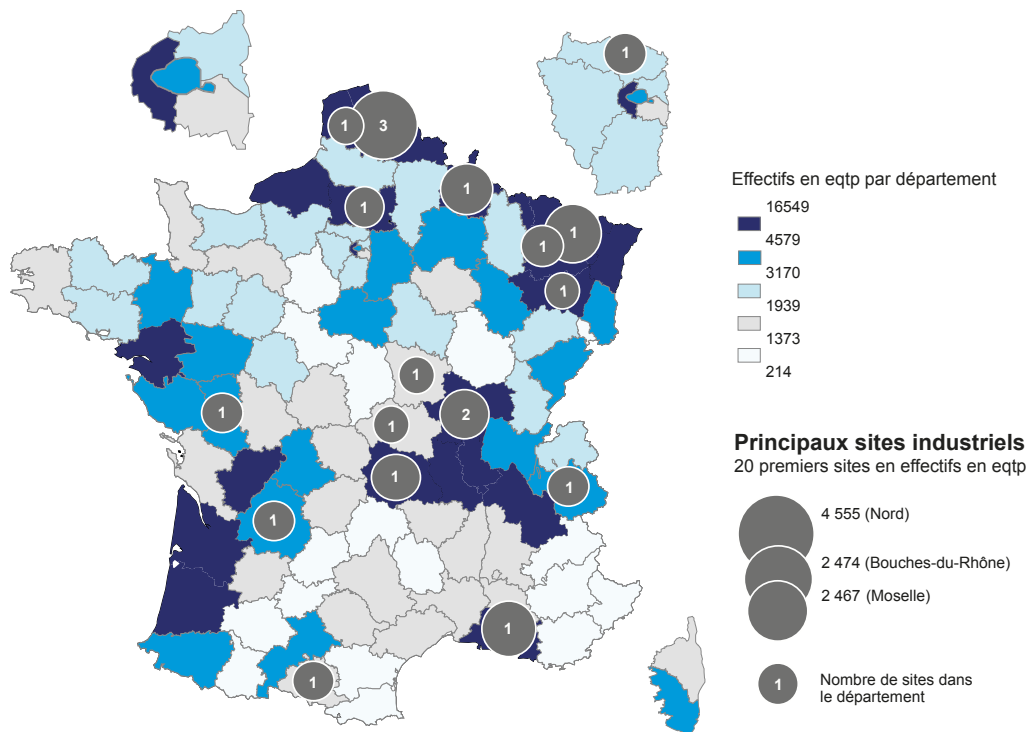
Le comité stratégique de filière Industries extractives et de première transformation (CSF IEPT) regroupe les acteurs des industries minières, de carrières, de la production et de la transformation des métaux, des céramiques, du ciment, du béton et du verre. Ces acteurs produisent et transforment les matières et les produits intermédiaires incontournables pour répondre aux enjeux sociétaux et aux besoins des filières d'avenir, de la construction durable à l'exploration spatiale, en passant par les transports propres, les énergies renouvelables et la transition vers l'économie circulaire.

L'industrie représentée au sein de ce comité est porteuse d'innovation, de développement de l'appareil productif français, de déploiement à l'international, associant maintien et création d'emplois ainsi qu'enrichissement de savoir-faire. Elle contribue de manière déterminante à

l'économie française : la valeur ajoutée de la filière s'élève à 64 G€ en 2010, soit 2 % du PIB, et ce sont 200 000 emplois directs qui dépendent de la filière.

Toutefois, la compétitivité des activités de cette industrie en France est impactée par la dégradation de plusieurs facteurs, parmi lesquels le poids croissant des prix de l'énergie, le renouvellement de plus en plus difficile des compétences, les tensions sur l'approvisionnement en matières premières, la complexité réglementaire en comparaison avec d'autres régions du monde, une concurrence internationale exacerbée avec, parfois, des pratiques commerciales déloyales ou conduisant à une forte déstabilisation des marchés (exemple du cours du nickel impacté par les politiques indonésienne et chinoise).

Carte 1 : Filières matières premières et première transformation



Sources : Clap 2010, Insee.

Les principaux enjeux de la filière

Les questions d'approvisionnement en matières premières

Les tensions sur les prix et les volumes, leur raréfaction ou encore leur disponibilité en moindre qualité conduisent la filière à réfléchir aux moyens d'engager une stratégie collective pour se prémunir contre les risques pesant sur l'accès et/ou la disponibilité des matières premières et dégager des potentialités de développement. Cette réflexion est déjà menée pour les « métaux stratégiques » dans le cadre du Comes (Comité pour les métaux stratégiques). Pour d'autres secteurs, tels les carrières et matériaux de construction, les modalités de prise en compte de la réglementation et des enjeux environnementaux sont également essentielles.

Les démarches d'économie circulaire et le recyclage

Le développement du recyclage et de la valorisation des matériaux (ferrailles, métaux non ferreux, déchets issus des activités de la construction, verre, etc.) est en passe d'impacter très fortement l'industrie et ses procédés de fabrication. Au lieu d'exporter ses déchets, l'industrie française – ou européenne selon les cas – doit pouvoir davantage les transformer (chutes de production, ou déchets issus de la fin de vie des produits) en matières premières recyclées ou valorisées, avec un gain écologique important en termes de réduction de consommation d'énergie et de contribution à l'économie circulaire (sécurité d'approvisionnement, efficacité des ressources, etc.). Cette évolution, porteuse de développement industriel, pose de nombreux défis : faire évoluer les investissements en faveur du recyclage, développer des technologies améliorant le savoir-faire pour le traitement et la valorisation des déchets, identifier des domaines prioritaires, mettre en place des réglementations incitatives, etc.

L'énergie

La plupart des industries regroupées au sein de cette filière étant intensives en énergie, son prix représente une part significative dans leur coût de revient. Or, les marges de progrès, s'agissant d'efficacité énergétique des procédés, sont souvent limitées à un horizon de court-moyen terme. L'utilisation de déchets sous forme de combustibles fait également partie de ce volet.

Les utilisateurs et les applications

Il s'agit d'aborder la question des liens avec les attentes des clients, dont les besoins évolutifs impactent les choix stratégiques et technologiques des fournisseurs. Du fait de l'interdépendance de la performance qui se répercute tout au long des chaînes de valeur, avec les

marchés applicatifs, une coordination avec les autres CSF sera nécessaire afin d'assurer la cohérence des feuilles de route. Ce sera en particulier le cas avec les CSF relatifs aux Matériels de transport, au Nucléaire, aux Éco-industries et à la Chimie.

La R & D et l'innovation

Elles apparaissent également comme des thématiques transverses structurantes de la filière, qu'il s'agisse du développement ou de la promotion de nouveaux produits ou procédés ou de la capacité à faire pénétrer les innovations proposées par les secteurs amont au sein des secteurs aval utilisateurs (ex. : nouveaux matériaux à promouvoir auprès des architectes et artisans dans la filière Construction).

L'environnement et l'acceptabilité sociétale

Les sidérurgistes et les cimentiers comptent parmi les premiers émetteurs de CO₂ dans l'industrie. En outre, ces activités sont souvent soumises à de nombreuses réglementations (installations classées, CO₂, Reach, déchets, émissions polluantes, transports, valeur limite d'exposition, etc.). Outre les enjeux technologiques pour adapter ces activités aux exigences environnementales et sanitaires, il y a lieu de travailler sur l'image souvent dégradée de ces activités et leur acceptabilité sociétale.

L'emploi et les compétences

La filière comprend des secteurs parfois méconnus, où la moyenne d'âge couramment élevée induit des enjeux importants de transmission de compétences, et souffre d'une image peu attractive auprès des jeunes générations, notamment en raison des mutations économiques qui continuent de toucher ces secteurs.

Bilan de l'action du CSF en 2013

Installé en mai dernier, le comité stratégique de filière s'inscrit dans le cadre des choix politiques rappelés par le ministre du Redressement productif :

- le renouveau de l'activité minière en France ;
- la sécurisation de l'accès aux matières premières dont la promotion du recyclage et de l'économie circulaire ;
- la consolidation d'une base industrielle en France d'industries stratégiques comme l'aluminium ou l'acier ;
- la recherche et l'innovation ;
- l'énergie, facteur clé de compétitivité.

Le comité stratégique de filière s'est organisé pour pouvoir présenter, dans un contrat partenarial de filière, des propositions d'actions concrètes permettant d'améliorer la compétitivité de ces industries et de répondre aux différents enjeux rappelés plus haut. Si le périmètre des travaux du CSF concerne d'abord les entreprises de la filière en France (y compris l'outre-mer), la dimension

européenne sera également prise en compte. En 2013, le comité a notamment pris part aux différentes actions suivantes

:

Rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la situation de la sidérurgie et de la métallurgie françaises et européennes dans la crise économique et financière et sur les conditions de leur sauvegarde et de leur développement

Le CSF a entendu M. le député Jean Grellier, président de la commission d'enquête, et a ensuite souhaité exprimer un avis unanimement favorable portant sur 17 des 26 recommandations du rapport. Le futur contrat de filière pourra les reprendre à son compte et préciser si besoin les moyens ou actions particulières à mettre en œuvre.

Articulation du CSF avec les 34 plans de la « Nouvelle France industrielle »

Les matériaux et les produits intermédiaires représentés au CSF répondent aux besoins des industries les plus innovantes, et, à ce titre, sont susceptibles d'apporter une contribution essentielle à la réussite de plusieurs plans de la Nouvelle France industrielle, dont : véhicule pour tous consommant 2 litres aux 100 km, recyclage et matériaux verts, TGV du futur, autonomie et puissance des batteries, rénovation thermique des bâtiments et ou encore usine du futur. Sans interférer avec le processus mis en place, le comité souhaite exprimer sa vigilance vis-à-vis des modalités de participation des industriels des filières IEPT aux différents projets.

Simplification réglementaire

Le CSF Industries extractives et de première transformation est particulièrement impacté par la complexité et le poids de la réglementation sanitaire, sociale et environnementale mise en œuvre en France, avec parfois des cas de surapplication par rapport aux autres États membres européens. Par conséquent, le CSF a beaucoup œuvré en faveur de la simplification réglementaire, en particulier afin de faciliter l'exploitation des ressources du sous-sol national, ou encore de réduire certaines contraintes pesant sur le fonctionnement des installations industrielles ou d'innovation, tout en garantissant un haut niveau de protection des salariés, des populations locales et de l'environnement. Ce sujet demeurera au premier rang de ses priorités pour 2014.

Reprise des propositions et engagements issus de la table ronde sur l'avenir de la filière aluminium en France

À l'occasion de cette table ronde souhaitée par le ministre du Redressement productif et les acteurs de la filière, il a



©Design Pics/Thinkstock

notamment été rappelé que l'aluminium est une industrie stratégique pour la France et que la préservation, sur le territoire national, d'une filière « complète » constituait un enjeu essentiel pour la solidité et la performance de l'industrie française, ainsi que pour sa souveraineté. Les travaux menés ont également permis de faire émerger des propositions et des recommandations, dont certaines sont partagées par les autres secteurs du CSF. Ces dernières constituent par conséquent autant de contributions aux réflexions du comité pour le développement des activités de recyclage et valorisation, le renforcement des capacités de recherche, développement et innovation ou encore le renforcement des emplois et compétences.

Implication transverse du CSF

Les questions débattues au sein du comité sont également prises en compte dans d'autres instances auxquelles les membres du CSF participent afin d'assurer la bonne prise en compte des enjeux des filières représentées et de veiller à la cohérence des positions formulées par ces diverses assemblées :

- au sein du CNI, c'est le cas pour les sections thématiques « Europe », « Simplification réglementaire », « Financement », ainsi que pour le réseau des correspondants identifiés pour les questions internationales (stratégie export) ;
- le Conseil national de la transition écologique (CNTE) et la conférence de mise en œuvre « Économie circulaire » avec une réflexion autour de la mise en place, de manière volontaire, d'engagements contribuant à l'économie circulaire, dans une logique de création maximale de valeur ajoutée et d'emplois ;
- le Comité pour les métaux stratégiques (Comes) avec lequel le CSF partage l'objectif de définir une feuille de route pour la sécurisation des approvisionnements.

L'importance des sujets abordés par le CSF IEPT est, par ailleurs, reconnue et relayée par différentes instances, à l'image du rapport de la commission Innovation 2030, présidée par Mme Anne Lauvergeon, qui a fixé sept ambitions pour la France, parmi lesquelles figurent le

recyclage des métaux rares et la valorisation de ressources marines, dont les métaux.

Les priorités 2014

Le CSF IEPT, créé en avril 2013, travaille selon un rythme soutenu afin de présenter avant l'été 2014 son contrat partenarial de filière, qui s'articulera autour de plusieurs thématiques.

Approvisionnement en matières premières primaires et secondaires

Les travaux portent sur les apports de l'industrie extractive et de première transformation pour la sécurisation des approvisionnements en matières premières, et la valorisation des ressources nationales en tant que facteur de création d'emplois. Des propositions dans le cadre de la réforme du code minier et de simplifications administratives (code de l'urbanisme, code de l'environnement, etc.) seront également formulées.

L'action internationale est également abordée tant du point de vue de l'influence des positions françaises à l'échelle européenne ou mondiale que du développement économique dans le domaine du paraminier.

Des propositions seront faites pour conforter ou recréer les options d'enseignement des métiers liés à l'exploitation des ressources minérales, du niveau ingénieur au niveau opérateur, répondre aux besoins des entreprises nationales et proposer une offre internationale francophone susceptible de générer de l'activité et des liens forts avec les pays producteurs.

Les questions d'économie circulaire, de recyclage et de valorisation des déchets sont également examinées, avec en particulier l'identification des actions exemplaires déjà engagées ou en cours de lancement, ainsi que le recensement des freins.

Enfin, compte tenu de la localisation des ressources primaires dans de nombreux pays hors Union européenne, une attention particulière devra être apportée à ces thématiques dans le cadre de la diplomatie économique de la France.

Installations industrielles

La réflexion se porte en particulier sur des demandes d'adaptations réglementaires ou législatives dans de nombreux domaines, notamment ceux de l'environnement (procédures ICPE, application de la directive IED, incitations au recyclage, ETS, fiscalité carbone), de l'énergie (tendance haussière du prix de l'énergie), ou des transports (relancer le fret ferroviaire). Il s'agira également de proposer des mesures visant à renforcer et optimiser l'outil industriel français, accélérant

ainsi le cycle de l'investissement industriel. Les mesures de nature à préserver la compétitivité des industries exposées aux fuites de carbone devront être maintenues voire renforcées. Les menaces sur l'emploi dans une industrie de production de biens intermédiaires, industrie « lourde » par nature, seront objectivées.

Développement des produits et procédés

La capacité d'innover des grandes entreprises et des PME et ETI apparaît comme essentielle pour la compétitivité de cette industrie. L'une des principales orientations vise à corriger l'iniquité constatée pour l'accès des entreprises aux différents dispositifs de soutien à la R & D. Des propositions pour encourager une R & D collaborative dans un cadre clarifié aux niveaux national et européen sont également examinées. En réponse aux attentes de la conférence environnementale, le CSF proposera des pistes visant à favoriser – sous forme d'engagements volontaires – l'écoconception des produits pour augmenter leur durabilité, leur réutilisation et leur réparabilité ainsi que leur recyclage.

Enjeux d'image, acceptabilité, responsabilité sociale et environnementale

Les travaux portent sur les moyens d'identifier, d'objectiver et de mettre en valeur les impacts sociaux-économiques territoriaux liés à la présence d'usines (études d'impact), ainsi que de nouveaux moyens permettant de mieux prendre en compte les aspects sociaux-économiques de décisions d'entreprises ou de décisions politiques. L'amélioration de l'image de l'industrie est conditionnée par une communication proactive sur l'apport des produits de la filière en réponse aux grands enjeux sociétaux, notamment des ressources minérales. Les modalités de dialogue avec les parties prenantes sont également examinées.

Emplois et formation

Les travaux ont particulièrement porté sur l'élaboration d'un « passeport compétences » dans le but de sécuriser les parcours professionnels. Ils se sont également intéressés à l'identification d'un socle de compétences transversales communes à la filière, devant favoriser les mobilités des travailleurs. Par ailleurs, la filière étant confrontée à des problèmes de vieillissement et de recrutement, des propositions d'amélioration des profils d'attractivité des métiers pour les jeunes seront formulées.

Au-delà de ces thématiques qui font l'objet de groupes de travail spécifiques, le CSF IEPT s'attachera, à l'image de nombreuses filières représentées au sein du CNI, à proposer des préconisations sur la relation entre donneur d'ordres et sous-traitant : charte de bonnes pratiques, relations interentreprises par exemple.

Dans l'élaboration de ses propositions, le CSF pourra s'appuyer sur les conclusions d'une étude prospective en cours, cofinancée par les pouvoirs publics et les fédérations industrielles intéressées, sur les mutations de la filière des métaux non ferreux. Une étude du même type sera engagée début 2014 sur les mutations des producteurs de matériaux minéraux pour la construction.

Le comité prévoit également pour l'année 2014 d'établir des liens avec les régions et les territoires qui souhaitent faire écho aux travaux menés en faveur de la compétitivité des filières IEPT : déploiement, enrichissement des diagnostics et analyses stratégiques, etc.

Enfin, le CSF poursuivra ses actions transverses entreprises en 2013 et participera notamment pleinement à la mise en œuvre d'une stratégie d'utilisation efficace des ressources, en lien avec le Comes et en cohérence avec les discussions européennes.



Comité stratégique de filière Industries et Technologies de santé

Situation de la filière

Des enjeux majeurs dans un environnement en mutation profonde

Les industries de santé figurent parmi les secteurs d'avenir stratégiques, définis comme prioritaires pour la France par le président de la République. La santé publique fait partie (avec la transition énergétique, le numérique et la sécurité) des grands défis sociétaux que la France doit relever. Avec le vieillissement de la population dans les pays développés, le développement de maladies multifactorielles et chroniques, la réémergence de maladies infectieuses et l'enrichissement des pays émergents, la demande de solutions de santé progressera plus vite que la croissance mondiale, confortant l'importance pour la France de disposer de capacités de recherche et d'un tissu productif dans ce domaine en expansion.

À l'échelle mondiale, peu de pays disposent en effet des expertises et des savoir-faire leur permettant de jouer un rôle de premier plan dans la révolution médicale en cours, qu'illustre le développement de nouvelles solutions globales de santé personnalisées multitechnologiques et de nouvelles approches comme les thérapies géniques et cellulaires. La France appartient à ce cercle relativement restreint grâce à une recherche dynamique dans les sciences de la vie, tant publique que privée.

La filière emploie aujourd'hui 300 000 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 75 milliards d'euros en France, en forte croissance à l'international. En matière de R & D, elle constitue la deuxième filière industrielle en France. Son potentiel à l'export en a fait l'une des quatre priorités du ministère du Commerce extérieur. La croissance se déplace vers les marchés émergents dans lesquels de nombreux industriels sont amenés à implanter des pôles de recherche et des sites de production pour être au plus proche de leurs futurs marchés dans un souci de réactivité à la demande, afin de bénéficier de capacités de recherche de plus en plus compétitives et sous la pression des autorités locales.

Pour autant, dans un environnement toujours plus compétitif et contraint, cette filière connaît des difficultés croissantes en France. Sous la contrainte de plans d'économies de l'assurance maladie, le secteur du médicament remboursable est en récession. Les emplois sont en baisse depuis 2011, et en 2012 les emplois industriels sont aussi en recul. La position de la

France en recherche clinique régresse. Les difficultés que rencontrent les innovations pour accéder au marché bloquent le développement des *start-up* et handicapent les plus grandes entreprises.

Trois défis

Ce secteur industriel doit donc s'adapter à de profonds changements scientifiques et techniques, mais aussi sociaux et financiers, dans un écosystème international où la concurrence est désormais très vive. L'élaboration concertée des différentes politiques publiques qui concernent la filière est indispensable pour faire face à ces défis majeurs. La production de produits de santé exige d'investir et d'innover continuellement pour maintenir qualité et compétitivité.

À court terme, le premier défi est de maintenir puis de renforcer les capacités de recherche et de production industrielle en France, pour bénéficier de retombées économiques importantes mais aussi pour assurer l'indépendance et la sécurité sanitaire. Alors que la compétition mondiale pour attirer les investissements est toujours plus forte, de nombreuses entreprises de santé, françaises comme étrangères, continuent de faire le choix d'investir dans l'Hexagone.

Le deuxième défi est d'accompagner les évolutions industrielles en cours

Du fait des avancées scientifiques et technologiques et des progrès de la médecine qui en résultent, les industries de santé sont en mutation profonde. Elles doivent s'adapter et collaborer notamment pour offrir à chacun des solutions globales de santé, alliant tests diagnostic, médicaments, imagerie, actes médicaux, dispositifs médicaux de plus en plus communicants, télésanté ou encore éducation thérapeutique. L'effort de R & D des industries de santé contribue à maintenir la France parmi les rares pays qui disposent des compétences leur permettant de jouer un rôle de premier plan dans cette révolution médicale en cours. Les procédures d'accès des innovations au marché en France vont devoir être adaptées pour tenir compte de l'arrivée de nouvelles solutions de santé, notamment multitechnologiques.

Le troisième défi est de préparer les industries de demain

Les travaux du CSF Santé ont permis de définir trois filières émergentes, la médecine cellulaire et régénératrice, la médecine personnalisée et la e-santé, dont le

développement créera une valeur importante et de nombreux emplois, et pour lesquelles la France possède les atouts nécessaires pour être en tête de la compétition internationale. Ces thématiques ont aussi été retenues parmi les 34 plans de la Nouvelle France industrielle concernant la santé.

Actions du CSF Santé en 2012- 2013

En 2011, le CSF Santé était présidé par le ministre en charge de l'industrie et s'était principalement centré sur l'analyse des bassins d'emplois et des besoins en formation d'une part, sur l'identification des filières émergentes d'autres part.

2012, l'élargissement des travaux du CSF Santé

En 2012, le comité stratégique de filière des Industries et Technologies de santé (CSF Santé) a été placé sous la triple présidence de Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, d'Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, et de Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le pilotage étant confié à Marc de Garidel, PDG du groupe IPSEN et président du G5 Santé.

Nicole Bricq, ministre du Commerce extérieur, supervise les travaux concernant l'export et la lutte contre la contrefaçon et la falsification.

Lors d'une réunion de lancement en janvier 2013, le CSF Santé a donc élargi ses travaux à de nouveaux thèmes, pour traiter des enjeux de R & D, d'innovation, d'industrialisation, de sécurité des produits, de simplification, d'export et de contrefaçon.

Réuni à Lyon le 25 mars 2013, le CSF Santé a présenté ses premiers axes de travail et défini les priorités pour la préparation du contrat de filière, pour notamment préciser les engagements réciproques entre l'État et les industriels sur les facteurs déterminants pour le maintien et le développement des activités de la filière.

Les travaux du CSF Santé ont été menés dans un dialogue fructueux avec un État partenaire des entreprises. Une dizaine de groupes de travail, avec une importante mobilisation de toutes les composantes de la filière Santé, ont permis de faire émerger de très nombreuses propositions d'actions concrètes. Des propositions issues des groupes de travail constitués dans le cadre du Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) sont venues en complément.

Premier semestre 2013 : préparation du premier contrat de filière Santé

À partir de plus d'une centaine de fiches préparatoires, 44 mesures ont été sélectionnées pour constituer le premier

contrat de filière, signé le 5 juillet 2013. La réunion du CSIS par le Premier ministre le même jour a été l'occasion de poser le cadre stratégique global du gouvernement pour cette industrie.

Le contrat de filière du CSF Santé a identifié **quatre axes majeurs** pour faire du scénario de croissance une réalité solide.

Le premier est de conforter et d'accroître l'attractivité de la France comme lieu de recherche et de développement des industries de santé. La simplification et l'accélération de la mise en place des études cliniques par une convention unique entre l'industriel et l'établissement hospitalier seront un outil efficace d'attractivité. De même, l'harmonisation et la simplification des procédures en matière de propriété intellectuelle, le renforcement des incitations à l'innovation, le renforcement de la démarche partenariale entre la recherche publique et l'industrie permettront d'irriguer la filière par l'innovation. Les mesures adoptées visent également à favoriser la formation initiale et continue aux nouveaux métiers et à accompagner la transformation des métiers et la gestion active de l'emploi.

Le deuxième axe est de simplifier l'accès au marché des innovations en affirmant le *leadership* français dans ce domaine. Moderniser et simplifier les procédures d'évaluation et d'accès à la prise en charge des solutions de santé est indispensable. Il est en effet essentiel de rétablir un état d'esprit favorable à l'innovation, notamment pour permettre le développement de nos PME innovantes. Le CSF se félicite du lancement de travaux sur ce sujet en concertation avec les industriels. Associant les acteurs publics et privés, il a également proposé un ensemble de mesures pour garantir l'automédication responsable et sécurisée dans un parcours de soins pharmaceutiques.

Le troisième axe est de préserver, puis augmenter la part de la production des produits de santé réalisée en France et en Europe et de faciliter l'émergence de nouvelles filières industrielles. Les mesures proposent par exemple d'engager une démarche partenariale afin d'identifier les produits de santé stratégiques sans alternatives thérapeutiques, de sécuriser leur production et d'améliorer la transparence sur l'origine des lieux de fabrication des médicaments. Promouvoir la filière de bioproduction française, afin d'ancrer les futures productions de produits biologiques sur le territoire national, est aussi une priorité. Notre pays possède également beaucoup d'atouts pour devenir un leader incontesté des trois filières industrielles émergentes, reconnues comme stratégiques. Pour cela, une forte impulsion des pouvoirs publics est indispensable, de l'amorçage des projets de recherche à l'application en vie réelle : assurer la création d'un marché solvable à travers des déploiements de grande envergure de projets, rénover l'évaluation pour l'adapter aux évolutions de la

médecine, structurer la filière de la e-santé, développer la médecine personnalisée, notamment par l'accélération de l'utilisation des méthodes de diagnostic compagnon, lever les freins à l'émergence de la filière de la médecine cellulaire et régénératrice.

Le quatrième axe doit servir la stratégie pour le commerce extérieur de la France, qui a retenu la santé comme une priorité. À titre d'exemple, l'excédent commercial dégagé par le médicament en 2012 est de 7,1 milliards d'euros, en forte croissance en raison de la reprise des exportations. Pour poursuivre dans cette voie, nos entreprises ont besoin d'un appui politique et diplomatique fort à l'export. La mise à disposition d'informations sur les opportunités offertes par les marchés étrangers, la création de clubs santé dans des pays prioritaires et l'accompagnement de nos PME vont favoriser les exportations de nos produits de santé. La position de la France à l'international sera également affirmée par la ratification de la convention Medicrime et par la signature d'un accord de coopération visant à la prévention et à la répression de la fraude aux contrefaçons et à la falsification des produits de santé.

Plusieurs mesures concernent le **soutien aux PME**, au niveau de la R & D, de l'export, des accords de sous-traitance, de la bioproduction. Elles permettront d'accroître la solidarité de filière, comme la signature de la charte de la Médiation interentreprises en 2013 par les grands groupes français du CSF Santé. Elles impliquent aussi un soutien particulier des autorités publiques et des mesures de simplification.

De nombreuses propositions appellent un effort important de **simplification des procédures administratives**, que l'État s'engage à mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

Les entreprises s'engagent à développer les partenariats avec la recherche publique française, à utiliser les infrastructures issues des programmes d'investissements d'avenir, à stabiliser puis augmenter le nombre d'essais cliniques proposés à la France. Elles s'emploieront à favoriser la production en France ou en Europe, à privilégier les sites de bioproduction français, à développer les exportations, au service de l'emploi sur le territoire national et de la sécurité de nos concitoyens.

La mise en œuvre des mesures

Depuis la signature du contrat de filière Santé le 5 juillet dernier, le bureau du CSF Santé assure le suivi de l'avancement des travaux et de la mise en place des 44 mesures dans le respect des échéances, tout en continuant, avec les groupes de travail, à enrichir le contrat avec de nouvelles propositions.



© Sanofi

Les groupes de travail ont été réorganisés pour assurer la mise en œuvre des 44 mesures du contrat de filière. Chaque mesure est sous la responsabilité de deux référents, un administratif et un industriel. Les mesures se rapportant à un même thème sont suivies par le groupe de travail concerné, présidé par un binôme industriel-administration. Ils transmettent un *reporting* mensuel auprès du bureau de l'avancement des mesures de leur GT. Ils composent leur GT de façon à ce que toutes les parties prenantes de la filière soient représentées.

Malgré la complexité de la mise en œuvre impliquant le plus souvent de nombreuses directions ministérielles, beaucoup de mesures du contrat sont en bonne voie d'avancement, comme indiqué en annexe sur le tableau de *reporting* à fin décembre.

Parmi les actions de la mesure n° 44, « Identifier et promouvoir l'offre française à l'international », il faut noter la mise en place rapide des clubs santé qui bénéficient de la dynamique créée par les déplacements présidentiels et ministériels : en Chine en avril, en Russie en septembre, en Algérie le 12 décembre et au Brésil le 16 décembre 2013.

À la demande des pouvoirs publics, certaines mesures font l'objet d'un suivi particulier, notamment celles portant sur la prévisibilité et la rapidité des procédures d'inscription au remboursement et de tarification des produits de santé et actes associés ainsi que celles sur le développement de l'automédication responsable. Les travaux ne sont menés que par un groupe de travail administratif. Les industriels seront consultés sur la feuille de route, puis à l'issue des travaux.

Le CSF regrette fortement que la dynamique créée par la signature du contrat ait malheureusement été freinée par certaines mesures du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014 (PLFSS 2014), prises sans concertation, contrevenant par là aux engagements du contrat de filière, notamment de la mesure sur

les biosimilaires. Le Leem a ainsi fait part de la vive préoccupation des entreprises du médicament devant l'absence de concertation et, plus généralement, sur le respect de l'esprit et des objectifs du contrat de filière, du fait des mesures d'économies massives imposées sous forme de baisses de prix, sans tenir compte du potentiel d'économies de la mesure n° 30 sur l'automédication.

Perspectives pour 2014

Parmi les mesures prioritaires pour le développement de la filière figurent la création d'un contrat unique hospitalier pour la mise en place des essais cliniques, la transparence sur le lieu de production des médicaments, la simplification et l'accélération de l'accès au marché des solutions de santé innovantes et le développement de l'automédication responsable à travers des parcours de soins pharmaceutiques.

Au-delà, il est majeur pour l'avenir d'une filière aussi dépendante des politiques publiques et des politiques d'achats de l'assurance maladie et des hôpitaux qu'une étroite concertation se développe très en amont entre les acteurs publics et privés, afin que les conséquences des réformes et des plans d'économies sur la compétitivité du secteur et sur les emplois soient mieux prises en compte. C'est tout l'enjeu du dialogue mené au sein du CSF Santé.

Les industries de santé en quelques chiffres :

Elles rassemblent, autour de l'objectif commun de santé, le médicament humain et à usage vétérinaire (chiffre d'affaires de 52 milliards €), le dispositif médical (CA de 15,7 milliards €) et le diagnostic in vitro (CA de 1,7 milliard €). La spécificité de la filière réside dans la diversité des entreprises qui la composent et dans le rôle de l'État dans sa régulation. Aux côtés de grands groupes nationaux et internationaux, coexiste un nombre très important de PME/ETI aux grandes potentialités de développement par la qualité de leurs recherches et de leurs innovations. En quinze ans, les effectifs de recherche et développement ont été multipliés par deux.

Plus de **900 entreprises** représentent plus de **1 400 sites ou établissements** et plus de **400 usines**. Une filière relativement épargnée par les mouvements de désindustrialisation des dernières décennies en France : **hausse de 62 % des effectifs des industries de santé**, alors que l'emploi a chuté de 41 % dans l'industrie manufacturière.



Comité stratégique de filière Mode et Luxe

Organisation et principaux enjeux de la filière Mode et Luxe

La mode et le luxe constituent des secteurs économiques majeurs pour l'économie française. Ils contribuent en effet au rayonnement de l'image de la France dans le monde, tout en ayant des effets d'entraînement bénéfiques sur d'autres activités, comme le tourisme et le commerce de détail.

L'industrie de la mode allie savoir-faire, qualité et créativité des produits qui sont à l'origine du renom international de cette industrie. C'est un domaine où se côtoient des noms prestigieux de l'industrie du luxe et des entreprises industrielles dont les produits se situent sur différents segments de marché (du produit standard au prêt-à-porter de luxe).

L'industrie française du luxe constitue une industrie stratégique pour la France. Notre pays est le n°1 mondial sur ce secteur, avec un taux de croissance élevé, une balance commerciale fortement excédentaire et des perspectives de développement importantes tant en France qu'à l'étranger. Ainsi, sur 270 marques de prestige dans le monde, 130 sont françaises¹.

Les acteurs – les groupes, auxquels s'ajoutent plus de 5 000 PME-PMI et TPE détentrices de savoir-faire uniques au monde – bénéficient d'une position privilégiée du fait de facteurs favorables et d'un environnement positif : l'image de Paris-capitale de la mode ; le leadership établi des marques de luxe ; leurs performances économiques et leur résistance à la crise ; l'image du « Made in France » à l'export et des savoir-faire industriels et artisanaux d'exception...

Toutefois, en dépit de ces atouts, il existe aussi certains points faibles : fragilité, voire disparition de certains maillons de la chaîne de production ; pyramide des âges vieillissante des entreprises industrielles (impliquant un risque de disparition des savoir-faire) ; capacités de R & D limitées ; capacités d'investissement réduites ; coûts de production importants liés à la forte part de main-d'œuvre dans les coûts des entreprises sous-traitantes ; fragilité financière des jeunes créateurs...

Dès lors, il importait que l'ensemble des acteurs se mobilisent pour lutter contre cet état de fait, en valorisant les multiples atouts dont disposent les filières françaises de la Mode et du Luxe. En agissant de façon concertée, et avec le soutien des pouvoirs publics, ils peuvent ainsi contribuer à la préservation et au développement du tissu industriel français, indispensable à la pérennité de la filière.

Dans cette perspective, le comité stratégique de filière (CSF) Mode et Luxe a été installé le 14 mars 2011. Il rassemble l'ensemble des professionnels du secteur (fédérations, donneurs d'ordres et sous-traitants, comités professionnels de développement économique, centres techniques industriels, écoles...), les pouvoirs publics (bpifrance, CGI, FSI, ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, DGEFP...) et les organisations syndicales représentant les salariés de la filière.

Sous son égide, six groupes de travail thématiques ont été chargés de définir des propositions d'actions concrètes. Les travaux menés en ce sens courant 2011 et 2012 ont été validés lors des deux réunions plénières du CSF tenues respectivement les 21 novembre 2011 et 4 juillet 2012.

Une quatrième réunion plénière du CSF Mode et Luxe a eu lieu le 9 avril 2013, à la Cité de la mode et du design, sous la présidence de M. Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif. À cette occasion, le ministre a souhaité que les professionnels se rassemblent autour d'un « contrat de filière », reposant sur la responsabilisation des acteurs, pour garantir l'avenir de l'industrie et définir une vision commune partagée avec les partenaires sociaux.

Ce contrat de filière se décompose en cinq axes clés, déclinés en mesures concrètes et opérationnelles :

- développer l'outil industriel : reconstruire et consolider une filière industrielle du textile, de la mode et du luxe ;
- faciliter les recrutements dans la filière : renforcer l'attractivité des métiers de la mode et pourvoir aux besoins des entreprises ;
- améliorer la sous-traitance : consolider les liens entre donneurs d'ordres et sous-traitants en identifiant et diffusant les bonnes pratiques, en généralisant les visites croisées d'entreprises et en promouvant les actions d'excellence opérationnelles ;

¹ Source : FSI, juillet 2010.

- préparer l'avenir : soutenir, notamment sur le plan financier, l'émergence et le développement de nouveaux acteurs en améliorant la lisibilité des dispositifs offerts, en créant et diffusant un « dossier socle » de demandes de financement, en consolidant les outils de financement et en adaptant le crédit d'impôt collection ;
- valoriser le Fabriqué en France : promouvoir les talents et savoir-faire français, notamment en fournissant aux entreprises un outil d'aide à la relocalisation d'activités en France.

L'état d'avancement des travaux fin 2013

Durant l'année 2013, plusieurs dossiers structurants ont été engagés, voire menés à leur terme.

Agir en faveur des maillons industriels fragilisés

Une cartographie des savoir-faire de la mode et du luxe disponibles en France (habillement, maroquinerie, fourrure, chaussure, ganterie, lunettes) a été réalisée par le cabinet Mazars, à la demande du ministère du Redressement productif. Elle s'accompagne d'une série de préconisations, à destination des acteurs publics et privés. Les résultats de cette étude ont été présentés, en avant-première, dans les locaux de la Fédération du prêt-à-porter féminin, le 17 octobre 2013.

Les mesures qui seront ainsi mises en œuvre compléteront les actions d'ores et déjà engagées par le ministère, par exemple en faveur de l'accompagnement des dirigeants atteignant l'âge de la retraite et souhaitant être accompagnés dans la transmission de leur entreprise (action confiée à la chambre de commerce et d'industrie de Paris, dans le cadre de l'appel à projets Luxe 2011).

Expérimenter puis diffuser un dispositif novateur de recrutement / formation / transmission des savoir-faire dans le secteur de la mode

En liaison avec l'opérateur de formation Opcalia Textile-mode-cuir, le syndicat régional de l'habillement Mode Grand Ouest a élaboré le projet « Trans-Faire », qui vise à sélectionner, recruter et former au moins 300 personnes, dans au moins 80 entreprises, au sein de 5 régions de la façade atlantique. Destiné à remédier aux difficultés de recrutement dans la profession de l'habillement, ce dispositif, qui s'achève mi-2014, pourra être transposé à d'autres régions et à d'autres filières industrielles. Il est cofinancé par le ministère du Redressement productif.

Adapter l'offre de formation aux besoins de la profession

En liaison avec le ministère de l'Éducation nationale, le travail de toilettage des formations et diplômes proposés aux jeunes a été poursuivi en 2013, en fonction des besoins

effectifs de la profession. En effet, certaines formations ou certains contenus de formation ne correspondent plus, à ce jour, aux besoins effectifs des entreprises. *A contrario*, certaines compétences doivent pouvoir être (de nouveau) enseignées dans les établissements d'enseignement professionnel, afin de garantir le renouvellement des personnels et des compétences.

Identifier et diffuser les bonnes pratiques de la sous-traitance de la mode et du luxe

La *Charte des bonnes pratiques de la sous-traitance de l'habillement*, signée le 14 avril 2010 par les représentants des donneurs d'ordres et des sous-traitants, a permis un certain nombre d'avancées concrètes, notamment en termes de communication entre les partenaires.

Dans la continuité de ces travaux, un *Guide des bonnes pratiques de la sous-traitance de l'habillement* a été réalisé courant 2013. Il s'accompagne de la création d'un outil dématérialisé d'autoévaluation, mis à la disposition des donneurs d'ordres et des sous-traitants, et qui permet à chacun de s'engager dans un processus d'amélioration de ses pratiques. Un séminaire de présentation et de valorisation de ces deux outils a eu lieu le 2 décembre 2013.

Intégrer les bonnes pratiques dans les relations interentreprises

Aujourd'hui, il est nécessaire que les entreprises reserrent les rangs, pour gagner la bataille de la compétition industrielle. Dans ce cadre, l'intervention de la Médiation des relations interentreprises permet d'apporter une « révolution douce » dans les comportements. Il s'agit d'une solution d'une grande modernité, qui affiche un taux de réussite de 80 % dans la résolution des conflits entre donneurs d'ordres et sous-traitants. En s'appuyant sur son réseau de médiateurs (10 médiateurs nationaux et 40 médiateurs régionaux), la Médiation rapproche les parties en présence et les aide à rétablir des relations de confiance.

Concrètement, plusieurs objectifs ont été fixés pour le secteur mode-luxe :

- signature, par les donneurs d'ordres de la Charte des relations interentreprises élaborée par la Médiation ;
- valorisation du Label Fournisseurs Relations responsables (destiné aux signataires de la Charte) ;
- désignation d'une personnalité référente (Mme Françoise Montenay, présidente du conseil de surveillance de Chanel SAS, s'est vue confier ce rôle courant 2013), qui sera l'interlocuteur privilégié du Médiateur national dédié à la filière Mode et Luxe et contribuera à établir des liens avec les professionnels ;
- élaboration et promotion d'une Charte des PME innovantes.

Consolider et développer les outils de financement des jeunes créateurs

Un fonds d'avances remboursables a été créé à destination des jeunes marques de mode. Il est doté de 1 M€, apportés collectivement par le ministère de la Culture et de la Communication, Balenciaga, Chanel et Louis Vuitton. Sa gestion a été confiée à l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC).

La somme disponible ayant aujourd'hui été utilisée en totalité, le ministère du Redressement productif a décidé de l'abonder à hauteur de 100 K€, le ministère de la Culture et de la Communication ayant décidé de contribuer une nouvelle fois, pour un même montant.

Encourager le développement de collections fabriquées en France, en amplifiant l'action de la plate-forme des façonniers

En liaison avec l'Union française des industries de l'habillement (UFIH) et le Groupement français des façonniers (GFF), le ministère du Redressement productif a initié, en janvier 2013, une mise en relation des sous-traitants français de l'habillement et des donneurs d'ordres produisant en tout ou partie à l'étranger. L'objectif de cette action est de parvenir à des relocalisations d'activités en France, qui pourront être valorisées auprès des consommateurs.

Engager une action d'éducation tous publics sur le thème « Consommer moins, pour consommer mieux »

Les consommateurs commencent à percevoir les limites de la « fast fashion » qui met en péril les emplois industriels français et s'avère au final plus coûteux que l'achat de produits de qualité. Il a été décidé d'accompagner et d'encourager les consommateurs dans cette prise de conscience, en réalisant une étude sur les labels de valorisation des produits français. Cette étude a conduit fin 2013 à la réalisation de deux guides destinés respectivement aux industriels et aux consommateurs, afin de leur permettre de décrypter les labels de « Made in » mis en œuvre au plan national ou local, sur la base d'initiatives publiques ou privées.

Promouvoir et développer les actions d'excellence opérationnelle

Ces actions sont de nature à identifier et supprimer l'ensemble des dysfonctionnements et des gaspillages divers constatés au sein d'une entreprise (perte de temps ou perte de matières premières, circuits logistiques inadaptés...). Elles passent par des orientations du type GPEEC, réorganisation de la chaîne d'approvisionnement, amélioration de la gestion des stocks... La DGCIS a organisé un colloque dédié à cette



© Fabrice Laroche

thématique le 8 avril 2013, destiné à valoriser les actions menées en ce sens par l'UIT et l'UFIH.

Les priorités pour 2014

Valoriser la filière et ses métiers auprès des jeunes, de leurs parents et des enseignants

La filière Mode et Luxe est pénalisée par la mauvaise connaissance de ses métiers par le public. Des postes demeurent vacants faute de candidats au profil adapté ou parfois même faute de candidats. En effet, si certains métiers ne rencontrent pas de difficultés de recrutement, notamment dans le milieu de la couture et du prêt-à-porter (styliste, modéliste, patronnier, toilliste...), d'autres souffrent de leur manque d'attractivité ou de notoriété (monteuse, prototypeuse...), alors même que les besoins existent au sein des entreprises et que des postes sont à pourvoir. Le même constat peut être établi en bijouterie-joaillerie, pour plusieurs métiers en tension, particulièrement ceux de polisseur et sertisseur.

La valorisation de la filière passe par des actions de communication adaptées et/ou renforcées : participation accrue des entreprises à la Semaine de l'industrie organisée chaque année par le ministère du Redressement productif (l'édition 2014 aura lieu du 7 au 14 avril) ; organisation de journées « portes ouvertes » en faveur des élèves des collèges et lycées ; accueil élargi de stagiaires dans les entreprises ; engagement d'un travail d'adaptation des brochures de l'ONISEP et de l'information mise en ligne sur son site, etc.

Organiser des visites croisées donneurs d'ordres/ sous-traitants

Pour mieux travailler ensemble, les acteurs doivent mieux se connaître. Suivant l'exemple d'ores et déjà engagé par certains professionnels, les visites croisées doivent être généralisées. Elles permettront aux uns et aux autres de mieux comprendre leurs contraintes respectives et d'y apporter des solutions appropriées.

Améliorer la lisibilité des dispositifs de financement offerts aux jeunes créateurs

Un certain nombre d'outils financiers et logistiques ont été mis en place par les pouvoirs publics et les professionnels pour permettre aux jeunes entreprises de création de mode de trouver plus facilement des financements (Fonds Mode & Finances et Fonds pour les savoir-faire d'excellence gérés par bpifrance ; Fonds de garantie et Fonds d'avances remboursables gérés par l'IFCIC). Ce sujet reste toutefois très complexe à appréhender pour un jeune créateur. Il convient donc de donner plus de lisibilité à l'ensemble des produits et services offerts, par exemple par la création d'une plate-forme unique d'information recensant l'ensemble des dispositifs offerts ou par la diffusion en ligne d'une information commune à l'ensemble des acteurs.

Créer et diffuser un « dossier socle » de financement des jeunes créateurs

Les pièces constitutives d'un dossier de financement ou de cautionnement doivent pouvoir être harmonisées. La création d'un « dossier socle » permettrait aux jeunes entreprises de mener plus facilement leurs démarches.

Fournir aux entreprises un outil d'aide à la relocalisation d'activités en France

Le ministère du Redressement productif a cofinancé l'élaboration d'un outil microéconomique de comparaison des coûts directs et indirects de production, selon le lieu de cette production (France/étranger). Cet outil pourra être diffusé courant 2014, sur l'ensemble du territoire, et mis à la disposition des entreprises engagées dans une réflexion relative à la localisation de leur activité.

Former les vendeurs à la valorisation du Fabriqué en France auprès des clients français et étrangers

Un produit de qualité ne peut être bien vendu que s'il est bien connu de celui qui a la charge de le vendre. Il importe donc de renforcer la formation des vendeurs, en leur apportant une connaissance technique fine des savoir-faire mis en œuvre dans les produits français qu'ils sont chargés de vendre. Une action doit donc être élaborée en ce sens, sous l'égide des fédérations professionnelles, des marques et des comités professionnels de développement économique (CPDE).



Comité stratégique de filière Naval

La filière navale française : situation et principaux enjeux

Situation

Conjoncture

L'année 2012 s'est conclue, pour la filière navale française, par la commande à Saint-Nazaire d'un troisième paquebot de la classe « Oasis » pour Royal Caribbean International. Ce paquebot, qui sera le plus grand du monde, représente un montant de l'ordre d'un milliard d'euros.

Après cette commande passée en toute fin d'année, l'année 2013 a vu se concrétiser un nombre assez important de commandes de navires civils et de surveillance de taille moyenne, notamment chez Socarenam, CMN, Piriou, STX-Lorient, mais aucun de taille importante.

En termes de livraisons, deux paquebots ont été livrés par les chantiers civils français en mars et avril 2013 (un seul en 2012). Cependant, en lien avec l'avancement réel des contrats, l'année 2013 a été marquée par une baisse notable de l'activité de la filière, de l'ordre de 10 à 15 %, après une légère baisse en 2012. Cela s'est traduit par un creux d'activité et un chômage partiel après le premier trimestre 2013, et avant que le contrat de l'Oasis n'entre en production à l'automne 2013.

Pour l'année 2014, si les livraisons civiles seront limitées à des unités de taille moyenne, l'activité réelle devrait, elle, augmenter, de l'ordre de 10 %, notamment en raison de la montée en puissance de la construction de l'Oasis. De nouvelles commandes attendues d'ici peu apporteront certainement une charge de travail déjà significative en 2014, au moins pour les parties études et coque métallique.

De nouveaux produits innovants

Dans un contexte de renforcement des normes environnementales en termes d'émissions atmosphériques dans le secteur du transport maritime, la propulsion au gaz naturel liquéfié (GNL) constitue actuellement l'un des axes majeurs d'innovation pour la filière navale. Plusieurs projets de navires propulsés au GNL sont en cours de développement, parmi lesquels un projet majeur de ferry de nouvelle génération de type RoPax.

D'autres modes de propulsion font également l'objet de nouveaux développements. Un navire fonctionnant avec des supercondensateurs, livré par STX-Lorient, a ainsi constitué en 2013 une première mondiale.

Développement de nouveaux marchés

La tendance observée de stagnation voire de réduction des commandes de navires classiques devrait probablement se poursuivre pendant encore quelques années, mais le segment des navires à passagers reste plutôt bien orienté, et la demande pour les navires destinés à l'exploitation *offshore* des hydrocarbures demeure soutenue.

Dans ce contexte, le marché des énergies marines renouvelables, actuellement en fort développement, offre des perspectives significatives de diversification à moyen terme pour les chantiers navals, leurs équipementiers et sous-traitants, non seulement pour la construction de navires de pose et de maintenance, mais aussi de plates-formes, fondations, générateurs d'énergie, etc.

À plus long terme, les marchés des ressources minérales sous-marines, le dessalement de l'eau de mer et autres activités en mer (aquaculture, biotechnologies marines...) représentent aussi un important potentiel de développement pour la filière à travers la construction et l'exploitation de plates-formes multiactivités en mer.

Les principaux enjeux

La R & D et l'innovation

Le développement de la R & D & I au sein de la filière passe à la fois par l'organisation mise en place avec le CORICAN¹ et par la protection de l'innovation dans les PME. Il est important de noter que l'exploitation gazière et pétrolière *offshore* utilisent les mêmes technologies de base que la construction de navires. En découle la nécessité de croiser les efforts de recherche et de formation. Le CORICAN a défini les technologies sur lesquelles il convient de porter l'effort, avec les pôles de compétitivité concernés. Une dizaine de feuilles de route technologiques, chacune pilotée par un industriel, ont été validées ou sont en cours de validation par le CORICAN. En début 2014, il est prévu de les harmoniser pour qu'elles constituent un ensemble cohérent.

Le succès de la filière est étroitement lié à la mise en œuvre d'une stratégie, partagée avec l'État, axée sur la recherche de la performance, et au volontarisme des industriels qui mènent en permanence un effort d'innovation intense.

Il est essentiel, dans l'industrie navale, de pouvoir réaliser des démonstrateurs. En effet, pour satisfaire la demande-client de produits nouveaux, compte tenu de l'hostilité de la mer, seules les innovations « *sea proven* » ont une chance.

¹ Conseil pour la recherche et l'innovation dans la construction et les activités navales.

Les enjeux de recherche sont couverts par le CORICAN qui, sous la coprésidence des ministres en charge de l'Industrie et des Transports, permet depuis 2012 d'élaborer et de faire évoluer la feuille de route technologique de la filière dont découlent les plates-formes de démonstration technologique soutenues dans le cadre du programme d'investissements d'avenir.

Six démonstrateurs ont été retenus : Arpège, navire de pêche ; Navalys, navire de soutien aux éoliennes ; Windkeeper, navire base de soutien aux éoliennes ; Autoprotection, équipement antipiraterie ; Pegasis ; ferry GNL qui s'inscrit aussi dans l'initiative des 34 plans industriels. Ces plates-formes technologiques associent très largement les équipementiers et PME de la filière.

Le CORICAN a élaboré dix nouvelles feuilles de route technologiques pour, au travers des choix technologiques et du positionnement d'industriels, organiser de manière cohérente la réponse de la filière au 2^e AMI « Navires du futur » lancé en octobre 2013.

Le rôle du CORICAN a été amplifié dans le choix des projets. Une procédure avec un comité de présélection du CORICAN a été mise en place.

Le CORICAN a par ailleurs été chargé de proposer une mise en cohérence des moyens nationaux de recherches et d'essais afin de faciliter l'émergence et l'évaluation des projets d'innovation de la filière. Pour répondre à cet enjeu, la constitution d'un consortium « France Recherche navale » a été entamée, avec l'objectif de rassembler les principaux organismes français de recherches et d'essais dans le domaine des technologies navales et maritimes.

Les compétences

Les compétences dans la filière navale sont longues à acquérir. Elles requièrent, au-delà de la formation de base dispensée en école, un apprentissage sur la durée en participant aux phases de développement des produits, qui allient la théorie et la pratique.

Le Gican a créé le Campus Naval France² qui met en réseau les formations supérieures existantes dans le naval. Les actions envisagées sont les suivantes :

- extension de Campus Naval France avec, notamment, l'adhésion de l'IRT Jules Verne,
- nouvelle édition de PRO&MER après le succès de l'an dernier,
- recensement avec l'UIMM des formations (industries technologiques),
- refonte de la formation initiale engagée : croisement des formations navales et maritimes.

Cette action elle-même se déclinera selon les thèmes suivants :

- licence Pro MICN : 2^e promotion lancée, mise en place d'une licence professionnelle adossée aux formations MN,
- le soudage placé au niveau 4 par l'Éducation nationale,
- mécatronique : organisation des formations,

- EMR : rapport Podevin du Cereq et observatoire des métiers de la métallurgie,

- convergence entre les formations pour la conduite du navire et celle pour la construction navale [Bac Pro électromécanicien marine (EMM), BTS maintenance des systèmes électronavals (MASEN)].

Le développement des énergies marines renouvelables

Trois événements ont marqué l'année 2013 sur lesquels la filière s'est mobilisée :

un deuxième appel d'offres éoliennes posées pour les champs de Noirmoutier et du Tréport a été organisé, l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) dans le cadre du programme d'investissements d'avenir pour les hydroliennes a été lancé début octobre ; l'AMI des briques technologiques et des démonstrateurs de houle est en cours d'évaluation.

Par ailleurs, le Conseil national des énergies marines, nouvellement créé, a lancé deux « feuilles de route », une concernant les éoliennes posées et l'autre les éoliennes flottantes. La filière participera à ces développements.

Enfin, les industriels français ont présenté des projets répondant à l'appel européen NER300.

La transition vers le GNL pour la propulsion des navires

Les nouvelles règles environnementales applicables à partir de 2015 dans la zone « Baltique, mer du Nord, Manche », puis à partir de 2020 dans les eaux européennes et en 2020 ou 2025 dans toutes les zones maritimes, créent un nouveau contexte favorable au développement de navires propulsés au GNL et d'infrastructures portuaires dédiées. Les études le montrent : le GNL répond aux impératifs environnementaux à venir et offre des perspectives économiques favorables en termes de réserves, de production et de prix. La France dispose en la matière d'atouts indéniables qui doivent être valorisés : des terminaux gaziers recevant du GNL à Marseille-Fos et à Montoir, un terminal en cours de construction à Dunkerque, des grands ports et une filière industrielle gaz dotée de compétences et de savoir-faire reconnus, avec une conception nationale indépendante et des acteurs internationaux de premier plan.

Pour accompagner ces acteurs, un plan industriel « Navires écologiques » a été lancé, parmi les 34 plans de la Nouvelle France industrielle annoncés en septembre 2013, avec l'objectif de développer les navires et solutions techniques pour l'utilisation du GNL. Dans le cadre de ce plan, les moyens des investissements d'avenir pourront être mobilisés, notamment le 2^e AMI « Navires du futur ». S'agissant de l'équipement des ports, le Comité interministériel de la mer du 2 décembre a décidé de lancer dans le courant du second semestre 2014 un appel à projets dédié à la mise en œuvre, sur un ou deux sites pilotes, d'un système complet de distribution de GNL adapté aux contraintes portuaires.

² <http://www.campusnaval.org>

Les enjeux pour chaque entreprise qui participe à OCEANS 21

- Améliorer les marges
- Développer les ventes
- Pérenniser les activités
- Maintenir les compétences

Avancement des actions du CSF

Mise en œuvre du programme OCEANS 21

Lancé au mois de décembre 2013, le programme connaîtra son plein développement en 2014.

Présélection par le CORICAN des dossiers « Navires du futur »

Cette action a été entamée après une définition de la procédure.

Les priorités 2014

Les principales actions s'inscrivent dans le programme OCEANS 21. Elles se développent selon l'ordonnement suivant :

Stratégie filière et renforcement des PME

Il s'agit d'aider chaque PME à définir sa stratégie de manière très concrète en se posant les bonnes questions : Quels produits ? Quels marchés ? Quelle position compétitive ? Quelles actions ?

Des groupes de travail associant 50 entreprises couvrant les activités principales du naval démarrent leurs travaux. Le planning suivant a été établi :

- étude du positionnement des PME-ETI , janvier 2014 ;
- diagnostics individualisés dès février 2014 ;
- élaboration de plans de renforcement PME, avril 2014.

L'établissement d'un référentiel naval exprimant les besoins et les attentes des grandes entreprises est en cours ainsi que la réalisation d'un diagnostic compétitivité de la filière, identifiant des axes de progrès et la mise en place de diagnostics d'efficacité opérationnelle PME-ETI sur le référentiel naval indiqué plus haut.

Développement des PME en France et à l'international

Cette thématique interviendra dans un deuxième temps. Après l'état des lieux des PME-ETI du naval à l'international, l'action sera engagée dès la fin des présentations aux entreprises en janvier 2014.

Il est notamment prévu de lancer des actions de prospection dans les pays cibles prioritaires, de partager les expériences à l'international entre PME, ETI et grandes entreprises et de mettre en place un accompagnement personnalisé de PME ou groupements à l'international, en partenariat avec Ubifrance et bpifrance.



© Rrainbow/Thinkstock

Maintien et consolidation des compétences clés

Une enquête nationale métiers/compétences/emplois va être réalisée pour mars 2014 (périmètre : Naval/EMR/Grande plaisance), grâce à un financement de l'Observatoire des métiers.

Cette étude servira de point d'entrée aux actions d'accompagnement des PME qui seront effectuées dans chaque bassin d'emploi du naval à partir de janvier 2014. Il est prévu notamment d'élaborer une documentation des métiers spécifiques au naval, de construire une offre de formation répondant aux besoins du naval, d'obtenir la reconnaissance des formations qualifiantes et de mettre en place des diagnostics et conseils aux PME en matière de recrutement et de formation.

Innovation et compétitivité par le renforcement des modes de travail coopératifs

Journées technologiques

Préparation d'une journée nationale permettant une rencontre directe des spécialistes techniques prescripteurs et fournisseurs.

Accès des PME à la R & D collaborative

Initialisation d'une démarche pilote dans le cadre de la réponse à l'AMI « Navires du futur » dans le but d'accroître les chances de succès. Des ateliers de coréalisation PME-grands chantiers avec application aux navires en construction seront organisés. Ces actions comprennent la formation des PME et ETI aux méthodes de conception compétitives.

Synchronisation des activités de chantier (« lean chantier naval »)

Une phase pilote a été engagée pour 2 chantiers (DCNS Lorient – CMN).

Les outils méthodologiques envisagés seront adaptés au cas par cas en fonction des problématiques du chantier

tête de file. Chaque opération associera entre 10 et 30 fournisseurs.

Les suites du rapport Lauvergeon : perspectives de nouveaux marchés liés au développement des nouvelles activités en mer

Le rapport Innovation 2030 présenté par Anne Lauvergeon a relevé parmi les 7 ambitions clés pour la France :

- le stockage de l'énergie (ambition n°1),
- la valorisation des ressources marines (ambition n°3).

Ces deux ambitions concernent directement la filière navale et sont d'ores et déjà intégrées dans les réflexions et les travaux du CORICAN.

Les compétences, les emplois et la formation

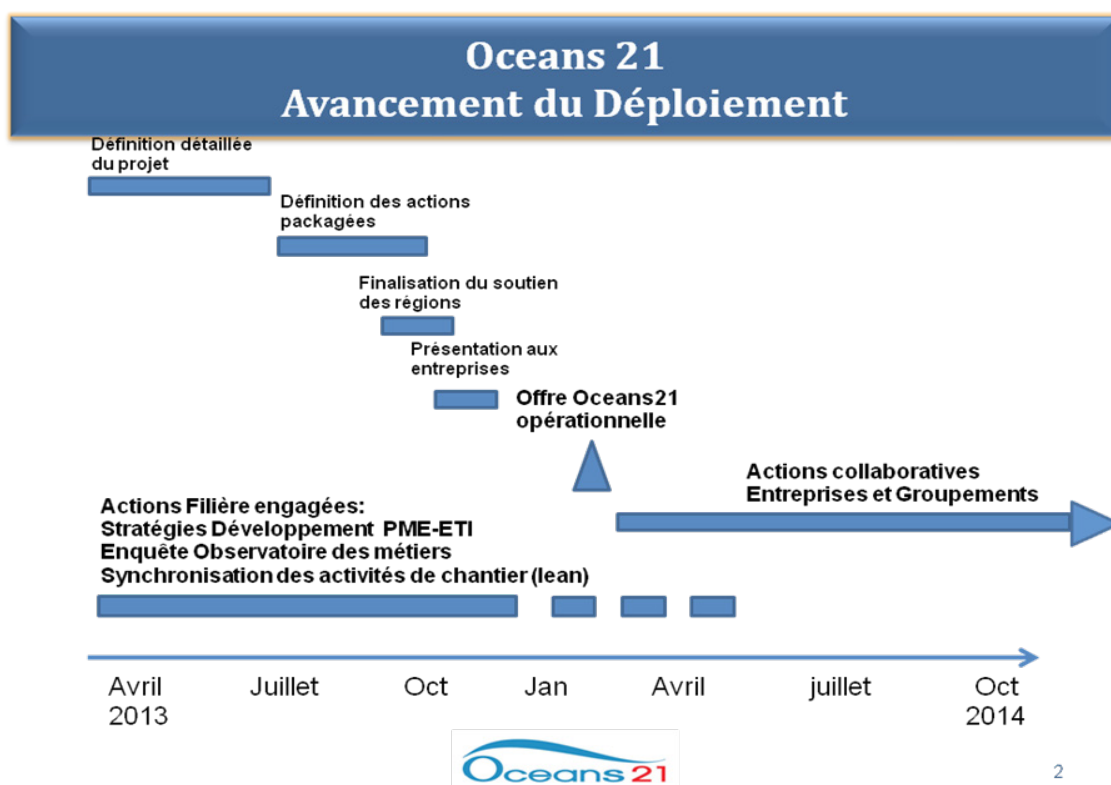
Ce point est traité en partie dans la thématique 3 d'OCEANS 21 car il est clair que les actions de la filière sont corrélées en y intégrant, comme il a été souligné, l'avènement des énergies marines renouvelables, dans le cadre de la transition énergétique, qui va solliciter fortement la filière

navale sur ses compétences propres et provoquer un appel important de compétences nouvelles qu'il convient de préparer avec discernement.

C'est dans cet objectif de maintien et de développement des compétences de la filière navale et donc de ses emplois que la filière a proposé aux services de l'Éducation nationale, au travers de la commission paritaire consultative de la Métallurgie, un dossier de structuration de la formation initiale navale.

Ce dossier, auquel la Marine nationale est grandement associée, vise à définir un parcours d'acquisition de compétences structuré, du compagnon à l'ingénieur, et assuré par l'ensemble des structures de formation publiques et privées.

L'enjeu est de permettre à notre filière de conserver sa confiance dans l'avenir et de la doter des outils de maintien et développement de ses compétences à une période où les effets générationnels se font lourdement sentir et où le besoin de transfert de compétences n'a jamais été aussi fortement ressenti.





Comité stratégique de filière Nucléaire

Enjeux de la filière Nucléaire et organisation du comité stratégique de filière Nucléaire

La filière Nucléaire française est née dans le contexte historique des années 1970, avec pour objectifs essentiels de répondre aux besoins spécifiques du programme national d'équipement électronucléaire mené par EDF et de contribuer largement à l'indépendance énergétique de la France. Le tissu industriel français, comme en recherche et développement, s'est alors développé et structuré de façon pérenne pour réaliser les 58 réacteurs nucléaires exploités aujourd'hui par EDF, ainsi que les installations du cycle du combustible d'Areva.

La filière Nucléaire française est aujourd'hui constituée au-delà d'EDF, d'Areva et du CEA¹ de groupes français d'envergure internationale et d'un tissu de PME et ETI. Ces entreprises ont construit et exporté des centrales et installations nucléaires tout en développant des capacités permettant de répondre aux besoins et services en exploitation de ces installations et de tous les acteurs de la filière. Les exploitants nucléaires définissent les spécifications, qualifient les fournisseurs et leurs équipements avec un souci d'amélioration continue liée à la prise en compte du retour d'expérience, en France et à l'international. Cette filière rassemble près de 2 500 entreprises employant plus de 220 000 salariés, génère un chiffre d'affaires de 46 Md€ dont près de 15 Md€ de valeur ajoutée et se situe en 4^e position des industries innovantes avec 1,8 Md€ consacré à la R & D.

La France dispose d'un savoir-faire technologique et opérationnel qui lui permet de faire partie des leaders mondiaux dans l'énergie nucléaire, fruit de son expérience de plus de cinquante ans dans une démarche de sûreté fondée sur le progrès permanent pour toutes ses installations. De plus, la France s'est dotée par la loi du 13 juin 2006 d'une Autorité de sûreté nucléaire indépendante, relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire. La France a pu ainsi, d'un point de vue technologique, atteindre un degré de normalisation interne que très peu de pays peuvent revendiquer dans le monde. Ceci lui confère un rôle prééminent à jouer sur

la scène internationale non seulement pour conforter son indépendance énergétique, mais également pour promouvoir sa filière nucléaire industrielle. Il convient de souligner que le contexte est devenu de plus en plus concurrentiel notamment à l'exportation, et que le référentiel international de sûreté nucléaire et de sécurité a été renforcé depuis l'accident de Fukushima, notamment sous l'impulsion de l'AIEA², de l'Union européenne et de WANO³.

Suite aux évaluations complémentaires de sûreté qui ont été menées en France, l'ASN⁴ a conclu que les installations examinées en 2011 présentaient un niveau de sûreté suffisant, confirmant les autorisations à fonctionner accordées pour toutes ces installations, tout en considérant la nécessité d'augmenter dans les meilleurs délais, au-delà des marges de sûreté dont elles disposent déjà, leur robustesse face à des situations extrêmes. Les exploitants nucléaires ont ainsi planifié et engagé des actions et des travaux afin de répondre à ces enjeux.

C'est dans ce contexte global que la filière Nucléaire s'intègre dans la continuité des travaux du Conseil national de l'industrie qui visent à améliorer la compétitivité des principales filières industrielles françaises. Le comité stratégique de filière Nucléaire (CSFN) est donc une véritable opportunité pour la filière Nucléaire pour pouvoir faire face aux enjeux nécessaires à sa compétitivité en France et sur la scène internationale, dans le respect des règles de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaire. La filière Nucléaire française tire sa force à travers son expérience sur le territoire national et doit développer, anticiper et rendre performant son tissu industriel afin de pouvoir conserver sa place sur la scène internationale. Ces enjeux ont permis de définir les « engagements de la filière Nucléaire » validés le 4 juillet 2013 : favoriser l'emploi et la formation, coordonner à l'international une offre française de formation adaptée aux projets industriels de la filière, suivre la mise en place du cahier des charges social de la sous-traitance de la filière Nucléaire, soutenir l'innovation, créer une instance de dialogue interentreprises au sein de la filière dans le cadre de la Médiation interentreprises, promouvoir l'offre française à l'international.

¹ CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

² AIEA : Agence internationale de l'énergie atomique.

³ WANO : World Association of Nuclear Operators.

⁴ ASN : Autorité de sûreté nucléaire.

Ces engagements sont issus des travaux du CSFN qui a été créé le 25 juillet 2011 et dont l'organisation est la suivante :

- Lancement de cinq groupes de travail par le premier comité de pilotage d'octobre 2011
 - GT 1 : « Performance de la filière »
 - GT 2 : « Compétences et formation »
 - GT 3 : « Marché à l'export »
 - GT 4 : « Recherche et développement »
 - GT 5 : « Information »
- Complété par quatre sous-groupes de travail en 2012 et 2013
 - SGT 1/« Sous-traitance »
 - SGT 1/ « Assainissement, démantèlement, reprise et conditionnement des déchets »
 - SGT 1/« PME »
 - SGT 3/« Codes et normes »

Les principaux travaux réalisés :

- la validation des « Engagements de la filière Nucléaire » ;
- la cartographie de la filière Nucléaire française, enquête sur la situation 2010 ;
- le « cahier des charges social applicable aux prestations de services et de travaux réalisées sur une installation nucléaire de base en France » ;
- le rapport « Synthèse du groupe de travail compétences et formation » ;
- le rapport « Bilan recherche et développement – 2012 »,
- le « vade-mecum financier des PME & ETI du nucléaire ».

Les engagements de la filière

Présentés et validés lors du comité de pilotage du 4 juillet 2013, les engagements de la filière Nucléaire définissent un cadre général dans lequel les partenaires développeront les actions permettant de répondre aux principaux enjeux, au bénéfice de l'ensemble de la collectivité. **Ces actions sont intégrées dans un plan en quatre axes porteurs d'engagements réciproques des acteurs de la filière Nucléaire et de l'État :**

Axe 1 - Emploi-Activité : les dix prochaines années vont être marquées à la fois par une création forte d'emplois et par le renouvellement des générations actuelles de salariés. La filière se fixe comme objectif de réaliser 110 000 recrutements d'ici 2020 en s'appuyant sur les premiers travaux identifiés :

- action régionale pour rapprocher la carte des besoins de la filière Nucléaire de la carte des formations régionales et mise en place d'un vivier commun d'alternants ;
- actions pour programmer les formations adaptées et renforcer l'attractivité des carrières dans la filière ;
- mise en œuvre et suivi du cahier des charges social de la sous-traitance.

Axe 2 - Structuration de la filière : une organisation destinée à porter les actions nécessaires à la promotion et au développement de la filière en France et à l'international est en cours de consolidation. Cette organisation repose essentiellement sur :

- l'identification des entreprises détenant des savoirs et des compétences clés pour la filière ;
- le FDEN (Fonds de développement des entreprises nucléaires), un fonds dédié, investisseur minoritaire, attentif à l'intérêt collectif et au développement d'une filière compétitive ;
- le développement du dialogue au sein de la filière avec la Médiation interentreprises ;
- le financement des études et recherches nécessaires aux missions du CSFN ;
- l'AIFEN (Association des industriels français exportateurs de nucléaire) afin de promouvoir la filière à l'export.

Axe 3 - Innovation : la filière s'attache à renforcer sa dynamique R & D sur les principaux enjeux que sont la sûreté et la performance dans la durée du parc actuel de réacteurs à eau pressurisée et des installations du cycle du combustible, l'optimisation des réacteurs de modèle de troisième génération et la recherche sur le nucléaire du futur. Les actions retenues :

- maintenir la R & D à un niveau d'excellence ;
- impliquer plus largement les PME-PMI-ETI au travers de projets collaboratifs ;
- assurer le financement permettant l'atteinte de ces deux premiers défis.

Axe 4 - Développement de la filière : la filière a des opportunités de développement sur l'axe géographique, en France et à l'export et sur l'axe sectoriel sur l'ensemble de la chaîne de valeur : la construction neuve, la maintenance, le cycle du combustible, l'assainissement, le démantèlement et la gestion des déchets. Le cadre suivant a été retenu :

- marché national : dynamiser l'offre industrielle des travaux consécutifs aux évaluations de sûreté et du grand carénage ;
- export : concrétiser l'« Équipe » et valoriser l'excellence française ;
- démantèlement, assainissement et reprise et conditionnement des déchets : le recensement des moyens/besoins/opportunités, la R & D différenciante.

Afin d'optimiser la réalisation de ce plan d'action, la filière Nucléaire s'appuie sur des outils comme :

- bpifrance et sa participation au Fonds de développement des entreprises nucléaires,
- les dispositifs de soutien public à la R & D (ANR, Pôles, PIA),
- les outils de la politique emploi,
- les outils de la politique export (U bifrance, Coface...).

Avancement des travaux des groupes de travail et priorités 2014

GT 1 - Performance de la filière

Le nucléaire est un domaine dans lequel s'exercent des métiers qui doivent contribuer, grâce à leur excellence, à la sûreté et à la performance des installations électronucléaires et à mettre en valeur la filière.

Identifiées comme axe prioritaire, les conditions de recours aux entreprises effectuant des prestations de services et de travaux sur les sites nucléaires avaient fait l'objet d'un sous-groupe de travail spécifique en 2012, qui avait abouti à la mise au point du « **cahier des charges social applicable aux prestations de services et de travaux réalisées sur une installation nucléaire de base en France** » du CSFN, qui s'applique à tous les exploitants nucléaires.

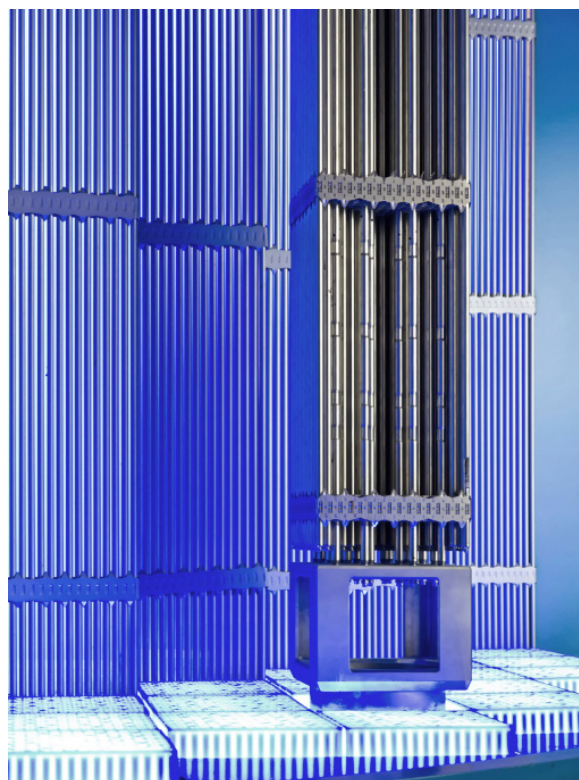
Le cahier des charges social couvre l'ensemble des conditions de recours aux entreprises prestataires, avec des dispositions importantes dans le domaine social, et notamment :

- l'intégration, dans les systèmes de référencement ou de qualification des entreprises, de l'existence d'une grille de salaires et de la prise en compte de l'ancienneté et des qualifications ;
- la limitation des niveaux de sous-traitance (l'entreprise titulaire d'un contrat passé avec un exploitant n'est autorisée qu'à deux niveaux de sous-traitance) ;
- l'encadrement du recours à l'intérim ;
- la « mieux-disance » dans les processus achat, avec des critères traduisant concrètement l'environnement social des entreprises ;
- les conditions de travail et de séjour autour des sites nucléaires (notamment le logement et la restauration, les trajets et la gestion des week-ends) ;
- les mesures pour favoriser le maintien de l'emploi, lors du renouvellement des marchés.

À ces dispositions s'ajoutent un ensemble d'engagements des exploitants et des entreprises dans le domaine du management de la radioprotection, de la prévention des risques professionnels et de la surveillance médicale.

Le cahier des charges social est mis en œuvre par les exploitants nucléaires depuis le début 2013 dans leurs appels d'offres. Le suivi de sa mise en œuvre par un groupe de suivi spécifique du CSFN a démarré en septembre 2013. Il a montré que le dispositif intégrant le cahier des charges social dans les appels d'offres est opérationnel chez les quatre exploitants nucléaires dès cette année. Le suivi se poursuivra tous les six mois.

La cartographie de la filière nucléaire et les travaux réalisés par d'autres groupes de travail du CSFN en 2012



© Xyno/Thinkstock

ont fait émerger l'existence d'enjeux propres aux PME.

Le sous-groupe de travail « PME », créé en 2013 dans la continuité de ces travaux, a souligné la nécessité d'une communication positive sur la filière Nucléaire et la nécessité pour les PME du secteur d'avoir de la visibilité pour investir, embaucher et former leur personnel.

Il a été décidé début 2013 de créer un **sous-groupe « Assainissement, démantèlement & reprise et conditionnement des déchets »** au sein du groupe de travail « Performance de la filière ». En 2013, ce groupe de travail s'est concentré sur l'identification de leviers d'amélioration de la performance de la filière ainsi que sur l'identification de futures zones commercialement porteuses à l'international.

GT 2 - Compétences et formation

La filière devra renouveler la moitié de ses effectifs et recruter environ 110 000 personnes d'ici 2020 dans des emplois directs ou indirects. Elle doit faire face à un fort enjeu de transfert intergénérationnel des compétences car il faut parfois entre deux et trois ans pour acquérir les compétences techniques essentielles requises par certains métiers (ex. soudage, procédés...).

Il est impératif d'avoir des offres de formation adéquates tout en renforçant l'attractivité des métiers de la filière Nucléaire. Il faut en effet s'assurer que les besoins en

compétences de la filière pourront être satisfaits tant au service de son développement national qu'international, alors que les études montrent une baisse de l'attractivité des jeunes pour les métiers techniques et scientifiques de l'industrie, constat partagé par la filière Aéronautique et l'UIMM. L'excellence de la filière Nucléaire française repose sur sa capacité à recruter et à développer ces profils techniques et sur la qualité de sa formation.

Afin de mesurer les tensions sur les recrutements, le GT a confronté les besoins de la filière à l'ensemble des formations aux échelles territoriale et nationale. Toutes les formations académiques ont été identifiées niveau par niveau (ouvriers, maîtrise et cadres) et selon une grille de 16 spécialités afin de les rapprocher des besoins des entreprises.

La création d'un outil analytique, prospectif et de pilotage partagé entre les différents acteurs de l'industrie nucléaire permet désormais de couvrir l'ensemble des activités de la filière et d'en estimer les besoins, mais également de bâtir un panorama quasi exhaustif de l'offre de formation française.

Parmi les 15 000 recrutements annuels prévus, 80 % d'entre eux concernent des métiers non spécifiques du nucléaire dont plus de 50 % de bac+2/bac+3, prioritairement dans les spécialités techniques suivantes : procédés (conception et conduite d'installation), mécanique (machines tournantes, fabrication d'équipements, pompes), logistique et chantiers (intervention, logistique des chantiers, échafaudage, acheminement de composants), automatisme, électronique et informatique industrielle, gestion de projets, robinetterie, chaudronnerie, soudage, radioprotection, sûreté et neutronique...

Si les travaux ont montré qu'aux compétences requises correspondait une offre de formation variée et appropriée, la faible attractivité des métiers techniques, conjuguée à la compétition d'autres filières industrielles recherchant les mêmes profils, conduit néanmoins à constater des difficultés pour recruter des profils techniques pour plus des 2/3 des spécialités. Le GT2 a mesuré ces tensions de façon détaillée et approfondie à la maille des territoires et a ainsi pu définir un plan d'actions spécifiques.

1- Poursuivre l'optimisation de l'offre de formation française, dont la qualité doit être maintenue au meilleur niveau :

- codéveloppement filière/organismes de formation, des cursus adaptés là où les besoins en recrutements sont les plus critiques ;
- renforcement de la participation des entreprises aux programmes d'enseignement technologique ;
- les formations spécifiquement dédiées au nucléaire, Bac pro et BTS « environnement nucléaire », ainsi que les licences professionnelles, feront l'objet d'une attention particulière du point de vue des recrutements ;

- développement des différentes formes d'alternance et recrutement accru dans les filières de formation technique. Un site internet mettant en relation les jeunes alternants diplômés des métiers techniques et les industriels de la filière a été créé à cet effet.

2- Communiquer de manière volontariste, en particulier sur la diversité des métiers offerts, dans de nombreuses régions et à tous les niveaux de qualification, sous la bannière « filière Nucléaire » :

- en développant la visibilité de l'ensemble des acteurs de la filière et tout particulièrement les prestataires de petite ou moyenne dimension, qui peinent à recruter alors qu'ils représentent à eux seuls la moitié des emplois du secteur,
- en étant en capacité de communiquer régulièrement aux différentes parties prenantes les prévisions d'emplois de la filière à moyen et long terme afin que tous les acteurs puissent s'organiser.

La filière Nucléaire pourra aussi contribuer, forte de ses compétences retrouvées, à la réindustrialisation du territoire français.

En complément et en synergie avec les travaux du CSFN, le nouveau conseil des partenaires de l'**Institut international de l'énergie nucléaire (I2EN)** s'est réuni le 22 octobre 2013, pour la première fois, sous la présidence du haut-commissaire à l'énergie atomique. Doté d'une nouvelle convention, d'un comité d'experts pour la labellisation et d'une assemblée des membres associés pour la construction des projets de formation, l'I2EN s'est recentré sur ses deux missions au service de la filière Nucléaire française : accompagner en matière de formation les projets industriels à l'export, cartographier et labelliser l'offre de formation nucléaire française.

GT3 - Marché à l'export

La concurrence agressive des principaux pays fournisseurs de technologie et services nucléaires sur les marchés internationaux, la poursuite ou le lancement de nouveaux projets de construction notamment dans des pays nouveaux entrants conduisent l'ensemble des acteurs français de la filière Nucléaire à renforcer les actions d'organisation et de structuration pour leurs activités à l'export.

1- Dans ce contexte de concurrence renforcée, les acteurs français ont pour objectifs :

- de mettre en valeur une offre adaptée répondant aux attentes des clients internationaux et couvrant la palette complète des activités depuis le cycle du combustible jusqu'à la gestion des déchets. Pour remporter l'adhésion des clients, la filière vise à définir une offre diversifiée avec un niveau de qualité et de prix assurant un coût complet de l'électricité produite compétitive par rapport à celui des concurrents nucléaires d'une part et aux solutions fossiles d'autre part ;
- de renforcer leurs accords internationaux et/ou leurs

partenariats industriels (bilatéraux ou multilatéraux), notamment dans les domaines de la sûreté et de la sécurité, dans un souci permanent du respect des règles internationales en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaire.

La France dispose de toutes les compétences pour hisser son offre au niveau des attentes du marché en y intégrant des volets concernant la formation et la R&D. Elle doit en revanche travailler son offre de financement pour concurrencer les grands acteurs du nucléaire (russes, asiatiques, américains...) qui se positionnent sur des offres intégrées.

2- Dans ce contexte, le groupe de travail « Export » a engagé en 2013 plusieurs actions structurantes :

- La création le 4 juillet 2013 de l'**Association des industriels français exportateurs du nucléaire (AIFEN)** qui a pour mission de promouvoir l'export de l'industrie nucléaire civile française. Cette association regroupe l'ensemble des acteurs industriels de la filière (grands donneurs d'ordres, PME/ETI, associations professionnelles) en partenariat avec de grands organismes, tels le CEA. À ce titre, l'AIFEN a été missionnée pour organiser un **premier salon international du nucléaire, le World Nuclear Exhibition (WNE)**, du 13 au 16 octobre 2014 à Paris sur le site du Bourget. Ce salon regroupera toutes les composantes de la filière. Vitrine pour l'industrie nucléaire française, il offrira aux entreprises françaises l'opportunité de présenter leur savoir-faire à la clientèle internationale.

- **La mise en œuvre de plusieurs leviers destinés à dynamiser la démarche export de la filière française :**

Dans le domaine du **financement** qui constitue un point de faiblesse notable par rapport aux offres concurrentes, le CSFN a fortement contribué à la transformation en 2013 du produit assurance Coface en une garantie à première demande rendant le crédit export français liquide et attractif pour les marchés financiers. Le CSFN a aussi mis à disposition des PME/ETI de l'AIFEN un « **vade-mecum financier des PME & ETI du nucléaire** », en ligne sur le site internet du CNI.

Dans le domaine de l'**accompagnement des PME/ETI dans leur démarche export**, l'objectif est d'aboutir à la création d'un outil d'aide à la décision et d'avoir accès à un service d'expertise mutualisé complémentaire des initiatives des grands donneurs d'ordres au travers des associations PFME⁵, PFCE⁶, PNB⁷, d'appui aux PME/ETI à l'international.

Des réunions régulières « **observatoire et veille** » au service des PME/ETI dans le strict respect des règles de concurrence ont été lancées.

Au-delà, en 2014, le GT :

- proposera de **nouvelles améliorations du dispositif de**

financement export dans la lignée des propositions du rapport Gallois ;

- identifiera les conditions de création et de mise en place de la **plate-forme de services d'expertise mutualisée** (financiers, juridiques, fiscaux...);
- participera au **salon « World Nuclear Exhibition »** ;
- contribuera à la construction de l'offre « **Formation nucléaire France** » à l'export ;
- identifiera les actions afin de promouvoir à l'international **les codes et normes français développés par l'AFCEN** face au lobbying intense du code américain.

GT 4 - Recherche et Développement

La R & D est la pierre angulaire pour préparer la modernisation de l'outil industriel, permettre la conquête de marchés à l'export qui en découle, développer l'emploi et les compétences, et assurer une gestion optimisée des ressources. Les travaux de 2012 ont permis d'avoir une vision partagée des grandes priorités de R & D pour la filière nucléaire, d'identifier les objectifs porteurs d'une dynamique importante pour le futur et d'émettre des recommandations pour l'avenir de la R & D.

Pour 2013, les principales orientations retenues ont été intégrées à l'axe 3 « Innovation » des engagements de la filière, validés lors du Copil « CSFN » du 4 juillet 2013 :

- actions en matière de R & D en vue d'un élargissement des programmes aux PME/PMI/ETI ;
- financement de la R & D ;
- excellence de la filière.

1- Actions en matière de R&D en vue d'un élargissement des programmes aux PME/PMI/ETI

- **une convention pluriannuelle** d'envergure nationale permettant d'apporter une impulsion globale et visible à l'échelle de l'ensemble de la filière nucléaire, en complémentarité avec l'initiative du salon WNE a été créée. Elle permettra un renforcement du lien entre les grands groupes et les PME/PMI/ETI ;

- la mise en œuvre de projets impliquant un grand nombre d'acteurs de la filière, comme le projet « Connexion », qui vise à préparer le contrôle commande nucléaire du futur. Il comprend la mise en place d'une plate-forme physique permettant à tous ses membres de tester les briques élémentaires en cours de développement, ce qui favorise la mise au point et la mise sur le marché de ces éléments innovants ;

- l'implication de PME/PMI/ETI dans des grands projets est développée en cherchant à renforcer leur apport sur des sujets fortement innovants tels que :

- des projets d'industrialisation d'objets ou technologies innovants dans le cadre d'accords de partenariat/développement, avec des exemples dans les domaines de la robotique ou encore du traitement d'images ;

- des projets spécifiques en assainissement et

⁵ PFME : Partenariat France-monde électricité.

⁶ PFCE : Partenariat France-Chine électricité.

⁷ PNB : Pôle nucléaire Bourgogne.

démantèlement nécessitant des développements innovants en instrumentation, mesure et caractérisation,

- des projets collaboratifs nationaux, en particulier dans les domaines de la sûreté et de la gestion optimisée des déchets ;

- le projet Astrid (réacteurs nucléaires de quatrième génération) en renforçant le rôle de PME/PMI/ETI sur des développements technologiques innovants de haut niveau, en particulier dans les domaines de l'instrumentation spécifique, de l'inspection en service, de l'étude de composants aux propriétés nouvelles allant jusqu'à la qualification d'un prototype ainsi que sur la recherche de matériaux et procédés innovants.

2- Financement de la R & D

L'objectif est de faire des propositions tenant compte des spécificités de la filière (cycles longs, niveaux élevés d'investissement, exigences croissantes de sûreté) pour assurer le financement de la R & D nucléaire.

Le GT souligne la création de l'« Institut pour la R & D nucléaire » entre partenaires CEA, EDF et Areva, en France, dédié aux réacteurs de deuxième et troisième génération, ainsi qu'un accord quadripartite CEA, EDF, IRSN et Areva, qui permettront de renforcer l'efficacité de la R & D nucléaire de la filière *via* une coordination accrue des programmes des partenaires dans un contexte de renouvellement de compétences.

Le GT souligne également deux points apparus comme importants :

- l'articulation entre les objectifs à court et moyen termes des industriels et ceux à plus long terme de la filière. Les modes de financement de la R & D permettant d'apporter les innovations nécessaires à la conception des systèmes nucléaires du futur doivent en particulier être examinés. Le rôle de l'État doit être réaffirmé ;
- une participation plus grande des PME/ETI aux programmes de R&D, compatible avec le respect des contraintes réglementaires nationales et européennes. Les conclusions des travaux menés en 2012 sur l'analyse et le retour d'expérience des difficultés rencontrées par les PME/ETI ont conduit à des propositions pour faire évoluer les pratiques et introduire la notion de **parcours collaboratif** entre la PME/PMI/ETI et le donneur d'ordres. Ces propositions, cohérentes avec le domaine des marchés d'innovation, tant sur le plan national qu'europpéen, ont reçu un accueil favorable des représentants de l'État. L'année 2014 sera consacrée à l'approfondissement de ces mesures et à la préparation de leur mise en œuvre sur des cas concrets.

3- Excellence de la filière

Le GT a confirmé en 2013 la vision partagée des grandes priorités de R & D de la filière établies en 2012. Un travail a été engagé sur le recensement des **installations de R & D** qui apparaissent indispensables pour maintenir l'excellence de la filière sur le long terme. Il concerne :

- **le parc actuel en exploitation**, avec les installations permettant la réalisation d'études dédiées à l'accroissement de la compétitivité et de la sûreté des réacteurs et des usines du cycle ;

- **la génération future des systèmes nucléaires**, avec les installations spécifiques nécessaires pour acquérir les données de base utiles à la conception de systèmes nucléaires innovants en rupture technologique par rapport aux précédentes générations.

Ces installations sont pour la plupart des installations lourdes (INB : Installations nucléaires de base) dont l'exploitation et la maintenance nécessitent des moyens financiers importants. Les travaux du groupe seront poursuivis en 2014 par un rapprochement entre les axes de R & D et les compétences nécessaires.

GT 5 - Information

Le travail engagé par le groupe s'articule autour de 3 enjeux :

1- Promouvoir et valoriser le poids et la performance de la filière

- la plate-forme digitale, support du CSFN, sera celle du site du Conseil national de l'industrie. La page d'accueil CSFN fera le lien avec les autres sites référencés des acteurs de la filière ;
- une cartographie de la blogosphère nucléaire sera réalisée afin d'éditorialiser les différentes prises de parole autour de l'industrie nucléaire en France ;
- la participation à la « Semaine de l'industrie » du 7 au 14 avril 2014 et au « Train de l'innovation » permettra de promouvoir le tissu des PME et ETI, en complément des grands donneurs d'ordres.

2- Construire l'image du nucléaire pour attirer de nouveaux talents

- créer un site dédié à l'alternance et l'emploi dans la filière nucléaire ;
- redynamiser le site « le nucléaire recrute.fr » ;
- participer au printemps de l'alternance.

3- Accompagner/valoriser l'offre française à l'export

- création de l'AIEN : Association des industriels français exportateurs du nucléaire ;
- mise en place du World Nuclear Exhibition du 13 au 16 octobre 2014 au Bourget.



Comité stratégique de filière Numérique

État et enjeux de la filière Numérique

Données générales sur la filière

La filière Numérique regroupe les activités productrices de biens et services numériques. Selon la définition qu'en donne l'OCDE, elle comprend ainsi :

- les industries du numérique (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, industrie des composants électroniques, fabrication d'équipements électroniques grand public...);
- la distribution (commerce de gros de matériel informatique...);
- les services de télécommunications, les services informatiques, les services d'hébergement...;
- l'édition de logiciels et le jeu vidéo.

Il est important de noter que cette définition ne prend pas en compte la plupart des services en ligne, comme le commerce électronique, et ne correspond donc pas à l'acception la plus courante de l'« économie numérique ».

En termes économiques, les entreprises de la filière numérique représentent un chiffre d'affaires de 208 milliards¹ d'euros pour une valeur ajoutée de 76,5 milliards, soit 4,28 % du PIB. L'emploi total dans la filière est estimé à 641 892 ETP.

Au-delà de son poids économique direct, déjà considérable, l'importance de la filière Numérique est surtout liée à l'impact du numérique sur la croissance de l'ensemble de l'économie. Les technologies, produits et services numériques sont utilisés, de façon toujours plus importante, dans toutes les activités économiques et constituent aujourd'hui l'un de leurs principaux facteurs de gain de productivité et donc de croissance. La contribution du numérique à la croissance française est évaluée, par COE-Rexecode, à 26 % sur la période 2000-2008.

Enjeux de la filière Numérique

La filière Numérique regroupe des activités très diverses par leurs acteurs, leur modèle économique, leur intensité capitalistique et en recherche et développement, leur exposition à la concurrence internationale et leur degré de maturité. Il est ainsi possible de distinguer six sous-filières principales, dont la situation et les enjeux diffèrent fortement : les services de télécommunications, les équipements de télécommunications, le logiciel, l'électronique, les services informatiques et le jeu vidéo.

Le tableau suivant résume les données de base pour chacune de ces sous-filières²:

Services de télécommunications	Équipements de télécommunications	Logiciel
CA : 42,4 Mds€ Emploi : 120 000 Croissance : - 7 %	CA : 7,3 Mds€ Emploi : 18 900 Croissance : négative	CA : 5 Mds€ Emploi : 70 000 Croissance : - 0,1 %
Électronique	Services informatiques	Jeu vidéo
CA : 40 Mds€ Emploi : 160 000 Croissance : 7 %	CA : 30,3 Mds€ Emploi : 230 000 Croissance : 0 %	CA : 5 Mds€ Emploi : 23 000 Croissance : 6 %

¹ En 2011 (source : Observatoire du numérique).

² Source : syndicats professionnels.

De façon très succincte, les enjeux des sous-filières du numérique peuvent être résumés de la façon suivante :

Services de télécommunications	Déployer le très haut débit fixe et mobile, et rentabiliser les investissements correspondants, dans un contexte de prix bas et de développement de la concurrence avec les acteurs de l'internet (dits OTT pour « Over the Top ») ; améliorer l'environnement réglementaire et fiscal, peu favorable à l'investissement.
Équipements de télécommunications	Favoriser l'investissement dans les réseaux à très haut débit ; répondre aux enjeux de sécurité/souveraineté liés aux réseaux ; définir une véritable politique industrielle européenne.
Logiciel	Accompagner les acteurs dans l'atteinte de la taille critique par les acteurs et leur internationalisation ; conduire la transition vers le <i>cloud computing</i> (paiement à l'usage, distribution par Internet).
Électronique	Développer les marchés des infrastructures, des usages et de la sécurité numériques ; définir un cadre réglementaire et fiscal favorable à la compétitivité de l'industrie ; développer la formation dans le numérique.
Services informatiques	Adapter les métiers de l'intégration et de l'infogérance à l'émergence du <i>cloud computing</i> ; industrialiser les services et les offres.
Jeu vidéo	Concurrence des écosystèmes subventionnés ; améliorer les conditions de financement de l'industrie ; retenir les talents et les compétences ; définir un cadre fiscal attractif pour les investisseurs étrangers.

Le contrat de filière

L'activité du CSF Numérique en 2013 a principalement été consacrée à la préparation du contrat de filière, qui a été approuvé lors de la réunion plénière du 3 juillet, en présence de M. Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, et de Mme Fleur Pellerin, ministre déléguée aux PME, à l'Innovation et à l'Économie numérique.

Compte tenu de l'urgence créée par la crise et des délais impartis pour sa préparation, le contrat de filière met surtout l'accent sur les télécommunications et les enjeux strictement industriels de la filière. Le choix a été fait, par ailleurs, de se concentrer sur quelques domaines pour lesquels, d'une part, une action conjointe des acteurs de la filière et de l'État peut contribuer significativement à la croissance et à l'emploi et, d'autre part, le CSF Numérique est susceptible d'apporter une contribution concrète. Le contrat de filière prévoit ainsi des actions autour de sept axes, cinq portant sur des questions transverses à la filière et deux concernant des secteurs d'avenir, à fort potentiel en termes de croissance et d'emplois :

Définir une stratégie de filière concernant l'emploi, les compétences et les métiers

Il s'agit de mettre en place une véritable GPEC dans la filière. La première étape dans cette direction consistera à définir un tableau de bord emplois/compétences.

Alternance et formation aux métiers du très haut débit

L'objectif est notamment de porter le nombre d'alternants de 3 à 10 % des effectifs du secteur informatique et logiciels d'ici trois ans, soit environ 40 000 alternants, en utilisant mieux les dispositifs existants, et de répondre aux besoins en personnel qualifié liés au déploiement de la fibre optique, évalués à 10 000 personnes dans les cinq ans à venir.

Développer la RSE dans la filière

Il s'agit de développer la RSE dans la filière et d'en faire un facteur de différenciation de nos entreprises, grâce à la conclusion d'un accord RSE de filière et d'accords RSE de branches entre représentants des salariés et entreprises de la filière. Ces actions transversales seront complétées par des actions plus spécifiques portant sur le développement du réemploi des téléphones mobiles et les services à valeur ajoutée.

Améliorer durablement les relations entre entreprises dans la filière

La voie privilégiée est le développement du recours à la médiation : création d'une médiation de filière, signature d'un *addendum* à la charte des relations interentreprises...

Exportation

Trois mesures sont prévues pour mieux adapter le dispositif de soutien à l'exportation aux spécificités du numérique (ex. : prise en compte du logiciel dans certaines procédures d'aides).

Développement du sans contact mobile

L'objectif est de créer rapidement une masse critique d'utilisateurs afin de placer la France au premier rang de ces nouveaux services pour lesquels elle dispose de nombreux atouts – pôles de compétitivité reconnus, industriels et opérateurs de télécommunications en pointe, PME et *start-up* innovantes, déploiements locaux concluants, soutenus par les pouvoirs publics –, et d'en maximiser ainsi les retombées industrielles sur le territoire national.

Villes et territoires numériques

Le contrat de filière propose d'ouvrir le chantier multiforme du développement du numérique dans la ville aux enjeux considérables.

La mise en œuvre effective du contrat de filière sera l'une des principales priorités du CSF Numérique pendant l'année 2014. Le CSF veillera en particulier à la bonne articulation entre le contrat de filière et les plans de la Nouvelle France industrielle, dont treize concernent le numérique.

Évolution du comité stratégique de filière Numérique

L'adoption du contrat de filière a marqué une première étape dans la définition d'un diagnostic et d'une stratégie partagés par l'ensemble des acteurs de la filière



© Konstantin Yolshin/Thinkstock

Numérique. Ce jalon important franchi, les ministres ont souhaité donner une nouvelle impulsion aux travaux du CSF Numérique, et notamment que celui-ci, sans délaisser les sujets industriels, prenne mieux en compte le logiciel et les nouveaux services et usages de l'internet.

Dans cette perspective, les ministres ont confié la présidence du CSF Numérique à M. Loïc Rivière, délégué général de l'Afdel.

Doté d'une gouvernance renouvelée, le CSF Numérique poursuivra ses travaux début 2014 avec deux grandes priorités :

- mettre en œuvre le contrat de filière, en particulier ses volets exportation, emploi et développement durable ;
- faire émerger des propositions d'actions de la filière lui permettant de développer sa compétitivité et son activité dans le domaine du logiciel et des nouveaux services et usages de l'internet en veillant à la bonne articulation de ces travaux avec les plans industriels en préparation.

N°	CSF Plan	Aéronautique	Alimentaire	Automobile	Biens de consommation	Bois	Chimie et Matériaux	Éco-industries	Ferroviaire	Ind. extractives et 1 ^{ère} transfor.	Ind. et Techno. de santé	Mode et luxe	Naval	Nucléaire	Numérique
1	Énergies renouvelables									associé			associé		
2	La voiture pour tous consommant 2 litres aux 100 km			principal			associé	principal		associé					
3	Bornes électriques de recharge			principal				associé							
4	Autonomie et puissance des batteries	associé		associé			associé	principal					associé		associé
5	Véhicules à pilotage automatique			principal											
6	Avion électrique et nouvelles générations d'aéronefs	principal													
7	Dirigeables - Charges lourdes	principal													
8	Logiciels et systèmes embarqués	associé													
9	Satellites à propulsion électrique	principal													
10	TGV du futur								principal						
11	Navires écologiques														
12	Textiles techniques et intelligents				principal										
13	Industries du bois				associé	principal	associé	associé							
14	Recyclage et matériaux verts						associé	principal		associé					
15	Rénovation thermique des bâtiments						associé	principal		associé					
16	Réseaux électriques intelligents							principal							
17	Qualité de l'eau et gestion de la rareté							principal							
18	Chimie verte et Biocarburants						principal								
19	Biotechnologies médicales														
20	Hôpital numérique														
21	Dispositifs médicaux et nouveaux équipements de santé														
22	Produits innovants pour une alimentation sûre, saine et durable		principal												
23	Big data														
24	Cloud computing														
25	e-Education														
26	Souveraineté Télécoms														
27	Nanoelectronique														
28	Objets connectés														
29	Réalité augmentée														
30	Services sans contact														
31	Supercalculateurs	associé													
32	Robotique														
33	Cybersécurité														
34	Usine du futur	associé	associé	associé	associé		associé	associé	associé	associé	associé	associé	associé	associé	associé



Section thématique Concours publics à l'industrie

Président : Philippe Jurgensen (IGF)

Copilote : Serge Catoire (CGEJET)

Organisations participantes :

ACFCI, AFEP, AFIC, CCI Paris Île-de-France, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGPME, CGT, GFI, GIFAS, MEDEF, Syntec Ingénierie, UPA

Rapporteurs :

Benjamin Bertrand (DGCIS)

Christophe Witchitz (IGF)

Décembre 2013

Sommaire

Préambule	188
Recentrer les concours financiers de l'État aux entreprises vers l'industrie afin de soutenir la compétitivité de l'emploi	193
Renforcer et rationaliser les concours publics à l'industrie	199
Accroître l'efficacité des contreparties exigibles à travers la contractualisation et l'information	218
Conclusion	229
Synthèse des propositions	229
Annexes	233

PRÉAMBULE

L'objectif de reconquête de la compétitivité industrielle de la France passe par une nécessaire priorisation des concours publics à l'industrie

« La reconquête de la compétitivité industrielle doit être considérée comme la priorité économique de notre pays : elle conditionne tout le reste ». Cet impératif, souligné par le rapport Gallois¹, met en exergue la nécessité et l'urgence non seulement de lutter contre la détérioration relative de la capacité industrielle de la France observée depuis les années 2000, mais également et surtout d'**entamer le renouveau de l'appareil industriel national afin de restaurer la compétitivité de l'économie française** dans son ensemble. Cela s'impose eu égard aux effets d'entraînement de l'industrie notamment en termes d'emplois (un emploi industriel générant jusqu'à trois ou quatre emplois hors industrie) et de commerce extérieur (80 % de nos exportations).

En effet, le diagnostic, pour être désormais bien connu², n'en reste pas moins alarmant et mérite d'être rappelé :

- **la France occupe en 2011 la 15^e place sur 17 de la zone euro en termes de part de l'industrie** (hors construction) dans la valeur ajoutée totale ;
- **2 millions d'emplois industriels ont été perdus en 30 ans**, dont le tiers s'explique sur la dernière décennie par l'accroissement de la concurrence internationale³;
- le nombre d'entreprises industrielles est passé de 26 800 en 2000 à 22 000 en 2009, soit un rythme de diminution deux fois plus rapide qu'en Allemagne ;
- le solde de la balance commerciale est passé d'un excédent de 3,5 Md€ en 2002 à un déficit de 71,2 Md€ en 2011. Et, de façon aussi anormale que préoccupante, **le solde manufacturier français est devenu négatif à partir de 2007**, sous l'effet d'une dégradation particulièrement marquée dans le secteur de l'automobile ; la détérioration du solde correspondant à ce secteur suffit à expliquer 40 % du total ;
- de manière plus générale, l'intensification de la concurrence allemande d'une part (moins sensible au facteur prix) et des pays émergents et d'Europe du Sud et de l'Est d'autre part (dotés de coûts unitaires de production plus faibles) a conduit **l'industrie française à rogner ses marges en préservant la compétitivité-prix au détriment de la compétitivité hors prix** : d'où un taux d'autofinancement et des montants d'investissement de

productivité nettement insuffisants pour permettre une montée en gamme.

Si le constat est connu, le caractère structurel des causes de cette détérioration l'est également.

En premier lieu, l'évolution du facteur coût paraît particulièrement préoccupante, notamment par rapport à l'Allemagne. Tout d'abord, en termes de coût du travail. D'une part, le coût horaire⁴ dans l'industrie manufacturière a augmenté à un rythme près de 2 fois supérieur en France par rapport à l'Allemagne sur la dernière décennie, avec une hausse du coût horaire du travail dans l'industrie de 52 % entre 2000 et 2012⁵. D'autre part, les employeurs français supportent 60 % des prélèvements obligatoires contre 40 % en Allemagne, et contribuent pour les deux tiers au paiement des cotisations sociales contre seulement la moitié pour les employeurs allemands. **Cette divergence a encore été renforcée au cours des années 2000 par le basculement vers la TVA d'une partie de la charge fiscale allemande pesant sur les entreprises.**

Ensuite, en termes de coût de l'accès au capital : les difficultés rencontrées par les entreprises en termes d'accessibilité des financements, notamment en fonds propres mais aussi en prêts, s'avèrent en effet peu compatibles avec la reprise des investissements. Le renchérissement des coûts du logement et de l'énergie, mais aussi l'instabilité fiscale et normative, participent également à cette dynamique défavorable d'évolution du facteur coût.

En second lieu, l'impératif d'amélioration de la compétitivité hors prix se heurte à différents obstacles structurels : l'inadéquation perdure entre l'offre de formation, aussi bien initiale que continue, et les besoins de compétences de l'industrie ; la perception de l'entreprise en général et de l'industrie en particulier dans les représentations collectives françaises reste dégradée, comme en témoigne la place de l'industrie dans l'enseignement, réduite à la portion congrue ; les relations interentreprises et de sous-traitance sont marquées par une solidarité insuffisante du tissu industriel ; enfin, le manque de confiance relativement aux rapports sociaux dans les entreprises demeure une entrave à la modernisation de la gouvernance.

Ces mêmes facteurs structurels entravent également la définition d'une véritable stratégie de qualité capable

¹ « Pacte pour la compétitivité de l'industrie française », rapport au Premier ministre, 5 novembre 2012.

² Les éléments de constat sur le décrochage industriel français au cours de la décennie écoulée font l'objet d'une présentation exhaustive et détaillée dans le rapport d'étape du groupe de travail « constats » du CNI, « Les déterminants de la compétitivité de l'industrie française : essai de diagnostic partagé », novembre 2011. Ces éléments sont à la base des propositions formulées par le groupe de travail présidé par M. Philippe Jurgensen, dans le rapport du CNI sur « Les déterminants de la compétitivité française » (février 2012).

³ Les deux autres tiers proviennent quant à eux du phénomène d'externalisation de grande ampleur qu'a connu l'industrie sur cette période : « Le recul de l'emploi industriel en France de 1980 à 2007 : quelle réalité ? », direction générale du Trésor, Trésor éco n°77, 2010.

⁴ Le coût horaire est à distinguer du coût salarial unitaire, qui tient compte de la productivité.

⁵ + 44 % d'augmentation en France sur la période 2000-2011 contre + 19 % en Allemagne : données Insee. De ce fait, les coûts horaires de l'industrie manufacturière sont très voisins entre la France et l'Allemagne, comme en témoigne l'étude Coe-Rexecode de septembre 2013 « Les coûts de la main-d'œuvre dans l'Union européenne au 2^e trimestre 2013 », réalisée à partir des indices du coût de la main-d'œuvre publiés par Eurostat.

d'avoir un impact positif tant sur les réussites commerciales des entreprises que sur leur image de marque *via* celle de leurs produits. Or, l'exigence de qualité du produit, des processus de production (fabrication, logistique, maintenance...) et des services associés (marketing, livraison, respect des délais, service après-vente, suivi de clientèle) semble en retrait en France par rapport à celle de certains de nos partenaires. Cela réduit la capacité de nos entreprises à imposer leurs prix (et donc à bénéficier de marges suffisantes) et à préserver leur part de marché.

Les membres du groupe de travail du Conseil national de l'industrie dédié à la thématique des concours à l'industrie (ci-après nommé « GT CNI ») **partagent ces éléments de constat, tout en rappelant que la France dispose cependant de beaucoup d'atouts** (qu'il s'agisse de la qualité de la recherche et des infrastructures publiques ou du dynamisme de la création d'entreprises).

Les propositions du GT CNI formulées dans le présent rapport ont par conséquent le même objectif : **favoriser et accélérer la reconquête tant attendue de la compétitivité industrielle nationale en rationalisant et améliorant le dispositif global de soutien public à l'industrie.**

L'idée d'un choc de compétitivité a inspiré des réflexions et décisions récentes, qui rendent d'autant plus pertinent l'examen global des concours financiers publics à l'industrie et qui permettent même de dégager éventuellement des marges de manœuvre budgétaires

Le GT CNI remarque que **le renforcement de la compétitivité industrielle est désormais**, mais depuis peu, **un objectif identifié comme structurant et prioritaire** par les pouvoirs publics. C'est ce dont ont témoigné, tout d'abord la tenue des États généraux de l'industrie en 2009, puis la réflexion des partenaires sociaux sur la question de la compétitivité, dont les conclusions largement communes ont été formulées en juin 2011⁶, et enfin la proximité des publications du rapport compétitivité du CNI de 2012⁷ et du rapport Gallois précités, qui ont alimenté le débat public en éléments de constat et de propositions. La tenue des Assises de l'entrepreneuriat en 2013, dont l'objectif affiché consistait à créer les conditions d'une mobilisation entrepreneuriale davantage centrée sur l'innovation, a également constitué une étape importante de la stratégie publique industrielle. Enfin, la présentation des 34 plans de reconquête industrielle en septembre 2013, fer de lance d'une offre industrielle française nouvelle et compétitive,

a participé pleinement d'une méthode de mobilisation de l'État, des acteurs industriels et des écosystèmes locaux au service d'une « Nouvelle France industrielle ». Les sept ambitions pour l'innovation identifiées par la commission Innovation, dont le rapport a été remis au président de la République le 11 octobre 2013, constituent la dernière étape en date de cette démarche.

Le GT CNI reconnaît également le caractère positif de plusieurs mesures structurelles prises depuis la crise de 2008 afin de servir cet objectif global de renforcement de la compétitivité industrielle, **même si certains de ces dispositifs devraient par ailleurs être améliorés afin de gagner en efficacité** (rapport entre les résultats obtenus et les objectifs fixés) **comme en efficience** (rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées). Tel est notamment l'objet des éléments d'évaluation et de propositions de modifications recensés dans le présent rapport. Peuvent être cités comme particulièrement emblématiques de cette volonté de redressement industriel la politique des pôles de compétitivité, le programme des investissements d'avenir, le lancement et la consolidation des filières industrielles, le triplement des engagements du crédit d'impôt-recherche (CIR) en 2008, mais également la création de la Banque publique d'investissement (bpifrance).

La création du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), et son application partielle anticipée du fait de l'existence d'un dispositif de préfinancement permettant d'en sentir l'effet dès 2013, **constitue un cas particulier. Le GT ne peut certes que se féliciter de ce que le CICE s'inspire, sous une forme certes différente, de la proposition numéro 4 du rapport Gallois** destinée à « créer un choc de compétitivité en transférant une partie significative des charges sociales vers la fiscalité et la réduction de la dépense publique ». **Toutefois, le GT relève les insuffisances du dispositif choisi, tant dans son ampleur découlant de la contrainte budgétaire** (le plafond d'éligibilité au crédit d'impôt est de 2,5 SMIC – soit 20 Md€ – contre 3,5 SMIC – soit 30 Md€ – proposé par le rapport Gallois) **que dans son ciblage** (le dispositif ne bénéficiant à l'industrie qu'à hauteur de 18 % en montant)⁸. **La dynamisation du CICE fait ainsi l'objet de la proposition 1 du présent rapport.**

Ces différentes réflexions et mesures participent d'une dynamique positive ; cependant, le GT CNI estime qu'il est essentiel d'aller plus loin. Il se propose ainsi de remettre en perspective l'intégralité des concours publics bénéficiant à l'industrie pour disposer d'une vision exhaustive permettant de juger de l'efficacité et de

⁶ « Approche de la compétitivité », document approuvé en mai 2011 par trois organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC) et les organisations d'employeurs (CGPME, Médef, UPA).

⁷ Outre le rapport intermédiaire « constats » déjà évoqué, le rapport final du CNI sur « Les déterminants de la compétitivité française », présenté à la plénière du CNI de février 2012, énumérait les préconisations du groupe de travail « propositions » présidé par M. Philippe Jurgensen. Ces propositions ont été rassemblées en 16 fiches regroupées en 3 chapitres : compétitivité hors-prix ; compétitivité-coût ; environnement des entreprises.

⁸ Rapport 2013 du comité de suivi du CICE.

l'efficacité de l'ensemble du dispositif de soutien, en vue de proposer des pistes de rationalisation et d'amélioration. Surtout, au-delà du diagnostic et de l'évaluation d'ensemble, le GT CNI formule également des préconisations visant directement à améliorer la compétitivité et l'emploi, non seulement de l'industrie, mais également, par effet d'entraînement, de l'ensemble de l'économie. Les membres du GT CNI ont conscience du coût budgétaire que suppose la mise en œuvre de certaines de ces mesures, tout comme ils connaissent le contexte de finances publiques qui est le nôtre. Le GT CNI tient ainsi à rappeler **l'articulation de ses travaux avec la mission ciblée sur les interventions économiques en faveur des entreprises**, lancée par le Premier ministre dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP), dont les conclusions ont été publiées en juin 2013⁹. Cette mission propose en effet 3 Md€ d'économies, soit 1 Md€ de plus que les 2 Md€ demandés par le gouvernement, afin de réserver la possibilité de redéployer ce milliard supplémentaire vers le renforcement ou la création d'interventions au service de la compétitivité du pays. En conséquence, **le GT CNI préconise de prioriser l'affectation de ce milliard d'euros vers le financement des mesures qu'il propose au sein de ce rapport et qu'il juge indispensables au rattrapage de la compétitivité et de l'emploi.**

Le GT CNI a axé ses travaux sur la cartographie, l'évaluation et les améliorations à apporter aux concours financiers publics à l'industrie

Conformément à la lettre de mission¹⁰ adressée par les ministres de l'Économie et des Finances et du Redressement productif à M. Philippe Jurgensen, inspecteur général des finances, **le GT CNI a mené son analyse des concours à l'industrie en articulation avec la mission MAP** précitée. Les conclusions de cette mission se sont inscrites dans une optique de conciliation de l'objectif de renforcement de la compétitivité avec celui de rationalisation et de simplification des concours financiers publics aux entreprises.

Toutefois, il convient de rappeler que :

- **les conclusions de cette mission ne s'imposent nullement au GT CNI ;**
- Si les deux rapports partagent sensiblement la même définition d'un concours financier en faveur d'une entreprise, ils ne se basent pas sur le même périmètre pour mener leur évaluation. En effet, d'une part, la mission MAP s'est attachée à recenser les interventions économiques en faveur de l'ensemble des entreprises, là où le GT CNI cible uniquement les interventions en faveur des entreprises industrielles, soit directes, soit indirectes. D'autre part, plusieurs dispositifs d'interventions auprès

Encadré 1 : Limites relatives à l'évaluation du montant des interventions économiques de l'État en faveur des entreprises en général et industrielles en particulier

Le GT CNI s'est heurté aux mêmes limites méthodologiques relatives à la base de données de la direction du Budget que celles déjà relevées par la mission MAP, limites qui nécessitent d'examiner avec circonspection les résultats découlant de l'analyse quantitative réalisée à partir de cette base, à l'exception des données relatives aux dépenses fiscales et aux crédits budgétaires.

D'une part, de nombreux dispositifs sont d'un montant « non-connu » : c'est notamment le cas pour des exonérations fiscales ou sociales particulières, des dispositifs en fonds propres dont il est difficile d'établir un calendrier de décaissement de fonds, outre qu'ils ne constituent pas des dépenses budgétaires au sens maastrichtien, et des mécanismes subventionnels dont le rythme de décaissement des autorisations d'engagement correspondantes est mal connu.

D'autre part, les montants renseignés manquent fréquemment de cohérence, et ce, à plusieurs titres : des erreurs factuelles dues notamment à des absences d'actualisation ; une lacune générale en matière d'homogénéité des données (les montants renseignés correspondant au coût budgétaire annuel pour les crédits budgétaires, mais au volume de financement pour les prêts et garanties) ; enfin, un manque de cohérence de certaines données.

Source : Mission MAP « Pour des aides simples et efficaces au service de la compétitivité ».

des entreprises ont été exclus de la mission MAP (pour un montant de 64 Md€ sur un total préalablement identifié de 103 Md€ liés à l'État ou aux opérateurs nationaux, soit un périmètre final de 660 interventions pour un montant de 40 Md€ en 2013), qui ont au contraire été pris en compte par le GT CNI dans ses travaux de cartographie et d'évaluation : tel est le cas pour les allègements de cotisations sociales sur les bas salaires, le CIR, le CICE, les soutiens financiers à la formation ainsi que les taux réduits de TVA.

Le périmètre retenu au cours des travaux du GT pour évaluer les dispositifs de soutien public à l'industrie résulte par conséquent de la juxtaposition de **trois méthodologies distinctes** :

- les concours financiers qui font l'objet de l'analyse statistique et quantitative de la partie 2 du présent rapport sont ceux recensés dans la **base de données tenue par la direction du Budget**, qui recense les dispositifs répondant à la définition des « interventions en faveur des entreprises » : ont été examinés, parmi les 767 dispositifs

⁹ « Pour des aides simples et efficaces au service de la compétitivité », établi par Jean-Philippe Demaël, directeur général de Somfy Activités, Philippe Jurgensen, inspecteur général des finances, et Jean-Jack Queyranne, président de la région Rhône-Alpes.

¹⁰ Cf. Annexe 2. La liste des participants au GT CNI est reprise en annexe 3.

de cette base, seulement ceux ciblant l'industrie, soit directement, soit indirectement ;

- les mécanismes précités exclus de la mission MAP ont fait l'objet d'un examen à part ;

- enfin, les interventions économiques des collectivités territoriales en faveur de l'industrie n'ont pas pu être recensées de manière précise en l'absence de base de données centralisant montants et dispositifs de soutien. Toutefois, ces interventions ont également été prises en compte dans l'analyse qualitative menée par le GT CNI.

Cette méthode d'énumération exhaustive des dispositifs a été privilégiée pour son caractère pratique, mais également en raison de la difficulté à appliquer une définition générale aux « aides ». En effet, **la notion d'« aide à l'industrie », et plus globalement d'« aide aux entreprises » n'est pas clairement circonscrite.**

La définition la plus extensive englobe l'ensemble des transferts financiers directs (*i.e.* sous forme de versement à l'entreprise) ou indirects (*i.e.* sous forme de prélèvements moindres que ceux prévus par un niveau de référence) d'une entité publique vers une entité privée, éventuellement assortis de contreparties ou de créations d'actifs pour les pouvoirs publics moindres que ceux dont s'accompagnerait un tel transfert dans les conditions de marché. Or cette définition n'englobe pas l'ensemble des dispositifs examinés par le GT CNI, puisque les interventions en capital de fonds dotés par la puissance publique (notamment les fonds affiliés à la Caisse des dépôts et consignations) se font la plupart du temps dans les conditions de marché.

De plus, elle excède très largement le périmètre des aides d'État au sens de la Commission européenne¹¹, dont les contrôles sont centrés exclusivement sur la distorsion de concurrence induite par les dispositifs.

Enfin, elle diffère de celle retenue par le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) dans son rapport de 2010, « Entreprises et niches fiscales et sociales », qui évaluait à 170 Md€ le montant total des concours aux entreprises (contre 110 Md€ selon les données budgétaires). Cette différence est due d'une part à ce que les dispositifs fiscaux dérogatoires ne sont pas toujours des concours financiers aux entreprises, et d'autre part à la prise en compte des mesures dites « déclassées » s'appliquant aux entreprises, auparavant comptabilisées comme des dépenses fiscales et sociales et désormais considérées comme des modalités particulières de l'impôt, qui ne sauraient ainsi être considérées comme des aides aux entreprises. C'est notamment le cas du régime d'imposition des sociétés mères et filles, qui représentait un montant de 35 Md€ en 2010.

En définitive, le GT CNI préfère ainsi parler de « concours financiers aux entreprises industrielles » ou d'« interventions économiques en faveur des entreprises industrielles » plutôt que d'« aides à l'industrie ».

Le taux de prélèvements obligatoires plus élevé en France que chez ses partenaires européens, particulièrement pour la part acquittée par les entreprises, pèse sur la compétitivité sans se traduire par un soutien public à l'industrie supérieur

L'hypothèse selon laquelle le niveau de soutien public à l'industrie serait corrélé à celui des prélèvements obligatoires revient à affirmer que le soutien public à l'industrie est conditionné par le modèle socio-économique et fiscal des différents pays et par leur conception du rôle de l'État.

Cette hypothèse est globalement confirmée à partir d'une analyse des données sur les niveaux de prélèvements obligatoires par pays de l'Union européenne ainsi que sur le poids des subventions dédiées à l'industrie dans le PIB de ces mêmes pays. Ainsi, certains des pays dotés des plus forts taux de prélèvements obligatoires sont également ceux pour lesquels le poids des subventions publiques à l'industrie est le plus élevé. À l'inverse, d'autres pays se caractérisent à la fois par un faible poids de prélèvements obligatoires et par un faible subventionnement public de l'industrie.

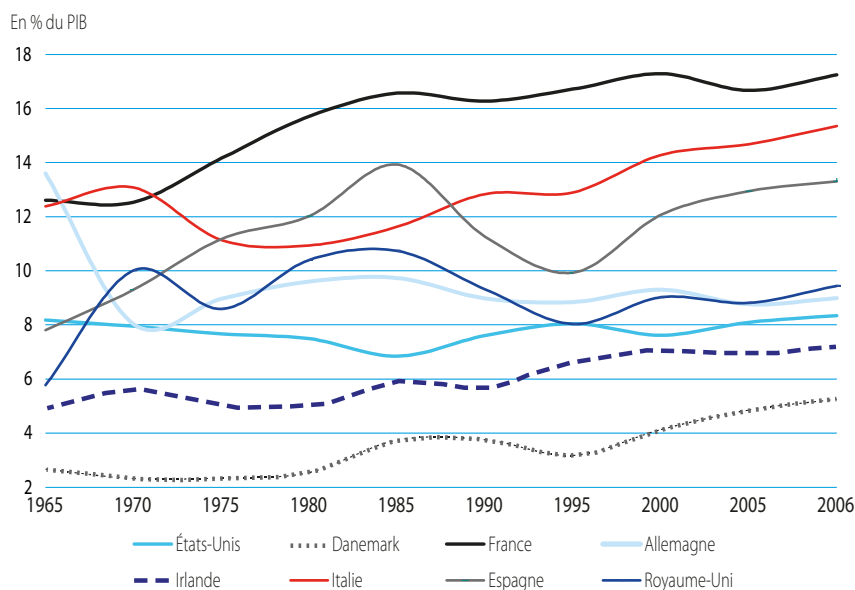
À cet égard, la France constitue une exception : le taux de prélèvements obligatoires est de 46,3 % en 2013, soit le niveau le plus élevé au sein de l'OCDE. Cette particularité française se conjugue avec l'un des poids des prélèvements obligatoires sur les entreprises les plus élevés de l'Union européenne (16,7 % du PIB en 2008). Ce poids a d'ailleurs augmenté plus de deux fois plus vite sur série longue par rapport à ces mêmes pays (hausse de 5,7 points entre 1965 et 2006 contre 2,6 points sur la même période dans les pays de l'UE). Surtout, l'une des spécificités majeures de la fiscalité française des entreprises est son instabilité, sa complexité et son manque de lisibilité, ce qui ne peut que fortement pénaliser le développement industriel¹².

Un tel état de fait est naturellement très préjudiciable à la compétitivité de l'économie nationale : il l'est d'autant plus pour le secteur industriel, qui est insuffisamment soutenu par rapport à son poids et ses effets d'entraînement sur le PIB.

¹¹ Qui ne se montaient qu'à 12,5 Md€ en 2012, toutes entreprises confondues.

¹² Conseil des prélèvements obligatoires, « Les prélèvements obligatoires des entreprises dans une économie globalisée », 2009.

Graphique 1 : Évolution comparée du taux de prélèvements obligatoires sur les entreprises dans les principaux pays de l'Union européenne ainsi qu'aux États-Unis, en % du PIB



Source : Conseil des prélèvements obligatoires, 2010.

La conditionnalité des soutiens à l'industrie, largement pratiquée par la France comme par nos partenaires, doit permettre de renforcer le climat de confiance au sein des entreprises bénéficiaires

L'examen des conditionnalités dont les dispositifs de soutien public à l'industrie sont assortis a constitué l'un des axes de travail majeurs du GT CNI. Les membres du groupe de travail ont retenu une double acception pour le terme de « conditionnalité » : d'une part, la définition de critères d'éligibilité auxquels une entreprise doit souscrire afin de pouvoir bénéficier du concours financier concerné ; d'autre part, la définition, la formalisation et le suivi d'obligations (aussi nommées « contreparties ») auxquelles le bénéficiaire s'engage à se soumettre une fois le soutien public octroyé.

L'analyse comparative menée par la direction générale du Trésor auprès de dix pays de l'OCDE (Allemagne, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis, Italie, Japon, Royaume-Uni, Pays-Bas et Suède), dont les conclusions sont annexées au présent rapport, met en exergue deux constats que le GT CNI juge essentiels à la réflexion sur le sujet. Tout d'abord, tous nos partenaires ayant fait l'objet de cette étude pratiquent des formes diverses de conditionnalité associées à leur dispositif de soutien public à l'industrie : il s'agit donc là d'un mécanisme particulièrement répandu, utilisé dans une optique de renforcement de l'efficacité, de l'efficience et du suivi des concours financiers octroyés aux entreprises industrielles. De plus, la France se caractérise par un panorama très

varié de conditionnalités associées à ses mécanismes de soutien public à l'industrie, et ce tant en termes de nature des contreparties exigibles que de finalité des objectifs économiques poursuivis à travers ces dernières.

Le GTCNI se déclare favorable au principe de conditionnalité des soutiens publics, sans pour autant proposer leur renforcement systématique. **Le GT CNI juge en effet avant tout nécessaire de faire confiance au dialogue social, et de faire de la conditionnalité des soutiens un vecteur de consolidation d'un climat de confiance entre les parties prenantes de l'entreprise (les stakeholders), indispensable à la réussite de cette dernière.** Ainsi, tout mécanisme de soutien public conditionné devrait faire l'objet d'une information régulière auprès des instances représentatives du personnel quant aux conditions et contreparties auxquelles il a été consenti et quant à son utilisation. Une évaluation approfondie par les pouvoirs publics du concours pourrait être menée à la fin du projet financé, en contrepartie de davantage de souplesse de la part de l'Administration dans ses relations avec l'entreprise pendant la phase de réalisation dudit projet.

Le GT CNI insiste pour que la conditionnalité d'un soutien public soit un bénéfice pour toutes les parties prenantes intéressées au succès de l'entreprise : elle ne doit donc pas se traduire par une surcharge administrative ou un surcroît de complexité pour l'entreprise.

Recentrer les concours financiers de l'État aux entreprises vers l'industrie afin de soutenir la compétitivité et l'emploi

Les concours financiers dédiés préférentiellement à l'industrie ne représentent en 2013 que 7 % du volume global d'interventions économiques de l'État en faveur des entreprises

En première analyse, les données budgétaires évaluent à 110 Md€ au titre de l'année 2013 le volume total relatif à l'ensemble des interventions économiques en faveur des entreprises, en incluant 6,5 Md€ de concours financiers des collectivités territoriales.

Sur les seuls 40 Md€ d'interventions économiques de l'État en faveur des entreprises retenus dans le périmètre de la mission MAP, il apparaît que :

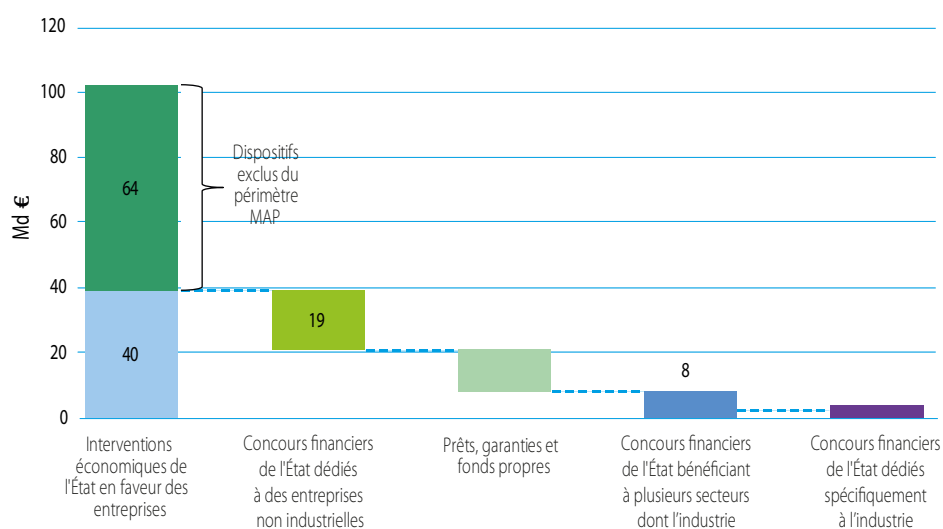
- 19 Md€ bénéficient à des entreprises non industrielles, comme les entreprises agricoles, ou à des zones géographiques particulières telles que les territoires ultramarins ;
- 13 Md€ correspondent à des prêts, des garanties et des interventions en fonds propres, soit des concours accompagnés de création d'actifs pour l'État qui ne relèvent pas de la même logique que les dépenses

budgétaires récurrentes, dont le montant correspondant à ces actions s'élève à 1,5 Md€ ;

- les concours dédiés exclusivement à l'industrie, c'est-à-dire dont le ciblage est opéré explicitement vers les seules entreprises industrielles, sont au nombre de 108 dispositifs, de diverses natures et suivant des objectifs économiques différents, qui **représentent un total de 2,9 Md€** ;
- l'industrie n'est donc la bénéficiaire directe et exclusive que de 7 % seulement du montant total des ressources associées aux dispositifs publics d'État en faveur des entreprises, dans le périmètre de la mission MAP. On trouve notamment, au sein de ces 3 Md€ dédiés à l'industrie, 870 M€ d'interventions financières, 720 M€ de crédits budgétaires et 300 M€ d'avances remboursables. Ces crédits sont fléchés vers des financements de projets, soit sectoriels, à l'instar du financement du développement du lanceur nouvelle génération Ariane 6 ou d'une partie des appels à projets des investissements d'avenir, soit transversaux à l'industrie, à l'instar des soutiens à l'innovation ou encore du dispositif d'aide à la réindustrialisation.

Le GT CNI juge très nettement insuffisante la part des concours financiers ciblant l'industrie de manière dédiée parmi l'ensemble des interventions économiques en faveur des entreprises. En effet, ce niveau de 7 % est sensiblement inférieur à la part de l'industrie dans la valeur ajoutée de la France (12,5 % en 2011¹³).

Graphique 2 : Ventilation des interventions économiques de l'État en faveur des entreprises en fonction de la nature de leurs bénéficiaires pour l'année 2013



Source : Direction du Budget, calculs GT CNI.

¹³ Contre 18 % en 2000. La part de l'industrie (hors construction) dans la valeur ajoutée totale de l'Allemagne est quant à elle de 26,2 % en 2011, selon des données Eurostat prises sur l'ensemble des activités NACE (Nomenclature statistique des activités économiques dans la communauté européenne). Il convient toutefois de rappeler que, selon certains travaux académiques fondés sur une approche statistique plus fine, l'écart entre les parts de l'industrie dans les valeurs ajoutées totales respectives de la France et de l'Allemagne pourrait être très sensiblement inférieur.

De plus, eu égard aux effets d'entraînement de l'industrie sur la recherche et développement, l'emploi, les performances à l'exportation et plus généralement le PIB, elle devrait faire l'objet d'une priorisation explicite au sein de l'ensemble des dispositifs financiers de l'État à destination des entreprises.

Au vu du caractère particulièrement contraint des finances publiques, le GT CNI se prononce donc *a minima* pour une pérennisation en montant des mécanismes financiers de l'État dédiés à l'industrie, mais souhaite fortement un renforcement de l'enveloppe totale allouée aux entreprises industrielles.

Le montant de l'ensemble des concours financiers de l'État bénéficiant à l'industrie atteint cependant 15 Md€ si l'on y ajoute les interventions non dédiées (CIR, CICE, allègements bas salaires, soutien à la formation), soit 14 % des 110 Md€ de volume total d'interventions économiques en faveur des entreprises

La cartographie intégrale des dispositifs financiers de l'État bénéficiant à l'industrie inclut non seulement les concours dédiés aux entreprises industrielles (2,9 Md€ selon l'analyse ci-dessus), mais également des mécanismes qui impactent positivement les entreprises du secteur industriel, bien que leur objet explicite ne soit pas de bénéficier exclusivement à l'industrie. On distingue ainsi les concours directs à l'industrie, dont l'examen de la base légale et de l'intention du législateur révèle une motivation économique explicite de soutien au secteur industriel, des concours indirects à l'industrie qui ne bénéficient qu'en partie à ce secteur, parmi d'autres également soutenus.

Les éléments d'évaluation dont le GT CNI dispose sur les principaux dispositifs exclus du périmètre de la mission MAP et la ventilation sectorielle de leurs bénéficiaires permettent ainsi d'établir que, pour l'année 2013 :

- les allègements de cotisations sociales sur les bas salaires, dits « allègements Fillon », bénéficient à hauteur de 3,3 Md€ à des entreprises industrielles, soit 16 % de leur montant total (20,7 Md€)¹⁴;
- le montant du CIR reçu par les entreprises du secteur industriel serait en 2013 de 2 Md€¹⁵, en extrapolant la

distribution sectorielle des bénéficiaires de 2011 (61,1 % du CIR de cette année bénéficiait à l'industrie) au montant budgété pour l'année 2013, égal à 3,4 Md€¹⁶;

- le CICE devrait bénéficier en 2014 à hauteur de 4,1 Md€ à l'industrie, soit 18 % du montant total du crédit d'impôt applicable¹⁷. Il a été fait le choix d'intégrer aux calculs répertoriés dans le graphique 2 ci-dessus le montant total du CICE en année pleine et non celui, nettement plus modeste, des sommes perçues par les entreprises ayant souscrit à un préfinancement dès 2013, afin d'éliminer le biais lié à la montée en puissance de ce dispositif, qui correspond à un effort substantiel réalisé en faveur des entreprises ;
- enfin, la part des dépenses de l'État pour la formation professionnelle et l'apprentissage bénéficiant à l'industrie a été évaluée à 2,9 Md€¹⁸.

En agrégeant les 2,9 Md€ de concours financiers dédiés à l'industrie et les 12,3 Md€ résultant de la somme des montants bénéficiant partiellement à l'industrie parmi les dispositifs exclus du périmètre de la mission MAP¹⁹, on obtient un total de 15,2 Md€ d'interventions économiques de l'État alloués à l'industrie directement et indirectement.

Le GT CNI remarque ainsi que, au sein de l'ensemble des interventions économiques bénéficiant à l'industrie, la proportion des soutiens génériques et non spécifiques liés à une nature de dépense est très largement supérieure en montant (81 %) à celle des concours financiers ciblés sur l'industrie (19 %).

La nature des dispositifs financiers de l'État impactant l'industrie dépend de l'objectif économique poursuivi et de la phase du cycle de la vie de l'entreprise soutenue

Les interventions économiques de l'État en faveur de l'industrie diffèrent par leur nature

Les interventions financières de l'État bénéficiant à l'industrie sont de diverses natures :

- des crédits d'impôt : le CIR et le CICE constituent les deux mécanismes bénéficiant entre autres secteurs à l'industrie sous forme de crédit d'impôt, soit un montant cumulé de 6,1 Md€ ;
- des niches sociales²⁰ : les exonérations de cotisations

¹⁴ Données Coe-Rexecode.

¹⁵ Il est à noter (*cf. infra*, paragraphe 3.2.2.) que l'externalisation de services « industriels » engendre une sous-estimation du montant de CIR bénéficiant à l'industrie en tant que « filière » (il en va ainsi par exemple des services d'ingénierie, qui bénéficient du CIR au titre des services, mais correspondent dans une large mesure à des activités industrielles).

¹⁶ Données direction générale du Budget pour le montant 2013 du CIR, données ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la distribution sectorielle du CIR en 2011. Il est à noter que le CIR de groupes des secteurs de la pharmacie ou de l'automobile est comptabilisé en tant qu'« activités des sociétés de holdings », ce qui minore la part du CIR allouée à l'industrie. La raison en est le fait que pour les groupes fiscalement intégrés, la holding reçoit la totalité du CIR des filiales qui effectuent la R & D et remplissent une déclaration.

¹⁷ Données Coe-Rexecode.

¹⁸ Données Dares 2010.

¹⁹ Il est ici fait l'hypothèse que les taux réduits de taxe sur la valeur ajoutée ne profitent que marginalement à l'industrie. Cette hypothèse est robuste si l'on se réfère à l'objet des deux principales dépenses fiscales associées à ce type de dispositifs (taux réduit applicable aux ventes à consommer sur place et taux réduit pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des logements achevés depuis plus de deux ans).

²⁰ Les niches sociales sont définies comme suit selon l'annexe V du projet de loi de financement de la Sécurité sociale : « des mesures portant sur les prélèvements affectés aux organismes de base de la Sécurité sociale qui entraînent une perte de recettes pour ces organismes ou pour l'État si celui-ci les compense et un allègement pour ceux qui acquittent ces prélèvements, par rapport à ce qui aurait résulté des règles générales applicables en matière de prélèvement social ».

sociales patronales constituent le moyen exclusif de soutien à l'industrie dans le cadre de dispositifs de niches sociales, pour un montant cumulé de 5,6 Md€ ;

- **des produits financiers (prêts, garanties, fonds propres) : 870 M€** d'interventions financières²¹ sont dédiés à l'industrie, essentiellement portés par bpifrance et la CDC ;
- **des exonérations fiscales²² : 750 M€** en 2013 (680 M€ pour un seul mécanisme : la taxation au taux réduit des plus-values à long terme provenant des produits de cessions et de concessions de brevets d'entreprises industrielles) ;
- **des subventions budgétaires : 720 M€** sont dédiés à l'industrie. Ils correspondent soit à des interventions économiques directement distribuées par l'État, soit à des concours financiers octroyés par les opérateurs eux-mêmes (bpifrance, l'Agence nationale de recherche, l'Ademe notamment). En outre, environ 700 M€ de subventionnement budgétaire à l'apprentissage et la formation continue bénéficient directement à l'industrie ;
- **des avances remboursables : 300 M€** sont dédiés au secteur de l'industrie, essentiellement à destination des entreprises de l'aéronautique ;
- **des taxes affectées** : elles sont à distinguer des précédents types de concours, d'une part en ce qu'elles relèvent d'une logique professionnelle et d'organisation de filières bien spécifique, et d'autre part parce qu'elles sont supportées à des fins redistributives par les secteurs concernés eux-mêmes et non par le budget général de l'État. 100 M€ environ sont ainsi affectés aux centres techniques industriels.

Les exonérations fiscales, les interventions financières et les subventions représentent plus de 80 % du montant des concours économiques strictement dédiés à l'industrie. En intégrant dans le périmètre d'analyse les fractions de CIR, CICE, des allègements Fillon et de la politique de formation bénéficiant également directement à l'industrie, c'est-à-dire en incluant les dispositifs de soutien « génériques » reposant sur une nature de dépense (par opposition aux mécanismes destinés à aider spécifiquement un projet industriel), les proportions changent très sensiblement : les exonérations sociales et les crédits d'impôt représentent alors en montant plus des ¾ des concours économiques alloués à l'industrie.

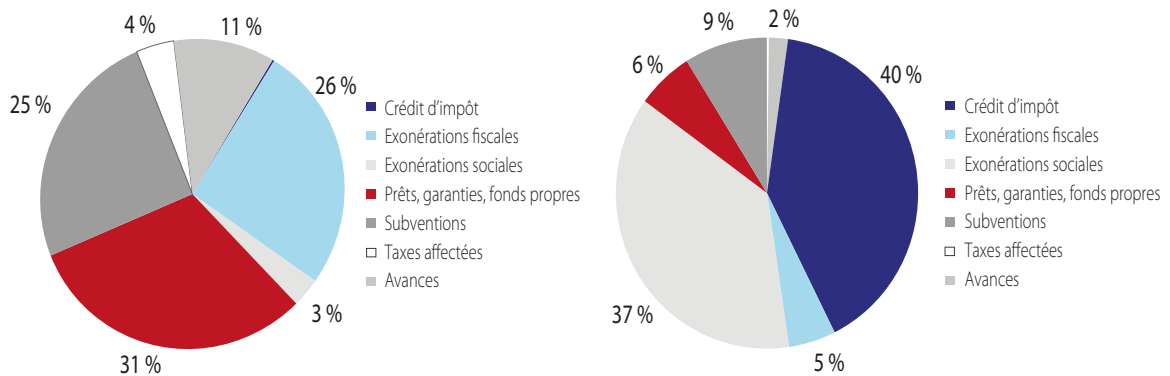
Les dispositifs financiers de l'État bénéficiant à l'industrie diffèrent également par l'objectif économique qu'ils poursuivent

Les interventions économiques de l'État en faveur de l'industrie peuvent être regroupées en fonction des différents objectifs économiques qu'elles poursuivent.

Le GT CNI a procédé à la classification suivante :

- **soutien à la recherche et développement et à l'innovation** : les soutiens à l'innovation distribués par bpifrance, les concours associés aux pôles de compétitivité et aux investissements d'avenir, les financements de projets de recherche poursuivent cet objectif (1,3 Md€ dédié à l'industrie, 3,3 Md€ en intégrant la part du CIR bénéficiant à l'industrie) ;

Graphique 3 : Ventilation des concours financiers de l'État en 2013, par nature d'instruments : strictement dédiés à l'industrie sur le graphique de gauche ; en incluant les parts du CIR, CICE, allègements Fillon et formation bénéficiant à l'industrie sur le graphique de droite



Source : Direction du Budget, calculs GTCNI.

²¹ Ce chiffre ne correspond en rien à la somme des montants garantis, investis ou prêtés, les prêts et garanties étant budgétés à hauteur de leur sinistralité, d'une part, et les fonds propres n'étant pas des interventions budgétaires au sens maastrichtien, d'autre part.

²² Les dépenses fiscales sont définies comme suit selon le document budgétaire annexé au projet de loi de finances initiale (« Voies et moyens, tome II ») : « une disposition législative ou réglementaire dont la mise en œuvre entraîne pour l'État une perte de recettes et donc pour les contribuables un allègement de leur charge fiscale par rapport à ce qui serait résulté de l'application de la norme, c'est-à-dire des principes généraux du droit fiscal français ».

- **soutien à l'emploi et à la formation** : aucun dispositif financier de l'État poursuivant cette finalité économique ne cible spécifiquement l'industrie. En revanche, en incluant les fractions de réductions de cotisations sociales patronales « Fillon », de CICE et de soutiens de la politique de formation bénéficiant à des entreprises industrielles, ce sont **10 Md€ qui sont alloués au secteur industriel**. Plus spécifiquement, le GT CNI tient à souligner la priorité qui doit être accordée aux actions en faveur de l'apprentissage, et s'inquiète ainsi de l'importante réduction de crédits budgétaires à hauteur de 550 M€ envisagée sur le champ des soutiens publics à l'apprentissage (réforme de l'indemnité compensatrice forfaitaire et du crédit d'impôt bénéficiant aux entreprises employant des apprentis) ;
- **défense de la propriété intellectuelle** : les interventions de France Brevets, ainsi que le dispositif de taxation au taux réduit des plus-values à long terme provenant des produits de cessions et de concessions de brevets, poursuivent cet objectif (**680 M€**) ;
- **financement de fonds propres** : le principal outil utilisé en la matière²³ est la réduction d'impôt au titre de la souscription de parts dans des fonds orientés vers l'innovation (FCPI majoritairement : **50 M€ dédiés à l'industrie**) ;
- **financement de l'exploitation et de la commercialisation** : divers concours de faible montant visent à soutenir, par des avances remboursables et des prêts, des entreprises industrielles de différentes filières (aéronautique, construction navale, bois) lors de leur phase de production et de commercialisation : **près de 250 M€ dédiés à l'industrie**²⁴ ;
- **transmission-restructuration-reprise** : certains concours sont ciblés non sur la phase de développement des entreprises industrielles, mais sur les phases de transmission, restructuration et reprise : il s'agit pour l'essentiel de l'aide à la réindustrialisation (ARI) distribuée par bpifrance (un peu moins de **100 M€**) ;
- **soutien transverse** : il s'agit des interventions sectorielles effectuées par les centres techniques industriels financés par taxes affectées (**125 M€**).

Les concours de l'État spécifiquement dédiés à l'industrie ciblent davantage les phases les plus amont du cycle industriel

Le dispositif d'intervention économique de l'État spécifiquement dédié aux entreprises industrielles soutient davantage les phases les plus amont du cycle industriel (60 % des concours sont alloués à la phase de R & D et d'innovation – ils passent à 83 % en y ajoutant les interventions en faveur de la propriété intellectuelle) par rapport aux phases aval, pourtant les plus proches du marché (les concours financiers visant à soutenir les phases d'exploitation et de commercialisation représentent moins de 10 % de l'ensemble des concours).

Un tel déséquilibre n'est pas surprenant au regard des contraintes du cadre communautaire dans lequel s'inscrivent les interventions des pouvoirs publics. En effet, les concours financiers à la recherche et au développement sont considérés comme compatibles avec le marché intérieur en vertu du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n° 800/2008, qui les rend dérogatoires par nature au régime communautaire de droit commun d'interdiction des aides d'État – une notification individuelle des concours restant cependant nécessaire au-delà de certains plafonds.

Tel n'est pas le cas des dispositifs de soutien destinés à favoriser l'industrialisation et la commercialisation, qui nécessitent une notification auprès de la Commission européenne afin d'examiner leur compatibilité, ce qui suppose une procédure significativement plus lourde. Cette obligation de notification a en outre un effet dissuasif, ce qui entraîne une déformation du dispositif. C'est également la raison pour laquelle l'ensemble de nos partenaires soutiennent tout particulièrement l'innovation et les phases les plus amont du cycle industriel, à l'instar du dispositif français de soutien à l'industrie, comme en témoignent les résultats du questionnaire de comparaison internationale mené par la direction générale du Trésor et annexé au présent rapport.

Les concours de l'État en faveur de l'industrie pris dans leur ensemble (totalité du périmètre d'étude) soutiennent l'emploi et la formation à raison de 2/3 des montants financiers engagés

À l'inverse, en prenant l'ensemble du périmètre d'analyse examiné par le GT CNI (donc en incluant les dispositifs de soutien « génériques » reposant sur une nature de dépense, c'est-à-dire les fractions de CIR, de CICE, des allègements Fillon et de la politique de formation bénéficiant à l'industrie), l'objectif premier poursuivi par les interventions économiques de l'État est très nettement le soutien à l'emploi, notamment peu qualifié, et à la formation (plus des 2/3 des montants totaux engagés).

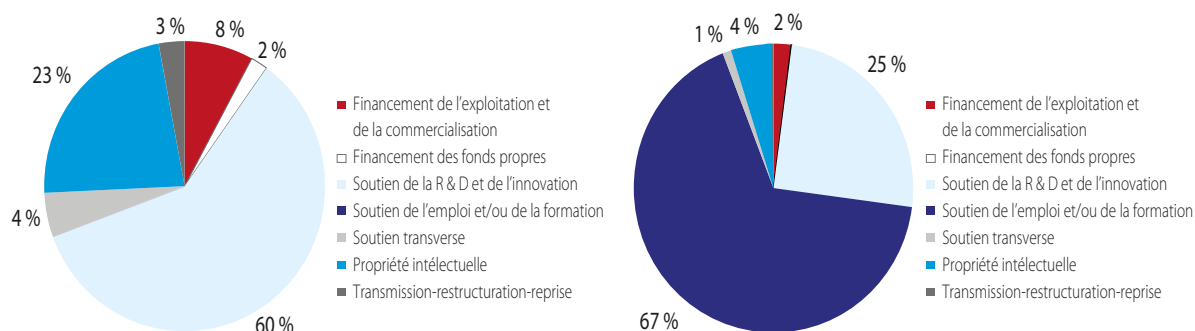
Les instruments financiers publics de réduction des coûts sans ciblage sectoriel ne bénéficient que marginalement à l'industrie, tout en représentant un coût budgétaire élevé

Intégrer dans le périmètre des concours financiers bénéficiant à l'industrie les dispositifs généraux de réduction des coûts du travail permet certes de mesurer avec davantage de pertinence l'effort de la puissance publique à l'égard du secteur industriel, soit environ 10 Md€ en intégrant les allègements « Fillon » (sous la forme d'une baisse de cotisations sociales jusqu'à 1,6 SMIC) et le CICE (sous la forme d'un crédit d'impôt calculé en proportion de la masse salariale brute de l'entreprise hors salaires supérieurs à 2,5 SMIC).

²³ Hormis les interventions de bpifrance en fonds propres qui ne sont pas dédiées à l'industrie en particulier.

²⁴ À noter l'absence de dispositif visant à soutenir l'exportation spécifiquement ciblé sur l'industrie.

Graphique 4 : Ventilation des concours financiers de l'État en 2013, par objectif économique ciblé : strictement dédiés à l'industrie sur le graphique de gauche ; en incluant les parts du CIR, CICE, allègements Fillon et formation bénéficiant à l'industrie sur le graphique de droite



Source : Direction du Budget, calculs GT CNI.

Toutefois, le GT CNI tient à rappeler que ces deux dispositifs d'allègements de charges ne bénéficient que très insuffisamment à l'industrie. Ce sont en effet seulement 1/6 des montants respectifs des allègements « Fillon » et du CICE qui sont alloués vers des entreprises du secteur industriel. Le GT déplore le calibrage insatisfaisant de chacun de ces dispositifs au vu des éléments d'évaluation dont il dispose²⁵.

D'une part, les réductions de cotisations sociales patronales sur les bas salaires sont beaucoup trop concentrées sur les entreprises employant une main-d'œuvre peu qualifiée, du fait de la forte dégressivité du barème et de la concentration des salaires au voisinage du SMIC. Ainsi, les salaires compris entre 1 et 1,3 SMIC concentrent 90 % du coût total des allègements. Les secteurs qui en bénéficient le plus sont ceux du tertiaire : grande distribution, services aux entreprises, services aux particuliers, construction, hôtels et restaurants. Si les effets sur l'emploi semblent avérés (ils permettraient de créer ou sauvegarder entre 500 000 et 1 million d'emplois²⁶), il n'en demeure pas moins que ceux-ci bénéficient quasi exclusivement aux emplois peu qualifiés. Le GT CNI critique cet état de fait comme préjudiciable au renforcement de la compétitivité de la France et de son industrie, puisque ce dernier ne saurait survenir sans une politique favorisant la recherche et l'innovation, indissociables d'emplois qualifiés dont la rémunération est supérieure au plafond des allègements « Fillon » en vigueur aujourd'hui.

D'autre part, comme cela a été souligné dans le préambule, le CICE bénéficie largement au commerce,

à la construction et aux services aux particuliers, dotés d'une forte proportion de basses rémunérations, du fait d'un plafond trop faible (2,5 SMIC). Ce ciblage insuffisant risque donc de distordre l'effet recherché par la proposition du rapport Gallois, et d'ancrer au contraire l'appareil productif dans le bas de gamme en favorisant les faibles rémunérations.

Le GT CNI considère qu'il est impératif de recalibrer les dispositifs de réduction des charges pesant sur les entreprises françaises : ils vont dans le bon sens, mais risquent de générer des effets pervers durables et préjudiciables à la modernisation de notre industrie eu égard à la faiblesse de leur plafond. Il n'est plus possible de favoriser l'enrichissement de la croissance en emplois au détriment de la croissance de la productivité. Il est donc nécessaire de revenir à l'ambition des propositions du rapport CNI sur la compétitivité de 2012 et du Pacte pour la compétitivité, la croissance et l'emploi²⁷, en élargissant le CICE jusqu'à 3,5 SMIC, afin de favoriser les emplois qualifiés et la montée en gamme vers des produits plus durablement compétitifs.

Le GT CNI tient toutefois à rappeler que le rapport CNI sur la compétitivité, tout comme le rapport Gallois à sa suite, privilégiaient une baisse générale des charges patronales (s'appliquant à tous les niveaux de salaires) comme mécanisme le mieux à même de réduire le coût du travail et, partant, de restaurer la compétitivité des entreprises. Par conséquent, l'élargissement du CICE proposé ci-dessus ne saurait constituer pour le GT CNI qu'une solution de second rang, qui n'est nécessaire et ne doit être mise en œuvre qu'en l'absence de décisions visant à faire baisser

²⁵ Même si l'évaluation de la politique d'allègements sur les bas salaires est rendue difficile, d'une part, du fait de l'existence de deux canaux distincts (effet de substitution de l'emploi peu qualifié et effet volume sur l'emploi) et, d'autre part, de la concomitance durant les années 2000 de phénomènes exogènes (réductions du temps de travail et hausse du SMIC).

²⁶ Cahuc et Carcillo, 2010, en ligne avec les résultats d'une étude Dares-DG Trésor.

²⁷ Le rapport CNI sur la compétitivité avait même été plus ambitieux que le rapport Gallois, en suggérant d'explorer une piste de réduction du coin fiscal-social sur l'ensemble des salaires du secteur marchand, à hauteur de 10,4 points de cotisations sociales, en revenant sur le principe de financement des prestations non contributives par la seule assiette des revenus du travail.

les cotisations patronales. La réduction générale des charges patronales constitue en effet toujours la solution de premier rang, selon le GT CNI.

Proposition n° 1 : Porter le plafond du CICE à 3,5 SMIC, à défaut d'une refonte du financement de la protection sociale permettant une baisse des cotisations sociales.

Proposition n° 2 : Dans le cadre d'une réflexion plus globale sur le financement de la protection sociale en France, étudier différents scénarios de redressement du plafond des allègements Fillon au-delà de 1,6 SMIC en fonction de leur coût budgétaire, au moyen d'une étude d'impact.

Les dispositifs publics bénéficiant à l'industrie font chacun l'objet d'évaluations, mais il manque encore une appréhension d'ensemble de leur efficacité globale

Le GT CNI constate tout d'abord que les dispositifs publics de soutien à l'industrie octroyés par l'État font chacun l'objet d'une évaluation quantitative étayée, soit directement par l'Administration ou l'opérateur gestionnaire du mécanisme au titre du suivi des performances du dispositif, soit par un corps de contrôle ou d'inspection au titre de l'évaluation des politiques publiques. Un tel état de fait, corroboré par les différentes analyses sur lesquelles le groupe de travail s'est fondé pour évaluer la pertinence de chacun des dispositifs examinés, est certes satisfaisant. Toutefois, le GT tient à attirer l'attention sur les difficultés méthodologiques rencontrées durant ces travaux.

En effet, si tous les membres du GT conviennent de ce que le soutien à la compétitivité – au vu de l'urgence du chantier de modernisation de notre appareil industriel – et l'efficacité et l'efficience – c'est-à-dire s'assurer que les effets d'aubaine ne prévalent pas sur les effets réellement incitatifs, eu égard au contexte de finances publiques – doivent être les éléments clés d'appréciation des interventions économiques en faveur des entreprises industrielles, **les critères d'évaluation opérationnelle font quant à eux débat.**

Trois critères ont ainsi fait l'objet d'une discussion particulière au sein du GT CNI, au-delà des critères classiques (justification économique prévalant à la création du dispositif, efficacité de l'intervention au regard de cet objectif, coût de la mesure rapporté à son effet, qualité du ciblage des bénéficiaires, caractère offensif de l'intervention et degré d'exposition à la concurrence des bénéficiaires ciblés).

Tout d'abord, un critère d'impact en emploi a été ajouté, mais à la condition expresse que ce dernier soit

mesuré à l'aune de la durabilité des emplois créés. En effet, la création ou le maintien à court terme d'emplois non durables peuvent, s'ils sont financés par des concours publics temporaires au détriment d'interventions plus pérennes, nuire à la compétitivité et à l'emploi stables.

Ensuite, le ciblage des dispositifs évalués vers des secteurs, filières ou emplois dont la probabilité de développement dans les années à venir est élevée a également été considéré comme un critère d'évaluation. Si la plupart des membres se sont ainsi accordés à favoriser des interventions qui ciblent des secteurs dits « d'avenir », ce critère n'a cependant pas fait l'unanimité, notamment eu égard à la difficulté de caractériser ex ante un tel secteur, à la résurgence possible de secteurs non identifiés sur le moment comme pérennes par la puissance publique, et à la possibilité que certains secteurs réputés en déclin recèlent des emplois et des compétences transférables à d'autres secteurs, plus durables.

Enfin, il a été reconnu que si tout dispositif ciblant l'industrie doit être évalué à l'aune de la justification économique qui a motivé sa création, **certain mécanismes économiques en faveur de l'industrie** n'en doivent pas moins être appréciés également en lien avec les pratiques des autres États, et notamment – mais pas seulement²⁸ – de l'espace communautaire, sur des dispositifs similaires.

De manière plus transversale, le GT CNI constate également qu'il est nécessaire de progresser dans la culture de l'évaluation publique. Est en effet apparu, à l'aune de l'examen de certains dispositifs, un manque d'évaluation partagée entre les différents acteurs en charge du contrôle de l'efficacité et de l'efficience.

Le cas du crédit d'impôt-recherche en est particulièrement symptomatique. Le caractère même du soutien (une dépense « technique » déclarative) et la fréquence des modifications de ses dispositions (qui n'altèrent pas l'économie générale du dispositif mais sont source de complexité supplémentaire pour l'Administration comme pour l'entreprise) rendent l'exercice d'évaluation partagée d'autant plus difficile que les multiples évaluations effectuées par différents organismes (Cour des comptes et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche notamment) ne reposent pas sur une « feuille de route » commune précisant les objectifs, les outils et le moment de l'évaluation.

Au lieu d'évaluations réitérées, foisonnantes, partielles mais finalement peu conclusives, le GT CNI plaide au contraire pour une évaluation approfondie, concertée et partagée, qui aurait lieu non à une fréquence rapprochée mais bien à l'issue d'une période jugée

²⁸ Le périmètre de comparaison peut être mondial pour certains secteurs extrêmement concentrés, comme la nanoélectronique de pointe.

suffisante pour pouvoir apprécier l'efficacité et l'efficience d'un dispositif. Il s'agit cependant de préciser que cette nouvelle démarche d'évaluation que le GT CNI appelle de ses vœux n'aura à s'appliquer que pour les soutiens publics dits « génériques », c'est-à-dire liés à une nature de dépense. En effet, les dispositifs publics liés à des projets, qui relèvent de la catégorie des soutiens ciblés spécifiquement sur l'industrie, permettent par nature un suivi et une évaluation bien plus aisés.

Proposition n° 3 : Créer les conditions d'une démarche d'évaluation approfondie et partagée pour les soutiens publics les plus génériques, que le GT CNI propose par ailleurs de sanctuariser pendant au moins la durée du quinquennat (exemplairement, le CIR, qui fait l'objet de la proposition n° 11 du présent rapport).

Par ailleurs, le GT CNI affirme la nécessité de procéder à un exercice de recensement et d'évaluation globale des dispositifs publics bénéficiant à l'industrie considérés comme un ensemble. Le présent rapport témoigne précisément de cette ambition, mais il est possible, et nécessaire, d'aller plus loin en systématisant cet exercice. Cela suppose non seulement de désigner un coordinateur en charge de centraliser les différentes évaluations existantes pour chaque concours, mais également et surtout de procéder à une analyse de l'impact d'ensemble de tous ces dispositifs sur l'industrie.

À cet égard, le GT CNI signale l'existence d'une bonne pratique étrangère dont la France pourrait judicieusement s'inspirer. En effet, en Allemagne, le ministère fédéral des Finances procède à l'évaluation des concours publics à l'industrie dans son rapport annuel sur les subventions (Subventionsbericht), en centralisant les données dont il dispose sur les interventions qu'il octroie lui-même (soutiens financiers du programme d'innovation pour le Mittelstand (ZIM) notamment), mais également ceux qui lui sont remontés par les autres gestionnaires et distributeurs de subventions (interventions du programme commun pour l'amélioration des structures économiques régionales (GRW) en coopération avec les régions).

Proposition n° 4 : Intégrer au rapport annuel du CNI une appréciation d'ensemble portant sur le soutien public à l'industrie ; et mener, également au niveau du CNI, en lien avec la DGCI, une évaluation plus approfondie une fois tous les deux ans des mécanismes de soutien public à l'industrie. Cette analyse devra prendre en compte à

la fois les analyses microéconomiques existantes et la dimension macroéconomique de l'impact d'ensemble du dispositif global sur l'industrie.

La CFTC propose, dans une contribution annexée au présent rapport, la création d'un secrétariat commun entre les différents organismes en charge du contrôle et de l'évaluation des concours publics, qui aurait en charge de centraliser l'évaluation de l'efficacité et le suivi de la conditionnalité de toutes les interventions économiques à l'industrie, ainsi que de signaler nommément les auteurs de bonnes et surtout de mauvaises pratiques.

Renforcer et rationaliser les concours publics à l'industrie

La gouvernance des dispositifs de création (au sens large) d'entreprises doit être renforcée

Le baromètre Ernst & Young 2013 sur l'entrepreneuriat²⁹, qui a réalisé un classement par critère pour mesurer « l'écosystème entrepreneurial » de chaque État du G20, fait part des bons résultats de la France s'agissant de la facilité à créer une entreprise (1^{ère} place au sein du G20 pour les formalités de création) tout en soulignant les progrès qui restent à faire pour développer plus avant la culture entrepreneuriale (9^e place) et l'environnement global des affaires (16^e place). **Accroître la création d'entreprises et l'entrepreneuriat serait moins affaire de soutien public que de développement de la volonté d'entreprendre.**

Proposition n° 5 : Accroître l'effort public en faveur du développement de la culture entrepreneuriale et de la création d'entreprises dans l'enseignement, notamment secondaire³⁰.

Quoique le GT CNI se soit plus particulièrement intéressé aux dispositifs de création et d'accompagnement des entreprises innovantes, il fait sien la plupart des recommandations de la Cour des comptes dans son rapport³¹ du 14 février 2013, qui portent sur deux axes principaux : le renforcement de la gouvernance des dispositifs publics de soutien à la création d'entreprises ; le rééquilibrage des efforts en faveur de l'appui au développement dans les premières années d'exercice. Les propositions n° 6 et 7 résultent de cette analyse et des témoignages d'entrepreneurs devant le GT CNI.

²⁹ The EY G20 Entrepreneurship Barometer 2013, Country profiles – France, août 2013.

³⁰ À ce titre, le GT CNI se félicite que le développement de la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation soit l'objectif de l'axe 2 du plan « Une nouvelle donne pour l'innovation », présenté par le gouvernement le 5 novembre 2013.

³¹ « Les dispositifs de soutien à la création d'entreprises », rapport destiné au Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, 14 février 2013.

Proposition n° 6 : Renforcer la gouvernance du système global d'accompagnement à la création d'entreprises, en particulier en redéfinissant clairement les rôles respectifs des acteurs nationaux comme l'APCE, l'ACFCI (CCI France), l'APCMA (qui doivent être apporteurs de ressources documentaires et d'expertise, ainsi qu'animateurs de leurs structures locales) et territoriaux, comme les chambres consulaires, les boutiques de gestion, les plates-formes d'Initiative France (qui doivent se concentrer sur l'accompagnement de proximité et la détection des entreprises à potentiel).

Proposition n° 7 : Réorienter pour partie les soutiens financiers publics à la création d'entreprises³² vers le soutien au développement de ces entreprises dans leurs premières années d'exercice.

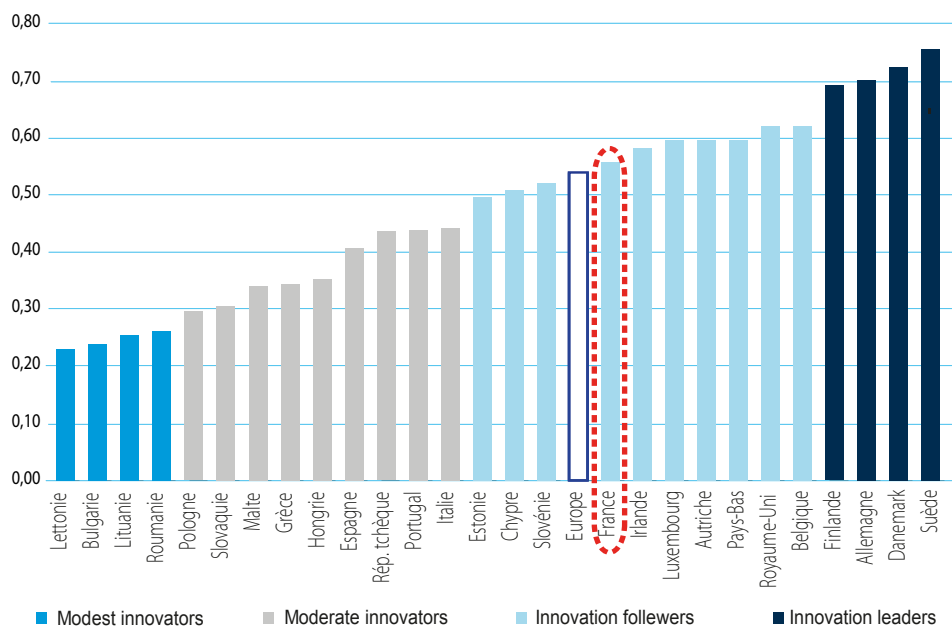
La consolidation et la simplification des dispositifs de soutien à la R & D et à l'innovation doivent être poursuivies et amplifiées

Les membres du GT CNI conviennent que le développement de la compétitivité des entreprises françaises passe en partie par le renforcement de leur compétitivité hors-prix, c'est-à-dire notamment leur capacité d'innovation et l'amélioration constante de la qualité de leurs produits. Or les classements internationaux montrent un décalage entre la position de leader qu'a la France en matière de PIB (5e mondial), de recherche (7e

mondial) et d'innovation (11^e rang européen³³ et 16^e mondial).

Dans ce contexte, l'indicateur classique de Dépense Intérieure de Recherche et Développement (DIRD) doit être analysé avec précaution. Sur longue période (1980-2011), la DIRD est relativement stable (moyenne de 2,17 %), avec une forte part de recherche publique et une stagnation de la DIRD des entreprises. Ainsi, **la faiblesse de la DIRD française (2,26 % du PIB en 2009) est entièrement due à la faiblesse de la dépense privée en R & D**, la dépense publique étant, elle, parmi les plus élevées de l'OCDE. Cependant, la faiblesse de la dépense de R & D des entreprises ne résulte pas d'un effort insuffisant des entreprises françaises, qui dépendent autant voire plus que les entreprises allemandes à secteur et taille identiques. Elle résulte d'une spécialisation sectorielle défavorable : les secteurs intensifs en R & D (industrie et services associés) représentent une part plus faible de l'économie française que de l'économie allemande³⁴. Une politique d'innovation doit donc viser à renforcer la part des secteurs intensifs en R & D et innovation, plutôt qu'à accroître les dépenses de R & D de chaque entreprise prise individuellement. Enfin, il convient de distinguer la R & D et l'innovation. L'innovation est une démarche consistant à produire et commercialiser un produit ou service vendable sur les marchés à partir d'une idée nouvelle. Le recours à la R & D est bien entendu souvent indispensable,

Graphique 5 : La France a une position de suiveur («innovation followers») parmi les pays européens en matière d'innovation



Note : sur l'axe des ordonnées, on trouve l'indicateur synthétique d'innovation élaboré par la Commission européenne.

Source : Europe innovation scoreboard, 2011.

³² De toutes les entreprises, et pas seulement les entreprises innovantes.

³³ Tableau de bord de l'innovation de l'Union européenne.

³⁴ Cf. Antoine Houllou-Garcia, « Bien qu'élevé dans chaque secteur, l'effort de R & D des entreprises françaises pâtit d'une spécialité productive peu favorable », 4 pages de la Dgcis, juillet 2012.

Encadré 2 : Les différentes catégories de R & D

Selon le **manuel de Frascati**, un document publié par l'OCDE qui fait autorité pour la définition des notions associées à la R & D et auquel la Commission européenne fait référence pour l'encadrement des aides d'État, on peut distinguer trois types d'activités de R & D : la **recherche fondamentale**, la **recherche appliquée** et le **développement expérimental**.

La **recherche fondamentale** consiste en des travaux expérimentaux ou théoriques entrepris principalement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans envisager une application ou une utilisation particulière.

La **recherche appliquée** consiste également en des travaux originaux entrepris en vue d'acquérir des connaissances nouvelles. Cependant, elle est surtout dirigée vers un but ou un objectif pratique déterminé.

Le **développement expérimental** consiste en des travaux systématiques fondés sur des connaissances existantes obtenues par la recherche et/ou l'expérience pratique, en vue de lancer la fabrication de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs, d'établir de nouveaux procédés, systèmes et services, ou d'améliorer considérablement ceux qui existent déjà. Cette segmentation des activités de R & D permet de déterminer les taux d'aides maximaux aux projets permis par le régime français « RDI³⁵ » (recherche, développement et innovation). Ces taux sont présentés dans le tableau ci-dessous, en pourcentage maximal de financement public des dépenses afférentes à un projet de R & D :

	Petites entreprises (<50 salariés)	Moyennes entreprises (entre 50 et 250 salariés)	Grandes entreprises (>250 salariés)
Recherche fondamentale	100 %	100 %	100 %
Recherche appliquée	70 %	60 %	50 %
Développement expérimental	45 %	35 %	25 %

Il est à noter que les pourcentages ci-dessus sont bien « maximaux », et ne valent pas engagement de taux de financement de la puissance publique. En outre, des majorations de 10 % à 15 % peuvent être appliquées pour les projets collaboratifs, rassemblant des entreprises et / ou des laboratoires de recherche.

Source : Extraits du manuel de Frascati (OCDE) ; régime cadre X60/2008 relatif à la RDI.

mais d'autres facteurs sont tout aussi cruciaux, comme le marketing, le design, l'esprit entrepreneurial.

Tout en consolidant le soutien à la R & D, qui constitue un atout nécessaire au succès des politiques d'innovation, le GT CNI considère qu'il convient, d'une part de renforcer les efforts en faveur de l'innovation, et tout particulièrement de l'innovation aval, car l'innovation privée est elle-même déséquilibrée³⁶ ; d'autre part, d'étendre la notion d'innovation au volet non technologique, souvent essentiel pour la mise sur le marché, mais insuffisamment soutenu en France.

Proposition n° 8 : Soutenir davantage l'innovation la plus aval (le développement expérimental) et le volet non technologique de l'innovation (innovation de procédé, d'usage, de design...).

Les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes et à leur développement sont substantiels, mais doivent encore être renforcés

Si le clivage entre les dispositifs de soutien aux entreprises

innovantes et ceux qui sont destinés aux autres entreprises n'est pas clairement affiché, il est on ne peut plus clair en pratique³⁷. Outre les dispositifs de droit commun, accessibles aux entreprises innovantes, ces dernières bénéficient dès leur création d'un large ensemble des dispositifs fiscaux, sociaux (type jeune entreprise innovante (JEI), cf. *infra*) et budgétaires (type mécanismes de soutien à l'innovation de bpifrance, des conseils régionaux) qui permet, selon les témoignages de chefs d'entreprise, un accompagnement public très satisfaisant de la phase de création ainsi que des phases postérieures.

Ainsi, un témoin entendu par le GT CNI indiquait avoir bénéficié du régime JEI, du CIR, de l'appui d'une plateforme locale dédiée aux entreprises innovantes, de dispositifs de soutien à l'innovation de bpifrance sous forme de subventions, et de garanties de prêts par bpifrance et le Conseil régional. De son propre aveu, « [l'entreprise] n'aurait pu bénéficier d'un tel niveau d'appui à l'étranger, ni aller aussi loin dans son développement sans l'intervention d'acteurs institutionnels ».

³⁵ Mis en œuvre en application du régime général d'exemption par catégorie de la Commission européenne, qui emporte l'autorisation automatique de certaines aides.

³⁶ L'effort national de R & D (public et privé) est déséquilibré en faveur de la recherche fondamentale (26 %) et technologique (40 %), et au détriment du développement expérimental (34 %). Ce développement expérimental représente pourtant plus de 50 % des efforts de R&D dans la quasi-totalité des pays occidentaux et émergents.

³⁷ Ainsi, dans son rapport op. cit., la Cour des comptes indique que les entreprises innovantes « bénéficient d'aides spécifiques, de montant unitaire nettement supérieur aux précédentes [les entreprises « non innovantes »], mais dont le coût total est moindre ».

Le GT CNI convient même que les entreprises créées en France étant fortement soutenues durant les premières années de leur vie, elles peuvent être insuffisamment confrontées avec la nécessité de lever des financements privés, d'où un aguerrissement potentiellement moindre aux réalités de marché, qui peut parfois s'avérer préjudiciable à leur développement ; il serait donc avisé de **développer le plus possible les incitations au financement privé des entreprises innovantes** (cf. *infra*).

Proposition n° 9 : Pérenniser les dispositifs de soutien à la création d'entreprises innovantes. S'ils devaient évoluer dans l'avenir, le GT CNI considère qu'il serait avisé d'accroître l'accompagnement aval des entreprises, l'industrialisation et le développement de leurs innovations.

Le dispositif de la jeune entreprise innovante a été tout particulièrement étudié par le GT CNI.

Le GT CNI approuve la décision annoncée par le président de la République de rétablir les exonérations du dispositif JEI au niveau d'avant 2011 (ce qui revient à la suppression de leur dégressivité), et de les étendre aux personnels affectés aux activités de conception de prototypes de produits nouveaux, ce qui contribue au soutien de l'innovation aval. Néanmoins, le GT regrette que le rétablissement n'ait pas été complet : en effet, l'exonération fiscale est réduite à deux années de bénéfice au lieu de cinq auparavant, et, surtout, les plafonds par salarié et par établissement ont été maintenus pour les exonérations de cotisations sociales, ce qui constitue un frein à l'embauche des meilleurs talents et à la croissance des entreprises. Les membres considèrent enfin que les conditions d'éligibilité au dispositif constituent des contreparties satisfaisantes, et qu'il n'est pas indispensable de leur adjoindre des contreparties ex post contraignantes.

Proposition n° 10 : Maintenir au minimum à son niveau de 2014 (PLF 2013) et améliorer dès que possible le dispositif jeune entreprise innovante, notamment en supprimant les plafonds par salarié en R & D et par entreprise, en rétablissant l'exonération fiscale au niveau de 2010 (cinq années de bénéfice exonérées, dont les trois premières intégralement), et en envisageant un mécanisme de parrainage visant à prodiguer des conseils aux entreprises qui sortent du dispositif.

Le crédit d'impôt-recherche doit être maintenu et le crédit d'impôt-innovation amélioré

Le CIR a été abondamment analysé par le GT CNI, tant par le témoignage de nombreux chefs d'entreprise que sur la base des analyses du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche³⁸ et de la Cour des comptes³⁹.

Encadré 3 : Le régime de la jeune entreprise innovante

Le régime de la jeune entreprise innovante (JEI) s'adresse aux PME indépendantes de moins de 8 ans d'existence, dont 15 % des charges (au sens des dépenses éligibles au CIR) sont dédiées à des activités de recherche. Dès lors que ces conditions sont remplies, l'entreprise bénéficie de plusieurs exonérations, qui, sous réserve d'adoption du PLF 2014, seront les suivantes à partir du 1er janvier 2014 :

- une exonération d'impôts sur le revenu de 100 % la première année de bénéfices, et 50 % l'année suivante ;
- une exonération d'imposition forfaitaire annuelle (IFA) et de cotisation économique territoriale (CET) pendant 8 ans ;

- une exonération totale de cotisations sociales sur les traitements versés aux personnels affectés aux opérations de R & D, dans la limite de 4,5 SMIC par salarié et de 5 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pour l'entreprise, soit 180 160 € pour 2013.

Ce régime a été plusieurs fois modifié : sa version initiale comportait des exonérations fiscales de 100 % pendant les deux premières années de bénéfice et 50 % pendant les trois suivantes, et ne comportait pas de plafond pour les exonérations sociales. En 2011 puis 2012, les exonérations fiscales ont été limitées dans le temps et les exonérations sociales plafonnées et rendues dégressives. Le retour à une exonération non dégressive, mais encore plafonnée, est inscrit au PLF 2014, conformément à une annonce du président de la République de septembre 2012.

Source : Code général des impôts, bulletin officiel des impôts du n° 69 du 27 septembre 2011 et PFL 2014.

D'un point de vue général, les commentaires des dirigeants auditionnés, l'importance du CIR dans la perception de la France par les investisseurs étrangers, comme le relatif consensus qui existe sur l'impact positif de la mesure, conduisent le GT CNI à insister très fortement sur l'importance de la sanctuariser. En outre, le caractère incitatif d'un tel dispositif, dédié à des activités de recherche dont la concrétisation en produit sur le marché prend plusieurs années, nécessite absolument sa stabilité. Enfin, pérenniser le CIR est un engagement présidentiel, clairement formulé dans le pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Proposition n° 11 : Sanctuariser impérativement le crédit d'impôt-recherche dans chacune de ses dispositions précises, et non pas seulement dans ses principes généraux.

Rappelons à cet égard que la réforme de 2007 du CIR semble avoir produit les résultats escomptés, en

³⁸ « Le CIR en 2011 », bilan établi par le MESR en juin 2013, dont proviennent les données reprises dans cette section.

³⁹ « L'évolution et les conditions de maîtrise du crédit d'impôt en faveur de la recherche », rapport à la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, juillet 2013.

renforçant l'attractivité de ce dispositif, particulièrement pour les PME, l'industrie et les investisseurs internationaux. Le nombre d'entreprises déclarantes a ainsi doublé entre 2007 et 2011, et les PME représentent 83 % des montants alloués aux nouveaux entrants en 2011 contre 75 % en 2010. Les entreprises ont également augmenté leur effort de R & D en 2009 (+ 1,1 %), alors que le PIB enregistrait un recul sur la même période, et elles ont triplé leur nombre de recrutement de jeunes docteurs.

Les plus petites entreprises bénéficient proportionnellement davantage du dispositif. En 2011, les entreprises indépendantes bénéficiaires de moins de 250 salariés recevaient une part du crédit d'impôt-recherche supérieure à leur part dans les dépenses déclarées (respectivement 25 % et 23 %), de sorte que le taux de crédit d'impôt-recherche (CIR/dépenses déclarées) était de 30 % pour les entreprises de moins de 250 salariés et de 24 % pour celles de plus de 5 000 salariés.

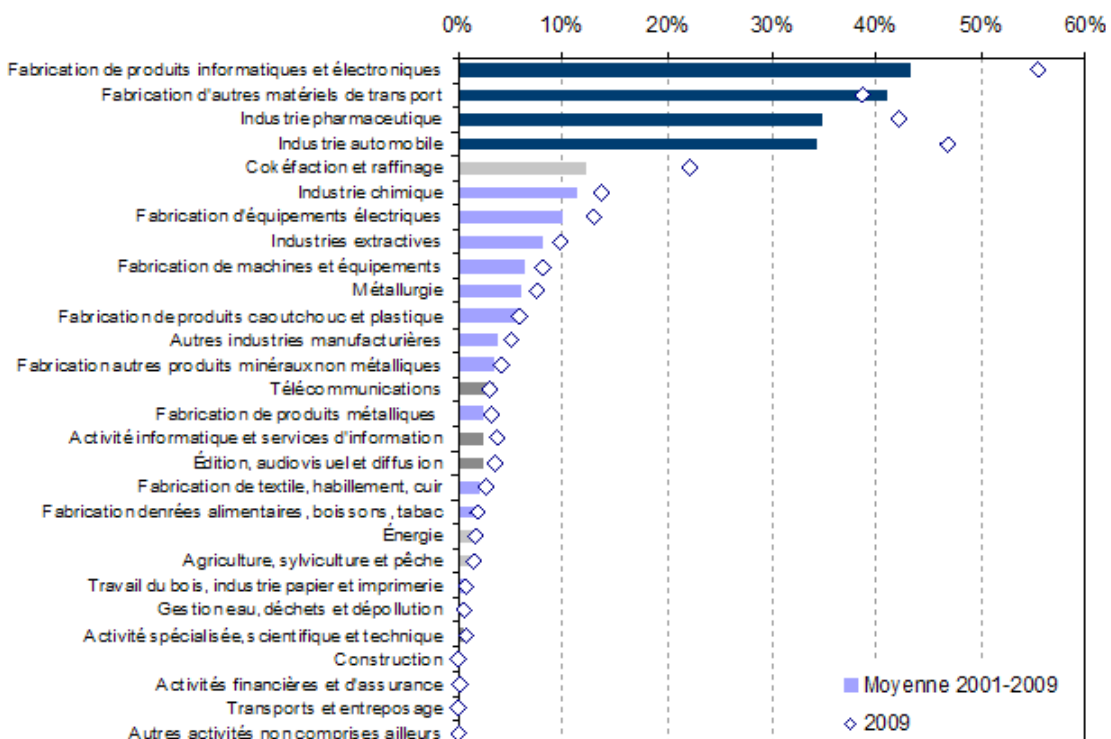
Toutefois, compte tenu de l'importance du CIR, de son coût budgétaire et des débats extrêmement récurrents sur de prétendus effets d'aubaine – en particulier pour les grandes entreprises –, le GT CNi considère qu'il est nécessaire d'engager, à terme, sur le modèle du CICE, une démarche d'évaluation approfondie et partagée du CIR.

Celle-ci nécessite que l'ensemble des dispositions du CIR soient pérennisées (cf. supra), de telle sorte qu'un groupe de travail ad hoc et paritaire, sur le modèle du comité chargé du suivi et de l'évaluation du CICE, soit établi. À un horizon de temps suffisamment lointain (au moins 5 ans compte tenu de ce que le CIR finance des activités dont l'impact socio-économique est tardif), ce groupe de travail pourra, sur la base de ses travaux d'évaluation au long cours, proposer, le cas échéant, des réformes ambitieuses et étayées du dispositif.

Proposition n° 12 : Créer, à l'image du comité chargé du suivi et de l'évaluation du CICE, un comité de suivi et d'évaluation dédié au crédit d'impôt-recherche, qui pourra engager une démarche d'analyse approfondie du dispositif, sur le long terme.

L'industrie est la première bénéficiaire du crédit d'impôt-recherche : en 2011, les industries manufacturières en reçoivent plus de 61 %. Les trois premiers secteurs bénéficiaires sont l'industrie électrique et électronique (16 % du crédit d'impôt-recherche), le conseil et l'assistance en informatique (12 %) et l'industrie pharmaceutique (11 %).

Graphique 6 : Intensité moyenne de R & D 2001-2009 (barres bleues) et intensité 2009 (losanges) : le CIR a accru l'intensité dans la plupart des secteurs



Source : MESR.

Il est toutefois à noter que le chiffre de 61 % est **notoirement sous-estimé** du point de vue de l'industrie prise en tant que filière. En effet, 11,7 % du CIR est perçu par le conseil en assistance et informatique, et 10,4 % par les services d'architecture et d'ingénierie. Une large part de ce montant bénéficie à l'industrie en tant que filière, par le jeu de la sous-traitance de R & D. Aussi, le montant de CIR dont bénéficie l'industrie est-il **probablement plus proche de 80 % que de 60 %**. Les compagnies bancaires et d'assurance, dont il est parfois dénoncé le recours au CIR, n'en perçoivent que 1,9 %.

Le GT CNI considère que c'est dans la mise en œuvre du CIR, et en particulier son contrôle, que des ajustements pourraient être proposés. Ainsi, pour inciter les entreprises à recourir au rescrit (dont elles craignent qu'il ne soit principalement source de contrôles fiscaux ultérieurs), ce dernier pourrait être rendu anonyme, et plus largement promu. Semblablement, les membres suggèrent que l'administration fiscale s'engage à ne pas contrôler les entreprises durant la première année de bénéfice du dispositif. À ce titre, le GT CNI salue l'expérimentation de protocoles de « relations de confiance avec les entreprises » lancée par la DGFIP. Cette relation de confiance s'appuie sur le volontariat, et est contractualisée par un protocole de coopération en vue d'une revue contradictoire de la situation fiscale de l'entreprise. Dans ce cadre, l'Administration accompagne l'entreprise en amont de ses processus déclaratifs pour l'ensemble des impositions relevant de la DGFIP. Elle se conclut par un avis qui engage l'Administration. C'est ainsi que 11 entreprises ont été sélectionnées pour la première vague d'expérimentation, et ont signé des conventions avec la DGFIP le 2 octobre 2013. Sous réserve de l'évaluation de ces premiers accords, dont le principe est pour le moins louable, le GT CNI considère qu'ils pourraient être une réponse adaptée à certaines difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du rescrit pour le CIR, plus largement liées aux problématiques fiscales globales de l'entreprise.

En matière de conditionnalité, le GT CNI ne souhaite pas proposer de contreparties trop formalisées (qui par exemple conditionneraient, à partir d'un certain plafond, le montant de CIR perçu par les grands groupes aux dépenses de ceux-ci qui bénéficient à leur « écosystème » de PME innovantes). Il considère que le renforcement des exigences du rapport RSE en matière de soutien de l'entreprise à cet écosystème est une idée attrayante, mais dont l'impact opérationnel pourrait être limité. Compte tenu de l'importance du CIR parmi les dispositifs de soutien bénéficiant à l'industrie, il semble néanmoins souhaitable que les dispositions fiscales applicables prévoient explicitement une information du comité d'entreprise sur le montant perçu à ce titre, et son utilisation.

Proposition n° 13 : Inciter l'administration fiscale à prendre des engagements forts pour décorréliser les contrôles fiscaux récurrents du bénéfice du crédit d'impôt-recherche. Faciliter les demandes de rescrit (par exemple en permettant leur anonymisation) et publier un engagement de l'administration fiscale de ne pas procéder à des contrôles pendant la première année de bénéfice afin d'œuvrer en ce sens.

Proposition n° 14 : Ne pas renforcer les contreparties *ex post* du crédit d'impôt-recherche, mais réaffirmer le principe d'information du comité d'entreprise sur son usage.

Le GT CNI approuve tout à fait la mise en place du crédit d'impôt-innovation (CII), qui étend partiellement le CIR aux dépenses de prototypage et aux installations pilotes. Le GT CNI déplore cependant que le taux du CII n'ait pas été fixé à 30 %, pour une meilleure homogénéité avec le CIR, et que le plafond n'ait pas pu être plus élevé que celui actuellement en vigueur de 400 000 €. Il regrette également l'ambition mesurée du dispositif⁴⁰. Cependant, il prend en compte tant la situation budgétaire que la nécessité, comme pour le CIR (*cf. proposition n°11*), de stabiliser le dispositif pendant une période suffisante pour lui donner un plein effet.

Proposition n° 15 : Stabiliser le crédit d'impôt-innovation dans son principe comme ses dispositions pour au moins la durée du quinquennat afin de lui donner sa pleine capacité d'incitation et pour permettre une véritable étude d'impact à l'issue de cette période. À terme, relever le taux du crédit d'impôt-innovation et son plafond.

Le transfert et l'essaiage : beaucoup d'instruments qu'il est trop tôt pour évaluer, mais dont la gouvernance pourrait être clarifiée

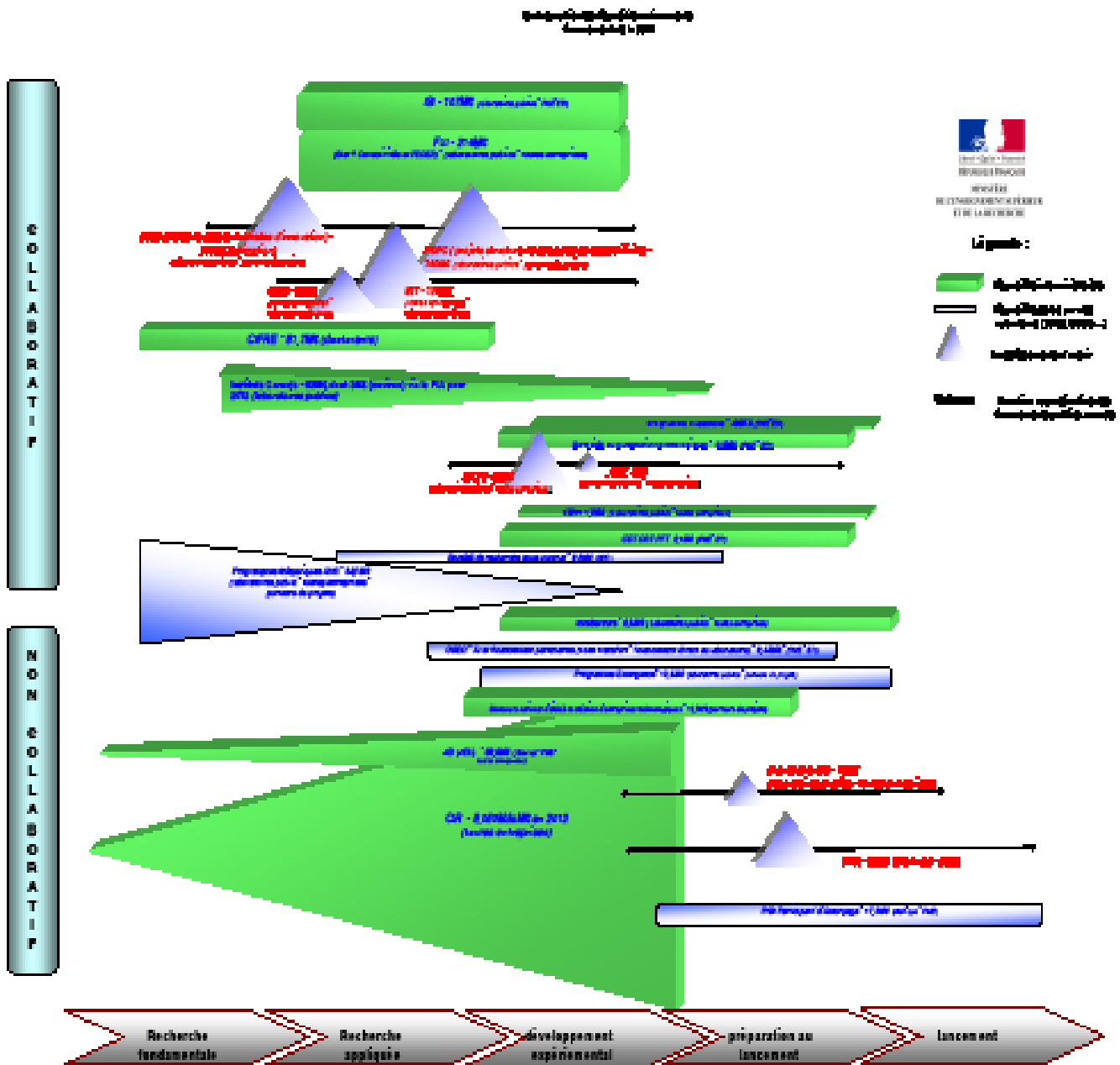
Les activités de transfert⁴¹ sont au cœur de nombreuses initiatives récentes :

- la loi sur l'autonomie des universités ;
- la création des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et la mutualisation des cellules de valorisation dans leur cadre ;
- le développement des incubateurs et des couveuses ;
- la politique des pôles de compétitivité ;
- les nouvelles structures créées par les investissements d'avenir (instituts de recherche technologique, instituts d'excellence en énergies décarbonées, et surtout les sociétés accélératrices de transfert de technologie) ;
- de nombreuses autres structures, rassemblées dans le graphique 7 ci-contre :

⁴⁰ Le rapport compétitivité du CNI proposait un périmètre plus ambitieux, pour un coût budgétaire de 1,2 Md€ pour le CII, contre une dépense globale de 200 M€ en LFI 2013.

⁴¹ On désigne par transfert l'activité qui consiste à transformer un résultat de R & D en laboratoire en une innovation commercialisable sur le marché.

Graphique 7 : Cartographie des dispositifs de soutien à l'innovation et à son industrialisation



Source : MESR - DGRI - SETTA, 6 décembre 2012.

Le GT CNI n'a pas analysé en profondeur les dispositifs dédiés au transfert, ne serait-ce que parce que ceux-ci sont, pour les principaux d'entre eux, de création assez récente mais trop pour être évalués.

Les chefs d'entreprise entendus par le GT CNI semblent unanimes pour indiquer qu'il y a eu depuis quelques années (typiquement une décennie) des progrès dans le transfert de la R & D publique vers l'industrie, mais qu'il subsiste des freins structurels que les incitations seules ne sauraient lever (d'autant qu'elles sont déjà importantes).

Le rapport Beylat-Tambourin a procédé à un état des lieux exhaustif du système de transfert, et fait un certain nombre de recommandations. Les membres du GT CNI, quant à eux, souhaitent insister sur la rationalisation du paysage et surtout sur sa nécessaire stabilité.

Proposition n° 16 : Stabiliser pour la durée du quinquennat le paysage public en matière de soutien au transfert, en se gardant notamment de toute création de nouvelle structure poursuivant cet objectif. Simplifier la cartographie du soutien public en unifiant

l'ensemble des dispositifs dédiés au transfert de la R & D publique par la création d'entreprises.

Les soutiens publics directs aux projets de R & D et d'innovation individuels ont déjà été rationalisés, et pourraient l'être encore davantage, notamment au niveau des collectivités territoriales

Hors dispositifs non récurrents⁴² et interventions des collectivités locales, **les projets individuels de R & D et d'innovation des entreprises sont principalement soutenus par les dispositifs de bpifrance, ex-Oséo innovation** (mécanismes de soutien à l'innovation, sous forme de subventions, d'avances remboursables ou de prêts). Le paysage est donc assez simple, malgré la complexité intrinsèque du graphique 7. En effet, la plupart des dispositifs qui sont représentés sont soit indirects (CIR), soit dédiés aux projets collaboratifs, soit d'ordre financier (prêts, interventions en fonds propres...).

Le GT CNI suggère toutefois de poursuivre l'exercice de rationalisation, notamment au niveau des collectivités locales (en restreignant par exemple les interventions en faveur de l'innovation aux régions et groupements de communes). En cela, le GT CNI rejoint les conclusions de la mission MAP précitée, qui, dans sa proposition de simplification n°1, suggère de « transférer toutes les compétences de développement économique des collectivités locales aux régions (sauf l'immobilier d'entreprise, qui reste de la compétence des communes et EPCI), qui pourront déléguer leurs compétences aux autres collectivités ». L'économie évaluée est de 100 M€.

Proposition n° 17 : Quoique les concours financiers directs individuels aux projets de R & D et d'innovation forment un paysage satisfaisant et déjà assez cohérent (l'action de l'État en la matière étant presque intégralement mise en œuvre par bpifrance), poursuivre l'effort de rationalisation des aides locales trop nombreuses et souvent redondantes en faveur des Conseils régionaux.

Il est également proposé d'appliquer à ces dispositifs de soutien les bonnes pratiques générales promues par le GT CNI, à savoir l'affichage systématique d'un délai de réponse engageant l'Administration ou ses opérateurs et la publicité de l'enveloppe globale disponible pour le dispositif. En outre, le développement des dispositifs d'intéressement de l'État aux résultats du projet pourrait, dans certains cas, être préféré aux avances remboursables, non seulement par intérêt pour l'État, mais aussi car l'enregistrement comptable des avances remboursables comme dettes par les entreprises peut grever leur structure financière.

La gouvernance d'ensemble des dispositifs de soutien public à la R & D collaborative doit être clarifiée et renforcée.

Le décloisonnement entre recherche privée et recherche publique, et la création d'écosystèmes de R & D, objectifs majeurs de la politique publique de soutien à l'innovation, ont été poursuivis au travers de plusieurs outils :

- le soutien aux pôles de compétitivité, dont la raison d'être principale est le rapprochement entre les PME et les groupes d'une part, et les entreprises et la recherche publique d'autre part ;
- les financements spécifiques pour les projets collaboratifs (notamment par bpifrance, l'ANR, et nombre d'appels à projets dédiés dans le cadre des investissements d'avenir⁴³) ;
- les initiatives dédiées au transfert de technologie, et à la création d'entreprises innovantes (cf. *supra*).

Ainsi que le montre le graphique 7 ci-dessus, le nombre de dispositifs dédiés à la recherche collaborative a très fortement augmenté depuis le lancement des pôles de compétitivité en 2005, d'où une forte complexification du paysage en la matière, que la création de bpifrance ne rationalise qu'imparfaitement.

En outre, le GT CNI regrette que l'évolution du fonctionnement de l'ANR ait conduit dans les dernières années à une nette diminution de la part de son budget bénéficiant *in fine* aux entreprises industrielles, et depuis 2013 à l'abandon des programmes thématiques, ce qui empêche la sanctuarisation de financements pour certains thèmes de recherche particulièrement riches de perspectives de marché pour l'industrie.

Si certains ajustements de la politique pourraient être envisagés (implication des représentants de salariés dans la gouvernance, objectif de développement plus aval⁴⁴), **le GT CNI et les dirigeants d'entreprises auditionnés conviennent du succès de la politique des pôles de compétitivité (cf. graphique 9 ci-dessus), notamment eu égard à son coût limité⁴⁵.** En outre, l'effet d'entraînement de la politique a été considérable : nombre de projets très structurants des investissements d'avenir (comme les instituts de recherche technologique, les instituts d'excellence en énergies décarbonées...) n'auraient pu voir le jour sans la « préparation du terrain » que les pôles de compétitivité ont permise.

Afin de simplifier les dispositifs d'intervention en faveur de la R & D collaborative, le GT CNI considère que **la plupart des dispositifs financiers** (y compris dans le cadre des investissements d'avenir) **pourraient être confiés à bpifrance, qui les dirigerait vers les pôles**

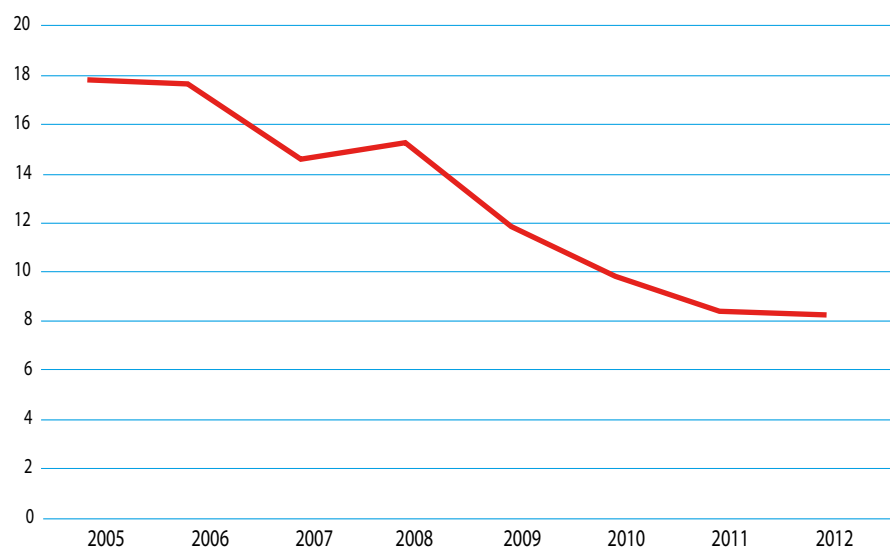
⁴² Tels que les investissements d'avenir (IA), encore que la plupart des projets des IA soient collaboratifs (cf. *infra*).

⁴³ Ces appels à projets sont portés par diverses structures : bpifrance, l'Ademe, la Caisse des dépôts, l'Onera...

⁴⁴ La « phase 3 » de la politique des pôles de compétitivité affiche clairement ces objectifs.

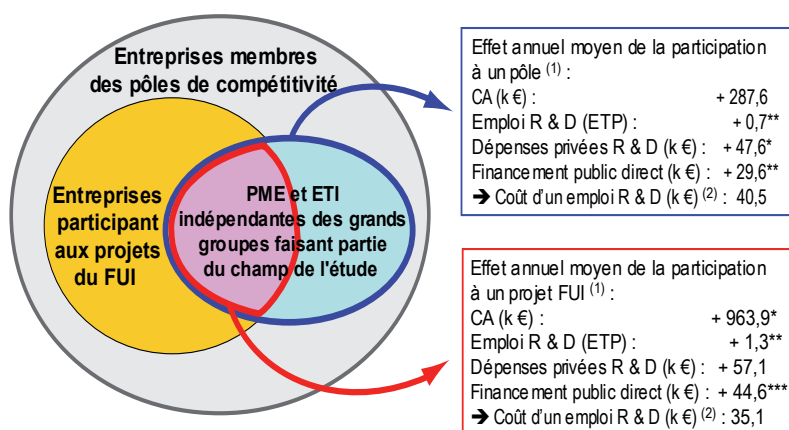
⁴⁵ En 2013, le coût prévisionnel de la politique des pôles de compétitivité elle-même est inférieur à 200 M€ pour l'État : financement des structures de gouvernance (<20 M€) et financement des projets par le fonds unique interministériel (<180 M€).

Graphique 8 : Évolution de la proportion de financements de l'ANR bénéficiant aux entreprises



Source : Rapports annuels de l'ANR sur la période 2005-2012.

Graphique 9 : Évaluation de l'efficacité et de l'efficacité des pôles de compétitivité



Source : Christophe Bellego et al. (2013), « Les pôles de compétitivité et les projets financés par le FUI ont accru les dépenses de R & D, l'emploi et l'activité, sans effet d'aubaine », Le 4 pages de la DGClS n°23, tiré d'une étude DGClS-Insee.

de compétitivité. Ces derniers centraliseraient ainsi les ressources mobilisées et deviendraient les lieux par excellence de développement de la recherche collaborative en France. Enfin, la simplification de la gouvernance passe par un pilotage ministériel clair.

L'effort à faire étant en faveur de l'aval de l'innovation, il semble naturel pour le GT CNl de proposer que le ministère en charge de l'industrie soit chef de file de cette politique.

Encadré 4 : Les programmes communautaires de soutien à l'industrie

1. Financement de l'innovation : le programme-cadre Horizon 2020

Horizon 2020 est le nouveau programme-cadre européen de financement de la recherche et de l'innovation, qui remplacera le 7^e PCRD pour la période 2014-2020. Le programme est géré par la Commission européenne et les agences exécutives de l'Union européenne (UE). Horizon 2020 financera des projets de recherche, développement et innovation (R & D & I) collaboratifs et transnationaux (au moins trois partenaires de trois États membres de l'UE). Les projets couvriront les TRL 1 à 8. La sélection est faite par appel à projets annuel.

Le mécanisme de prêts pour la R & D & I est poursuivi (mécanisme de financement avec partage de risque). Ces prêts sont distribués par la Banque européenne d'investissement (BEI). Leur montant minimum est de 7,5 M€ et ils peuvent s'élever jusqu'à plusieurs centaines de millions d'euros.

Le programme prévoit deux types de thématiques, soit 7 défis sociétaux et 6 technologies génériques et industrielles. Les défis sont : 1) santé, évolution démographique et bien-être, 2) sécurité alimentaire, agriculture durable et bio-économie, 3) énergies sûres, propres et efficaces, 4) transports intelligents, « verts » et intégrés, 5) action pour le climat et utilisation efficace des ressources, y compris les matières premières, 6) sociétés inclusives, novatrices et sûres, 7) sécurité. Les technologies génériques sont : 1) technologies de l'information et de la communication, 2) nanotechnologies, 3) matériaux avancés, 4) procédés de fabrication avancés, 5) biotechnologies, 6) espace.

Le budget total disponible pour Horizon 2020 sera de 70,2 Md€ (en € 2011) sur 7 ans (2014-2020). Sur cette enveloppe, environ 40 Mds€ sont destinés à financer des projets collaboratifs ouverts aux entreprises. Entre 25 et 35 % de cette enveloppe devraient revenir aux entreprises européennes, le reste allant aux organismes de recherche et aux universités. Toutefois, certaines thématiques bénéficient à 50 % à l'industrie. Les financements d'Horizon 2020 sont des subventions. L'assiette éligible est composée de 100 % des coûts directs et d'un forfait pour la prise en compte des coûts indirects (25 % des coûts directs). Les taux d'aide varient de 100 % à 70 % en fonction de la maturité technologique du projet.

Les premiers appels à projets européens pour Horizon 2020 seront lancés en novembre 2013 avec une date de clôture début 2014. Ensuite les appels seront annuels et généralement lancés à l'été avec clôture en fin d'année ou début d'année suivante.

2. Accès au financement des entreprises : le programme pour la compétitivité des entreprises et les PME (Cosme)

Le programme Cosme, qui couvrira la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020, assurera une certaine continuité avec l'actuel programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (EIP), 1^{er} pilier du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP). Doté de 2,03 Md€ dans le cadre financier pluriannuel (CFP) adopté le 27 juin 2013, le futur programme Cosme se recentre sur le développement et la compétitivité des PME, en étant épuré de mesures destinées à soutenir l'innovation, qui émergeront sur Horizon 2020.

Lors des négociations du règlement instituant le programme, la France a obtenu de fixer au minimum à 60 % la dotation à réserver aux instruments financiers (soit 1 218 M€ sur la période 2014-2020), sur lesquels elle bénéficie d'un excellent taux de retour.

Ces instruments financiers sont au nombre de deux : un mécanisme de « capital-risque » (*Equity Facility for Growth – EFG*) pour l'investissement en phase de croissance, qui mettra à la disposition des PME un financement en fonds propres remboursables, à orientation commerciale, principalement sous la forme de capital-risque, par le biais d'intermédiaires financiers, et un mécanisme de « garanties de prêts » (*Loan Guarantee Facility – LGF*), qui mettra à la disposition des PME des prêts directs ou d'autres mécanismes de partage de risques avec des intermédiaires financiers pour couvrir les prêts. Ces instruments financiers devraient être harmonisés avec ceux du futur programme-cadre Horizon 2020.

3. Financement à long terme : la Banque européenne d'investissement

La BEI est la banque de financement à long terme de l'Union européenne. Elle peut intervenir, conjointement avec d'autres financeurs et sans dépasser 50 % du montant de l'investissement, en prêts directs pour les projets de taille suffisamment importante et en prêts intermédiés pour les projets de montants moindres. Les modalités techniques de ces financements sont diverses : financements structurés, délivrance de garanties, prises de participation et diverses autres formules de partage de risque mobilisant notamment des enveloppes dédiées de soutien à l'innovation et aux technologies propres.

La procédure d'examen des dossiers d'investissement par la BEI s'attache avant tout à la solidité de l'emprunteur, à la rentabilité financière et économique du projet et à la conformité de ses objectifs à ceux de la BEI :

- l'appui aux investissements des PME, notamment à travers des prêts intermédiés distribués par les établissements de crédit et des opérations de capital-risque du FEI ;

- les objectifs de cohésion et convergence, qui favorisent les régions en retard de développement au sein de l'UE, notamment *via* des initiatives conjointes avec la Commission européenne telles que les fonds Jessica et Jérémie ;
- la recherche-développement et l'innovation ;
- les projets environnementaux, *via* un soutien aux projets spécifiques qui contribuent à la protection et à l'amélioration de l'environnement naturel et bâti et participent à la promotion du bien-être social ;
- le développement des réseaux transeuropéens d'infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications ;
- la promotion de sources d'énergie sûres, compétitives et durables ;
- le développement du capital humain, *via* des prêts à l'appui d'investissements dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

La BEI a également mis en place, en cofinancement avec la Commission européenne et d'autres institutions financières, le Fonds européen d'investissement (FEI), spécialisé dans le soutien aux PME *via* des fonds de capital-risque (6,952 Md€ d'encours pour 2012) et des garanties (4,696 Md€ en portefeuille). Depuis sa création (1994), le FEI regroupe l'ensemble des activités de financement à risque (capital-investissement, capital-risque, garanties) du groupe BEI en faveur des PME. Ses deux principaux actionnaires sont la BEI (62 % du capital) et la Commission européenne (30 % du capital). Le solde du capital du FEI est détenu par différentes institutions financières - dont la Caisse des dépôts et consignations - et banques européennes. Les seuils d'intervention et le volume d'activité du FEI (1,350 Md€ en fonds propres et 1,180 Md€ en garanties en 2012) sont sensiblement moins importants que ceux de la BEI (52,2 Md€ de concours financiers signés en 2012). Le FEI n'intervient pas directement auprès des PME mais *via* des intermédiaires financiers (fonds d'investissement et banques). Le FEI fournit du capital-risque aux PME, en particulier aux jeunes sociétés et entreprises dont les activités sont innovantes ou à forte valeur ajoutée technologique. Il octroie également des garanties aux institutions financières afin de couvrir leurs prêts aux PME et ainsi de les inciter à engager de nouvelles opérations de financement.

4. Développement économique régional : le Feder

Le Fonds européen de développement régional (Feder) est destiné à soutenir des projets servant le développement économique des régions. Dans la programmation 2007-2013, il doit participer à renforcer la compétitivité et l'innovation, créer et sauvegarder des emplois durables et assurer un développement durable. Il contribue au financement d'investissements productifs, d'investissements dans les infrastructures, d'assistance et de services aux entreprises, en particulier aux PME, de création et développement d'instruments de financement, de projets environnementaux ou énergétiques. Concernant la programmation 2014-2020, les priorités d'intervention sont actuellement discutées dans le cadre de la négociation de l'accord de partenariat avec la Commission européenne. Les programmes du Feder étant régionalisés, les conditions de mobilisation des crédits communautaires et taux de cofinancement varient d'une région à l'autre. Pour la programmation 2014-2020, les conseils régionaux seront autorités de gestion du Feder, fonction actuellement assurée par les préfets de région.

5. Capital humain : le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) et le Fonds social européen (FSE)

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) peut être activé en urgence, en aval, en cas de plan social. Il aide à la reconversion de salariés touchés par un licenciement lié à la mondialisation (par exemple, une délocalisation hors d'Europe). Il vise la réinsertion des salariés sur le marché de l'emploi. Sont éligibles au titre du fonds des dépenses actives, de type formation ou aide au retour à l'emploi.

Les conditions d'utilisation sont les suivantes : licenciement d'au moins 500 salariés, sur une période de 4 mois dans une entreprise donnée et chez ses fournisseurs (ou 9 mois dans des entreprises relevant de la « nomenclature des activités de la Communauté européenne », la NACE). Le financement des mesures est applicable dans les 24 mois. Le taux de cofinancement des dépenses est de 50 % (il est porté à 55 % dans la proposition de règlement du FEM de la programmation 2014-2020). Les demandes de subvention sont introduites par les États membres auprès de la Commission européenne qui gère ce fonds.

Le Fonds social européen (FSE) finance des actions portées par des organisations qui visent à adapter les travailleurs et les entreprises aux évolutions économiques. Cela comprend notamment la mobilité et le reclassement des travailleurs et le développement des compétences des salariés (plans de formation pour les salariés en reconversion ou en chômage partiel, par exemple), outre les dispositifs d'anticipation des mutations économiques (de type gestion prévisionnelle des emplois et compétences). S'il s'agit de soutenir des actions spécifiques en faveur d'entreprises ou de salariés, le principe est en général celui d'un cofinancement au niveau régional. Le ministère de l'Emploi est actuellement autorité de gestion du FSE, mais la gestion de ce fonds est largement déléguée aux préfets de région. Il y a donc une déclinaison régionale du programme opérationnel national du FSE. Pour la programmation 2014-2020, le ministère de l'Emploi demeurera autorité de gestion des crédits du FSE pour les seuls dispositifs liés à l'emploi et l'inclusion (65 % de l'enveloppe nationale du FSE). À ce stade des travaux de préparation de la prochaine programmation, il est prévu que les conseils régionaux gèrent les crédits pour les dispositifs liés à l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie.

Proposition n° 18⁴⁶ : Afin de poursuivre la dynamique de décloisonnement entre recherche publique et industrie, rationaliser le paysage par la concentration des acteurs :

- un opérateur unique : bpifrance⁴⁷ ;
- un lieu d'accueil privilégié des projets bénéficiaires : les pôles de compétitivité ;
- un ministère identifié comme chef de file : le ministère en charge de l'industrie ;
- une gouvernance associant tous les partenaires sociaux, sur le modèle du CNI.

La participation de la France aux programmes communautaires d'innovation doit être renforcée

Quoique le GT CNI n'ait pas exploré ce sujet à fond, les financements communautaires des projets de R & D collaborative sont globalement jugés complexes, et l'organisation trop lointaine et trop peu « palpable » pour que l'effet incitatif soit réel. La participation de la France aux programmes européens est actuellement largement insuffisante eu égard au potentiel d'innovation du pays. En effet, dans le cadre du 7^e PCRD, la part des financements reçus par la France est de seulement 11,7 % (en date de juin 2013), à comparer à sa part dans les dépenses de R & D de l'UE (17,7 %) et à sa contribution au budget de l'UE (16,7 %) ! Le « manque à gagner » théorique est de 500 M€ par an, soit sensiblement plus que le montant budgétaire annuel consacré aux interventions de bpifrance pour l'innovation. Pourtant, le taux de succès des entreprises françaises est très bon (27 %). Le problème est donc clairement celui des candidatures.

Cette situation doit changer, ce qui appelle à une mobilisation plus forte des entreprises et de l'État auprès des autorités de Bruxelles, et une pression diplomatique plus intense pour que le programme Horizon 2020 s'oriente davantage vers l'aval. C'est aussi pourquoi il serait avisé de donner au nouvel opérateur unique bpifrance l'objectif de jouer le rôle d'appui, notamment auprès des PME et des ETI, pour qu'elles postulent à des programmes communautaires.

Enfin, l'État doit aussi accroître ses efforts de sensibilisation des filières ; ces dernières doivent cultiver davantage de relations avec les experts techniques de la Commission européenne.

Proposition n° 19 : Intégrer dans les conventions d'objectifs et de moyens liant bpifrance à ses

autorités de tutelle des objectifs quantitatifs ambitieux d'accompagnement de PME et d'ETI dans leur candidature à des dispositifs communautaires de soutien à la R & D collaborative du programme Horizon 2020 ; sensibiliser et accompagner les comités stratégiques de filière dans la réalisation de cet objectif ; renforcer les moyens dédiés aux groupes techniques nationaux⁴⁸ par les ministères concernés⁴⁹.

Les dispositifs de financement de l'exploitation et de fonds propres ont été renforcés mais pourraient mieux encore financer les phases les plus dangereuses du développement, comme la « vallée de la mort »

Le besoin de financement des entreprises reste élevé et difficile à couvrir

Quoique la plupart des analyses mettent en évidence une relative solidité de la structure financière des entreprises françaises, tant en termes de fonds propres que d'endettement⁵⁰, les dirigeants interrogés par le GT CNI évoquent des difficultés persistantes de financement, tant en dette qu'en fonds propres ou produits mezzanine⁵¹.

Il est permis d'évoquer plusieurs facteurs pour expliquer cette contradiction apparente :

- une gestion particulièrement prudente des entreprises en France, qui incite à la mise en réserve d'une part importante du résultat ;
- un sous-investissement critique dans l'industrie française, en particulier pour ce qui est des investissements « offensifs » (accroissement des capacités de production, productivité...), par attentisme (cf. graphique 10) ;
- une difficulté réelle d'accès aux crédits bancaires, en particulier dans les secteurs en développement (en raison de la concentration des acteurs du financement et de la garantie, qui peut engendrer des risques systémiques d'exposition sectorielle).

Il appartiendra au groupe de travail du CNI dédié au financement de l'industrie, piloté par Mme Jeanne-Marie Prost, de se prononcer sur les raisons de cette contradiction apparente entre structure financière et perception de leur environnement financier par les entreprises. Néanmoins, qu'il s'agisse d'attentisme de la part des dirigeants ou de difficultés extrinsèques d'accès (y compris pour des raisons de rentabilité propre trop faible des entreprises), le non-recours aux ressources financières est un frein à la croissance des PME et leur transformation en ETI.

⁴⁶ Cette recommandation rejoint largement certaines propositions de la mission IGF-CGEIET-IGAENR sur la valorisation de la recherche partenariale de février 2013.

⁴⁷ Le GT CNI insiste sur le rôle de bpifrance, qui doit rester celui d'un opérateur, les décisions de politique publique devant être du ressort exclusif de l'État.

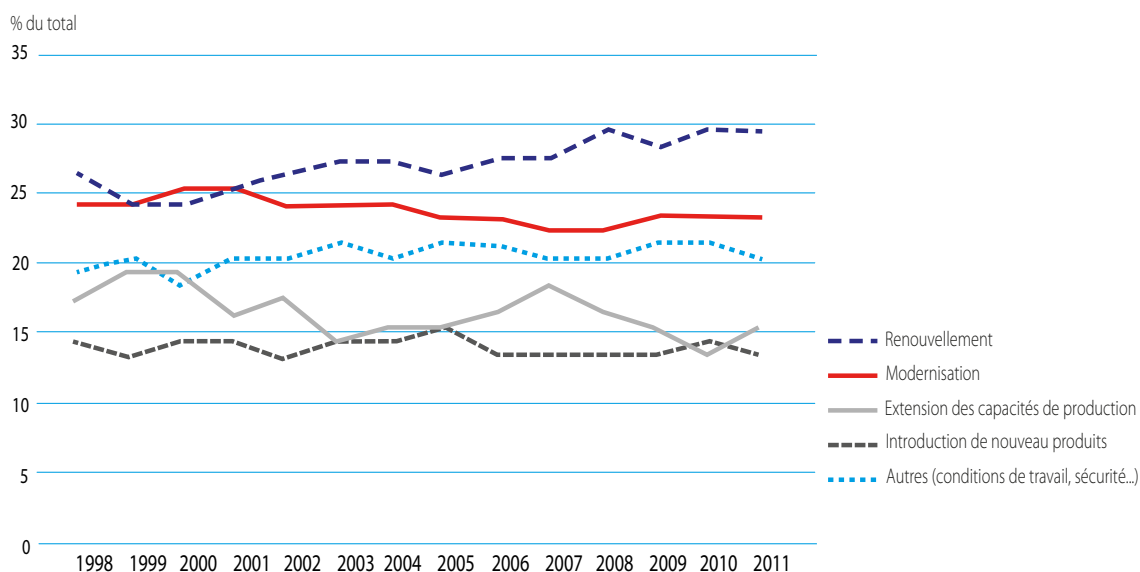
⁴⁸ Il s'agit des groupes qui représenteront les intérêts nationaux dans le cadre de la préparation communautaire du contenu technique des appels à projets du programme Horizon 2020.

⁴⁹ Le GT CNI se félicite de la création d'une section thématique « Europe » au sein du CNI, qui pourra contribuer à l'appropriation des opportunités du programme Horizon 2020 par les comités stratégiques de filière.

⁵⁰ Cf. par exemple les bulletins trimestriels de la Banque de France.

⁵¹ Le financement mezzanine fait partie du schéma à étages de financement entre la dette et les capitaux propres. La dette mezzanine est une dette subordonnée non cotée et souscrite par des fonds spécialisés. Les titres hybrides (obligations à bons de souscription d'actions, obligations convertibles, obligations remboursables en actions, bons de souscription d'actions) sont généralement utilisés comme supports. Le remboursement de cette dette intervient après celui de la dette senior et de la dette junior (source : Vernimmen).

Graphique 10 : Répartition des investissements dans l'industrie française depuis 1998



Source : Insee, étude investissement.

Plus spécifiquement, le GT CNI dénonce le grave manque de financement pour les entreprises dans la « vallée de la mort », c'est-à-dire lors de l'industrialisation d'un projet d'innovation, quelques années après la création de l'entreprise. Si, ainsi qu'on l'a vu supra, les premières étapes de la vie de l'entreprise sont fortement soutenues par les pouvoirs publics, ce soutien s'amenuise très nettement au cours des phases ultérieures, non seulement parce que nombre de dispositifs sont dédiés à la création (et ne sont pas d'une surface financière suffisante), mais aussi parce que les contraintes communautaires pesant sur les concours financiers d'État rendent plus difficile l'intervention publique aux abords du marché. C'est à ce moment de la vie de l'entreprise que le déficit de fonds d'investissement privés en France s'avère le plus préjudiciable à notre tissu économique.

Le graphique 11 montre clairement le hiatus existant entre les fonds dits « informels », levés auprès des *business*

angels, de réseaux institutionnels (comme le réseau Entreprendre) ou de ses proches⁵² par le créateur, et les fonds de capital-investissement professionnels, souvent peu intéressés par des prises de participation inférieures à 1 M€. Entre 100 000 € et 1 M€, le déficit marqué de capitaux peut ainsi être de nature à empêcher le développement d'entreprises innovantes.

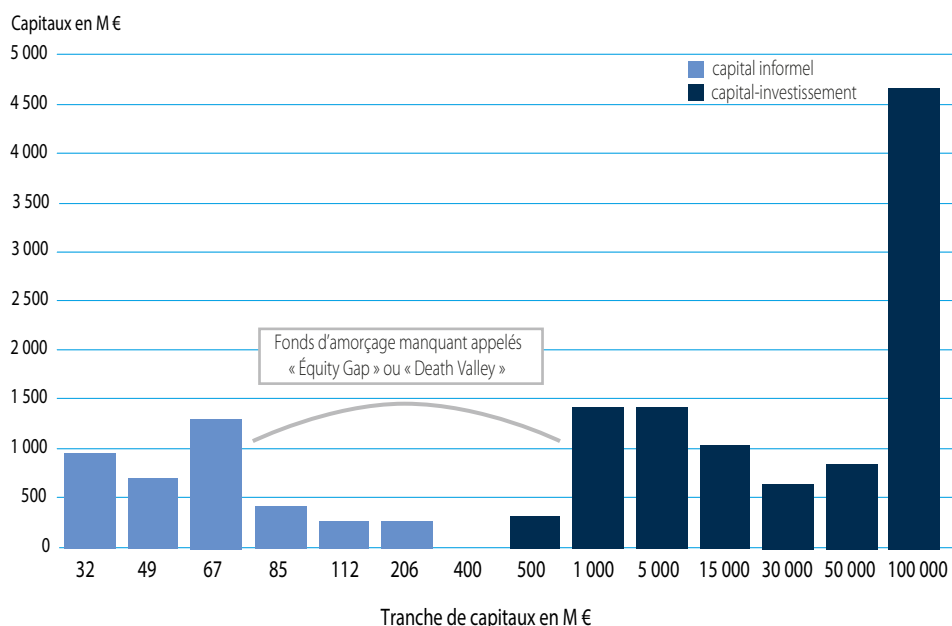
Des dispositifs publics couvrent l'exploitation, compensent partiellement la prudence des opérateurs bancaires mais ciblent trop peu l'industrie

Les produits financiers de bpiFrance sont globalement bien appréciés par les chefs d'entreprise entendus par le GT CNI (cf. graphique 12). Le volume d'intervention est significatif (4,5 Md€ en financement du développement, 3 Md€ pour la création d'entreprises, 1,7 Md€ pour la transmission, 700 M€ pour le développement à l'international, et 3,3 Md€ d'intervention en trésorerie⁵³), ce qui suggère une bonne pénétration dans le tissu économique.

⁵² Les fonds dits «FFF» pour «family, friends & fools» (la famille, les amis, les fous).

⁵³ Données Oséo, 2011. Attention, cela ne correspond en rien au coût budgétaire (ordre de grandeur de 10 %).

Graphique 11 : Montants totaux de capitaux investis par tranche de capitaux



Note de lecture : en abscisse, les intervalles de 32 000 € à 100 M€ correspondent au montant unitaire levé pour chaque opération de financement prise isolément. En ordonnée, est représenté le montant total cumulé de toutes les opérations, pour chaque intervalle figurant en abscisse. L'échantillon considéré correspond à l'ensemble des entreprises françaises.

Source : rapport de l'Institut français pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques, mars 2012.

Néanmoins, le GT CNI considère que ces produits devraient être plus ciblés sur les secteurs qui en ont le plus besoin⁵⁴, en l'occurrence l'industrie ; l'utilité globale en serait substantiellement augmentée, l'effet d'entraînement de l'industrie étant bien supérieur à celui des services.

Globalement, le financement bancaire reste peu disponible, surtout pour les premières phases de développement, aux dires des membres du GT CNI et des témoins auditionnés. Et encore les conditions tarifaires (spreads élevés annulant l'avantage de taux de refinancement historiquement bas) et non tarifaires (cautions et garanties, y compris personnelles, délais d'octroi...) des prêts consentis sont-elles parfois réhitratoires. Les membres du GT CNI insistent sur le caractère paradoxal de cette situation, alors même que des sommes considérables sont déposées par les banques à la Banque centrale européenne, et non rémunérées (près de 1 100 Md€ à l'échelle européenne).

En outre, les travaux du GT CNI ont semblé mettre en évidence **deux étapes de la vie de l'entreprise pour**

lesquelles les produits de financement semblent particulièrement faire défaut :

- la phase la plus aval de l'innovation, dite « préindustrielle ». Dans cette phase, les dépenses consenties par les entreprises (correspondant souvent au financement d'une ligne pilote) ne ressortissent plus réellement à des activités de R & D ni même d'innovation proprement dite. Pourtant, ces dépenses sont très élevées (avec un facteur de l'ordre de 10 par rapport aux dépenses de la phase d'innovation !) et les risques encore marqués. Non seulement les partenaires bancaires sont réticents, mais même les apporteurs de fonds propres (*cf. infra*) souhaitent souvent attendre la finalisation de la phase de préindustrialisation pour investir à moindre risque. Il n'est pas rare que cette étape soit fatale à des entreprises dont les développements étaient pourtant prometteurs ;
- la phase d'investissement proprement dite, en particulier d'investissement productif, qui est mal couverte, notamment pour les PME, les gages et garanties exigés des financeurs incitant davantage à des

⁵⁴ Le principal secteur bénéficiaire des produits financiers de bpfiance est ainsi la distribution.

Graphique 12 : Bilan des interventions de bpfirance sur le périmètre Oséo



Source : Évaluation Oséo 2012.

investissements immobiliers qu'à la modernisation de l'outil de production⁵⁵.

Il est à noter que **plusieurs nouveaux dispositifs de soutien portés par bpifrance tendent à pallier ces handicaps** :

- le prêt participatif pour l'innovation (PPI) porté par bpifrance, dédié à des interventions plus importantes, et doté d'un différé de remboursement de deux ans ;
- le prêt pour l'industrialisation des projets de pôles de compétitivité (PIPC), qui permet précisément de financer, pour les PME, l'industrialisation des projets de R & D collaborative réussis dans le cadre des pôles de compétitivité ;

- par ailleurs, dans le cadre du programme « Investir pour la France » présenté par le Premier ministre le 9 juillet 2013, et inscrit pour partie dans le projet de loi de finances 2014, 1 Md€ est dédié à de nouveaux prêts, dont une partie vise directement des investissements de productivité (robots, procédés plus sobres...) et d'autres dupliquent le principe du PIPC ci-dessus pour tous les projets d'industrialisation, y compris en dehors des pôles de compétitivité.

Afin de pérenniser cette logique de déploiement de nouveaux produits dédiés à l'innovation en aval, il pourrait sembler pertinent qu'une proportion donnée des produits de financement de bpifrance (en particulier les contrats de développement participatifs) soit dédiée à l'industrie, sur le modèle de l'expérience de la « banque de l'industrie » de mars 2012.

Proposition n° 20 : Poursuivre l'accroissement de la proportion relative des produits de financement proposés par bpifrance dédiée aux étapes aval de l'innovation et à la préindustrialisation. Afin d'en accroître l'impact industriel, proposer de sanctuariser une partie des crédits de bpifrance au seul bénéfice de l'industrie.

Le GT CNI considère que la bonne mise en œuvre des objectifs de bpifrance en matière d'innovation suppose que la culture de l'accompagnement de l'innovation, qui prévalait tout particulièrement au sein de l'ANVAR, puisse trouver toute sa place au sein de la nouvelle structure et n'être pas diluée par une approche trop financiarisée, parfois trop averse aux risques indissociables des initiatives innovantes.

Enfin, le GT CNI dénonce la rigidité parfois trop grande des interventions de bpifrance. Si la logique qui préside à l'exigence de fonds privés (*i.e.* bancaires) au moins à parité avec les fonds publics mis en œuvre est comprise,

sa systématisation l'est moins, l'intervention publique pouvant souvent être, au contraire, d'autant plus justifiée que les financeurs tiers sont rétifs.

Proposition n° 21 : Créer un cadre de dérogation à la règle qui impose, pour la plupart des prêts de bpifrance, un cofinancement bancaire systématique au moins à parité (parfois davantage), afin de lui permettre de prêter seul à des entreprises en phase de développement, si aucun opérateur bancaire ne le suit, sur le modèle des dispositions applicables au prêt participatif pour l'innovation (PPI) mis en place début 2013.

Les financements en fonds propres : des acteurs publics nombreux et des règles strictes, qui ne compensent pas réellement le manque d'interventions privées

Les règles strictes des dispositifs publics d'intervention en fonds propres en limitent l'efficacité

Les outils publics ou d'initiative publique (*i.e.* dotés à la fois par des fonds publics et des fonds privés) sont assez nombreux et bien dotés. Les dirigeants auditionnés font cependant part d'une certaine difficulté dans l'identification des acteurs et la cartographie des différentes interventions, notamment entre les niveaux national et régional. Une rationalisation et une clarification du paysage dans le cadre de la mise en place de bpifrance sont déjà en cours, mais doivent encore être mises en œuvre. L'accès potentiel à l'ensemble de ces dispositifs doit ainsi devenir possible pour un chef d'entreprise depuis le guichet unique de bpifrance en région, et ce malgré les dispositions particulières applicables au financement en fonds propres.

Proposition n° 22 : Créer, dans le cadre de bpifrance, un véritable point d'entrée unifié pour les fonds propres d'origine publique, qui permettra à un chef d'entreprise contactant son interlocuteur bpifrance en région de voir son dossier examiné par l'ensemble des fonds d'investissement potentiellement intéressés, sans avoir à multiplier les sollicitations.

En outre, **les doctrines d'investissement des fonds publics ou affiliés aux opérateurs publics sont jugées trop strictes, et ce à trois égards** :

- **les objectifs de rentabilité de ces fonds sont parfois jugés trop exigeants**, notamment en termes de délai de retour sur investissement, mais aussi souvent en termes de niveau absolu de rendement. Le GT CNI reconnaît que les règles communautaires, imposant un comportement de marché pour que l'intervention de ces fonds ne soit pas considérée comme une aide d'État, contraignent

⁵⁵ En outre, beaucoup d'investissements de modernisation de l'outil de production imposent des dépenses immatérielles importantes, qui sont par essence impossibles à gager auprès des banques. Ainsi, le Symop (syndicat professionnel des entreprises de technologies de production) indique-t-il que, dans l'investissement d'une PME dans des solutions de robotisation, 90 % des dépenses ressortissent à l'ingénierie...

Encadré 5 : Les interventions en fonds propres de bpifrance

La branche investissement de bpifrance intervient de plusieurs manières :

- en prenant directement des participations dans des ETI et des grandes entreprises à caractère stratégique (bpifrance Participations est l'entité qui porte ces participations) ;
- *via* des fonds dédiés généralistes ou spécialisés dont elle est à l'initiative (et éventuellement le souscripteur unique) et dont elle assure la gestion au sein de bpifrance Investissement (ETI 2020, FMEA, Innobio, Large Venture, FCID, OC+, FSI Régions...) ; pour certains fonds comme biothérapie, écotechnologie et FSN PME, bpifrance est gestionnaire sans être investisseur ;
- *via* des fonds partenaires qu'elle ne gère pas mais qu'elle sélectionne et auxquels elle souscrit en minoritaire *via* des fonds de fonds (environ 200 fonds partenaires).

En pratique, la branche investissement est organisée en 4 pôles :

ETI et groupes	Innovation	Fonds directs PME	bpifrance Régions
Tickets > 10M€ Prises de participation directes ou via le fonds ETI 2020	Fonds de capital-risque spécialisés + Fonds Large venture (ticket >10M€)	Fonds généralistes avec tickets de 4 à 10M€ + Fonds sectoriels	Fonds généralistes avec ticket < 4M€
National	National	National	National

Les cibles sont des entreprises, cotées ou non cotées, de tous secteurs, à l'exception de l'immobilier, des établissements bancaires et des compagnies d'assurance.

Les investissements sont minoritaires, en fonds propres ou quasi-fonds propres (obligations convertibles), à moyen ou long terme, lors d'augmentation de capital bpifrance doit pouvoir montrer que ses investissements sont rentables dans une perspective de moyen/long terme : c'est le concept d'« investisseur avisé ».

Les dossiers d'investissement inférieurs à 10 M€ dans les PME sont réalisés *via* le fonds de coinvestissement direct (FCID) ou des obligations convertibles. Les investissements supérieurs à 10M€ dans les ETI et les PME sont réalisés *via* le fonds ETI 2020. Les investissements inférieurs à 4 M€ sont traités au niveau régional *via* BPI Régions.

Source : bpifrance.

en principe leurs doctrines d'investissement, mais sans pour autant exiger un alignement sur les acteurs les plus exigeants du marché. Si certains chefs d'entreprise entendus semblent se satisfaire du comportement de ces fonds en tant qu'actionnaires, certains membres du GT CNI jugent que leur attitude est trop proche de celle d'opérateurs de marché (cf. *supra*), auxquels ils n'ont pourtant pas vocation à se substituer⁵⁶ ;

- les périmètres d'intervention de chacun de ces fonds sont parfois trop rigides. Ainsi en est-il par exemple des fonds d'amorçage, qui n'investissent que dans des entreprises sans chiffre d'affaires, ce qui écarte parfois artificiellement des cibles intéressantes ;
- il est impossible pour la plupart de ces fonds de prendre des participations majoritaires dans des entreprises, même limitées dans le temps, ce qui est regretté par les membres du GT CNI dans la mesure où de telles interventions peuvent permettre de franchir un cap difficile, étant entendu que ces interventions ne doivent pas constituer des aides d'État, d'où des limites à respecter.

Proposition n° 23 : Assouplir les modalités d'intervention des fonds d'investissement publics ou

parapublics, notamment en fixant des objectifs plus modérés de rendement des fonds investis et surtout de délai de retour, en permettant des interventions majoritaires, et en assouplissant le périmètre souvent trop rigide des stratégies d'investissement, dans les limites permises par le régime communautaire des aides d'État.

L'effort public doit avant tout porter sur le renforcement de l'incitation à l'investissement privé dans l'innovation et l'industrie

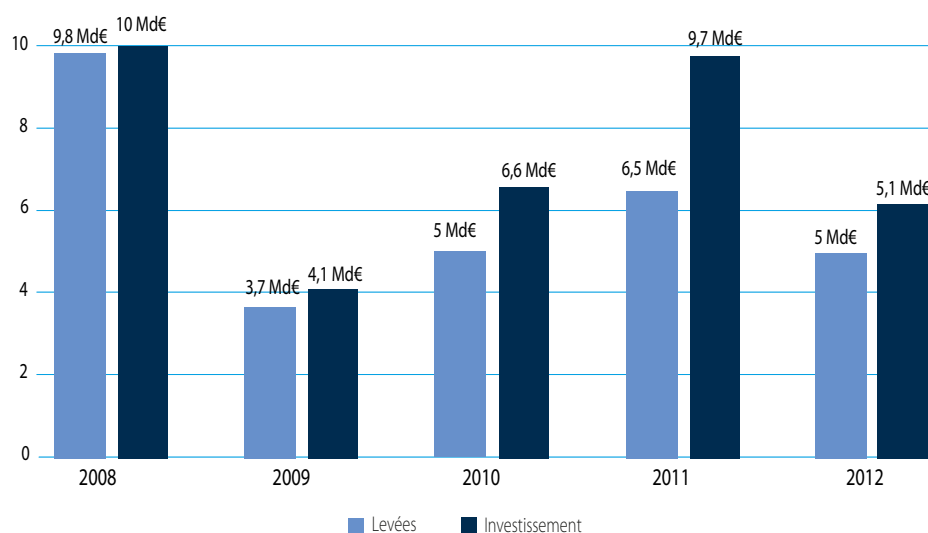
Pour les membres du GT CNI, le principal travers du marché des capitaux propres reste toutefois le manque de fonds propres privés (cf. *graphique 13*). Il peut tenir à plusieurs facteurs :

- l'aversion au risque des investisseurs, notamment institutionnels, pourtant riches en capitaux issus de l'épargne de longue durée ;
- le déficit historique de capitaux-risques en France, et l'absence de fonds de pension ;
- le niveau trop élevé de taxation des plus-values⁵⁷, lequel peut décourager l'ouverture du capital, engendrer la décollecte de fonds de capital-investissement, notamment ceux qui investissent dans des PME, et inciter

⁵⁶ Une défaillance avérée de marché peut permettre à ces opérateurs d'intervenir à des conditions plus favorables ; mais elle reste difficile à prouver.

⁵⁷ Cependant, les aménagements consentis à l'issue des Assises de l'entrepreneuriat ont corrigé les défauts du système de taxation prévu en loi de finances initiale 2013.

Graphique 13 : Non seulement les levées de fonds sont à un niveau encore bas, mais l'écart avec les montants investis est préoccupant



Note : il convient toutefois de relever que cette situation succède à une longue période où les levées de fonds étaient très supérieures aux montants investis.

Source : Association française des investisseurs pour la croissance, activité des acteurs français du capital-investissement en avril 2012.

paradoxalement les fonds à exiger des rendements supérieurs de la part des entreprises ;

- l'anticipation des règles prudentielles bancaires (Bâle III) et surtout assurantielles (Solvabilité II) ; les fonds d'investissement des assureurs sont ainsi amenés à désertier massivement les investissements en actions ;

- **une rentabilité faible en moyenne des entreprises industrielles françaises**, qui incite, en un redoutable cercle vicieux, certains investisseurs à se détourner des interventions sur le territoire national au profit d'investissements à l'étranger (certains acteurs institutionnels avouent agir ainsi).

Pour accroître le volume d'investissements privés, le GT CNI suggère d'accentuer les incitations existantes à l'orientation de l'épargne vers des placements plus risqués, au bénéfice de l'industrie et de l'innovation.

Les deux principaux dispositifs fiscaux, la réduction d'impôt sur le revenu (dite « Madelin ») et la réduction d'ISF (dite « ISF-PME »), pourraient être réorientés :

- le dispositif « Madelin » consiste en une réduction d'IRPP de 18 % du montant investi, soit dans une PME de moins de 5 ans (avec un plafond de 50 000 €), soit dans des parts de fonds d'investissement de proximité (FIP) ou de fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) constituées d'une proportion minimale de participations dans des PME ou des PME innovantes (avec un plafond de

12 000 €). Le dispositif est concerné par le plafonnement global à 10 000 € des réductions d'IRPP. Le GT CNI considère que le dispositif pourrait cibler davantage les PME innovantes, qu'il s'agisse de l'investissement direct, ou intermédié par des FIP. En contrepartie, le dispositif pourrait être sorti du plafonnement général des niches fiscales, s'approchant ainsi des dispositifs en vigueur à l'étranger⁵⁸;

- le dispositif « ISF-PME » consiste en une réduction d'ISF de 50 % du montant investi dans des PME (avec un plafond de 45 000 €), ou dans des FIP et FCPI vérifiant les critères ci-dessus de proportion de participations dans des PME ou des PME innovantes (avec un plafond de 18 000 €). Le GT CNI considère également que l'avantage fiscal pourrait être recentré sur les PME innovantes.

D'un point de vue global, **la disparité des taux entre ces deux dispositifs ne favorise pas leur lisibilité**. De plus, la réduction d'ISF est trop favorable par rapport à la réduction d'IRPP, outre que le taux de 18 % (contre 25 % auparavant) de celle-ci est peu incitatif.

Proposition n° 24 : Recentrer les dispositifs d'exonération « Madelin » et « ISF-PME » sur les investissements en faveur des PME innovantes, quitte à réduire l'avantage lié aux FIP, qui n'ont pas prouvé leur efficacité⁵⁹ ; harmoniser le taux des deux mécanismes à 50 % (au lieu de 18 % à l'IRPP et 50 % à l'ISF actuellement) ; supprimer les plafonnements (à 12 000 € et 50 000 €) du dispositif « Madelin »⁶⁰ et les exclure du plafonnement général des niches fiscales à 10 000 €

⁵⁸ Tels que l'Enterprise Investment Scheme, au Royaume Uni, plafonné à 1 000 000 £.

⁵⁹ L'AFIC et la CGPME, membres du GT CNI, souhaitent marquer leur désaccord avec les éléments de constat et de proposition concernant les FIP.

⁶⁰ En ceci, le GT CNI rejoint les conclusions du groupe de travail sur la fiscalité en faveur du capital-investissement, qui s'est réuni en juin 2012 suite au rapport de l'IGF « L'évaluation des dispositifs fiscaux en faveur du capital-investissement dans les PME ».

pour leur permettre de bénéficier du plafonnement plus avantageux à 18 000 €.

Afin d'accroître encore l'incitation à l'investissement des *business angels*, le GT CNI propose de permettre la transparence fiscale de leurs associations. En effet, leur constitution sous forme de société en participation (SEP) ou société civile (SC) ne leur permet pas de bénéficier des dispositifs ci-dessus. En outre, si la constitution de sociétés d'investissement de *business angels* (SIBA) permet l'usage des exonérations ci-dessus, la limitation du nombre d'actionnaires (50 maximum) combinée à l'obligation d'emploi d'au moins deux salariés réduisent largement l'intérêt de ces dispositions.

Proposition n° 25 : Libérer l'investissement des *business angels* en permettant à leurs associations sous la forme de sociétés en participation ou de sociétés civiles de bénéficier des exonérations fiscales portant sur l'innovation, tout en supprimant le critère d'emploi minimal des SIBA⁶¹.

Si les mesures ci-dessus peuvent contribuer à répondre aux besoins des jeunes entreprises innovantes, elles ne sont structurellement pas adaptées aux besoins plus importants de financement des grosses PME ou des futures ETI. Le rapport de Karine Berger et Dominique Lefebvre⁶² présente des évolutions intéressantes des dispositions relatives à l'épargne :

- l'accroissement de la mobilisation de l'assurance-vie au bénéfice des entreprises, et plus spécifiquement des PME, notamment par la promotion d'une épargne de plus long terme et la création de contrats « euro-croissance » dont le capital n'est garanti qu'à terme, et auxquels sont réservés, avec les contrats en unités de compte (l'un comme l'autre comportant un taux minimal d'investissement dans les PME), les avantages fiscaux au-delà d'un plafond d'investissement ;
- la création d'un PEA-PME.

Le GT CNI salue ces dispositions, dont la plupart sont par ailleurs reprises dans le PLF 2014, mais considère qu'elles sont encore insuffisantes. Ainsi, l'avantage fiscal devrait être diversifié en fonction du support d'investissement, et les plafonds d'investissement en actions dans les contrats multisupports devraient être relevés. De même, le plafond du PEA devrait être relevé.

Proposition n° 26 : Renforcer la dynamique d'orientation de l'épargne vers les grosses PME et ETI, en différenciant l'imposition des contrats d'assurance-vie

en fonction de leur support. Ainsi que l'avait proposé le GT CNI « compétitivité : propositions » en 2012, le taux d'imposition des revenus de ces contrats, qui est actuellement uniformément de 7,5 % au bout de 8 ans de détention, pourrait par exemple être ramené à 5,5 % pour les contrats en unités de compte et euro-croissance⁶³ suffisamment investis en actions cotées et non cotées⁶⁴, et porté à 8,5 % pour les contrats en euros. Les obligations d'investissement en actions des contrats multisupports pourraient par ailleurs être accrues. Enfin, le plafond du PEA pourrait également être relevé à 200 000 €, hors PEA-PME.

Le GT CNI, qui a examiné ces questions de façon assez cursive, invite tout particulièrement le nouveau groupe de travail sur le financement de l'industrie, confié à Mme Jeanne-Marie Prost, à approfondir ces sujets et ces propositions, afin d'accroître les capacités de financement de notre industrie, indispensables à sa croissance.

Un mécanisme temporaire d'amortissement accéléré sur les investissements des entreprises pourrait dynamiser l'activité, au prix d'un effort budgétaire conséquent

Dans l'optique de créer les conditions d'une accélération de la reprise de l'investissement industriel tout en limitant son impact sur la trésorerie des entreprises, et notamment pour les PME et les sous-traitants qui connaissent de nombreuses difficultés de trésorerie, le rapport CNI sur la compétitivité avait proposé (à l'instar de ce qui avait été décidé aux États-Unis à la fin 2010) un mécanisme d'amortissement accéléré applicable pendant une durée de deux ans sur les investissements consentis par les PME (investissements de R & D, d'extension et de modernisation de l'outil de production notamment). Cette proposition était également assortie d'une préconisation consistant à créer la possibilité d'amortir intégralement sur un an ou deux l'ensemble de leurs investissements amortissables.

La justification économique de cette mesure reste toujours d'actualité : elle visait en effet d'une part à relancer l'activité globale au travers du multiplicateur d'investissement permis par ce mécanisme comptable, d'autre part à soulager la trésorerie des entreprises dans un contexte d'accès difficile aux financements bancaires et d'importants besoins de trésorerie de court terme.

Le GT CNI juge cette proposition toujours pertinente et est par conséquent favorable à sa concrétisation. Deux scénarios sont envisageables en la matière :

⁶¹ Le GT CNI salue les avancées en la matière contenues dans le plan « une nouvelle donne pour l'innovation » du 5 novembre 2013.

⁶² « Dynamiser l'épargne financière des ménages pour financer l'investissement et la compétitivité », avril 2013.

⁶³ Sous réserve d'adoption des dispositions relatives à ces nouveaux contrats par le Parlement. Pour rappel, les contrats euro-croissance, qui découlent du rapport Berger-Lefebvre précité, se caractérisent par un triple principe : la garantie de récupérer au minimum le capital investi à une échéance déterminée (entre 8 et 30 ans) ; une gestion active offrant des perspectives de rendement supérieures à ceux des fonds en euros traditionnels ; la possibilité d'intégrer des investissements dans des entreprises de taille intermédiaire.

⁶⁴ Ainsi, l'investissement dans le non coté ne représentait que 1,54 % de l'encours total de l'assurance-vie en 2009 (source : Fédération française des sociétés d'assurance).

- une mesure générale applicable à toutes les entreprises : cette extension démultiplierait l'effet de relance *via* la reprise de l'investissement et donc de la compétitivité, mais pour un coût budgétaire élevé au moins sur le court terme ;
- une mesure limitée aux PME : cette restriction permettrait de limiter très substantiellement les effets d'aubaine comme le coût budgétaire du mécanisme, mais exigerait une notification auprès de la Commission européenne, ce qui alourdirait le processus de création du dispositif, non sans soulever en outre la question du régime d'aide compatible (probablement le régime de *minimis*).

Eu égard au contexte actuel des finances publiques, le GT CNI estime indispensable de limiter le coût budgétaire de ce dispositif : il privilégie ainsi un ciblage sur les PME, en insistant pour prendre en amont les mesures nécessaires pour assurer la compatibilité de cette mesure avec le droit communautaire.

Selon un chiffrage réalisé par la direction de la Législation fiscale pour le rapport CNI sur la compétitivité, réalisé sur la base d'une extension de cette mesure à toutes les entreprises et non aux seules PME, la mise en place d'un plafond à 1 M€ d'investissements éligibles aux modalités d'amortissement accéléré définies ci-dessus se traduirait par un coût (impact en trésorerie pour l'État) de 1,1 Md€ la première année, 1,9 Md€ la deuxième année et 0,9 Md€ la troisième année.

Proposition n° 27 : Instaurer pour les années 2014 et 2015 la possibilité pour les PME d'opérer un amortissement accéléré, sur un ou deux ans à leur choix, de leurs investissements productifs et de R & D.

La rationalisation en cours du soutien public à l'internationalisation des entreprises doit permettre d'améliorer les performances industrielles à l'export

Le GT CNI souscrit à l'ensemble des préconisations issues de la mission d'évaluation des dispositifs de soutien à l'internationalisation des entreprises⁶⁵. Le dispositif public est considéré comme assez largement utilisé, mais perfectible : l'amélioration et la simplification des services rendus aux entreprises, la mise en place d'une gouvernance claire et forte, ainsi que l'optimisation de l'architecture d'ensemble, constituent les trois axes essentiels de mise sous tension des multiples acteurs (État, bpifrance, Ubifrance, AFII, organismes sectoriels de promotion, mais aussi régions, CCI et secteur privé) afin d'améliorer les performances à l'export.

Plus spécifiquement, après avoir auditionné la direction générale du Trésor, le GT CNI estime essentiel de prioriser

très rapidement trois chantiers distincts.

Proposition n° 28 : Perfectionner le dispositif de soutien public à l'internationalisation des entreprises dans le sens des conclusions de la mission Bentejac-Desponts, suivant trois axes :

- généraliser pour tous les opérateurs de l'État en charge du soutien à l'internationalisation des entreprises les bonnes pratiques suivantes : affichage systématique d'un délai de réponse ; publicité de l'enveloppe globale disponible pour chaque procédure ;
- fédérer l'« équipe de France à l'export » dans les stands internationaux pour unifier et accroître la visibilité des exportateurs français : plus précisément, développer le rôle de soutien à l'export des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger, sur le modèle de ce qui a été réalisé en Allemagne ;
- accélérer fortement le calendrier d'atteinte de l'objectif des 10 000 VIE proposé dans le rapport Gallois.

Accroître l'efficacité des contreparties exigibles à travers la contractualisation et l'information

La conditionnalité des concours financiers publics vise à en accroître l'efficacité et l'efficience, mais suppose au préalable que l'objectif poursuivi soit connu, lisible et évaluable

Conformément à la lettre de mission annexée au présent rapport, le GT CNI a consacré une large partie de ses travaux à la question de la conditionnalité des soutiens financiers publics octroyés à l'industrie, en lien avec la rationalisation et le renforcement de l'efficacité comme de l'efficience des dispositifs en faveur des entreprises industrielles.

La définition de la conditionnalité d'une intervention économique retenue par le GT CNI s'inspire librement de la typologie utilisée par le Conseil d'orientation pour l'emploi dans son rapport « Les aides aux entreprises en faveur de l'emploi » de 2013. Le GT CNI distingue ainsi deux principaux types de conditionnalités à l'octroi de concours publics aux entreprises : la conditionnalité *ex ante* et la conditionnalité *ex post*.

La conditionnalité *ex ante* consiste en la définition par l'Administration de critères d'éligibilité et de process d'instruction auxquels doivent souscrire les entreprises bénéficiaires. Lorsqu'elle est réalisée de manière *ex ante*, la

⁶⁵ Rapport Bentejac-Desponts sur l'évaluation des dispositifs de soutien à l'internationalisation des entreprises, juin 2013.

conditionnalité consiste en la définition de critères d'éligibilité auxquels une entreprise doit souscrire afin de pouvoir bénéficier du concours. La conditionnalité *ex ante* permet ainsi à la puissance publique de cibler les potentiels bénéficiaires à partir de critères d'attribution définis en amont.

Il est important de noter que la quasi-totalité des dispositifs publics de soutien financier aux entreprises industrielles examinés dans le présent rapport présentent une conditionnalité *ex ante*, à l'exception (relative en nombre de dispositifs mais très substantielle en montants engagés) des exonérations fiscales et sociales, qui ne discriminent pas leurs bénéficiaires par secteur ou par taille mais prévoient un plafond au-delà duquel le bénéfice du soutien n'est plus valable.

Le GT CNI tient par conséquent à infirmer l'idée fautive selon laquelle il existerait des concours « automatiques » de guichet susceptibles de bénéficier à toute entreprise sans discrimination. Tout dispositif financier public en faveur des entreprises suppose en effet non seulement un ciblage amont, mais également une instruction par l'Administration (direction d'administration centrale, services déconcentrés ou opérateurs de l'État).

Cette instruction peut être plus ou moins rapide en fonction de la complexité des critères d'examen, du flux et du stock de demandes adressées à l'organisme gestionnaire : elle peut également être particulièrement étoffée, comme c'est le cas pour les appels à projet du fonds unique interministériel, qui font intervenir de multiples échelons décisionnaires (pôles de compétitivité, instruction par des experts ministériels, cofinancement par des collectivités territoriales, présélection puis sélection finale au niveau interministériel, conventionnement par bpifrance).

Le ciblage et l'instruction constituent par conséquent les deux problématiques principales de la conditionnalité *ex ante*. Leur renforcement paraît intuitivement la meilleure manière d'atteindre l'objectif visé par les dispositifs concernés. La prise en compte de la réalité économique et administrative amène cependant les membres du GT CNI à tempérer ce jugement. Car, d'un côté, les interventions économiques financières les plus ciblées sont celles qui s'inscrivent par définition dans une optique budgétaire vertueuse, puisqu'elles visent à lutter contre les effets d'aubaine (efficacité) sans pour autant sacrifier à l'atteinte optimale de l'objectif économique qu'elles poursuivent (efficacité). Cependant, d'un autre côté, le ciblage des interventions économiques est susceptible d'engendrer plusieurs effets négatifs : complexification supplémentaire du dispositif induite par la multiplication des critères d'éligibilité, de nature à décourager certaines entreprises d'effectuer une demande de soutien alors qu'elles sont visées par le dispositif ; surcoût de gestion administrative pour les

organismes gestionnaires et pour les entreprises elles-mêmes (le cas du CIR est tout à fait symptomatique de cette réalité, comme en témoigne la prolifération récente de sociétés de conseil auxquelles recourent les entreprises afin de leur sous-traiter une demande de CIR).

Le GT CNI prend en compte ces ambiguïtés et plaide ainsi, non pas tant pour un renforcement général des critères d'éligibilité, puis d'attribution, des interventions économiques en faveur de l'industrie, mais pour une clarification de l'objectif prioritaire assigné à chaque concours financier. C'est en effet la détermination lisible et visible pour l'Administration comme pour les entreprises d'un unique objectif pour chaque dispositif qui permet de cibler de manière suffisamment précise mais pas excessive les bénéficiaires, tout en dimensionnant en amont l'impact budgétaire par rapport à l'objectif visé.

Il convient ainsi de prioriser la finalité économique des soutiens financiers en faveur des entreprises autour d'un unique objectif autant que possible, et de simplifier les processus d'instruction existants.

Le GT CNI note par ailleurs que ce double mouvement de priorisation et de simplification n'est possible que si les concours financiers en question font l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle portant sur des aspects microéconomiques et budgétaires, mais également si le dialogue est continu et réel entre les organismes distribuant les concours et les entreprises, afin d'identifier les sources de complexité et de surcoût de gestion pour pouvoir ensuite y remédier.

La conditionnalité *ex post* suppose l'existence de contreparties que le bénéficiaire s'engage à respecter en échange de l'octroi du concours

D'autre part, la conditionnalité peut également être réalisée de manière *ex post*. Elle consiste alors en la définition, la formalisation et le suivi d'obligations (qui seront nommées dans la suite du présent rapport sous le vocable de « contreparties ») auxquelles le bénéficiaire s'engage à se soumettre une fois le concours public octroyé.

Cette forme de conditionnalité entraîne plusieurs problématiques. Là où la conditionnalité *ex ante* est réservée à une catégorie d'entreprises définie en amont, la conditionnalité *ex post* suppose un comportement futur du bénéficiaire : c'est-à-dire que ce second type de conditionnalité n'est valide que si les engagements souscrits sont clairement définis et connus des parties prenantes, et si la réalisation concrète de ces mêmes engagements est vérifiée, ce qui suppose qu'elle soit vérifiable.

Ainsi, les mécanismes de conditionnalité *ex post* posent une première difficulté opérationnelle : celle du choix de la contrepartie. Il est en effet difficile pour un chef d'entreprise d'anticiper son activité future au-delà du court

terme : des engagements fermes sur ses performances peuvent ainsi être délicats à prendre. De plus, des facteurs exogènes comme une dégradation de la conjoncture économique peuvent survenir, qui sont de nature à biaiser toute analyse des performances enregistrées par le bénéficiaire au regard des engagements qu'il a souscrits. Des engagements chiffrés en matière de croissance du chiffre d'affaires ou de l'emploi paraissent par conséquent légitimes sur le plan de l'efficacité et de l'efficience des soutiens publics, mais malaisément concrétisables sur une période longue. La question de la crédibilité de la contrepartie se pose alors, qui elle-même dépend de la complexité de sa définition en amont et de la capacité de l'Administration à la contrôler en aval.

La deuxième difficulté opérationnelle tient à la capacité à négocier des entreprises, dans le cas où la conditionnalité résulte d'une discussion entre les parties prenantes et n'est pas définie réglementairement. En effet, à titre d'exemple, les contreparties en matière de dialogue social et de gouvernance d'entreprise ne sont adaptées que pour les grandes entreprises ; dans les PME, les négociations entre les *stakeholders* paraissent plus complexes et plus lourdes du fait de mécanismes de négociation plus fragiles. Le caractère difficilement objectivable de ces contreparties rend en outre l'atteinte de leur objectif d'autant plus difficilement évaluable.

La principale difficulté opérationnelle tient cependant dans la capacité qu'a l'Administration de contrôler les contreparties demandées aux bénéficiaires des concours financiers octroyés. En effet, c'est tout d'abord l'appréciation de la situation économique d'une entreprise comme de la qualité d'un accord d'entreprise qui peut être source de complexité pour l'organisme en charge du contrôle. C'est aussi le cas lorsque les contreparties elles-mêmes sont complexes à mesurer par nature (par exemple, comme le souligne le rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi précité, il existe des difficultés de mesure du niveau d'emploi d'une entreprise à un instant t et à un instant $t+1$). Surtout, au-delà de la question de la disponibilité des informations et des compétences permettant de les traiter, la vérification même des engagements souscrits suppose des moyens techniques et humains (donc des coûts de gestion et des effectifs) qui ne peuvent que s'accroître proportionnellement au niveau et à la complexité des contreparties exigées (peu d'économies d'échelle sont envisageables en la matière, la situation de chaque entreprise étant unique).

La crédibilité de la réponse de l'Administration en cas de non-respect des contreparties par les bénéficiaires des concours financiers qu'elle octroie est par conséquent une question transversale : elle pose les mêmes questions que celles déjà soulevées pour la conditionnalité *ex ante*.

En effet, d'un côté le durcissement des contreparties demandées aux entreprises pour bénéficier d'un

concours financier paraît légitime économiquement en ce qu'il permettrait d'éviter les phénomènes d'aléa moral et d'antisélection, donc en ce qu'il favoriserait l'efficacité et l'efficience des dispositifs publics de soutien. Cependant, d'un autre côté, la concrétisation d'un tel renforcement général des contreparties exigibles de la part des bénéficiaires de soutiens publics supposerait non seulement de disposer de moyens conséquents qui ne sont pas forcément disponibles eu égard au contexte budgétaire actuel, mais également d'accentuer les obligations de contrôle, donc les process administratifs, pour des entreprises précisément en quête de simplification administrative.

Le GT CNI estime par conséquent qu'il n'est pas nécessaire de prôner un durcissement général de toutes les contreparties exigibles en *ex post* à des concours financiers publics. Il juge préférable de privilégier des contreparties lisibles, simples, claires et acceptées par tous les *stakeholders*, et qui soient facilement contrôlables à moyens constants par l'Administration et sans surcharge pour l'entreprise bénéficiaire. Cela n'exclut pas de renforcer certaines obligations pour quelques dispositifs emblématiques, comme en témoigne la partie du présent rapport qui formule des propositions opérationnelles pour un certain nombre d'entre eux.

Le GT CNI propose des principes généraux auxquels devraient répondre toutes les interventions économiques conditionnées en faveur de l'industrie

Le GT CNI propose la définition suivante de ce que devrait être selon ses membres un « bon » mécanisme de soutien public conditionné :

- un dispositif convenablement ciblé (suffisamment pour limiter les effets d'aubaine, mais pas trop pour limiter les surcoûts de gestion administrative) ;
- qui poursuit autant que possible un unique objectif économique ;
- avec un degré de contractualisation suffisant pour éviter les phénomènes d'asymétrie d'information entre les parties, la contractualisation constituant nécessairement un degré supplémentaire d'engagement par rapport à la simple formalisation ;
- dont les effets sur l'objectif visé sont facilement évaluable sans surcoût ni surcharge de process pour l'Administration comme pour les entreprises ;
- qui fait l'objet d'une information régulière de la part de l'entreprise auprès des instances représentatives du personnel afin de créer le climat de confiance indispensable à un bon dialogue social, tout en préservant les prérogatives du chef d'entreprise, dans l'esprit de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013S, mais également de l'Administration ;
- qui prévoit une réponse financière de la part des entreprises en cas de non-accomplissement des objectifs fixés avec l'Administration tout en tenant compte des événements non imputables au bénéficiaire et liés entre autres à l'évolution de la conjoncture

économique (proposition développée au point 4.3. du présent rapport) ;

• **qui ne se traduit pas par une surcharge administrative ou un surcroît de complexité pour l'entreprise.**

Par rapport à ses partenaires de l'OCDE, la France recourt déjà à une large palette de types de contreparties, mais peut encore aller plus loin dans l'amélioration de leur efficacité

Si le panorama des contreparties est déjà étendu, certaines conditionnalités pourraient néanmoins être clarifiées et renforcées afin d'en accroître l'efficacité

La comparaison avec les dispositifs publics de soutien à l'industrie menée auprès de 10 pays de l'OCDE sous le prisme de la conditionnalité de ces dispositifs (Allemagne, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis, Italie, Japon, Royaume-Uni, Pays-Bas et Suède : analyse comparative menée par la direction générale du Trésor auprès du réseau des services économiques régionaux, annexée au présent rapport) s'est avérée particulièrement éclairante.

Certes, plusieurs bonnes pratiques sont identifiables, et ce bien que leur transposabilité ne puisse pas être envisagée telle quelle mais bien « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire en prenant en compte les spécificités de l'industrie, du système fiscal et de l'organisation administrative de chaque pays. Mais là n'est pas le plus important. Le GT CNI remarque en effet que **la France met déjà en place un panorama très varié de conditionnalités associées à ses dispositifs de soutien public à l'industrie**, et ce tant en termes de nature des contreparties exigibles de la part des bénéficiaires que de finalité des objectifs économiques poursuivis à travers ces contreparties.

Le GT CNI a ainsi voulu clarifier la diversité des conditionnalités existantes en les regroupant par type de finalité économique visée afin de montrer que **la France considère déjà globalement la conditionnalité comme un outil permettant d'améliorer l'efficacité des dispositifs publics de soutien à l'industrie**. Le GT formule ainsi une typologie des conditionnalités par objectif économique, avec, pour chacun, un recensement des mécanismes de conditionnalité les plus marquants, une comparaison avec les pratiques internationales en la matière et, enfin, des propositions opérationnelles de renforcement de ces mécanismes afin de s'assurer de l'atteinte de l'objectif qu'ils poursuivent.

Le soutien à l'emploi et à la formation

Les conditionnalités associées à un dispositif de soutien à l'industrie visent le plus souvent à s'assurer de l'atteinte d'un objectif quantitatif en matière d'emploi et de formation. Le concours financier n'est ainsi versé par l'Administration qu'à partir du moment où est contractualisé en amont l'objectif quantitatif en

termes d'emploi sur lequel se sont accordées les parties prenantes, objectif qui peut s'échelonner sur une durée définie par l'Administration.

C'est évidemment le cas des concours publics à l'emploi et à la formation en règle générale. Ainsi, l'aide à la réindustrialisation (ARI) n'est octroyée à une entreprise que si cette dernière s'engage à maintenir 25 emplois sur le site concerné pour une période de 5 ans minimum. De même, des conditions relativement similaires caractérisent le dispositif de chômage partiel : l'employeur doit notamment s'engager à maintenir dans l'emploi les salariés qui bénéficient de ce mécanisme pendant une durée pouvant atteindre le double de la période d'autorisation.

À ce titre, la comparaison avec l'Allemagne est parlante. En effet, le recours au chômage partiel conjoncturel y est bien soumis à une importante conditionnalité *ex ante* ; mais il n'existe à l'inverse pas d'engagement *ex post* de l'entreprise vis-à-vis des pouvoirs publics quant à une quelconque obligation de maintien de l'emploi, même s'il s'agit de l'objectif poursuivi. L'analyse des pratiques des autres pays en matière de conditionnalité des dispositifs orientés vers l'emploi montre par ailleurs une plus grande flexibilité de nos partenaires en la matière.

Le GT CNI tire de cette analyse plusieurs réflexions. Tout d'abord, d'autres mécanismes de conditionnalité sont certes envisageables pour les dispositifs visant à soutenir l'emploi, et qui ne seraient pas exclusivement orientés vers le maintien de l'emploi, mais sur sa création en général. C'est notamment ce que font les États-Unis et le Japon, qui octroient tous deux des concours financiers à des entreprises en exigeant qu'elles atteignent dans les trois ans le niveau moyen observable dans leur secteur en termes de rentabilité, de stabilité, de santé financière et de création d'emplois. Le GT CNI estime cependant ce type de pratique difficilement transposable en France, eu égard aux difficultés tant méthodologiques qu'opérationnelles qui lui sont liées : elles ne manqueraient pas d'en limiter la portée et la faisabilité.

Ensuite, le GT CNI juge nécessaire **d'élargir la réflexion portant sur le soutien à l'emploi et à l'insertion sur le marché du travail de manière plus générale. La conditionnalité pourrait ainsi être utilisée**, pour ce qui concerne les dispositifs visant prioritairement à soutenir l'emploi, **comme un vecteur de renforcement du dialogue et de la réflexion sur ces sujets, en incitant l'ensemble des acteurs à la négociation** sur des thématiques précises (alternance, formation, stages étudiants, emploi des jeunes...) afin de favoriser une montée en qualité de l'emploi. Le GT CNI privilégie ainsi en la matière une conditionnalité négociée, où les engagements *ex post* seraient discutés entre les parties prenantes.

Encadré 6 : Extrait de la convention ISI distribuée par bpifrance

Le bénéficiaire s'engage, jusqu'à l'extinction des obligations du présent contrat, à informer préalablement bpifrance par lettre recommandée avec accusé de réception, si possible dans les 30 jours ouvrés, de tout événement susceptible de modifier et/ou transférer tout ou partie de la production et/ou exploitation du programme hors du territoire français.

Ce courrier sera accompagné d'une note indiquant l'impact de la ou des dites modifications sur la production et l'exploitation du programme. Sur la base de ces documents, éventuellement complétés par tous les éléments susceptibles de l'éclairer, bpifrance procédera à l'étude de l'impact des modifications susvisées.

bpifrance constatera, au vu des documents fournis par le bénéficiaire :

- soit que ces modifications n'altèrent pas de manière substantielle et significative les retombées économiques attendues de sorte que la condition portant sur le critère de sélection précisé ci-dessus peut être considérée comme remplie.

Au besoin cependant, bpifrance pourra être amené à redéfinir et adapter en conséquence les modalités de versement du concours et des retours financiers. Cette décision fera alors l'objet d'un avenant au présent contrat.

- soit que ces modifications altèrent de manière substantielle et significative les retombées économiques attendues de sorte que la condition du critère de sélection n'est plus remplie.

En conséquence, bpifrance fera application des dispositions de l'article 2.13 [qui prévoit le remboursement du concours financier].

Source : convention ISI.

Enfin, le GT CNI considère que, sur ce sujet précis, les travaux ultérieurs doivent être menés en coordination avec ceux conduits par le Conseil d'orientation pour l'emploi dans le cadre de sa mission d'évaluation des aides aux entreprises en faveur de l'emploi (*cf. rapport précité*).

Proposition n° 29 : Pour les dispositifs publics dont l'objectif prioritaire est le soutien à l'emploi, introduire des mécanismes de conditionnalité contractualisés incitant l'ensemble des acteurs à conduire une démarche de réflexion et surtout de négociation sur les thématiques d'insertion sur le marché du travail prises au sens large (alternance, formation, stages étudiants, emploi des jeunes...), dans le but de favoriser la montée en qualité de l'emploi.

Les cas de délocalisation

Le second type de conditionnalité le plus fréquemment utilisé dans les concours financiers publics de soutien à l'industrie concerne le maintien des activités, soit en niveau (c'est le cas pour certains types d'investissements

engagés par les bénéficiaires), soit en termes de localisation sur le territoire national, notamment pour les technologies et la propriété intellectuelle.

Au vu des éléments de comparaison internationale examinés par le GT CNI, il semble que **la France pratique en moyenne davantage ce type de conditionnalité que ses voisins de l'Union européenne**. Ainsi, l'ARI déjà citée prévoit le maintien des investissements pour une durée de trois ans après la réalisation du projet pour les PME (5 ans pour les autres entreprises). De même, les concours financiers de soutien aux projets d'innovation stratégique industrielle (ISI) distribués par bpifrance, qui ont vocation à soutenir des projets collaboratifs au moyen de subventions et d'avances remboursables, prévoient une clause de remboursement du concours financier octroyé en cas de décision d'industrialisation du projet à l'étranger. Enfin, dans le cas du CIR, seules les dépenses de recherche et développement faites en France sont éligibles⁶⁶; les agréments pour les sous-traitants de recherche et développement ne sont accordés qu'à des entreprises européennes.

Les États-Unis recourent quant à eux explicitement à des exigences très fortes liant le bénéfice du soutien à la mise en œuvre d'une préférence nationale, notamment dans les secteurs de l'automobile et des technologies de l'information et de la communication. Les exigences de mise en place du projet sur le territoire américain, l'existence d'une clause « *buy American* », ainsi que la nécessité de démontrer un « impact positif sur l'économie américaine », lui-même mesurable par des niveaux d'investissement et de développement de technologies sur le sol américain lors de la réalisation du projet puis une fois celui-ci effectué, sont ainsi particulièrement fréquentes.

Il ne semble toutefois pas possible d'aller aussi loin en la matière que les États-Unis : le cadre communautaire ne permet en effet pas de conditionner le bénéfice d'un concours financier à une obligation de maintien d'une activité, quelle qu'elle soit, sur le territoire national.

En effet, en dehors de certaines aides régionales, qui constituent un cas très spécifique et encadré par la Commission européenne dans son usage, **exiger des entreprises bénéficiaires de soutien public qu'elles maintiennent leur activité sur le territoire national, et qu'elles remboursent les montants perçus au seul motif qu'elles délocalisent vers un autre État membre de l'Union européenne, constituerait une entrave à la liberté d'établissement garantie par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)**.

Le GT CNI insiste pour clarifier trois points précis relatifs à la possibilité de créer des contreparties relatives au

⁶⁶ En vertu du principe de territorialité de l'impôt.

maintien d'activités industrielles sur le territoire au sein de soutiens publics octroyés à des entreprises, ainsi qu'à la faisabilité de la demande de remboursement de ces mêmes soutiens en cas de délocalisation.

En premier lieu, comme cela est étayé par l'encadré ci-dessus, **le droit communautaire ne permet en aucun cas de conditionner l'octroi de soutiens publics à des critères de localisation des activités sur le territoire national** (le RGEC ne le permet qu'à l'échelle de la région en difficulté ciblée par l'aide). **Il ne permet pas non plus d'exiger le remboursement des concours perçus par le bénéficiaire au seul motif que ce dernier délocalise le site soutenu publiquement vers un autre État membre de l'UE. Une telle contrainte ne trouve cependant pas à s'appliquer en cas de délocalisation vers un pays tiers, c'est-à-dire un pays n'appartenant pas à l'UE.** Il est donc possible d'exiger le remboursement des montants octroyés en cas de délocalisation hors UE d'une entreprise précédemment soutenue publiquement.

En deuxième lieu, le GT CNI estime nécessaire de s'assurer de la bonne utilisation qui est faite par les entreprises des concours publics qui leur sont octroyés. Il s'agit toutefois de distinguer deux cas. **Si la décision de délocalisation relève de considérations réputées spéculatives davantage que purement industrielles, alors il est légitime d'exiger du bénéficiaire le remboursement des soutiens financiers perçus**, dans le respect du droit communautaire, c'est-à-dire dans les cas où cette délocalisation cible un pays hors de l'Union européenne. **Si cette même décision répond au contraire à des paramètres économiques clairs et justifiés** (rapprochement des marchés de consommation finale notamment, retour indirect pour la France *via* la création d'emplois sur des étapes amont du processus de production et le recours à la sous-traitance française), **alors la demande de remboursement n'est pas fondée.**

Enfin, et il s'agit là d'un point qui constitue le prolongement logique du paragraphe précédent, **la demande de remboursement d'un concours financier octroyé à une entreprise n'est jamais automatique.** Elle fait en effet, systématiquement et quelle que soit la nature du dispositif de soutien concerné, l'objet d'une appréciation détaillée de l'Administration ou de l'organisme gestionnaire du concours octroyé. C'est précisément l'existence de cette appréciation qui permet de prendre en compte les paramètres sous-jacents à la décision de délocalisation prise par l'entreprise, et donc d'évaluer la légitimité d'une demande de remboursement. Celle-ci ne saurait donc être mécanique : c'est là un point d'importance, de nature à discriminer les entreprises suivant une logique industrielle de celles au comportement purement spéculatif. C'est, surtout, un critère qui permet de s'assurer de la bonne allocation de la ressource publique au sens où il permet d'évincer *ex post* le financement de projets purement opportunistes et ne favorisant pas une implantation durable sur le territoire national.

Au total, le GT CNI formule deux propositions en matière de soutien public à la localisation des activités : exiger le remboursement des concours financiers octroyés aux bénéficiaires en cas de décision d'industrialisation du projet hors de l'Union européenne, lorsqu'il est clairement établi par le gestionnaire du dispositif que la décision de délocalisation est motivée par des considérations autres que répondant à une logique industrielle avérée ; renforcer les obligations de maintien des activités en France dans le cas des aides à la recherche et au développement, mais en veillant à une stricte compatibilité de ces nouvelles exigences avec le droit communautaire.

Proposition n° 30 : Introduire dans toutes les mesures de soutien aux projets d'innovation et d'industrialisation une clause de remboursement des concours financiers octroyés aux bénéficiaires en cas de décision ultérieure d'industrialisation du projet hors de l'Union européenne (dans un délai limité, à déterminer), lorsqu'il est clairement établi par le gestionnaire du dispositif que la décision de délocalisation n'est pas motivée par des considérations de logique industrielle.

Proposition n° 31 : Dans la limite du cadre communautaire en matière d'aides d'État, systématiser, pour les bénéficiaires des concours financiers sous forme d'aides-projets soutenant la recherche et le développement (notamment celles du programme des investissements d'avenir), les obligations de développement aval et de maintien de l'investissement et des technologies sur le territoire. Ajouter notamment aux contreparties déjà existantes un engagement concernant la localisation du bureau d'études ou du centre de recherche de l'entreprise bénéficiaire du soutien.

Le GT CNI est conscient de l'étroitesse des marges de manœuvre laissées en la matière par le droit communautaire, mais constate une dynamique positive allant dans le sens de ses propositions, par exemple avec la création des prêts pour l'industrialisation des projets de pôles de compétitivité, qui permet un appui financier aux entreprises des pôles souhaitant industrialiser les résultats de leurs projets de recherche, mais ne trouvant pas les financements correspondants.

Le GT CNI convient également des potentielles difficultés opérationnelles liées à la vérification du nouvel engagement proposé en matière de maintien sur le territoire du bureau d'études ou du centre de recherche.

Le soutien à la baisse des prix
L'engagement d'un secteur à baisser ses prix en contrepartie d'une mesure financière publique destinée à soutenir son activité (le cas typique est celui d'une baisse de TVA) **paraît de prime abord justifié économiquement.** En effet, les baisses ciblées de TVA permettent de stimuler la consommation et le pouvoir d'achat par le canal de la baisse des prix, ainsi que l'emploi

Encadré 7 : Compatibilité des soutiens publics conditionnés avec le droit communautaire

1. Les aides d'État ne sont jugées compatibles avec le marché intérieur que si elles contribuent à réaliser un objectif d'intérêt général pour l'Union européenne

L'article 107 paragraphe 1 du TFUE dispose que, sauf dérogations prévues par les traités, « sont incompatibles avec le marché intérieur, dans la mesure où elles affectent les États membres, les aides accordées par les États ou au moyen de ressources d'État sous quelque forme que ce soit qui faussent ou menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions ». Toutefois, le traité ne définit pas ce qu'est une aide d'État il revient donc à la Commission européenne et à la Cour de justice de l'Union européenne d'en préciser les contours, notamment, pour ce qui concerne la Commission européenne, en se prononçant sur la compatibilité avec les traités des aides qui lui sont notifiées.

Le paragraphe 3 de l'article 107 du TFUE liste les catégories d'aides qui peuvent être considérées comme compatibles avec le marché intérieur. Ces différentes catégories d'aides se caractérisent par leur contribution à la réalisation de certains objectifs correspondant à ceux assignés à l'Union par le traité sur l'Union européenne (TUE), tels que le renforcement de la cohésion économique et sociale, la promotion de la recherche ou la promotion de l'environnement au sein de l'Union européenne. Dans la même optique, lors de l'examen d'un projet d'aide d'État qui lui est notifié, **les appréciations de la Commission européenne prennent en compte l'intérêt général de l'Union européenne, et non celui de l'État qui octroie l'aide.**

2. En application de plusieurs textes de la Commission, des contreparties en matière de création d'emplois ou de maintien de l'activité dans une région donnée sont exigées des entreprises bénéficiaires de certaines aides

Le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) permet d'exempter de l'obligation de notification l'octroi d'un certain nombre d'aides présumées compatibles avec le marché intérieur, tout en exigeant certaines contreparties des entreprises bénéficiaires de ces aides.

Ainsi, l'article 13 du RGEC détaille le régime des aides régionales à l'investissement qui peuvent être accordées aux entreprises se situant sur le territoire d'une commune intégrée au zonage des aides à finalité régionale. Il impose notamment le maintien de l'investissement dans la région bénéficiaire de l'aide pendant une période minimale de cinq ans, ou de trois ans dans le cas des PME, après que l'ensemble de l'investissement ait été mené à son terme.

De même, les articles 13, 14 et 15 du RGEC prévoient les conditions de compatibilité de plusieurs types d'aides accordées en matière d'emploi telles que les aides régionales à l'emploi, les aides à l'emploi en faveur des petites entreprises nouvellement créées ou les aides à la création d'emplois en faveur des PME.

Dans ces différents cas, la compatibilité des aides versées dans le cadre de ces régimes d'aides-cadres exemptés de notification est conditionnée à des contreparties en termes de création d'emplois et de maintien de l'investissement dans la région bénéficiaire. En cas de non-respect de ces contreparties, la compatibilité des aides individuelles octroyées sur la base de ces régimes serait remise en cause et des remboursements par les entreprises bénéficiaires seraient effectués selon les conditions prévues par le droit national.

3. Hormis les cas du point 2, exiger des entreprises le remboursement des aides ayant favorisé leur installation en France au seul motif qu'elles délocalisent un site vers un autre État membre de l'UE constituerait une entrave à la liberté d'établissement garantie par le traité, qui ne pourrait pas être justifiée

L'article 49 du TFUE dispose que « les restrictions à la liberté d'établissement des ressortissants d'un État membre dans le territoire d'un autre État membre sont interdites ». Selon une jurisprudence constante de la CJUE, un dispositif qui consisterait à exiger d'une entreprise le remboursement des aides ayant favorisé son installation en France en cas de délocalisation d'un site vers un autre État membre de l'UE constituerait précisément une entrave à l'exercice de la liberté d'établissement telle qu'elle est garantie par le Traité.

En effet, un tel dispositif aurait pour conséquence de limiter le droit pour une entreprise établie en France de délocaliser des sites dans d'autres États membres ou, du moins, il la découragerait de le faire puisqu'il subordonnerait ce droit au remboursement des aides ayant favorisé l'installation en France de cette entreprise.

Cette entrave, qui semble indirectement discriminatoire, pourrait seulement être justifiée par les motifs prévus par le traité reposant sur l'ordre public, la sécurité publique ou la santé publique. Or aucun de ces motifs ne permettrait de la justifier puisqu'elle répondrait à des considérations de nature purement économique reposant sur la préférence nationale ne pouvant servir de fondement à la justification d'une restriction à la liberté d'établissement.

En revanche, la question de la possibilité d'exiger de l'entreprise le remboursement des aides publiques ayant favorisé son installation en France, en cas de délocalisation d'un site dans un pays tiers, ne relève pas du champ d'application du droit communautaire.

4. La Commission européenne effectue un contrôle régulier des régimes d'aides existants, ainsi que des aides accordées sur la base du règlement général d'exemption par catégorie

Les régimes d'aides d'État ayant été notifiés et reconnus compatibles par la Commission européenne sont qualifiés de régimes d'aides existants et font l'objet d'un contrôle régulier de la Commission européenne en collaboration avec les





États membres.

Il convient de noter que pour constituer une aide existante, un régime d'aide ne doit pas avoir été modifié de façon importante depuis la reconnaissance de sa compatibilité par la Commission européenne. En effet, si le régime d'aide initial subit une modification affectant sa substance même, il se trouvera transformé en un régime d'aide nouveau et devra faire l'objet d'une notification à la Commission européenne préalablement à sa mise en œuvre. Ainsi, si un régime d'aide existant fait l'objet de modifications tenant à l'insertion de nouvelles contreparties à la charge du bénéficiaire, une notification à la Commission européenne devra être effectuée en vue d'un réexamen de la compatibilité de ce régime.

Si la Commission européenne estime, au regard des informations fournies, qu'un régime d'aides n'est pas ou n'est plus compatible avec le marché intérieur, elle propose l'adoption de mesures utiles par une recommandation demandant soit la suppression, soit la modification du régime. À l'issue de cette procédure, elle peut prononcer une décision finale d'incompatibilité de l'aide avec le marché intérieur, qui peut conduire à la suppression ou la modification de l'aide pour l'avenir, sans emporter toutefois obligation de remboursement des sommes perçues.

Source : direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie et des Finances.

par le canal de la demande (avec un effet d'autant plus fort que l'élasticité-prix de la demande est forte et que le marché des biens ciblés est concurrentiel). De plus, des taux réduits de TVA permettent en théorie de lutter contre le travail dissimulé. **Toutefois, il est à noter qu'une partie du bénéfice de la mesure peut être accaparée par le comportement de marge des entreprises du secteur ciblé, ce qui est de nature à limiter son efficacité.**

L'exemple de l'application du taux réduit de TVA sur la restauration a particulièrement attiré l'attention du GT CNI afin de tirer un bilan sur l'efficacité des conditionnalités en termes de baisse des prix. En effet, en contrepartie de la baisse de la TVA, le secteur de la restauration s'est engagé jusqu'en 2012 (2015 suite à un avenant) sur 3 volets, recensés dans le contrat d'avenir du 28 mars 2009 signé par les organisations professionnelles et le gouvernement, qui formalise les différents objectifs quantitatifs assignés.

En premier lieu, le secteur s'engageait à répercuter intégralement la baisse de la TVA sur au moins 7 produits d'une liste de 10⁶⁷. En second lieu, le contrat d'avenir prévoyait l'atteinte d'engagements en matière d'emploi et de conditions salariales⁶⁸. Enfin, un volet était dédié à l'investissement⁶⁹.

Or, le bilan est très contrasté, notamment en termes de baisse des prix⁷⁰. Le GT CNI tire ainsi deux conclusions de ce retour d'expérience. Tout d'abord, la concomitance de plusieurs engagements correspondant à des objectifs économiques distincts nuit fortement à la lisibilité de l'ensemble : le grand public est plus critique sur les efforts consentis dans la mesure où il n'a connaissance que de l'un d'entre eux (en l'espèce, l'engagement portant sur la

baisse des prix). Il est donc souhaitable de concentrer les efforts autant que possible sur un unique engagement. Ensuite, un mécanisme de baisse ciblée de TVA a une efficacité et une efficience moindre en termes de création d'emplois que celle permise par les allègements de cotisations sociales patronales.

En conséquence, le GT CNI suggère de ne recourir à l'usage de contreparties prenant la forme d'un engagement en matière de baisse des prix qu'uniquement dans le cas où cette même baisse constitue l'unique objectif économique visé par le mécanisme de soutien public concerné. Tout autre objectif couplé à celui de baisse des prix ne peut en effet que brouiller la lisibilité de la mesure en rendant davantage difficile tant son évaluation que sa compréhension pour le public.

De plus, le GT CNI considère que les choix de politique économique destinés à soutenir la compétitivité doivent nécessairement prendre en compte le fait que les mécanismes généraux de réduction des cotisations sociales patronales semblent plus efficaces que les dispositifs de baisse ciblée de TVA.

La gouvernance d'entreprise

L'amélioration de la gouvernance d'entreprise, et plus généralement du dialogue social, voire du partage de la valeur ajoutée au sein des entreprises, est considérée de manière récurrente dans le débat public comme un objectif potentiellement atteignable par le renforcement des conditionnalités liées à certains types de dispositifs publics. Ainsi, le Conseil d'orientation pour l'emploi notait dans son rapport précité qu'« il n'est pas rare de voir évoquée l'idée d'une conditionnalité des

⁶⁷ Ce qui devait permettre au consommateur de bénéficier d'un repas complet en profitant d'une baisse de 11,8 % sur ces produits, soit une baisse globale de 9,7 %.

⁶⁸ Création de 40 000 emplois supplémentaires sur 2 ans par rapport à la tendance du secteur (15 000 par an) ; amélioration des conditions de travail des salariés ; revalorisation des salaires.

⁶⁹ Chiffré à hauteur de 1 Md€ par an (investissements de développement du secteur, financés par un fonds de modernisation de la restauration abondé par une contribution des professionnels et par des prêts Oséo).

⁷⁰ Le rapport parlementaire du député Thomas Thévenoud d'octobre 2012 estime ainsi la baisse à 1/4 de la baisse théorique moyenne attendue. Sur le volet emplois et salaires, si environ 85 % des engagements ont été concrétisés en termes d'amélioration de la situation des personnels, le secteur a enregistré 3 fois moins de créations annuelles nettes d'emplois que prévu. Enfin, le manque de suivi, et donc d'évaluation, sur les volets modernisation du secteur et lutte contre le travail illégal empêchent de dresser un bilan quantitatif précis.

allègements généraux de cotisations sociales sur les bas salaires au respect, selon la thématique du rapport ou selon des priorités évolutives, de normes en matière de conditions de travail par exemple, de quotas en matière d'emploi d'une catégorie de personnes (seniors, jeunes en alternance, etc.), ou d'une obligation de négociation sur un thème particulier (salaires, égalité hommes-femmes, gestion des emplois et des compétences, etc. ». Le Conseil d'orientation pour l'emploi remarquait d'ailleurs qu'une telle conditionnalité risquait d'engendrer des effets mal anticipés, surtout lorsque le non-respect des engagements pris prend la forme d'une pénalité financière en pourcentage de la masse salariale, donc par définition plus préjudiciable aux entreprises de main-d'œuvre qu'aux entreprises capitalistiques. Le très faible recours à la pénalité de 1 % de la masse salariale visant à inciter à la négociation sur l'égalité hommes-femmes au sein des entreprises suffit à prouver que l'Administration est bien consciente des limites de ce type de conditionnalité.

Peu de mécanismes en vigueur recourent à des conditionnalités liées à des objectifs spécifiques en matière de gouvernance d'entreprise. Il convient cependant de noter le cas du partenariat public-privé France investissement au sein de bpifrance, destiné à soutenir le capital-risque et le capital-développement : les chartes signées par les sociétés de gestion et les entreprises soutenues prévoient en effet de privilégier celles qui « progressent dans leur prise en compte de questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise » dans différents domaines, tels le dialogue social « comme méthode de progrès et de résolution des problèmes », « une gouvernance transparente et efficace » ainsi que « l'attention portée aux personnes ».

C'est ce type de conditionnalité que le GT CNI souhaite privilégier, tout en en élargissant le champ aux engagements en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et de performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Ainsi, en Italie, existe depuis 2012 un « *rating* de légalité des entreprises » qui conditionne l'allocation d'un concours public de soutien au respect de certains critères d'ordre éthique par l'entreprise (qui peut par exemple prendre la forme d'une déclaration selon laquelle le chef d'entreprise n'est pas poursuivi pour fraude fiscale).

Proposition n° 32 : Systématiser au sein des concours financiers de soutien à l'industrie la formalisation de chartes ou de « codes de bonne conduite » que le bénéficiaire s'engagerait à respecter, et qui répertorient des engagements en matière de responsabilité sociale d'entreprise (portant notamment sur le volet des relations avec les sous-traitants), de performance environnementale, sociale et de gouvernance, ainsi que d'amélioration du dialogue social et d'exemplarité relativement à la participation des salariés à la vie de l'entreprise.

Les obligations d'information des instances représentatives du personnel sur les concours financiers perçus se sont récemment renforcées, mais devraient l'être encore davantage

Le GT CNI se déclare favorable à toute mesure visant à renforcer l'information des instances représentatives du personnel sur les interventions financières publiques reçues par les entreprises : il s'agit là en effet à la fois d'un critère de conditionnalité à part entière, d'un outil de suivi des concours octroyés par la puissance publique et, enfin, d'un mécanisme de consolidation du dialogue social et de la gouvernance d'entreprise.

Dans cette perspective, le GT CNI salue très favorablement les récentes mesures qui ont été prises en ce sens.

En effet, l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 a posé le double principe de la consultation du comité d'entreprise sur les options stratégiques prises par la direction de l'entreprise et de la création d'une base de données unique regroupant les informations existantes sur les orientations stratégiques de l'entreprise et les dispositifs de soutien public ainsi que les crédits d'impôt perçus. De plus, la création du CICE est également assortie d'une information et d'une consultation du comité d'entreprise sur l'utilisation qui en est faite par l'entreprise bénéficiaire. Ces diverses avancées notables en faveur du dialogue social de l'entreprise autour des concours financiers économiques perçus en sa faveur ont été inscrites dans la loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à

Le GT CNI estime toutefois qu'il est possible d'aller plus loin dans cette optique : ainsi, le principe d'information du comité d'entreprise sur l'utilisation des concours financiers publics perçus, tel qu'il est prévu dans le cas du CICE, doit être étendu à la totalité des dispositifs de soutien à l'industrie, dans le respect de la confidentialité attachée aux informations les plus sensibles.

Proposition n° 33 : Étendre à l'intégralité des interventions économiques en faveur de l'industrie (ainsi que des autres secteurs) l'obligation d'information régulière des instances représentatives du personnel sur l'utilisation par le bénéficiaire de ces soutiens publics, telle qu'elle est prévue par l'accord national interprofessionnel de janvier 2013 et par la loi relative à la sécurisation de l'emploi.

En cas de non-respect des engagements, la réponse de l'Administration doit être graduée en fonction du caractère plus ou moins imputable de cet état de fait à l'entreprise

Le GT CNI considère qu'il est nécessaire de clarifier la doctrine en matière de non-respect par l'entreprise bénéficiaire d'un concours public des engagements qu'elle a contractualisés : la réponse doit être

Encadré 8 : Mesures inscrites dans la loi n°2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi en matière d'information et de consultation du comité d'entreprise sur les concours financiers publics perçus par les entreprises

La loi n°2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi prévoit plusieurs mesures allant dans ce sens, d'ordre général :

- la consultation du comité d'entreprise « sur les orientations stratégiques de l'entreprise, définies par l'organe chargé de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise, et sur leurs conséquences sur l'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences, l'organisation du travail, le recours à la sous-traitance, à l'intérim, à des contrats temporaires et à des stages » ;
- « le comité émet un avis sur ces orientations et peut proposer des orientations alternatives. Cet avis est transmis à l'organe chargé de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise, qui formule une réponse argumentée » ;
- « une base de données économiques et sociales, mise régulièrement à jour, rassemble un ensemble d'informations que l'employeur met à disposition du comité d'entreprise et, à défaut, des délégués du personnel » : les aides publiques et crédits d'impôt dont bénéficie l'entreprise sont explicitement mentionnés dans la loi.

Sur le CICE en particulier, la loi prévoit les dispositions suivantes :

- le comité d'entreprise est informé et consulté, avant le 1er juillet de chaque année, sur l'utilisation par l'entreprise du CICE ;
- lorsque le comité d'entreprise constate que tout ou partie du crédit d'impôt n'a pas été utilisé conformément à la loi, il peut demander à l'employeur de lui fournir des explications. « Si le comité d'entreprise n'a pu obtenir d'explications suffisantes de l'employeur ou si celles-ci confirment l'utilisation non conforme de ce crédit d'impôt, il établit un rapport. Ce rapport est transmis à l'employeur et au comité de suivi régional, qui adresse une synthèse annuelle au comité national de suivi. »

nécessairement différente en fonction du caractère imputable ou non de ce non-respect à l'entreprise, c'est-à-dire si ce non-respect des contreparties a été délibéré et volontaire.

Le GT CNI propose une gradation simple en la matière, en systématisant ce qui se pratique déjà et en s'inspirant des bonnes pratiques internationales : il est en tout cas fondamental que la doctrine de l'Administration soit la plus claire et lisible possible pour les entreprises, afin de ne pas créer de phénomènes d'insécurité juridique d'une part, et de ne pas multiplier les contentieux d'autre part.

Ainsi, **le GT CNI est favorable à une systématisation du remboursement intégral des concours financiers reçus par une entreprise en cas de non-respect délibéré des engagements financiers. C'est ce qui est prévu chez beaucoup de nos partenaires** : ainsi, en Allemagne, le remboursement des soutiens octroyés en totalité ou en partie est prévu lorsque les conditions justifiant le soutien ne sont plus remplies (cas des dispositifs de soutien à l'investissement pour les structures économiques régionales : il appartient alors au bénéficiaire de prouver que cela incombe à des circonstances indépendantes de sa volonté et qu'il ne pouvait prévoir au moment du dépôt du dossier). Il en est de même en cas de niveaux d'investissement moindres que prévus ou de modifications du plan d'investissement ou de financement. Le même mécanisme est prévu aux États-Unis, où est prévu un remboursement rétroactif intégral si les engagements ne sont plus respectés par les bénéficiaires des concours, ainsi qu'en Italie, où est même inscrit dans la loi un principe de déchéance du droit à percevoir des soutiens

publics dans les cas jugés particulièrement graves. Enfin, la Corée du Sud présente l'arsenal de réponses le plus étoffé : l'entreprise doit non seulement rembourser les soutiens financiers perçus, mais aussi payer une amende d'un montant de 2 à 5 fois supérieur à l'intervention économique perçue et est exclue du bénéfice de ce dispositif pendant une période allant de 3 mois à 1 an.

Le GT CNI est davantage sceptique sur le caractère transposable en France d'un mécanisme de réponse au non-respect des objectifs fixés très prisé des pays anglo-saxons en cas de dévoiement manifeste des concours publics, à savoir le *naming and shaming*, qui consiste à désigner publiquement les bénéficiaires en faute afin de les exposer à un effet réputationnel préjudiciable, et donc dissuasif. C'est ce que pratiquent le Québec, mais également les États-Unis à une plus grande échelle : les informations économiques et financières transmises par les bénéficiaires dans le cadre du *Recovery Act* de 2009 sont en effet référencées sur un site libre d'accès pour les citoyens, ce qui leur permet de dénoncer les manquements constatés (à noter que ce dispositif n'est pas prévu pour le secteur automobile afin de ne pas décourager les candidatures au programme de soutien spécifique à ce secteur). Ce mécanisme est d'ailleurs cumulatif aux dispositions prévoyant le remboursement intégral des soutiens.

Le GT CNI comprend le caractère dissuasif d'un tel mécanisme, qui œuvre également dans le sens d'une plus grande transparence et d'un plus grand contrôle sur les concours financiers publics octroyés, mais juge que ses effets pervers sont supérieurs à ses avantages.

En effet, ce dispositif est intéressant dans le cas des très grandes entreprises, pour lesquelles le caractère dissuasif d'un risque réputationnel est suffisamment avéré ; il peut néanmoins être préjudiciable au développement de PME et d'ETI.

Le principe du remboursement des concours financiers doit donc être privilégié. Cependant, il nécessite non seulement d'être réaffirmé, mais aussi d'être appliqué. Or, il apparaît que le remboursement d'un dispositif de soutien conditionné est relativement rare dans le champ des collectivités territoriales, pour les mécanismes qu'elles octroient. Dans un contexte de concurrence entre les territoires, il est en effet peu surprenant que certaines collectivités soient particulièrement réticentes à sanctionner une entreprise. Il n'en demeure pas moins que **ce principe de remboursement doit valoir uniformément et être pratiqué par tous, État comme collectivités territoriales.**

Proposition n° 34 : En cas de non-respect avéré en fin de projet par l'entreprise des contreparties contractualisées en amont avec l'Administration (sous-performance par rapport à des objectifs quantitatifs fixés), ou de dévoiement de l'objectif initial du concours :

- s'il apparaît de manière objective que ce non-respect n'a pas été causé par un comportement de l'entreprise mais par une dégradation de la conjoncture économique ou tout autre facteur exogène dont il est facile de démontrer l'impact substantiel sur le bénéficiaire, le dialogue de l'Administration avec l'entreprise doit être renforcé afin d'aider cette dernière ;
- s'il apparaît au cours de ce dialogue que l'entreprise est également en partie responsable de ce non-respect, le remboursement partiel des montants octroyés peut être décidé ;
- s'il est avéré que ce non-respect est entièrement imputable au comportement de l'entreprise, le principe doit être celui du remboursement intégral du concours. Peut également être décidée l'exclusion de l'entreprise du bénéfice du dispositif visé, pour une période temporaire.

Formaliser les principes ci-dessus dans tous les contrats comportant des interventions économiques financières en faveur de l'industrie, comme, d'ailleurs, en faveur des autres secteurs économiques.

La CFTC propose, dans sa contribution annexée au présent rapport, de sanctionner les cas les plus graves de dévoiement des dispositifs de soutien public aux entreprises, en les déférant à une commission d'examen sur le modèle de celle de l'Autorité des marchés financiers, composée de chefs d'entreprise, de représentants des salariés et de magistrats, en prévoyant une possibilité d'appel des décisions de cette commission devant les juridictions de droit commun.

Trois principes doivent être combinés : le renforcement

de l'information sur l'utilisation des concours publics ; le remboursement intégral en cas de dévoiement des dispositifs ; la simplification du phasage de l'octroi des concours à l'entreprise sur la durée des projets financés

Le GT CNI est conscient de ce que l'efficacité et la sécurisation accrues du système des concours publics en faveur des entreprises (permises par le renforcement des conditionnalités, de l'information faite sur les interventions économiques conditionnées, et des remboursements en cas de non-respect des conditions), ne doivent pas être perçues par les entreprises comme davantage de formalisme et de gestion administrative.

C'est pourquoi le GT CNI préconise, en contrepartie des propositions précédentes, de simplifier substantiellement et autant que possible les modalités d'intervention financière des pouvoirs publics, notamment pour ce qui a trait au séquençage des versements pendant la durée du projet. Cet allègement doit par ailleurs s'accompagner d'un garde-fou supplémentaire en amont : la contractualisation des objectifs entre l'Administration et les entreprises doit prendre la forme d'un dialogue, attentif aux attentes de ces dernières, mais également d'une évaluation précise du projet financé par les concours publics.

C'est ce que fait le Royaume-Uni, où les demandes de subventionnement doivent au préalable subir une évaluation détaillée par l'équipe en charge du dispositif, parfois appuyée par une équipe d'experts indépendants. Par ailleurs, le Royaume-Uni, ainsi que la Suède, octroient la quasi-totalité de leurs concours dans le cadre d'appels d'offre avec procédure concurrentielle, qu'il s'agisse de soutenir l'investissement, la R & D ou la formation professionnelle. Or, tous ces mécanismes de vérification en amont sont déjà appliqués par la France, par exemple dans le cadre du programme des investissements d'avenir ou pour les projets des pôles de compétitivité.

Cependant, il paraît nécessaire d'œuvrer dans le sens de davantage de simplification pour les entreprises, selon une logique vertueuse qui consisterait à leur faire davantage confiance pendant la phase de réalisation du projet, une fois l'évaluation amont réalisée. Ainsi, il devrait être possible de fluidifier la concrétisation de certains projets en réduisant le nombre des jalons décisionnels au cours desquels la revue complète des projets est réalisée afin de prendre une décision de reconduite ou d'arrêt. Surtout, **le principe d'échelonnement des versements doit certes être conservé dans son principe, mais en évoluant vers moins de rigidité.** Ainsi, le cas du Royaume-Uni se caractérise à l'inverse par son peu de souplesse : la plupart des concours financiers y sont en effet attribués à une fréquence trimestrielle, dans le cadre d'un processus de contrôle des conditions fixées et d'une vérification des dépenses éligibles effectives (paiement en arriéré). La France pourrait donner au contraire davantage de fluidité à l'octroi des concours attribués aux entreprises,

en diminuant le nombre de « verrous » administratifs conditionnant les versements financiers.

Proposition n° 35 : Pendant la durée du projet financé par des concours publics, réduire le nombre des jalons décisionnels et des étapes conditionnant le versement par l'Administration d'une partie de la subvention totale à octroyer, sous réserve d'une information régulière de l'Administration d'une part, et d'une évaluation approfondie et partagée de l'impact du soutien public sur le projet une fois celui-ci achevé d'autre part.

L'intéressement de l'État aux projets industriels financés par ses concours publics doit être généralisé

Le GT CNI juge le dispositif d'intéressement pratiqué par le Commissariat général à l'investissement sur les projets qu'il finance non seulement économiquement légitime (dans une optique de retour sur investissement) et positif en termes de recettes pour les finances publiques, mais également de nature à conférer un caractère plus équitable au dispositif global de soutien financier public à l'industrie. En effet, le CGI recourt dans les projets qu'il cofinance à un intéressement forfaitaire défini en fonction du niveau de risque du projet.

En outre, l'emploi de dispositifs de financement assortis de clauses d'intéressement de l'État sous forme de rétribution d'une partie du chiffre d'affaires dû à la commercialisation du résultat du projet soutenu pendant une période donnée est de nature à moins fragiliser certaines PME ou ETI. En effet, un tel dispositif n'est pas, au contraire des avances remboursables, comptabilisé sous forme de dette envers l'État, et donc moins susceptible de grever la structure financière de l'entreprise. Il convient toutefois de noter que les dispositifs d'avances remboursables à destination de l'aéronautique sont réputés par le secteur pour leur efficacité : ils pourraient ainsi inspirer avantageusement la création de mécanismes similaires pour d'autres secteurs industriels structurés par de grands programmes.

Au total, les retours sur investissement positifs des projets couronnés de succès pourraient contribuer à l'équilibre du système des concours publics à l'industrie pris dans son intégralité, tout en renforçant la structure financière des entreprises.

Proposition n° 36 : Étendre le dispositif d'intéressement de l'État prévu par le CGI pour le PIA à d'autres concours financiers publics à l'industrie.

Conclusion

Le GT CNI estime nécessaire de rationaliser, de simplifier et d'améliorer à brève échéance le dispositif global de soutien financier public à l'industrie, dans une optique

de renforcement de l'efficacité et de l'efficience de ces concours, tout en augmentant autant que possible les montants alloués. Les avancées sont déjà nombreuses en la matière ; mais il demeure essentiel de supprimer les redondances, de faire monter en puissance les dispositifs les plus porteurs de résultats, et de privilégier une approche d'ensemble plutôt que de se contenter de complexifier tel ou tel mécanisme.

De même, le GT CNI juge que ce n'est pas tant un renforcement des conditionnalités associées aux dispositifs de soutien public à l'industrie qui permettra d'accroître leur efficacité, mais plutôt davantage de négociation et de souplesse entre l'Administration et l'entreprise, et d'information à chaque étape de toutes les parties prenantes, avec des sanctions claires mais cantonnées aux cas de dévoiement avérés.

Enfin, le GT CNI attire l'attention sur l'environnement normatif et fiscal autour des entreprises : c'est son instabilité, son manque de lisibilité et sa complexité d'ensemble, associés à un niveau de prélèvements obligatoires particulièrement élevé, qui pèsent plus globalement sur la capacité de notre appareil industriel à se moderniser. Au-delà des aménagements principaux sur lesquels le GT CNI propose de se concentrer (c'est le sens de toutes les propositions formulées dans ce rapport), il est donc crucial de favoriser la clarté et la stabilité, afin de laisser aux entreprises ce qui leur est le plus essentiel : la maîtrise de leur environnement et de leur temps.

Synthèse des propositions

Proposition n° 1 : Porter le plafond du CICE à 3,5 SMIC, à défaut d'une refonte du financement de la protection sociale permettant une baisse des cotisations sociales.

Proposition n° 2 : Dans le cadre d'une réflexion plus globale sur le financement de la protection sociale en France, étudier différents scénarios de redressement du plafond des allègements Fillon au-delà de 1,6 SMIC en fonction de leur coût budgétaire, au moyen d'une étude d'impact.

Proposition n° 3 : Créer les conditions d'une démarche d'évaluation approfondie et partagée pour les soutiens publics les plus génériques, que le GT CNI propose par ailleurs de sanctuariser pendant au moins la durée du quinquennat (exemplairement, le CIR, qui fait l'objet de la proposition n°11 du présent rapport).

Proposition n° 4 : Intégrer au rapport annuel du CNI une appréciation d'ensemble portant sur le soutien public à l'industrie ; et mener, également au niveau du CNI, en lien avec la DGCIIS, une évaluation plus approfondie une fois tous les deux ans des mécanismes de soutien public

à l'industrie. Cette analyse devra prendre en compte à la fois les analyses microéconomiques existantes et la dimension macroéconomique de l'impact d'ensemble du dispositif global sur l'industrie.

Proposition n° 5 : Accroître l'effort public en faveur du développement de la culture entrepreneuriale et de la création d'entreprises dans l'enseignement, notamment secondaire.

Proposition n° 6 : Renforcer la gouvernance du système global d'accompagnement à la création d'entreprises, en particulier en redéfinissant clairement les rôles respectifs des acteurs nationaux comme l'APCE, l'ACFCI (CCI France), l'APCMA (qui doivent être apporteurs de ressources documentaires et d'expertise, ainsi qu'animateurs de leurs structures locales) et territoriaux, comme les chambres consulaires, les boutiques de gestion, les plates-formes d'Initiative France (qui doivent se concentrer sur l'accompagnement de proximité et la détection des entreprises à potentiel).

Proposition n° 7 : Réorienter pour partie les soutiens financiers publics à la création d'entreprises vers le soutien au développement de ces entreprises dans leurs premières années d'exercice.

Proposition n° 8 : Soutenir davantage l'innovation la plus aval (le développement expérimental), et le volet non technologique de l'innovation (innovation de procédé, d'usage, de design...).

Proposition n° 9 : Pérenniser les dispositifs de soutien à la création d'entreprises innovantes. S'ils devaient évoluer dans l'avenir, le GTCNI considère qu'il serait avisé d'accroître l'accompagnement aval des entreprises, l'industrialisation et le développement de leurs innovations.

Proposition n° 10 : Maintenir au minimum à son niveau de 2014 (PLF 2013) et améliorer dès que possible le dispositif jeune entreprise innovante, notamment en supprimant les plafonds par salarié en R & D et par entreprise, en rétablissant l'exonération fiscale au niveau de 2010 (cinq années de bénéfice exonérées, dont les trois premières intégralement), et en envisageant un mécanisme de parrainage visant à prodiguer des conseils aux entreprises qui sortent du dispositif.

Proposition n° 11 : Sanctuariser impérativement le crédit d'impôt-recherche dans chacune de ses dispositions précises, et non pas seulement dans ses principes généraux.

Proposition n° 12 : Créer, à l'image du comité chargé du suivi et de l'évaluation du CICE, un comité de suivi et d'évaluation dédié au crédit d'impôt-recherche, qui pourra engager une démarche d'analyse approfondie du dispositif, sur le long terme.

Proposition n° 13 : Inciter l'administration fiscale à prendre des engagements forts pour décorrélérer les contrôles fiscaux récurrents du bénéfice du crédit d'impôt-recherche. Faciliter les demandes de rescrit (par exemple en permettant leur anonymisation) et publier un engagement de l'administration fiscale de ne pas procéder à des contrôles pendant la première année de bénéfice afin d'œuvrer en ce sens.

Proposition n° 14 : Ne pas renforcer les contreparties *ex post* du crédit d'impôt-recherche, mais réaffirmer le principe d'information du comité d'entreprise sur son usage.

Proposition n° 15 : Stabiliser le crédit d'impôt-innovation dans son principe comme ses dispositions pour au moins la durée du quinquennat afin de lui donner sa pleine capacité d'incitation et pour permettre une véritable étude d'impact à l'issue de cette période. À terme, relever le taux du crédit d'impôt-innovation et son plafond.

Proposition n° 16 : Stabiliser pour la durée du quinquennat le paysage public en matière de soutien au transfert, en se gardant notamment de toute création de nouvelle structure poursuivant cet objectif. Simplifier la cartographie du soutien public en unifiant l'ensemble des dispositifs dédiés au transfert de la R & D publique par la création d'entreprises.

Proposition n° 17 : Quoique les concours financiers directs individuels aux projets de R & D et d'innovation forment un paysage satisfaisant et déjà assez cohérent (l'action de l'État en la matière étant presque intégralement mise en œuvre par bpiFrance), poursuivre l'effort de rationalisation des aides locales trop nombreuses et souvent redondantes en faveur des conseils régionaux.

Proposition n° 18 : Afin de poursuivre la dynamique de décloisonnement entre recherche publique et industrie, rationaliser le paysage par la concentration des acteurs : un opérateur unique : bpiFrance ; un lieu d'accueil privilégié des projets bénéficiaires : les pôles de compétitivité ; un ministère identifié comme chef de file : le ministère en charge de l'industrie ; une gouvernance associant tous les partenaires sociaux, sur le modèle du CNI.

Proposition n° 19 : Intégrer dans les conventions d'objectifs et de moyens liant bpiFrance à ses autorités de tutelle des objectifs quantitatifs ambitieux d'accompagnement de PME et d'ETI dans leur candidature à des dispositifs communautaires de soutien à la R & D collaborative du programme Horizon 2020 ; sensibiliser et accompagner les comités stratégiques de filière dans la réalisation de cet objectif ; renforcer les moyens dédiés aux groupes techniques nationaux par les ministères concernés.

Proposition n° 20 : Poursuivre l'accroissement de la proportion relative des produits de financement proposés par bpiFrance dédiée aux étapes aval de l'innovation et à la préindustrialisation. Afin d'en accroître l'impact industriel, proposer de sanctuariser une partie des crédits de bpiFrance au seul bénéfice de l'industrie.

Proposition n° 21 : Créer un cadre de dérogation à la règle qui impose, pour la plupart des prêts de bpiFrance, un cofinancement bancaire systématique au moins à parité (parfois davantage), afin de lui permettre de prêter seul à des entreprises en phase de développement, si aucun opérateur bancaire ne le suit, sur le modèle des dispositions applicables au prêt participatif pour l'innovation (PPI) mis en place début 2013.

Proposition n° 22 : Créer, dans le cadre de bpiFrance, un véritable point d'entrée unifié pour les fonds propres d'origine publique, qui permettra à un chef d'entreprise contactant son interlocuteur bpiFrance en région de voir son dossier examiné par l'ensemble des fonds d'investissement potentiellement intéressés, sans avoir à multiplier les sollicitations.

Proposition n° 23 : Assouplir les modalités d'intervention des fonds d'investissement publics ou parapublics, notamment en fixant des objectifs plus modérés de rendement des fonds investis et surtout de délai de retour, en permettant des interventions majoritaires, et en assouplissant le périmètre souvent trop rigide des stratégies d'investissement, dans les limites permises par le régime communautaire des aides d'État.

Proposition n° 24 : Recentrer les dispositifs d'exonération « Madelin » et « ISF-PME » sur les investissements en faveur des PME innovantes, quitte à réduire l'avantage lié aux FIP, qui n'ont pas prouvé leur efficacité ; harmoniser le taux des deux mécanismes à 50 % (au lieu de 18 % à l'IRPP et 50 % à l'ISF actuellement) ; supprimer les plafonnements (à 12 000 € et 50 000 €) du dispositif « Madelin » et les exclure du plafonnement général des niches fiscales à 10 000 € pour leur permettre de bénéficier du plafonnement plus avantageux à 18 000 €.

Proposition n° 25 : Libérer l'investissement des *business angels* en permettant à leurs associations sous la forme de sociétés en participation ou de sociétés civiles de bénéficier des exonérations fiscales portant sur l'innovation, tout en supprimant le critère d'emploi minimal des SIBA.

Proposition n° 26 : Renforcer la dynamique d'orientation de l'épargne vers les grosses PME et ETI, en différenciant l'imposition des contrats d'assurance-vie en fonction de leur support. Ainsi que l'avait proposé le GT CNI « compétitivité : propositions » en 2012, le taux d'imposition des revenus de ces contrats, qui est actuellement uniformément de 7,5 % au bout de 8 ans de détention, pourrait par exemple être ramené à 5,5 %

pour les contrats en unités de compte et euro-croissance suffisamment investis en actions cotées et non cotées, et porté à 8,5 % pour les contrats en euros. Les obligations d'investissement en actions des contrats multisupports pourraient par ailleurs être accrues. Enfin, le plafond du PEA pourrait également être relevé à 200 000 €, hors PEA-PME.

Proposition n° 27 : Instaurer pour les années 2014 et 2015 la possibilité pour les PME d'opérer un amortissement accéléré, sur un ou deux ans à leur choix, de leurs investissements productifs et de R & D.

Proposition n° 28 : Perfectionner le dispositif de soutien public à l'internationalisation des entreprises dans le sens des conclusions de la mission Bentejac-Desponts, suivant trois axes : généraliser, pour tous les opérateurs de l'État en charge du soutien à l'internationalisation des entreprises, l'affichage systématique d'un délai de réponse et la publicité de l'enveloppe globale disponible pour chaque procédure ; développer le rôle de soutien à l'export des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger ; accélérer fortement le calendrier d'atteinte de l'objectif des 10 000 VIE proposé dans le rapport Gallois.

Proposition n° 29 : Pour les dispositifs publics dont l'objectif prioritaire est le soutien à l'emploi, introduire des mécanismes de conditionnalité contractualisés incitant l'ensemble des acteurs à conduire une démarche de réflexion et surtout de négociation sur les thématiques d'insertion sur le marché du travail prises au sens large (alternance, formation, stages étudiants, emploi des jeunes...), dans le but de favoriser la montée en qualité de l'emploi.

Proposition n° 30 : Introduire dans toutes les mesures de soutien aux projets d'innovation et d'industrialisation une clause de remboursement des concours financiers octroyés aux bénéficiaires en cas de décision ultérieure d'industrialisation du projet hors de l'Union européenne (dans un délai limité, à déterminer), lorsqu'il est clairement établi par le gestionnaire du dispositif que la décision de délocalisation n'est pas motivée par des considérations de logique industrielle.

Proposition n° 31 : Dans la limite du cadre communautaire en matière d'aides d'État, systématiser, pour les bénéficiaires des concours financiers sous forme d'aides-projets soutenant la recherche et le développement (notamment celles du programme des investissements d'avenir), les obligations de développement aval et de maintien de l'investissement et des technologies sur le territoire. Ajouter notamment aux contreparties déjà existantes un engagement concernant la localisation du bureau d'études ou du centre de recherche de l'entreprise bénéficiaire du soutien.

Proposition n° 32 : Systématiser au sein des concours financiers de soutien à l'industrie la formalisation de chartes ou de « codes de bonne conduite » que le bénéficiaire s'engagerait à respecter, et qui répertorieraient des engagements en matière de responsabilité sociale d'entreprise (portant notamment sur le volet des relations avec les sous-traitants), de performance environnementale, sociale et de gouvernance, ainsi que d'amélioration du dialogue social et d'exemplarité relativement à la participation des salariés à la vie de l'entreprise.

Proposition n° 33 : Étendre à l'intégralité des interventions économiques en faveur de l'industrie (ainsi que des autres secteurs) l'obligation d'information régulière des instances représentatives du personnel sur l'utilisation par le bénéficiaire de ces soutiens publics, telle qu'elle est prévue par l'accord national interprofessionnel de janvier 2013 et par la loi relative à la sécurisation de l'emploi.

Proposition n° 34 : En cas de non-respect avéré en fin de projet par l'entreprise des contreparties contractualisées en amont avec l'Administration (sous-performance par rapport à des objectifs quantitatifs fixés), ou de dévoiement de l'objectif initial du concours : s'il apparaît de manière objective que ce non-respect n'a pas été causé par un comportement de l'entreprise mais par

une dégradation de la conjoncture économique ou tout autre facteur exogène dont il est facile de démontrer l'impact substantiel sur le bénéficiaire, le dialogue de l'Administration avec l'entreprise doit être renforcé afin d'aider cette dernière ; s'il apparaît au cours de ce dialogue que l'entreprise est également en partie responsable de ce non-respect, le remboursement partiel des montants octroyés peut être décidé ; s'il est avéré que ce non-respect est entièrement imputable au comportement de l'entreprise, le principe doit être celui du remboursement intégral du concours. Peut également être décidée l'exclusion de l'entreprise du bénéfice du dispositif visé, pour une période temporaire.

Proposition n° 35 : Pendant la durée du projet financé par des concours publics, réduire le nombre des jalons décisionnels et des étapes conditionnant le versement par l'Administration d'une partie de la subvention totale à octroyer, sous réserve d'une information régulière de l'Administration d'une part, et d'une évaluation approfondie et partagée de l'impact du soutien public sur le projet une fois celui-ci achevé d'autre part.

Proposition n° 36 : Étendre le dispositif d'intéressement de l'État prévu par le CGI pour le PIA à d'autres concours financiers publics à l'industrie.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Contribution des organisations syndicales

ANNEXE 2 : Commentaires d'un membre du CNI - M. Jean-Louis DE BERNARDY

ANNEXE 3 : Comparaisons internationales des politiques publiques en faveur de l'industrie

ANNEXE 4 : Lettre de mission

ANNEXE 5 : Liste des participants au groupe de travail

ANNEXE 6 : Liste des séances du groupe de travail et des personnes auditionnées

Annexe 1 : Contribution des organisations syndicales



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Avis de la CFDT sur le rapport du groupe de travail « aides à l'industrie » du CNI

Le contenu du rapport final reflète l'équilibre construit entre les parties prenantes du CNI au sein du groupe de travail auquel a participé la CFDT, à l'issue d'un processus intense de réunions et des débats parfois très difficiles.

1/ Si la CFDT ne partage pas la totalité des mesures proposées, ni parfois du diagnostic, ce document a le mérite pour la première fois d'offrir une cartographie des aides publiques bénéficiant à l'industrie. Le rapport **souligne la faiblesse¹, voire l'absence, des évaluations** aujourd'hui disponibles, en particulier sur l'impact et l'efficacité des aides à l'industrie en termes d'emploi, d'investissement, et de développement d'activités. C'est le cas par exemple concernant le Crédit d'Impôt-Recherche (CIR) – première dépense fiscale de l'Etat avant la mise en place du CICE - ou les pôles de compétitivité, alors que ces dispositifs ne sont pas récents.

Compte tenu des montants financiers en jeu, il est pour nous impératif de construire des véritables évaluations partagées avec les organisations syndicales, à l'instar de ce qui se passe actuellement dans le comité de suivi du CICE.

C'est pourquoi nous sommes particulièrement attachés aux propositions visant à créer les conditions d'une démarche d'évaluation approfondie des principaux dispositifs (proposition n°3), à inscrire de façon pérenne le rôle du CNI pour évaluer les aides dédiées à l'industrie (proposition n°4), et à la demande de création d'un comité de suivi du CIR à l'image du comité de suivi du CICE.

2/ Le rapport constitue une première étape qui devra se poursuivre dans la durée, vers un examen sérieux des enjeux de **conditionnalité** des aides, et d'une mise en œuvre effective et efficace de **contreparties**.

Les comparaisons internationales illustrent que tous les grands pays industrialisés – en particulier les Etats-Unis - pratiquent la conditionnalité.

La CFDT appuie l'idée développée dans le rapport qu'il est « *nécessaire de faire confiance au **dialogue social** et de faire de la conditionnalité des soutiens un vecteur de consolidation d'un climat de confiance entre les parties prenantes de l'entreprise* ».

Ce qui signifie concrètement que les IRP puissent être informées et consultées sur les conditions, les contreparties et l'utilisation des aides publiques dont bénéficie leur entreprise. La loi sur la sécurisation de l'emploi, suite à l'ANI de janvier 2013, ouvre la voie en ce sens (base de données unique, suivi du CICE,...). L'une des conditions de cette « confiance » est de se donner collectivement les moyens d'un contrôle de l'usage des aides et d'une évaluation approfondie, à tous les niveaux.

Pour le CFDT, les propositions développées dans le chapitre 4 « *Accroître l'efficacité des contreparties exigibles à travers la contractualisation et l'information* » sont donc prioritaires, et devraient faire l'objet de débouchés concrets. Si certaines d'entre elles pourraient être plus ambitieuses dans leur définition et les objectifs poursuivis, elles constituent une base sérieuse pour nourrir une concertation sur la mise en place de réelles contreparties, notamment :

- Les principes généraux auxquels devraient répondre toutes les aides économiques en faveur de l'industrie (cf. chapitre 4.1.3)

¹ « *Les dispositifs publics bénéficiant à l'industrie font chacun l'objet d'évaluations mais il manque encore une appréhension d'ensemble de leur efficacité globale* ». (page 16 du rapport).

- Une gouvernance des pôles de compétitivité qui associe les organisations syndicales (proposition n°18)
- Pour les dispositifs publics dont l'objectif prioritaire est le soutien à l'emploi, l'introduction de mécanismes de conditionnalité incitant à une négociation sur les thématiques d'insertion sur le marché du travail - emploi des jeunes, alternance,... (proposition n° 29)
- Des clauses de remboursement qui s'appliquent réellement en cas de décision d'industrialisation du projet hors de l'Union Européenne (proposition n°30) ; obligation de développement aval et de maintien de l'investissement et des technologies sur le territoire (proposition n°31)
- Des engagements en termes de RSE (proposition n° 32), qui pour la CFDT devrait faire l'objet d'une négociation dans l'entreprise concernée
- Etendre à l'intégralité des aides publiques le renforcement de l'obligation d'information des IRP, telle qu'elle est prévue par l'ANI de janvier 2013 et par la loi relative à la sécurisation de l'emploi (proposition n°33)
- Systématisation de l'exigence d'un remboursement intégral en cas de non-respect délibéré des engagements pris, tant par l'Etat que par les collectivités locales (proposition n°34).

3/ **Le montant des aides** dont bénéficie l'industrie est grosso modo proportionnel à son poids dans le PIB, et représente un montant de 15,2 Mds €. Les exonérations sociales et les crédits d'impôt en représentent plus de 3/4.

Le rapport propose de porter le plafond du CICE à 3.5 SMIC (à défaut d'une refonte du financement de la protection sociale permettant une baisse des cotisations sociales) et d'étudier différents scénarios de redressement du plafond des allègements Fillon au-delà de 1.6 SMIC en fonction de leur coût budgétaire, au moyen d'une étude d'impact.

Le comité national de suivi du CICE est en train de travailler sur les modalités d'évaluation, et son rapport d'étape précise que les premiers éléments ne seront pas disponibles à très court terme. **Alors qu'il n'y aujourd'hui aucune visibilité globale de l'utilisation et de l'efficacité des aides publiques, ni engagements formalisés sur les contreparties, de telles propositions, si elles mettent en évidence l'absence de ciblage du CICE, nous semblent prématurées.**

Toutefois, la CFDT confirme qu'elle est pleinement engagée depuis plusieurs mois dans les travaux du Haut comité au financement de la protection sociale sur ces sujets.

4/ **La CFDT souligne l'intérêt de poursuivre dans la durée ce travail engagé au sein du CNI** en l'élargissant aux aides publiques attribuées à l'industrie par les collectivités locales. Il ouvre aussi des propositions touchant à la politique industrielle européenne et au financement des PME, qui seront utiles aux deux nouvelles sections thématiques du CNI qui viennent de démarrer leurs travaux.

La proposition de mener des travaux en **coordination avec le Comité d'orientation pour l'emploi** sur les contreparties « emploi » et l'évaluation des aides publiques aux entreprises nous apparaît très pertinente pour mieux apprécier l'efficacité globale de l'utilisation des ressources publiques au service de l'emploi, de l'investissement, de l'innovation et du développement des activités productives.



Avis de la CFE-CGC sur le rapport du groupe de travail « Concours publics à l'industrie » du CNI

La CFE-CGC, s'est pleinement impliquée dans ce groupe de travail du CNI, qui a permis, après certains débats parfois « animés », d'arriver à un compromis équilibré, où l'ensemble des participants peut retrouver ses idées et ses propositions.

Même si la CFE-CGC ne partage pas totalement les 36 propositions de ce rapport, celui-ci permet de faire un bilan global de l'ensemble des aides publiques à l'industrie. Il montre que les dispositifs d'aides actuels ne sont pas ou peu évalués, notamment sur leur impact en termes d'emplois, et surtout, fait des propositions concrètes pour justement contribuer à améliorer l'efficacité de ces aides publiques, sur l'emploi en particulier.

Sur le niveau des aides publiques

Si le montant global des aides publiques bénéficiant à l'industrie atteint 15 milliards d'euros sur les 110 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, soit peu ou prou, la part de l'industrie dans le PIB, les concours financiers de l'Etat qui bénéficie exclusivement à l'industrie dans le périmètre de la mission MAP (40 milliards d'euros d'aides évaluées) ne sont que de 2,9 milliards d'euros en 2013, soit 7% du volume global des interventions économiques de l'Etat vers les entreprises retenus dans le périmètre de la mission MAP, ce qui est très inférieur à la part de l'industrie dans le PIB.

La CFE-CGC partage donc complètement la demande de sanctuarisation des aides consacrées exclusivement à l'industrie.

Concernant le CICE, CFE-CGC prône, pour accroître son efficacité dans l'industrie, un relèvement du niveau de salaire impacté à au moins 3,5 SMIC, afin de permettre de ne pas exclure du dispositif les salaires des techniciens supérieurs, ingénieurs et cadres... La suppression pure et simple de l'effet de seuil constituerait la solution idéale.

L'évaluation des aides publiques

Le rapport fait apparaître de manière très claire le manque d'évaluations des nombreux dispositifs d'aides qui existent aujourd'hui, en particulier sur leurs impacts sur l'emploi (création ou sauvegarde) ; c'est le cas notamment du Crédit d'Impôt-Recherche (CIR). Il semble que certaines grandes entreprises profitent largement de l'effet d'aubaine procuré par le CIR, sans pour autant encourager la création d'emplois industriels en France (industrialisation des projets à l'étranger...) !

La CFE-CGC partage pleinement les propositions visant à mettre en œuvre des dispositifs d'évaluations ex post, même si les évaluations peuvent parfois s'avérer délicates, surtout si le contexte économique s'est dégradé.

Cela ne doit pas empêcher l'Etat de s'attacher à mettre en œuvre de telles évaluations, partagées avec l'ensemble des partenaires sociaux, sur le modèle, du comité de suivi du CICE.

L'instauration de conditionnalités et de contreparties

Les études comparatives présentées durant nos travaux ont montré qu'un grand nombre de pays industrialisés pratiquent la conditionnalité, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas en France !

Les propositions du rapport en matière de conditionnalités et de contreparties constituent, pour la CFE-CGC, un élément majeur de ce rapport.

La CFE-CGC a soutenu fortement les propositions visant à donner un rôle majeur aux Institutions Représentatives du personnel (CE/CCE en particulier). Pour la CFE-CGC, les IRP devraient donc être informées et consultées sur les conditions d'obtention d'une aide publique ainsi que sur leur utilisation.

La base de données unique pour les élus, instaurée par loi sur la sécurisation de l'emploi, doit permettre de progresser dans l'évaluation au sein de l'entreprise de l'efficacité de ces aides publiques.

La CFE-CGC a également défendu la proposition visant à obtenir un remboursement des aides perçues en cas de non-respect délibéré des engagements pris et notamment en cas d'industrialisation du projet hors de l'Union Européenne.

Pour la CFE-CGC, il conviendra de trouver, au sein du CNI, la manière la plus efficace de poursuivre ces travaux, en particulier, sur la mise en œuvre de mesures d'évaluations des aides publiques, qu'elles proviennent de l'Etat ou des collectivités territoriales.

La CFE-CGC soutient la proposition de poursuivre les travaux sur les contreparties « emploi » et l'évaluation des aides publiques en coordination avec le Comité d'orientation pour l'emploi.

<p style="text-align: center;">CNI « AIDES PUBLIQUES » AUX ENTREPRISES</p>

Chacun peut constater une grande diversité des dispensateurs d'aides et une variété foisonnante des types de concours publics aux entreprises.

Entre la recherche immédiate, par le groupe de travail, de solutions simples pour rationaliser de nombreux processus très disparates et l'idée de mettre en place des outils permettant un travail suivi et à long terme pour améliorer une situation complexe, la CFTC s'est orientée surtout suivant la deuxième optique.

Même si cet aspect n'est pas traité ici, il faut se souvenir que le principal encadrement de nos aides nationales est celui imposé par l'Union Européenne.

Il faut distinguer contreparties aux aides et conditionnalité....le deuxième terme implique, selon la terminologie qui nous paraît la meilleure, à la fois l'exigence de contreparties et le souci de leur efficacité.

Les propositions CFTC

I) EXIGENCE MINIMALE : UNE CONDITIONNALITE BASEE SUR L'INFORMATION ET LA RESPONSABILISATION DES ACTEURS

S'appuyer sur les dispositions existantes et faire confiance au dialogue social ainsi qu'à la publicité qu'il peut apporter

Plusieurs réglementations récentes associent les IRP à un examen des concours publics dont bénéficient les entreprises² :

- consultation du comité d'entreprise (CE) sur les interventions publiques directes
- information de l'entreprise sur les aides publiques directes
- bases de données économiques prévue par l'ANI de janvier 2013
- consultation du CE sur l'utilisation par l'entreprise du CICE

Au lieu d'un contrôle bureaucratique, ces dispositions permettent un examen contradictoire et décentralisé au sein de chaque entreprise. L'effort en ce sens doit être poursuivi. S'agissant précisément des contreparties, l'information aux IRP devrait s'accompagner de la communication des conditions de l'aide ou faire apparaître qu'aucune condition n'a été expressément exprimée.

Fédérer et doter d'un secrétariat commun les instances publiques en charge de l'étude et de l'évaluation des aides publiques

Il est difficile de proposer comme solution à un problème la création d'une nouvelle structure administrative. Cependant, s'agissant d'une masse financière qui représente près de quatre fois

² COE Rapport sur les Aides publiques aux entreprises en faveur de l'emploi, avril 2013, tome 1, p113

le budget de la Défense ou le double environ de celui de l'Education Nationale, la création d'un pilote national unique et dédié peut se justifier.

Le diagnostic posé par la mission MAP (Modernisation de l'Action Publique), constatant l'existence « d'un ensemble fragmenté et sans cohérence » ainsi qu'« un manque de pilotage de la pertinence des interventions » appelle la création d'un pilote unique.

Plusieurs organismes publics sont aujourd'hui en charge du contrôle et de l'évaluation des aides : tout d'abord, la Cour des Comptes, mais aussi le CEGEFI (Contrôle Général des Finances), les Chambres régionales des Comptes pour les collectivités territoriales...etc.

Un protocole de coopération pourrait fédérer l'action de ces divers organismes et créer un secrétariat commun entre eux sur ce sujet.

Il aurait pour mission, sous l'égide de la Cour des Comptes, et en s'appuyant à son début sur les études de la mission MAP:

- de centraliser, en liaison avec les dispensateurs d'aides, les informations relatives à celles-ci
- d'en évaluer l'efficacité et d'agir auprès des dispensateurs pour diffuser une culture de l'évaluation et de la conditionnalité explicite (définition *a priori*)
- de faire des propositions en ce domaine
- de rapporter publiquement sur ces sujets en signalant nommément les auteurs de bonnes et surtout de mauvaises pratiques.

II) EXIGENCE MAXIMALE: UNE CONDITIONNALITE CONTROLEE ET SANCTIONNEE PAR UN MECANISME JURIDICTIONNEL

Il reste les cas les plus graves pouvant concerner les bénéficiaires des aides :

- fraude
- graves violations des lois sociales
- délocalisation (production, brevets...) d'actifs obtenus grâce aux aides publiques

Ces cas pourraient être déférés à une commission des sanctions du type de celle fonctionnant au sein de l'Autorité des Marchés Financiers. L'organisme décrit au I) ci-dessus lui étant juxtaposé, mais sans caractère juridictionnel.

Cette commission des sanctions serait composée de chefs d'entreprise, de représentants des salariés et de magistrats. On pourrait faire appel de ses décisions devant les juridictions de droit commun.

Bilan

La CFTC a participé activement aux travaux du groupe de travail et se félicite que beaucoup de ses propositions (dont une partie figure ici) aient été retenues.

Face à l'exigence maintes fois affirmée d'une stricte conditionnalité des aides par beaucoup de partenaires sociaux, le groupe de travail a pu constater la difficulté de mettre en place des contreparties toujours réalistes et utiles. Un équilibre raisonnable nous paraît avoir été atteint par les conclusions du rapport.

Celui-ci produit aussi un recensement et une étude critique des concours aux entreprises qui permettront de progresser vers les solutions les plus favorables à notre industrie.



Avis sur le rapport de la section thématique du CNI « concours publics à l'industrie ».

La mission du Ministre auprès du CNI mettait l'objectif d'avoir un rapport sur le niveau des aides publiques pour l'industrie, sur un bilan des dispositifs existants, et sur des propositions possibles concernant leurs conditionnalités.

Force est de constater que la logique « compétitivité coût » a imprégné le contenu dans la suite du rapport de 2011 sur la compétitivité de l'industrie française, donnant la priorité à une économie de l'offre, ignorant la demande et le marché domestique, en vue d'accroître les exportations.

La vision réductrice du rapport conduit à ce que le sujet des aides soit mis à profit pour exiger des facilités plus importantes encore pour les entreprises, en particulier les groupes internationaux. On reste donc toujours cantonné dans la vision critiquable que pour améliorer la situation, il faut accroître les aides publiques et réduire le « coût du travail ».

Il est regrettable que ce rapport de travail, met en avant qu'il faut aller plus loin en augmentant le CICE et les allègements Fillon sur les exonérations des cotisations sociales, estimant qu'il n'y en a pas assez pour les entreprises de l'industrie. Plus de 4 500 dispositifs d'aides publiques sont recensés et le rapport limite le périmètre alors que le Conseil des Prélèvements Obligatoires (CPO) estime les aides à 172 mds d'euros.

Il faut souligner que pour la Cgt aider les entreprises se justifie dès lors qu'il s'agit de préserver et/ou développer l'emploi et le tissu productif. Cela nécessite que les salariés et leurs représentants soient associés à tous les stades à l'élaboration et à l'évaluation des projets et des dispositifs. Or, les entreprises ont une autre vision : elles considèrent l'aide comme un droit, comme quelque chose que la puissance publique et par voie de conséquence les citoyens contribuables leur doivent. Les propositions du rapport confortent cette vision patronale.

Le présent rapport ne se limite pas aux aides ; il va plus loin dans les préconisations du patronat, à l'instar de la proposition de supprimer l'ISF au nom de la promotion de « l'entreprenariat ».

Le rapport est critiquable sur plusieurs points :

- I. Pour la Cgt l'objectif prioritaire est la réindustrialisation, la reconquête de l'industrie, de l'emploi et non la « reconquête de la compétitivité coût ».

De ce point de vue, par-delà des constats, la Cgt se dissocie des diagnostics faits, tant dans le rapport Gallois que dans le rapport du CNI sur la compétitivité auxquels fait référence le présent rapport.

- a) La comparaison France-Allemagne sur le « coût du travail » est biaisée ; elle tend à attribuer la meilleure performance exportatrice de l'Allemagne principalement à la compression des salaires dans ce pays. De plus, elle ignore complètement les effets négatifs, désastreux de cette stratégie en Allemagne (notamment le développement de la précarité et de la pauvreté), tout comme dans les autres pays européens (perte des parts de marchés, donc perte des emplois, etc.).

b) Le rapport néglige également la ponction financière sur l'industrie qui est l'obstacle le plus important devant la faiblesse de l'investissement.

2. La Cgt ne partage pas l'appréciation positive du rapport sur quelques dispositifs comme le niveau du CIR, alors que la recherche privée est en recul, et que bien souvent c'est plus une aubaine pour les grandes entreprises.

a) Aucune appréciation sur l'utilisation du CICE alors que le Comité national de suivi confirme que son utilisation se limite pour beaucoup à augmenter les marges des entreprises sans aucune contrepartie en matière d'investissements et d'emplois.

b) La Cgt récuse le constat du rapport selon lequel : « Le taux de prélèvements obligatoires plus élevé en France que chez ses partenaires européens, particulièrement pour la part acquittée par les entreprises, pèse sur la compétitivité sans se traduire par un soutien public à l'industrie supérieure ». Encore là il faut tenir compte des exonérations et niches fiscales qui font que les entreprises du CAC 40 ont un niveau réel de prélèvements très bas.

La façon dont le rapport considère la conditionnalité ne nous satisfait pas ; en particulier, il faut renforcer le rôle des représentants des salariés en amont et en aval des processus d'aide.

Le montant des aides à l'industrie est sous-estimé (2,9 mds €, 15 mds € en y ajoutant le CIR et le CICE), même s'il est vrai que de nombreux dispositifs profitent davantage aux services qu'à l'industrie proprement dite. Le vrai problème est l'inefficacité des mesures, compte-tenu du résultat. Ce n'est donc pas en augmentant le volume des aides, mais en revoyant la logique de celles-ci qu'on peut inverser les choses.

3. La Cgt ne partage pas le soutien inconditionné de l'industrie comme le propose le rapport : « Au vu du caractère particulièrement contraint des finances publiques, le GT CNI se prononce donc a minima pour une pérennisation en montant des mécanismes financiers de l'État dédiés à l'industrie, mais souhaite fortement un renforcement de l'enveloppe totale allouée aux entreprises industrielles ».

4. Le rapport fait une série de propositions qui dépassent largement le champ de la lettre de mission.

Proposition d'augmenter le plafond de CICE jusqu'à 3,5 fois le Smic. Dans le cadre du financement de la protection sociale, relever le plafond des allègements Fillon au-delà de 1,6 Smic.

5. Si la Cgt apprécie le fait que le critère de l'emploi ait été repris dans l'évaluation de l'efficacité des aides ; toutefois, cela est relativisé par d'autres considérations (par exemple, critère d'emplois « en fonction de la situation économique du secteur d'activité concerné »).

6. Le rapport sous-estime le rôle des crédits bancaires dans le financement de l'industrie ; inversement, il surestime le problème de fonds propres.

7. La Cgt est opposée aux préconisations du rapport sur le soutien de l'investissement par les allègements fiscaux évoqués dans le rapport : « Pour accroître le volume d'investissements privés, le GT CNI suggère d'accentuer les incitations existantes à l'orientation de l'épargne vers des placements plus risqués, au bénéfice de l'industrie et de l'innovation. Les deux principaux dispositifs fiscaux, la réduction d'impôts sur le revenu (dite « Madelin ») et la réduction d'ISF (dite « ISF-PME ») pourraient être réorientées ».

8. De façon plus générale, les dispositifs fiscaux doivent être revus en fonction d'une réforme globale du système des impôts.

Si le rapport aborde le thème de la « conditionnalité des publiques », on peut constater que la proposition d'obligation d'information régulière des instances représentatives du personnel sur l'utilisation n'aura que peu d'effets, car la possibilité de pourvoir intervenir sur les choix d'utilisation et de mesurer leurs efficacités, en terme d'emplois est très limité.

Comment peut-on accepter que des entreprises intègrent dans leur stratégie les fonds publics sous différentes formes et sources et puissent licencier, fermer des activités, délocaliser ou investir dans des pays à faible niveau social ?

La CGT est pour une contractualisation des aides publiques et d'aller vers de nouveaux droits et pouvoirs aux salariés dans les entreprises. Mais cela n'est pas à l'ordre du jour au regard du rapport.



Positions de la CGT-FORCE OUVRIERE sur le rapport du groupe de travail « aides à l'industrie » du CNI

La problématique des aides publiques constitue un enjeu essentiel de la politique économique, ne serait-ce qu'en raison des montants financiers en jeu. De manière générale, Force Ouvrière reconnaît donc l'intérêt et la qualité du travail de recensement et de clarification du périmètre des concours publics réalisé dans le cadre de ce rapport, qui plus est avec une loupe spécifique sur l'industrie, après les conclusions de la mission relative aux interventions économiques en faveur des entreprises initiée dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP).

Cependant, de notre point de vue, ce rapport s'inscrit manifestement en droite ligne de celui réalisé au sein du CNI par le groupe de travail consacré aux déterminants de la compétitivité auquel il est d'ailleurs fait référence à plusieurs reprises dans le document. Pour mémoire, Force Ouvrière ne s'était pas associé au « diagnostic partagé » développé dans cette publication datant de novembre 2011 et en avait contesté les modalités et l'opportunité. De même, notre organisation n'avait pas souhaité se joindre aux conclusions portées en commun par des organisations syndicales salariées et patronales sur le même thème de la compétitivité.

En cohérence, Force Ouvrière ne peut pas valider en bloc le contenu du rapport compte tenu des présupposés qui sous-tendent l'analyse globale et en particulier le diagnostic d'un défaut de compétitivité de l'économie française en raison d'un coût du travail jugé trop élevé. Cette lecture surplombe inévitablement l'analyse et légitime plusieurs propositions, bien que les composantes de la dimension hors-coût soient également largement mises en évidence.

Conformément aux contours assumés et à la logique de notre participation aux travaux et aux activités du CNI, il ne nous appartient pas non plus d'approuver, ou non, chacune des propositions avancée par le groupe de travail, d'autant plus que certaines mesures revêtent une dimension largement technique.

Globalement, il est impératif pour Force Ouvrière que l'octroi de concours publics évolue sensiblement dans le sens d'une **véritable conditionnalité avec la définition de contreparties (principalement en matière d'emplois)**, leur contractualisation et l'élaboration de sanctions, à commencer par leur remboursement, en cas de non respect des engagements liés à la nature et aux objectifs de chaque aide. Une telle nécessité n'apparaît pas à la lecture du rapport qui tend à l'inverse à prôner davantage de latitude pour les entreprises dans l'emploi des aides publiques, misant sur leur seule bonne volonté et ignorant du même coup les logiques financières dominantes qui déterminent les choix stratégiques.

Concrètement, les propositions 1 et 2 du rapport, qui charpentent la vision d'ensemble du rapport, sont pour nous absolument inacceptables. Elles fixent d'emblée le cadre de la réflexion et son cap prioritaire, à savoir une baisse des cotisations sociales. Comment peut-on proposer le relèvement du plafond du CICE alors que le comité de suivi du dispositif a reconnu dans son rapport d'étape que les premières évaluations crédibles des effets ne seraient pas disponibles, au mieux, avant plusieurs années d'application !

De la même manière, envisager le relèvement du plafond des allègements Fillon au-delà de 1,6 SMIC conforte une vision de la compétitivité focalisée sur sa dimension coût qui ne nous paraît pas correspondre aux enjeux fondamentaux de l'industrie française, comme Force Ouvrière l'a rappelé lors de la publication du rapport Gallois puis de la reprise de ces recommandations dans le pacte de compétitivité du gouvernement.

Par ailleurs, il nous semble curieux (et dangereux) qu'un rapport portant sur les aides à l'industrie soit l'occasion de plaider en faveur d'une réflexion sur le financement de la protection sociale !

Concernant les comparaisons avec l'Allemagne et plus particulièrement le poids respectif des prélèvements obligatoires financés par les entreprises, Force Ouvrière rappelle les conclusions du rapport de la Cour des Comptes de mars 2011 qui contestait la mise en accusation du système fiscal français comme frein à la compétitivité française. Reconnaisant certes l'impossibilité de « *comparer avec exactitude les poids respectifs des prélèvements fiscaux sur les entreprises* », notamment en raison d'un manque d'informations sur les recettes fiscales dues par les sociétés relevant de l'IR, la Cour concluait néanmoins à la proximité des deux pays en matière de pression fiscale pesant sur leurs entreprises, relativement élevée comparativement à leurs voisins en Europe, mais non discriminante entre eux : « *la France et l'Allemagne ne sont pas aujourd'hui en matière d'imposition des sociétés dans une position de concurrence fiscale l'une vis-à-vis de l'autre* ».

Ce même rapport indiquait clairement que si le taux de prélèvement obligatoire (TPO) ressort plus élevé en France qu'en Allemagne, c'est essentiellement en raison d'une couverture du système de protection sociale bien plus étendue dans notre pays. Plus encore, au delà de cet écart relatif de TPO, la Cour constatait, dans une analyse très mesurée et pondérée, que cette grande proximité entre les deux pays vaut également en matière de structures et de modalités d'imposition ainsi que de taux de taxation effectif, une fois pris en compte l'ensemble des particularités nationales et des régimes dérogatoires.

La perception de certains dispositifs nous apparaît également discutable. Ainsi, les propositions relatives au CIR (Crédit Impôt Recherche) reflètent un parti pris et une défense sans nuance du dispositif qui conduit même les rapporteurs à en réclamer la sanctuarisation. Or, compte tenu des masses financières en jeu – il s'agit tout de même de la niche fiscale la plus coûteuse pour les finances publiques – ses effets comme sa distribution sectorielle et par types d'entreprises ne peuvent pas échapper au débat et à la l'évaluation permanente, d'autant que ce mode subventionnement de la recherche n'interdit pas la filialisation des activités concernées dans l'espace européen.

Demander par ailleurs l'assouplissement des contrôles fiscaux témoigne d'une vision partielle du travail de l'administration fiscale présentée uniquement comme un acteur nuisible et tatillon qui perturberait la bonne marche de l'entreprise et entraverait son développement. FO ne peut pas partager une telle approche et y voit même un paradoxe troublant alors que le contrôle de la dépense publique et de son efficacité est si régulièrement érigé en priorité nationale.

Enfin, certaines propositions portant sur le contrôle et le remboursement des aides (30, 31 et 34) constituent des pistes de réflexion intéressantes à notre sens mais qui demeurent néanmoins trop timorées et insuffisantes en termes d'engagements, de conditionnalité et de contreparties.

Une fois toutes ces réserves essentielles posées, Force Ouvrière peut naturellement considérer avec intérêt certaines propositions, comme la mise en place d'une instance de suivi du CIR sur le modèle du CICE (12), la réflexion autour du soutien à l'innovation en aval (8 et 9) qui rejoint en partie notre revendication relative à un Crédit d'Impôt Recherche et Développement (CIRD) ou les propositions d'assouplissement et de dérogations concernant les modes d'intervention de la BPI (20 et 21).

Annexe 2 : Commentaires d'un membre du CNI

Commentaires de M. Jean-Louis de Bernardy - Président de Activa Capital

« Ce remarquable rapport analyse de façon fine et pertinente les causes de la désindustrialisation, mais ses conclusions restent terriblement technocratiques. Au-delà des moyens d'améliorer les dispositifs de soutien à l'industrie, le CNI ne devrait-il pas aussi promouvoir des propositions de nature à augmenter la compétitivité des entreprises industrielles pour qu'elles aient *moins* besoin de soutiens publics.

Cette idée semble sous-jacente dans l'introduction et dans la conclusion, mais dans des termes tellement diplomatiques qu'elle restera presque inaudible.

Pour rester dans mon domaine strict de compétence, le financement privé en fonds propres, le paragraphe suivant la proposition n°23 titré "L'effort public doit avant tout porter sur le renforcement de l'incitation à l'investissement privé dans l'innovation et dans l'industrie" met en évidence le facteur clé : « une rentabilité faible en moyenne des entreprises industrielles françaises qui incite, en un redoutable cercle vicieux, certains investisseurs à se détourner des interventions sur le territoire national au profit d'investissements à l'étranger. »

Les quelques mesures proposées, notamment sur l'assurance vie, permettraient sans doute d'orienter un peu d'épargne privée française vers les entreprises, mais si les gestionnaires d'épargne font correctement leur travail, ils ne vont pas oublier d'investir aussi (ou d'abord ?) dans des entreprises européennes non françaises...

Par ailleurs, aucune des mesures proposées n'est de nature à attirer de manière systémique les investisseurs institutionnels étrangers (dont les ressources sont à notre échelle inépuisables) en l'absence d'une action sur la rentabilité moyenne des entreprises industrielles. »

Jean-Louis de Bernardy

Annexe 3 : Comparaisons internationales des politiques publiques en faveur de l'industrie

La présente note de synthèse est issue d'un dossier réalisé par le Bureau Stratégie, études et pilotage du réseau international de la Direction générale du Trésor. Ce dossier, joint à cette note, comporte des fiches sur dix pays, réalisées à partir d'un questionnaire visant à analyser les modalités d'interventions économiques publiques ciblant l'industrie, en particulier à travers le prisme de l'examen des conditionnalités assorties à ces concours financiers (le terme de « conditionnalité » étant pris sous l'acception utilisée dans le rapport du groupe de travail « aides à l'industrie » du Conseil national de l'industrie).

Cette analyse comparative a été réalisée pour le compte du Conseil national de l'industrie dans le cadre de son groupe de travail dédié à l'analyse des concours financiers publics en faveur de l'industrie.

Les dix pays étudiés sont l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada, la Chine, la Corée du Sud et le Japon.

Les principales questions traitées dans cette étude ont été les suivantes :

- ◆ comment la politique publique de soutien financier aux entreprises industrielles est-elle conçue ?
- ◆ l'octroi de ces concours financiers est-il conditionné à des engagements *ex ante* (critères d'éligibilité spécifiques que l'entreprise doit remplir afin d'en bénéficier) ou à des contreparties *ex post* (engagements que le bénéficiaire prend pour le futur), relativement à quels critères, et sous quelles formes (degré de contractualisation des engagements, présence d'une clause « couperet » en cas de non-conformité du comportement de l'entreprise par rapport aux obligations qu'elle était censée respecter, caractère plus ou moins modulable du concours octroyé en fonction de certains publics ciblés) ?
- ◆ dans le cas spécifique du non-respect par un bénéficiaire des engagements *ex post* auxquels il a souscrits, quel est le protocole prévu par les services prescripteurs du concours financier ?

La présente note de synthèse est articulée autour de six axes :

- ◆ un descriptif des caractéristiques les plus saillantes du panorama des concours financiers à l'industrie dans les États étudiés ;
- ◆ un exposé des modalités de gestion et surtout d'évaluation des interventions économiques bénéficiant à l'industrie lorsqu'elles ont été jugées particulièrement innovantes ;
- ◆ une analyse des différents types de conditionnalité mis en œuvre ;
- ◆ une synthèse des pratiques les plus marquantes en matière de contrôle du respect des engagements pris par le bénéficiaire d'un concours financier ciblant l'industrie en contrepartie de l'octroi de ce soutien ;
- ◆ un récapitulatif des différentes catégories de sanctions mises en œuvre par l'administration en cas de non-respect des engagements pris par l'entreprise bénéficiaire ;
- ◆ enfin, une description de la nature des relations entre les administrations octroyant les soutiens financiers et les entreprises industrielles bénéficiaires.

1. Caractéristiques du paysage des soutiens financiers publics à l'industrie

L'analyse comparative des dix pays étudiés montre que, dans la plupart des cas, il n'existe pas de stratégie globale forte et affichée de la puissance publique ciblant spécifiquement l'industrie. Une évolution récente est toutefois notable dans plusieurs des États ayant fait l'objet de l'étude : la doctrine d'intervention en faveur des entreprises en général et des entreprises industrielles en particulier s'oriente de plus en plus vers des actions visant à améliorer l'environnement des affaires, en lien avec un objectif de plus en plus prégnant de modernisation et de simplification des procédures à destination des entreprises. Les interventions prenant la forme de crédits budgétaires fléchés vers l'industrie semblent ainsi connaître un engouement moindre, dans un contexte général de finances publiques contraintes.

Ainsi, aux Pays-Bas, en matière d'aides aux entreprises et de soutien à l'innovation, **le gouvernement néerlandais affiche une volonté de passer d'une politique de subvention à une politique davantage basée sur des mesures fiscales incitatives** dirigées vers des secteurs prioritaires, ou, à tout le moins, pour des programmes où l'efficacité des subventions n'est pas démontrée.

Le Royaume-Uni et la Suède sont également tous deux emblématiques de cette orientation de la puissance publique au détriment des subventions.

Le recours aux interventions publiques directes reste très limité au Royaume-Uni, et réservé à certains secteurs (aéronautique, automobile, sciences de la vie, véhicules sobres en carbone), ainsi qu'au développement des PME (prêts aux *start-ups*). L'intervention étatique reste donc très ciblée, le gouvernement visant essentiellement à mettre en place un écosystème favorable aux entreprises.

En Suède, la politique de soutien vise avant tout une amélioration de l'environnement général des affaires (allègement des normes, simplifications administratives et diminution de la pression fiscale) **et le développement des secteurs de pointe suédois** (contribution aux *clusters*/pôles de compétitivités et à la recherche, promotion de certaines filières telles que les technologies vertes et l'industrie minière). À titre d'exemple, le taux de l'impôt sur les sociétés vient de passer de 26,2 % à 22 % au 1^{er} janvier 2013, et le taux de TVA du secteur de la restauration a été ramené de 25 % à 12 % au 1^{er} janvier 2012. Les impôts sur la fortune, successions et donations ont, quant à eux, été supprimés depuis plusieurs années, afin de faciliter les transmissions d'entreprises.

D'autres pays se sont engagés dans une rationalisation du panorama de leur dispositif global de soutien public en faveur des entreprises.

Tel est notamment le cas de l'Italie : la politique de soutien aux entreprises s'est recentrée depuis 2012 sur trois objectifs (R&D et innovation, internationalisation, amélioration de l'efficacité et élargissement de l'appareil productif, notamment sur le Mezzogiorno et les zones en crise), suivant une méthodologie en trois axes (abrogation des normes, simplification des procédures et redéfinition de certaines normes préexistantes). **L'accent a notamment été mis sur la simplification des procédures**, avec l'élimination, ou à tout le moins l'assouplissement des conditions impératives pour l'obtention d'un concours financier de soutien, notamment en termes de maintien du niveau d'emploi ; en parallèle, les moyens alloués au contrôle de l'utilisation des interventions économiques versées ont été renforcés. De plus, le rapport Giavazzi remis au gouvernement Monti en 2012 suggérait l'abrogation de tous les concours financiers alloués automatiquement et promouvait le lancement d'appel à projets, proposition suivie par le gouvernement. Enfin, les ressources budgétaires ont été centralisées dans un unique Fonds pour la croissance durable, qui contribue au financement des projets aidés qui entrent dans le cadre des objectifs généraux de la réforme.

Il convient également de noter que s'il n'existe pas en Italie de doctrine consolidée pour l'harmonisation des différents dispositifs de soutien à l'industrie, le pays est néanmoins, sur les dix étudiés, celui qui s'en rapproche le plus. En effet, le décret législatif 123/1998 définit les procédures générales d'attribution et de versement des concours bénéficiant aux entreprises, ainsi que les principes généraux de la procédure de révocation (notamment, toute sanction ne peut être attribuée que si le manquement aux engagements pris est directement imputable à l'entreprise bénéficiaire).

Enfin, le Canada se singularise parmi les dix États étudiés par la place prise au sein de son dispositif global de soutien à l'industrie par un seul mécanisme, prépondérant tant en montants financiers engagés qu'en impact positif sur les entreprises bénéficiaires. En effet, il existe **un outil principal de soutien public à l'industrie au Canada : le crédit d'impôt fédéral pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RSDE)**, équivalent du crédit d'impôt-recherche français dans sa finalité, mais pas dans ses modalités, le système canadien nécessitant une vérification de l'éligibilité, à la différence de la pratique déclarative utilisée en France.

De plus, le Canada est le seul des dix pays étudiés à pratiquer un **amortissement accéléré des actifs de R&D** à destination des entreprises, système incitatif qui se rajoute au crédit d'impôt précité ainsi qu'à différents abattements fiscaux en faveur de la R&D.

2. Gestion et évaluation des concours financiers en faveur de l'industrie

Dans la plupart des pays étudiés, la répartition des opérateurs octroyant les concours financiers en faveur des entreprises industrielles est fonction de la nature économique des interventions gérées, des compétences des différentes administrations, ou encore des domaines d'intervention respectifs des agences en charge de ces politiques.

Deux pays se singularisent toutefois, dans un cas par une rationalisation particulièrement poussée de l'évaluation des concours financiers octroyés à l'industrie, dans l'autre par une centralisation notable de la gestion de ces mêmes concours.

Le premier cas est celui de l'Allemagne. **Plusieurs niveaux institutionnels y octroient des soutiens financiers divers** : le ministère fédéral de l'économie gère les aides du programme d'innovation pour le Mittelstand ; la KfW verse les aides pour les jeunes entreprises innovantes ; l'État fédéral et les Länder coopèrent pour les aides du programme commun pour l'amélioration des structures économiques régionales. Cependant, **l'évaluation de ces concours est quant à elle systématisée et centralisée au niveau du ministère fédéral de l'économie**, qui publie annuellement **un rapport sur les subventions publiques**, auquel s'ajoutent des rapports spécifiques à certaines interventions économiques.

Le second cas est celui des Pays-Bas. **La gestion des concours financiers publics pour les entreprises** (hors emploi et formation, gérés par le ministère du travail et des affaires sociales) **y est en effet assurée par une agence gouvernementale indépendante, Agentschap NL**. Cette agence est en charge de la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'innovation, de durabilité et d'entrepreneuriat international. Créée en 2010 suite à une fusion de plusieurs services préexistants, elle est composée de 5 divisions thématiques : innovation, international, brevets, environnement et énergie et climat. Les principales activités d'Agentschap NL sont le financement (gestion de programmes de subvention et de crédits, instruments fiscaux), la mise en œuvre des législations et réglementations, l'information et le conseil. Agentschap NL peut diligenter des vérifications sur l'utilisation des subventions allouées, la véracité des données déclarées ou l'éligibilité des éléments déclarés ayant conduit à l'allocation du soutien.

3. Types de conditionnalités mis en œuvre

Les formes de conditionnalité dont sont assortis les concours financiers publics en faveur de l'industrie sont très variées, et ce aussi bien en fonction des secteurs ciblés que des objectifs économiques visés à travers ces outils.

C'est particulièrement le cas aux États-Unis, et ce d'autant plus que les règles de concurrence communautaire (principe de libre installation) ne s'y appliquent pas par définition. La diversité et l'hétérogénéité des types de concours financiers en faveur de l'industrie est en effet marquante : ainsi, les conditionnalités *ex ante* appliquées sont très variables en fonction du type de concours octroyé et surtout du secteur bénéficiaire. L'on peut notamment recenser des exigences en termes de capacités de production minimum pour les crédits d'impôt à destination du secteur des énergies renouvelables. Certaines dépenses sont également engagées préalablement afin de respecter les engagements et normes environnementaux requis pour le mécanisme de prêts et garanties versés à la branche des technologies automobiles alternatives. Est également prévu un accès gratuit à certains biens publics en contrepartie du soutien financier octroyé dans le secteur des télécommunications (par exemple, une mise à disposition d'antennes).

Existent par ailleurs **des exigences fortes liant le bénéfice de l'aide à la mise en œuvre d'une préférence nationale**, notamment dans les secteurs de l'automobile et des technologies de l'information et de la communication : mise en place du projet sur le territoire américain ; création ou maintien des emplois aux États-Unis ; clause « *buy American* » ; nécessité de démontrer un « impact positif sur l'économie américaine ».

Enfin, **les exigences quant à la mise en œuvre temporelle du projet soutenu sont très fortes**. Ainsi, dans le secteur des télécommunications, il existe un calendrier précis de réalisation du projet, distinguant plusieurs phases ; l'octroi des fonds destinés au financement de chacune de ces phases n'a lieu qu'après la validation de la phase précédente par les deux institutions publiques signataires du contrat.

En Allemagne, il est intéressant de noter que, si **le dispositif de chômage partiel** comprend une importance conditionnalité *ex ante*, il **ne s'accompagne cependant pas**, à la différence de la France, **d'engagements *ex post* de l'entreprise bénéficiaire quant à une quelconque obligation de maintien de l'emploi**.

L'Italie présente une particularité : celle de conditionner, depuis une mesure récente, l'octroi d'un dispositif de soutien financier en faveur d'une entreprise à un critère portant sur la gouvernance d'entreprise. En effet, un décret-loi adopté en 2012 a introduit un « rating de légalité des entreprises », conditionnant l'allocation d'une intervention économique au respect par le bénéficiaire de certains critères d'ordre éthique (par exemple, la signature d'une déclaration selon laquelle le chef d'entreprise n'est pas poursuivi pour fraude fiscale).

Le Japon se singularise par un type de conditionnalité peu pratiqué ailleurs, qui repose sur une comparaison entre les performances du bénéficiaire et celles des autres entreprises de son secteur. Ainsi, dans le secteur de la construction, un dispositif a été mis en place qui va au-delà des traditionnelles conditionnalités liées à l'emploi et l'investissement, et s'applique aux bénéficiaires des interventions économiques publiques versées par l'ETIC (*Enterprise Turnaround Initiative Corporation*). D'une part, les entreprises ciblées doivent répondre à des exigences spécifiques très drastiques en matière de plan de redressement de l'entreprise comme de santé financière. D'autre part, **les entreprises bénéficiaires de tels concours doivent atteindre dans les trois ans le niveau moyen observable dans leur secteur en termes de rentabilité, de stabilité et de santé financière**.

Enfin, à l'instar de ce qui se pratique également en France pour les interventions économiques basées sur des appels à projets, le Royaume-Uni et la Suède, qui recourent tout particulièrement à ce type de mécanismes, pratiquent, au-delà de la conditionnalité *stricto sensu*, une **évaluation détaillée du projet subventionné**. Cette évaluation est la plupart du temps réalisée par les équipes de l'administration en charge du dispositif de soutien, mais elle peut également bénéficier du concours d'experts indépendants. Cette évaluation, menée régulièrement sur la phase de réalisation du projet ainsi subventionné, est également réalisée en regard d'indicateurs de performance co-construits entre le prescripteur de l'aide et son bénéficiaire au moment de l'attribution du concours résultant de l'appel à projets.

4. Modalités de contrôle du respect des engagements pris par le bénéficiaire en contrepartie de l'aide

La problématique du contrôle du respect des engagements pris par les bénéficiaires de concours financiers publics constitue une question transversale à la thématique de la conditionnalité, à laquelle correspondent deux approches bien distinctes.

D'un côté, deux pays, le Canada et surtout les États-Unis, s'illustrent par leur recours au mécanisme dit du *name and shame*, qui consiste à divulguer nommément et publiquement des agissements d'entreprises non-respectueux d'une réglementation donnée, ou répondant à un comportement jugé non vertueux.

Aux États-Unis, où ce sont les agences fédérales en charge de chaque programme concerné qui contrôlent le respect de la conditionnalité par les entreprises, les exigences de transparence et de *reporting* sont extrêmement poussées, ce qui permet la mise en œuvre du *name and shame*. Ainsi, les informations économiques et financières transmises par les bénéficiaires dans le cadre du *Recovery Act* de 2009 sont référencées sur un site libre d'accès pour chaque citoyen, ce qui leur permet de dénoncer les manquements constatés (à noter que ce dispositif n'est pas prévu pour le secteur automobile afin de ne pas décourager les candidatures au programme de soutien public spécifique à ce secteur). Au-delà de l'objectif de transparence à proprement parler, ce *reporting* vise surtout à réduire les risques de fraude, d'erreur, d'abus, de retards et de dépassement des coûts, et d'assurer la réussite des projets subventionnés dans le calendrier fixé. Dans la même optique, et dans les cas où le montant du soutien public dépasse 500 000 \$, le bénéficiaire s'engage par ailleurs à se soumettre à un audit annuel auprès d'un prestataire certifié.

De même, au Québec, en cas d'infractions au code du travail commises par des entreprises bénéficiaires de subventions publiques, le principal organisme octroyant annuellement des attestations aux entreprises désirant obtenir des crédits d'impôt (Investissement Québec) peut, avec l'appui du gouvernement, procéder à une demande de remboursement des aides perçues et à une sanction de type « *name and shame* ».

D'un autre côté, au Royaume-Uni et en Suède, le processus de contrôle est continu et a lieu tout au long du projet subventionné. Ainsi, dans ces deux pays, les administrations ne donnent jamais l'intégralité de la subvention en amont, mais par étapes tout au long du projet, dans le cadre d'un processus de contrôle des conditions fixées et d'une vérification des dépenses éligibles effectives.

Au Royaume-Uni, où **la plupart des concours publics à l'industrie sont octroyés dans le cadre d'appels d'offre avec procédure concurrentielle**, ces derniers **sont en effet attribués de manière échelonnée (trimestriellement)**. Dans le cas de l'*Advanced Manufacturing Supply Chain Initiative* mise en place en 2012 (un appel à concours national permettant d'attribuer des subventions et des prêts pour soutenir l'investissement en R&D, en capital et la formation professionnelle des entreprises de la chaîne de sous-traitance de l'industrie manufacturière britannique), les entreprises retenues reçoivent la subvention de manière progressive et ce, en fournissant obligatoirement les preuves des dépenses d'investissement. Lorsqu'elles effectuent trimestriellement des demandes de remboursement, elles doivent systématiquement remplir des rapports de suivi des objectifs fixés dans la lettre d'offre initiale. Enfin, les résultats sont mesurés et évalués par rapport aux critères du programme et les entreprises bénéficiaires font l'objet de visites régulières d'évaluation, conditionnant l'octroi des remboursements.

En Suède, les mécanismes de contrôle sont relativement similaires à ceux décrits pour le Royaume-Uni : **40 % du montant total des subventions ciblant des projets industriels voient leur versement conditionné à l'aboutissement final dudit projet.**

5. Sanctions en cas de non-respect des engagements pris par les bénéficiaires des concours publics

Tous les pays étudiés mettent en œuvre des dispositifs de sanction en cas de non-respect des engagements pris par les bénéficiaires des concours publics lorsque ces derniers sont assortis de conditionnalité. Cependant, les formes prises par ces sanctions, ainsi que leur lourdeur pour l'entreprise visée, sont très variées suivant les pays.

Au-delà du mécanisme de *name and shame* précité, qui n'est mis en œuvre que par les États-Unis et le Québec, **la sanction la plus courante et commune à tous les pays étudiés est de nature essentiellement financière. Elle consiste en un principe de remboursement des concours financiers publics versés, en tout ou partie, voire même davantage pour certains États.**

En Allemagne, des cas de remboursement des versements octroyés, en totalité ou en partie sont prévus : lorsqu'il est avéré qu'elles ont été attribuées sur la base d'informations fausses ou incomplètes ou qu'elles n'ont pas été utilisées pour l'objectif prévu (cas du programme ZIM d'aides pour l'innovation attribuées au niveau fédéral) ; lorsque les conditions justifiant le soutien ne sont plus remplies (cas des aides à l'investissement pour les structures économiques régionales : il appartient alors au bénéficiaire de prouver que cela incombe à des circonstances indépendantes de sa volonté et qu'il ne pouvait prévoir au moment du dépôt du dossier) ; enfin, en cas de niveaux d'investissement moindres que prévus ou de modifications du plan d'investissement ou de financement. Dans tous les cas, les sanctions restent financières : elles sont prononcées par l'autorité responsable ou gestionnaire du concours octroyé.

Les États-Unis suivent des pratiques similaires, avec une intensité variable en fonction du secteur : dans l'industrie automobile, le non-respect des conditions *ex post* formalisées dans le contrat peut entraîner l'arrêt des versements, voire le remboursement d'une partie ou de la totalité des concours octroyés. Par exemple, un retard de plus de 60 jours dans le *reporting* trimestriel autorise l'administration concernée à exiger le remboursement immédiat de tous les versements. Au Royaume-Uni, des mécanismes de remboursement sont également prévus en cas de sous-performance des entreprises bénéficiaires par rapport aux indicateurs clés fixés lors de l'attribution du concours.

La Corée du Sud va plus loin en ce sens, puisqu'en cas de découverte de fraudes ou de non-respect des engagements présentés dans la phase *ex ante*, l'entreprise en question doit rembourser les concours perçus, payer une amende d'un montant de 2 à 5 fois supérieur au montant total, et sera exclue du bénéfice de ce dispositif pendant une période allant de 3 mois à 1 an. Elle peut également être attaquée en justice en cas de fraude avérée.

Enfin, **l'Italie est le pays où la sanction est potentiellement la plus forte** : en effet, dans le secteur de l'énergie, **la déchéance du droit à percevoir des soutiens financiers publics peut être prononcée** en cas de contrôles à issue négative, ainsi que le remboursement partiel ou total de l'ensemble des sommes distribuées.

6. Relations entre les administrations octroyant les concours financiers publics et les entreprises bénéficiaires

Le positionnement de l'administration vis-à-vis des entreprises bénéficiant de soutien financier public est variable en fonction tant du panorama des concours publics en faveur de l'industrie que de l'importance accordée au contrôle et aux sanctions dans la vérification du respect des engagements pris par les bénéficiaires.

Il peut ainsi s'agir soit d'une relation de conseil et d'accompagnement, soit de négociation et de dialogue, soit de prescription et de vigilance quant au respect des engagements souscrits.

Au Canada, les relations entre l'administration et les bénéficiaires de concours publics s'inscrit dans une démarche globale de conseil aux entreprises, notamment en amont des demandes. Ainsi, l'Agence du revenu du Canada fournit plusieurs services pour aider les entreprises à préparer leurs demandes de crédit d'impôt pour la RSDE, dont elle est gestionnaire. Le service d'examen préliminaire des projets donne aux demandeurs une opinion préliminaire au sujet de l'admissibilité de leurs projets de RSDE en amont, ce qui leur permet de planifier leurs décisions d'investissement en leur donnant de la visibilité. Le service de chargé de compte, facultatif, fournit un service personnalisé à chaque entreprise qui a produit sa première demande afin de l'informer sur les avantages et les modalités du programme RSDE. Le service aux nouveaux demandeurs met quant à lui ces derniers en contact avec des membres du personnel du programme RSDE afin que ceux-ci répondent à leurs questions sur le dispositif.

Aux États-Unis, le dialogue entre l'administration et les entreprises a lieu tout au long de la réalisation du projet soutenu, aussi bien lors de la phase de négociation des objectifs à contractualiser qu'en cas de manquement avéré de la part de l'entreprise par rapport à ces mêmes objectifs.

Au Royaume-Uni enfin, les relations entre l'administration et les entreprises bénéficiant de soutiens financiers publics tiennent en deux temps. En amont, les engagements de l'entreprise bénéficiaire vis-à-vis des pouvoirs publics octroyant le concours font l'objet d'une négociation entre l'entreprise et le prescripteur, avec obligation de définir la valeur ajoutée du projet et rédaction d'un plan d'exécution détaillé confirmant également dans quels délais les prêts alloués seront remboursés. En aval, lorsqu'il apparaît que l'entreprise n'est pas en mesure de tenir ses engagements, les équipes en charge du suivi entrent directement en contact avec l'entreprise concernée afin de comprendre les causes du non-respect des engagements fixés et décider de la marche à suivre.

Annexe 4 : Lettre de mission



Le Ministre de l'Économie et des Finances

Le Ministre du Redressement Productif

Paris, le 04 FEV. 2013

à

Madame le Chef du service de l'Inspection
Générale de Finances

Monsieur le vice-président du CGEJET

Le Conseil national de l'industrie (CNI), ex-Conférence Nationale de l'Industrie, présidé par le Premier ministre, a pour mission d'éclairer et de conseiller les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et des services à l'industrie en France, aux niveaux national et territorial. Il peut proposer des actions visant à soutenir la compétitivité et le développement de ces secteurs d'activité. Il peut également soumettre des avis argumentés et des propositions relatifs à l'efficacité des aides publiques dont bénéficie l'industrie, ainsi qu'à l'impact des politiques publiques sur l'industrie et les services d'appui à l'industrie.

Depuis son installation en 2010, le CNI s'est appuyé pour ces travaux sur douze Comités Stratégiques de Filière et quatre groupes de travail transversaux sur les thématiques du bilan et de la prospective, de la recherche et de l'innovation, de l'emploi et de la formation, ainsi que de la réglementation et de la simplification. Ces travaux ont été enrichis en 2011 par les constats et propositions des groupes de travail présidés par Messieurs Philippe HIRTZMAN et Philippe JURGENSEN en faveur du renforcement de la compétitivité de l'industrie en France. Le rapport annuel 2011 du CNI, remis en février 2012, présente les conclusions issues de l'ensemble de ces réflexions.

Si les travaux conduits ont permis d'identifier un grand nombre d'enjeux et de proposer des solutions en réponse à ces enjeux, la problématique des aides publiques aux entreprises n'a pu être traitée. Le Conseil national de l'Industrie propose de lancer à présent un groupe de travail transverse sur cette problématique.

Madame Marie-Christine LEPETIT
Chef du service de l'Inspection Générale des Finances
139, rue de Bercy
Bâtiment Colbert - télédéc 335

Monsieur Luc ROUSSEAU
Vice-Président du Conseil Général de l'Économie, de
l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies
139, rue de Bercy
Bâtiment Necker - télédéc 792



C'est pourquoi nous souhaitons, sur proposition du bureau du CNI, que vous puissiez confier à Monsieur Philippe JURGENSEN, dont les premiers travaux sur les facteurs structurels de compétitivité ont été remarquables, la présidence de ce groupe de travail transverse (GTT). Ce GTT doit notamment permettre de retracer l'ensemble des contributions financières, fiscales et budgétaires de l'Etat et des collectivités publiques à l'industrie et leur efficacité. La composition du groupe ne doit pas être limitée aux experts (même s'ils sont fondamentaux) mais comprendre une représentativité importante des utilisateurs (entreprises et partenaires sociaux).

Ce groupe de travail pourra – en s'appuyant sur les travaux déjà menés, ainsi que sur les travaux conduits par les différents Comités Stratégiques de Filière – se donner les objectifs suivants :

- rassembler des éléments dans les principaux pays industriels, émergents ou avancés, permettant l'évaluation et la comparaison des aides nationales avec des dispositifs existant à l'étranger, notamment pour ceux apparaissant comme efficaces ;
- formuler des propositions, autant que possible chiffrées, d'évolution et de transformation des mécanismes publics existants ou de mise en place de nouveaux mécanismes.

Une attention particulière sera apportée à la conditionnalité des aides : engagements industriels (investissements, recherche-développement et innovation, partage de la valeur ajoutée de l'entreprise notamment) et nombre d'emplois maintenus ou créés en contrepartie des soutiens publics. Le cas échéant, une évolution du cadre européen pour être plus en phase avec les pays tiers concurrents pourrait être proposée.

Les travaux du GTT devront être étroitement coordonnés avec ceux engagés dans le cadre du chantier de Modernisation de l'Action Publique (MAP), auxquels ils contribueront mais qui concernent, plus largement, les aides à l'ensemble des entreprises et visent un objectif de simplification et de rationalisation, y compris financière, de ces aides.

C'est pourquoi le calendrier et, dans toute la mesure du possible, les personnes chargées de ces deux opérations complémentaires seront identiques.

Nous vous demandons de mettre à disposition de Monsieur Philippe JURGENSEN, pour être les co-rapporteurs de ces travaux, un ingénieur des Mines et un inspecteur des Finances.

Nous souhaitons que le groupe de travail puisse remettre ses travaux au Vice-président et à nous-mêmes à la fin du premier semestre 2013.

Pierre MOSCOVICI

Arnaud MONTEBOURG

Annexe 5 : Liste des participants au groupe de travail

1. Syndicats salariés

- ◆ M. Nasser Mansouri-Guilani, CGT
- ◆ M^{me} Isabelle Martin, CFDT
- ◆ M. Patrick Pierron, CFDT
- ◆ M. Serge Bru, CFTC
- ◆ M. Joseph Thouvenel, CFTC
- ◆ M. Xavier Le Coq, CFE-CGC
- ◆ M. Kévin Gaillardet, CFE-CGC
- ◆ M^{me} Anne Bernard, CFE-CGC
- ◆ M. Jean-Luc Haas, CFE-CGC

2. Syndicats employeurs

- ◆ M. Gérard Gautier, CGPME
- ◆ M. Lionel Vignaud, CGPME
- ◆ M. Francois Remoue, MEDEF
- ◆ M^{me} Nathalie Roy, UPA

3. Fédérations et réseaux consulaires

- ◆ M. Dominique Brunin, ACFCI
- ◆ M^{me} Florence Levasseur, ACFCI
- ◆ M. Francois Soulmagnon, AFEP
- ◆ M. Jean-Michel Isaac Dognin, GIFAS
- ◆ M. Eric Thiercelin, GFI
- ◆ M. Vincent Moulin Wright, GFI
- ◆ M. Jean-Luc Biacabe, CCI Paris
- ◆ M. Pierre Perpère, AFIC

4. Entreprises

- ◆ M. Valentin Hueber, Syntec Ingénierie
- ◆ M. Philippe Chollet, PSA
- ◆ M. Jean-Christophe Pruvost, Cleanea
- ◆ M. Olivier Desmarescaux, Eurotab

5. Personnalités qualifiées

- ◆ M. Yvon Jacob, Ambassadeur de l'industrie

6. Administration

- ◆ M. Grégoire Postel-Vinay, DGCIS
- ◆ M. Francois Magnien, DGCIS
- ◆ M. Fabrice Leroy, DGCIS
- ◆ M. Emmanuel Bezy, DGCIS
- ◆ M^{me} Régine Gaucher, DGCIS
- ◆ M. Michel Marbaix, Direccte
- ◆ M. Christophe Strassel, DGEFP
- ◆ M. Jean-Luc Moullet, CGI
- ◆ M. Jean-Yves Larraufie, CGI
- ◆ M^{me} Annie Geay, Oséo
- ◆ M^{me} Laure Reinhart, Oséo

Annexe 6 : Liste des séances du groupe de travail et des personnes auditionnées

1. Séance du 26 février 2013

- ◆ M. Jérôme Itty, inspecteur des finances

2. Séance du 5 mars 2013

- ◆ M. Jean-Christophe Pruvost, dirigeant de l'entreprise Cleanea

3. Séance du 18 mars 2013

- ◆ M. Philippe Bensussan, dirigeant des entreprises Sofradir et Ulis
- ◆ M. Joël Monnier, dirigeant de l'entreprise Kalray
- ◆ M^{me} Annie Geay, directrice de l'évaluation et des études économiques d'Oséo
- ◆ M. Thierry Lange, adjoint au délégué interministériel à l'intelligence économique, Délégation interministérielle à l'intelligence économique (DIIE)

4. Séance du 2 avril 2013

- ◆ M^{me} Magali Davenet, entreprise Adixen
- ◆ MM. Stefano di Lullo et Arnaud Pecker, entreprise Sorin
- ◆ M^{me} Laure Reinhart, directrice générale déléguée d'Oséo, en charge de l'innovation

5. Séance du 16 avril 2013

- ◆ M. Jérôme Perrod, vice-président industrie d'Arc International

6. Séance du 21 mai 2013

- ◆ M^{me} Isabelle Bebear, directrice générale déléguée de CDC Entreprises

7. Séance du 19 juin 2013

- ◆ M^{me} Marie-Claire Carrère-Gée, présidente du Conseil d'orientation pour l'emploi

8. Séance du 9 juillet 2013

- ◆ M. Frédéric Specque, secrétaire du comité d'entreprise d'Arc International

9. Séance du 10 septembre 2013

- ◆ M. Eric David, sous-directeur FININTER à la Direction générale du Trésor

- ◆ M^{me} Frédérique Sachwald, adjointe au chef du service des entreprises, du transfert de technologies et de l'action régionale, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- ◆ M. Guillaume Prunier, chef du bureau des politiques d'innovation et de technologie, DGCIS

10. Séance du 8 octobre 2013

- ◆ M. Jean-Luc Moullet, directeur de programme, CGI

11. Séance du 22 octobre 2013

- ◆ Examen du projet de rapport final (1/3)

12. Séance du 5 novembre 2013

- ◆ Examen du projet de rapport final (2/3)

13. Séance du 12 novembre 2013

- ◆ Examen du projet de rapport final (3/3)



Section thématique Emploi et compétences

Historique et objectif de la section thématique

La section thématique Emploi et compétences a pour finalité d'apporter une contribution au Conseil national de l'industrie en matière de développement, maintien et sécurisation de l'emploi.

L'objectif du groupe transversal est de favoriser l'échange entre les filières, de développer les démarches d'anticipation des évolutions des emplois et des compétences et d'adaptation des formations pour promouvoir l'emploi dans les filières, et de les accompagner dans la mise en place d'actions concrètes dans ces différents domaines.

Travaux de la section sur les relations entre les branches et les filières

À l'initiative des partenaires sociaux, le groupe de travail a souhaité conduire une analyse afin de mieux identifier les relations actuelles entre les filières et les branches. À ce titre, plusieurs séances ont été consacrées à l'audition des représentants des filières et des branches professionnelles, notamment des secteurs de la métallurgie et des industries agroalimentaires. En outre, un questionnaire a été adressé aux responsables des groupes Emploi des CSF et à leurs présidents.

Ces travaux ont permis de mettre en évidence que l'approche filière est loin d'être systématiquement prise en compte dans les branches et, lorsqu'elle l'est, cela se fait selon des modalités variables. La réciproque est vraie : le niveau de prise en compte des branches dans les travaux des filières concernant l'emploi et les compétences est très variable.

Notions de branches et de filières

Les branches professionnelles ont une double réalité : chaque branche réunit des entreprises ayant des activités homogènes, définies notamment par les codes NAF et présentant des caractéristiques en matière économique, d'emploi et de compétences qui sont partagées par les professionnels de la branche (identité économique et sociologique) ; de plus, les branches sont le lieu de la négociation des conventions collectives et des réponses aux obligations annuelles ou triennales pour définir les conditions d'emploi et de travail (réalité juridique).

Dans l'industrie, les filières correspondent à des entreprises ayant des activités économiques complémentaires de l'amont vers l'aval d'un type de production.

L'enjeu est de favoriser l'articulation entre ces deux types d'organisation, branche et filière.

Les travaux conduits au sein du groupe montrent que l'approche filière est prise en compte au sein de la branche selon deux optiques différentes : un modèle intégratif ou un modèle à géométrie variable. Le premier modèle est celui qui prévaut dans la métallurgie où il existe une culture métier forte qui permet de transcender les particularités notamment en matière d'emploi et de compétences. Pour les autres secteurs, le modèle est à géométrie variable : tantôt les approches sur les questions emploi et compétences au sein de la filière reproduisent celles des branches ; tantôt ces approches sont différentes.

L'articulation branches/filières comporte de nombreux freins au développement d'une approche filière. La structuration historique des branches ne favorise pas toujours le développement d'une politique de filières : forte identité des métiers ; émiettement des conventions collectives ; multiplicité des acteurs et des niveaux de négociation (niveau sectoriel européen, branche, entreprise) ; les branches sont fortes de cette histoire alors que les filières, qui correspondent à une logique économique assise sur la chaîne de la production et de la valeur, doivent encore être renforcées pour exister pleinement notamment dans le domaine de la formation professionnelle.

Il existe des conflits de priorité entre les branches et les filières. Toutefois cette discordance n'est pas générale et ne vaut pas pour l'ensemble des secteurs. Ainsi la représentante de l'UIMM a indiqué qu'elle ne ressentait pas cet antagonisme. Elle indique que les filières ont un rôle à jouer vis-à-vis de l'activité et de l'économie, qui doit être conduit en lien avec les branches qui elles portent les thématiques du social et de la GPEC. Il s'agit précisément de ne pas faire plusieurs fois les mêmes choses (ex. : attractivité des métiers) mais au contraire de fédérer et de créer des synergies.

Les modalités d'animation et d'action des filières et les liens avec les branches professionnelles

Depuis plusieurs années, on constate que les acteurs cherchent collectivement à compléter la logique

traditionnelle des branches professionnelles pour faire prévaloir des logiques de filières qui permettent d'avoir un cadre d'action plus opérationnel sur les plans économique et social.

À cet égard, la démarche des industries agroalimentaires engagée en 2009 qui couvre presque l'ensemble de la filière et qui a permis la mise en place d'un OPCA de filière apparaît comme emblématique.

La logique de filière a reçu une consécration décisive avec la création d'un Conseil national de l'industrie et des différents comités stratégiques de filières (CSF). Les CSF apparaissent désormais comme le lieu d'élaboration de visions partagées entre industriels, organisations syndicales et l'État, sur les enjeux prioritaires des filières et sur les plans d'action à mener, notamment sur des axes de développement, performance, export, emploi et compétences, financement et innovation. Et cela même si l'on peut regretter que les CSF intègrent encore trop rarement les services associés qui, de par leur transversalité interfilières, apportent des capacités de fertilisations croisées sources de compétitivité. Cette intégration apparaît comme un point de progression pour l'avenir.

La déclinaison des travaux des filières sur les thèmes Emploi et compétences au niveau des branches est variable selon le degré d'avancement des travaux des filières, la réflexion des partenaires sociaux, les chantiers de négociation et les expériences propres à chaque branche.

Il apparaît qu'une condition essentielle de réussite du déploiement des travaux, notamment en matière de formation, repose sur l'existence d'un dialogue en amont au niveau CSF/branches, qui n'existe pas toujours ou qui n'est pas toujours suffisant. Certains des membres de la section thématique considèrent que « la fixation d'une feuille de route sociale au niveau de la filière apparaît comme un outil de modernisation ».

Perspectives de travaux en matière d'emploi et de compétences

Les auditions ont confirmé que les travaux sur la mobilité professionnelle de salariés d'une filière ou d'une branche à une autre doivent aussi prendre en compte les transferts de salariés au sein d'une même filière ou d'une même branche, d'une grande entreprise ou d'une entreprise de taille intermédiaire vers les PME. En effet, la problématique de transfert de compétences est aussi une problématique intrafilières et intrabranche.

La section thématique a conclu que trois types d'actions pouvaient être menés quant aux transferts de compétences :

des actions d'amélioration des connaissances :

- une réflexion doit être menée entre les différents observatoires de branches afin de constituer un socle

commun d'observation de l'emploi et des compétences ;
des actions en matière de sensibilisation et de communication :

- déploiement de sites internet construits sur des approches filières, tels que le site dédié aux métiers, à l'emploi et à la formation de la filière alimentaire (www.alimentiers.com), l'objectif étant d'éclairer les mobilités interbranches à l'intérieur d'une filière ;
- appui aux actions de promotion interbranches en faveur de passerelles pour décloisonner les approches ressources humaines ;
- renforcement de l'information disponible sur les métiers communs à différents secteurs d'activité avec une approche régionale (CSFR).

des actions pour favoriser le développement des mobilités professionnelles :

- le développement des certificats de qualification professionnelle permettant d'assurer la transférabilité de compétences intersectorielles (développement notamment des certifications professionnelles interbranches (CQPI)) ;
- développer une réflexion sur les conditions de recours aux groupements d'employeurs, aux contrats de mission, aux périodes de mobilité permettant de favoriser des passerelles vers des secteurs au sein d'un même territoire.

Conclusion des travaux menés par le groupe

Les filières n'ont pas vocation à se substituer aux branches professionnelles en ce qui concerne la négociation sociale. En outre, pour ce qui est des problématiques emploi et compétences, une structuration par activités homogènes, comme le sont les branches, conserve une pertinence réelle du point de vue des métiers et des formations.

En revanche, il apparaît de manière incontestable que, dans certains secteurs, le nombre de branches, héritage de la fragmentation du mouvement patronal, est tout à fait excessif, non seulement pour être efficace du seul point de vue de la logique de branches (capacité à négocier, moyens humains et capacité financière) mais aussi pour permettre une coordination efficace filières/branches.

Les auditions menées au sein de la section thématique ont mis en évidence la nécessité pour les organisations patronales et syndicales, actuellement structurées en fonction des branches, d'adapter leur organisation de façon à permettre une meilleure coordination filières/branches.

D'une manière générale, comme l'ont montré les exemples de l'automobile et des IAA lors des auditions, pour réussir à dynamiser les logiques de transfert de compétences, il faut parvenir à construire des outils ou des démarches qui dépassent le seul cadre de la branche. Il apparaît donc que la question de l'articulation entre branches et filières doit être envisagée selon une perspective matricielle (cf. *tableaux 1 et 2 en annexe* sur le

croisement entre les branches et les filières définies selon les périmètres des comités stratégiques de filière). Cette vision croisée doit permettre, dans un premier temps, d'établir une cartographie des rapports d'inclusion ou d'intersection des périmètres des branches avec ceux des filières. Elle devra en second lieu permettre de dépasser le cadre des branches et aider, le cas échéant, à identifier les complexités à réduire, notamment lorsque la filière est émiétée.

La création de quatre groupes de travail au sein de la section thématique

À la lumière des principales actions retenues par les CSF dans le domaine Emploi et compétences, la section thématique a décidé de structurer ses travaux autour de quatre thèmes.

Développer les passerelles entre métiers industriels

En tirant parti des enseignements, des études et des expériences sur les transitions professionnelles et la mise en

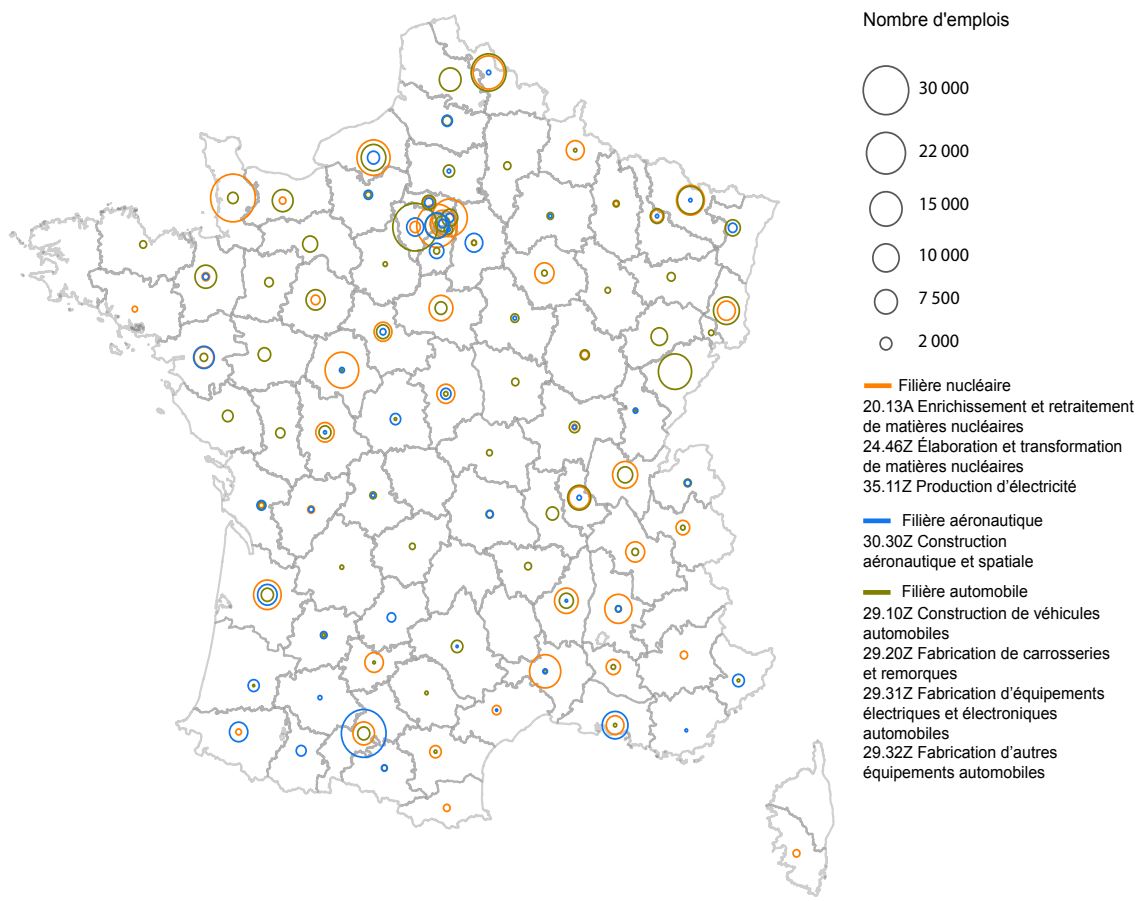
œuvre de passerelles entre filières ou entre entreprises, les travaux de ce groupe conduiront à la mise en place de démonstrateurs sur quelques territoires. Dans une optique d'anticipation de transferts de ressources et de compétences, ces démonstrateurs identifieront et testeront les conditions de mise en œuvre concrète, avec les acteurs locaux, de telles démarches.

La phase de recensement des études et de partage sur les expériences existantes a démarré en novembre 2013. Elle aboutira début 2014 sur la présentation d'une synthèse et de recommandations pour préparer la mise en place des démonstrateurs dans trois territoires.

Travailler sur les questions de mobilité entre filières industrielles impose de prendre en compte les enjeux de mobilité géographique. Le choix des territoires se fera naturellement en tenant compte de la représentation des différentes filières.

La carte ci-après donne, à titre d'illustration sur l'exemple des filières aéronautique, automobile et nucléaire, une idée de la concentration et de la dispersion des emplois de ces trois filières sur le territoire national. Réalisée par

Répartition des emplois dans les filières aéronautique, navale et nucléaire



Source : Données Séquoia de l'Acosse et des Urssaf, alimentées par les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC).

la DGEFP à partir d'une source ACOSS, elle superpose les données emploi de l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel des communes concentrant au moins 50 salariés dans l'un des codes NAF indiqués, relevant des 3 filières considérées. Ces informations ne sont pas exhaustives car on se heurte à deux difficultés : il n'existe pas à ce jour de recensement des codes NAF par filière et de nombreux codes NAF participent bien sûr à plusieurs filières. Cette approche, aujourd'hui partielle, devra être enrichie.

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes (alternance notamment) à partir d'expériences innovantes

Ce groupe travaillera, notamment à partir de l'expérience de la filière aéronautique, sur le développement de viviers d'apprentis communs entre grands groupes et PME, sur l'offre de parcours d'alternance partagés et sur la mise en place de plates-formes offre/demande sur l'embauche d'apprentis (exemple de la filière nucléaire).

Évaluer des besoins en formation des entreprises industrielles

La question de l'adéquation de l'offre de formation initiale et continue et des besoins des entreprises est régulièrement posée. Aussi la section thématique Emploi et compétences investira ce sujet en collectant auprès des CSF l'expression précise des besoins en compétences non satisfaits. Un premier pilote sera fait dans ce domaine, avec quelques CSF et en travaillant sur quelques territoires, l'offre de formation devant être appréhendée de manière locale ; la question d'adéquation offre/demande de formation sera envisagée de manière territoriale.

Mieux identifier les besoins d'éléments prospectifs d'analyse des emplois et des compétences

La conférence sociale des 20 et 21 juin 2013 a chargé la section thématique Emploi et compétences du CNI de définir de quels éléments prospectifs d'analyse des emplois et des compétences les filières industrielles avaient besoin.

Tableau 1 : Croisement filières - les 25 principales branches

CSF Branches	Aéronautique	Alimentaire	Automobile	Biens de consommation	Chimie et Matériaux	Éco-industries	Industries extractives et première transformation	Industrie et Technologie de santé	Ferroviaire	Mode et luxe	Naval	Nucléaire	Numérique
Plasturgie	2		2	1	1						2		
Caoutchouc	3		3										
Métallurgie	1		1	2				2	1		1		
Industries chimiques				3			2					2	
Exploitation d'équipements thermiques OETAM													
Entreprises des services d'eau et d'assainissement						3							
Industries de carrières et de matériaux					2		1						
Industries de la maroquinerie										3			
Installation aéronautique frigorifique et thermique								3				3	
Laboratoires d'analyses médicales									3				
Manutention ferroviaire													
Meunerie		3											
Navigation de plaisance													
Prestataires de services secteur tertiaire													
Production des papiers cartons OETAM					3						3		3
Transports routiers							3						
Activités du déchet													
Assainissement et maintenance industrielle						2						1	
Bureaux d'études techniques SYNTEC													
Industries de l'habillement													
Industries transformation volaille		2								2			
Sidérurgie													
Industrie pharmaceutique								1					
Industries des produits alimentaires élaborés		1											
Industries textiles													
Télécommunications													1

Note : le numéro indique le classement de la branche dans la filière en termes d'effectifs.

1

2

3

Source : DGEFP.

Tableau 2 : Croisement des filières et des 68 branches

CSF Branches	Aéronautique	Alimentaire	Automobile	Biens de consommation	Chimie et Matériaux	Éco-industries	Industries extractives et première transformation	Industrie et Technologie de santé	Ferroviaire	Mode et luxe	Naval	Nucléaire	Numérique
Activités du déchet	12		11		10	2						8	
Assainissement et maintenance industrielle						1						1	
Bâtiment						4		5		4		7	
Bijouterie-joaillerie-orfèvrerie		4											
Boulangerie et pâtisserie industrielle													
Bureaux d'études techniques SYNTEC	5		5	8		6	5		5		4	4	2
Caoutchouc	3		3										
Commerce audiovisuel électronique équipement ménager				11									
Commerce de détail habillement textiles										7			
Commerce de gros des tissus, tapis, linge de maison										6			
Commerces de détail non alimentaires			10	9			12						
Commerces de gros bonneterie, lingerie, chaussures													
Communication production audiovisuel public													7
Détaillants en chaussure													
Édition				14		5							
Entreprises de propriété						3							
Entreprises des services d'eau et d'assainissement													
Exploitation d'équipements thermiques OETAM								2				2	
Fabrication commerce produits pharmaceutiques													
Grands Magasins et Magasins populaires							7						
Hospitalisation privée													
Industrie de la chaussure													
Industrie du pétrole					9								
Industrie fabrication des ciments cadres					5								
Industrie laitière		5											
Industrie pharmaceutique													
Industries alimentaires diverses		6					1						
Industries céramiques					11								
Industries chimiques					8		2	4					
Industries de carrières et de matériaux					2								
Industries de fabrication mécanique du verre					12								
Industries de la maroquinerie													
Industries de l'habillement													
Industries des jeux, jouets et connexes										3			
Industries des produits alimentaires élaborés		1		5						2			

Branches	CSF	Aéronautique	Alimentaire	Automobile	Biens de consommation	Chimie et Matériaux	Éco-industries	Industries extractives et première transformation	Industrie et Technologie de santé	Ferroviaire	Mode et luxe	Naval	Nucléaire	Numérique
Industries et commerce de la récupération					4						1			
Industries textiles		4		4										
Industries transformation volante			2					3	6				3	
Installation aéronautique frigorifique et thermique														
Laboratoires d'analyses médicales										3				
Manutention et nettoyage aéroports Région parisienne		11								1				
Manutention ferroviaire					2									
Métallurgie		1		1										5
Meunerie			3											
Navigation de plaisance		9												
Négoce des matériaux de construction		6		7		7				4				
Négoce et services médico-techniques								6						
Optique-lunetterie de détail								11						
Parfumerie de détail et esthétique								10						
Pharmacie d'officine														
Plasturgie		2		2	1									
Prestataires de services secteur tertiaire				12	13		7	9		6		2	5	4
Prévention et sécurité		10												3
Production des papiers cartons OETAM					6									
Publicité														
Réparation pharmaceutique								4						
Services de l'automobile				6										6
Sidérurgie														
Succursales de vente au détail d'habillement														
Succursales du commerce de détail en chaussure											11			
Sucrerie sucrerie-distillerie raffinée										2	12			
Télécommunications						4								
Transformation des papiers cartons OETAM					7									
Transports aériens personnel au sol		7												
Transports publics urbains de voyageurs														
Transports routiers		8		9										
Travail temporaire permanent				8	12									
Travaux publics			7				10		3					1

Note : le numéro indique le classement de la branche dans la filière en termes d'effectifs.
Source : DGEFP.

11 à 14

6 à 10

1 à 5

Contexte de la mise en place de la section thématique

L'industrie manufacturière tient une place centrale dans l'économie européenne et française : elle emploie plus de 34 millions de personnes, contribue à un cinquième de la production et représente 80 % des exportations européennes ; elle réalise 80 % des investissements du secteur privé dans la R & D. Elle a toutefois connu un net recul ces dernières années : la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB européen est passée en 2009 sous la barre des 17 % et la part de l'industrie européenne dans les exportations mondiales a baissé de 45 % à 40 % entre 2006 et 2010. Dans un contexte de mondialisation accrue, où l'industrie européenne doit faire face à une concurrence internationale croissante, il appartient tant aux États qu'aux institutions européennes d'impulser une véritable politique industrielle mobilisant l'ensemble des politiques et instruments communautaires en faveur du renforcement de l'appareil productif, de l'emploi en Europe, de la compétitivité et de la dynamique innovante de l'industrie.

La politique industrielle, qui constitue l'une des sept initiatives phares de la stratégie Europe 2020, s'est vue reconnaître un rôle central dans le modèle de croissance de l'Union européenne à la faveur notamment des conclusions du Conseil européen de juin 2012, de la communication de la Commission d'octobre 2012 et des conclusions du Conseil compétitivité de décembre 2012. Ces différents travaux devraient culminer avec la discussion thématique sur la compétitivité industrielle qui sera organisée au Conseil européen début 2014.

Ces initiatives ont fixé des orientations ambitieuses, qu'il est désormais nécessaire de concrétiser à travers des propositions d'actions à même de répondre à l'objectif, fixé par la Commission, de relèvement de la part de l'industrie à hauteur de 20 % du PIB européen d'ici à 2020. Elles doivent également répondre au défi posé par les ambitions américaines et la montée en puissance des industries des pays émergents. C'est pour répondre à ces enjeux que le CNI s'est doté en novembre 2013 d'une section thématique Europe.

Composition de la section thématique

La section thématique Europe du CNI, présidée par M. François Gayet, délégué général du Cercle de l'industrie, regroupe :

- des représentants des comités stratégiques de filière (CSF) ;
- des représentants d'organisations syndicales ;
- des représentants de fédérations professionnelles ;
- des personnalités qualifiées ;
- des représentants des administrations de l'État.

La DGCI assure notamment le rôle de secrétaire-rapporteur de la section.

Missions de la section thématique

Conformément à la lettre de mission définie par le ministre du Redressement productif, la mission de cette section constituera principalement à :

- assurer une information mutuelle des parties prenantes sur les réflexions et travaux en cours se rapportant à la politique industrielle européenne, qu'ils soient menés au sein des organisations professionnelles, des organisations syndicales, de l'administration française ou des institutions communautaires ;
- partager les points de vue notamment pour alimenter les positions des parties prenantes au CNI sur les dossiers communautaires ;
- assister le CNI dans l'élaboration d'avis et de recommandations sur la politique industrielle européenne, ou sur tout dossier communautaire en lien avec l'industrie, qui seront transmis aux autorités et, le cas échéant, aux représentants français dans les institutions européennes ;
- établir des liens avec les organismes du type CNI dans les autres pays européens ;
- impulser une amélioration de l'implication des acteurs nationaux dans les programmes européens, en diffusant les bonnes pratiques identifiées dans les filières et en identifiant avec les comités stratégiques de filière les mesures adéquates. Il apparaît en effet que les entreprises françaises sont moins mobilisées sur les programmes de financement communautaires que les entreprises des autres États membres. Sur la période 2007-2011, elles ont obtenu 11,7 % des subventions distribuées sur certains programmes significatifs du septième programme cadre de recherche et développement technologique (PCRDT), ce qui apparaît insuffisant par rapport au poids de la France dans la R & D réalisée au sein de l'UE (17,7 %), et globalement inférieur à la part de la contribution française au budget communautaire (16 %).

La section thématique Europe portera également une attention particulière à la politique de concurrence et à

l'évolution du cadre réglementaire relatif aux aides d'État, à la réglementation et aux simplifications administratives, à la politique commerciale, au financement de l'investissement productif, au renforcement de la surveillance du marché unique (en vue de s'assurer qu'il concourt bien au dynamisme des entreprises européennes), au renforcement du soutien à la R&D&I, à l'accès aux financements communautaires, aux programmes de coopération européens et aux questions énergétiques et environnementales.

Activités de la section thématique

La section thématique a démarré ses travaux dès novembre 2013 ; elle a visé dans un premier temps à accompagner le CNI dans l'élaboration d'un avis sur la politique industrielle européenne, dans la perspective du Conseil européen de début 2014 sur la compétitivité industrielle. Cet avis a été diffusé en février 2014. Ce document analysera les forces et faiblesses de la politique industrielle européenne et identifiera les sujets prioritaires pour l'industrie française.

Des progrès concrets ont certes déjà été accomplis, notamment sur les questions d'innovation et les politiques sectorielles, mais des sujets demeurent à approfondir en termes de consensus européen (notamment s'agissant de la politique de la concurrence, la politique commerciale, les aides d'État ou encore la politique environnementale au sens large). Si l'on peut actuellement constater un vif regain d'intérêt pour la politique industrielle européenne, l'UE et les différents États membres doivent prendre conscience d'une véritable urgence à agir.

Au-delà du Conseil européen de début 2014, la section thématique Europe approfondira les sujets de sa feuille de route, notamment la façon de renforcer l'influence de l'industrie française dans les négociations européennes, l'amélioration de l'accès des entreprises françaises aux financements communautaires, ou encore la politique de simplification administrative à mener au niveau communautaire.



Section thématique Financement

Organisation et méthodologie

La section thématique transverse Financement a été créée fin 2013, sur proposition conjointe du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre du Redressement productif. Cette section est présidée par Mme Jeanne-Marie Prost, médiatrice nationale du crédit aux entreprises et présidente de l'Observatoire du financement des entreprises.

Conformément au principe de fonctionnement du Conseil national de l'industrie, la section thématique Financement rassemble des représentants de 5 organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO), de fédérations patronales (CGPME, FIM, GFI, UIC) et de l'Administration (DGCIS, DG Trésor, Conseil général de l'économie). Afin de bénéficier d'une vision « terrain » des problématiques rencontrées par les entreprises, le groupe comprend également plusieurs dirigeants ou directeurs financiers de PME ou ETI industrielles. Enfin, en raison des problématiques abordées, des représentants des grands acteurs du financement de l'économie sont également associés (Paris Europlace, BPI, FBF, banques, IDF Capital).

Contexte et enjeux

Pour permettre un redressement de notre industrie, il est indispensable d'assurer aux entreprises un accès à un financement diversifié et à des conditions adaptées à leur situation.

Cette problématique est particulièrement prégnante dans la période actuelle de sortie de crise, qui devrait être accompagnée d'une reprise de l'investissement et donc des demandes de financement. Par ailleurs, le nouveau cadre prudentiel mis en place suite à la crise (Bâle III, Solvency II) pourrait diminuer les flux de financement de l'économie réelle par les secteurs bancaires et assurantiels.

Dans ce contexte, les conditions d'accès au financement des entreprises ont déjà fait l'objet de nombreuses études et rapports. Néanmoins, ces derniers portent systématiquement sur l'ensemble de l'économie, sans aborder les particularités du secteur industriel.

Celui-ci souffre ainsi d'une rentabilité particulièrement dégradée, comme l'a souligné le rapport Gallois, ce qui

se traduit par des taux de marge très faibles (18 % pour l'industrie manufacturière en 2012), limitant ainsi les capacités d'autofinancement des entreprises. Par ailleurs, certains secteurs de l'industrie fonctionnant sur des cycles longs peuvent nécessiter un investissement « patient » pas toujours compatible avec les logiques des acteurs financiers.

La section s'attachera donc à identifier les contraintes qui pèsent sur le financement des entreprises industrielles, en concentrant l'analyse sur les PME et ETI n'ayant généralement pas accès aux marchés financiers et étant ainsi plus dépendantes du financement bancaire.

Par exemple, la section tentera d'expliquer le hiatus apparent entre certains éléments statistiques montrant des conditions satisfaisantes d'octroi de crédits aux entreprises¹, alors que les enquêtes d'opinion auprès des chefs d'entreprise montrent une insatisfaction croissante de ces derniers sur le financement bancaire.

Les travaux de la section porteront également sur le financement des fonds propres, dans un contexte de diminution des montants collectés par le capital développement, ou encore sur les modalités d'intervention de la banque publique d'investissement.

Ces travaux devraient aboutir à des propositions communes de solutions à mettre en œuvre à brève échéance et sur le long terme, dans la perspective du renforcement des grandes filières industrielles.

Feuille de route

Depuis sa constitution en octobre 2013, la section s'est réunie à deux reprises. Ces premiers échanges ont permis de constater une forte implication des différents membres et la richesse des contributions. Un premier constat sur l'état financier des entreprises industrielles a été partagé sur la base des données statistiques fournies par la Banque de France. Lors de la deuxième réunion, le rôle de la BPI dans le financement de l'industrie a été débattu.

À ce stade très amont des travaux, la section n'est pas encore en mesure de formuler des recommandations. Celles-ci seront progressivement dégagées au cours du premier semestre 2014, et les conclusions de la section seront formalisées dans un rapport rendu à l'automne.

¹ Cf. par exemple l'enquête trimestrielle de la Banque de France auprès des PME et ETI sur leur accès au crédit.

Pour ce faire, la section se réunira toutes les trois semaines environ, et auditionnera des représentants des principaux acteurs du financement de l'industrie lors de sessions thématiques. Sont notamment déjà programmées des sessions dédiées au financement bancaire (directeurs de banques et banquiers régionaux), à l'action publique (CGI, collectivités territoriales) ou encore à une étude comparative du financement du middlestand allemand.



Section thématique Réglementation et Simplification

La section Réglementation et Simplification rassemble, sous la présidence de M. Alain Devic, des représentants des principales filières industrielles (fédérations professionnelles et CSF) et des représentants des administrations en charge de l'élaboration des réglementations. Les organisations syndicales y sont également conviées.

Elle est chargée :

- d'émettre des propositions de simplification des réglementations ou de législations existantes, notamment en jouant le rôle d'interface auprès des CSF pour collecter des propositions et les analyser ;
- de donner des avis sur tout projet de réglementation impactant l'industrie (hors les aspects fiscaux ou sociaux qu'elle ne traite pas aujourd'hui), en identifiant notamment les éventuelles difficultés que les projets peuvent présenter pour les entreprises industrielles, en termes de mise en œuvre pratique, de coûts induits ou de délais. Le groupe peut également se prononcer sur les cas de transposition de directives européennes afin d'éviter les cas de surtranspositions ;
- de diligenter des comparatifs de réglementations européennes applicables à l'industrie.

31 propositions de simplification remises en 2013

Dans le cadre de la mission confiée début 2013 par le Premier ministre au député Thierry Mandon, le CNI a été sollicité pour proposer des simplifications des réglementations constituant des freins à la compétitivité des entreprises. Les CSF et la section thématique ont identifié des réglementations dont la complexité et les coûts apparaissent disproportionnés par rapport aux bénéfices attendus, ou des cas de surtranspositions, c'est-à-dire d'applications en droit français de règlements ou de directives européennes allant au-delà des prescriptions communautaires sans justification affirmée du point de vue de la sécurité des personnes ou des biens. 31 propositions ont été remises en juin 2013 à M. Thierry Mandon, qui en a intégré une grande partie dans son rapport au Premier ministre en juillet 2013.

Qu'en est-il advenu ?

- **l'affichage des consignes de tri pour les produits qui relèvent de filières à responsabilité élargie des producteurs a fait l'objet d'un report d'application au 1^{er} janvier 2015.** Le projet de décret a été modifié afin de

diminuer les coûts de mise en place de la signalétique pour les industriels. Le principe reste toutefois que le marquage doit être présent sur le produit afin de favoriser le recyclage des déchets par une harmonisation des gestes de tri. Par dérogation que l'industriel aura à justifier à l'administration en cas de contrôle, le marquage peut être apposé sur l'emballage, la notice d'utilisation, voire une étiquette. De leur côté, les collectivités locales devront elles-mêmes faire des efforts pour harmoniser ces consignes de tri ;

- la Cour européenne de justice a fait l'objet d'une saisine sur **l'interprétation faite par la France du règlement REACH, dont la ST avait dénoncé la surtransposition.** Il est en effet demandé en France de déclarer tout produit dont l'un au moins des composants contient plus de 0,1% de substances chimiques relevant de cette réglementation, même si au total le produit en contient moins de 0,1%. Ce sujet qui ne fait pas consensus au sein des États membres de l'Union sera ainsi tranché ;

- la question des **garanties financières demandées aux exploitants d'installations susceptibles de polluer les sols** a été partiellement traitée : la note d'interprétation de la réglementation, rédigée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, reprend les demandes formulées par la ST. Les industriels restent toutefois vigilants sur l'interprétation qui sera faite de cette note en région ;

- deux autres propositions concernant **les contrats passés avec les opérateurs téléphoniques** n'ont pas été retenues au motif qu'elles pouvaient apparaître comme une remise en cause des droits accordés récemment aux consommateurs dans la loi Châtel ;

- d'autres sujets sont en cours de discussion avec les administrations responsables de l'élaboration des réglementations :

- l'application de la **réglementation sur les études d'impact** fera l'objet d'un groupe de travail dans le cadre des États généraux de la modernisation du droit de l'environnement. Une expérimentation permettant de simplifier et de sécuriser juridiquement l'instruction des études d'impact sera menée par ailleurs dans le cadre du projet de loi habilitant le gouvernement à prendre par ordonnance des mesures de simplification destinées aux entreprises ;
- le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a fait part de son intention de réviser

dans son intégralité la **réglementation applicable aux équipements sous pression en service** ;

- la direction générale de l'Énergie et du Climat a intégré la préoccupation de **simplification des déclarations d'émission de gaz à effet de serre** formulée par la ST dans ses réflexions sur la manière dont les déclarations devront être remises en 2015 ;

- la direction générale du Travail souhaite renouer le dialogue avec les industriels sur les mesures d'accompagnement des entreprises au respect **de la valeur limite d'exposition au styrène**. De façon plus générale, les modalités de transposition en France et de mise en œuvre des valeurs limites d'exposition définies au niveau européen restent une question clé ;

- la direction générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des fraudes a été contactée afin de renouer un dialogue avec les professionnels sur le **contrôle de conformité des auxiliaires technologiques, substances ou procédés utilisés dans le cadre des productions agroalimentaires**, mais ne subsistant pas dans le produit à l'issue du processus de fabrication ou de conditionnement ;

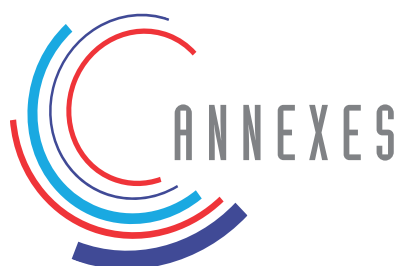
- **l'adaptation des procédures administratives au contexte maritime pour le développement d'hydroliennes ou d'éoliennes offshore** sera traitée soit dans le cadre des suites des États généraux de la modernisation du droit de l'environnement, soit lors de la préparation de la loi sur la transition énergétique.

La ST se réjouit de la prise de conscience de très nombreux acteurs de la nécessité de simplifier les processus et de la prise en compte de ces sujets. Elle attend qu'ils puissent être traités rapidement et clairement dans le sens d'une simplification de la réglementation, avec un allègement, une clarté et une simplicité des procédures.

L'activité en 2014

Avec la création en janvier 2014 d'un Conseil de la simplification, la ST espère la mise en place de méthodes de travail plus réactives. Elle va se rapprocher de cette structure pour proposer de collaborer étroitement à ses travaux. Dans un premier temps, à l'instar des organisations professionnelles, elle remettra d'ici le 20 février dix propositions de simplification à traiter de façon prioritaire.

La ST s'attachera également en 2014 à intervenir plus en amont sur les projets de textes réglementaires ou législatifs susceptibles de poser des difficultés aux entreprises, notamment en raison de leur complexité. Elle souhaite également participer aux actions lancées par la Commission européenne dites « mieux légiférer », en lien avec la ST Europe du CNI.



Membres du Conseil national de l'industrie

Président du CNI	Jean- Marc AYRAULT	Premier ministre
Ministres		
Décret du 22 février 2013 (dans l'ordre du décret)	Arnaud MONTEBOURG	Ministre du Redressement productif
	Pierre MOSCOVICI	Ministre de l'Économie et des Finances
	Nicole BRICQ	Ministre du Commerce extérieur
	Fleur PELLERIN	Ministre déléguée, chargée des PME, de l'Innovation et de l'Économie numérique
	Sylvia PINEL	Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme
	Geneviève FIORASO	Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
	Philippe MARTIN	Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
	Vincent PEILLON	Ministre de l'Éducation nationale
	Michel SAPIN	Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social
	Stéphane LE FOLL	Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
	Marisol TOURAINE	Ministre des Affaires sociales et de la Santé
	Frédéric CUVILLIER	Ministre délégué, chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche
	Cécile DUFLOT	Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement
Jean-Yves LE DRIAN	Ministre de la Défense	
Membres de droit		
Décret du 22 février 2013	Alain ROUSSET	Président de l'Association des régions de France
	Jacques PELISSARD	Président de l'Association des maires de France
	André MARCON	Président de CCI France
	Alain GRISET	Président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
Décret du 22 avril 2013	Louis GALLOIS	Commissaire général à l'investissement
	David AZEMA	Commissaire aux participations de l'État
	Jean PISANI-FERRY	Commissaire général à la stratégie et à la prospective
	Nicolas DUFOURCQ	Directeur général de bpifrance
	Jeanne-Marie PROST	Médiatrice nationale du crédit aux entreprises
	Pierre PELOUZET	Médiateur national des relations interentreprises
	Jean GRELLIER	Député des Deux-Sèvres
	Élisabeth LAMURE	Sénatrice du Rhône
	Gaston FRANCO	Député européen

Collège des entreprises industrielles - 15 membres

Arrêté du 27 janvier 2014	Patrick BLAIN	Président du CCFA (Comité des constructeurs français d'automobiles)
	Yves HERBAUT	Président de la COPACEL (Union française des industries des cartons, papiers et celluloses)
	Yves DUBIEF	Président du CLIMO (Comité de liaison des industries de main-d'œuvre)
	Jérôme FRANTZ	Président de la FIM (Fédération des industries mécaniques)
	Joël FOURNY	Représentant l'UPA (Union professionnelle artisanale)
	Jean-Philippe GIRARD	Président de l'ANIA (Association nationale des industries agroalimentaires)
	Philippe GOEBEL	Président de l'UIC (Union des industries chimiques)
	Frédéric GRIVOT	Vice-président de la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises)
	Marwan LAHOUD	Président du GIFAS (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales)
	Christian LAJOUX	Président de la FEFIS (Fédération française des industries de santé)
	Florence POIVEY	Présidente de la Fédération de la plasturgie et des composites
	Loïc RIVIERE	Délégué général de l'AFDEL (Association française des éditeurs de logiciels)
	Frédéric SAINT-GEOURS	Représentant le MEDEF (Mouvement des entreprises de France)
	Jean-Louis SCHILANSKY	Président de l'UFIP (Union française des industries pétrolières)
	Gilles SCHNEPP	Représentant la FIEEC (Fédération des industries électriques, électroniques et de communication)

Collège des salariés de l'Industrie - 10 membres

Arrêté du 27 janvier 2014	Isabelle MARTIN	Secrétaire confédérale de la CFDT
	Patrick PIERRON	Secrétaire national de la CFDT
	Xavier LE COQ	Délégué national de la CFE-CGC
	Alain GIFFARD	Secrétaire national de la CFE-CGC
	Joseph THOUVENEL	Vice-président de la CFTC
	Serge BRU	Conseiller économique de la CFTC
	Bernard DEVERT	Secrétaire fédéral de la CGT
	Mohammed OUSSEDIK	Secrétaire confédéral de la CGT
	Frédéric HOMEZ	Secrétaire général adjoint de FO
	Pascal PAVAGEAU	Secrétaire confédéral de FO

Collège des personnalités qualifiées - 7 membres

Arrêté du 27 janvier 2014	Pierre-Étienne BINDSCHEDLER
	Marie-Claire CARRERE-GEE
Vice-président du CNI	Jean-François DEHECQ
	Stéphane DISTINGUIN
	Élisabeth DUCOTTET
	Clara GAYMARD
	Christian NIBOUREL

Invités

Yvon JACOB	Ambassadeur de l'Industrie
Martial BOURQUIN	Sénateur du Doubs, vice-président de la Commission des affaires économiques au Sénat

Bureau du Conseil national de l'industrie

	Jean-François DEHECQ	Vice-président du Conseil national de l'industrie
	Odile KIRCHNER	Secrétaire générale du Conseil national de l'industrie
	Mathias LELIEVRE	Directeur adjoint du Cabinet du ministre du Redressement productif
	Christophe LEROUGE	Chef du service industrie DGCIIS
Collège des entreprises industrielles 5 membres	Philippe GOEBEL	Président de l'Union des industries chimiques (UIC)
	Frédéric SAINT-GEOURS	Président du groupe des Fédérations industrielles (GFI)
	Vincent MOULIN WRIGHT	Délégué général du groupe des Fédérations industrielles (GFI)
	Jérôme FRANTZ	Président de la Fédération des industries mécaniques (FIM)
	Frédéric GRIVOT	Vice-président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)
Collège des salariés de l'industrie 5 membres	Isabelle MARTIN	Secrétaire confédérale de la CFDT
	Xavier LE COQ	Délégué national de la CFE-CGC
	Serge BRU	Conseiller économique de la CFTC
	Bernard DEVERT	Secrétaire fédéral de la CGT
	Pascal PAVAGEAU	Secrétaire confédéral de FO

Vice-présidents des comités stratégiques de filière et des sections thématiques

CSF		
Aéronautique	Président du GIFAS	Marwan LAHOUD
Alimentaire	Président de l'ANIA	Jean-Philippe GIRARD
Automobile	Président de la FIEV	Claude CHAM
Biens de consommation	Président d'EMINENCE	Dominique SEAU
Bois	Président de la FBIE	Luc CHARMASSON
Chimie & Matériaux	Président de l'UIC	Philippe GOEBEL
Éco-industries	Président du PEXE	Jean-Claude ANDREINI
Ferroviaire	Président de la FIF	Louis NEGRE
Industries extractives et de première transformation	Vice-présidente d'A3M	Catherine TISSOT-COLLE
Industries et Technologies de santé	PDG d'IPSEN	Marc de GARIDEL
Mode et Luxe	PDG de BALENCIAGA	Isabelle GUICHOT
Naval	Président du GICAN	Jean-Marie POIMBOEUF
Nucléaire	PDG D'EDF	Henri PROGLIO
Numérique	Délégué Général de l'AFDEL	Loïc RIVIERE

ST		
Concours publics à l'industrie	Inspecteur général des Finances	Philippe JURGENSEN
Emplois et Compétences	Présidente du Conseil de l'orientation pour l'emploi	Marie-Claire CARRERE-GEE
Europe	Délégué Général du Cercle de l'Industrie	François GAYET
Financement	Médiatrice nationale du crédit aux entreprises	Jeanne-Marie PROST
Réglementation et Simplification		Alain DEVIC

Décret n° 2010-596 du 3 juin 2010 relatif au Conseil national de l'industrie
modifié par décret du 22 février 2013



DECRET
Décret n° 2010-596 du 3 juin 2010 relatif au conseil national de l'industrie

NOR: INDI1012151D
Version consolidée au 24 avril 2013

Le Premier ministre,
Sur le rapport de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,
Vu l'article 37 de la Constitution ;
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,
Décrète :

Article 1

▶ Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 3

Il est créé une instance consultative dénommée conseil national de l'industrie (CNI) et placée auprès du Premier ministre.

Article 2

▶ Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 4
▶ Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 5

Le conseil national de l'industrie éclaire et conseille les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et des services à l'industrie en France, aux niveaux national et territorial. Il peut proposer des actions, de dimension nationale ou européenne, visant à soutenir la compétitivité et le développement de ces secteurs d'activité, des emplois et des compétences associés. Il peut soumettre des avis argumentés et des propositions relatifs à l'efficacité des aides publiques dont bénéficie l'industrie, ainsi qu'à l'impact des politiques publiques sur l'industrie et les services à l'industrie.

Dans cet objectif, le conseil national de l'industrie :

- fait toutes propositions pour favoriser le développement de l'activité et de l'emploi dans l'industrie et les services à l'industrie, ainsi que la mise en place d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences industrielles ;
- émet des avis sur l'évaluation des dispositifs existants de soutien à l'industrie et aux activités de services à l'industrie en France ;
- organise les travaux effectués au sein des comités de filières industrielles, aux niveaux national et territorial en favorisant les propositions qui conduisent à l'émergence de contrats de filière mis en œuvre par tout ou partie des participants aux comités de filières industrielles ;
- peut proposer des études prospectives sur tout domaine d'intérêt pour l'industrie et ses services.

Le conseil national de l'industrie peut être consulté sur des projets de texte législatif ou réglementaire, susceptibles d'avoir un impact sur l'industrie. Il peut également être consulté sur toute initiative structurante pour des filières industrielles françaises.

Article 3

▶ Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 4
▶ Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 6

Le conseil national de l'industrie établit un rapport public annuel qui :

- décrit les marchés intérieurs, européens et internationaux des produits industriels ;
- analyse les résultats socio-économiques du secteur de l'industrie en France, notamment en termes de création de richesse et d'emplois, de formation professionnelle et de gestion des compétences, d'investissement, de recherche et innovation et analyse son positionnement par rapport à ses principaux concurrents étrangers ;
- retrace l'ensemble des contributions financières, fiscales et budgétaires de l'Etat et des collectivités publiques à l'industrie et leur efficacité ;
- retrace l'ensemble des évolutions réglementaires et administratives de l'année passée, ayant un impact sur l'industrie.

Ce rapport comprend en annexe les positions des membres du conseil qui le demandent.

Article 4

▶ **Modifié par Décret n°2013-333 du 22 avril 2013 - art. 10**

Le conseil national de l'industrie comprend, outre son président :

1° Des membres de droit :

- les ministres chargés de l'industrie, de l'économie, du commerce extérieur, des petites et moyennes entreprises de l'artisanat, du commerce, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'énergie, de l'éducation nationale, de l'emploi, du travail, de l'écologie, de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la santé, des transports et de l'aménagement du territoire ainsi que le ministre de la défense ;
- le président de l'Association des régions de France ;
- le président de l'Association des maires de France ;
- le président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie ;
- le président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat ;
- le commissaire général à la stratégie et à la prospective ;
- le commissaire général à l'investissement ;
- le commissaire aux participations de l'Etat ;
- le directeur général de la Banque publique d'investissement ;
- le médiateur national du crédit ;
- le médiateur des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance ;

2° Un député et un sénateur respectivement désignés par le président de l'Assemblée nationale et par le président du Sénat, ainsi qu'un représentant français au Parlement européen désigné par arrêté du Premier ministre ;

3° Les membres énumérés ci-après, répartis au sein de trois collèges et nommés pour trois ans par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'industrie :

- le collège des entreprises industrielles , composé de quinze membres d'organisations syndicales ou professionnelles, représentant des entreprises industrielles ;
- le collège des salariés de l'industrie , composé de deux membres de chacune des organisations syndicales les plus représentatives au plan national des salariés, dans la limite de dix membres ;
- le collège des personnalités qualifiées , composé de sept membres, choisis en fonction de leurs compétences ou de leur expérience dans le domaine de l'industrie.

Article 5

▶ **Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 4**

▶ **Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 8**

Le conseil national de l'industrie se réunit en séance plénière au moins une fois par an sur convocation du Premier ministre ou du ministre chargé de l'industrie.

Les avis et propositions du conseil national de l'industrie sont adoptés par les membres des collèges des entreprises industrielles, des salariés de l'industrie et des personnalités qualifiées. Ils ne doivent pas faire l'objet d'un avis défavorable de dix membres ou plus de ces trois collèges. Ils font mention des éventuelles réserves formulées.

Lorsque le conseil national de l'industrie est consulté, la saisine précise un délai de réponse maximum, qui ne peut être inférieur à deux semaines.

Article 6

▶ **Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 4**

▶ **Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 9**

Le conseil national de l'industrie constitue en son sein, en tant que de besoin, des sections thématiques. Chacune d'entre elles peut faire appel à des experts pour l'assister dans ses travaux.

Il peut également constituer des comités stratégiques de filière chargés de traiter de façon spécifique les questions relatives aux différents secteurs qui les composent et aux relations entre les différents acteurs de ces filières.

Ces comités ont pour mission, chacun pour la filière dont il a la charge, d'effectuer un suivi de l'évolution des activités relevant de son champ de compétence, de l'emploi industriel et de l'adéquation du dispositif de

formation et des mesures de politique industrielle spécifiques à la filière concernée, et de faire des propositions d'actions destinées à développer la compétitivité de la filière. Des contrats de filière sont élaborés à partir des propositions des comités stratégiques de filière. Les comités stratégiques de filière en suivent la mise en œuvre.

Le conseil national de l'industrie examine, lors de ses réunions plénières, les contrats de filières et les rapports qui lui sont présentés par chacun des comités stratégiques de filière et par les différentes sections thématiques.

Article 7

- ▶ Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 10
- ▶ Modifié par Décret n°2013-162 du 22 février 2013 - art. 4

Le conseil national de l'industrie est présidé par le Premier ministre, ou par le ministre chargé de l'industrie qui le supplée en cas de besoin.

Le Premier ministre désigne un vice-président, choisi parmi les membres du collège des personnalités qualifiées du conseil national de l'industrie. Celui-ci est assisté d'un bureau, chargé de l'organisation, de la coordination et de l'animation des travaux du conseil national. Ce bureau est composé :

- de cinq membres désignés par le collège des entreprises industrielles ;
- de cinq membres désignés par le collège des salariés de l'industrie ;
- de trois membres, désignés par le ministre chargé de l'industrie, qui assurent en outre le secrétariat du bureau et du conseil national de l'industrie.

Le bureau est présidé par le vice-président du conseil national de l'industrie.

Le bureau établit un règlement intérieur qu'il fait adopter en réunion plénière du conseil national de l'industrie.

Chacun des membres de ce bureau peut être assisté par une personne de son choix.

Le conseil national de l'industrie est rattaché pour sa gestion administrative et budgétaire au ministre chargé de l'industrie.

Article 8

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 1 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 10 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 2 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 3 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 4 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 5 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 6 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 7 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 8 (Ab)
- ▶ Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 9 (Ab)

Article 9

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la défense, le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire et le ministre auprès de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, chargé de l'industrie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 juin 2010.

François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre auprès de la ministre de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi,
chargé de l'industrie,
Christian Estrosi

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable et de la mer,
en charge des technologies vertes
et des négociations sur le climat,
Jean-Louis Borloo

La ministre de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi,
Christine Lagarde

Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,
Eric Woerth

Le ministre de l'éducation nationale,
porte-parole du Gouvernement,
Luc Chatel

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Valérie Pécresse

Le ministre de la défense,
Hervé Morin

Le ministre du budget, des comptes publics
et de la réforme de l'Etat,
François Baroin

Le ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche,
Bruno Le Maire

Le ministre de l'espace rural
et de l'aménagement du territoire,
Michel Mercier

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 27 janvier 2014 portant nomination au Conseil national de l'industrie

NOR : PRMX1332155A

Par arrêté du Premier ministre en date du 27 janvier 2014 :

Sont nommés membres du Conseil national de l'industrie :

1° Au titre du collège des entreprises industrielles :

M. BLAIN (Patrick), représentant le Comité des constructeurs français d'automobiles ;

Mme BOCCON-GIBOD (Isabelle), représentant la Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses ;

M. DUBIEF (Yves), représentant le Comité de liaison des industries de main-d'œuvre ;

M. FOURNY (Joël), représentant l'Union professionnelle artisanale ;

M. FRANTZ (Jérôme), représentant la Fédération des industries mécaniques ;

M. GIRARD (Jean-Philippe), représentant l'Association nationale des industries alimentaires ;

M. GOEBEL (Philippe), représentant l'Union des industries chimiques ;

M. GRIVOT (Frédéric), représentant la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises ;

M. LAHOUD (Marwan), représentant le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales ;

M. LAJOUX (Christian), représentant la Fédération française des industries de santé ;

Mme POIVEY (Florence), représentant la Fédération de la plasturgie ;

M. RIVIERE (Loïc), représentant l'Association française des éditeurs de logiciels ;

M. SAINT-GEOURS (Frédéric), représentant le Mouvement des entreprises de France ;

M. SCHILANSKY (Jean-Louis), représentant l'Union française des industries pétrolières ;

M. SCHNEPP (Gilles), représentant la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication.

2° Au titre du collège des salariés de l'industrie :

M. BRU (Serge), représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens ;

M. DEVERT (Bernard), représentant la Confédération générale du travail ;

M. GIFFARD (Alain), représentant la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres ;

M. HOMEZ (Frédéric), représentant la Confédération générale du travail-Force ouvrière ;

M. LE COQ (Xavier), représentant la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres ;

Mme MARTIN (Isabelle), représentant la Confédération française démocratique du travail ;

M. OUSSEDIK (Mohammed), représentant la Confédération générale du travail ;

M. PAVAGEAU (Pascal), représentant la Confédération générale du travail-Force ouvrière ;

M. PIERRON (Patrick), représentant la Confédération française démocratique du travail ;

M. THOUVENEL (Joseph), représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens.

3° Au titre du collège des personnalités qualifiées :

M. BINDSCHEDLER (Pierre-Etienne) ;

Mme CARRERE-GEE (Marie-Claire) ;

M. DEHECQ (Jean-François) ;

M. DISTINGUIN (Stéphane) ;

Mme DUCOTTET (Elisabeth) ;

Mme GAYMARD (Clara) ;

M. NIBOUREL (Christian).

M. DEHECQ (Jean-François) est nommé vice-président du Conseil national de l'industrie.

Remerciements à la Fédération France Bois Industries Entreprises (FBIE) et à la Fédération française de la couture, du prêt-à-porter, des couturiers et des créateurs de mode pour les photographies illustrant le CSF Bois et le CSF Mode et Luxe.

Crédits photographiques

Couverture (horizontalement, de gauche à droite) : Getty Images – Thinkstock ; Diego Cervo – Thinkstock ; Anna Ivanovna – Thinkstock ; Shock – Thinkstock ; Thierry Vialard – Thinkstock ; OPIS – Thinkstock ; Winterling – Thinkstock ; Shironosov – Thinkstock ; Loops7 – Thinkstock ; Ilja Shevcoc – Thinkstock ; Evgeny Prokofyev – Thinkstock ; Danieldefotograaf – Thinkstock ; Stockbyte – Thinkstock ; Oksana Shufrich – Thinkstock ; Goodluz – Thinkstock ; Wlad74 – Thinkstock ; Sopadix Sopadix – Thinkstock ; Masyanya – Fotolia.

Ouverture « Situation de l'industrie » (de gauche à droite) : Loops7 – Thinkstock ; Joker proproduction – Thinkstock ; Goodluz – Thinkstock ; Maxuser – Thinkstock ; Ben Bryant – Thinkstock.

Ouverture « Activités 2013 et priorités 2014 des CSF et des ST », (de gauche à droite) : Getty Images – Thinkstock ; Robert Keenan – Thinkstock ; Darren Baker – Thinkstock ; Dejan Jekic – Thinkstock ; Tom Denham – Thinkstock.



www.conseil-national-industrie.gouv.fr